



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# La planification écologique en Auvergne-Rhône-Alpes

Feuille de route 2024-2030

**FRANCE  
NATION  
VERTE >**

Agir • Mobiliser • Accélérer



# SOMMAIRE

... AVANT PROPOS.....

INTRODUCTION.....

»» POURQUOI ? .....

La planification écologique .....

»» QUOI ? .....

Mieux agir pour accélérer la transition écologique en Auvergne-Rhône-Alpes .....

Une trajectoire déjà bien engagée... mais qui nécessite d'être accélérée .....

Les objectifs de notre région à horizon 2030, fixer le cap ! .....

Une feuille de route partagée, concrète et ambitieuse .....

Les défis à relever pour les territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes .....

»» COMMENT ? .....

Le chemin parcouru .....

Où atterrir ? .....

COP 2024, les suites à donner .....

»» QUI ? .....

Une mobilisation collective exceptionnelle.....

Planifier une transition juste .....

Accélérer la transition des modes de vie .....



## »» FOCUS RÉGIONAUX .....

Volet biodiversité et ressources naturelles .....

Volet transports et mobilités .....

Volet bâtiment .....

Volet industrie et produits bois .....

Volet énergie et déchets .....

Volet forêt .....

Volet transversal : formations, emplois, compétences .....

## »» 12 CAHIERS DÉPARTEMENTAUX .....

Ain .....

Allier .....

Ardèche .....

Cantal .....

Drôme .....

Isère .....

Loire .....

Haute-Loire .....

Puy-de-Dôme .....

Rhône .....

Savoie .....

Haute-Savoie .....



# ... AVANT PROPOS



Fabienne Buccio,  
Préfète de la région  
Auvergne-Rhône-Alpes

« Alors que l'urgence écologique questionne en profondeur nos modes de vie, notre économie et notre organisation sociale, la planification écologique est indispensable pour conduire sereinement les transformations majeures qui nous permettront de préserver notre cadre de vie et relever les défis de notre siècle. Le plan du Secrétariat Général à la Planification Écologique (SGPE) répond à cette nécessité. Il propose en effet un chemin atteignable et un cadre commun de travail et d'action pour lutter contre les causes du changement climatique, diminuer nos émissions de gaz à effet de serre et réduire les pressions sur la biodiversité et les ressources. Il met en lumière l'éventail des solutions disponibles et les données nécessaires pour répartir l'effort de manière juste et proportionnée tout en offrant de la visibilité à celles et ceux en capacité d'agir : État, collectivités territoriales, entreprises et citoyens.

Pour être pleinement opérante, la planification écologique doit être territorialisée et adaptée aux spécificités de chaque territoire. C'est précisément l'objet de la Conférence des Parties (COP) régionale Auvergne-Rhône-Alpes que nous avons initiée fin 2023, avec l'ambition de catalyser, d'accélérer et de piloter la contribution de toutes les forces vives de notre territoire de manière coordonnée, proportionnée, rapide et volontariste.

Je salue le travail réalisé par tous les agents publics, collectivités territoriales, acteurs du monde économique et représentants de la société civile qui ont contribué à cet important chantier, où la volonté de mise en commun et la capacité de coordination font à nouveau toute la différence. La mobilisation doit maintenant se poursuivre et s'amplifier pour mettre en oeuvre les actions prioritaires qui nous permettront d'atteindre notre objectif commun. Le temps presse. Agissons vite et ensemble !



# INTRODUCTION



# L'ESPRIT DE LA FEUILLE DE ROUTE

● **QUOI ?** La planification écologique régionale est une **méthode globale**, permettant d'agir de **façon coordonnée et participative** avec l'ensemble des habitants de la région Auvergne-Rhône-Alpes, des entreprises et des collectivités, afin de relever **les défis majeurs de la transition écologique**. Il s'agit de transformer en profondeur notre société pour la rendre résiliente, c'est-à-dire capable de s'adapter au changement climatique, de préserver ses ressources naturelles, de pérenniser son économie et de défendre ses valeurs pour permettre à chacun de vivre pleinement.

● **POURQUOI ?** 2023 s'est avérée l'année la plus chaude jamais enregistrée en France. 2024 bat déjà des nouveaux records. Inondations et crues diluviennes dans l'Isère, vagues de chaleur dans plusieurs pays d'Europe, incendies précoces, ... Les événements météorologiques de ce début d'année donnent un aperçu de ce qui pourrait devenir une nouvelle norme dans le futur. La période 2024-2027 sera probablement la plus chaude jamais enregistrée sur terre, selon l'Organisation des Nations Unies.

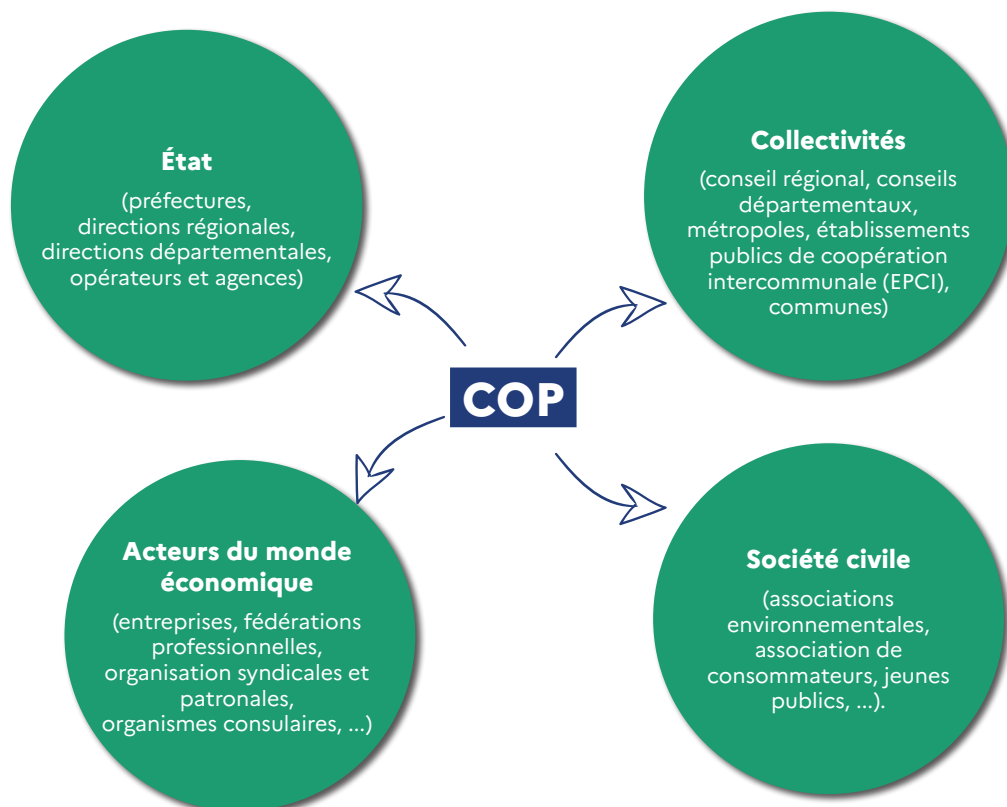
● **POUR QUI ?** Planifier aujourd'hui, c'est proposer à chacun – citoyens, collectivités territoriales, entreprises, associations – un chemin pour réussir collectivement à réduire de manière volontaire notre empreinte et nous projeter dans un monde habitable et désirable. La feuille de route régionale de la planification écologique pose le cadre pour mettre en œuvre, ensemble, une transformation écologique juste et efficace :

• **Juste** par le respect de nos valeurs fondatrices de liberté, d'égalité et de fraternité, avec pour ambition d'aider chacun à agir à la hauteur de ses moyens et de ne laisser personne sur le bord du chemin.

• **Efficace** par une approche fondée sur les données et qui s'appuie à la fois sur les raisons d'agir (le « Pourquoi ? »), les actions à mettre en place (le « Quoi ? ») et la stratégie de déploiement (le « Comment ? »).

● **COMMENT ?** Enfin, et c'est l'une des conditions de réussite majeure, la feuille de route doit permettre **d'embarquer tous les publics** au service d'une vision partagée des transformations à mettre en œuvre. C'est pourquoi, toutes les parties prenantes (le « Pour qui ? ») sont mobilisées dans la mise en œuvre de la planification écologique.

● **QUAND ?** Les travaux de la COP menés à la fin de l'année 2023 et durant l'année sont un premier pas sur la voie de la transformation qui doit nous conduire à l'atteinte de nos objectifs d'ici 2030.





**POURQUOI ?**





## La planification écologique

Notre société tout entière s'est construite pendant deux siècles autour des énergies fossiles, et nous disposons de moins de trente ans pour en sortir. L'urgence écologique questionne donc en profondeur nos modes de vie, notre économie et notre organisation sociale. Mais nous ne pourrons pas conduire ce virage majeur sans une planification écologique pour plusieurs raisons.

### Un défi systémique

Le défi écologique se joue à toutes les échelles et met en jeu de multiples synergies et interactions, ce qui exige **une action coordonnée de la part de tous les acteurs de notre société.**

Des pouvoirs publics aux entreprises en passant par les citoyens, les associations et les syndicats : bien que la responsabilité de chacun soit modulée par son empreinte écologique et sa capacité d'action, tous ont un rôle à jouer dans la transformation.

Une planification minutieuse s'avère essentielle pour réunir et coordonner ces parties prenantes, établir un cadre clair et efficace, pour répartir les rôles et les responsabilités, ainsi que pour assurer un suivi et une mobilisation constants, à court, moyen et long termes.

### Un changement de modèle

La nécessaire transformation écologique implique une évolution rapide de **nos modes de vie, de consommation et de production vers des modèles plus sobres et respectueux de l'environnement.**

Elle implique également une nouvelle bifurcation industrielle qui doit être coordonnée et globale. Elle doit être orientée vers des technologies vertes pour substituer les énergies fossiles par des alternatives décarbonées. Mais elle doit également s'appuyer sur l'amélioration des processus existants et l'éco-efficience, dans une logique d'économie circulaire, en privilégiant par exemple l'approvisionnement durable, l'écoconception, l'écologie industrielle et territoriale, l'allongement de la durée d'usage ou encore le recyclage.

### Des efforts à équilibrer

La planification doit être juste et viser à répartir **équitablement les efforts nécessaires à la transition écologique** afin que son coût soit accepté économiquement, politiquement et socialement.

L'inclusion des impacts écologiques dans l'équation économique entraîne une augmentation des coûts, et le verdissement des outils de production nécessite d'importants investissements. Cela crée un mur de financement qui ne sera surmontable qu'à condition de mobiliser de manière coordonnée tous les acteurs publics et privés, en mettant plus fortement à contribution ceux qui ont davantage de moyens.

La planification écologique est également source de nouveaux emplois porteurs de sens.



**QUOI ?**





## Mieux agir pour accélérer la transition écologique en Auvergne-Rhône-Alpes

Les urgences climatiques, énergétiques et environnementales imposent une accélération sans précédent des efforts collectifs pour **baissier de plus de moitié les émissions de gaz à effet de serre, s'adapter dès aujourd'hui au climat de demain, réduire les pressions sur la biodiversité et mieux gérer les ressources essentielles**. La région Auvergne-Rhône-Alpes dispose de nombreux atouts pour planifier une transition écologique de grande ampleur permettant de réduire sa vulnérabilité aux aléas climatiques et préserver ses ressources naturelles. Elle est déjà fortement engagée dans une trajectoire de décarbonation concrète.

Ses principales spécificités sont les suivantes :

- **Première région française en volume et tonnes-km pour le transport routier de marchandises** par poids-lourds en 2021 (environ 32 000 millions de tonnes-km).
- **Première région industrielle de France** : avec plus de 505 000 emplois (salariés et non-salariés) sur 61 000 sites, Auvergne-Rhône-Alpes est la région française qui compte le plus grand nombre d'emplois dans l'industrie. Celle-ci génère 17,9 % de la valeur ajoutée en Auvergne-Rhône-Alpes contre 13,2 % en France.
- **Première région productrice d'électricité et d'énergies renouvelables de France** : elle représente 22 % de la production nationale d'électricité et 46 % de la production nationale d'hydroélectricité.
- **Deuxième région la plus riche de France** : avec un PIB de 269 milliards d'euros, Auvergne-Rhône-Alpes est au 4<sup>e</sup> rang des régions de l'Union européenne et au 2<sup>e</sup> rang en France (11,7 % du total national).
- Un nombre de logement assimilés à des **passoires énergétiques F et G** au dessus de la moyenne française : 18,1 % du parc, contre 17,3 % au niveau national.
- **Une grande région pour la biodiversité**, par sa richesse en espèces et en milieux ce qui lui confère une importante responsabilité.
- **Première région montagnaise** de France et traversée par des grands fleuves.
- **Une grande diversité des milieux** : zones humides et tourbières, forêts anciennes, ripisylve, milieux ouverts...
- Une région qui compte 20 % des **zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique (ZNIEFF)** de type 1 de France métropolitaine.
- **Deuxième région française pour sa surface boisée**, la première en ce qui concerne le volume de bois sur pied et le nombre d'emplois dans la filière forêt/bois.



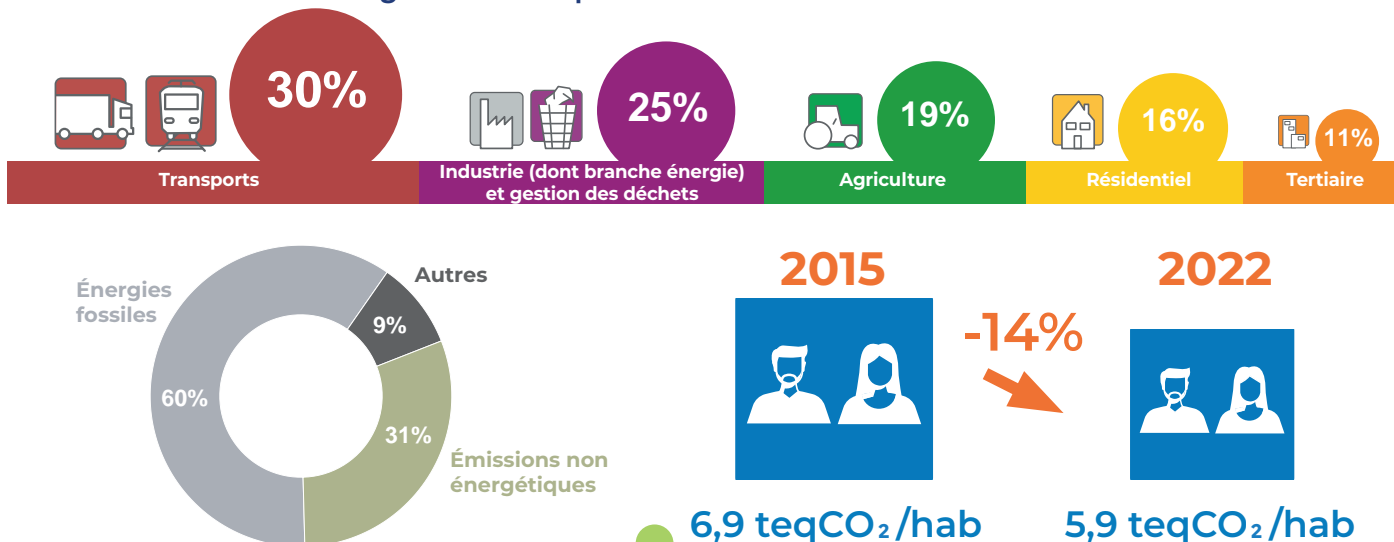
## Une trajectoire déjà bien engagée... mais qui nécessite d'être accélérée

La dynamique de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> se traduit d'ores et déjà par des résultats concrets et quantifiables. Ainsi, depuis 2015, la région Auvergne-Rhône-Alpes a **réduit de plus de 10 % ses émissions de CO<sub>2</sub> et de 14 % par habitant**.

Cette trajectoire nécessite d'être amplifiée et accélérée à travers une planification écologique coordonnée entre tous les acteurs, mobilisatrice et systémique (voir ci-dessous).

C'est le sens de la COP 2024 lancée le 21 décembre 2023 à Lyon par le Ministre de la Transition Ecologique et la Cohésion des Territoires, le Président du Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes et la Préfète de région.

### Les chiffres clés en Auvergne-Rhône-Alpes



Source : chiffres clés 2022, ORCAE 2023



## Les objectifs de notre région à horizon 2030, fixer le cap !

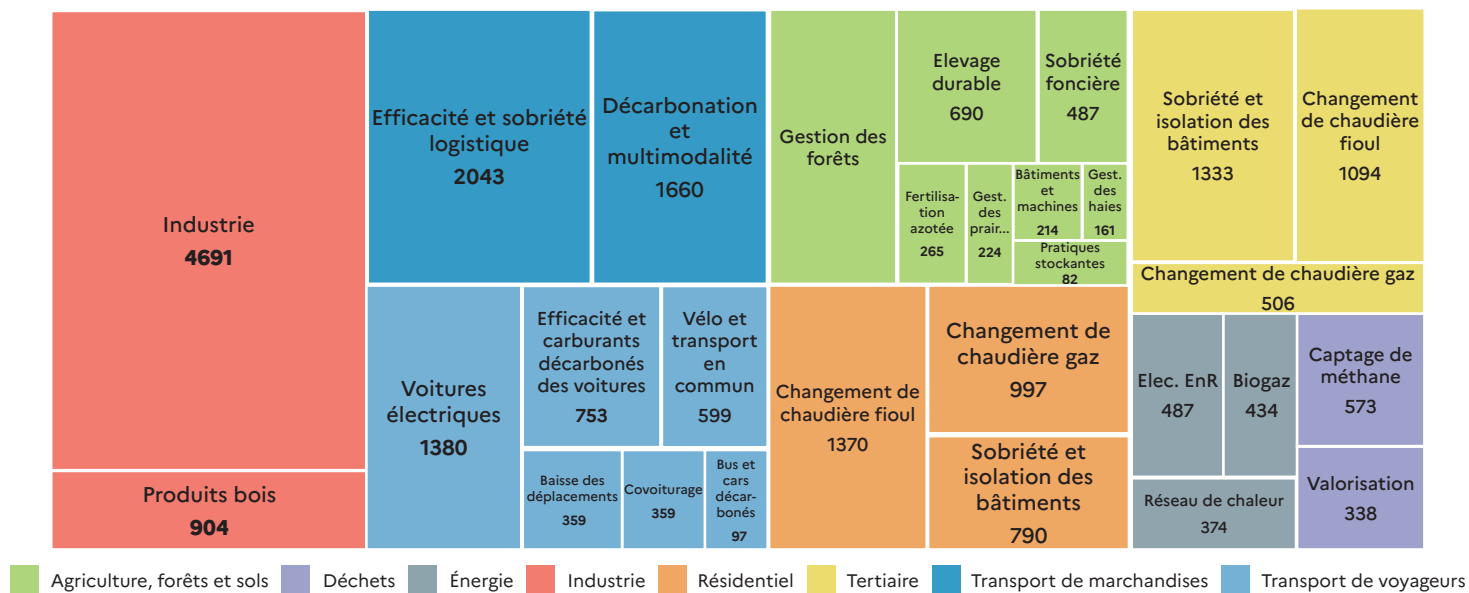
Les travaux de la COP Auvergne-Rhône-Alpes se sont appuyés sur les chantiers conduits par le Secrétariat Général à la Planification Écologique (SGPE) durant une année de travaux ayant mobilisé l'ensemble des ministères, les filières économiques, les représentants des collectivités territoriales, les comités d'experts et les associations environnementales. Ces travaux ont abouti à une vision nationale et régionale de leviers d'actions concrets sur lesquels agir pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre (GES) avec des cibles associées en MtCO<sub>2</sub>eq évitées à horizon 2030. **C'est le panorama des leviers de la décarbonation.**

Un **second panorama** des leviers vient compléter le travail engagé en intégrant **les enjeux et les leviers d'action de la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles.**

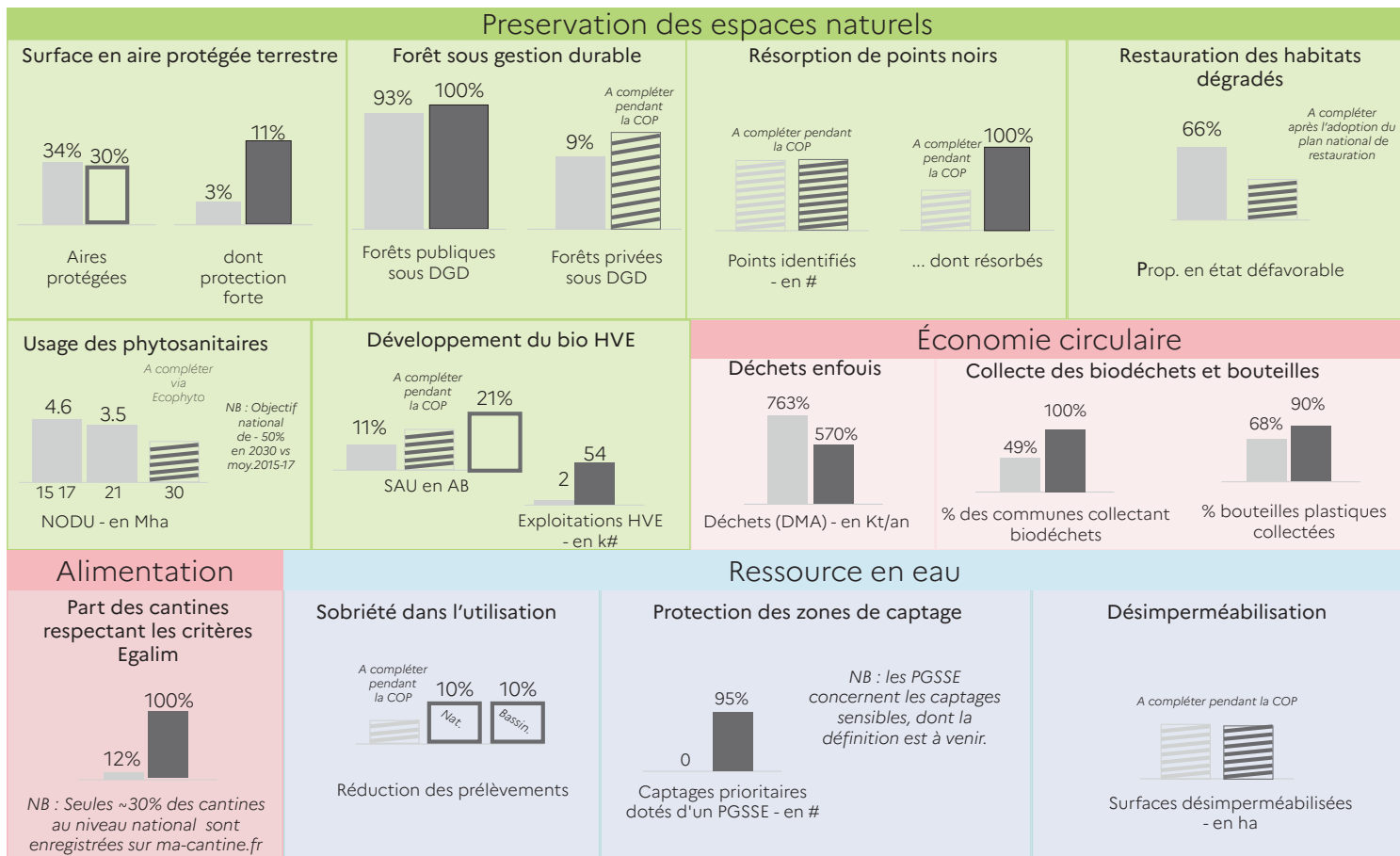
Afin d'impulser l'accélération de la mise en œuvre des actions, l'ensemble des acteurs doivent être mobilisés. Tout comme les acteurs nationaux (constructeurs automobiles, filière nucléaire...), les acteurs locaux ont un rôle important à jouer pour réussir la planification écologique.

**Le panorama des leviers de la décarbonation de la région Auvergne-Rhône-Alpes tient compte des spécificités de notre territoire, levier par levier.**

**Il identifie ainsi un objectif de baisse d'émissions de gaz à effet de serre de 24,5 MtCO<sub>2</sub>eq à horizon 2030. Cela représente environ 12 % de l'objectif national de réduction des émissions de gaz à effet de serre, sachant que la région Auvergne-Rhône-Alpes représente environ 13 % des émissions en 2022.**



Panorama des leviers de décarbonation en Auvergne-Rhône-Alpes  
Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre, en ktCO<sub>2</sub> économisés entre 2019 et 2030  
Source : SGPE 2023



Objectif régionalisé indicatif à 2030
  Objectif national ou supra-régional
  Dernière donnée régionale réalisée (2020, 21 ou 22)

Présentation du panorama des leviers de préservation de la biodiversité et gestion des ressources en Auvergne-Rhône-Alpes  
Source : SGPE 2023



## Une feuille de route partagée, concrète et ambitieuse

Les leviers d'intervention ont été répartis par secteurs d'activités :

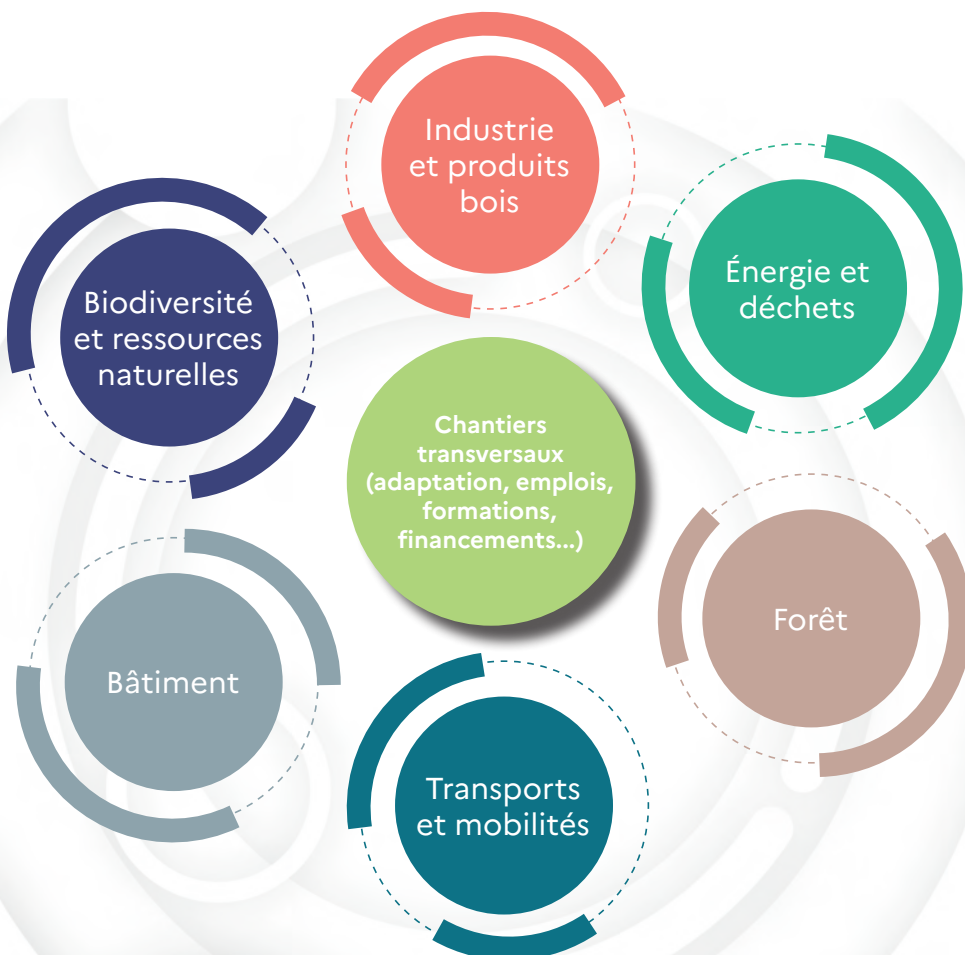
- Biodiversité et ressources naturelles
- Transports et mobilités
- Bâtiment
- Industrie et produits bois
- Energie et déchets
- Forêt
- Emplois, formations et compétences

Toutes les thématiques de la planification écologique n'ont pas pu être pleinement débattues lors de cette première COP 2024 : agriculture et alimentation, adaptation au changement climatique... Elles donneront lieu à des travaux complémentaires dans le cadre de la préparation des prochaines COP. Par ailleurs, les actions pour lesquelles le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes est identifié comme pilote reste à valider

Pour chaque secteur, les participants de la COP ont fait émerger des défis prioritaires pour atteindre l'objectif fixé en fonction des spécificités de notre région. Ces défis représentent les grands objectifs stratégiques de la feuille de route régionale.

26 défis  
+  
1 défi transversal

Des actions structurantes viennent répondre à ces défis pour mieux les relever : celles directement opérationnelles, répliquables et présentant le plus d'impact à court terme ont été priorisées. Tous les acteurs de la région Auvergne-Rhône-Alpes (collectivités territoriales, État, entreprises, citoyens, associations...), peuvent contribuer à la mise en oeuvre de ces actions prioritaires.



**A l'échelle régionale :**  
26 défis (+1 défi transversal)  
et une centaine d'actions opérationnelles

**Une déclinaison des défis et des actions réalisée pour les 12 départements**



## Les défis à relever pour les territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes

### Biodiversité et ressources naturelles

Le rythme de disparition de la biodiversité mondiale a atteint un stade alarmant. Ce constat de dégradation mondiale de la biodiversité s'applique également à la région Auvergne-Rhône-Alpes rendant impératif le besoin de mieux protéger nos espaces naturels et de préserver la biodiversité de notre territoire.

Par ailleurs, la gestion des ressources naturelles est essentielle pour un avenir plus durable. Il est crucial de préserver ces ressources, car elles contribuent à atténuer les effets du changement climatique. Cela implique notamment d'améliorer notre gestion de l'eau, de réduire les pollutions et de protéger nos sols.

#### Trajectoire nationale

##### Trajectoire de réduction de l'artificialisation des sols d'ici 2030

Consommation d'espace naturel, agricole ou forestier (ENAF) en kha



PERIMETRE METROPOLITAIN  
SOURCE : CERSHA

Source : <https://mtect.fr/625>

Les défis sont les suivants :

#### Biodiversité

Renforcer la couverture du territoire régional avec des aires protégées sous protection forte

**4 % du territoire régional couverts d'ici 2030 (+ 65 000 ha)**

Résorber les principaux obstacles à la libre circulation des espèces

**100 % de résorption d'ici 2030**

Définir une cartographie des habitats dégradés et mettre en œuvre au moins un projet de restauration écologique ayant des impacts favorables sur les milieux à enjeu

**Dans 100 % des intercommunalités**

#### Ressources naturelles en eau

Co-construire une trajectoire de sobriété de la ressource en eau sur chaque bassin versant en région (développement des outils PTGE), et la mettre en œuvre collectivement

**- 10 % d'eau prélevée d'ici 2030**

Accompagner l'évolution des activités sur les aires d'alimentation des captages pour reconquérir et pérenniser la qualité de l'eau

#### Ressources naturelles en foncier

Accompagner les acteurs des territoires pour créer de nouveaux modèles d'aménagement plus sobres en foncier

**Réduction d'au moins 50 % de la consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers d'ici 2030**

**1000 ha désimperméabilisés ou renaturés d'ici 2030**

## ● Transports et mobilités

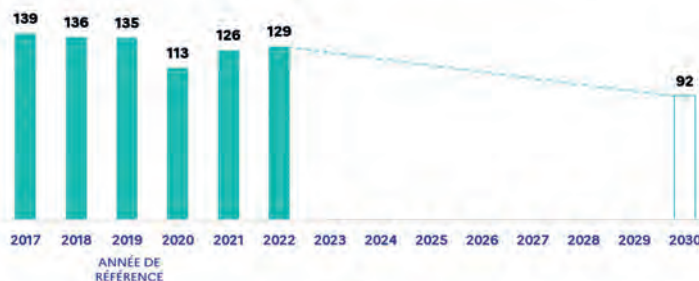
En 2022, le secteur des transports (personnes et marchandises) est le premier émetteur de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale et le premier en France. C'est aussi le secteur des transports qui est le premier émetteur de la région, constituant 30 % des émissions régionales (soit 14,3 millions de tonnes équivalent CO<sub>2</sub> (MtCO<sub>2</sub>eq)). Il est essentiel de faire évoluer nos modes de transport en accentuant les efforts de sobriété et en privilégiant les mobilités douces et/ou partagées.

Par ailleurs, il est également important de réfléchir au report modal et à la décarbonation de l'énergie utilisée pour nos transports, aussi bien transport de passagers que transport de marchandises. En effet, la quasi-totalité des émissions de GES des transports (98 %) sont liés à l'utilisation de produits pétroliers fortement carbonés.

### Trajectoire nationale

#### Transport : trajectoire de décarbonation

Emissions annuelles domestiques du secteur du transport, en millions de tonnes équivalent-CO<sub>2</sub> par an.




METROPOLIE ET OUTRE-MER HORS SOUTES INTERNATIONALES  
SOURCE : CITEPA

Les défis sont les suivants :

## Transports et mobilités

Optimiser et réduire les déplacements à la source

 **- 10 % d'ici 2030**

Promouvoir et développer les transports en commun, la mobilité active, le covoiturage et la mobilité partagée

 **- 15 % d'utilisation de la voiture individuelle en prenant en compte les spécificités des territoires**

Développer les motorisations décarbonées et renforcer l'efficacité de tous les véhicules

 **15 % de véhicules électriques légers en 2030**

Réduire les distances parcourues par les marchandises et massifier le recours au fret ferroviaire et fluvial

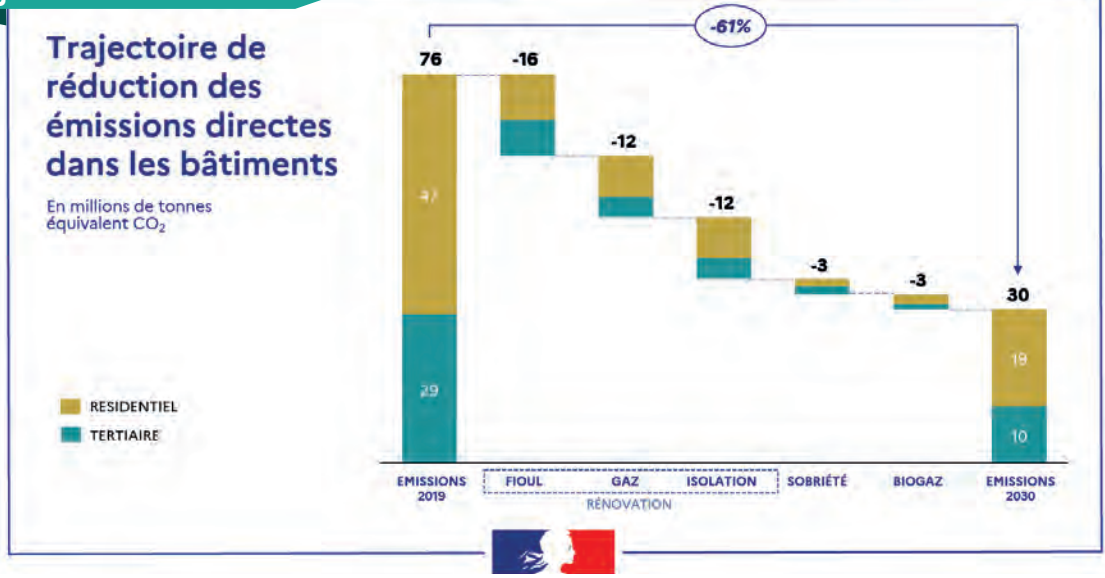
 **- 10 % de transport routier de marchandises en 2030**

● **Bâtiment**

27% des émissions régionales proviennent des bâtiments (résidentiels et tertiaires) avec près de 13 MtCO<sub>2</sub>eq émis en 2022. Le chauffage reste le principal poste émetteur de CO<sub>2</sub> concernant le résidentiel et le tertiaire. Le gaz naturel représente plus de 60 % des émissions de CO<sub>2</sub> des bâtiments résidentiels, loin devant le fioul (28 %), bien que ce dernier soit plus

émetteur par unité d'énergie. La sobriété énergétique et la massification des rénovations, notamment les rénovations globales et performantes, sont désormais au cœur des priorités pour assurer la résilience du bâti.

**Trajectoire nationale**



Les défis sont les suivants :

Bâtiment

Encourager la sobriété et accélérer la rénovation thermique des logements

- 🎯 80 000 logements rénovés par an
- 🎯 - 15 % de consommations énergétiques du parc résidentiel d'ici 2030 par rapport à 2019

Encourager la sobriété et réduire les consommations d'énergie du parc tertiaire

- 🎯 - 30 % des consommations énergétiques du parc tertiaire d'ici 2030 par rapport à 2019

Construire et rénover avec **exemplarité**

## ● Industrie et produits bois

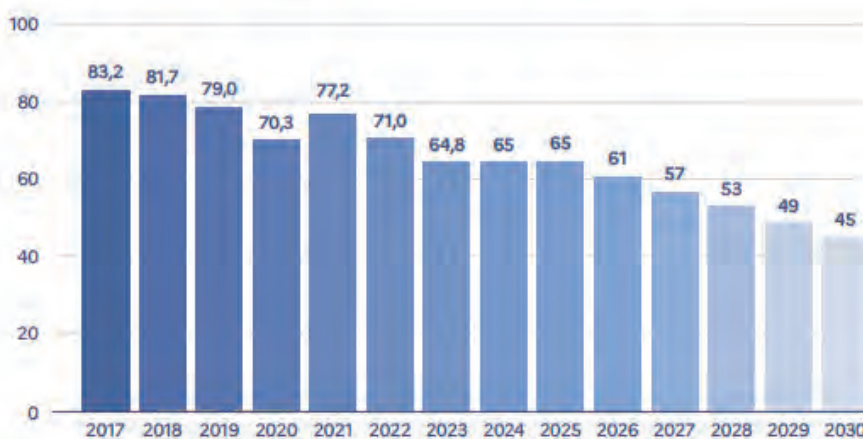
Le secteur industriel (hors branche énergie et gestion des déchets avec la raffinerie de Feyzin) de la région Auvergne-Rhône-Alpes a émis 8,7 millions de tonnes équivalent CO<sub>2</sub> (MtCO<sub>2</sub>eq) en 2019, ce qui représente environ 20 % des émissions directes de gaz à effet de serre (GES) de la région. À l'échelle nationale, l'industrie régionale contribue à hauteur de 12 % des émissions GES industrielles.

Afin d'atteindre les objectifs de décarbonation et de parvenir à une transition durable du secteur, il est impératif d'accompagner les entreprises industrielles, quelle que soit leur taille. Par ailleurs, la restructuration de la filière bois est également essentielle pour favoriser la durabilité de ce secteur.

### Trajectoire nationale

#### Émissions domestiques de GES de l'industrie manufacturière et de construction

Millions de tonnes en équivalent CO<sub>2</sub> par an - Hexagone et Outre-mer



Source : CITEPA


Les défis sont les suivants :

### Industrie et produits bois

Réduire les émissions de gaz à effet de serre des 90 sites industriels régionaux les plus émetteurs de gaz à effet de serre

 - 40 % d'émissions entre 2019 et 2030

Mobiliser toutes les TPE (très petites entreprises), PME (petites ou moyennes entreprises) et ETI (entreprises de taille intermédiaire) industrielles en région pour la décarbonation

 100 % de mobilisation

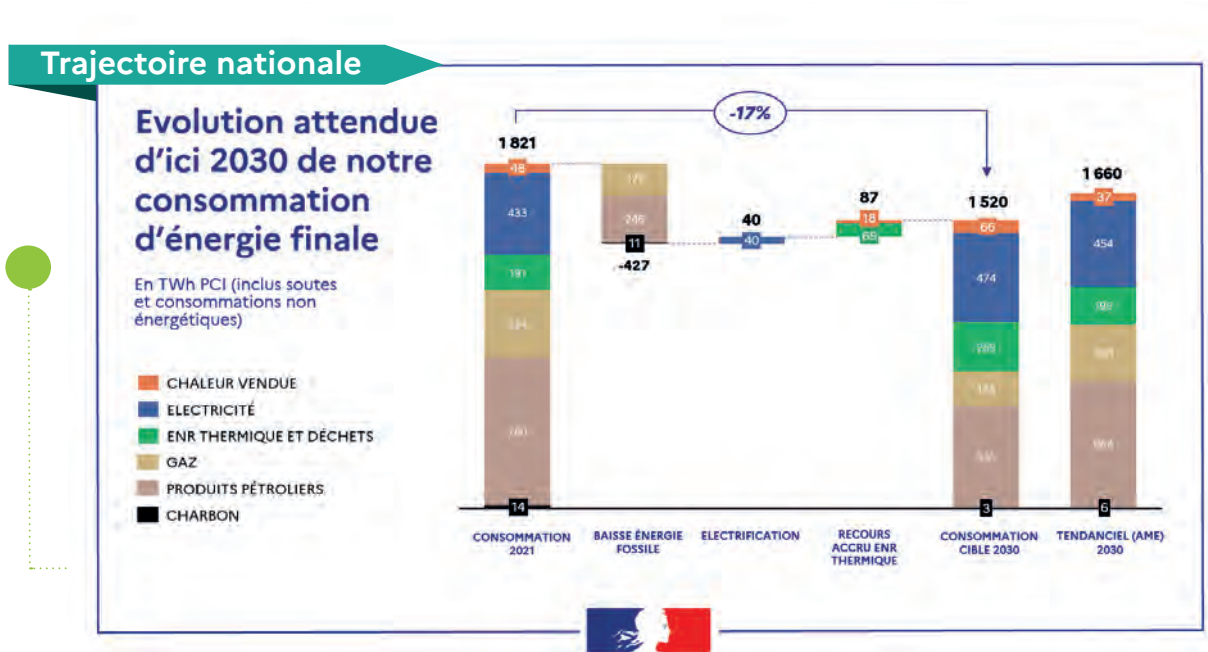
Améliorer la structuration et la durabilité de la filière bois et développer les débouchés du bois local (volet aval)

 - 0,9 M tonnes de CO<sub>2</sub> d'ici 2030 (par stockage ou substitution)

● **Énergie et déchets**

Pour atteindre les objectifs nationaux en matière de production d'énergie décarbonée, il est essentiel de promouvoir de manière durable et à grande échelle les énergies issues de la biomasse, la géothermie et les énergies de récupération en complément des énergies électriques renouvelables. De plus, il convient d'adapter les infrastructures énergétiques locales et régionales en conséquence. La production régionale d'énergies renouvelables s'élève en 2022 à

42,2 TWh. Malgré des atouts considérables en matière de production d'énergie, la région est loin d'être souveraine sur le plan énergétique compte tenu de sa forte consommation d'énergie finale (224TWh). Par ailleurs, une gestion plus efficace du cycle des déchets est cruciale, impliquant le développement de procédés de recyclage, la valorisation énergétique et la promotion des filières de réemploi.



Les défis sont les suivants :

**Énergie**

- Développer et diversifier la production régionale d'électricité renouvelable pour contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux de décarbonation et de reconquête de notre souveraineté énergétique
  - **Augmentation d'au moins 50 % de la production d'électricité renouvelable d'ici 2030**
- Développer de façon soutenable la production de chaleur renouvelable, toutes filières confondues (bois énergie, méthanisation, solaire thermique, valorisation des déchets)
  - **Dépassement du seuil de 30 TWh de chaleur renouvelable produite d'ici 2030**
- Adapter le réseau électrique pour absorber la nouvelle production électrique renouvelable, développer les réseaux de chaleur et de froid renouvelable de façon complémentaire à l'injection de gaz vert, d'ici 2030

Les défis sont les suivants :

## Déchets

Accélérer la mise en œuvre des mesures de prévention et de gestion des déchets

 **Atteinte du zéro enfouissement d'ici 2030**

Améliorer la valorisation des déchets, en développant les procédés de recyclage et la valorisation énergétique

Développer les filières de réemploi en lien avec les entreprises de la région, pour déployer l'économie circulaire

Réduire les fuites de méthane sur les installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND)

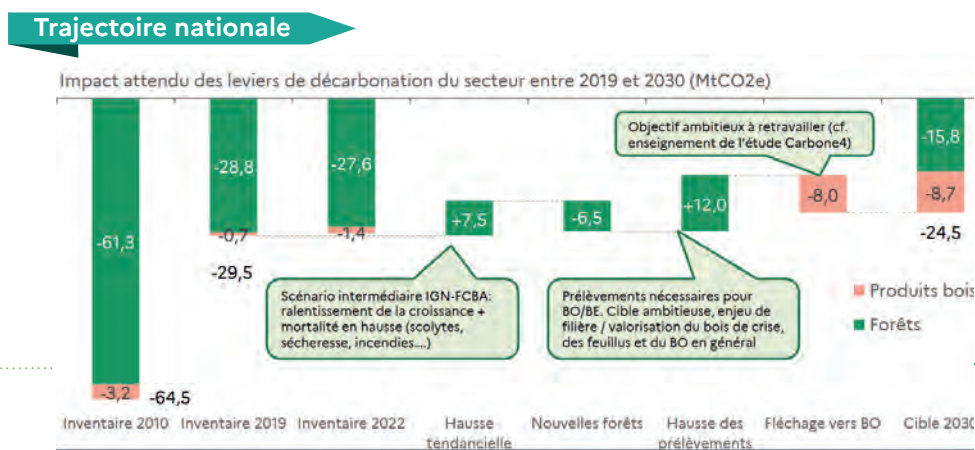


## ● Forêt

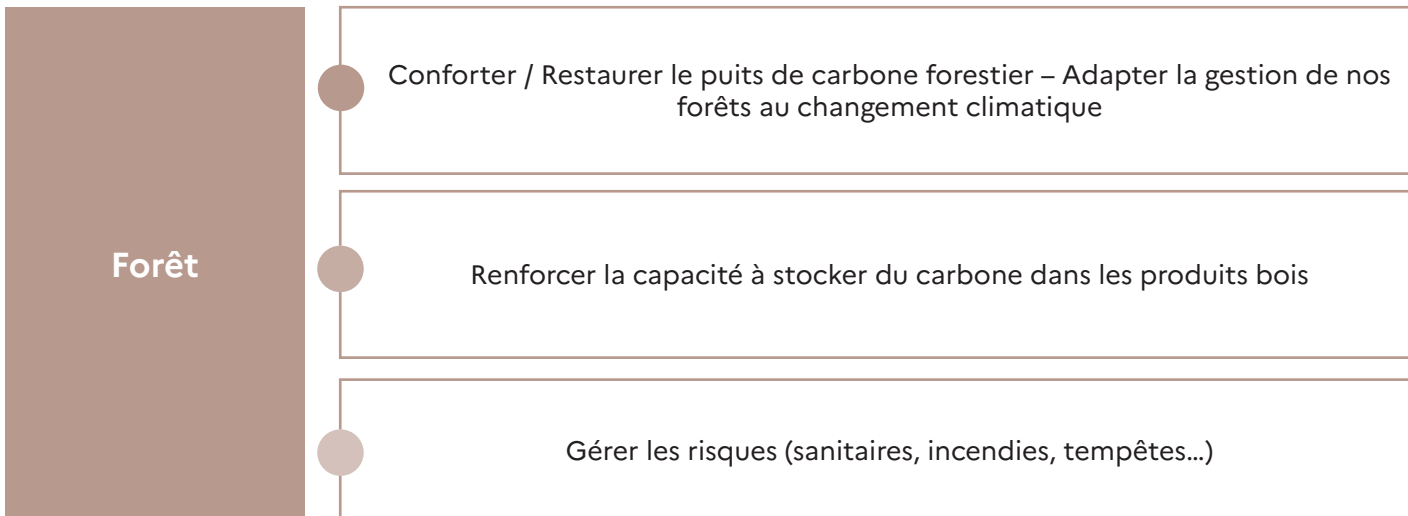
La France s'étant engagée à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, le rôle des forêts en tant que puits de carbone est considéré comme un élément clé de sa Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC).

En effet, en tant que puits de carbone naturels, les forêts jouent un rôle essentiel dans le stockage du carbone par séquestration dans la biomasse vivante et dans les sols. Par ailleurs, elles agissent également comme réservoir de biodiversité. Les produits bois

issus des forêts jouent également un rôle de stockage de carbone, rôle d'autant plus important lorsque le bois est utilisé en substitution à d'autres matériaux ou source d'énergie présentant une empreinte carbone plus importante. En Auvergne-Rhône-Alpes, la surface forestière représente 34 % (23 764 km<sup>2</sup>) de la surface du territoire (69 711 km<sup>2</sup>). Cela équivaut à 25,6 MteqCO<sup>2</sup>/an de capacité de stockage carbone.



Les défis sont les suivants :



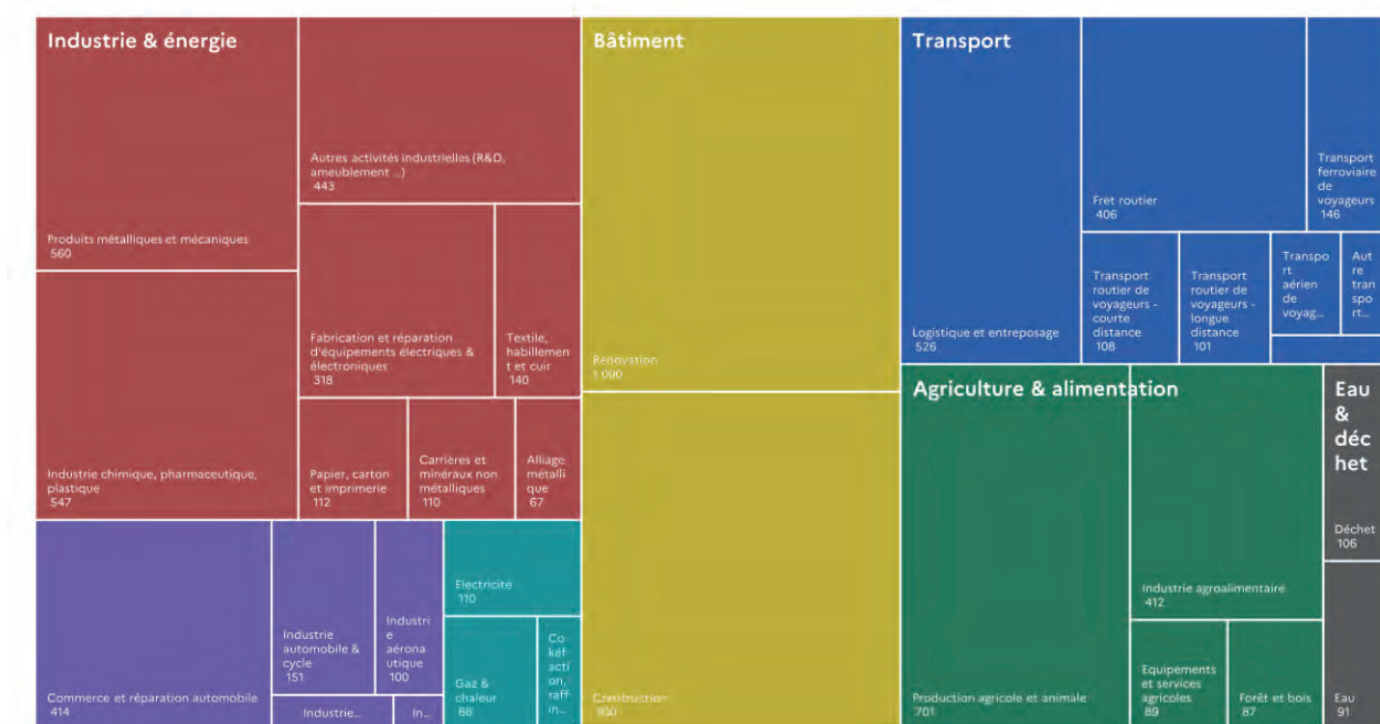
● **Thème transversal : formations, emplois, compétences**

En complément des 25 défis thématiques priorisés à l'échelle régionale, la feuille de la planification écologique d'Auvergne-Rhône-Alpes intègre un défi transversal pour les volets emplois/formations et compétences. La planification écologique concernerait directement ~8M d'emplois à l'échelle nationale et serait créatrice nette d'emplois d'ici 2030 (+200k à +550k dans les secteurs clés) ; ce gain masquerait des reconfigurations sectorielles à accompagner dans les territoires. Pour répondre au défi de la Planification Écologique et du renouvellement générationnel, il conviendra de former +2,8M de personnes d'ici 2030 dans les secteurs prioritaires, dont 90 % d'employés et d'ouvriers. L'enjeu de la formation apparaît central pour atteindre les objectifs programmés dans le cadre des feuilles de route de sortie de COP. Ainsi, les travaux conduits à l'échelle nationale mettent en avant un besoin d'identification et de formation d'environ 2,5 millions de techniciens et ouvriers d'ici 2030, avec des besoins plus importants pour la région Auvergne-Rhône-

Alpes dans les filières « Industrie-énergie et économie circulaire ». Au niveau national agrégé, il semble y avoir assez de places dans les formations en lien avec les enjeux de la planification écologique : ce constat n'est pas valable au niveau régional et par secteur ; les besoins du bâtiment et du transport (notamment voyageurs) semblent insuffisamment adressés à date. La stratégie proposée dans le cadre de la mise en œuvre de notre feuille de route régionale concerne tous les publics :

- Les personnes en formation initiale et continue ;
- Les actifs en poste/en reconversion ;
- Les demandeurs d'emploi.

Emplois directement concernés par "levier" du plan (en milliers d'emplois)



source SGPE 07/2024 (données 2019)

Le défi est le suivant :

**Chantier transversal**

Accompagner et structurer les filières dans la transition écologique : formations, emplois et compétences



**COMMENT ?**

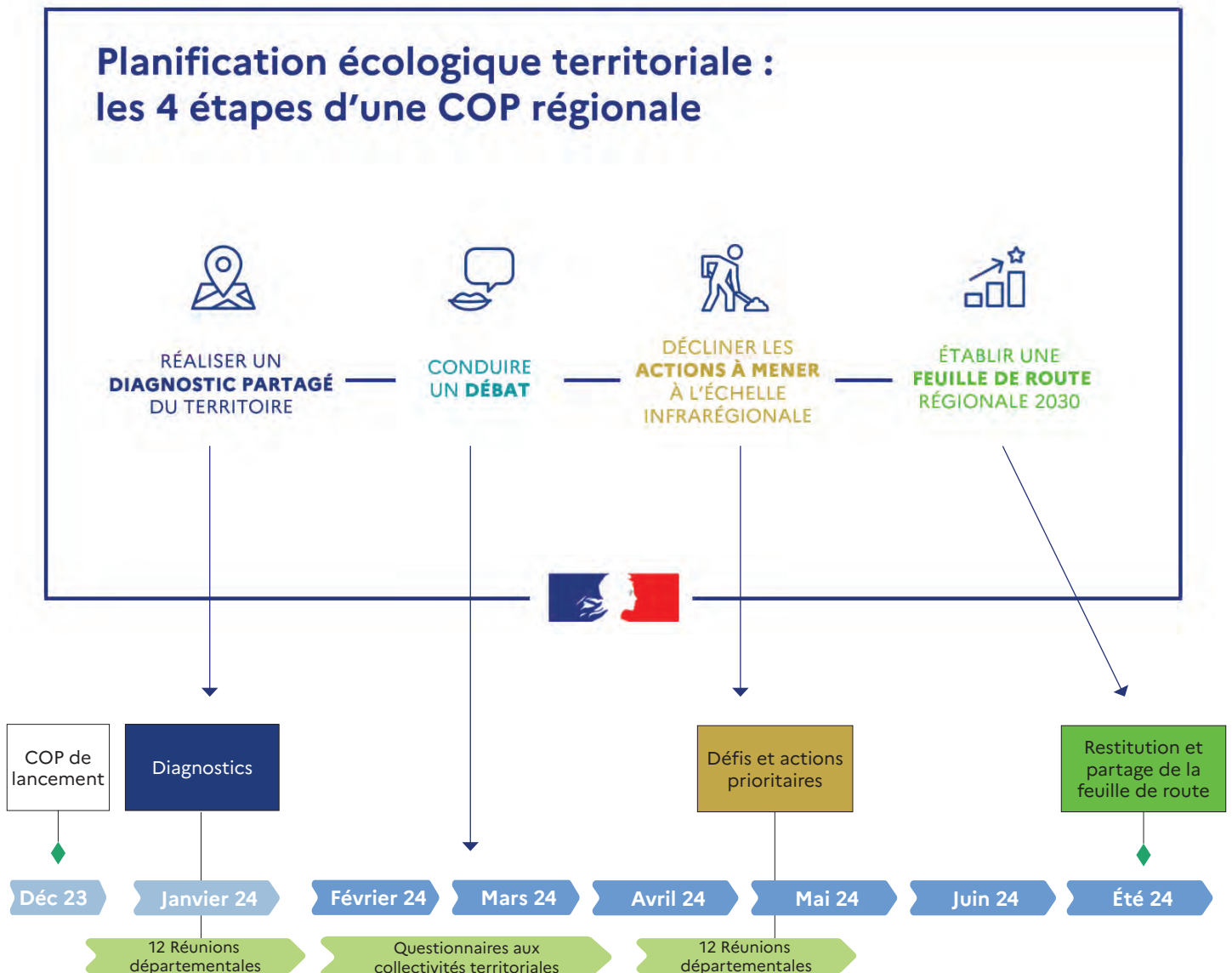




## Le chemin parcouru

Pour relever le défi de notre siècle, la COP repose sur une concertation à grande échelle des acteurs de la région Auvergne-Rhône-Alpes dans le but de décider

collectivement des actions à engager pour réussir la transformation écologique de notre territoire.



### 23 sessions de travail à l'échelle régionale

**4 réunions pour chacun des 5 groupes de travail sectoriels régionaux**  
 Industrie/Bois, Transports/Mobilités, Bâtiment,  
 Biodiversité/Ressources naturelles, Énergie/Déchets  
**3 réunions du groupe de travail sectoriel sur la forêt**  
 (les volets Agriculture/Alimentation seront lancés au second semestre 2024)

Calendrier général des travaux de la COP

Des temps d'échanges et de débats multi-acteurs ont ainsi été conduits entre décembre 2023 et juin 2024. Plus de 2 000 personnes se sont mobilisées au sein des groupes de travail régionaux et départementaux en Auvergne-Rhône-Alpes.

#### Objectifs de la concertation :

- réaliser et partager un diagnostic (mesurer le chemin déjà parcouru et celui qui reste à parcourir)
- débattre et identifier des défis prioritaires
- recueillir et prioriser les actions à déployer dans la feuille de route de la COP
- créer un collectif engagé en faveur des transitions.

### ● Ensemble pour un avenir durable : coup d'envoi de la COP Auvergne-Rhône-Alpes

Les travaux de la COP Auvergne-Rhône-Alpes ont été lancés le 21 décembre 2023 à Lyon avec la participation du Ministre de la Transition Écologique et de la Cohésion des territoires, Christophe Béchu, du Président du conseil régional, Laurent Wauquiez, de la Préfète de région Fabienne Buccio et du Secrétaire Général à la Planification Ecologique, Antoine Pellion.

L'évènement a réuni plus de 400 participants : collectivités territoriales, services et agences de l'État, acteurs du monde économique, acteurs de la société civile, experts, parlementaires, étudiants et lycéens.

Cette première conférence a permis de présenter la démarche de territorialisation de la planification écologique et d'impliquer toutes les parties prenantes au travers de temps d'échange avec la salle.

### ● Une mobilisation sans précédent des acteurs régionaux

À la suite de cette réunion de lancement, six groupes de travail sectoriels ont été mis en place à l'échelle régionale reprenant dans leur composition les acteurs de la COP :

- Biodiversité et ressources naturelles
- Transports et mobilités
- Bâtiment
- Industrie et produits bois
- Energie et déchets
- Forêt

#### Objectifs des groupes de travail sectoriels :

- mobiliser les acteurs en faveur de la planification écologique
- élaborer l'état des lieux régional du secteur concerné
- identifier les défis pour la région Auvergne-Rhône-Alpes
- identifier et de prioriser les actions à conduire pour relever les défis.

Pour chacun de ces secteurs, quatre réunions partenariales ont eu lieu au niveau régional entre les mois de février et juin 2024. Ces réunions ont alterné entre un format restreint, permettant d'assurer la

production et de travailler sur les aspects les plus techniques des différents secteurs, ainsi qu'un format élargi contribuant à recueillir l'ensemble des contributions des acteurs du territoire.

*Travail collaboratif des parties prenantes sur la construction de la feuille de route régionale***Réunion 1 - format restreint**

- présenter la démarche de la COP
- partager l'état des lieux de chaque secteur et les défis écologiques identifiés
- recueillir la vision des défis des participants, amender et enrichir

**Réunion 2 – format élargi**

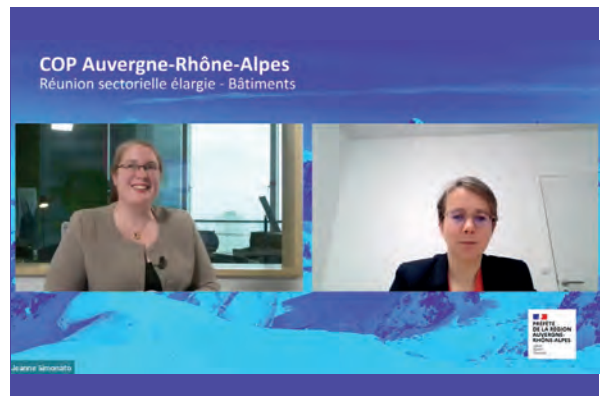
- partager l'état des lieux, les défis, quelques actions emblématiques par secteur
- privilégier une approche itérative, croisant les états des lieux avec les remontées du terrain
- recueillir les contributions des parties prenantes et les impliquer dans le processus de territorialisation

**Réunion 3 - format restreint**

- partager les retours des réunions sectorielles et départementales
- mettre en commun les résultats du questionnaire auprès des collectivités
- entreprendre le travail sur les fiches d'actions afin de proposer des évolutions des politiques publiques

**Réunion 4 – format élargi**

- rendre compte des défis et des actions de la feuille de route régionale
- recueillir les propositions d'amélioration



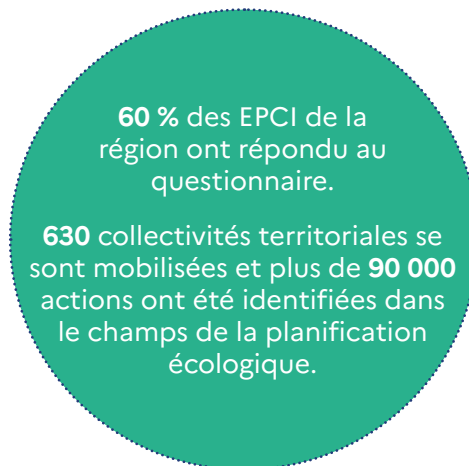
Tout au long de cette période, les participants ont eu **l'opportunité de soumettre leur propre contribution à la feuille de route**, soit sous un format libre soit en répondant à un questionnaire en ligne. L'objectif était

de recueillir les actions à intégrer à la feuille de route régionale de la planification écologique. Plus de 60 contributions ont été reçues et intégrées.

## ● Une consultation à grande échelle des collectivités territoriales

Durant le premier trimestre 2024, une consultation a été réalisée auprès de l'ensemble des collectivités territoriales de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Elle a permis à chaque collectivité de s'exprimer, pour chaque levier de la planification écologique, sur son implication et celle des autres parties prenantes. Les réponses ont permis de mieux appréhender le chemin restant à parcourir et les dynamiques d'action traversant le territoire, et ainsi de mieux identifier les grands enjeux de transformation par territoire.

La compilation et l'analyse de l'ensemble de ces questionnaires ont donné lieu à un [diagnostic](#) partagé des territoires.



## ● Une déclinaison des travaux régionaux dans chaque département

Des réunions de concertation territoriale ont eu lieu dans chacun des 12 départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour partager les enjeux et objectifs à atteindre, mais aussi pour illustrer au travers d'exemples concrets quels leviers permettent et permettront d'obtenir des résultats significatifs en matière de transformation écologique.

1200 participants se sont mobilisés pour ces réunions pilotées par les Préfets de département.

### Janvier-février 2024 : premières réunions départementales

Elles ont rassemblé chacune une centaine de participants issus de divers horizons (services de l'État, élus, collectivités, parlementaires, entreprises et associations professionnelles ou environnementales de chaque département, etc.). **Elles ont permis de mobiliser l'ensemble des acteurs dans les départements.** Au cours de ces réunions, plusieurs

acteurs ont pu prendre la parole et témoigner de leur engagement et des efforts à poursuivre sur l'ensemble du territoire.

En complément de cette première réunion de concertation territoriale, certains départements ont décidé de mettre en place **des groupes de travail sectoriels propres à leur territoire**, afin d'alimenter les travaux menés à l'échelle régionale.

### Avril-juin 2024 : secondes réunions départementales

Elles ont permis de partager les résultats régionaux et départementaux du diagnostic issu de la consultation des collectivités, de partager l'avancement des travaux des réunions sectorielles régionales et départementales (le cas échéant), de définir les spécificités et les priorités pour chaque département et, enfin, **d'identifier les défis prioritaires et les actions auxquelles les acteurs du département souhaitent contribuer.**



## COP 2024, les suites à donner

Cette première édition de la COP régionale Auvergne-Rhône-Alpes a permis de poser les bases d'une planification écologique à grande échelle. Il nous faut désormais accélérer et engager une appropriation rapide des objectifs de décarbonation, de protection de la biodiversité et des ressources naturelles.

La dynamique positive créée autour de la COP doit continuer à s'incarner à travers **la poursuite des groupes de travail thématiques à l'échelle régionale**. Tous les sujets et leviers n'ayant pu être traités dans le cadre de cette première édition de la COP régionale, il sera nécessaire d'approfondir les interdépendances nombreuses et les réciprocitys. **Des thématiques transversales pourront être proposées et/ou renforcées** notamment autour des sujets relatifs à l'adaptation, à la santé, au tourisme, au volet emplois/compétence, à la mobilisation des jeunes publics et des scolaires, au numérique, à la culture...

Par ailleurs, la COP régionale est une démarche qui articule et tient compte des actions, méthodes et modalités de gouvernance déjà déployées dans les territoires sur les politiques publiques concernées par les enjeux de transition écologique. Ainsi, les instances déjà existantes (comité de suivi des contrats

pour la réussite de la transition écologique (CRTE), comité régional de la filière bois, comité régional de la biodiversité, instances de suivi du SRADDET et de la trajectoire zéro artificialisation nette (ZAN), comités départementaux de la planification énergétique et écologique...) seront pérennisées et auront vocation à alimenter et faire vivre la feuille de route régionale.

Une COP sera organisée chaque année jusqu'en 2030 en Auvergne-Rhône-Alpes et permettra d'assurer un suivi de la mise en oeuvre des défis et actions de la feuille de route régionale de décarbonation et de préservation de la biodiversité et des ressources naturelles.



## ● Vers une traduction dans les PCAET et les CRTE

### Le plan climat air énergie territorial (PCAET) : outil privilégié pour décliner la planification écologique à l'échelle des territoires

Le Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) est un outil de planification territoriale, issu de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) de 2015. Il vise à définir et coordonner des actions au niveau local pour lutter contre le changement climatique et adapter nos territoires à ses effets. Le PCAET fixe des objectifs ambitieux, tels que la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), l'amélioration de la qualité de l'air et l'optimisation des consommations énergétiques. Avec la mise en œuvre d'un Plan climat-air-énergie territorial (PCAET), les EPCI dispose d'un outil stratégique et opérationnel pour mieux répondre aux défis du changement climatique.

La nouvelle génération de CRTE (Contrats pour la Réussite de la Transition Écologique) est mobilisée pour accélérer le déploiement de la feuille de route de la COP Auvergne-Rhône-Alpes.

Signés dans tous les territoires, les CRTE ont trois fonctions principales :

- Organiser l'action publique locale autour d'un projet de territoire : les CRTE constituent le cadre dans lequel l'État et les collectivités définissent conjointement les priorités de l'action publique à l'échelle du territoire, avec l'ensemble des acteurs locaux (entreprises, associations, habitants...). Les territoires porteurs de CRTE bénéficient d'un accompagnement pluriannuel de l'État dans la réalisation de leurs projets.
- Accélérer la transition écologique : les CRTE sont le cadre de mise en œuvre à l'échelle des bassins de vie des ambitions fixées dans les COP régionales. Ils contractualisent les trajectoires locales et les traduisent en projets concrets. Les projets identifiés par les CRTE permettent de contribuer à l'atteinte des objectifs de la transition écologique.
- Accompagner des projets locaux : les CRTE permettent d'identifier les projets locaux nécessitant un accompagnement financier et en ingénierie. Ils sont aussi le moyen de s'assurer que ces projets sont cohérents avec les objectifs du territoire et de la planification écologique.

L'actualisation des contrats passés avec les collectivités territoriales doit permettre de faire atterrir et d'accélérer les défis et actions retenus.

La nouvelle méthodologie des CRTE vise à poursuivre des plans d'action déjà contractualisés, ainsi que l'élaboration et la conduite de nouveaux projets, à l'échelle des communes, EPCI et groupements d'EPCI. Le périmètre des CRTE va ainsi bien au-delà de celui des COP. A l'inverse, les projets des COP, dès lors qu'ils

mobilisent le bloc communal ont vocation dans leur mise en œuvre et dans une logique d'incubation, à la sortie des COP, à être intégrés aux CRTE. Par ailleurs, il y a un enjeu à ce que l'ensemble des projets des CRTE contribuent à la transition écologique et à la cohésion des territoires. Cela veut dire renforcer l'ambition écologique des projets et leur adaptation au changement climatique.

Une circulaire ministérielle précise ces modalités d'intégration des actions des COP dans les CRTE actualisés. Un travail sera mené d'ici fin 2024 à l'échelle régionale pour définir les modalités d'alignement des nouveaux projets inscrits dans les CRTE avec la feuille de route de la COP.

Les CRTE bénéficient :

- D'une **gouvernance** et d'un pilotage renforcés entre l'État et les élus locaux, au sein d'un cadre contractuel de référence ouvert à de nouveaux partenaires ;
- De **revues de projets** régulières réunissant, autour du préfet et de ses services, les collectivités porteuses de projets et la collectivité ou le groupement porteur du CRTE ;
- De **financements** consolidés de l'État dans la durée grâce notamment à la pérennisation du Fonds vert ;
- D'un **accompagnement** en ingénierie publique renforcé et coordonné, notamment par les opérateurs de l'État (ANCT, ADEME, CEREMA, ANRU, ANAH, OFB, Agences de l'eau...) et la Banque des Territoires ;
- D'**outils innovants** comme [la boussole de la transition écologique](#), qui permettant à chaque porteur de s'interroger sur les impacts du projet et de les améliorer, et [Mon Espace Collectivité](#), plateforme numérique pour faciliter le suivi de l'accompagnement des projets.

## ● Les moyens mobilisables pour atteindre les objectifs de la feuille de route

### FINANCEMENT GLOBAL

Le financement des actions de la feuille de route de la planification écologique régionale constitue une priorité forte pour l'atteinte des résultats escomptés dans des délais contraints. Les moyens existent, un effort inédit ayant notamment déjà été produit dans le cadre de la loi de finance 2024 avec 10 milliards d'euros supplémentaires consacrés à la transition écologique.

### PORTAIL AIDES-TERRITOIRES

Les guichets de financement à la disposition des porteurs des actions sont disponibles et consultables vaillamment à partir du **portail internet** <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/>. Les acteurs mobilisés dans le cadre de la COP peuvent rechercher des sources de financement pour le déploiement de leurs actions à partir d'une recherche thématique ou géographique.

Les aides contenues au sein du Fonds Vert (France Nation Verte) sont regroupées sur le site afin d'offrir un guichet facilité pour l'obtention des financements. Tous les financeurs (État, ADEME, CDC, Agences de l'eau, BPI, OFB, Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, Conseils Départementaux, EPCI...) alimentent les informations à destination des porteurs de projet.

### FONDS VERT

Pour mener à bien la transition écologique, les parties prenantes doivent aussi s'appuyer sur des expertises métiers dont elles ne disposent pas nécessairement.

La mise à disposition d'une **offre d'ingénierie lisible et facilement mobilisable** est un élément clé de la réussite de l'accélération de la transition écologique des territoires dans le cadre de la territorialisation de la planification écologique, en particulier pour les projets qui s'inscrivent dans les contrats pour la réussite de la transition écologique (CRTE) et pour ceux soutenus par le Fonds vert.

Le **soutien financier du Fonds vert** en matière d'appui en ingénierie doit cibler les grandes transitions sur lesquelles l'appui en ingénierie est particulièrement prioritaire (rénovation énergétique des bâtiments, notamment dans le cadre du plan écoles, recyclage foncier, préservation de la biodiversité, réduction des émissions de CO<sub>2</sub>...), l'État venant outiller la déclinaison de ces grands engagements nationaux dans les planifications territoriales en cours, qu'elles soient transversales ou sectorielles, ainsi que dans les stratégies locales et projets des territoires existants, en cours d'actualisation ou à venir.

Le soutien financier du Fonds vert en ingénierie doit également permettre d'accélérer l'adaptation des territoires, pour faire face à l'augmentation de la fréquence, de la durée et de l'intensité des impacts du changement climatique. Les collectivités sont en première ligne pour mettre en œuvre les actions d'adaptation au changement climatique qui permettront d'améliorer la résilience de leur territoire.

S'agissant des territoires ruraux de la région Auvergne-Rhône-Alpes, **les moyens supplémentaires octroyés dans le cadre de la nouvelle dotation « aménités rurales et biodiversité »** pourront accompagner l'effort de préservation et de valorisation du patrimoine naturel.

## ● Les chantiers transversaux de la COP Auvergne-Rhône-Alpes :

### Agriculture et Alimentation

Les volets agriculture et alimentation n'ont pas pu être traités dans le cadre de la COP 2024 compte-tenu des échanges en cours entre les représentants de la profession agricole et le ministère de l'agriculture. Dans ce contexte, ils seront intégrés dans une nouvelle version actualisée de la feuille de route au cours de l'année 2025. Des groupes de travail se réuniront dès le 2ème semestre de l'année 2024 pour engager les travaux nécessaires.

Outre le volet agriculture et alimentation, plusieurs sujets transversaux n'apparaissent pas encore en tant que tel dans la feuille de route :

- L'adaptation au changement climatique ([déclinaison régionale de la stratégie nationale](#)) ;
- La santé et l'environnement (en partie intégré dans le 4<sup>e</sup> plan régional santé environnement, [PRSE4](#)) ;

- Le tourisme et les interfaces transfrontalières ;
- Le numérique et les données ([déclinaison régionale de la stratégie nationale](#)) ;
- La culture ;
- L'éducation et le développement des compétences, formations et emplois de demain liés à la planification écologique (réflexions déjà engagées) ;
- La mobilisation des citoyens et notamment des jeunes publics.

Ces sujets transversaux seront abordés dans le cadre du déploiement de la feuille de route régionale Auvergne-Rhône-Alpes à travers un dialogue permanent avec les acteurs ayant en charge ces thématiques. Ils pourront faire l'objet de travaux spécifiques qui auront vocation à être intégrés, annuellement, dans le cadre des COP de suivi de la feuille de route. Le volet adaptation sera notamment détaillé dans le cadre de la prochaine COP 2025.

## ● Les chantiers prioritaires de la feuille de route

Le déploiement de la feuille de route régionale sera engagé dès la rentrée 2024 avec la mise en place de trois chantiers prioritaires partenariaux :

### La définition des indicateurs de suivi

Piloté par l'ensemble des services et opérateurs de l'État associé à la COP, ce groupe de travail réunira toutes les parties prenantes de la COP intéressées par les enjeux d'évaluation des défis et actions prioritaires dans le cadre de la feuille de route régionale Auvergne-Rhône-Alpes. L'objectif est de pouvoir décliner les 250 indicateurs de suivi publiés par le SGPE en prenant en compte le contexte spécifique de notre feuille de route régionale. Un tableau de bord sera mis en place pour s'assurer de l'atteinte réelle des objectifs de la COP d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2030.

### Le financement de la planification écologique

Pour 2024, le plan de financement présenté prévoit une première marche de +60 milliards d'euros de financements de l'État, des collectivités territoriales, des entreprises et des ménages, compte tenu d'une montée en puissance progressive des dispositifs d'ici 2030. Ces montants sont cohérents avec le [rapport Pisani-Ferry-Mahfouz](#), selon lequel l'atteinte de nos objectifs de transition écologique demande +100 milliards d'euros de dépenses additionnelles à horizon 2030.

L'État prend sa part, avec 7 milliards d'euros supplémentaires en 2024 par rapport à 2023. Cet investissement inédit sera notamment mis au service de la rénovation énergétique des bâtiments, du développement des transports en commun, de l'accélération des énergies renouvelables, de la transition agricole et de la préservation de la biodiversité. Le Fonds vert constitue le guichet privilégié pour le financement des actions régionales. Un travail sera engagé avec l'ensemble des financeurs pour identifier de nouveaux mécanismes de financement adaptés à notre contexte régional et au portefeuille d'actions de notre feuille de route.

### Le volet éducation, formations, emplois, compétences

La Planification Écologique concernerait directement environ 8M d'emplois à l'échelle nationale et serait créatrice nette d'emplois d'ici 2030 (200 000 à 550 000 emplois créés dans les secteurs clés) ; ce gain compenserait des reconfigurations sectorielles à accompagner dans les territoires.

Pour répondre au défi de la Planification Écologique et du renouvellement générationnel, il conviendra de former +2,8M de personnes d'ici 2030 dans les secteurs prioritaires, dont 90% d'employés et d'ouvriers. Un travail d'identification des priorités sera engagé dans les prochains mois avec les parties prenantes de la COP.



## Où atterrir ?

La réussite de la feuille de route régionale de la planification écologique nécessite la mobilisation de tous.

Elle doit être co-construite en permanence avec les acteurs de façon transparente, partagée et efficace. En ce sens, une stratégie de déploiement proactive est proposée pour la mise en oeuvre des défis.

Elle s'appuie sur un triptyque :



### ● Priorisation

#### Qu'est-ce qu'un défi prioritaire de la feuille de route régionale ?

Un sujet :

- ◊ identifié comme clé pour l'atteinte des objectifs de la planification écologique sur le territoire, notamment à partir du diagnostic produit sur la base des données régionales et du questionnaire complété par plus de 630 collectivités territoriales de la région ;
- ◊ pouvant être décliné en actions concrètes et efficaces rapidement portées par les acteurs locaux (collectivités, entreprises, fédérations professionnelles, associations, État...).

L'identification des défis a été effectuée dans le cadre des réunions partenariales de la COP qui se sont tenues à l'échelle régionale et à l'échelle départementale.

La prise en compte de l'effet levier des défis pour atteindre rapidement les objectifs en matière de décarbonation et de préservation de la biodiversité et des ressources naturelles a guidé cette priorisation.

En complément, une démarche similaire a été effectuée pour la priorisation des actions retenues dans la feuille de route régionale. Ce travail repose sur la prise en compte de trois critères :

#### Accélération

Les 26 défis et actions prioritaires ont soit une dimension nouvelle en matière de transition écologique, soit un caractère répliquable à l'échelle des territoires afin d'accélérer la transition écologique de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

#### Impact

Les 26 défis et actions retenues sont mesurables et peuvent être évalués en continu. Ils ont un impact significatif et, si possible, rapide en matière de décarbonation et de préservation de la biodiversité et des ressources naturelles.

#### Portage

Les actions retenues dans la feuille de route sont assignées précisément à un maître d'ouvrage, garant de leur mise en oeuvre et de l'atteinte de l'objectif. Une même action peut être déclinée par différents maîtres d'ouvrage en plusieurs points du territoire régional.

### ● Gouvernance

Les travaux 2024 de la COP ont été l'occasion d'associer de nombreux partenaires à la fois à l'échelle régionale et à l'échelle infra-régionale. La gouvernance de la feuille de route vise à ancrer la mobilisation des acteurs dans le long terme et propose une approche systémique pour rendre disponibles et accessibles l'ensemble des leviers du changement.

**Les efforts à réaliser doivent être proportionnels aux capacités et responsabilités des acteurs mobilisés dans la feuille de route régionale.**

Par ailleurs, la planification écologique à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes se veut **résolument ambitieuse sur les objectifs à atteindre d'ici 2030 mais progressive** en fonction de la capacité d'intervention des acteurs. Il est important de rappeler que le cadre réglementaire dans lequel la feuille de route a été construite permet d'atteindre les résultats attendus d'ici 2030. Au delà, des évolutions sociétales combinées à un certain nombre d'innovations technologiques, devront être envisagées pour viser une transformation globale à l'horizon 2050.

## Conférence annuelle des parties

**membres** : l'ensemble des parties prenantes régionales

**fréquence** : 1 COP /an

**objectif** : poursuivre les travaux de la COP 2024 et alimenter en continu la feuille de route (exemples d'axes de travail transversaux déjà proposés : adaptation, santé, emplois/compétences, jeunes publics/scolaires...)

## Comité stratégique de suivi de la COP

*instance décisionnelle et de suivi stratégique*

**présidence** : Préfète de région

**membres** : représentants de l'État

**fréquence** : 2 fois/an + réunions liées à la tenue des COP annuelles

**fonction** : piloter la planification écologique et assurer le suivi stratégique des indicateurs de la planification écologique, réorienter les priorités si nécessaires, faire remonter des difficultés et points d'alerte, faire des propositions d'évolution du cadre des politiques publiques auprès des ministères, coordonner les COP annuelles

## Comité technique de la planification écologique

*équipe projet*

**membres** : représentants de l'État, pilotes des actions de la feuille de route

**fréquence** : un fonctionnement proactif et permanent

**fonction** : piloter la feuille de route grâce au suivi des indicateurs aux temps forts du chantier et à la mobilisation de toutes les parties prenantes

## Instances départementales

*animation dans les départements*

Les instances stratégiques et techniques régionales pourront être déclinées dans les douze départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes, en fonction des contextes des territoires, pour piloter et faire vivre les feuilles de routes départementales.

Un référent sera nommé par chaque préfecture et assurera un lien étroit avec la préfecture de région.

## Comité scientifique de la COP

*experts*

**membres** : scientifiques, enseignants-chercheurs académiques et chercheurs issus des centres de recherche publics et privés (CEA, IFPEN...), originaires de la région Auvergne-Rhône-Alpes

**fonction** : éclairer les défis retenus dans le cadre de la feuille de route régionale, proposer de nouveaux projets de recherche permettant de dépasser les limites actuelles pour l'atteinte des objectifs 2030 et au-delà (dont les technologies de rupture vers le net zéro, les changements organisationnels et de pratiques dans les organisations rendus nécessaires par la planification écologique, avec des approches mobilisant la sociologie et plus généralement les sciences humaines)

## ● Évaluation en continu des actions de la feuille de route

Si la transition écologique est l'affaire de tous, sa réussite exige un exercice de transparence quant au chemin que nous avons à parcourir collectivement. Entreprises, pouvoirs publics ou citoyens : nous avons tous besoin de visibilité sur les objectifs à atteindre, et de stabilité sur les domaines dans lesquels nous pouvons nous engager. Pour ce faire, un tableau de bord dynamique régional de la planification écologique va être établi.

Les indicateurs regroupés dans le tableau de bord régional de la planification écologique, rattachés à chacune des actions de la feuille de route, contribuent à l'exigence de transparence en clarifiant où nous en sommes, et où nous allons. L'ambition est qu'il nous permette demain, de mesurer l'impact des actions mises en œuvre en faveur du climat, de la biodiversité et de la préservation des ressources. Nous souhaitons proposer ainsi une vision quantifiée et partagée des leviers clés de la planification, tels qu'ils sont estimés à ce jour, dans les grands secteurs que sont les transports, le bâtiment, l'énergie, les déchets, l'industrie, la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, à l'horizon 2030.

Sans surprise, la marche à franchir est haute. Et d'un sujet à l'autre, les objectifs envisagés pour l'horizon 2030 varient en termes d'intensité et d'impact. Si plusieurs sujets restent encore à affiner avec les

parties prenantes, une chose est sûre : les efforts consentis et les actions engagées ces derniers mois se mesurent déjà positivement, comme en témoigne l'accélération de la baisse des émissions nationales de gaz à effet de serre. Plusieurs indicateurs montrent de fait une belle dynamique : ainsi la progression de la part des voitures particulières électriques (+287% entre 2019 et 2022) donne-t-elle du crédit à l'objectif 2030, tout comme l'augmentation de la puissance installée de production électrique solaire.

**La lecture du tableau de bord permet ainsi d'appréhender l'ampleur et la complexité des changements à opérer, tout en révélant, levier par levier, le caractère atteignable de ces objectifs si chacun selon ses responsabilités prend la juste mesure du travail à entreprendre.**

**Connaître le chemin et mesurer l'impact doit devenir progressivement le réflexe simple de celles et ceux qui ont un rôle à jouer pour la réussite de la transition écologique, et le tableau de bord des indicateurs a pour objectif d'y contribuer.**





**POUR QUI ?**





## Planifier une transition juste

Alors qu'elles n'en sont pas les premières responsables, les personnes les plus modestes sont souvent les premières à subir les conséquences de la dégradation de l'environnement et du changement climatique. Elles ont des conditions d'habitat plus exposées aux aléas thermiques, subissent le renchérissement de tout un ensemble de biens essentiels dans un cadre budgétaire contraint. En raison de la structure des prix, il leur est difficile d'accéder à des produits durables, de rénover énergétiquement leurs logements ou encore d'acquérir des véhicules peu polluants.

La feuille de route régionale de la COP Auvergne-Rhône-Alpes s'appuie sur le Pacte des solidarités pour associer les plus précaires à la transition écologique. Elle vise à développer de nouvelles offres de services et à mieux orienter les publics modestes, en les impliquant dans les réflexions et la conception des solutions.

Aux côtés de l'État, les conseils départementaux, du fait de leurs compétences et grâce à leur proximité avec les citoyens, jouent un rôle clé dans cette transition, en accompagnant les plus modestes dans des domaines tels que l'alimentation durable, la précarité énergétique et la mobilité. Les collectivités territoriales (EPCI et communes) sont également fortement impliquées sur ces sujets.

### L'accès à l'alimentation durable pour tous

Environ 11,4 % de la population française est en insécurité alimentaire, soit 7 à 8 millions de personnes. De plus, les ménages modestes ont un accès limité à des produits sains et durables compte tenu de leur budget. Cette situation induit des risques accrus de pathologies en lien avec la nutrition (obésité, hypertension artérielle, diabète, déficits vitaminiques).

Les acteurs publics peuvent agir pour favoriser l'accès à une alimentation saine et durable et lutter contre l'insécurité alimentaire :

- en portant des projets alimentaires territoriaux et des contrats locaux de santé
- en offrant des repas équilibrés à bas coût grâce à une tarification sociale attractive, notamment dans les zones d'éducation prioritaire
- en portant des actions de structuration logistique et de mutualisation des moyens pour faciliter l'accès aux produits durables, en lien avec les associations d'aide alimentaire.

De même, des initiatives comme les caisses de sécurité sociale de l'alimentation ou les ateliers de cuisine peuvent être encouragées, dans l'objectif d'accompagner les ménages modestes dans leurs choix alimentaires en renforçant leur capacité à choisir des produits de qualité.

### La lutte contre la précarité énergétique

Trois millions de ménages modestes dépensent plus de 8 % de leur revenu pour l'énergie, souvent parce qu'ils habitent dans des logements mal isolés. 20 % des Français ont froid chez eux en hiver, ce qui affecte leur santé et leur vie sociale.

Diverses aides existent pour améliorer l'efficacité énergétique des logements, mais le non-recours reste élevé du fait de la méconnaissance des dispositifs, des difficultés administratives ou du manque de coordination entre les acteurs.

Les autorités publiques sont encouragées à repérer les ménages en précarité énergétique, à mettre en œuvre des diagnostics énergétiques et à proposer des solutions adaptées, comme des travaux de rénovation, des aides financières (Fond Solidarité Logement, chèque énergie) et un accompagnement social.

### Le droit à la mobilité pour tous

La mobilité est un facteur important d'inégalité sociale.

4,3 millions de ménages modestes souffrent de contraintes de mobilité, notamment à cause de véhicules vieillissants ou du manque d'alternatives à la voiture.

La transition vers une mobilité plus propre, avec par exemple le développement des zones à faibles émissions (ZFE), peut par ailleurs engendrer des contraintes nouvelles pour ces populations déjà fragilisées.

Les acteurs publics peuvent, outre les aides financières à l'achat de véhicules, soutenir le développement de plateformes de mobilité solidaire qui visent à recenser les offres disponibles, fournir un accompagnement personnalisé et proposer des solutions de mobilité inclusive, comme la location de véhicules à tarif social ou le covoiturage solidaire.



## Accélérer la transition des modes de vie

Si la transition écologique implique des changements de comportements à l'échelle individuelle, elle suppose surtout une approche plus structurelle et collective, capable de créer les conditions favorisant des changements profonds de nos modes de vie.

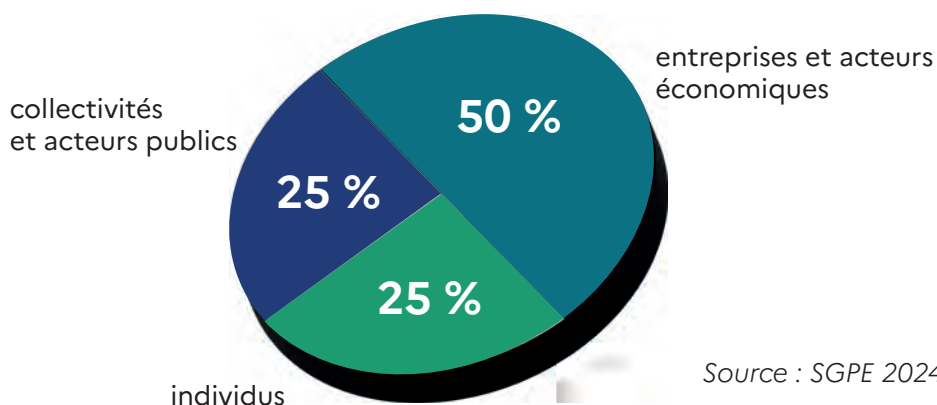
Afin de mieux se déplacer, se loger, préserver et valoriser nos écosystèmes, produire, se nourrir et consommer, la transition écologique appelle des transformations profondes de l'organisation de la société. Les actions individuelles (acheter un véhicule électrique, limiter son chauffage, réduire sa consommation de produits à fort impact environnemental, etc.) représentent environ 25% de l'effort à fournir d'ici 2030. Or, les injonctions au changement ne sont pas suffisantes pour assurer la transition écologique.

En ce sens, 4 catégories d'actions sont des leviers potentiels pour influencer les modes de vie :

- **l'organisation de la société**, incluant la réglementation, les mesures économiques, le rythme de vie, etc. ;
- **l'environnement physique et matériel**, intégrant les dimensions matérielles, techniques, etc. ;
- **l'environnement culturel et social**, qui comprend les actions sur les valeurs, les normes sociales, etc. ;
- **l'échelle individuelle**, incluant notamment les changements de comportement.

La feuille de route régionale s'appuie sur le déploiement d'actions en faveur de l'information des parties prenantes, leur formation aux enjeux de transition et la communication visant à embarquer le plus grand nombre pour la réussite de la transition écologique.

### Contributions aux leviers de la planification écologique en Auvergne-Rhône-Alpes



Source : SGPE 2024



# FOCUS RÉGIONAUX





# **Biodiversité et ressources naturelles**

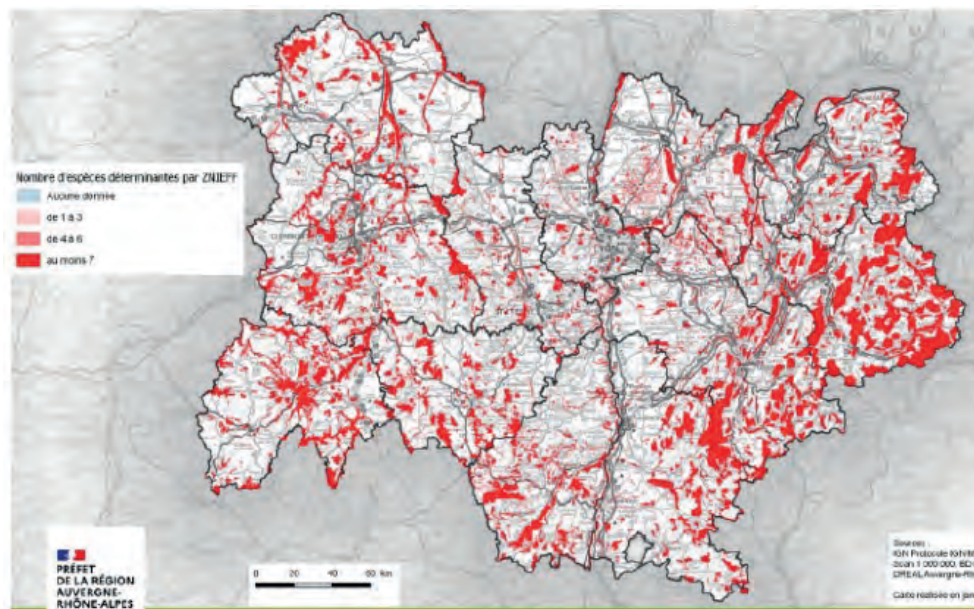
## ÉTAT DES LIEUX RÉGIONAL

### Contexte

#### Biodiversité

La région Auvergne-Rhône-Alpes, caractérisée notamment par trois massifs montagneux (Alpes, Massif Central et Jura) et un riche réseau hydrographique, accueille plus de 30 000 espèces. De nombreux milieux à enjeux sont présents et

13 % du territoire est classé en Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 1, où sont présents les milieux et espèces les plus remarquables.



Source : DREAL Auvergne Rhône Alpes, données 2022

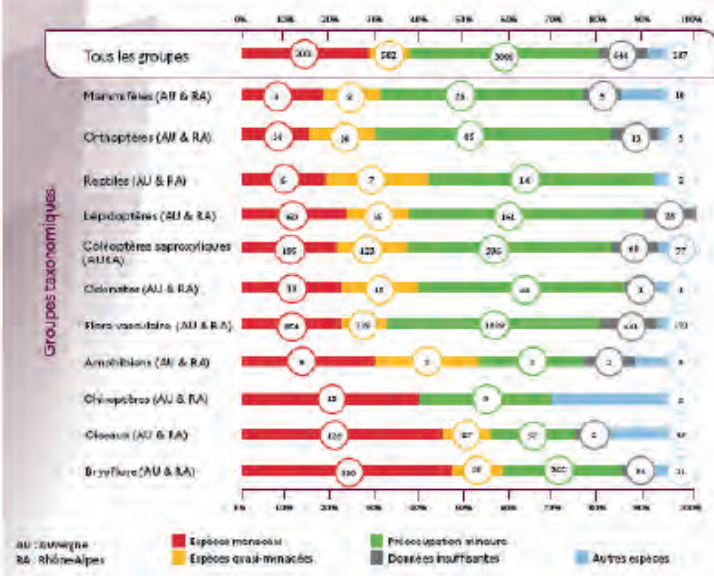
Les espaces naturels de la région sont sous pression des activités anthropiques :

- seuls 22 % des espaces agricoles de la région sont considérés comme peu anthropisés ;
- l'artificialisation des sols se poursuit ;
- l'utilisation de produits phytosanitaires reste importante ;
- les conséquences du changement climatique s'avèrent particulièrement marquées : + 2,5°C de la température moyenne annuelle, + 18 jours par an de journées chaudes, -16 jours par an de jours de gel (source : ORCAE, chiffres clefs 2022).

Ces pressions conduisent à **un niveau de menace important sur les différentes espèces**. Par exemple, environ 500 000 passereaux, 6 500 renards, 9 000 écureuils et 1600 buses sont tués chaque année sur les routes de la région (source : Thèse d'A. Benard 2023 « *Ecologie des routes : vers un modèle prédictif des risques de collision entre véhicule et faune sauvage* »).

## NIVEAU DE MENACE DES ESPÈCES, PAR GROUPES TAXONOMIQUES, EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Près d'une espèce sur trois est menacée dans la région



Source : DREAL Auvergne Rhône Alpes, 2021

## Ressource en eau

Sous l'effet de l'évolution du climat (modification du régime des précipitations, élévation de la température et de l'évapotranspiration), la disponibilité de la ressource en eau pour les milieux naturels et la satisfaction des besoins pour les usages rencontrent des difficultés croissantes. Ainsi, on constate un déficit moyen de la pluviométrie de plus en plus marqué par rapport à la normale (1991-2020) : de septembre 2022 à août 2023, des écarts de 10 % à 40 % ont été constatés selon les secteurs de la région.

Par ailleurs, 48 % des masses d'eau de la région sont en bon état écologique, pour une cible à 75 % en 2027 fixée dans les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux. L'atteinte du bon état est notamment influencé par l'état quantitatif des masses d'eau.



Rapport à la normale 1991-2020 des précipitations de septembre 2022 à août 2023 (source Météo France)



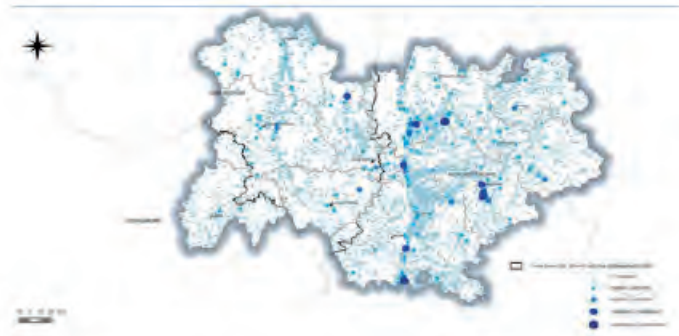
Evolution du débit minimal mensuel de cours d'eau entre les 2 dernières périodes de 30 ans (de 1966-1995 à 1992-2021) (source ORCAE)

La part des prélèvements d'eau en région dans les volumes prélevés en France représente :

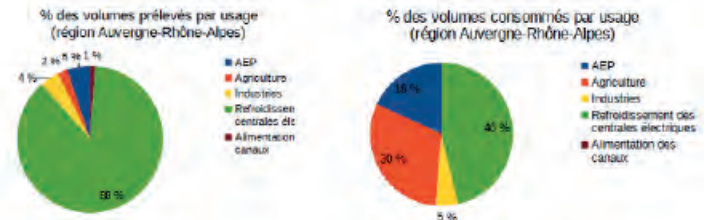
- 2/3 des prélèvements nationaux pour le refroidissement des centrales ;
- 20 % des prélèvements nationaux industriels (supérieur à la moyenne nationale) ;

- 12,7 % des prélèvements nationaux pour l'alimentation en eau potable (AEP) ;
- 9,5 % des prélèvements nationaux agricoles (inférieur à la moyenne nationale).

Source : Banque nationale des prélèvements quantitatifs en eau (BNPE), 2021



**Cartes des prélèvements d'eau (2021, BNPE)**



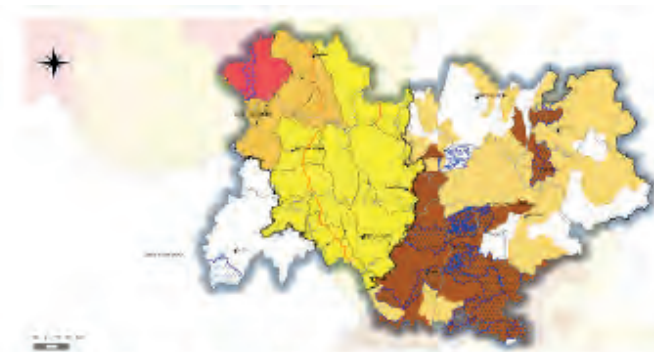
**12,22 milliards de m<sup>3</sup> d'eau douce prélevés (44 % des prélèvements nationaux) et 729 millions de m<sup>3</sup> consommés (2017-2021, BNPE)**

Le déficit en eau des cours d'eau et des nappes souterraines à l'étiage conduit fréquemment à des décisions préfectorales de restrictions des prélèvements afin de préserver les milieux aquatiques et les usages prioritaires tels que l'alimentation en eau potable.

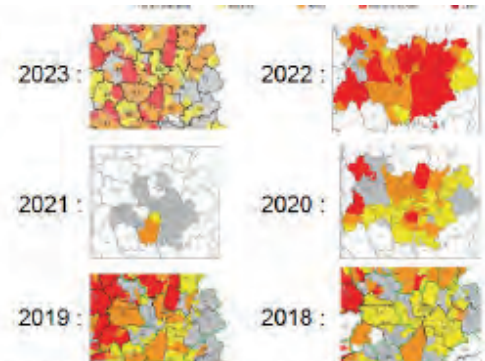
Afin de prévenir la récurrence de ces événements de sécheresse et des restrictions sévères associées, des mesures doivent être prises dans les secteurs en déficit structurel (ou en risque de déficit) identifiés dans les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). Sur ces secteurs, des actions sont mises en place : plafonnement des prélèvements à l'étiage, projet de territoire pour la gestion de l'eau mobilisant un ensemble d'actions pour réduire et mieux répartir les prélèvements. Ces actions sont à poursuivre, ou à renforcer dans les secteurs les plus fragiles, en s'inscrivant dans une trajectoire de sobriété.

Dans la région en 2023 :

- 112 communes, représentant 35 000 habitants, ont été visées par des mesures exceptionnelles (citernage, distribution d'eau en bouteilles) pour l'alimentation en eau potable ;
- 36 % des cours d'eau ont été en assec durant la crise, c'est-à-dire que l'eau était totalement évaporée ou infiltrée sur plus de 50% de la station d'observation.



**Zonages des SDAGE 2022-2027 sur la gestion structurelle de la ressource en eau (source : DREAL AuRA / SCIDDAE / Pôle SIG, 2024)**



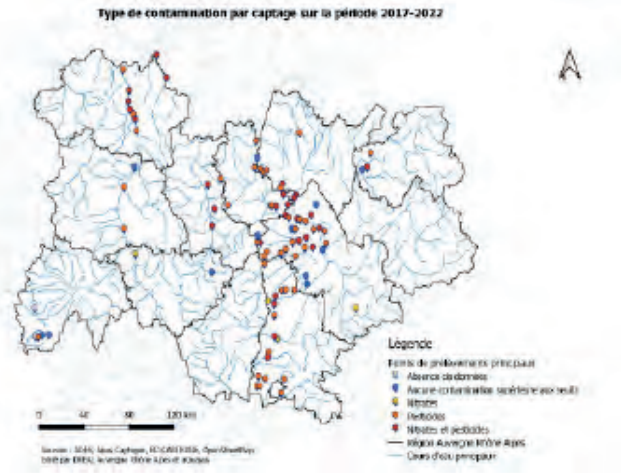
**Les restrictions des usages de l'eau (eaux de surface) au 1er septembre des dernières années (source Propluvia)**

Zonage du SDAGE LB 7B et 7C : Bassins avec plafonnement des prélèvements au niveau actuel en période de basses eaux (7B-3) et (7B-5) ; Bassins avec une augmentation possible des prélèvements en période de basses eaux ; Bassin avec ZNE (7C-1) ; ZPE ; limite bassin RA, LB et AG.

Zonages du SDAGE Rb-Mid : 7B : Actions de préservation des équilibres quantitatifs nécessaires pour l'atténuation du bon état ; Actions nécessaires pour rétablir les débits équilibrés quantitatifs et atteindre le bon état ; Bassin avec ZNE (7C-1) ; ZPE ; limite bassin RA, LB et AG.

Concernant les captages pour l'alimentation en eau potable en région :

- 8 277 captages alimentent les réseaux publics d'eau potable ;
- 6 372 captages disposent de périmètres de protection ;
- 98 captages sont considérés « prioritaires » (ressources en eau potable stratégiques dont la qualité est dégradée ou menacée) ;
- 75 % des captages sont contaminés par des nitrates et/ou des produits phytosanitaires (données 2018-2023).



## Ressource foncière

La ressource foncière présente des bénéfices pour la planète, les collectivités et les habitants.

**Des bénéfices pour la planète :** les sols « vivants » favorisent la biodiversité, limitent les risques d'inondation par ruissellement, stockent du carbone.

L'artificialisation des sols est la 1<sup>ère</sup> cause de l'érosion de la biodiversité.

1 ha d'étalement urbain entraîne l'émission de 190 à 290 tCO<sub>2</sub>.

**Des bénéfices pour les habitants :** une ville moins étalée diminue les temps et coûts de transport, limite la facture énergétique, favorise la proximité des espaces naturels, préserve le potentiel de production des sols agricoles en circuit court.

La facture énergétique des ménages serait **10 % plus faible** sans l'étalement urbain des 20 dernières années.

Les distances parcourues en voiture sont **1,5 moins importantes** pour les habitants des centralités urbaines que pour ceux des périphéries.

**Des bénéfices pour les collectivités :** moindre coût d'investissement et de fonctionnement pour les équipements publics (réseaux, voirie, services...), un territoire préservé et résilient.

**REPARER LA VILLE :** Réhabilitation des espaces déjà urbanisés = plus de logements, un centre-ville dynamisé, de l'emploi local.

**AMÉLIORER LE CADRE DE VIE :** Préservation du cadre naturel et du patrimoine = renforcement de l'attractivité du territoire et développement de la nature en ville.

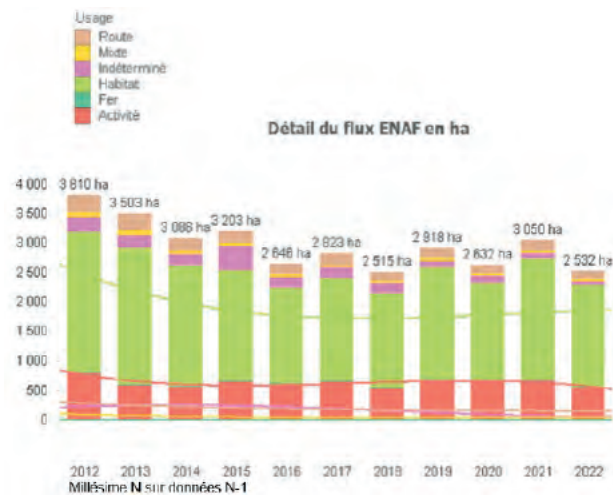
**OPTIMISATION DES COÛTS :** Optimisation des coûts = baisse des dépenses publiques par la réduction des réseaux à entretenir et l'optimisation des équipements.

En région, plus de 32 700 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) ont été consommés entre 2011 et 2021, soit près de 3000 hectares par an. (source : portail national de l'artificialisation). Les deux tiers de cette surface consommée sont destinés à l'habitat.

La consommation moyenne régionale à usage résidentiel sur la période 2021-2031 est de 508 m<sup>2</sup> par nouveau ménage. Cependant cette consommation est très variable selon les départements (de 144 m<sup>2</sup> à 4 981 m<sup>2</sup>).

Sur l'ensemble de la région, les opérations de moins de 8 logements par hectares représentent 51% de la consommation d'ENAF.

67% de la consommation ENAF se situe dans des communes peu denses (source : INSEE, 2011-2020).





## Chemin parcouru et restant à parcourir

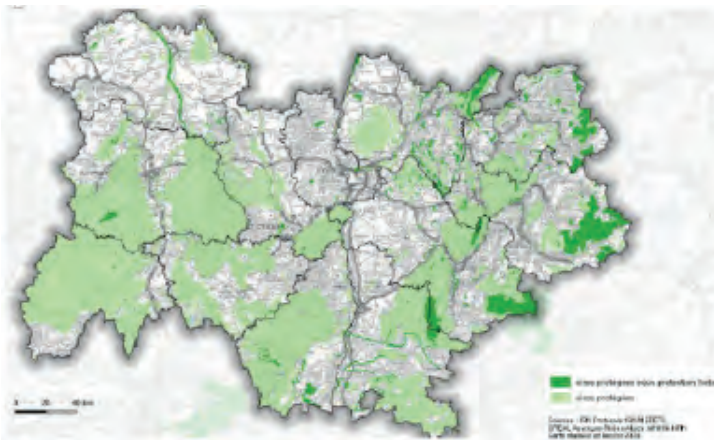
### Biodiversité

Face aux pressions et aux enjeux inhérents à la préservation de la biodiversité, plusieurs actions ont été engagées et sont à consolider.

#### Concernant les surfaces en aires protégées

Une vision des enjeux de protection à 10 ans et un premier plan d'actions triennal ont été établis dans le cadre de la **déclinaison régionale de la stratégie nationale biodiversité 2030**.

État des lieux des aires protégées et des aires protégées sous protection de la région Auvergne Rhône-Alpes

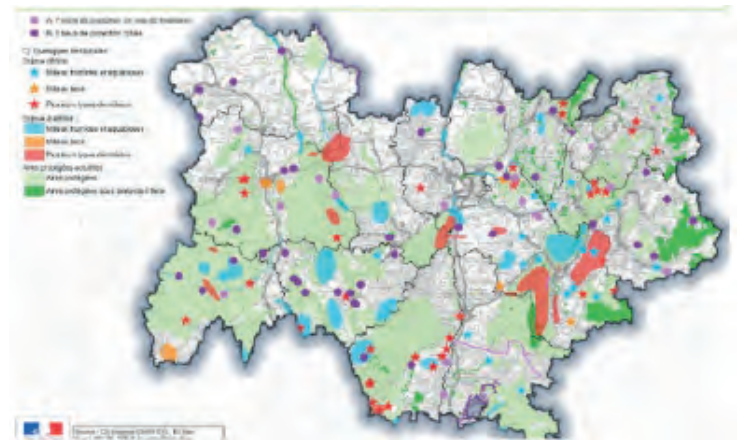


Source : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, novembre 2022

Un objectif d'une centaine de sites à protéger d'ici 2026 a été fixé. Depuis 2021, 17 projets ont abouti, faisant ainsi évoluer la surface de la région sous protection forte de 3,03 % à 3,08 %.

Il convient désormais de renforcer la dynamique enclenchée dans le premier plan d'action et de concrétiser les projets de protection dans les territoires.

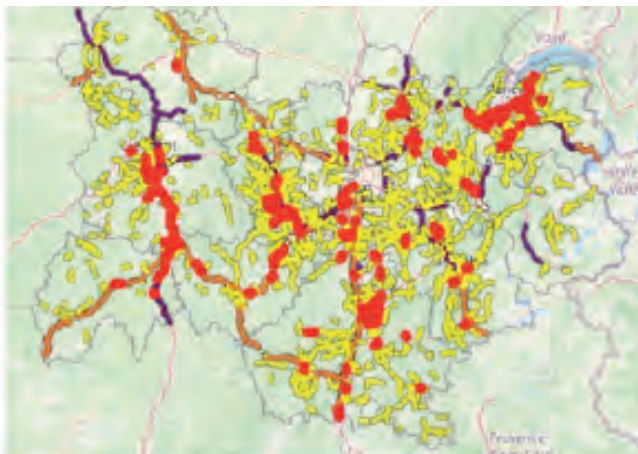
Les enjeux de protection de la région Auvergne-Rhône-Alpes



#### Concernant les continuités écologiques

Des actions favorisant les trames vertes et bleues ont été engagés via des dispositifs partenariaux d'observation et de financement, notamment les **Contrats Vert et Bleu (CVB)**.

Collisions faune sur le réseau routier et ferré en Auvergne-Rhône-Alpes



Source : CEREMA 2024

Il convient désormais d'élaborer un état des lieux hiérarchisé des discontinuités écologiques et de lancer un plan d'actions de résorption d'ici 2030.

Ouvrages prioritaires pour la restauration des cours d'eau



Source : DREAL Auvergne Rhône Alpes, 2024

## Concernant les travaux de restauration écologique

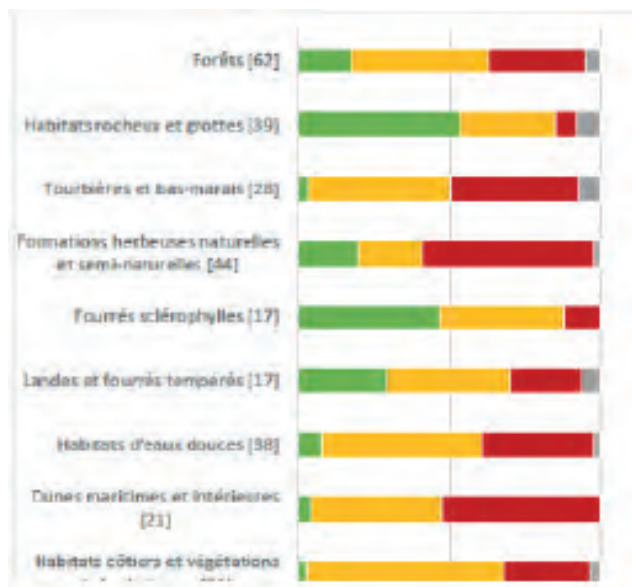
Des stratégies et/ou financements sur certains milieux (ex : milieux humides, haies) ont été déployés tout comme de nouveaux outils de financements publics (Agence de l'eau, Fonds vert notamment) et privés (sites naturels de compensation, de restauration et de renaturation).

Au-delà des données de rapportage et d'évaluation produites dans le cadre des directives européennes

« habitat » et « faune-flore », il n'existe pas de diagnostic global de l'état de conservation dans la région. Il convient donc d'élaborer un **état des lieux régional de l'état de conservation des habitats naturels** à partir duquel fixer des objectifs chiffrés et hiérarchisés de surfaces à restaurer dans le cadre du règlement européen relatif à la restauration écologique.



Troisième évaluation des habitats et espèces de la DHFF (2013-2018)



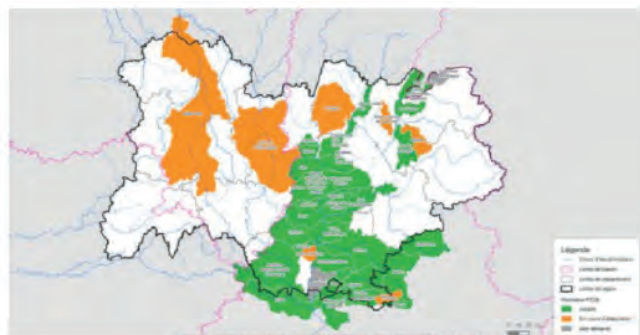
État de conservation des habitats par grand type d'habitat pour la période 2013-2018 (le nombre entre crochets indique le nombre d'évaluations réalisées)

## Ressource en eau

**35 projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE)** ont été élaborés en région, dont 28 sont adoptés à la date de février 2024. Sur le périmètre des PTGE validés, 8,2 Mm3 ont pu être économisés sur la période 2020 – 2022.

Il convient désormais de :

- définir une trajectoire de sobriété par bassin versant, en s'inspirant de la démarche PTGE, d'abord sur les bassins en déséquilibre quantitatif ou en équilibre fragile puis sur toute la région ;
- mettre en œuvre les actions identifiées pour atteindre l'équilibre de la ressource en eau ;
- mettre en œuvre les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et les programmes de mesures afin de contribuer sur le volet quantitatif à atteindre le bon état écologique pour 75 % de masses d'eau en 2027.



Avancement dans l'élaboration des PTGE en AuRA

Concernant les **plans d'actions de protection des zones de captage d'eau pour l'alimentation en eau potable**, les actions notables réalisées à date du dernier bilan de 2023 sont :

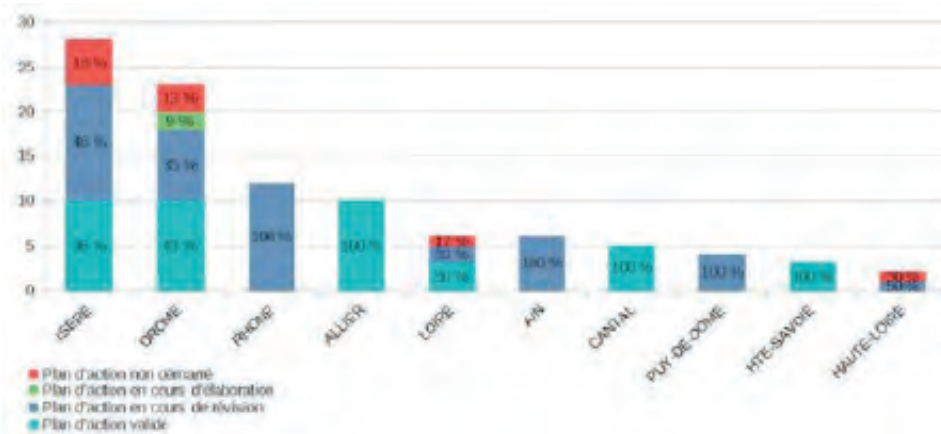
- la validation ou la révision de près de 90 % des plans d'actions des 98 captages prioritaires ;
- la mobilisation des outils d'aide à l'évolution des pratiques agricoles, par exemple les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC - 23 captages), les paiements pour services environnementaux (PSE - 19 captages) et les missions Ecophyt'Eau (16 captages) ;
- l'initiation de la démarche de zone soumise à contraintes environnementales (ZSCE) sur 19 captages.



La mise en œuvre des plans d'action doit se poursuivre dans les captages prioritaires en mobilisant l'ensemble des leviers financiers, de maîtrise du foncier, ou réglementaires, pour une évolution durable des pratiques dans ces secteurs stratégiques. Il convient désormais de :

- finaliser et mettre en œuvre les plans d'actions des 98 captages prioritaires ;
- élaborer un plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) sur les captages sensibles (liste à définir) ;

- disposer d'indicateurs de suivi des pratiques agricoles dans les aires d'alimentation de captages ;
- mobiliser les bons leviers pour reconquérir la qualité de l'eau (réglementaires, fonciers, à l'échelle des territoires).



## Ressource foncière

La France s'est fixée, dans le cadre de la **loi Climat et Résilience** adoptée en août 2021 :

- l'objectif d'atteindre le «zéro artificialisation nette des sols» (ZAN) en 2050 ;
- avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) dans les dix prochaines années (2021-2031) par rapport à la décennie précédente (2011-2021).

Par ailleurs, la **loi ZAN** du 20 juillet 2023 a permis de renforcer l'accompagnement des élus locaux dans la mise en œuvre de la lutte contre l'artificialisation des sols et de répondre aux difficultés de mise en œuvre du ZAN sur le terrain.

Ces objectifs sont partagés à l'international, notamment :

- dans le cadre de l'ONU des **objectifs de développement durable** (objectif n°15 «Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres»);
- au niveau européen, avec la **feuille de route pour une Europe efficace dans l'utilisation de ses ressources** adoptée en 2011 et fixant l'objectif de «supprimer d'ici à 2050 toute augmentation nette de la surface de terres occupées», ainsi que la **stratégie européenne pour les sols 2030** adoptée en 2021. Un projet de directive européenne relative à la surveillance et à la santé des sols a été proposé par la Commission en juillet 2023.

Des actions emblématiques pour relever les défis sur le foncier sont d'ores et déjà engagées :

- la **revitalisation des centre-villes et centre-bourgs** avec par exemple des opérations de revitalisation de territoire (ORT) en particulier dans le cadre des programmes de l'ANCT (Action cœur de ville, Petites villes de demain et France ruralités) ;
- la **lutte contre les logements vacants** par la connaissance et la mobilisation des aides de l'État, de l'Anah et des collectivités ;
- l'**identification et la mobilisation des friches** avec par exemple les aides de l'État dans le cadre du fonds vert et des collectivités ;
- l'élaboration ou la révision de **documents d'urbanisme** permettant en particulier le développement d'opérations en densification de nouveaux modèles d'habitats ou de zones économiques (nouvelles ou existantes) ;
- le portage foncier par les **établissements publics fonciers** (EPF) et la mise en place de fonds de minoration foncière.

Il convient désormais :

- d'accélérer la **baisse de la consommation** d'espaces non artificialisés en vue d'atteindre les objectifs de la loi Climat et Résilience ;
- de développer l'**observation** de l'artificialisation des sols (OCSGE) ;
- d'**accompagner** les collectivités dans l'élaboration ou la modification de documents de planification ;
- de poursuivre la **communication / sensibilisation** pour tous les publics sur les enjeux des sols et les leviers mobilisables pour la sobriété foncière.

## Leviers à activer pour accélérer la transition du secteur

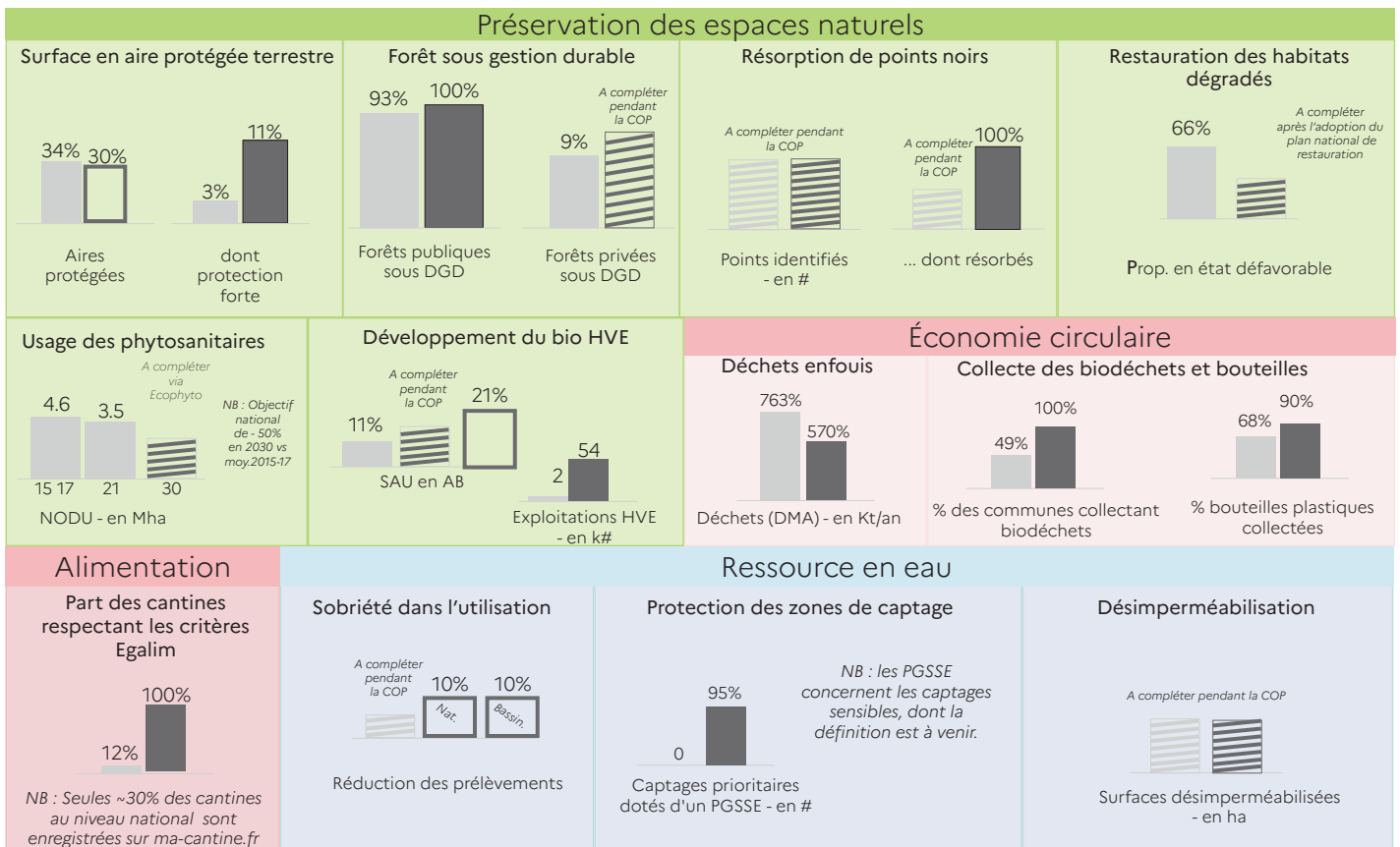
Neuf leviers sont identifiés par le SGPE concernant la biodiversité et les ressources naturelles dans le panorama des leviers de préservation de la biodiversité et de gestion des ressources :

- l'augmentation de la surface en aire protégée terrestre, dont les aires en protection forte ;
- l'augmentation de la part des forêts publiques et privées sous gestion durable ;
- la résorption des points noirs de continuité écologique ;
- la restauration des habitats dégradés ;
- la réduction de l'usage des phytosanitaires ;
- le développement des produits issus de l'agriculture biologique et/ou certifiés Haute Valeur Environnementale (HVE) ;
- la sobriété dans l'utilisation et le partage de la ressource en eau ;
- la protection des zones de captage ;
- la désimperméabilisation des sols.

Pour certains de ces leviers, des objectifs cibles ont été fixés. Pour d'autres, la définition d'objectifs est renvoyée aux travaux de concertation de la COP.

Outre ces leviers déterminés par le SGPE, la loi "Climat et résilience" du 22 août 2021 a posé un objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) à l'horizon de 2050 avec un premier objectif intermédiaire de réduction par deux de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030 par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2020. Cet objectif ZAN est intégré dans les travaux de planification écologique régionaux.

### Présentation de l'état des lieux des leviers de préservation de la biodiversité et gestion des ressources

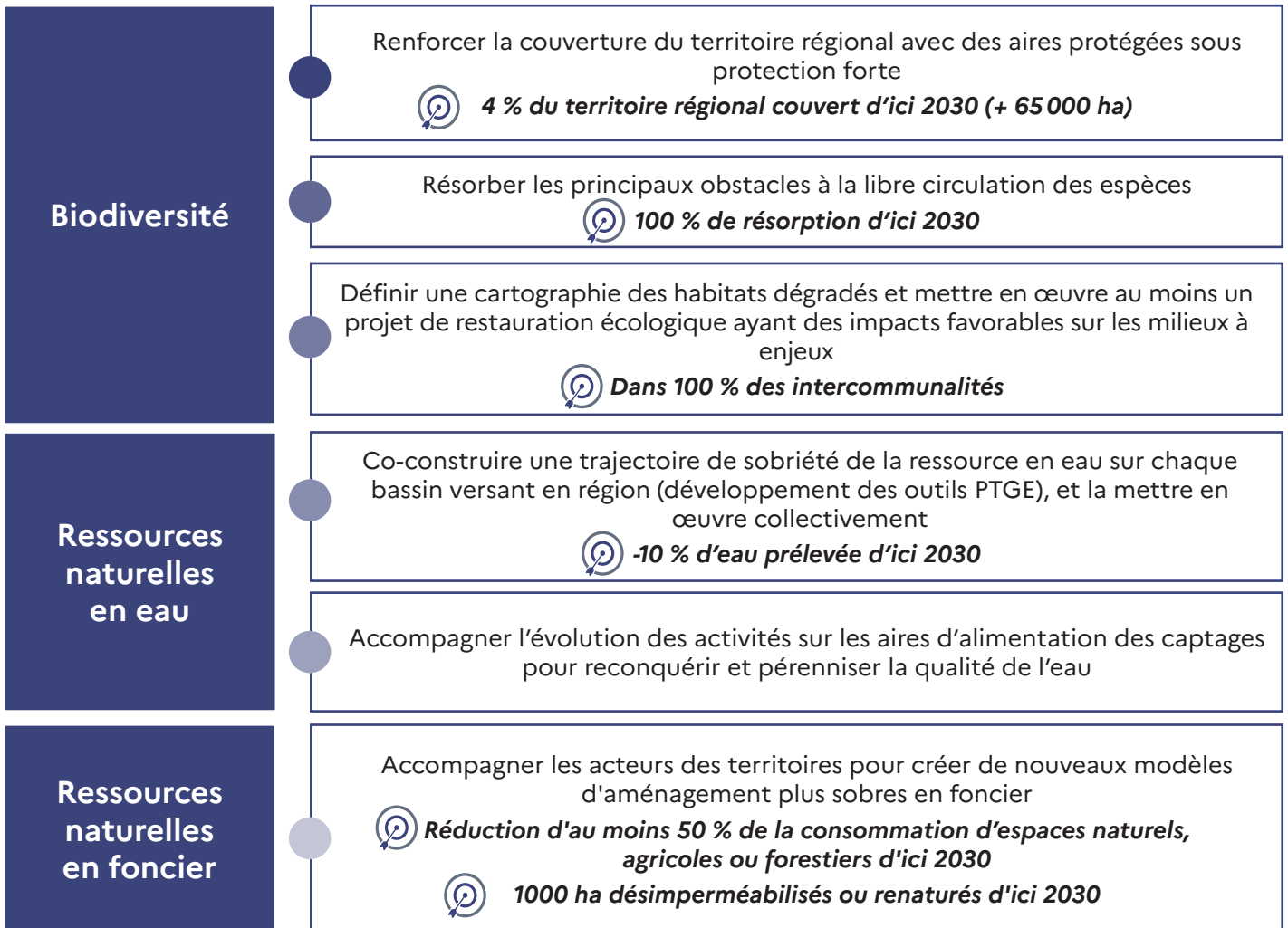


■ Objectif régionalisé indicatif à 2030    □ Objectif national ou supra-régional    ■ Dernière donnée régionale réalisée (2020, 21 ou 22)

(Source : SGPE 2024)

**6 défis** défis ont été identifiés pour la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles en région

Auvergne-Rhône-Alpes lors des travaux conduits dans les différents groupes de travail dédiés au sujet.



## Retour des collectivités sur ces leviers

Les réponses des collectivités territoriales au questionnaire élaboré par le SGPE mettent en exergue des points saillants sur plusieurs sujets.

### Les continuités écologiques

Ce sont surtout les départements qui s'estiment avancés par rapport aux actions proposées (en lien avec leur compétence sur les ENS). D'abord par l'accompagnement de la mise en œuvre des projets d'aménagement par la maîtrise d'ouvrage publique locale, mais aussi en ce qui concerne le financement des opérations de restauration des continuités écologiques. Les communes et les intercommunalités estiment avoir plutôt avancé sur l'introduction des enjeux de la Trame Verte et Bleue dans les documents d'urbanisme (SCoT, PLU, PLUI) ou dans la restauration des fonctionnalités naturelles des cours d'eau identifiés comme prioritaires.

### La surface en aire protégée

Les actions de renforcement ou d'extension du réseau d'aires protégées et de protection forte sont jugées plutôt pertinentes surtout par les conseils départementaux (ENS et PNR par exemple), mais restent moyennement avancées. La valorisation des services rendus par les aires protégées et la mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire pour leur financement constitue également une action jugée très pertinente par les conseils départementaux, mais encore moyennement avancée. Sur ce levier, les collectivités étaient également interrogées sur l'accompagnement ou la mise en œuvre des projets labellisés « solutions fondées sur la nature » (restauration des zones humides, renaturation, restauration des cours d'eau). Cette action apparaît comme la plus pertinente et la plus avancée, en particulier pour les conseils départementaux.

## La restauration des habitats naturels

L'identification des zones à potentiel de restauration constitue l'action la plus pertinente pour les collectivités, action pour laquelle elles s'estiment moyennement avancées. Sur l'ensemble des autres actions, jugées souvent moins pertinentes par les collectivités, ces dernières considèrent qu'elles ont encore peu avancé. Les actions de qualification et de quantification du besoin de compensation du territoire ou de sécurisation du foncier sont jugées moyennement pertinentes et moyennement avancées.

## La sobriété dans l'usage de l'eau

Les actions sur lesquelles les collectivités s'estiment le plus en avance portent sur l'accompagnement ou la mise en œuvre de projets labellisés, l'encouragement de pratiques économes ou l'information et la sensibilisation du grand public. Ce sont les conseils départementaux qui se présentent comme les plus avancés en matière d'actions relevant de leurs champs de compétences. À l'inverse, les communes ont encore des marges de progrès, malgré des avancées notables en matière de mise en œuvre d'une gestion optimisée et raisonnée des flux dans les bâtiments publics ou de mise en place et suivi d'un plan d'actions de réduction des fuites.

## Les zones de captage pour l'alimentation en eau potable

Les actions proposées apparaissent comme moyennement pertinentes pour les collectivités. Les intercommunalités et les communes considèrent que la protection des points de captage sensibles sera bien garantie par les Plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) en cours de mise en place. L'action portant sur l'établissement des contrats de captage entre les financeurs et acteurs/usagers des zones concernées apparaît comme moyennement avancée pour l'ensemble des parties prenantes concernées.

## La désimperméabilisation des sols

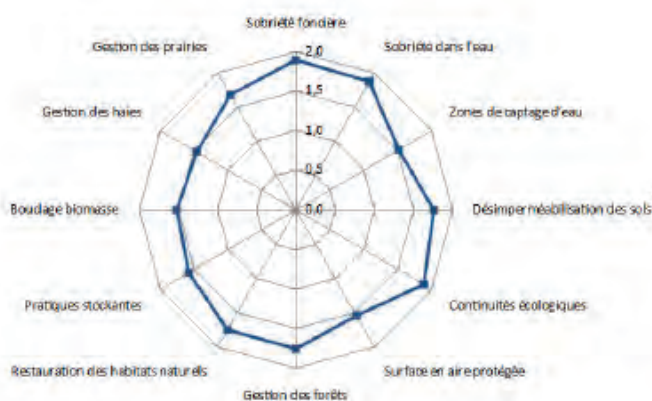
Pour ce levier, c'est l'action relative à la conduite des opérations de végétalisation en ville et toute action favorable à la « nature en ville » qui semble la plus pertinente pour les collectivités et pour laquelle elles s'estiment le plus en avance, en particulier concernant les conseils départementaux. L'action relative à la valorisation de l'importance de la désimperméabilisation en s'engageant dans une démarche participative pour sa mise en œuvre est jugée également tout à fait pertinente, mais les collectivités estiment qu'elles sont encore peu avancées dans ce domaine. La mise à disposition du foncier pour la mise en œuvre d'opérations de désimperméabilisation reste peu déployée.

## La sobriété foncière

Les actions les plus plébiscitées par les collectivités territoriales portent sur les opérations de végétalisation en ville, la construction de nouveaux bâtiments exemplaires cohérents avec les objectifs d'écoconception et de sobriété foncière ainsi que le maintien de la vocation agricole du foncier. Celles qui rencontrent le moins de suffrages de la part des collectivités concernent la mise à disposition du patrimoine de la collectivité en période de non-utilisation, la sécurisation du foncier, la mise en place d'observatoires de l'habitat et du foncier pour élaborer des stratégies foncières sobres ou la lutte contre la vacance des logements avec les instruments d'aménagement à la main des collectivités. Les opérations d'aménagement en recyclage urbain (recyclage des friches, requalification des quartiers dégradés, revitalisation des petites et moyennes centralités) sont perçues comme pertinentes par les EPCI.

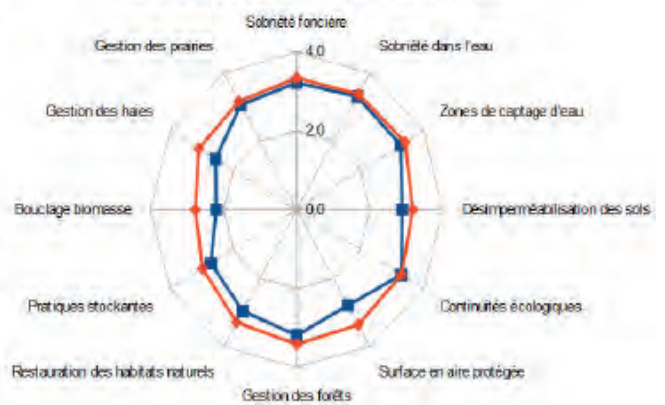
*NB : les éléments relatifs à la gestion durable des forêts, aux pratiques stockantes, à la gestion des prairies et à la gestion des haies devront être intégrés dans le volet agricole/forêt de la COP.*

Indicateur de pertinence du levier pour les collectivités



Réponses possibles  
 0 = Le levier n'est pas pertinent pour mon territoire  
 1 = Le levier n'est pas dans le champ de ma compétence  
 2 = Le levier est pertinent pour mon action

Actions des collectivités et action collective



Réponses possibles  
 1 = Plutôt non  
 3 = Partiellement oui  
 2 = Partiellement non  
 4 = Plutôt oui



## Extrait d'actions en cours menées par des collectivités :

### Biodiversité

- Végétalisation de centres-bourgs, rénovation de cours d'école, renaturation, EPCI – Haute -Loire ;
- Plantation de haies arbustives composées d'un mélange d'essences favorables à la biodiversité, EPCI - Puy de Dôme ;
- Actions de restauration des zones humides et des bas monts par mise en défens, EPCI – Ain ;
- Réalisation d'aménagements de franchissement pour la faune (passes à poissons, filets défecteurs pour les oiseaux, poteaux réfléchissant pour grandes faunes, etc.) dans le cadre de l'aménagement du réseau routier départemental, Département - Drôme ;
- Intégration des trames vertes et bleues dans le PLU, commune – Haute-Savoie ;
- Réalisation de la trame noire, EPCI – Ain.

### Ressource en eau

- Aide aux syndicats des eaux ayant mis en place des paiements pour services environnementaux (PSE), Département Isère ;
- Réalisation du programme de restauration de la continuité écologique des cours d'eau, restauration hydro-morphologique des cours d'eau, EPCI - Ain ;
- Suppressions d'obstacles à la continuité écologique dans le cadre du contrat territorial Coise et affluents 2023-2025 (Simacoise) associées à de nombreuses actions de suppressions ou aménagements de seuils en rivière par le SYRIBT, EPCI - Rhône ;
- Plan de déploiement de récupération d'eaux pluviales en cours et mise en place de mesures de réduction de la consommation d'eau dans la collectivité, Commune - Haute-Savoie ;
- Encouragement de l'utilisation économe de l'eau par tous les usagers dans les instances liées à l'eau et dans les politiques publiques propres, Commune – Loire.

### Ressource foncière

- Travail dans le cadre des préemptions avec la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) et des cahiers des charges pour le respect d'objectifs environnementaux par les acheteurs (plutôt dans le cadre agricole avec les zones Protection des espaces naturels et agricoles périurbains - PENAP), EPCI - Rhône
- Sécurisation du foncier (ex : maîtrise foncière, bail rural environnemental, SAFER, obligation réelle environnementale...), Commune – Loire.

## Extrait d'actions planifiées par des collectivités :

### Biodiversité

- Élaboration du contrat environnemental 2025-2030 : Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides, restauration des corridors écologique, gestion des sites naturels, EPCI - Ain ;
- Routes en concertation avec les Espaces Naturels Sensibles : travail de définition de ces corridors à réactiver, Département du Puy de Dôme ;
- Projet de « Marathon des jardins » pour la création et la restauration de 42 km de haies, de ripisylves et de 42 mares d'ici 2026 sur le territoire métropolitain, EPCI - Ain.

### Ressource en eau

- Caractérisation des Espaces de Bon Fonctionnement (EBF) des cours d'eau et des zones humides, intégration dans les documents d'urbanisme en 2025, EPCI - Ain ;
- Désimperméabilisation et végétalisation de la commune en cours avec les habitants, Commune – Loire ;
- Développement des compétences gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI), EPCI – Haute-Loire ;
- Utilisation des eaux non conventionnelles en cours d'études (eau de piscine, réutilisation des eaux usées traitées - REUT), Commune – Drôme.

### Ressource foncière

- Continuer l'accompagnement des communes dans la mise en compatibilité de leurs documents d'urbanisme locaux avec le SCOT, EPCI - Rhône et Haute Loire ;
- Étude de mise en place d'une association foncière agricole, EPCI – Rhône ;
- Mise en place d'une stratégie foncière pour encadrer les modes d'acquisition de forêt au sein du département, Département Savoie
- Développement des obligations réelles environnementales (ORE), EPCI - Ain et Cantal.

## Défi

Renforcer la couverture du territoire régional avec des aires protégées sous protection forte

4 % du territoire régional couvert d'ici 2030 (+ 65 000 ha)

## ACTION

### CRÉER 50 NOUVEAUX ESPACES PROTÉGÉS SOUS PROTECTION FORTE (RÉSERVES NATURELLES OU ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX DE PROTECTION OU RÉSERVES BIOLOGIQUES)

#### Pilotes

- Collectivités territoriales
- État

#### Contributeurs

- Associations de protection de l'environnement
- Fédérations d'usagers de la nature
- Gestionnaires d'aires protégées,
- Réserves naturelles de France

#### Mise en œuvre



2025 : Rédaction du 2nd plan d'actions triennal  
2026 : Premier plan d'action triennal

Impact

Faisabilité

#### Description



Mettre en œuvre d'ici le 31 décembre 2026 les 50 projets de protection forte issus de la déclinaison stratégie aires protégées et suivis au titre des politiques prioritaires du gouvernement



Élaborer un nouveau plan d'actions triennal 2026-2028 de développement du réseau d'aires protégées en région Auvergne-Rhône-Alpes et le mettre en œuvre

#### Indicateurs de suivi



- Nombre de nouvelles aires protégées en protection forte (objectif : 50)

#### Conditions de succès

- Relayer le portage politique des services de l'État par les services préfectoraux
- Faciliter l'appropriation des outils de protection par les acteurs en prévoyant des actions spécifiques de communication et de valorisation
- Renforcer les moyens d'actions des aires protégées

#### Besoins pour accélérer

- Mobilisation des services préfectoraux pour la mise à disposition de moyens humains locaux dans le montage des projets
- Implication du Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt pour la création de nouvelles réserves biologiques
- Soutiens financiers pour les études et l'animation préalables

## Défi

Renforcer la couverture du territoire régional avec des aires protégées sous protection forte

 4 % du territoire régional couvert d'ici 2030 (+ 65 000 ha)

## ACTION

### DÉVELOPPER ET ACCOMPAGNER LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF « OBLIGATIONS RÉELLES ENVIRONNEMENTALES »

#### Pilotes

- Services de l'État

#### Contributeurs

- Associations de protection de la nature
- Conservatoires des espaces naturels
- Conservatoire du littoral
- Parcs naturels régionaux

#### Mise en œuvre



2024

Impact 

Faisabilité 

#### Description



Valoriser le dispositif d'obligation réelle environnementale pour la protection volontaire d'espaces privés et publics



Identifier des acteurs relais pour la communication et la sensibilisation auprès des particuliers, entreprises et collectivités : conservatoires d'espaces naturels, Parcs naturels régionaux, grandes collectivités, associations de protection de l'environnement



Apporter des ressources techniques et financières pour faciliter la mise en œuvre d'Obligations réelles environnementales : modèles types, ressources notariales, aides mobilisables



Réfléchir à la mise en œuvre d'un dispositif de suivi des obligation réelle environnementale (ORE) « patrimoniales » dans la région

#### Indicateurs de suivi



- Nombre d'obligations réelle environnementale (ORE) « patrimoniales » signées
- Surface d'obligations réelle environnementale (ORE) « patrimoniales » signées (hectare)

#### Conditions de succès

- Disposer de relais sur le terrain (chambres des notaires)
- Former et sensibiliser les notaires
- Faire connaître le dispositif à un public plus large (propriétaires fonciers)

#### Besoins pour accélérer

- Soutien financier

## Défi

Renforcer la couverture du territoire régional avec des aires protégées sous protection forte

4 % du territoire régional couvert d'ici 2030 (+ 65 000 ha)

## ACTION

### RECONNAÎTRE AU CAS PAR CAS EN PROTECTION FORTE DES AIRES PROTÉGÉES EXISTANTES

#### Pilotes

- État
- Propriétaires des espaces concernés

#### Contributeurs

- Associations
- Collectivités
- Conservatoire des espaces naturels
- Office français de la biodiversité (OFB)
- Parcs naturels régionaux

#### Mise en œuvre



2025 : identification de conseils départementaux volontaires et de sites des Conservatoires des espaces naturels

2026-2030 : identification d'autres départements et d'autres outils (ex : obligation réelle environnementale)

Impact

Faisabilité

#### Description



Mettre en œuvre le décret 2022-527 du 12 avril 2022 pour la reconnaissance en protection forte d'espaces au cas par cas



Veiller à améliorer la protection effective de la biodiversité dans la reconnaissance en protection forte dans les espaces reconnus (au cas par cas)



Identifier et hiérarchiser les outils et partenaires prioritaires pour la mise en œuvre du décret via une feuille de route

#### Indicateurs de suivi



- Surface reconnue en protection forte au cas par cas (hectare)

#### Conditions de succès

- Solliciter l'État pour validation

#### Besoins pour accélérer

- Publication de l'instruction de mise en œuvre du décret

## Défi

Renforcer la couverture du territoire régional avec des aires protégées sous protection forte

 4 % du territoire régional couvert d'ici 2030 (+ 65 000 ha)

## ACTION

**ÉTUDIER ET RENFORCER LA COHÉRENCE DU RÉSEAU D'AIRES PROTÉGÉES AUVERGNE-RHÔNE-ALPES À DIFFÉRENTES ÉCHELLES GÉOGRAPHIQUES (DÉPARTEMENTALE, RÉGIONALE, INTER-RÉGIONALE ET TRANSFRONTALIÈRE) EN PRENANT EN COMPTE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE**

### Pilotes

- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)

### Contributeurs

- Gestionnaire d'aires protégées
- Alparc

### Mise en œuvre



2025 : pour nourrir l'élaboration du prochain plan d'action triennal

Impact 

Faisabilité 

### Description



Effectuer un bilan qualitatif et quantitatif du réseau d'aires protégées avec les axes d'analyse suivant :

- cohérence de la couverture par type de milieux à enjeux,
- cohérence géographique du réseau,
- analyse de la cohérence du réseau d'un point de vue connectivité en prenant en compte les trames verte et bleues
- analyse de la résilience et de la cohérence du réseau au regard des changements climatiques

### Indicateurs de suivi



- Nombre d'obligation réelle environnementale (ORE) « patrimoniales » signées
- Surface d'obligation réelle environnementale (ORE) « patrimoniales » signées (hectare)

### Conditions de succès

- Consolidation des financements des aires protégées, analyse des besoins et adaptation au plan de gestion
- prise en compte des enjeux de (sur)fréquentation, notamment en lien avec le changement climatique

### Besoins pour accélérer

- Soutien du milieu scientifique

## Défi

Résorber les principaux obstacles à la libre circulation des espèces

 100 % de résorption d'ici 2030

### ACTION

## CONTRIBUER À L'IDENTIFICATION DES PRINCIPAUX OBSTACLES TERRESTRES GRÂCE AUX TRAVAUX DE RECHERCHE ET AU SUIVI DE LA MORTALITÉ ROUTIÈRE DE LA FAUNE SAUVAGE

#### Pilotes

- Conseil régional
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)

#### Contributeurs

- Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)
- Conservatoires d'Espaces naturels,
- Fédération régionale des chasseurs (FRC)
- Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)
- Réseau des gestionnaires d'infrastructures (GEIST)

#### Mise en œuvre



réalisation de l'étude

Impact 

Faisabilité 

#### Description



Réaliser un état des lieux des principaux points noirs de continuité écologique terrestre par grandes familles d'animaux (grands mammifères, reptiles amphibiens, chauves-souris, oiseaux, etc.) en mobilisant les données de mortalité routière de la faune sauvage, les approches de modélisation des continuités écologiques via l'occupation des sols et les études menées dans le cadre de l'élaboration des schémas de cohérence écologique



Identifier les principaux points noirs de continuité écologique

#### Indicateurs de suivi



- Réalisation de l'étude

#### Conditions de succès

- Mettre à disposition de l'information
- Rendre l'information facile d'exploitation
- Articuler avec les outils existants Plans nationaux d'actions en faveur des espèces menacées et politiques compensatoires

#### Besoins pour accélérer

- Mobiliser les services compétents et les opérateurs privés (réseau autoroutier délégué)

## Défi

Résorber les principaux obstacles à la libre circulation des espèces

 100 % de résorption d'ici 2030

## ACTION

### IDENTIFIER ET RESTAURER INTÉGRALEMENT UN CORRIDOR ÉCOLOGIQUE MAJEUR

#### Pilotes

- Collectivités territoriales
- Services de l'État

#### Contributeurs

- Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)
- Gestionnaires d'infrastructure

#### Mise en œuvre



2025-2030 : restauration d'un corridor écologique

Impact 

Faisabilité 

#### Description



Définir une méthode répliquable de maîtrise d'ouvrage en faveur de la logique de fonctionnalité et de la résorption des discontinuités écologiques (même lorsque plusieurs réseaux physiques entravent une discontinuité)



Mettre en œuvre cette méthode sur un territoire à définir pour résorber en intégralité une continuité écologique majeure, en se basant sur les résultats de l'étude précédente et en faisant appel à des gestionnaires d'infrastructures et des collectivités volontaires



Identifier et mobiliser les travaux antérieurs déjà réalisés sur ce sujet

#### Indicateurs de suivi



- Nombre de corridors identifiés et restaurés (objectif : 1)

#### Conditions de succès

- Identifier une collectivité volontaire pour piloter la démarche
- Maintenir les financements

#### Besoins pour accélérer

- Mobilisation des collectivités territoriales pour le portage actif de la démarche

## Défi

Résorber les principaux obstacles à la libre circulation des espèces

 100 % de résorption d'ici 2030

### ACTION

## METTRE EN ŒUVRE UN CENTRE DE RESSOURCES POUR LA RÉSORPTION DES POINTS NOIRS

#### Pilotes

- État
- Conseil Régional
- Office français de la biodiversité (OFB)

#### Contributeurs

- Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)
- Gestionnaires d'infrastructures

#### Mise en œuvre



2025 : centre de ressource opérationnel

Impact 

Faisabilité 

#### Description



Synthétiser et capitaliser sur les retours d'expérience sur les opérations de résorption des points noirs par type de discontinuités (infrastructures routières, ferroviaires, etc.) et par type de cibles (amphibiens, microfaune, chauve-souris, etc.)



Apporter un appui technique aux porteurs de projet via un centre de ressource adossé au dispositif observatoire régional de la biodiversité et sur la base du dispositif existant GEIST

#### Indicateurs de suivi



- Nombre de projets aidés

#### Conditions de succès

- Mobiliser des partenaires

#### Besoins pour accélérer

- Moyens financiers pour faciliter la mobilisation sur les retours d'expérience

## Défi

Résorber les principaux obstacles à la libre circulation des espèces

 100 % de résorption d'ici 2030

## ACTION

### IDENTIFIER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES DANS 100 % DES DOCUMENTS D'URBANISME

#### Pilotes

- Collectivités

#### Contributeurs

- Agences d'urbanisme
- Conseil régional
- État
- Fédération des Schéma de cohérence territoriale (SCoT)

#### Mise en œuvre



2025 : Intégrer ces mesures lors des renouvellements des documents de planification


Impact



Faisabilité



#### Description

 Décliner au niveau local la protection des grands corridors en identifiant et protégeant les continuités écologiques dans les différents niveaux de documents de planification de l'urbanisme (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), Schéma de cohérence territoriale (SCoT), plan local d'urbanisme (PLU) en se basant sur les données existantes (zones naturelles d'intérêts écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF), SRADDET), afin de ne pas créer de nouvelles discontinuités écologiques

#### Indicateurs de suivi



- Nombre de Schéma de cohérence territoriale (SCoT) intégrant une protection ferme des corridors et zones à enjeux (zones naturelles d'intérêts écologique, faunistique et floristique)

#### Conditions de succès

- Mobiliser les collectivités, conservatoire d'espaces naturels, parcs naturels régionaux (appui expertise)

#### Besoins pour accélérer

- Croisement des compétences urbanisme / environnement en Directions départementales des Territoires et dans les collectivités.
- Animation spécifique

## Défi

Définir une cartographie des habitats dégradés et mettre en œuvre au moins un projet de restauration écologique ayant des impacts favorables sur les milieux à enjeux

 Dans 100 % des intercommunalités

## ACTION

### IDENTIFIER LES MILIEUX À ENJEUX ET FOURNIR UN CADRE MÉTHODOLOGIQUE POUR LEUR IDENTIFICATION AU NIVEAU LOCAL

#### Pilotes

- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)

#### Contributeurs

- Conservatoire Botanique National (CBN)

#### Mise en œuvre



Restitution de l'étude en 2025

Impact 

Faisabilité 

#### Description



Identifier les principaux milieux à enjeux pour la restauration écologique au niveau régional en mobilisant le cadre international (projet de règlement sur la restauration de la nature, directive habitat faune flore), national (exercice de rapportage sur l'état des habitats) et les partenaires techniques locaux



Élaborer un cadre méthodologique simple et opérationnel pour l'identification de milieux à enjeux à l'échelle intercommunale



Suivre la réalisation des cartographies à l'échelle intercommunale

#### Indicateurs de suivi



- Réalisation de l'étude (oui / non)
- Diffusion du cadre méthodologique (oui / non)
- Nombre d'intercommunalités ayant réalisé un travail d'identification des zones à restaurer sur les 172 EPCI

#### Conditions de succès

- Mettre à disposition de l'information
- Rendre l'information facile d'exploitation

#### Besoins pour accélérer

- Moyens humains pour les services de l'État
- Soutien financier pour mobiliser les partenaires compétents

## Défi

Définir une cartographie des habitats dégradés et mettre en œuvre au moins un projet de restauration écologique ayant des impacts favorables sur les milieux à enjeux

 Dans 100 % des intercommunalités

## ACTION

**RENFORCER L'APPUI AUX COLLECTIVITÉS POUR LA RENATURATION VIA LES PARTENAIRES RELAIS ET LA CRÉATION D'UN CENTRE DE RESSOURCES DÉDIÉ**

### Pilotes

- Conseil régional
- État
- Office français de la biodiversité (OFB)

### Mise en œuvre



2025

Impact 

Faisabilité 

### Description



Synthétiser et capitaliser les retours d'expérience sur les opérations de restauration écologique par type de milieu (tourbières, prairies, alpages, milieux agricoles, etc.) et apporter un appui technique aux porteurs de projet via un centre de ressource adossés au dispositif observatoire régional de la biodiversité



Mobiliser les partenaires relais (Conservatoires d'espaces naturels, Parcs naturels régionaux...) pour l'émergence de projets en ciblant en priorité les intercommunalités

### Indicateurs de suivi



- Nombre de projets aidés

### Conditions de succès

- Diffuser la démarche auprès des collectivités territoriales et renforcer l'ingénierie d'appui, notamment via les partenaires relais
- Maintenir les financements, notamment pour les paiements pour services environnementaux (PSE) et la mise en œuvre de stratégies foncières
- Accompagner la profession agricole pour la mise en œuvre opérationnelle de pratiques agricoles

### Besoins pour accélérer

- Soutien financier

## Défi

Définir une cartographie des habitats dégradés et mettre en œuvre au moins un projet de restauration écologique ayant des impacts favorables sur les milieux à enjeux



Dans 100 % des intercommunalités

### ACTION

## IDENTIFIER LES ZONES À POTENTIEL DE RESTAURATION ÉCOLOGIQUE ET METTRE EN OEUVRE UN PROJET DE RESTAURATION DANS 100 % DES EPCI

#### Pilotes

- EPCI

#### Contributeurs

- Conservatoire botanique national (CBN)
- Conservatoires régionaux d'espaces naturels (CEN)

#### Mise en œuvre



2025 - 2030

Impact

Faisabilité

#### Description



Mener à l'échelle de chaque territoire un travail d'identification et de hiérarchisation des secteurs à enjeux pour la préservation et la restauration sur la base des ressources fournies par le niveau régional pour chaque EPCI



Construire un projet de restauration écologique sur un secteur prioritaire pour chaque EPCI



Mobiliser en priorité le réseau des ABC et les collectivités «territoires engagés pour la nature» (TEN)

#### Indicateurs de suivi



- Nombre d'EPCI ayant effectué ce travail d'identification
- Nombre de projets de restauration engagés

#### Conditions de succès

- Mobiliser les élus
- Réaliser les actions transversales préparatoires régionales

#### Besoins pour accélérer

- Soutien financier pour la réalisation du travail d'identification et des opérations de restauration

## Défi

Définir une cartographie des habitats dégradés et mettre en œuvre au moins un projet de restauration écologique ayant des impacts favorables sur les milieux à enjeux

 Dans 100 % des intercommunalités

## ACTION

### IDENTIFIER LES ZONES À ENJEUX POUR LA RESTAURATION ÉCOLOGIQUE DANS LES SITES NATURA 2000

#### Pilotes

- Collectivités concernées
- Conseil régional

#### Contributeurs

- Collectivités concernées
- Conservatoires des espaces naturels
- Parcs naturels régionaux,

#### Mise en œuvre



- Itérative sur 2025-2028 :
- 2025-2026 : travail pilote sur des sites (dont sites emblématiques) visant à définir des éléments méthodologiques pour l'identification des zones à enjeux (mobilisation de fonds verts)
- 2026-2028 : déclinaison progressive sur l'ensemble des sites, tout en commençant les premiers travaux de restauration sur les zones déjà identifiées.

Impact



Faisabilité



#### Description



Définir dans chaque site Natura 2000 une hiérarchisation des secteurs à enjeux pour la restauration écologique en mobilisant le cadre européen et les gestionnaires des sites Natura 2000 et en étant cohérent avec le cadre méthodologique régional

#### Indicateurs de suivi



- Nombre de site Natura 2000 ayant effectué le travail d'identification de secteur à enjeux

#### Conditions de succès

- Mobilisation des ressources techniques et financières (notamment fonds verts)

#### Besoins pour accélérer

- Soutien financier

## Défi

Co-construire une trajectoire de sobriété de la ressource en eau sur chaque bassin versant en région (développement des outils PTGE), et la mettre en œuvre collectivement

 -10 % d'eau prélevée d'ici 2030

### ACTION

## SÉCURISER LES RÉSEAUX D'EAU POTABLE, AMÉLIORER LEURS RENDEMENTS ET POURSUIVRE LA STRUCTURATION DES MAÎTRISES D'OUVRAGE

#### Pilotes

- Collectivités territoriales
- Gestionnaires des réseaux d'eau potable

#### Contributeurs

- Agences de l'eau
- Banque des territoires
- Conseils départementaux
- État
- Structures porteuses de PTGE

#### Mise en œuvre



2024 -2026

Impact 

Faisabilité 

#### Description



Accélérer la sécurisation de l'alimentation en eau potable (AEP) et l'amélioration du rendement des réseaux



Accompagner la structuration de maîtrises d'ouvrage locales solides, pour une meilleure sécurisation de l'alimentation en eau potable



Prioriser ces travaux et l'accompagnement des collectivités sur les secteurs en déficit quantitatif ou ayant connu de fortes tensions durant les sécheresse 2022 / 2023, ainsi que sur les réseaux vétustes présentant un rendement inférieur à 50% (9 collectivités concernées en 2024)



Faire connaître les solutions techniques et financières

#### Indicateurs de suivi



- Nombre de travaux réalisés
- Nombre de collectivités dont le réseau d'eau potable présente un rendement inférieur à 50 %

#### Conditions de succès

- Accompagner les réflexions locales sur la structuration des maîtrises d'ouvrage
- Financer les travaux

#### Besoins pour accélérer

- Accompagnement des collectivités en ingénierie et en montée en compétence

## Défi

Co-construire une trajectoire de sobriété de la ressource en eau sur chaque bassin versant en région (développement des outils PTGE), et la mettre en œuvre collectivement

 - 10 % d'eau prélevée d'ici 2030

## ACTION

**RÉALISER DES PLANS DE SOBRIÉTÉ ÉCONOMIQUES ET FAIRE MONTER EN COMPÉTENCE LES CONSEILLERS POUR ACCOMPAGNER LES DIFFÉRENTS USAGERS**

 100 % DES FILIÈRES

### Pilotes

- Chambres d'agriculture
- Chambre de commerce et d'industrie (CCI), Chambre des métiers et de l'artisanat
- État
- Représentants des filières industrielles

### Contributeurs

- Conseil régional
- État
- Instituts techniques et de recherche
- Organisations professionnelles agricoles (OPA)

### Mise en œuvre



2024

Impact 

Faisabilité 

### Description de l'action



Réaliser un plan régional de sobriété hydrique pour les filières agricoles dans le cadre d'un plan régional d'adaptation au changement climatique



Réaliser un plan de sobriété hydrique par filières, pour l'industrie et les entreprises, à l'échelle régionale ou nationale



Valoriser les résultats des programmes de recherche engagés et mobiliser la recherche nationale et régionale pour disposer d'outils « sobriété » sur le long terme



Valoriser les résultats auprès des conseillers (CCI, chambres d'agriculture) sur les plans de sobriété réalisés et les résultats des programmes de recherche

### Indicateurs de suivi



- Nombre de plans régionaux de sobriété de filière engagés et réalisés

### Conditions de succès

- Financer l'élaboration et la mise en œuvre des plans de sobriété et la formation des conseillers
- Favoriser la dynamique par les représentants régionaux des filières et s'appuyer sur les représentants nationaux des filières
- Engager également des démarches de sobriété dans les structures publiques (État, collectivités territoriales) et dans la filière touristique

### Besoins pour accélérer

- Mobilisation des représentants des filières économiques
- Mise en place des programmes de recherche opérationnels

## Défi

Co-construire une trajectoire de sobriété de la ressource en eau sur chaque bassin versant en région (développement des outils PTGE), et la mettre en œuvre collectivement

 - 10 % d'eau prélevée d'ici 2030

## ACTION

## METTRE EN ŒUVRE LES PROJETS DE TERRITOIRE POUR LA GESTION DE L'EAU (PTGE) EXISTANTS ET ENGAGER DE NOUVEAUX PTGE SUR LES BASSINS EN VULNÉRABILITÉ CROISSANTE

 35 PROJETS

## Pilotes

- Collectivités territoriales porteuses de PTGE
- Collectivités territoriales porteuses de démarches collectives (contrat, schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE))

## Contributeurs

- Agences de l'eau
- Collectivités territoriales, notamment gestionnaires des réseaux d'eau potable
- État
- Organisations professionnelles agricoles (OPA)
- Représentants des industries et des entreprises

## Mise en œuvre



2024/2027

Impact 

Faisabilité 

## Description de l'action



Mettre en œuvre les 27 PTGE validés et suivre la mise en œuvre, sous le pilotage de la collectivité porteuse et avec l'accompagnement des services de l'État, au regard des objectifs fixés, notamment sur ceux présentant des enjeux importants en termes d'efforts attendus et d'acceptation locale



Finaliser les 6 PTGE en élaboration ou en émergence : Dombes (01), Payre-Lavézon (07), Méouge (26), Loire en Rhône-Alpes (42) et Allier aval (03, 43, 63) et Chéran (73,74)



Engager les 2 projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) dont l'élaboration n'a pas pu être initiée : Berre drômoise (26) et Sud Ouest Lémanique (74)



Mettre en place des PTGE sur les bassins versants à enjeu, ou une démarche simplifiée sur les autres bassins présentant une vulnérabilité moindre, sous l'impulsion d'une collectivité territoriale, afin de définir une trajectoire de sobriété, sur la base d'une instance de concertation existante ou à créer, d'une étude besoins/ressources (étude de volumes prélevables, ou étude simplifiée si suffisant) et d'un plan d'actions.

## Indicateurs de suivi



- Nombre de PTGE validés ou révisés
- Taux de couverture de la région par un PTGE ou une démarche simplifiée de trajectoire de baisse des prélèvements (objectif : 100%)

## Conditions de succès

- Favoriser l'adhésion des usagers à contribuer aux PTGE et à réaliser des actions
- Réaliser des études des volumes prélevables solides et lisibles
- Pérenniser ou mettre en place des organismes uniques de gestion collectives (OUGC)
- Améliorer la connaissance des prélèvements (notamment les petits prélèvements sur des bassins à enjeu) et de la ressource en eau (réseaux de suivi)

## Besoins pour accélérer

- Mobilisation des collectivités pour le portage d'un PTGE ou d'une démarche simplifiée
- Diffusion des bonnes pratiques de sobriété et d'adaptation
- Elaboration d'un projet de guide sur la création de retenues d'eau structurantes
- Mise en place d'un réseau des PTGE (au niveau technique et politique)

## Défi

Co-construire une trajectoire de sobriété de la ressource en eau sur chaque bassin versant en région (développement des outils PTGE), et la mettre en œuvre collectivement

 -10 % d'eau prélevée d'ici 2030

## ACTION

### ACCÉLÉRER LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

 AU MOINS 1 PROJET D'AMPLEUR PAR DÉPARTEMENT

#### Pilotes

- Collectivités territoriales ayant la compétence GEMAPI

#### Contributeurs

- Agences de l'eau
- Associations de protection de l'environnement
- Conseils départementaux
- État
- Propriétaires privés

#### Mise en œuvre



024-2027

Impact 

Faisabilité 

#### Description de l'action



Poursuivre les travaux de restauration des milieux aquatiques (continuité écologique, morphologie des cours d'eau, zones humides) prioritaires pour l'atteinte du bon état écologique (inscrits dans les plans d'actions opérationnels territorialisés (PAOT))



Restaurer notamment les 935 ouvrages prioritaires pour la restauration de la continuité écologique, identifiés dans chaque grand bassin en cohérence avec les SDAGE



Communiquer plus efficacement sur la complémentarité des actions de restauration des milieux (dans le cadre des contrats de bassin) et la gestion quantitative (dans le cadre des projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE))



Identifier les milieux aquatiques à enjeu (espaces de bon fonctionnement des cours d'eau, zones humides) et les préserver dans les documents d'urbanisme

#### Indicateurs de suivi



- Montant annuel des travaux de restauration des milieux aquatiques (en M€)
- Taux d'ouvrages prioritaires avec une action de restauration de la continuité écologique engagée ou mise en œuvre (en %)

#### Conditions de succès

- Cibler des actions et concertation réussies avec les acteurs locaux, maîtres d'ouvrage des actions
- Mettre des financements à disposition
- Mobiliser les collectivités territoriales disposant de la compétence GEMAPI

#### Besoins pour accélérer

- Production d'un document de communication sur les bénéfices de la restauration des milieux aquatiques sur la ressource quantitative d'eau
- Clarification du cadre réglementaire national sur la restauration de la continuité écologique (suites de la loi « climat et résilience » de 2018)

## Défi

Accompagner l'évolution des activités sur les aires d'alimentation des captages pour reconquérir et pérenniser la qualité de l'eau

### ACTION

## ÉLABORER, METTRE EN ŒUVRE ET RÉVISER LES PLANS D'ACTIONS SUR LES 98 CAPTAGES PRIORITAIRES

100 % DE CAPTAGES AVEC UN PLAN D'ACTIONS VALIDÉ, RÉVISÉ OU EN RÉVISION

### Pilotes

- Collectivités locales gestionnaires de captages prioritaires

### Contributeurs

- Agences de l'eau
- Association Rivières en Rhône-Alpes Auvergne (ARRA<sup>2</sup>)
- Bureaux d'études
- Coopératives
- État
- Organisations professionnelles agricoles (OPA)
- Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural

### Mise en œuvre



2024

Impact ★★★★★

Faisabilité ★★★★★

### Description de l'action



Élaborer des plans d'actions clairs et précis pour la reconquête de la qualité des captages prioritaires, à l'échelle de leurs aires d'alimentation



Mettre en place ou poursuivre l'animation de ces plans d'actions et les mettre en œuvre



Suivre la mise en œuvre des actions et évaluer les résultats obtenus, en termes d'évolution des pratiques agricoles (cf. l'action dédiée) et de qualité de l'eau



Réaliser un bilan de la mise en œuvre des plans d'action et les réviser

### Indicateurs de suivi



- Taux de captages prioritaires de la Région dont le plan d'actions est validé ou en cours de révision
- Taux de captages prioritaires contaminés par les nitrates ou les produits phytosanitaires

### Conditions de succès

- Identifier clairement l'origine des sources de pollutions et les zones contributrices
- Pérenniser les financements, notamment pour l'animation du plan d'actions, les PSE et la mise en œuvre de stratégies foncières
- Accompagner la profession agricole pour la mise en œuvre opérationnelle de pratiques agricoles
- Pérenniser le réseau des animateurs de plans d'actions de captages prioritaires, animé par l'ARRA<sup>2</sup>

### Besoins pour accélérer

- Mobilisation des collectivités territoriales pour le portage actif des démarches
- Soutien financier

## Défi

Accompagner l'évolution des activités sur les aires d'alimentation des captages pour reconquérir et pérenniser la qualité de l'eau

### ACTION

**DÉFINIR DES INDICATEURS POUR MESURER L'AVANCEMENT DES ACTIONS ET LEUR EFFICACITÉ, PRINCIPALEMENT EN TERMES D'ÉVOLUTION DE PRATIQUES AGRICOLES**

#### Pilotes

- État

#### Contributeurs

- Agences de l'eau
- Autres services de l'État
- Collectivités locales gestionnaires de captages prioritaires

#### Mise en œuvre



2024

Impact ★★☆☆

Faisabilité ★★★★★

#### Description de l'action



Identifier des indicateurs de pratiques agricoles, simples à renseigner et représentatifs d'une évolution pour la protection des captages



Renseigner ces indicateurs chaque année, à des fins d'évaluation homogène de la réalisation des plans d'action dans les aires d'alimentation des captages prioritaires (puis sensibles) de la région, et donc de pilotage de l'action publique de protection des captages

#### Indicateurs de suivi



- Définition de la liste d'indicateurs (oui / non)

#### Conditions de succès

- S'assurer que l'information est disponible et exploitable

#### Besoins pour accélérer

- Mobilisation des services compétents

## Défi

Accompagner l'évolution des activités sur les aires d'alimentation des captages pour reconquérir et pérenniser la qualité de l'eau

### ACTION

## MOBILISER L'ENSEMBLE DES OUTILS (FONCIERS, RÉGLEMENTAIRES, FINANCIERS ET ÉCONOMIQUES) POUR RESTAURER LA QUALITÉ DE L'EAU DES CAPTAGES

#### Pilotes

- Services de l'État

#### Contributeurs

- Collectivités
- EPCI
- Gestionnaires de captages prioritaires
- Profession agricole

#### Mise en œuvre



2024

Impact ★ ★ ★

Faisabilité ★ ☆ ☆

#### Description de l'action



Identifier les freins à la mise en œuvre des plans d'actions et à l'atteinte de résultats en termes de qualité de l'eau, au niveau de chaque captage



Réaliser des états des lieux sur des territoires grâce aux expertises locales, identifier et valoriser les expériences réussies



Identifier les ressources disponibles, les leviers au niveau régional et leurs synergies : plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE), paiements pour services environnementaux (PSE), stratégies foncières, outils de la politique agricole et alimentaire, outils réglementaires

#### Indicateurs de suivi



- Nombre de réunions de partage d'expériences

#### Conditions de succès

- Rendre accessibles les différents outils pouvant concourir à l'amélioration de la qualité de l'eau des captages, et assurer la disponibilité des organismes porteurs de ces outils

#### Besoins pour accélérer

- Accompagnement technique
- Soutien financier

Accompagner les acteurs des territoires pour créer de nouveaux modèles d'aménagement plus sobres en foncier

## Défi

- 🎯 Réduction d'au moins 50 % de la consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers d'ici 2030
- 🎯 1000 ha désimperméabilisés ou renaturés d'ici 2030

## ACTION

### ACCÉLÉRER LA MOBILISATION DES FRICHES POUR LE RENOUELEMENT URBAIN ET LA RENATURATION

#### Pilotes

- Communes et EPCI
- Établissements publics fonciers (EPF)

#### Contributeurs

- Agences d'urbanisme
- Etat
- Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema)
- Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)

#### Mise en œuvre



2024

Impact



Faisabilité



#### Description de l'action



Mettre en place un repérage des fonciers d'intérêt pour se placer dans une logique pro-active avec un observatoire du foncier



Investiguer les pollutions, chiffrer les dépenses de remise en état en regard des usages envisageables



Mener les acquisitions par différents moyens (amiable, préemption, expropriation)



Mener les travaux de recyclage

#### Indicateurs de suivi



- Nombre d'opérations de recyclage
- Surfaces recyclées (en ha)

#### Conditions de succès

- Associer et faire contribuer les EPF aux observatoires fonciers existants
- Développer des stratégies foncières au niveau local, intégrant la veille
- Pérenniser le financement du déficit financier
- S'assurer de la qualité de l'identification des friches et de leur caractérisation

#### Besoins pour accélérer

- Financement de l'ingénierie en amont
- Pérennisation du Fonds vert à moyen terme
- Couverture complète de la région par les EPF

Accompagner les acteurs des territoires pour créer de nouveaux modèles d'aménagement plus sobres en foncier

## Défi

- Réduction d'au moins 50 % de la consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers d'ici 2030
- 1000 ha désimperméabilisés ou renaturés d'ici 2030

## ACTION

### COMMUNIQUER, SENSIBILISER ET FORMER POUR FAVORISER TOUTES LES ACTIONS VISANT À PRÉSERVER DES SOLS

#### Pilotes

- État
- Collectivités territoriales

#### Contributeurs

- Fédérations régionales professionnelles
- Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT)
- Centre ministériel de valorisation des ressources humaines (CMVRH)
- Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)
- Chambres d'agriculture, de l'artisanat, de l'industrie
- Collectivités territoriales
- Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE)
- Établissements publics fonciers (EPF)
- Organismes de formation
- Rectorat
- Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER)
- Universités

#### Mise en œuvre



2024

Impact

Faisabilité

#### Description de l'action



Développer les actions de communication et de sensibilisation sur la préservation des sols, à destination des acteurs du privé, du grand public, des structures de formation des métiers de l'aménagement, de l'agriculture et de la construction.

Former les professionnels :



- Renforcer les compétences en interne des opérateurs fonciers et des collectivités
- Participer, en partenariat avec les écoles ou les universités, à la formation continue ou initiale de certaines professions : aménageurs/lotisseurs/ géomètres, architectes, urbanistes, constructeurs/ conducteurs de travaux, bureaux d'étude, conseils en urbanisme, etc

#### Indicateurs de suivi



- Nombre d'interventions dans des structures de formation initiale ou continue
- Nombre de publications, d'événements ou d'interventions sur le thème, par an, jusqu'en 2030

#### Conditions de succès

- Dispenser des formations gratuites pour les bureaux d'études, conseils et corps de métiers essentiels

#### Besoins pour accélérer

- Soutien financier pour les chefs de projets et la mise en place de formations

Accompagner les acteurs des territoires pour créer de nouveaux modèles d'aménagement plus sobres en foncier

## Défi

- 🎯 Réduction d'au moins 50 % de la consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers d'ici 2030
- 🎯 1000 ha désimperméabilisés ou renaturés d'ici 2030

## ACTION

# REDONNER DE L'ATTRACTIVITÉ AUX CENTRES VILLES ET CENTRES BOURGS

### Pilotes

- Communes
- EPCI

### Contributeurs

- Architectes des bâtiments de France (ABF)
- Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)
- Agence nationale de l'habitat (ANAH)
- Banque des Territoires
- Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE)
- Écoles d'architecture
- Établissement public foncier (EPF)
- État
- Professions de l'immobilier et de la construction
- Universitaires

### Mise en œuvre



2024

Impact



Faisabilité



### Description de l'action



Redonner une place dans le maillage territorial régional aux petites villes et aux bourgs pour renforcer leurs fonctionnalités ou en trouver de nouvelles.

Rendre les centres villes et bourgs plus attractifs pour encourager leur réinvestissement et l'utilisation du bâti existant :

- Mobiliser différents outils et programmes
- Favoriser la sauvegarde voire le retour de commerces, activités et services
- Inciter les propriétaires à remettre sur le marché des logements vacants en utilisant différents leviers : taxe sur les logements vacants, primes de sortie de vacance, aides à la rénovation du parc privé (financières et techniques)
- Mobiliser des procédures à la main des collectivités pour lutter contre les logements dégradés
- Mobiliser les professionnels de l'immobilier (notaires, agences, investisseurs...)
- Créer ou associer des espaces extérieurs aux logements



### Indicateurs de suivi



- Nombre d'Opération de revitalisation des territoires (ORT) signées
- Nombre d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU)
- Financements accordés dans le cadre des programmes de l'ANCT (en M€)

### Conditions de succès

- Travailler avec le privé et les universitaires sur la qualité de vie des logements et des villes/villages (indicateurs à construire), la densité acceptée, les nouvelles fonctionnalités des bourgs et petites villes
- Favoriser financièrement les opérations de réhabilitation
- Accompagnement technique des propriétaires (bailleurs ou occupants)
- Accompagnement des collectivités dans le projet de revitalisation
- Mobiliser les acteurs privés (promotion, aménageurs, notaires, agences immobilières...) pour changer le regard sur la vie citadine

### Besoins pour accélérer

- Financement des opérations de réhabilitation
- Renforcement des aides/incitations fiscales et financements des particuliers pour des rénovations thermiques et écologiques
- Appuis financiers /incitations aux accompagnements des auto-rénovations des particuliers
- Financement de l'ingénierie au sein des collectivités
- Pilotage et coordination de la réflexion à l'échelon EPC

Accompagner les acteurs des territoires pour créer de nouveaux modèles d'aménagement plus sobres en foncier

## Défi

- 📍 Réduction d'au moins 50 % de la consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers d'ici 2030
- 📍 1000 ha désimperméabilisés ou renaturés d'ici 2030

## ACTION

### RENFORCER L'INTÉGRATION DES ENJEUX DE SOBRIÉTÉ EN FONCIER ET EN RESSOURCES NATURELLES LORS DE L'ÉLABORATION OU DE LA MODIFICATION DES DOCUMENTS DE PLANIFICATION ET D'URBANISME

#### Pilotes

- Conseil régional
- Communes
- EPCI
- Structures porteuses de schéma de cohérence territoriale (ScoT)

#### Contributeurs

- Agence d'urbanisme
- Bureaux d'études privés
- Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema)
- Chambre d'agriculture
- Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE)
- Conservatoires d'espaces naturels (CEN)
- Établissements publics fonciers (EPF)
- État
- Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER)

#### Mise en œuvre



2024

Impact ★ ★ ★

Faisabilité ★ ☆ ☆

#### Description de l'action



Élaborer ou réviser des documents de planification plus sobres en foncier intégrant la biodiversité et favorisant des formes urbaines denses et désirables :

- Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET),
- Schéma de cohérence territoriale (SCoT),
- Plan local d'urbanisme (PLU) et PLU intercommunal (PLUi),
- Programme local de l'habitat (PLH))

#### Indicateurs de suivi



- Consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (en ha/par an/ par département)

#### Conditions de succès

- Favoriser l'adhésion politique à tous les échelons
- Valoriser les bons exemples locaux
- Valoriser les bénéfices tangibles d'une planification respectueuse des ressources naturelles
- Favoriser une approche transversale par les techniciens et agents locaux
- Financer l'élaboration des documents d'urbanisme ou apporter de l'ingénierie

#### Besoins pour accélérer

- Formations et accompagnement des agents locaux
- Objectivation des besoins humains et financiers des collectivités
- Couverture régionale suffisante en bureaux d'études en urbanisme

Accompagner les acteurs des territoires pour créer de nouveaux modèles d'aménagement plus sobres en foncier

## Défi

- 📍 Réduction d'au moins 50 % de la consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers d'ici 2030
- 📍 1000 ha désimperméabilisés ou renaturés d'ici 2030

## ACTION

### IDENTIFIER LES SITES DE DÉSIMPERMÉABILISATION ET DE RENATURATION, ET MENER LES OPÉRATIONS

#### Pilotes

- EPCI, communes et structures porteuses de SCOT
- Établissements publics fonciers (EPF)

#### Contributeurs

- Agences de l'eau
- Agences d'urbanisme
- Bureaux d'études privés
- Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)
- État
- Office français de la biodiversité (OFB)

#### Mise en œuvre



2024

Impact



Faisabilité



#### Description de l'action



Repérer et identifier les espaces potentiels ou avérés de renaturation et/ou de désimperméabilisation



Planifier les opérations de renaturation dans les documents d'urbanisme (Schéma de cohérence territoriale (SCoT), Plan local d'urbanisme (PLU)/i) en définissant des zones préférentielles pour la renaturation ou des Opérations d'aménagement et de programmation (OAP) dédiées



Réaliser des opérations de désimperméabilisation et de renaturation

#### Indicateurs de suivi



- Nombre de projets de renaturation
- Surfaces désimperméabilisées en hectare par an

#### Conditions de succès

- Engager les collectivités dans la définition de Zones Préférentielles de Renaturation (ZPR)
- Disposer de données permettant d'évaluer les surfaces désimperméabilisées
- Pouvoir flécher les obligations de compensation environnementale sur les actions de renaturation identifiées (par exemple, abandonner les obligations surfaciques au profit d'obligations financières)
- Accompagner techniquement et financièrement les actions de désimperméabilisation et de renaturation

#### Besoins pour accélérer

- Fléchage des obligations de compensation environnementale sur les actions de renaturation identifiées (et abandon des obligations surfaciques au profit d'obligations financières)
- Pérennisation du Fonds vert renaturation et des aides des Agences de l'eau



# Transports et mobilités





## ÉTAT DES LIEUX RÉGIONAL

### Contexte

#### Infrastructures de transport

La région Auvergne-Rhône-Alpes fait partie des régions européennes les plus peuplées et est marquée par de fortes disparités. En effet, si elle présente une forte densité de population urbaine avec sept pôles de plus de 150 000 habitants, 70 % de son territoire se trouve situé en zone de montagne. En outre, elle est traversée par l'axe rhodanien, emprunté par les cours de la Saône et du Rhône. De ce fait, la région est caractérisée d'une part par des plaines et des

vallées (vallée du Rhône, Arc Alpin, vallées du Massif central) qui concentrent l'essentiel des habitants, des activités et des infrastructures, et d'autre part, par des secteurs ruraux et montagnards, peu denses et faiblement peuplés.

Ces caractéristiques topographiques et démographiques contribuent à expliquer la structuration des principales infrastructures régionales de transport.

### Chiffres clefs

#### Infrastructures routières :

- Réseau autoroutier : 1700 km (soit 14,5 % du linéaire autoroutier métropolitain) ;
- 1100 km de routes nationales (12 % du linéaire national) et 147 000 km de routes départementales et communales ;
- Couverture de la région en infrastructures de recharge : en 2023, 13 000 points de recharge (source AVERE), 45 stations de Gaz naturel pour véhicules (GNV - source ODRE), 9 stations hydrogène ;
- Environ 5 700 km d'aménagements cyclables sécurisés.

#### Infrastructures ferroviaires :

- Environ 4000 km de réseau ferré exploité et 330 gares ;
- Un important patrimoine de petites lignes notamment en ex-Auvergne : 1336 km (33% du linéaire AURA et 15% du linéaire national).

#### Infrastructures fluviales :

- Réseau fluvial du bassin Rhône Saône : 1800 km de voies navigables, dont 625 km à grand gabarit, 335 km de voies à petit gabarit et 220 km de voies au gabarit inférieur.
- Environ 70 unités fluviales (automoteurs et barges) composent la flotte captive du bassin pour un port en lourd total d'environ 140 ktonnes.



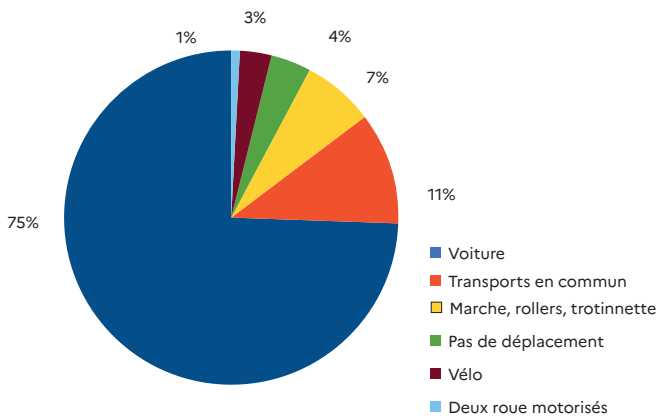
## Déplacement et flux

Les déplacements domicile-travail se font essentiellement en véhicule individuel (75 % de part modale, quasiment constante depuis 2009 et supérieure à la moyenne nationale). Puis arrivent les transports en commun (11 % soit + 1 point depuis 2009, et part supérieure à la moyenne nationale), et le vélo avec 3 %.

Source : Observatoire des territoires 2020

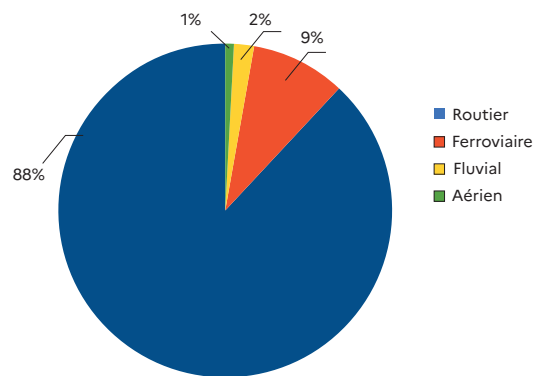
Concernant le transport de marchandises, la région est la première région française en volume et tonnes.km pour le transport routier de marchandises par poids-lourds en 2021 (avec environ 32 000 millions de tonnes-km). Elle compte 4 principales plateformes multimodales (Nord de Clermont-Ferrand, Lyon, Vénissieux, Portes-Les-Valences) et une plateforme « Autoroute ferroviaire ».

Parts modales des déplacements domicile travail en Auvergne-Rhône-Alpes en 2020



Source : Observatoire des territoires 2020

Parts modales pour le transport de marchandises en 2022

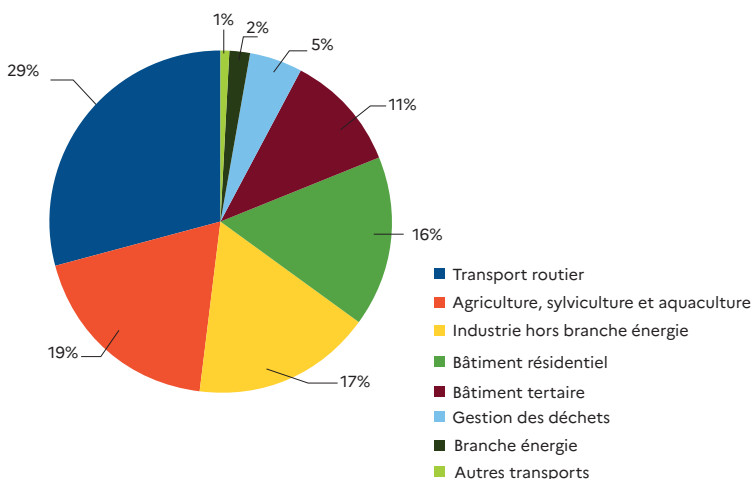


Source : SDES - moyennes nationales

En 2022, le secteur des transports a émis 14,3 Mt éq. CO<sub>2</sub>, soit 30 % du total régional. 98 % des émissions de GES du transport sont liées au transport routier. La voiture individuelle émet une part prépondérante de GES avec 50 % des émissions du secteur. Le secteur est aussi le premier poste de consommation d'énergie, dont 98 % de produits pétroliers.

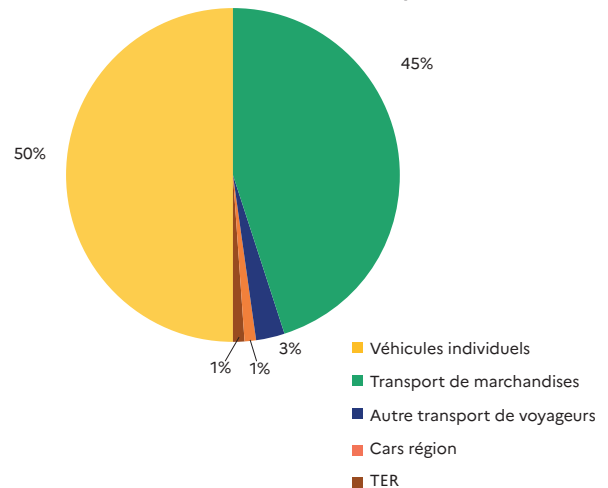
Le secteur des transports est le premier poste d'émissions de gaz à effet de serre de la région.

Emissions de GES par secteur en Auvergne Rhône Alpes en 2022 - 48,4 Mt éq. CO<sub>2</sub>



Source : ORCAE 2022

Répartition des émissions de GES du secteur des transports en AURA (en Mt éq. CO<sub>2</sub>)



Source : ORCAE 2022



## Chemin parcouru et restant à parcourir

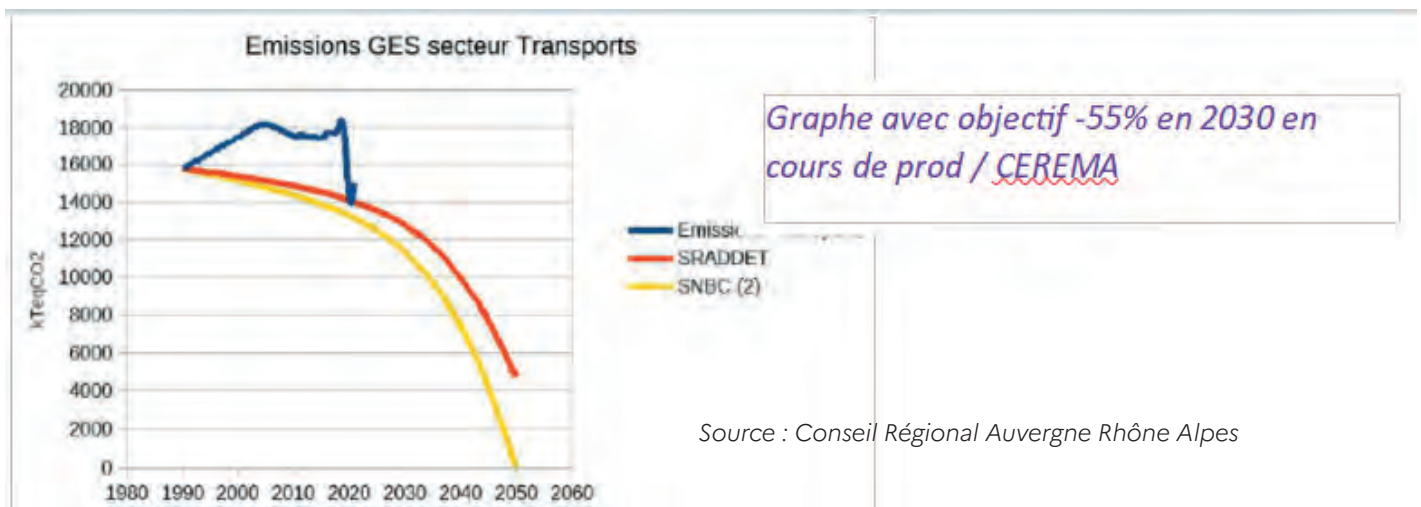
### Tendance et objectifs

Entre 1990 et 2021, les émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports ont été marquées par une augmentation sur la période 1990 - 2018 puis **une inflexion baissière significative depuis 2018** (-16% entre 2018 et 2021 et -4% sur l'ensemble de la période 1990-2021).

- La Stratégie Nationale Bas-Carbone en vigueur pour la période 2019 - 2023, feuille de route de la France pour mener sa politique d'atténuation du changement climatique, prévoit une réduction de 28% des émissions

du secteur des transports à l'horizon 2030 par rapport à 2015 et une décarbonation quasi-complète à l'horizon 2050, avec une réduction d'environ - 3,8 Mt éq. CO<sub>2</sub> par an sur la période 2015 – 2050 ;

- Le SRADDET de la région Auvergne-Rhône-Alpes vise un objectif de réduction des GES de 30 % à l'horizon 2030 par rapport à 2015 ;
- Au-delà à l'horizon 2050, tous les acteurs devront contribuer à l'ambition nationale de baisser de 75 % les émissions de GES par rapport à 1990 et viser la neutralité carbone.



### Actions à engager

Depuis 2019 et la promulgation de la Loi d'Orientation des Mobilités, qui marque un changement profond dans la politique de la mobilité, **l'État a fait de la décarbonation des mobilités du quotidien une priorité majeure**. L'ambition se caractérise par l'inscription dans la loi de l'objectif d'une neutralité carbone des transports terrestres d'ici 2050, conformément aux engagements du Plan Climat traduisant l'Accord de Paris. Cet objectif s'accompagne d'une trajectoire claire : la réduction de 37,5% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et l'interdiction de ventes de voitures à énergies fossiles carbonées d'ici 2040. **La France devient le 1er pays européen à inscrire cette ambition dans la loi.**

Plusieurs actions structurantes découlent de ces évolutions législatives :

- La mise en œuvre d'un **Plan vélo** inédit qui a pour objectif de tripler la part modale du vélo d'ici 2024 (de 3 à 9 %) grâce, par exemple, à la généralisation du savoir-rouler à l'école, l'obligation de réaliser des itinéraires cyclables en cas de travaux sur des voies urbaines ou interurbaines, la réalisation d'un schéma national des véloroutes et voies vertes, l'équipement des trains et des autocars. Ainsi, près de 81,5 millions d'euros ont

été dévolus à la région Auvergne-Rhône-Alpes dans l'ensemble des appels à projets Fonds Mobilité Actives depuis 2019.

- L'objectif de multiplier par 5 d'ici 2022 des points de recharge publics pour les véhicules électriques, et une série de mesures pour **déployer la mobilité électrique** grâce, par exemple, à l'équipement obligatoire dans les parkings de plus de 10 places des bâtiments neufs ou rénovés, la création d'un véritable droit à la prise en habitat collectif, la possibilité de recharger gratuitement sur son lieu de travail, la division par plus de deux du coût de raccordement des équipements de recharge,...
- Le développement des **véhicules au gaz**, en priorité pour les poids lourds, avec notamment la possibilité de raccorder des stations d'avitaillement au réseau de transport de gaz et la mise en place d'un dispositif de soutien au biogaz non injecté dans les réseaux pour un usage local pour la mobilité.
- Le soutien à **l'acquisition des véhicules propres**, avec le bonus pour les voitures électriques et hydrogène neuves et le sur-amortissement pour les poids-lourds aux gaz, hydrogène ou électrique.

- Des objectifs de transition du **parc automobile professionnel**, qui portent sur les flottes publiques, les flottes d'entreprises, et les flottes de taxi et de VTC.
- Des mesures concrètes pour encourager les **changements de comportement** grâce, par exemple, à l'obligation d'accompagner toute publicité pour des véhicules terrestres à moteur par un message promotionnel encourageant l'usage des mobilités actives ou partagées.
- Des déplacements domicile-travail plus propres et au cœur du **dialogue social** puisque la question des déplacements des travailleurs sera désormais inscrite comme un des thèmes des négociations obligatoires à mener dans les entreprises de plus de 50 salariés.
- La création du **forfait mobilité durable**, en remplacement de l'indemnité kilométrique vélo, permettant de financer jusqu'à 400€ par an pour aller au travail en covoiturage ou en vélo. Ce forfait étant cumulable avec la participation de l'employeur à l'abonnement de transport en commun (la prise en charge de l'abonnement de transport en commun restant dé plafonnée).
- Des **zones à faibles émissions mobilité** (ZFE-m) pour limiter la circulation aux véhicules les moins polluants afin de favoriser un air plus respirable. En région Auvergne-Rhône-Alpes, quatre agglomérations (Lyon, Grenoble, Saint-Étienne et Clermont-Ferrand) ont approuvé la création d'une Zone à Faibles Émissions de Mobilité (ZFE-m). Au 1er juillet 2023, 40 communes en région sont donc couvertes en partie ou totalement par le périmètre d'une ZFE-m.
- Des restrictions de circulation lors des **pics de pollution** qui pourront être prises de façon automatique par les préfets.

En outre, plusieurs mesures de **soutien financier** existent pour favoriser les mobilités décarbonées, par exemple les mesures du Fonds Vert « Développement du covoiturage » et « Développement des mobilités durables en zones rurales », l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) Territoires de Nouvelles Mobilités Durables (TENMOD) porté par l'ADEME, l'AMI Montagne Mobilité porté par l'ANCT.

**D'autres actions structurantes sont toutefois nécessaires** pour atteindre les objectifs de réduction de GES :

- La réduction de l'impact de la voiture individuelle sur les émissions, avec notamment :

- la réduction du nombre de kilomètres parcourus par voiture grâce au report modal et à la réduction des déplacements à la source (dont développement du télétravail...);
- la réduction de l'impact GES de la voiture individuelle grâce au **verdissement** des motorisations et aux gains d'efficacité énergétique.

- La décarbonation du transport de marchandises, avec notamment :

- la réduction du **nombre de kilomètres parcourus** par les marchandises grâce à l'optimisation de la **chaîne logistique** et à la montée en puissance du circuit court ;
- la **réduction de la demande** de marchandises ;
- la réduction de l'impact GES grâce au **verdissement** des motorisations, aux gains d'efficacité énergétique ainsi qu'à la massification et l'utilisation du fret ferroviaire.

## Leviers à activer pour accélérer la transition du secteur

Huit leviers sont identifiés par le SGPE dans le panorama des leviers de décarbonation concernant le secteur des transports au niveau régional, avec des objectifs de réduction de gaz à effets de serre qui y sont associés :

Dans le domaine du transport de marchandises :

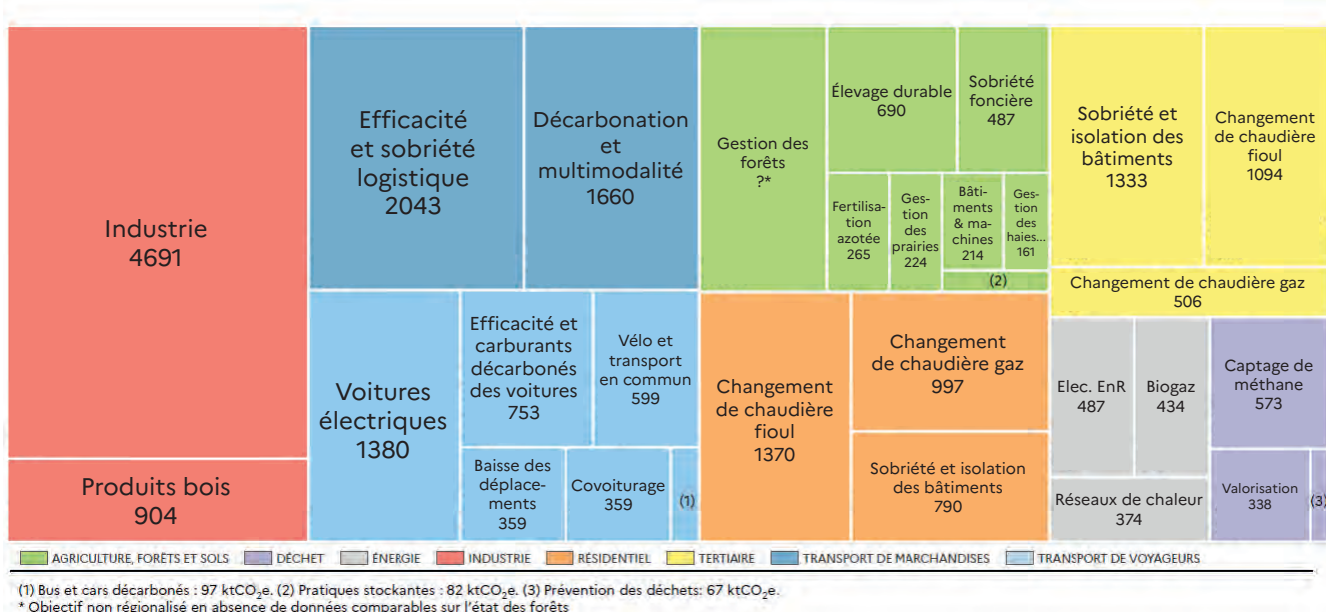
- l'efficacité et la sobriété logistique (- 2 043 kt éq. CO<sub>2</sub>) ;
- la décarbonation et la multimodalité (- 1 660 kt éq. CO<sub>2</sub>).

Dans le domaine du transport de voyageurs :

- les voitures électriques (- 1380 kt éq. CO<sub>2</sub>) ;
- l'efficacité et les carburants décarbonés des voitures (- 753 kt éq. CO<sub>2</sub>) ;
- le vélo et les transports en commun (- 599 kt éq. CO<sub>2</sub>) ;
- la baisse des déplacements (- 359 kt éq. CO<sub>2</sub>) ;
- le covoiturage (- 359 kt éq. CO<sub>2</sub>).
- la décarbonation des bus et des cars (- 97 kt éq. CO<sub>2</sub>)



## Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre, en Kt éq. CO<sub>2</sub> économisés entre 2019 et 2030



Source : SGPE 2024

**4 défis** ont été identifiés pour le secteur des transports en région Auvergne-Rhône-Alpes lors des travaux conduits dans les différents groupes de travail dédiés au secteur :

Transports et mobilités

- Optimiser et réduire les déplacements à la source

**- 10 % d'ici 2030**
- Promouvoir et développer les transports en commun, la mobilité active, le covoiturage et la mobilité partagée

**- 15 % d'utilisation de la voiture individuelle en prenant en compte les spécificités des territoires**
- Développer les motorisations décarbonées et renforcer l'efficacité de tous les véhicules

**15 % de véhicules électriques légers en 2030**
- Réduire les distances parcourues par les marchandises et massifier le recours au fret ferroviaire et fluvial

**- 10 % de transport routier de marchandises en 2030**

## Retour des collectivités sur ces leviers

Les réponses des collectivités territoriales au questionnaire élaboré par le SGPE mettent en exergue des points saillants sur plusieurs sujets, notamment :

Sur les véhicules électriques :

- Les collectivités s'estiment le plus en avance sur le levier de l'électrification de leurs flottes de véhicules (particulièrement les conseils départementaux) et le développement et l'exploitation de bornes de recharge en voirie. Pour les autres actions identifiées (voies réservées, tarification différenciée, communication, aides financières, zones à faible émission - ZFE), la traduction concrète par les collectivités est jugée comme encore faiblement efficace. Sans surprise, les collectivités urbaines et intermédiaires se perçoivent plus en avance que les collectivités rurales en matière de véhicules électriques.

Sur les bus et cars décarbonés :

- S'agissant de l'électrification des flottes de bus et cars, les conseils départementaux et EPCI estiment le levier moyennement actionné et les communes encore plus faiblement. La mise en place des ZFE, perçue comme moins pertinente, recueille des niveaux de mise en œuvre assez bas. Le levier décarbonation des bus et des cars est considéré comme presque partiellement mis en œuvre par les collectivités. Les appréciations apparaissent structurellement hétérogènes avec des acteurs urbains plus avancés.

Sur la réduction des déplacements :

- Beaucoup d'actions sont considérées comme déjà enclenchées de manière significative, en particulier avec la réduction et le verdissement des déplacements domicile-travail, le développement de cheminements piétons de qualité ou bien la maîtrise des constructions et du foncier par les documents d'urbanisme. La généralisation du stationnement payant rencontre quant à elle un moindre niveau de mobilisation.

Sur le covoiturage :

- La mise en place d'infrastructures de covoiturage (points de rencontre, lignes de covoiturage, plateforme de covoiturage, etc...) apparaît comme l'action la plus aboutie avec encore des marges de progrès possibles. La mise en œuvre des mesures d'acculturation et de communication sont aussi efficaces, notamment pour les conseils départementaux et communautés de communes. Enfin, et pour les mêmes acteurs, le covoiturage interne à la collectivité rencontre aussi un déploiement considéré comme significatif.

Sur le vélo :

- La réalisation d'infrastructures de stationnement et de pistes cyclables, les actions d'acculturation et de

communication autour de la pratique du vélo et la mise en place de services de prêt ou location sont jugées comme bien mises en œuvre, en particulier par les intercommunalités. En revanche, les aides à l'achat et le soutien à la filière vente/réparation restent à approfondir et peuvent encore progresser.

Sur les transports en commun :

- Les collectivités, en particulier les plus urbaines et intermédiaires, considèrent que l'ensemble des leviers a bien été activé. Portées par les intercommunalités, des mesures de développement de nouvelles offres, d'acculturation et de communication autour des transports en commun ont été largement mises en œuvre. De légèrement moindres amplitudes, des travaux d'aménagements urbains et des actions sur la tarification sont menés par les mêmes acteurs.

Sur l'efficacité des véhicules et les carburants décarbonés :

- La seule action identifiée pour le diagnostic était relative au développement ou au soutien à l'infrastructure de recharge et d'avitaillement en carburants alternatifs hydrogène, GNV... Les communes dans leur ensemble se sentent moins concernées par la déclinaison de ce levier contrairement aux EPCI et encore plus aux conseils départementaux qui lui attribuent la note maximale de mise en œuvre.

Sur le fret décarboné et la multimodalité :

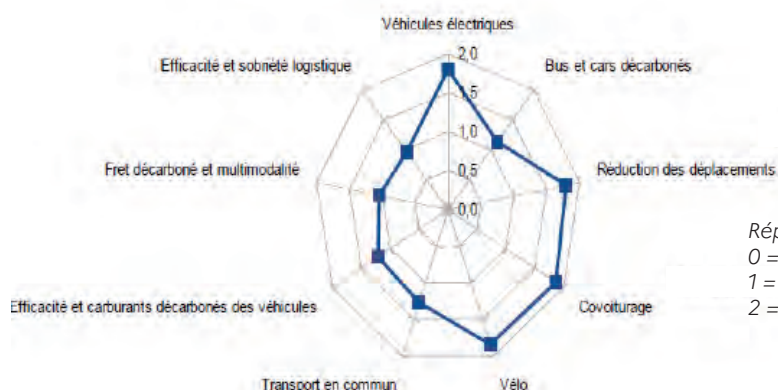
- Les communes, en particulier rurales, s'estiment moins en capacité d'agir sur le sujet et évaluent leurs initiatives à faible niveau d'efficacité. Les conseils départementaux mettent en avant un bon recours à l'intégration dans les marchés publics des clauses incitatives pour une logistique durable. Les intercommunalités soulignent des efforts au travers d'engagements pour développer ou soutenir des infrastructures de recharge et d'avitaillement en carburants alternatifs, contribuer au financement de projets incitant à la multimodalité ou mobiliser du foncier en faveur de la création de plates-formes multimodales.

Sur l'efficacité et la sobriété logistique :

- S'agissant du transport de marchandises, les actions mises en œuvre par les collectivités apparaissent pour l'instant plutôt faibles ou moyennes. Les plus concernées sont les urbaines, qui se positionnent dans un rôle de facilitatrice avec des actions de recensement, de planification et d'adaptation des aires de livraison au contexte local ou bien de communication et de sensibilisation à l'impact environnemental. Des mesures d'animation et de dialogue sur la mutualisation de la logistique, de numérisation et d'harmonisation des arrêtés de circulation en cohérence avec les collectivités voisines sont aussi modérément engagées.



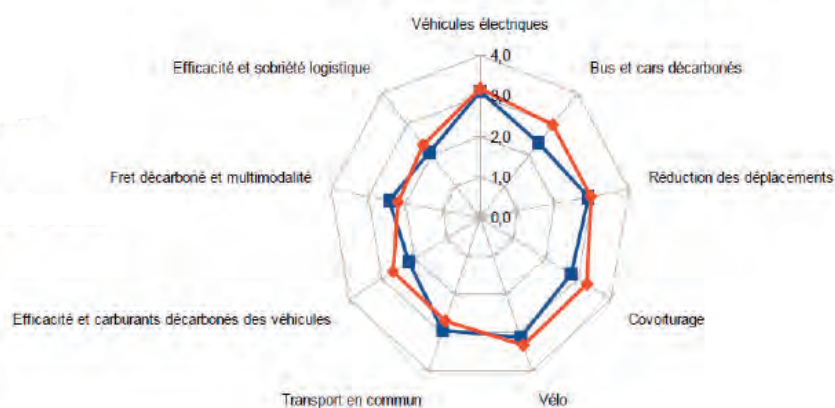
## Indicateur de pertinence du levier pour les collectivités



### Réponses possibles

- 0 = Le levier n'est pas pertinent pour mon territoire
- 1 = Le levier n'est pas dans le champ de ma compétence
- 2 = Le levier est pertinent pour mon action

## Actions des collectivités et action collective



—■— L'action des collectivités contribue-t-elle à la hauteur des enjeux ?

—▲— L'action collective des parties prenantes est-elle à la hauteur des enjeux ?

### Réponses possibles

- 1 = Plutôt non
- 2 = Partiellement non
- 3 = Partiellement oui
- 4 = Plutôt oui

Source : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes 2024

### Extrait d'actions en cours menées par des collectivités (sur la base de 630 réponses) :


- Prolongement sur le territoire des lignes de transports des EPCI voisins, EPCI – Ain ;
- Élaboration du schéma départemental d'Infrastructure de Recharge de Véhicule Électrique porté par le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain, EPCI - Ain ;
- Mise en place du schéma directeur du vélo, EPCI - Ain ;
- Forfait mobilité durable et mise en place du télétravail (1 jour minimum par semaine), EPCI - Drôme ;
- Service de location longue durée de vélo à assistance électrique 2024, EPCI - Ardèche ;
- Électrification progressive de la flotte, EPCI - Haute-Savoie.

### Extrait d'actions planifiées par des collectivités :

- Mise en œuvre du schéma directeur cyclable programmé budgétairement jusqu'en 2030 avec 10 millions d'euros d'investissement, EPCI – Savoie ;
- Projet de création d'outils de mise en relation des agents pour faciliter le covoiturage entre collègues, Département Savoie ;
- Projet d'amélioration des lignes de bus existantes en partenariat avec la Région, EPCI- Puy-de-Dôme ;
- Poursuite de l'électrification de la flotte, EPCI – Ardèche ;
- Développement d'une offre de location VAE moyenne et longue durée (étude de mobilité réalisée en 2023), EPCI – Ain.

## Défi

Optimiser et réduire les déplacements à la source

 - 10 % d'ici 2030

## ACTION

### AMÉNAGER LA VILLE EN COHÉRENCE AVEC LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

 ADOSSER DES PLANS DE MOBILITÉ À 50 % DES PLU<sub>i</sub> MIS EN PLACE D'ICI 2030

#### Pilotes

- Autorités organisatrices de la mobilité (AOM) locales
- Collectivités territoriales

#### Contributeurs

- ADEME
- CEREMA
- État (Préfectures, directions départementales des territoires)
- SNCF

#### Mise en œuvre

Action à engager



2024-2030

Impact 

Faisabilité 

#### Description



Améliorer la cohérence entre urbanisme et transport pour limiter l'étalement urbain et revitaliser les centres-villes



Identifier et répondre aux besoins de mobilité des citoyens, y compris dans les territoires ruraux



S'engager dans la rénovation des infrastructures existantes de transport (hors routier)



Fixer des objectifs et des règles visant à favoriser l'implantation des activités aux abords des infrastructures de transport



Inscrire dans le plan local d'urbanisme intercommunal (PLU<sub>i</sub>) un objectif d'urbanisme de limitation des déplacements et mener les actions requises

#### Indicateurs de suivi



- Nombre de plans locaux d'urbanisme intercommunaux adossés d'un plan de mobilité
- Indicateurs issus des enquêtes ménages déplacements

#### Conditions de succès


- Mettre en place une gouvernance adaptée entre collectivités et AOM locales
- Déployer une approche intégrée, intersectorielle et transversale de la planification urbaine et des transports pour favoriser la cohérence des politiques
- Faire participer, concerter et impliquer les citoyens
- Accompagner techniquement et financièrement les collectivités

#### Besoins pour accélérer

- Évolutions réglementaires incitatives
- Moyens financiers et en ingénierie


## Défi

Optimiser et réduire les déplacements à la source

 - 10 % d'ici 2030

## ACTION

### CRÉER DES PÔLES DE SERVICE DE PROXIMITÉ (COMMERCES, ADMINISTRATION, SANTÉ, CULTURE)

 ENVIRON 50 % DES NOUVEAUX PÔLES D'ÉCHANGES MULTIMODAUX

#### Pilotes

- Collectivités territoriales
- Gestionnaires de transport

#### Contributeurs

- ADEME
- CEREMA
- État (Préfectures, directions départementales des territoires)

#### Mise en œuvre

Action à engager



2024 - 2030

Impact 

Faisabilité 

#### Description de l'action



Identifier les pôles de service de proximité et les pôles multimodaux existants, les améliorer et les optimiser



Vérifier la cohérence et les nouveaux besoins et créer de nouveaux pôles multimodaux adaptés

#### Indicateurs de suivi



- Évolution annuelle du nombre de pôles de service de proximité
- Évolution annuelle du nombre de pôles multimodaux

#### Conditions de succès


- Associer les entreprises
- Faire preuve de volontarisme politique
- Engager des concertations avec les citoyens pour identifier les besoins

#### Besoins pour accélérer

- Soutien financier
- Communication sur les déplacements évités

## Défi

Optimiser et réduire les déplacements à la source

 - 10 % d'ici 2030

### ACTION

## PROPOSER UNE TARIFICATION INCITATIVE POUR LES DÉPLACEMENTS COLLECTIFS POUR FAVORISER LE REPORT MODAL

#### Pilotes

- Autorités organisatrices de la mobilité (AOM)
- Conseil régional

#### Contributeurs

- Exploitants de services de transport
- État

#### Mise en œuvre

Action à engager



Dès 2024 : sensibilisation  
2027-2030 : évolution de la tarification

Impact ★★★★★

Faisabilité ★★★★★

#### Description de l'action



Proposer une tarification des transports en commun compétitive relativement à l'usage de l'automobile



Moduler les tarifs des transports en commun en fonction du jour de la semaine (week-ends)



Sensibiliser les usagers au coût réel et complet de l'usage de la voiture (financier et environnemental)

#### Indicateurs de suivi



- Taux de fréquentation des transports en commun (enquête auprès des usagers)

#### Conditions de succès


- Impliquer les citoyens, les associations et les collectivités
- Impliquer les entreprises (ex : versement mobilité)
- Réduire la complexité administrative (ex : coordination entre les différents modes et systèmes de paiements)

#### Besoins pour accélérer

- Soutien financier
- Sensibilisation du grand public
- Innovations (ex : système de paiement dématérialisé)

## Défi

Optimiser et réduire les déplacements à la source

 - 10 % d'ici 2030

## ACTION

### PROMOUVOIR ACTIVEMENT LE TÉLÉTRAVAIL ET LA FLEXIBILITÉ

 ATTEINDRE UN TAUX DE 20 % DE JOURS TÉLÉTRAVAILLÉS

#### Pilotes

- Ensemble des employeurs publics et privés

#### Contributeurs

- ADEME
- INSEE
- Organisations syndicales et patronales

#### Mise en œuvre

Action à renforcer



Impact 

Faisabilité 

#### Description de l'action



Inciter les organisations publiques et privées à favoriser le télétravail



Développer des espaces de coworking et hubs de télétravail sur les territoires urbains et ruraux



Mettre à disposition des locaux laissés vacants grâce au télétravail

#### Indicateurs de suivi



- Indicateurs de la pratique du télétravail INSEE (ex : % de salariés télétravaillant x jours par semaine)

#### Conditions de succès


- Convaincre les directions et les services RH des entreprises et des organisations publiques

#### Besoins pour accélérer

- Communication sur les gains associés

## Défi

Optimiser et réduire les déplacements à la source

 - 10 % d'ici 2030

### ACTION

## FAVORISER UN TOURISME LOCAL DÉCARBONÉ

### Pilotes

- Collectivités territoriales
- Entreprises privées

### Contributeurs

- ADEME
- État
- UNESCO

### Mise en œuvre

Action à renforcer



2024

Impact 

Faisabilité 

### Description de l'action



Valoriser les destinations locales (sites culturels, historiques et naturels, politique des sites classés, opération grand site de France...)



Développer des campagnes de marketing mettant en valeur la diversité des destinations locales



Soutenir l'industrie du tourisme local



Sensibiliser le public aux avantages du tourisme local en termes de réduction des émissions de carbone et de soutien à l'économie locale

### Indicateurs de suivi



- Indicateurs sur les week-end issus des enquêtes ménages déplacements

### Conditions de succès

- Inciter via la publicité
- Mettre en place une tarification avantageuse
- Proposer une offre de transport simple et adaptée

### Besoins pour accélérer

- Soutien financier
- Communication locale
- Engagement local des citoyens

## Défi

Promouvoir et développer les transports en commun, la mobilité active, le covoiturage et la mobilité partagée

 - 15 % d'utilisation de la voiture individuelle en prenant en compte les spécificités des territoires

## ACTION

### POURUIVRE LES INVESTISSEMENTS DANS LES INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS FERROVIAIRES

#### Pilotes

- Gestionnaires d'infrastructures et d'équipements

#### Contributeurs

- Autorités organisatrices de la mobilité (AOM)
- Collectivités territoriales
- État

#### Mise en œuvre

Action à engager



2024-2030 : régénération, modernisation et développement  
> 2030 (horizon 2035) : programmation

Impact 

Faisabilité 

#### Description de l'action



Maintenir, renforcer et prioriser la programmation financière (Contrat de Plan État Région, Agence de financement des infrastructures de transport)



Anticiper et maîtriser les évolutions des infrastructures de transport face aux changements climatiques



Poursuivre les objectifs de développement de la capacité et s'adapter à la demande

#### Indicateurs de suivi



- Montants investis dans la programmation financière annuelle
- Montants investis pour la maintenance
- Montants investis pour la modernisation

#### Conditions de succès

- Pérenniser les ressources financières au niveau national et pour chaque territoire
- Mettre en place des investissements adaptés à l'évolution de la demande
- Mener de front les besoins en régénération, modernisation et développement du réseau

#### Besoins pour accélérer

- Moyens financiers, en ingénierie et humains

## Défi

Promouvoir et développer les transports en commun, la mobilité active, le covoiturage et la mobilité partagée

 - 15 % d'utilisation de la voiture individuelle en prenant en compte les spécificités des territoires

## ACTION

### METTRE EN PLACE DES INFRASTRUCTURES ET AMÉNAGEMENTS POUR FAVORISER LE COVOITURAGE ET L'AUTOPARTAGE

 100 % DES EPCI

#### Pilotes

- Autorités organisatrices de la mobilité locales (AOM)
- Collectivités territoriales
- Conseil régional
- État

#### Contributeurs

- ADEME
- CEREMA
- Communes
- Départements
- État

#### Mise en œuvre

Action à renforcer



2024 - 2030

Impact 

Faisabilité 

#### Description de l'action



Mettre à disposition des infrastructures adaptées :

- plateforme de covoiturage pour proposer un trajet ou trouver un covoitreur
- voies de covoiturage réservées
- points de rencontre pour faciliter la multimodalité avec stationnement vélo, ...



Communiquer positivement à travers tous les médias pour démystifier le report modal et le rendre plus accessible

#### Indicateurs de suivi



- Nombre d'aires de covoiturage et de points d'arrêt
- Linéaire de lignes de covoiturage (km)

#### Conditions de succès

- Connaître les besoins des usagers pour proposer les services adaptés
- Mettre en place une offre attractive (nombre de trajet, amplitude horaire) en s'appuyant sur le secteur privé et leurs besoins pour la mobilité des salariés
- Mettre en avant et favoriser l'avantage économique du covoiturage
- Consolider les avantages du covoiturage, notamment le gain de temps lié à la circulation sur les voies réservées

#### Besoins pour accélérer

- Moyens financiers et en ingénierie, notamment pour les petites collectivités
- Communication

## Défi

Promouvoir et développer les transports en commun, la mobilité active, le covoiturage et la mobilité partagée



- 15 % d'utilisation de la voiture individuelle en prenant en compte les spécificités des territoires

## ACTION

**VALORISER LES PÔLES D'ÉCHANGES MULTIMODAUX EXISTANTS ET CRÉER DE NOUVEAUX PÔLES D'ÉCHANGES MULTIMODAUX POUR AMÉLIORER LA MOBILITÉ DURABLE ET FLUIDIFIER LES DÉPLACEMENTS URBAINS.**

**15 PÔLES CONCERNÉS D'ICI 2030**

### Pilotes

- Autorités organisatrices de la mobilité (AOM)
- Collectivités territoriales
- Conseil régional
- État
- Gestionnaires des gares

### Contributeurs

- Conseils départementaux

### Mise en œuvre

Action à renforcer



2024-2030 :

Impact ★★★★★

Faisabilité ★★★★★

### Description de l'action



Déployer des consignes à vélo avec une tarification adaptée pour les abonnés et une signalisation simple



Localiser les parking relais à proximité des transports en commun, des gares routières et ferroviaires



Sécuriser les accès piétons à l'intérieur des pôles d'échanges multimodaux

### Indicateurs de suivi



- Nombre de places de parking et de consignes vélo par gare
- Nombre de pôles d'échange multimodaux créés

### Conditions de succès

- Disposer de ressources foncières et de financières
- S'assurer du réalisme de l'emplacement du parking relais (ex: si impossibilité d'implantation en proximité de gares, s'assurer de la desserte en transports collectifs du parking relais)
- Mener une étude de dimensionnement des flux de la gare, pour dimensionner les parkings
- Sécuriser les zones des pôles d'échange multimodaux

### Besoins pour accélérer

- Planification
- Plan de priorisation des gares du territoire
- Recherche de ressources foncières et financières

## Défi

Promouvoir et développer les transports en commun, la mobilité active, le covoiturage et la mobilité partagée

 - 15 % d'utilisation de la voiture individuelle en prenant en compte les spécificités des territoires

## ACTION

**CRÉER DE NOUVELLES PISTES CYCLABLES ET PIÉTONNES POUR PROMOUVOIR LES MODES DE TRANSPORTS ACTIFS**

 400 KM PAR AN

### Pilotes

- Collectivités territoriales

### Contributeurs

- ADEME
- CEREMA
- Exploitants routiers
- État

### Mise en œuvre

Action à renforcer



2024 - 2030

Impact 

Faisabilité 

### Description de l'action



S'assurer d'un report modal vers les modes actifs, en particulier pour les déplacements inférieurs à 5 km pour lesquels la voiture représente toujours 62 % des déplacements en région



Lever les freins à l'usage du vélo en développant encore davantage les infrastructures cyclables

### Indicateurs de suivi



- Linéaire d'aménagement cyclable réalisé (km)

### Conditions de succès

- Faire preuve de volontarisme politique
- Consulter et concerter notamment avec les associations d'usagers pour une conception adaptée aux besoins, notamment en termes de sécurité
- Intégrer les autres modes de transports
- Compléter par une offre de vélos partagés et/ou un soutien à l'achat d'un vélo

### Besoins pour accélérer

- Moyens financiers
- Moyens en ingénierie et humains, notamment au sein des collectivités territoriales

## Défi

Promouvoir et développer les transports en commun, la mobilité active, le covoiturage et la mobilité partagée



- 15 % d'utilisation de la voiture individuelle en prenant en compte les spécificités des territoires

## ACTION

**VALORISER ET DÉVELOPPER LA PLATEFORME NUMÉRIQUE OURA POUR PLANIFIER, RÉSERVER ET PAYER DES TRAJETS MULTIMODAUX**



30% DE VOYAGES MULTIMODAUX EN 2030

### Pilotes

- Autorités organisatrices de la mobilité (AOM)
- Conseil régional
- Collectivités aménageuses
- Gestionnaires des gares

### Contributeurs

- ADEME
- CEREMA

### Mise en œuvre

Action à engager



Dès 2024 : promotion et information des offres de service existantes

Impact

Faisabilité

### Description de l'action



Organiser et coordonner l'intermodalité en travaillant notamment sur les correspondances, les cadences, les amplitudes, les services d'information et la tarification, pour simplifier les trajets multimodaux



Rendre les offres de transport lisibles pour les usagers

### Indicateurs de suivi



- Nombre d'utilisateurs des plateformes numériques

### Conditions de succès

- Anticiper des modes complémentaires et mettre en place une gouvernance adaptée
- Planifier l'aménagement urbain aux abords des réseaux structurants
- Limiter l'autosolisme en agissant sur le stationnement
- Promouvoir la facilité d'usage
- Garantir la fiabilité

### Besoins pour accélérer

- Moyens financiers, en ingénierie et humains

## Défi

Développer les motorisations décarbonées et renforcer l'efficacité de tous les véhicules

 15 % de véhicules électriques légers en 2030

## ACTION

### CONVERTIR LES VÉHICULES PROFESSIONNELS VERS L'ÉLECTRIQUE

 80 % D'ICI 2030

#### Pilotes

- Collectivités territoriales
- Entreprises privées
- État

#### Contributeurs

- Chambre de commerce et d'industrie (CCI)
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA)
- Constructeurs automobiles
- État
- Organisations patronales

#### Mise en œuvre

Action à renforcer



2024 - 2030

Impact 

Faisabilité 

#### Description de l'action



Convertir progressivement la flotte de véhicules professionnels vers l'électrique



Sensibiliser et expliquer les obligations des entreprises et des administrations sur leur flotte de véhicules pour garantir une augmentation du pourcentage de véhicules « propres »



S'appuyer sur les avantages fiscaux et les aides financières pour accélérer la conversion des flottes

#### Indicateurs de suivi



- Parc de véhicules électriques

#### Conditions de succès

- Prime à la conversion avantageuse
- Offre des constructeurs adaptés aux besoins
- Avantages fiscaux et réglementation avantageuse

#### Besoins pour accélérer

- Évolution réglementaire
- Soutien financier
- Évolution technologique

## Défi

Développer les motorisations décarbonées et renforcer l'efficacité de tous les véhicules

 15 % de véhicules électriques légers en 2030

## ACTION

### CONVERTIR LES FLOTTES DE CARS VERS DES MOTORISATIONS ALTERNATIVES AU DIESEL

 30 % d'ici 2030

#### Pilotes

- Autorités organisatrices de la mobilité (AOM)
- Conseil régional

#### Contributeurs

- Filières énergétiques (opérateurs de stations, énergéticiens)
- Filières véhicules (constructeurs, concessionnaires)
- Opérateurs de transport et fédérations
- Transformateurs des motorisations

#### Mise en œuvre

Action à renforcer



Dès 2024 : pour les solutions matures

Moyen terme et progressivité à 2030 : pour les solutions à venir

Impact 

Faisabilité 

#### Description de l'action



Accélérer le déploiement des motorisations alternatives au diesel, via les solutions matures et accessibles ou en voie de le devenir (ex : bioGNV et biocarburants) et les solutions en cours de développement (ex : électrique et hydrogène).



Renforcer au sein des Autorités Organisatrices de la Mobilité les critères environnementaux, imposer des véhicules propres dans les appels d'offre, et intégrer des véhicules rétrofités aux côtés des solutions neuves



Etablir des conditions de délégation de service public compatibles avec l'exploitation de véhicules alternatifs (indexation des prix d'énergie, durée)

#### Indicateurs de suivi



- Taux de motorisations alternatives en circulation pour les cars

#### Conditions de succès

- Sensibiliser les AOM et les transporteurs sur ces solutions alternatives et les coûts total de possession (TCO) actualisés
- Donner de la visibilité sur le long terme
- Indexer les contrats sur les prix d'énergie dans leur usage mobilité et carburant
- Rehausser la valeur des notes environnementales dans les appels d'offre
- Donner un intérêt pour les financeurs à soutenir des solutions rétrofitées

#### Besoins pour accélérer

- Aides sur les surcoûts des véhicules
- Développement de stations d'avitaillement multi-énergie

## Défi

Développer les motorisations décarbonées et renforcer l'efficacité de tous les véhicules

 15 % de véhicules électriques légers en 2030

## ACTION

### INSTALLER DES BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUE

 50 000 D'ICI 2030

#### Pilotes

- Autorités organisatrices de la mobilité (AOM) (planification)
- Collectivités (mise à disposition de l'espace public)
- Installateurs et bailleurs (déploiement)
- Enedis et syndicat d'électricité (raccordement)

#### Contributeurs


- Acteurs de l'immobilier (Syndicats)
- Syndicats ayant compétences en matière de déploiement Infrastructure de Recharge de Véhicule Électrique (IRVE)

#### Mise en œuvre

Action à renforcer



2024 - 2030

Impact 

Faisabilité 

#### Description de l'action



Déployer des bornes de recharge pour répondre aux besoins actuels et anticiper l'augmentation du nombre de véhicules électriques, en prenant en compte tous les cas d'usage (à domicile, dans les entreprises, accessibles au public) et tous les types de bornes (charge normale, rapide...)



Atteindre 100 % des parkings de bâtiments publics équipés avec des Infrastructures de Recharge de Véhicule Électrique (IRVE) en 2030



Imposer un nombre minimum de bornes de recharge dans les nouveaux parkings privés



Atteindre 100 % des aires de repos sur le réseau national équipées de bornes de recharge électrique



Articuler le déploiement des bornes avec le Schéma Directeur IRVE pour retenir les bonnes puissances



Lever l'anxiété de potentiels acquéreurs de véhicules électriques

#### Indicateurs de suivi



- Nombre de points de recharge

#### Conditions de succès

- Disposer de foncier (notamment sur les aires de service)
- Fédérer le tissu industriel et les moyens humains (pour la réalisation)
- Anticiper les besoins et les financements pour les infrastructures structurantes (par exemple les postes sources)
- Orienter le déploiement vers les zones à plus forts besoins
- Simplifier l'accès aux aides (par exemple : ADVENIR)
- Mettre à disposition d'outils d'aide au raccordement (planification)

#### Besoins pour accélérer

- Soutien financier et en ingénierie

## Défi

Développer les motorisations décarbonées et renforcer l'efficacité de tous les véhicules

 15 % de véhicules électriques légers en 2030

## ACTION

**ORGANISER DES ÉVÉNEMENTS ÉDUCATIFS POUR ACCÉLÉRER L'ADOPTION DES SOLUTIONS DE TRANSPORT DURABLE DANS LES COLLECTIVITÉS, LES ENTREPRISES ET PAR LE GRAND PUBLIC**

 10 D'ICI 2030

### Pilotes

- AVERE AURA

### Contributeurs

- ADEME
- CEREMA
- Enedis
- GRDF
- Universités

### Mise en œuvre

Action à renforcer



Dès 2024 : poursuivre et diffuser le programme collectivités  
Dès 2025 : volet entreprises

Impact 

Faisabilité 

### Description de l'action



Former et sensibiliser les collectivités, en s'appuyant sur le programme CEE « Advenir formation »



Former et sensibiliser les entreprises à convertir leur flotte et installer des bornes de recharge pour leurs salariés en mettant en place un programme dédié pour les entreprises en région



Former et sensibiliser le grand public

### Indicateurs de suivi



- Nombre d'actions de sensibilisation du grand public

### Conditions de succès

- Communiquer pour les collectivités à l'AVERE AURA pour organiser les sessions de formation
- Convaincre les entreprises de leur rôle et de l'intérêt de la démarche, dans le cadre de leur politique Responsabilité Sociétale des Entreprises
- Mandater l'AVERE AURA pour déployer le programme à destination des entreprises
- Mettre en place un programme facilement duplicable dans d'autres régions

### Besoins pour accélérer

- Définition pour les entreprises d'un format et d'une source de financement

## Défi

Réduire les distances parcourues par les marchandises et massifier le recours au fret ferroviaire et fluvial

 - 10 % de transport routier de marchandises en 2030

## ACTION

### OPTIMISER STRATÉGIQUEMENT LE FONCIER ÉCONOMIQUE À PROXIMITÉ DES VOIES NAVIGABLES ET FERRÉES

#### Pilotes

- Conseil régional
- Compagnie nationale du Rhône
- EPCI  
Etablissements Publics Fonciers (EPF)
- Gestionnaire de foncier économique
- Sociétés Publiques Locales (SPL)

#### Contributeurs

- Chambre de commerce et d'industrie (CCI)
- CNR et autres gestionnaires parapublics
- État

#### Mise en œuvre

Action à renforcer



2024 - 2030

Impact 

Faisabilité 

#### Description de l'action



Mobiliser plus efficacement le foncier à proximité des infrastructures de transport pour favoriser le report modal



Retenir une organisation territoriale cohérente :

- Densification et accessibilité réseau ferré et fluvial
- Recyclage ou reconversion des friches
- A proximité des centres de production (ZI) et des centres de consommation (villes)



Traduire les ambitions dans documents de planification en le rendant le plus prescriptif possible via les documents d'urbanisme



Structurer les outils de mobilisation des fonciers (EPF, SPL, Opération d'intérêt national) : acquisition, aménagement, en considérant les questions de la domanialité « publique » et de la propriété foncière

#### Indicateurs de suivi



- Part des documents d'urbanisme réellement prescriptifs en la matière
- Part des zones industrielles (ZI) desservies par le fer et/ou fleuve

#### Conditions de succès

- Aligner les politiques publiques afin de mettre en place une gouvernance cohérente et efficace

#### Besoins pour accélérer

- Soutien financier pour :
  - l'acquisition et la sécurisation foncière
  - les coûts de dépollution, notamment sur les friches
- Support en ingénierie : qualification du foncier accessible et accompagnement des collectivités

## Défi

Réduire les distances parcourues par les marchandises et massifier le recours au fret ferroviaire et fluvial

 - 10 % de transport routier de marchandises en 2030

## ACTION

### INCORPORER DES CRITÈRES POUR UNE LOGISTIQUE DURABLE

 100 % DES MARCHÉS PUBLICS D'ICI 2030

#### Pilotes

- État

#### Contributeurs

- Tous les acheteurs publics

#### Mise en œuvre

Action à engager



2024 - 2030

Impact 

Faisabilité 

#### Description de l'action



Rédiger des clauses incitatives type pour les marchés publics (en particulier pour les marchés d'infrastructure et de transport) afin de favoriser :

- l'utilisation d'alternatives au transport routier dès lors qu'une solution existe
- les circuits courts.



Formuler une recommandation pour pondérer les critères au juste niveau au regard des enjeux.



Créer une animation auprès des entreprises pour les aider à répondre à ces clauses et lever les difficultés et les freins

#### Indicateurs de suivi



- Part des marchés incluant cette clause

#### Conditions de succès

- Accepter d'éventuels surcoûts pour des raisons environnementales
- Augmenter la pondération de ce critère afin d'orienter le choix de l'offre mieux disante
- Évaluer et suivre régulièrement pour mesurer l'impact et l'efficacité des clauses

#### Besoins pour accélérer

- Vérification de la validité juridique d'une clause type pour les marchés publics

## Défi

Réduire les distances parcourues par les marchandises et massifier le recours au fret ferroviaire et fluvial

 - 10 % de transport routier de marchandises en 2030

## ACTION

### METTRE EN PLACE UN OBSERVATOIRE RÉGIONAL DES TRANSPORTS ET DES MOBILITÉS

 COUVRIR 100 % DES MODES DE TRANSPORT ET 100 % DU TERRITOIRE RÉGIONAL

#### Pilotes

- État
- Chambres de commerce et d'industrie (CCI)
- Mouvement des entreprises de France (MEDEF)

#### Contributeurs

- Acteurs de la chaîne logistique

#### Mise en œuvre

Action à engager



2024-2025 :  
préfiguration  
2025-2026 :  
premiers travaux

Impact 

Faisabilité 

#### Description de l'action



Mettre en place un observatoire des transports, issu d'un partenariat renforcé entre sphères publique et privées, afin de collecter des données (en offrant une garantie de préservation du secret économique), étudier finement le secteur et identifier des stratégies de massification



Produire des études en lien avec le secteur



Offrir un lieu d'échange sur les bonnes pratiques et d'informations sur la réglementation

#### Indicateurs de suivi



- Nombre de publications et études de l'observatoire
- Indicateurs issus de l'observatoire

#### Conditions de succès

- Disposer rapidement des accords pour fournir les données nécessaires
- Impliquer massivement les acteurs
- Disposer d'un accord pour fournir les données nécessaires

#### Besoins pour accélérer

- Moyens financiers, en ingénierie et humains
- Fiabilisation d'un contrat « secret statistique »

## Défi

Réduire les distances parcourues par les marchandises et massifier le recours au fret ferroviaire et fluvial

 - 10 % de transport routier de marchandises en 2030

## ACTION

**DIGITALISER ET ANALYSER LES FLUX DE MARCHANDISES POUR PROMOUVOIR ACTIVEMENT LE REPORT MODAL ET AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DES TRANSPORTS**

 90 % DES PRINCIPALES ROUTES LOGISTIQUES D'ICI 2030

### Pilotes

- Commissaires de transport
- Compagnie nationale du Rhône
- Douanes
- État
- Gestionnaires de ports  
Grand Port Maritime de Marseille  
Marseille Gyptis International (MGI)
- Medlink Ports
- Ports de Sète et de Toulon
- Transitaires

### Contributeurs

- Tous les acteurs de la chaîne logistique

### Mise en œuvre

Action à renforcer



2024 :  
développement  
Mi-2025 :  
livraison

Impact 

Faisabilité 

### Description de l'action



Mettre en place sur les ports de l'axe MeRS une plateforme informatique qui optimise, gère et automatise les processus logistiques et administratifs au sein des communautés portuaires (« Ports Community System » - PCS)



Décliner le « Ports Community System » (PCS) sur le conteneur, sur le vrac, voire le colis exceptionnel



Mettre en place un outil de pilotage de la chaîne logistique (ex : le Ci5 de Marseille Gyptis International)

### Indicateurs de suivi



- Indicateurs de performance d'axes « commerciaux »

### Conditions de succès

- Impliquer les acteurs dans les comités de pilotage et garantir un jeu du collectif
- Faire s'engager tous les acteurs de la chaîne logistique : armateurs, autorités portuaires, manutentionnaires, transporteurs, commissionnaires transitaires, chargeurs

### Besoins pour accélérer

- Démonstration de la faisabilité du modèle économique de vente de la solution pour une adoption massive à partir de la mi-2025
- Mise en place d'un financement à long terme

## Défi

Réduire les distances parcourues par les marchandises et massifier le recours au fret ferroviaire et fluvial

 - 10 % de transport routier de marchandises en 2030

## ACTION

### ACCÉLÉRER LA TRANSITION VERS DES PRATIQUES LOGISTIQUES DURABLES ET RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT

 SENSIBILISER 100 ENTREPRISES ET COLLECTIVITÉS D'ICI 2030

 ORGANISER 10 SESSIONS DE FORMATION D'ICI 2030

#### Pilotes

- Branches professionnelles
- Chambres de commerce et d'industrie (CCI)
- Collectivités territoriales (financements)
- Établissements publics d'aménagement (financements)
- Établissement public industriel et commercial (financements)
- Organismes de formation Medlink Ports

#### Contributeurs

- Tous les acteurs de la chaîne logistique

#### Mise en œuvre

Action à engager



Dès 2025

Impact 

Faisabilité 

#### Description de l'action



Former les directions des grands groupes aux obligations Responsabilité Sociale des Entreprises et à la directive européenne sur les rapports sur le développement durable des entreprises (CSRD)



Former les écoles de transport et les centres de formation continue sur le report modal fluvial et ferroviaire

#### Indicateurs de suivi



- Nombre de structures formées
- Nombre d'écoles et de centre de formations formés

#### Conditions de succès

- Créer et diffuser la formation
- Impliquer les acteurs de la logistique
- Suivi et retours d'expériences

#### Besoins pour accélérer

- Soutien financier
- Ingénierie pédagogique (multicompetences et logistique globale, CSRD/RSE)



# Bâtiment



## ÉTAT DES LIEUX RÉGIONAL



### Contexte

#### A l'échelle nationale

En 2019, au niveau national, le secteur du bâtiment a émis 153 Mt éq. CO<sub>2</sub> sur l'ensemble du cycle de vie du bâtiment (de l'extraction des matériaux jusqu'à la gestion des déchets).

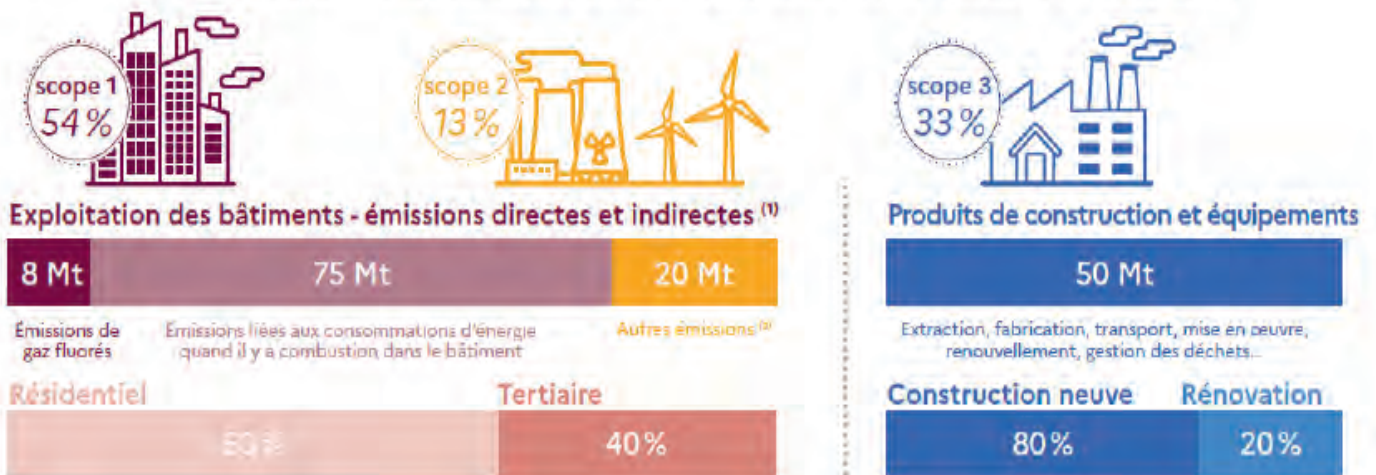
Les 2/3 des émissions proviennent de l'exploitation des bâtiments (103 Mt éq. CO<sub>2</sub>), dont le parc résidentiel (60%) puis le parc tertiaire (40%).



Le secteur du bâtiment représente 25% de l'empreinte carbone annuelle de la France.



#### RÉPARTITION DES ÉMISSIONS DE CARBONE DE LA CHAÎNE DE VALEUR BÂTIMENT (ANNÉE DE RÉFÉRENCE : 2019)



Source : Synthèse - Feuille de route de décarbonation de la filière bâtiment (janvier 2023)

## A l'échelle régionale



Le secteur du bâtiment est le deuxième poste d'émissions de gaz à effet de serre de la région.

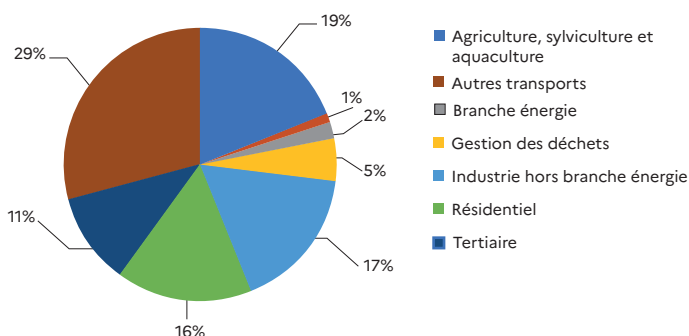


En phase d'exploitation (hors phase de construction et de gestion de déchets), le secteur du bâtiment a émis 13 Mt éq. CO<sub>2</sub> en 2022, dont 10 Mtéq en émissions directes.

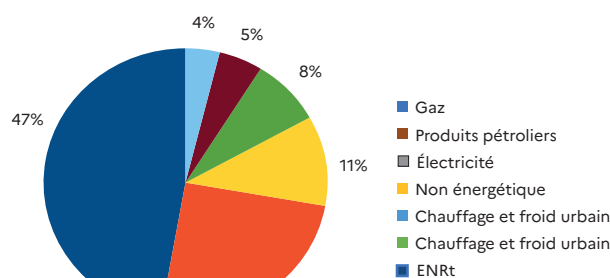
Cela représente 27% des émissions régionales (16% sont émises par le parc résidentiel et 11% par le parc tertiaire)<sup>1</sup>.

72 % des sources d'émissions de GES des bâtiments résidentiels et tertiaires sont d'origine fossile ; 47 % sont issues de gaz et 25 % de produits pétroliers.

Émissions de GES -AURA - 2022 - par secteur - 48.4 Mt éq. CO<sub>2</sub>



Répartition des émissions de GES dans le bâtiment (résidentiel et tertiaire) en Auvergne-Rhône-Alpes en 2022



Source : ORCAE Auvergne-Rhône-Alpes – 2022

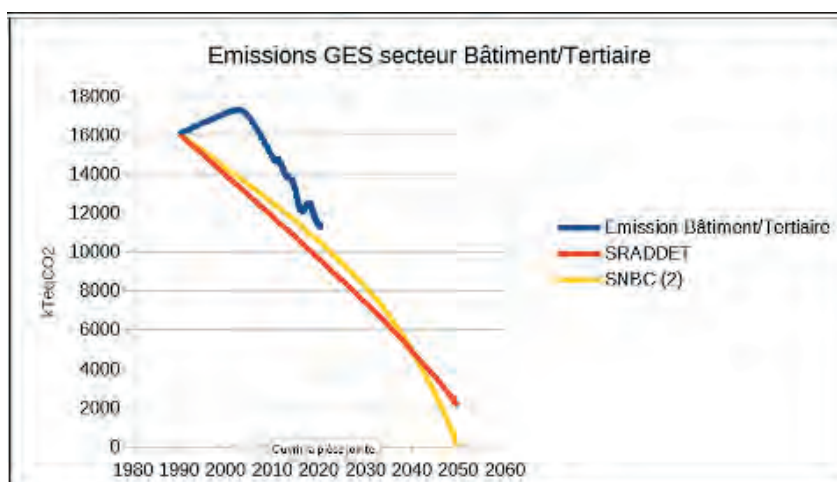
## Chemin parcouru et restant à parcourir

Entre 1990 et 2022 en France, les émissions de gaz à effet de serre (GES) du secteur des bâtiments ont diminué de 15 %. Or, la Stratégie Nationale Bas-Carbone 2019-2023, feuille de route de la France pour mener sa politique d'atténuation du changement climatique, prévoit :

- une réduction de 48 % des émissions du secteur des bâtiments à l'horizon 2030 par rapport à 2015 ;

- une décarbonation quasi-complète à l'horizon 2050 (scopes 1 et 2) ;
- une réduction d'environ 3,5 Mt éq. CO<sub>2</sub> / an sur la période 2019-2023.

En région, cela suppose aussi un effort d'accélération.



Source : Plan de décarbonation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (document de travail)

Des actions structurantes ont déjà été mises en place, telles que :

- le décret tertiaire du 23/07/2019, en application de la loi Elan : il définit des objectifs de réduction de consommation d'énergie aux propriétaires et exploitants de bâtiments tertiaires, avec l'ambition de réaliser 60% d'économie d'énergie sur le parc tertiaire d'ici 2050 (40 % d'ici 2030),
- la réglementation environnementale pour les constructions neuves (RE2020),
- les aides financières à la rénovation thermique des logements.

D'autres actions structurantes sont toutefois nécessaires pour atteindre les objectifs de réduction de GES :

- l'isolation globale performante des bâtiments, notamment les moins efficaces, pour réduire les consommations énergétiques et les émissions de GES ;
- la poursuite des efforts de sobriété ;
- réduction de la consommation de produits pétroliers les plus polluants avec notamment la suppression de 75% des chaudières au fioul d'ici 2030 ; la baisse d'environ 20% de la part du gaz dans le chauffage et développement des pompes à chaleur, des réseaux

de chaleur urbain ou dans une moindre mesure de la biomasse ;

- l'exemplarité dans les démarches de rénovation et de construction ;
- la structuration complète d'une filière professionnelle de la rénovation.

Cependant, des freins sont à lever pour parcourir le chemin restant et atteindre les objectifs fixés, concernant :

- l'accès aux aides pour massifier la rénovation globale performante,
- la rénovation des bâtiments anciens patrimoniaux,
- la disponibilité de filières bas-carbone locales,
- la disponibilité d'entreprises formées, en capacité de faire,
- l'acculturation des maîtrises d'ouvrage aux techniques de construction à plus faible impact environnemental (via la frugalité, la conception des ouvrages, les matériaux utilisés,...) et à la sobriété.

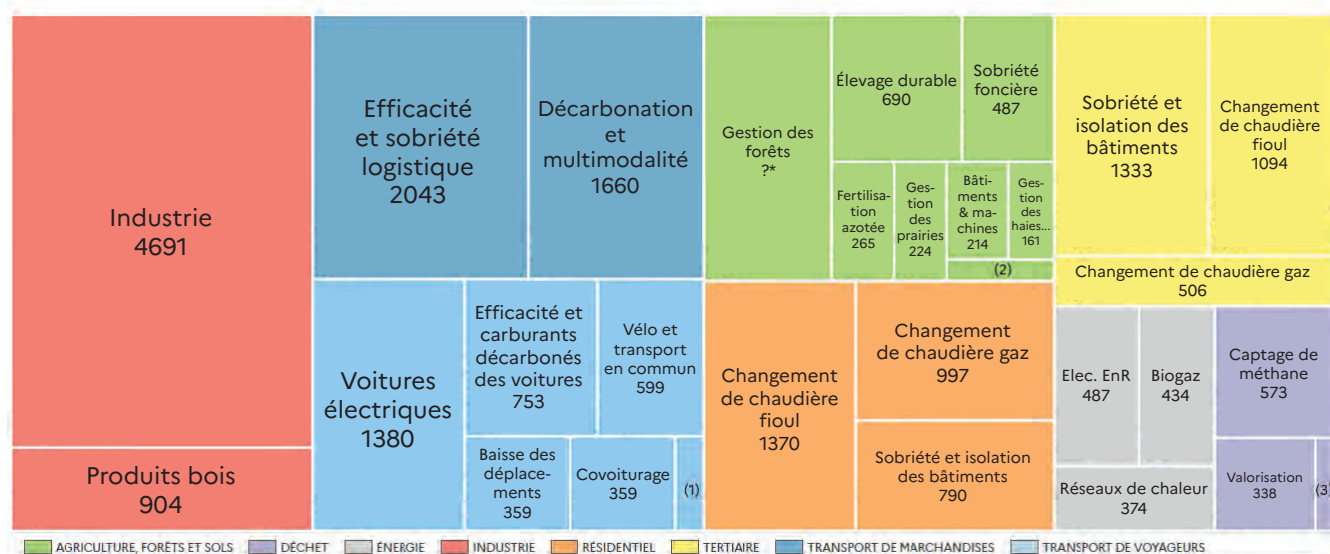


## Leviers à activer pour accélérer la transition du secteur

Six leviers sont identifiés par le SGPE dans le panorama des leviers de décarbonation concernant le secteur du

bâtiment. Des objectifs de réduction de gaz à effets de serre y sont associés au niveau régional.

## Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre, en Kt éq. CO<sub>2</sub> économisés entre 2019 et 2030



(1) Bus et cars décarbonés : 97 ktCO<sub>2</sub>e. (2) Pratiques stockantes : 82 ktCO<sub>2</sub>e. (3) Prévention des déchets: 67 ktCO<sub>2</sub>e.  
\* Objectif non régionalisé en absence de données comparables sur l'état des forêts

Source : SGPE 2024



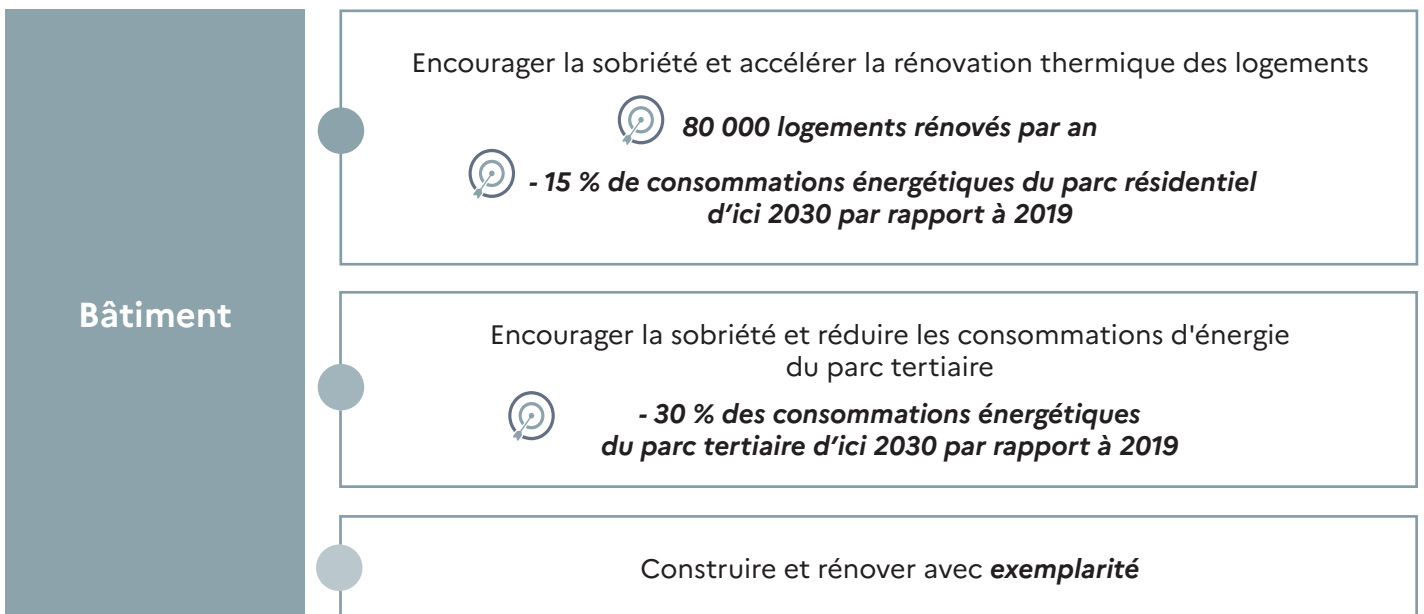
Dans le parc résidentiel :

- la sobriété et l'isolation des bâtiments (- 790 Mt éq. CO<sub>2</sub>) ;
- le changement des chaudières à fioul (- 1370 Mt éq. CO<sub>2</sub>) ;
- le changement des chaudières à gaz (- 997 Mt éq. CO<sub>2</sub>).

Dans le parc tertiaire :

- la sobriété et l'isolation des bâtiments (- 1333 Mt éq. CO<sub>2</sub>) ;
- le changement des chaudières à fioul (1 094 Mt éq. CO<sub>2</sub>) ;
- le changement des chaudières à gaz (506 Mt éq. CO<sub>2</sub>).

**3 défis** ont été identifiés pour le secteur du bâtiment en région Auvergne-Rhône-Alpes lors des travaux conduits dans les différents groupes de travail dédiés au secteur.



## Retour des collectivités sur ces leviers

Les réponses des collectivités territoriales au questionnaire élaboré par le SGPE mettent en exergue des points saillants, notamment sur la rénovation des parcs résidentiels et tertiaires.

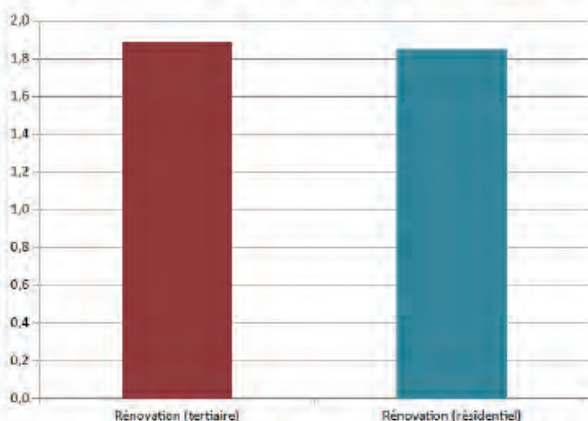
Sur la rénovation du parc résidentiel :

- Les conseils départementaux et les EPCI estiment qu'ils sont quasiment au maximum de la mise en œuvre en ce qui concerne les mesures de communication et de sensibilisation aux dispositifs d'aide, action qu'ils jugent en outre particulièrement pertinente.
- Certaines actions sont jugées plutôt bien avancées, en particulier en ce qui concerne la mise en place de dispositifs d'aides locales à la rénovation du parc privé complémentaires aux aides nationales ou la structuration de la communication, de l'accompagnement et du conseil à la rénovation.
- A l'inverse, les actions de mutualisation des travaux sur les bâtiments d'un même quartier ou de soutien et d'accompagnement de la filière rénovation énergétique apparaissent comme encore peu ou moyennement développées, quelles que soient les collectivités.
- Enfin, ce sont les intercommunalités qui s'estiment le plus en avance sur la rénovation du parc immobilier résidentiel détenu par la collectivité.

Sur la rénovation du parc tertiaire :

- Pour ce levier, ce sont les conseils départementaux qui estiment leurs actions les plus avancées en la matière, en particulier en ce qui concerne les mesures de communication et de sensibilisation ou dans le domaine de la gestion ou de la rénovation du parc de bâtiments publics.
- Globalement, l'ensemble des collectivités se déclare plutôt en avance en matière de mesures de sobriété dans le parc de bâtiments publics, action très pertinente selon les collectivités.
- En revanche, la construction de nouveaux bâtiments exemplaires cohérents avec les objectifs d'éco-conception et de sobriété foncière reste une action plus portée par les conseils départementaux que par les EPCI et les communes.
- Enfin, deux actions restent respectivement moins et encore peu mises en œuvre : le soutien et l'accompagnement de la filière rénovation énergétique et la mutualisation des travaux sur les bâtiments d'un même quartier.

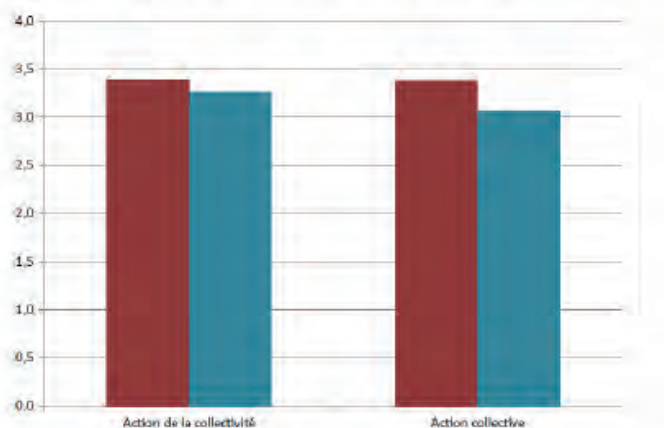
Indicateur de pertinence du levier pour les collectivités



Réponses possibles

- 0 = Le levier n'est pas pertinent pour mon territoire
- 1 = Le levier n'est pas dans le champ de ma compétence
- 2 = Le levier est pertinent pour mon action

Actions des collectivités et action collective



Réponses possibles

- 1 = Plutôt non
- 2 = Partiellement non
- 3 = Partiellement oui
- 4 = Plutôt oui

Source : DREAL 2024



## **Extrait d'actions en cours menées par des collectivités (sur la base de 630 réponses) :**

- Étude de diagnostic menée sur tous les bâtiments publics qui a mené à la rénovation de plusieurs bâtiments, Commune de Haute-Loire ;
- Mise en place d'une Gestion Technique Centralisée permettant un meilleur pilotage et des gains en matière de consommation énergétique, EPCI – Ardèche ;
- Mise en place d'outils de suivi de la consommation dans 56 bâtiments communaux ou communautaires, EPCI – Rhône ;
- Contrôle et programmation des températures dans les salles communales en fonction de l'occupation, Commune de la Loire.

## **Extrait d'actions planifiées par des collectivités :**

- Mise en place prévue d'une formation des acteurs de l'urbanisme avec DOREMI, EPCI - Ardèche
- Construction d'une nouvelle crèche prévue en matériaux biosourcés, EPCI – Rhône ;
- Audits énergétiques en cours sur plusieurs bâtiments publics afin de planifier un plan de rénovation, EPCI – Savoie ;
- Création à venir d'un référentiel bâtiment durable pour renforcer la place de l'écoconception et des matériaux biosourcés dans les futures constructions , Département Savoie.

Encourager la sobriété et accélérer la rénovation thermique des logements

## Défi

 80 000 logements rénovés par an

 - 15 % de consommations énergétiques du parc résidentiel d'ici 2030 par rapport à 2019

## ACTION

# SENSIBILISER LES CONSEILLERS DES ESPACES CONSEIL - FRANCE RÉNOV' ET MON ACCOMPAGNATEUR RÉNOV' SUR LE BON USAGE DU LOGEMENT AVANT ET APRÈS TRAVAUX POUR ACCOMPAGNER LES MÉNAGES

### Pilotes

- État (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL))

### Contributeurs

- Agence nationale de l'habitat (ANAH)
- Collectivités territoriales
- Espaces Conseil - France Rénov' (ECFR)
- Mon Accompagnateur Rénov' (MAR)

### Mise en œuvre

Action à renforcer



2024 : 50 %  
2025 : 75 %  
2026 : 100 %

Impact 

Faisabilité 

### Description



Organiser un webinar à l'attention des conseillers des Espaces Conseil - France Rénov' (ECFR) et Mon Accompagnateur Rénov' (MAR) pour les informer et les former au conseil aux ménages sur la sobriété d'utilisation du logement (en préalable aux travaux ou à la prise en main du logement après travaux).



Négocier un élément de rémunération supplémentaire pour identifier une mission spécifique de sensibilisation à la sobriété dans le pacte territorial ou le forfait MAR.



Mettre en place un outil de simulation des gains CO<sub>2</sub>, de coût et de confort (été/hiver) suivant les actions mises en place.

### Indicateurs de suivi



- Taux de conseillers touchés par l'action d'information

### Conditions de succès

- Faire adhérer les conseillers
- Identifier un financement spécifique dans les pactes territoriaux et les missions d'accompagnateurs

### Besoins pour accélérer

- Mobilisation des accompagnateurs de la rénovation

Encourager la sobriété et accélérer la rénovation thermique des logements

## Défi

 80 000 logements rénovés par an

 - 15 % de consommations énergétiques du parc résidentiel d'ici 2030 par rapport à 2019

## ACTION

**METTRE EN PLACE UN GUICHET GRATUIT DANS 100 % DES EPCI POUR ACCOMPAGNER LES MÉNAGES SUR LES TRAVAUX ET MOBILISER LES AIDES**

 RÉNOVER 80 000 LOGEMENTS PAR AN

 CHANGER 65 000 CHAUDIÈRES PAR AN

### Pilotes

- Agence National de l'Habitat (ANAH)
- Collectivités territoriales
- État

### Contributeurs

- Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC)
- Entreprises du bâtiment
- Mon Accompagnateur Rénov'
- Espaces conseils France Rénov'

### Mise en œuvre

Action à renforcer



2025-2027

Impact ★★

Faisabilité ★★

### Description de l'action



Contractualiser entre l'État et les différents échelons de collectivités des pactes territoriaux pour couvrir le territoire en espaces conseils « France Rénov' »



Proposer à chaque EPCI un accompagnement des ménages dans leur parcours de rénovation avec l'appui des professionnels

### Indicateurs de suivi



- Nombre d'EPCI couvert par un guichet
- Couverture du territoire (%)
- Nombre et montants des aides MaPrimeRénov' sur la rénovation globale et le changement de chaudières
- Nombre de professionnels de l'accompagnement

### Conditions de succès

- Bénéficier de moyens financiers à la hauteur pour financer les guichets et les aides Ma Prime Rénov'
- Recruter des professionnels en nombre suffisant

### Besoins pour accélérer

- Maintien du financement dans le temps
- Stabilité du système d'aides

Encourager la sobriété et accélérer la rénovation thermique des logements

## Défi

🎯 80 000 logements rénovés par an

🎯 - 15 % de consommations énergétiques du parc résidentiel d'ici 2030 par rapport à 2019

## ACTION

## ENCOURAGER ET FACILITER LA RÉNOVATION DES BÂTIMENTS ANCIENS OU PATRIMONIAUX ET PRENDRE EN COMPTE LEUR SPÉCIFICITÉ

## Pilotes

- État (Direction régionale des affaires culturelles (DRAC),
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL),
- Direction départementale des territoires du Cantal (DDT 15),
- Architecte-Conseil de la DREAL)

## Contributeurs

- CEREMA
- Espaces Conseil - France Rénov' (ECFR)
- Fédérations professionnelles
- OIKOS

## Mise en œuvre

Action à engager



Impact ★★☆☆

Faisabilité ★★★★★

## Description de l'action



Offrir un cadre méthodologique sur la rénovation thermique du bâti ancien aux différents conseillers intervenant auprès des ménages en :

- Conduisant une étude spécifique sur le département du Cantal
- Valorisant des retours d'expériences des pratiques locales dans tous les départements



Mettre en œuvre une coordination régionale entre la DRAC et la DREAL en impliquant l'architecte conseil de la DREAL puis organiser un séminaire régional



Mettre en place des instances de dialogue locales pérennes



Évaluer les solutions mises en place en termes d'émissions CO<sub>2</sub>, de coût et de confort (été/hiver) et valoriser les bonnes pratiques

## Indicateurs de suivi



- Production d'un document d'orientation
- Organisation d'un séminaire régional
- Nombre d'architectes des bâtiments de France impliqués dans la démarche

## Conditions de succès

- Obtenir une disponibilité et une participation active de la DRAC et des ABF

## Besoins pour accélérer

- Missionner l'architecte conseil de la DREAL
- Identifier un prestataire et passer le marché d'étude sur le Cantal (20k€)

## Défi

Encourager la sobriété et réduire les consommations d'énergie du parc tertiaire

 - 30 % des consommations énergétiques du parc tertiaire d'ici 2030 par rapport à 2019

## ACTION

**RÉALISER UN ÉTAT DES LIEUX FONCTIONNEL ET ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE (SCHÉMA DIRECTEUR IMMOBILIER ÉNERGÉTIQUE OU ÉQUIVALENT POUR LES PETITES COMMUNES) POUR CHOISIR LES MEILLEURES ACTIONS DE RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE ET DÉMARRER LE PARCOURS DE RÉNOVATION**

 100 % DES COLLECTIVITÉS

### Pilotes

- ADEME

### Contributeurs

- Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement (AURA-EE)
- Banque des territoires
- CEREMA
- Collectivités territoriales
- Conseil régional
- État
- Fédération Nationale Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR)

### Mise en œuvre

Action à engager



2025-2030

Impact 

Faisabilité 

### Description de l'action



Réaliser un état des lieux fonctionnel et énergétique du patrimoine des collectivités



Établir une trajectoire de réduction des consommations énergétiques mixant des actions de rationalisation des surfaces, de pilotage des installations énergétiques et de travaux de rénovation.



Mettre en place un observatoire pour suivre la mise en place des Schémas Directeurs Immobilier Énergétique (SDIE) ou toute autre démarche

### Indicateurs de suivi



- Nombre de collectivités territoriales ayant fait un état des lieux fonctionnel (SDIE)
- Nombre de collectivités territoriales ayant bénéficié d'une aide financière

### Conditions de succès

- Conditionner les subventions de rénovation à la réalisation d'un état des lieux fonctionnel

### Besoins pour accélérer

- Définition et partage des référentiels d'audit et de schémas directeurs

## Défi

Encourager la sobriété et réduire les consommations d'énergie du parc tertiaire

 - 30 % des consommations énergétiques du parc tertiaire d'ici 2030 par rapport à 2019

### ACTION

## CRÉER UN CLUB DES FINANCEURS POUR AMÉLIORER L'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS ET COORDONNER LES AIDES PUBLIQUES À LA RÉNOVATION, À L'HORIZON 2025

#### Pilotes

- État (DREAL)

#### Contributeurs

- ADEME
- Banque des territoires
- CEREMA
- Conseil régional
- État (DREAL)
- Fédération Nationale Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR)
- SGAR

#### Mise en œuvre

Action à engager



2025-2026

Impact 

Faisabilité 

#### Description de l'action



Créer un club des financeurs afin d'échanger sur les pratiques et faire converger les référentiels de soutien (ex : critères et modalités d'attribution)



Réaliser une plaquette commune pour favoriser la lisibilité des aides disponibles et organiser un évènement pour la présenter

#### Indicateurs de suivi



- Nombre de réunions du club des financeurs
- Réalisation d'une plaquette commune
- Réalisation d'un évènement auprès des collectivités territoriales
- Taux de satisfaction des élus

#### Conditions de succès

- Garantir la pérennité des dispositifs d'aides
- Être en capacité de faire évoluer les référentiels, bien souvent élaborés au niveau national

#### Besoins pour accélérer

- Mobilisation et participation active des financeurs
- Financement pour la réaliser d'une plaquette (10k€)

## Défi

Encourager la sobriété et réduire les consommations d'énergie du parc tertiaire

 - 30 % des consommations énergétiques du parc tertiaire d'ici 2030 par rapport à 2019

### ACTION

**DÉVELOPPER DES GUICHETS D'INFORMATION DE TYPE « ESPACE CONSEIL FRANCE RENOV' » À DESTINATION DU TERTIAIRE PRIVÉ, EN PRIORITÉ POUR LES TPE-PME**

#### Pilotes

- ADEME

#### Contributeurs

- État (DREAL)

#### Mise en œuvre

Action à engager



2024 - 2025 : expérimentation  
2025 - 2030 : généralisation

Impact 

Faisabilité 

#### Description de l'action



Engager une expérimentation pour l'accompagnement du petit tertiaire privé, afin de capitaliser les bonnes pratiques et proposer des animations dédiées.

Cette démarche :

- s'appuie sur les pratiques développées dans le cadre du programme SARE et fait participer des agences locales de l'énergie et des collectivités,
- pourrait s'inspirer du centre de ressources de la rénovation énergétique créé et développé pour accompagner le tertiaire public qui a montré toute son efficacité et sa pertinence.

L'objectif est de généraliser une démarche d'accompagnement des TPE-PME en 2025 à l'issue de l'expérimentation.

#### Indicateurs de suivi



- Nombre d'actes réalisés dans le cadre de la démarche expérimentale
- Nombre d'acteurs privés impliqués ou touchés
- Nombre de secteurs touchés (ex : hôtellerie, commerces...)

#### Conditions de succès

- Allouer un financement
- Mobiliser les filières professionnelles

#### Besoins pour accélérer

- Arbitrages réalisés pour créer une animation du tertiaire privé

## Défi

Construire et rénover avec exemplarité

### ACTION



## UTILISER DES MATÉRIAUX BIOSOURCÉS, GÉOSOURCÉS OU DE RÉEMPLOI



100 % DES CONSTRUCTIONS ET DES RÉNOVATIONS RELEVANT DE LA COMMANDE PUBLIQUE À L'HORIZON 2030

### Pilotes

- Collectivités territoriales
- État
- Maîtres d'ouvrage publics

### Contributeurs

- Fédérations professionnelles des filières biosourcées
- Fibois

### Mise en œuvre

Action à renforcer



2025-2030

Impact

Faisabilité

### Description de l'action



Renforcer l'obligation réglementaire qui impose l'utilisation de matériaux à faible impact sur l'environnement dans le cadre de la commande publique à hauteur de 25 % au 1er janvier 2030 (art. L228-4 du Code de l'environnement) :

- Promouvoir l'utilisation de matériaux à faible impact sur l'environnement dans le cadre de la commande publique
- S'appuyer sur le label d'État « bâtiment biosourcé » pour communiquer et favoriser la pratique et le présenter lors d'un événement

### Indicateurs de suivi



- Nombre de bâtiments publics incorporant des matériaux biosourcés
- Nombre de signataires du pacte bois-biosourcés

### Conditions de succès

- Mobiliser et former des maîtres d'ouvrage à la prescription des matériaux biosourcés

## Défi

Construire et rénover avec exemplarité

### ACTION

**VALORISER LES FILIÈRES INDUSTRIELLES RÉGIONALES DE MATÉRIAUX BIOSOURCÉS EN IDENTIFIANT CELLES EN CAPACITÉ DE RÉPONDRE EN VOLUME ET DANS LE TEMPS**

#### Pilotes

- Cluster Eco-Bâtiment Auvergne-Rhône-Alpes
- État (DREAL)
- Ville & Aménagement Durable (VAD)

#### Contributeurs

- Têtes de réseau des filières biosourcés (ex : Réseau Français de la Construction Paille, InterChanvre, TERA...)

#### Mise en œuvre

Action à engager



2025-2030

Impact 

Faisabilité 

#### Description de l'action

Apporter aux maîtres d'ouvrage et aux maîtres d'œuvre souhaitant prescrire des matériaux bas carbone dans leur réalisation une visibilité sur les différentes filières mobilisables et leur capacité de production grâce à :



- la création d'une mallette pédagogique des différents matériaux
- la production de fiches par filière pour présenter le panorama régional, une cartographie et/ou un annuaire

#### Indicateurs de suivi



- Production de la mallette pédagogique

#### Conditions de succès

- Mobiliser les filières

#### Besoins pour accélérer

- Financement de 20 à 30k€ pour réaliser la mallette et l'annuaire

## Défi

Construire et rénover avec exemplarité

## ACTION

**DÉVELOPPER DES RÉNOVATIONS EXEMPLAIRES AU-DELÀ DU SEUL ENJEU CARBONE ET METTRE EN PLACE UNE PLATEFORME LES VALORISANT**

## Pilotes

- Agence Qualité Construction (AQC)
- Cluster Eco-Bâtiment Auvergne-Rhône-Alpes
- Ville & Aménagement Durable (VAD)

## Contributeurs

- ADEME
- CEREMA
- Conseil régional
- DREAL
- Fédérations professionnelles du bâtiment

## Mise en œuvre

Action à renforcer



Impact



Faisabilité



## Description de l'action



Communiquer sur les outils existants pour qualifier l'exemplarité d'une rénovation (ex : guide de la rénovation environnementale du CeDRe, guide des critères à prendre en compte dans les projets de rénovation de l'ADEME)



Valoriser les réalisations exemplaires qui tiennent compte de tous les impacts de la rénovation sur la qualité de l'air, le confort d'été, la biodiversité, etc...



Mettre en évidence les contre performances et les échecs afin d'inciter à mettre en oeuvre les bonnes pratiques, avec l'appui de l'AQC



Faire évoluer les critères d'attribution des subventions de l'État (ex : Fonds vert ...) pour favoriser la prise en compte de tous les impacts de la rénovation

## Indicateurs de suivi



- Mise en place d'une plateforme
- Mise en place d'un comité d'experts pour sélectionner les réalisations à valoriser sur la plateforme

## Conditions de succès

- Proposer au Ministère de la Transition Ecologique le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt de type « Plateforme de recherche et d'expérimentation sur l'énergie dans le bâtiment (PREBAT) »

## Besoins pour accélérer

- Lancer un appel à manifestation d'intérêt de type « PREBAT » (1M€/département soit 12M€)



# Industrie et produits bois

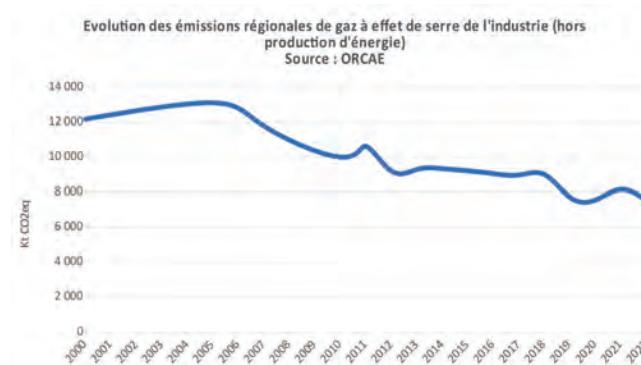
## ÉTAT DES LIEUX RÉGIONAL

### Contexte

#### Industrie

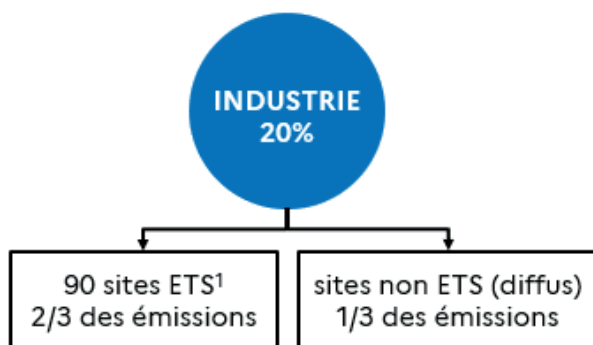
L'industrie régionale pèse aujourd'hui pour 13 % des émissions nationales industrielles.

En Auvergne-Rhône-Alpes, le secteur industriel représente environ 20% des émissions directes<sup>1</sup> de gaz à effet de serre (hors branche énergie et gestion des déchets, avec la raffinerie Total de Feyzin).



Si l'industrie est le premier secteur contributeur à la baisse des émissions depuis 1990, le rythme annuel de décarbonation de l'industrie doit accélérer. En effet, la décarbonation ralentit depuis 2011.

Au niveau national, la baisse des émissions est due pour 1/3 aux investissements des industriels, notamment dans l'efficacité énergétique, et pour 2/3 à la désindustrialisation. En région Auvergne-Rhône-Alpes, si le secteur industriel a perdu selon l'INSEE près de 300 000 emplois entre 1975 et 2015 (soit 1/3 des emplois du secteur), la situation se stabilise depuis 2015.



En région, les 90 sites industriels soumis au marché européen de quotas de carbone ETS<sup>2</sup> représentent environ 2/3 des émissions industrielles de gaz à effet de serre. Les émissions industrielles sont donc très concentrées.

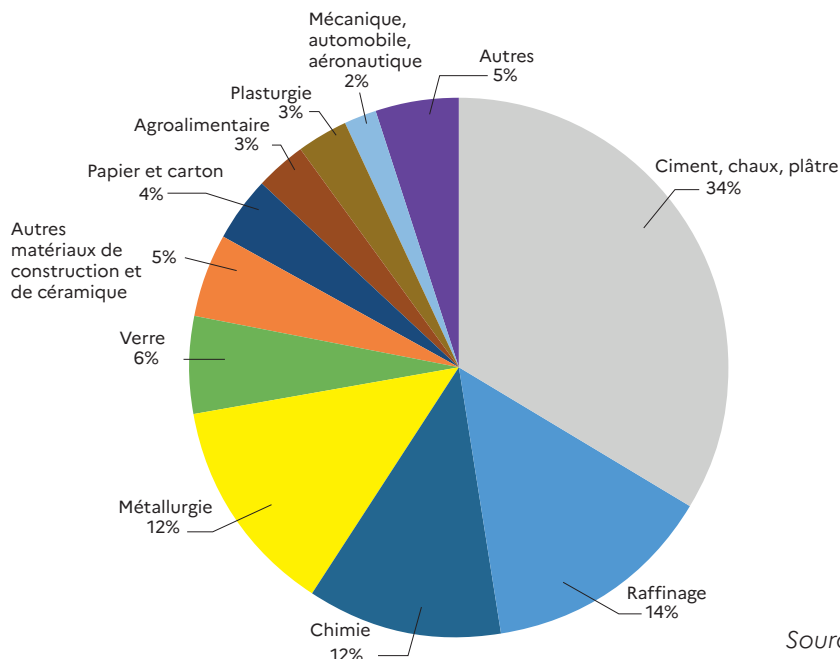
1 - Émissions directes (scope 1) : émissions de gaz à effet de serre directement liées à la combustion d'énergie fossile pour la production industrielle et aux procédés de fabrication en tant que tels (décarbonation du calcaire...), ainsi qu'aux raffineries. Ne sont donc pas considérées les émissions indirectes issues de/du :

- La production d'énergie (scope 2) : la consommation d'électricité ou de chaud/froid via les réseaux urbains - Ces émissions sont comptabilisées dans le thème énergie ;
- L'artificialisation – Ces émissions sont comptabilisées dans le thème sobriété foncière ;
- Transport de marchandises – Ces émissions sont comptabilisées dans le secteur transport ;
- Traitement des déchets industriels – Ces émissions sont comptabilisées dans le secteur déchets.

2 - sites soumis au marché carbone (ETS : Emissions Trading Scheme)



Répartition sectorielle des émissions industrielles régionales de gaz à effet de serre en 2021 (hors énergie)



Source ATMO Auvergne-Rhône-Alpes - Inventaire régional spatialisé v2023

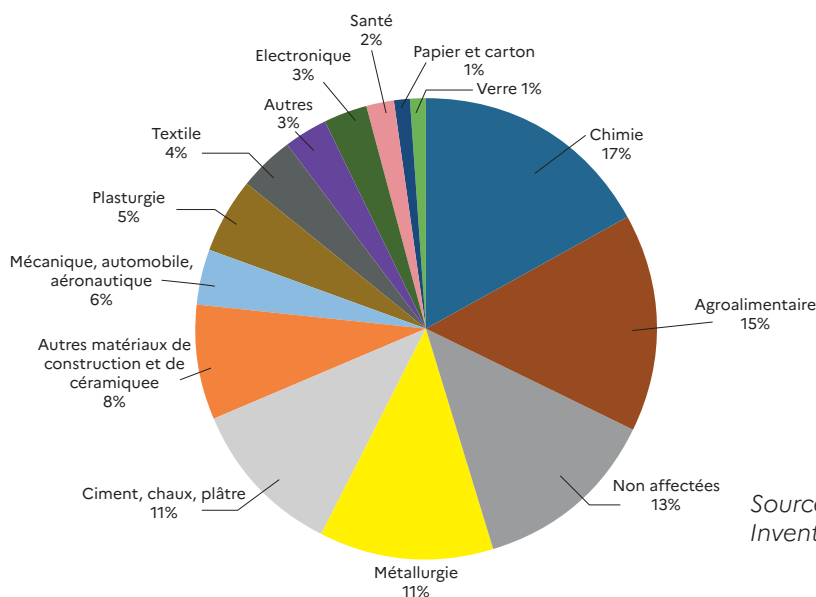
Toutefois, il existe également un tissu industriel diffus constitué de toutes les entreprises non soumises au marché des quotas CO<sub>2</sub> qui émettent peu individuellement mais qui collectivement représentent 1/3 des émissions de GES du secteur industriel.

La décarbonation de l'industrie passe nécessairement par le traitement à la fois des gros émetteurs mais également du secteur diffus.

Environ 70 % des émissions de l'industrie (hors branche énergie) proviennent des secteurs suivants :

- Ciment et matériaux de construction,
- Chimie et raffinage,
- Métallurgie.

Répartition sectorielle des émissions industrielles régionales non ETS de gaz à effet de serre en 2021 (hors énergie)

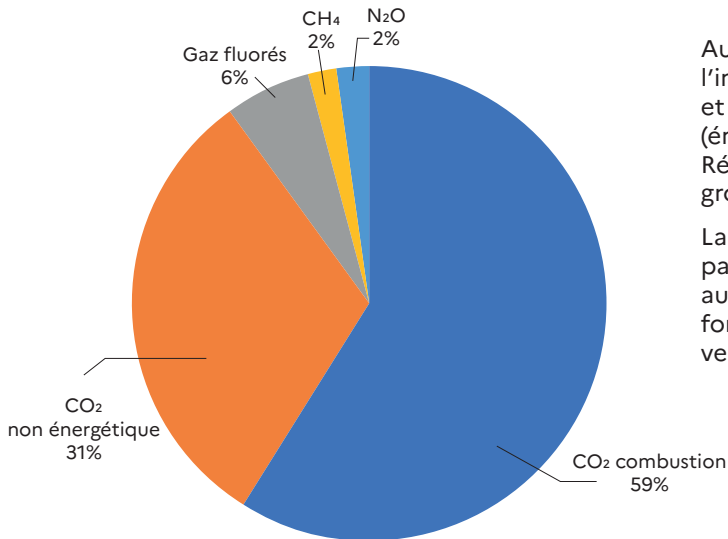


Source : Atmo Auvergne-Rhône-Alpes - Inventaire régional spatialisé v2023

Concernant le tissu industriel diffus (sites non ETS), les principaux secteurs émetteurs sont : chimie, agroalimentaire, métallurgie, ciment/plâtre/chaux, autres

matériaux de construction et céramique, mécanique/aéronautique et plasturgie.

## Répartition des types d'émissions régionales de GES de l'industrie en 2021 (hors énergie)



Au niveau régional, environ 59 % des émissions de CO<sub>2</sub> de l'industrie ont pour origine la combustion d'énergies fossiles, et environ 31 % proviennent des émissions de procédé (émissions non énergétiques). Les gaz fluorés à fort Potentiel Réchauffant Global (PRG), présents principalement dans les groupes froids, représentent environ 6 % des émissions.

La part des émissions de CO<sub>2</sub> non énergétiques est particulièrement importante dans notre région (31 % vs 14 % au niveau national), en lien avec la présence de secteurs fortement émetteurs d'émissions de procédé (ciment, chaux, verre notamment).

Source ATMO Auvergne-Rhône-Alpes - Inventaire régional spatialisé v2023

## Produits bois

La région dispose d'atouts naturels pour le développement de la filière forêt-bois.

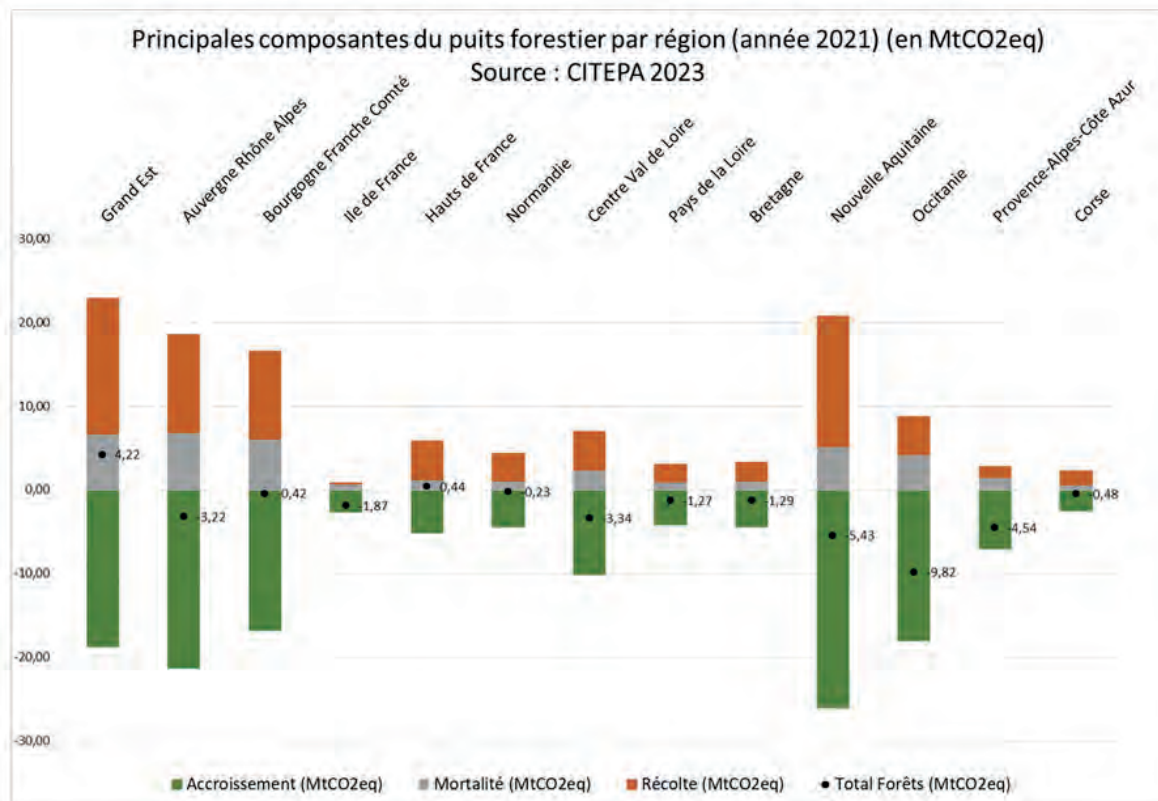
**Le volume de bois sur pied y est le plus important de France** avec 535 000 000 m<sup>3</sup> (première région pour la ressource). Cependant, détenue à 79 % par des propriétaires privés, la forêt régionale apparaît aussi comme **la plus morcelée de France**. De plus, l'accessibilité est souvent difficile, notamment dans les Alpes, et de nombreuses zones sont ainsi peu exploitées.



L'étendue des forêts d'Auvergne-Rhône-Alpes est estimée à 2,6 millions d'hectares (37 % du territoire), ce qui en fait la troisième région métropolitaine pour la surface forestière.



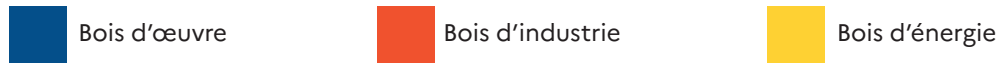
Malgré la croissance des prélèvements et la mortalité associée à une baisse de la production biologique, **le puits forestier est resté positif** dans notre région (flux évalué à 3 800 000 m<sup>3</sup>/an par l'IGN).



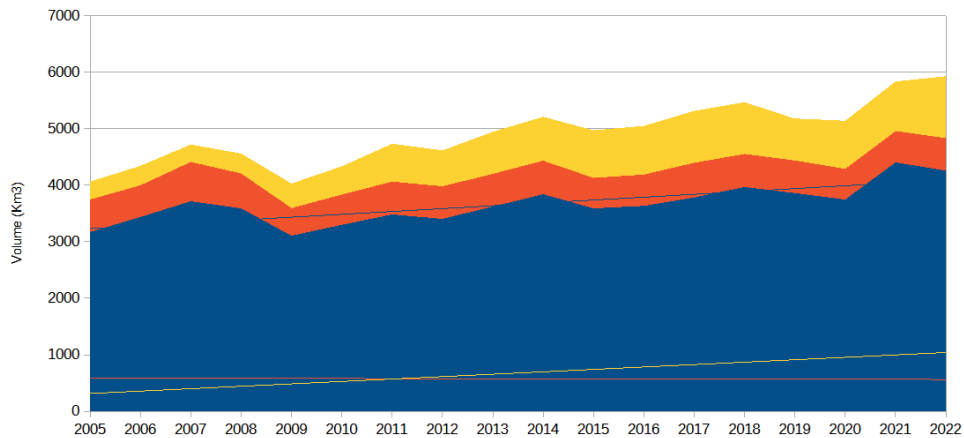


En 2022, près de 6 M m<sup>3</sup> de bois ont été récoltés avec une orientation prédominante vers le bois d'œuvre (grumes destinées aux usages « nobles » de la filière bois), celui-ci

constituant les trois quarts de sa récolte commercialisée, contre la moitié en France.

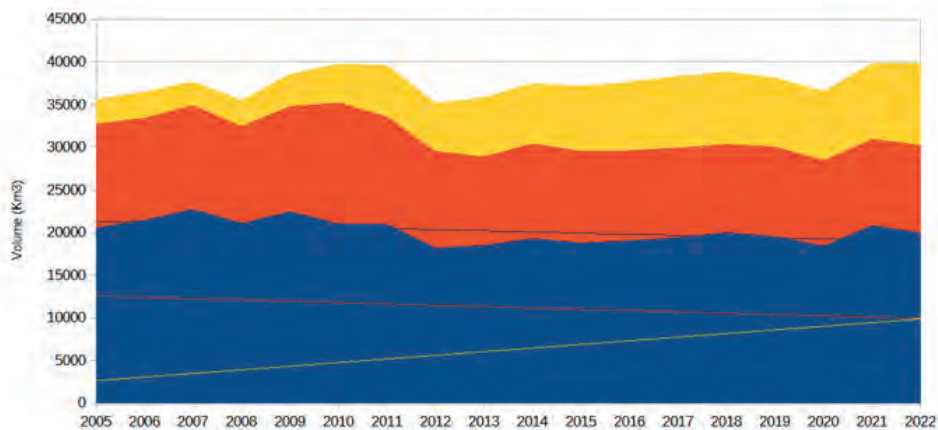


Évolution de la récolte de bois commercialisée en région Auvergne-Rhône-Alpes



Source des données : Agreste  
Réalisation : DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes

Évolution de la récolte de bois commercialisée en France



Source des données : Agreste  
Réalisation : DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes

Cette part importante de bois d'œuvre dans notre région est liée à la forte représentativité du secteur de la première transformation, composé des activités de sciage et travail du bois et des activités de fabrication (charpentes, emballages en bois, etc.). La présence de plus de 340 scieries sur le territoire oriente logiquement le prélèvement de la ressource vers le bois d'œuvre.

Cependant, **l'activité de fabrication de panneaux de bois pourrait être plus importante** en Auvergne-Rhône-Alpes au regard de l'importance de la filière régionale. L'insuffisance

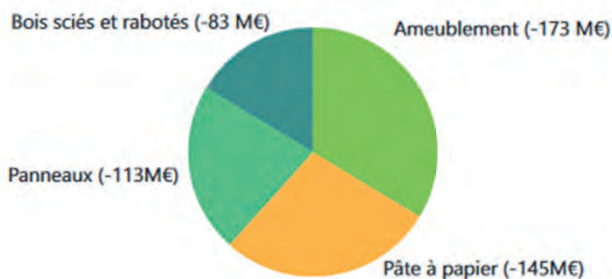
de la production régionale de bois techniques pour la construction (composites, lamellés-collés, bois massifs reconstitués, bois modulaires...) pose question au regard du potentiel important de ces produits. Pour ces types de matériaux, les segments aval (construction bois, fabrication de meubles) doivent faire appel à des ressources dont une grande partie est fabriquée hors région ou importée. La France est exportatrice de grumes et importatrice de produits transformés, cette tendance se retrouve sur le plan régional avec plusieurs secteurs déficitaires, en particulier les secteurs de l'ameublement, de la pâte à papier et des panneaux

Déficit régional du commerce extérieur =

**- 865 millions d'€**



Secteurs déficitaires :



Malgré une proportion régionale assez équilibrée de résineux (55 %) et de feuillus (45 %), l'exploitation est largement focalisée sur les résineux. Les feuillus régionaux représentent seulement 8 % des grumes récoltées (contre 27 % en France).

En synthèse, cet état des lieux met l'accent sur des ressources importantes, parfois difficiles d'accès et sur une utilisation accrue des résineux au détriment des feuillus. On note également le rôle central des scieries.

Secteur déficitaire = balance commerciale négative (importations > exportations). Données 2019 Auvergne Rhône-Alpes - Source FIBOIS

## Comment le bois contribue-t-il à la décarbonation ?

Un produit bois stocke du carbone pendant toute sa durée de vie. Plus elle est longue, plus le carbone retourne tard dans l'atmosphère : 30 à 50 ans pour le bois d'œuvre, 7 ans pour le papier, négligeable pour le bois énergie.

En outre, le bois intervient comme substitution à d'autres matériaux dont la fabrication est fortement émettrice de GES, comme le béton, l'acier ou le plâtre.

Le bilan des produits bois est un puits de carbone, mais qui diminue depuis 1990 en raison de la production de produits à plus courte durée de vie (papier, carton...).

Les ordres de grandeur reconnus par la profession pour le carbone stocké du bois vivant sont les suivants :

Essence	Volume de bois	Équivalence stockage CO <sub>2</sub>
Feuillus	1m <sup>3</sup> bois vivant	1,83 t éq. CO <sub>2</sub>
Résineux	1m <sup>3</sup> bois vivant	0,77 t éq. CO <sub>2</sub>
Mélange de différentes essences	1m <sup>3</sup> bois vivant	1 t éq. CO <sub>2</sub>

L'effet de substitution au stade de la transformation reste complexe à appréhender lorsque l'on remplace des matériaux tels que le béton ou l'acier par du bois, notamment dans le secteur de la construction, le calcul nécessite de connaître la destination précise de l'utilisation et le matériau de remplacement.

Dans ce domaine, les travaux de la COP s'appuieront sur des données statistiques provenant des services de l'État et partenaires régionaux. Les ressources bibliographiques indiquent le coefficient de conversion suivant, retenu comme base de référence pour les actions :

1 m<sup>3</sup> de bois utilisé sur un chantier de construction = 2,35 tonnes éq. CO<sub>2</sub> évitées (stockage et substitution).



## Chemin parcouru et restant à parcourir

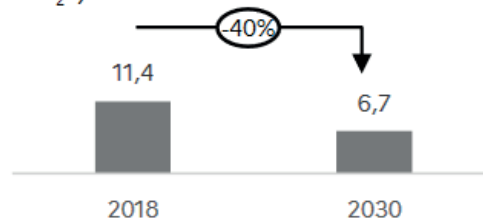
### Industrie

Conformément à la demande du président de la République, chacun des 50 sites industriels les plus émetteurs de GES au niveau national (dont 5 sont situés en région Auvergne-Rhône-Alpes) a construit avec l'État une trajectoire de décarbonation. Elle aboutit à la signature d'un contrat de transition écologique, qui précise les objectifs de baisse d'émissions par site ou entreprise et les leviers pour les atteindre. Cette démarche a également permis d'identifier les conditions de réalisation de ces trajectoires : besoins en énergies bas carbone ou renouvelables (électricité, hydrogène et biomasse), en infrastructures de décarbonation (réseaux de capture et stockage de carbone ou d'hydrogène) et en soutien public, pour pouvoir déclencher les investissements en faveur de la décarbonation.

Ces contrats de transition écologique donnent de la visibilité tant à l'État qu'aux industriels pour élaborer et mettre en œuvre leurs stratégies respectives : ils apportent

### Industrie

Emissions de toute l'industrie  
(en MtCO<sub>2</sub>e)



Source : CITEPA

une contribution importante à la planification écologique (notamment à la stratégie française énergie-climat) et permettent d'évaluer les moyens publics à mobiliser.



En Auvergne-Rhône-Alpes, une task-force réunissant ADEME-DREETS-DREAL a été constituée pour décliner au niveau régional cette ambition à travers l'accompagnement individuel de 25 grands sites émetteurs régionaux. L'objectif est de construire des feuilles de route de décarbonation par site et les suivre dans la durée.



### Produits bois

Dans le cadre de la planification écologique, l'État a fait de la décarbonation de l'industrie grâce aux produits bois l'un des chantiers opérationnels prioritaires.

- Augmentation de 40 % du volume de bois pour la construction.



Le levier « produits bois » est évalué à 6 Mt éq. CO<sub>2</sub> d'ici 2030, au plan national et à 0,9 Mt éq. CO<sub>2</sub> en Auvergne-Rhône-Alpes (soit 15 % de l'objectif national, selon une clef de répartition grâce aux données IGN sur la surface de forêt hors outre-mer).



Deux indicateurs complémentaires viennent préciser la démarche :

- passage de 23 à 30 % de la récolte vers les filières sciages et panneaux (bois d'œuvre)

Au plan régional, l'indicateur relatif à l'orientation de la récolte vers le bois d'œuvre est déjà atteint voire largement dépassé, car ce volume représente déjà la majorité de la récolte (75 %). L'un des enjeux consistera à maintenir la dynamique déjà engagée qui place actuellement notre région au second rang des régions françaises.

Malgré ces résultats encourageants, la région Auvergne Rhône-Alpes gagnerait à intensifier son action afin de faciliter l'utilisation de la ressource en feuillus et en bois dépérissant ou encore à favoriser les bonnes pratiques et la contractualisation dans le domaine de la construction et de la rénovation.

## Leviers à activer pour accélérer les projets de décarbonation

### Industrie

Pour soutenir la décarbonation de l'industrie, différents leviers opérationnels peuvent être actionnés :

- **Modification des intrants matière (levier non énergétique)**
  - efficacité matière : incorporation de matières premières recyclées (notamment dans les secteurs de la sidérurgie, de l'aluminium, du ciment, du verre, ...)
  - usage d'intrants à plus faible impact environnemental (matières biosourcées...)
  - changement de procédés de fabrication (hydrogène bas carbone pour le secteur de la sidérurgie, de la chimie, ...)
- **Amélioration de l'efficacité énergétique (levier énergétique)**
  - performance énergétique des technologies et procédés
  - remplacement d'équipements peu efficaces énergétiquement
  - récupération et valorisation de chaleur fatale
- **Substitution des énergies carbonées (levier énergétique)**
  - substitution des combustibles fossiles par des combustibles décarbonés ou bas carbone (biomasse, biogaz, hydrogène décarboné, combustibles solides de récupération (CSR), ...)
  - électrification de la chaleur et des procédés
- **Captage, Stockage et valorisation des émissions résiduelles de CO<sub>2</sub>**
  - pour des émissions fatales peu/non substituables (ex : décarbonation du calcaire), captation du CO<sub>2</sub> généré et stockage géologique dans une zone appropriée sous terre ou en mer

Par ailleurs, des leviers économiques et réglementaires existent. Le contexte européen et mondial incite à l'accélération du rythme de décarbonation. Les secteurs

énergointensifs doivent faire face à la hausse des prix de l'énergie, dans un cadre d'une concurrence internationale forte (acier, aluminium, chimie).

Le cadre européen incite une grande partie de l'industrie à accélérer sa décarbonation ; l'Union européenne a mis en place depuis 2005 un marché du carbone afin de faciliter l'atteinte d'objectifs de réduction d'émissions de GES. Le prix du carbone en hausse structurelle va augmenter les incitations à la décarbonation (de quelques €/t de CO<sub>2</sub> à plus de 80 €/t depuis 2021, et des projections à 150 €/t d'ici 2030). Les secteurs concernés sont notamment la production d'électricité et de chaleur et l'industrie lourde (raffineries, production d'acier, ciment, verre, céramique, papier carton, aluminium, chimie, production d'hydrogène). Afin d'inciter à la réduction des émissions de GES, une réforme majeure du marché carbone a été adoptée en mai 2023. Cela conduit notamment à une **extinction progressive des quotas gratuits** pour certains secteurs industriels (acier, ciment, aluminium, engrais, hydrogène) en lien avec la mise en œuvre d'un **Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF)** pour protéger les industriels de la concurrence non européenne et limiter ainsi les « fuites de carbone » dues à la délocalisation.

Pour accélérer la décarbonation de l'industrie, l'État accompagne les entreprises en s'engageant fortement : 1,2 Mds € ont été alloués dans le cadre du programme France Relance, permettant de réduire les émissions au niveau national de 4,4 Mt éq. CO<sub>2</sub>/an. Dans le cadre du programme France 2030, 5,6 Mds € sont consacrés à la décarbonation du secteur industriel.

Enfin, des **feuilles de route de décarbonation sectorielles**, établies par les comités stratégiques de filière et par l'ADEME, permettent d'identifier les leviers de décarbonation et les besoins associés. Elles apportent une contribution précieuse à la planification écologique, en traçant le chemin de réduction d'émissions des entreprises industrielles des secteurs concernés.

### Produits bois

Plusieurs types d'actions peuvent être menées, en veillant à une bonne articulation entre les différents maillons de la filière :

- Augmentation de la collecte de bois, notamment pour des usages matériaux,
- Fabrication de produits qui durent plus longtemps,
- Soutien au développement et à la compétitivité des industries de transformation du bois (notamment feuillus),
- Incitation à l'utilisation du bois-matériau dans la construction et la rénovation,

- Augmentation du recyclage des produits bois et de l'incorporation des produits recyclés dans les produits bois,
- Renforcement des pratiques de contractualisation avec l'amont forestier, et l'aval dans le cadre des relations commerciales, notamment grâce à la signature de chartes ou de pactes favorisant l'utilisation du bois
- Développement vertueux du bois énergie et du bon équilibre des usages de la biomasse, afin que le bois énergie ne mobilise pas la biomasse au détriment du bois d'œuvre. La part de la récolte destinée au bois énergie plutôt qu'au bois matériau en France a augmenté entre 2010 et 2020.

acteurs de la filière dans une démarche de transformation et de mobilisation en faveur du stockage du carbone, le volet réglementaire représente également un cadre fort et déterminant.

Dans le cadre de **France 2030**, les pouvoirs publics ont la capacité d'orienter la structuration de la filière en développant par exemple des segments d'activité manquants (panneaux, produits destinés à la construction bois) ou encore par la promotion du recours à certaines essences ou de bois sanitaires (scolytés). Il s'agit d'un levier fort et incitatif, un nouvel appel à projets ouvert récemment (« Industrialisation performante des produits bois ») devrait répondre à ces enjeux en lien avec l'objectif de décarbonation.

**Le levier « produits bois » porte sur la structuration et le développement de la filière bois pour mieux valoriser l'ensemble des bois locaux.** Il s'appuie sur une démarche transversale et cohérente associant l'ensemble des maillons de la filière, de l'amont à l'aval avec une attention particulière portée aux acteurs du volet construction, tant privés que publics.

Au-delà du volet financier, **la réglementation RE2020** demeure un texte central visant à diminuer l'impact sur le climat des bâtiments neufs en prenant en compte l'ensemble des émissions du bâtiment sur son cycle de vie, dès la construction. Il permet d'une part d'inciter à des modes constructifs qui émettent peu de gaz à effet de serre ou qui permettent d'en stocker tels que le recours aux matériaux biosourcés bois.

Hormis les guichets financiers susceptibles d'être mobilisés et qui représentent un levier essentiel pour engager les


**3 défis** ont été identifiés pour le secteur Industrie-Produits Bois en région Auvergne-Rhône-Alpes lors des travaux conduits dans les différents groupes de travail.

## Industrie et produits bois

Réduire les émissions de gaz à effet de serre des 90 sites industriels régionaux les plus émetteurs de gaz à effet de serre

 **- 40 % d'émissions entre 2019 et 2030**

Mobiliser toutes les TPE (très petites entreprises), PME (petites ou moyennes entreprises) et ETI (entreprises de taille intermédiaire) industrielles en région pour la décarbonation

 **100 % de mobilisation**

Améliorer la structuration et la durabilité de la filière bois et développer les débouchés du bois local (volet aval)

 **- 0,9 M tonnes de CO<sub>2</sub> d'ici 2030 (par stockage ou substitution)**



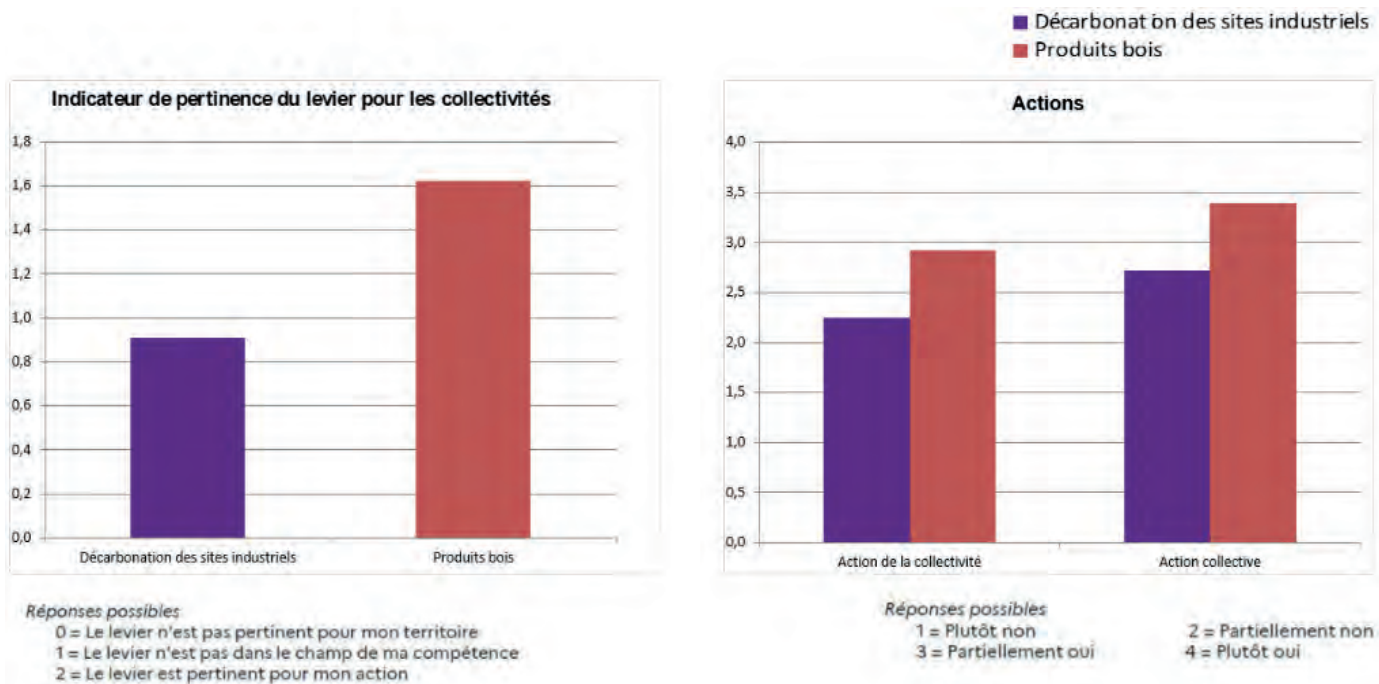
## Retour des collectivités sur ces leviers

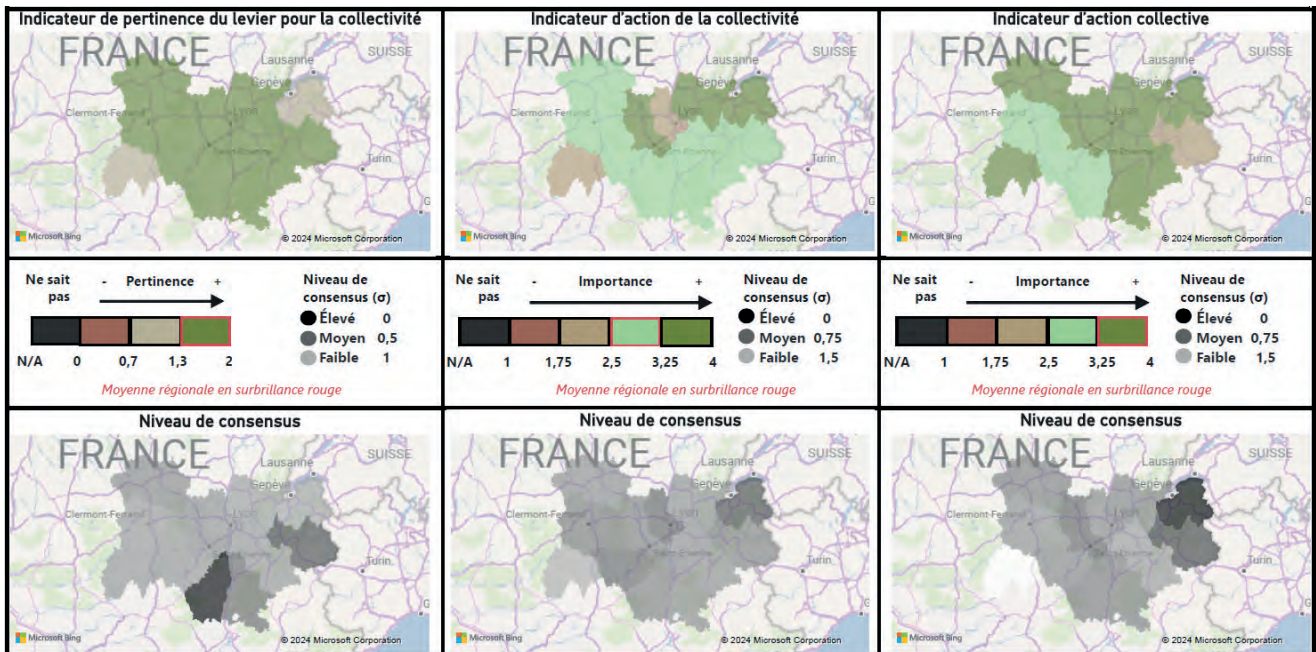
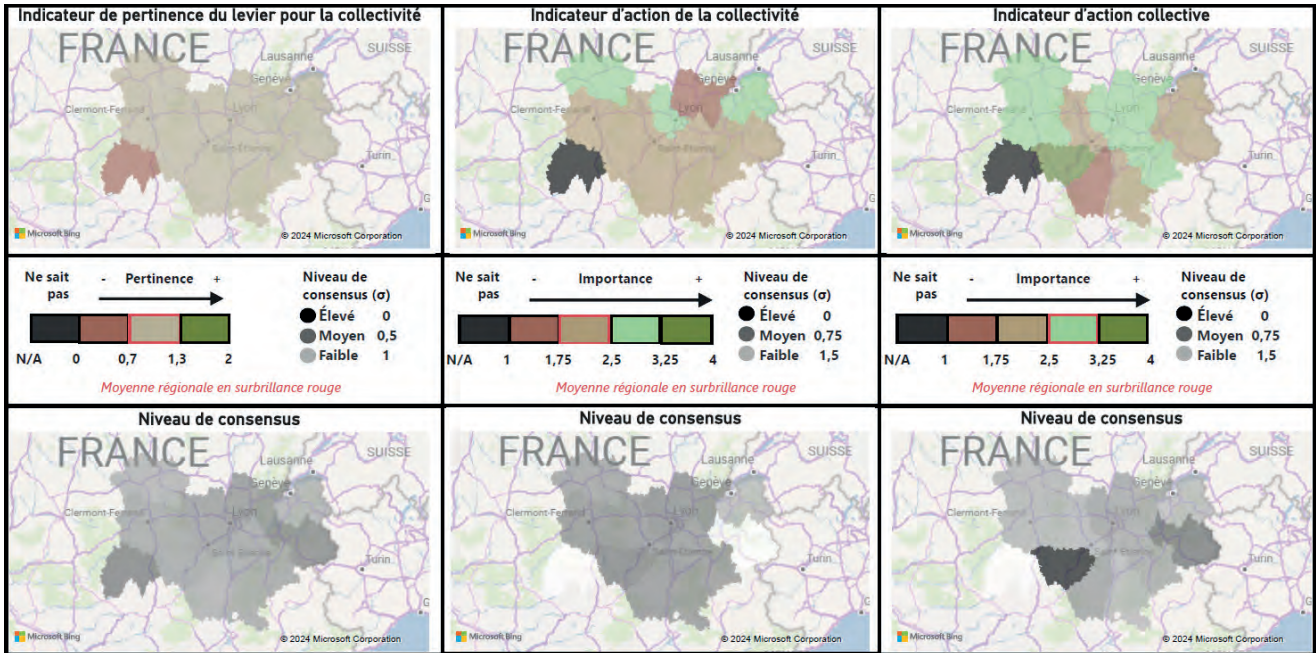
Les collectivités ont été appelées à s'exprimer sur l'ensemble des leviers de la planification écologique.

**Le levier décarbonation de l'industrie est jugé moyennement pertinent à l'échelle des collectivités territoriales**, sauf par les intercommunalités avec un fort tissu industriel. Les communes rurales se sentent moins directement concernées. Dans l'ensemble, les collectivités territoriales considèrent que leur action en la matière ne contribue pour l'instant que très partiellement à la hauteur des enjeux. En revanche, l'action de l'ensemble des parties prenantes (État, collectivités, entreprises, citoyens) est perçue comme beaucoup plus satisfaisante. Les collectivités urbaines se caractérisent comme engagées à travers deux actions : le soutien et l'accompagnement des acteurs pour favoriser la création d'écosystèmes industriels autour de la décarbonation (ex. clusters H2, réutilisation de chaleur fatale...), ensuite et surtout, l'identification et l'aménagement / réhabilitation de foncier permettant l'implantation de nouvelles entreprises industrielles dans une logique de sobriété foncière et de rationalisation de la gestion de l'espace.

**Le levier des produits bois est jugé plutôt très pertinent à l'échelle régionale**, surtout par les départements et les collectivités urbaines, un peu moins pour les communes rurales. C'est l'action concernant l'usage de matériaux biosourcés notamment dans les bâtiments publics qui apparaît comme la plus pertinente pour les collectivités, qui s'estiment plutôt en avance en la matière, en particulier les conseils départementaux avec un score proche du maximum. Ces derniers s'impliquent également fortement dans le développement de contractualisations, pluriannuelles si possible, pour la fourniture de bois. Les communes apparaissent à l'inverse globalement comme moins engagées sur ce levier, ce qui est logique au regard du fait qu'elles le jugent également moyennement pertinent pour leur échelle d'action. Le soutien à la filière bois d'œuvre est une action jugée plutôt pertinente pour les intercommunalités, mais pour laquelle elles ont encore des marges de progrès importantes.

### Synthèse des réponses des collectivités au questionnaire pour les leviers décarbonation de l'industrie et produits bois





## Articulation avec les autres secteurs

### Ressources naturelles

Annoncé par le Président de la République le 30 mars 2023, le Plan Eau mobilise notamment le secteur industriel afin de contribuer à l'objectif national de réduction de 10 % des prélèvements d'eau d'ici à 2030 par rapport à 2019. Au niveau national, 50 sites industriels sélectionnés pour leur potentiel de baisse de consommation d'eau, font l'objet d'un accompagnement de l'État pour les aider à mettre en œuvre des plans de sobriété hydrique afin de réduire leur consommation hydrique.

Le sujet de la biodiversité est largement ressorti dans le cadre de la concertation du GT « Forêt » et est traité prioritairement dans ce cadre, avec notamment la question centrale de l'adaptation de la ressource au changement climatique (notamment la nature des essences, les professionnels étant inquiets sur l'état et le volume de la ressource à moyen terme).

### Forêt

La complémentarité avec le GT Forêt a été prise en compte dès le début de la concertation, en lien avec les services de la DRAAF. À titre d'exemple, le GT « produits bois » n'a pas convié les acteurs de l'amont forestier qui restent l'une des cibles privilégiées du GT « forêt ». Toutefois, des liens sont entretenus régulièrement pour coordonner l'avancement des travaux et être en mesure de mobiliser efficacement la ressource en forêt qui conditionne les actions du GT « produits bois », à la fois pour la destination de la récolte de bois et la typologie d'actions à mettre en œuvre, notamment pour les feuillus.

### Énergie

La valorisation de chaleur fatale vers un réseau de chaleur relève de la thématique « énergie ». La valorisation interne de chaleur fatale est également un levier de décarbonation de l'industrie. Une articulation a donc été nécessaire entre les thématiques « industrie » et « énergie » afin d'avoir une approche systémique sur ce sujet. Par ailleurs, la décarbonation de la production d'énergie est traitée dans la thématique « énergie ».

Le sujet du bois énergie n'est pas directement traité dans le cadre du GT « produits bois » car il ne correspond aux objectifs définis au plan national plutôt orientés sur le bois d'œuvre.

### Bâtiment

La décarbonation des bâtiments tertiaires relève de la thématique « bâtiments ». La décarbonation de la production des matériaux de construction relève bien de la thématique « industrie ».

La décarbonation liée à l'utilisation du bois dans la construction est traitée dans les GT « Produits bois » et « Bâtiment » sachant que le GT « produits bois » cherche en priorité à promouvoir l'utilisation du bois en construction et faciliter les liens entre la filière bois et les maîtres d'ouvrage, privés ou publics.

### Transports

La décarbonation des transports est traitée dans la thématique « transport ».

## Défi

Réduire les émissions de gaz à effet de serre des 90 sites industriels régionaux les plus émetteurs de gaz à effet de serre

 - 40 % d'émissions entre 2019 et 2030

## ACTION

**ACCOMPAGNER LA DÉCARBONATION DES 25 PLUS GROS ÉMETTEURS INDUSTRIELS RÉGIONAUX DE GAZ À EFFET DE SERRE, PAR UNE TASK-FORCE ÉTAT**

### Pilotes

- État (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS))

### Contributeurs

- ADEME
- État (Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL))

### Mise en œuvre

Action en cours



2024-2030

Impact 

Faisabilité 

### Description



Solliciter, de la part de chaque émetteur accompagné, une feuille de route qualitative et quantitative



Vérifier la compatibilité des projets avec les grandes orientations nationales



Recueillir les besoins et difficultés pour accélérer leur décarbonation



Identifier les besoins de financement pour affiner la conception des outils de soutien public



Organiser des réunions de suivi à la maille des projets de décarbonation issus des feuilles de route pour accompagner leur concrétisation (sollicitation des soutiens publics, disponibilité des ressources et infrastructures, anticipation des procédures environnementales, déblocage des verrous technologiques, financiers ou réglementaires, etc)

### Indicateurs de suivi



- Nombre de feuilles de route complétées et analysées
- Nombre de réunions de suivi par industriel (objectif : > 1 par an)

### Conditions de succès

- Compléter 25 feuilles de route
- Atteindre 100% des sites faisant l'objet d'une revue de projets par l'État

## Défi

Réduire les émissions de gaz à effet de serre des 90 sites industriels régionaux les plus émetteurs de gaz à effet de serre

 - 40 % d'émissions entre 2019 et 2030

### ACTION

**ACCOMPAGNER LA DÉCARBONATION DES PRINCIPAUX ÉMETTEURS INDUSTRIELS RÉGIONAUX DE GAZ À EFFET DE SERRE, NE BÉNÉFICIANT PAS D'UN SUIVI INDIVIDUALISÉ PAR L'ÉTAT**

#### Pilotes

- Branches professionnelles
- Mouvement des entreprises de France (MEDEF)

#### Contributeurs

- État (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS))

#### Mise en œuvre

Action à engager



2024-2030

Impact ★★★★★

Faisabilité ★★★★★

#### Description de l'action



Accompagner par un représentant de chaque branche professionnelle les sites concernés



Échanger sur leurs projets de décarbonation



Recueillir leurs besoins, bonnes pratiques et difficultés éventuelles



Partager les bonnes pratiques, en coopération avec l'État



Faire un point d'étape tous les 6 mois avec l'État sur l'avancement de la décarbonation des sites de chaque branche

#### Indicateurs de suivi



- Nombre de sites accompagnés par les branches professionnelles
- Nombre de réunions de suivi par branche avec l'État (objectif : > 2 par an)

#### Conditions de succès

- Faire une revue des projets avec l'État par branche tous les 6 mois
- Atteindre 100% des sites accompagnés

## Défi

Réduire les émissions de gaz à effet de serre des 90 sites industriels régionaux les plus émetteurs de gaz à effet de serre

 - 40 % d'émissions entre 2019 et 2030

## ACTION

### PILOTER LE PROJET DECARBONER LYON VALLÉE DE LA CHIMIE ET LES TERRITOIRES CONNEXES (DECLYC)

 - 40% D'ÉMISSIONS DE GES DANS LA VALLÉE DE LA CHIMIE D'ICI 2030

#### Pilotes

- AXELERA

#### Contributeurs

- Industriels participant au projet : (Adisseo, Air liquide, Arkema, Domo, Elkem, GRT GAZ, Hynamics Kemone, Suez, Syensqo, Symbio, Total Energies, Vicat)

#### Mise en œuvre

Action existante



2024-2026

Impact 

Faisabilité 

#### Description de l'action



Réaliser via le projet DECLYC (sélectionné par l'ADEME en janvier 2024 en réponse à l'appel à projets France 2030 « Zone Industrielle Bas Carbone (ZIBaC)») des études d'opportunités d'investissements contribuant à la décarbonation sur les leviers suivants : hydrogène décarboné, vapeur décarbonée, biogaz, électricité renouvelable, performance énergétique des centres de R&D, CCUS, réduction de l'empreinte eau, stratégie de décarbonation, gouvernance



Mener des premières études sur les lots hydrogène, vapeur, performance énergétique des centres de R&D et réduction de l'empreinte eau, avec les bureaux d'études sélectionnés durant l'été 2024



Engager progressivement le reste des études durant le calendrier du projet mi 2024 - mi 2026



Mobiliser 13 industriels, 1 institut de recherche, 1 collectivité territoriale, le pôle de compétitivité AXELERA



Réduire de 40 % les émissions de GES de la Vallée de la Chimie et des territoires connexes (3Mt éq. CO<sub>2</sub>)

#### Indicateurs de suivi



- Réduction des émissions de GES (kt éq. CO<sub>2</sub>)

#### Conditions de succès

- Atteindre en 2030 : -40 % soit - 1,2 Mt
- Atteindre en 2050 : -80 % soit - 2,4 Mt

## Défi

Réduire les émissions de gaz à effet de serre des 90 sites industriels régionaux les plus émetteurs de gaz à effet de serre



- 40 % d'émissions entre 2019 et 2030

## ACTION

## PROMOUVOIR LA VALORISATION DE LA CHALEUR FATALE ET FAVORISER LES SYNERGIES ENTRE INDUSTRIELS EN ACCOMPAGNANT LA CIRCULARISATION DES FLUX DE MATIÈRE ET D'ÉNERGIE

## Pilotes

- ADEME
- État (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS))
- Conseil régional

## Contributeurs

- Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement (AURA-EE)
- Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises (ARAE)
- Branches professionnelles (France Chimie, Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM), Association des industries agroalimentaires (ARIA))
- État (DREAL)
- Pôles de compétitivité (Axelera, Tenerrdis)
- Responsables plateformes industrielles

## Mise en œuvre

Action à engager



Mi-2024 :  
lancement

## Description de l'action

## Promouvoir de la valorisation de la chaleur fatale

- ➔ Accélérer la récupération de chaleur fatale, selon la hiérarchie de valorisation : chaleur fatale évitée (celle qu'on ne produit pas), chaleur fatale valorisée en interne, chaleur fatale valorisée en externe
- ➔ Identifier le potentiel de production et de valorisation de chaleur
- ➔ Suivre et capitaliser des projets en cours ou réalisés
- ➔ Mener des actions de prospections de sites industriels favorables
- ➔ Accompagner techniquement et financièrement des projets (audit énergétique, étude d'opportunité mix énergétique, étude de faisabilité, aides à l'investissement via Fonds Chaleur)

## Favoriser des synergies entre industriels

- ➔ Accompagner le développement de démarches d'écologie industrielle territoriale (EIT) autour de la décarbonation en favorisant les opportunités de synergies entre industriels (cluster H2, réutilisation de chaleur, échange de matières premières...)
- ➔ Promouvoir les plateformes de mutualisation des ressources (matériaux, énergie, déchets)
- ➔ Renforcer la coopération entre acteurs (créer des réseaux et des clusters d'industriels pour faciliter l'échange de bonnes pratiques et d'expériences, organiser des rencontres régulières entre industriels pour discuter des opportunités de synergies)
- ➔ Assurer un suivi régulier des projets pour mesurer leur efficacité et ajuster les stratégies en conséquence et partager les résultats des évaluations pour capitaliser les connaissances et améliorer les pratiques
- ➔ Encourager les collaborations relatives à l'EIT entre universités, centres de recherche et industries

## Indicateurs de suivi



- Nombre d'études de faisabilité
- Nombre de projets de récupération de chaleur fatale soutenus par le Fonds Chaleur
- Nombre de démarches d'écologie industrielle territoriale (EIT) initiées

## Conditions de succès

- Identifier les industriels intéressés
- Collaborer étroitement entre l'État et la Région, et entre l'État et les autres collectivités territoriales
- Identifier les acteurs académiques pertinents

## Besoins pour accélérer

- Moyens humains dédiés

## Défi

Réduire les émissions de gaz à effet de serre des 90 sites industriels régionaux les plus émetteurs de gaz à effet de serre

 - 40 % d'émissions entre 2019 et 2030

## ACTION

### ACCOMPAGNER LES INNOVATIONS POUR UNE INDUSTRIE DÉCARBONÉE, VERS DES DÉMONSTRATEURS PRÉ INDUSTRIELS ET DE PREMIÈRES UNITÉS INDUSTRIELLES

#### Pilotes

- IFP Energies nouvelles (IFPEN)

#### Contributeurs

- Axelera
- État (DREAL, DREETS, ADEME)
- Financeurs (État, Bpifrance, Caisse des Dépôts et Consignations, Conseil régional)
- Industriels
- Plateforme d'innovation collaborative Axel'One
- Pôle de compétitivité

#### Mise en œuvre



Court terme :  
Acompagnement et  
Financement  
Moyen terme : Pilote  
D'ici 2030 - Démonstrateurs  
et unités industrielles

Impact 

Faisabilité 

#### Description de l'action



Favoriser le lien entre les acteurs de la recherche et de l'innovation, les industriels et les institutionnels, pour accompagner des projets de démonstrateurs pré industriels et de premières unités industrielles en AuRA



Déployer en AuRA des technologies de décarbonation de l'industrie démontrées dans d'autres régions ou d'autres pays

#### Indicateurs de suivi



- Nombre de pilotes
- Nombre de démonstrateurs
- Nombre d'unités industrielles

#### Conditions de succès

- Disposer des compétences et favoriser l'emploi
- S'assurer de la qualité mise en relation entre tous les acteurs

#### Besoins pour accélérer

- Financement de la recherche et innovation et mise en visibilité
- Mise en place des réglementations
- Simplification des procédures administratives

## Défi

Mobiliser toutes les TPE (très petites entreprises), PME (petites ou moyennes entreprises) et ETI (entreprises de taille intermédiaire) industrielles en région pour la décarbonation

 100 % de mobilisation

## ACTION

## STRUCTURER LE SUIVI DES ACTIONS MENÉES SUR LES TPE/PME INDUSTRIELLES EN MATIÈRE DE DÉCARBONATION POUR ÊTRE EN MESURE D'OPTIMISER L'IMPACT DE CES ACTIONS

## Pilotes

- ADEME
- État (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS))

## Contributeurs


- Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises
- (ARAE)
- Chambre de commerce et d'industrie régionale (CCIR)
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat régionale (CMAR)

## Mise en œuvre

Action à renforcer



2024-2025

Impact 

Faisabilité 

## Description de l'action



Structurer le suivi des actions menées sur les très petites entreprises (TPE) et petites moyennes entreprises (PME) industrielles par l'ARAE, la CCIR et la CMAR



Avoir une vision d'ensemble et optimiser l'impact au fil du temps des TPE/PME industrielles accompagnées et ayant déposé une demande d'aide à l'investissement, de la typologie des TPE/PME industrielles accompagnées et ayant déposé une demande d'aide, des réductions d'émissions associées

## Indicateurs de suivi



- Nombre de TPE/PME industrielles accompagnées et ayant déposé une demande d'aide à l'investissement auprès des financeurs
- Pourcentage de TPE/PME accompagnées ayant engagé un projet de décarbonation (%)
- Réductions estimées des émissions de GES des TPE/PME industrielles (t éq. CO<sub>2</sub>/an)

## Défi

Mobiliser toutes les TPE (très petites entreprises), PME (petites ou moyennes entreprises) et ETI (entreprises de taille intermédiaire) industrielles en région pour la décarbonation

 100 % de mobilisation

## ACTION

**ACCÉLÉRER LA CONSTRUCTION ET LA MISE EN OEUVRE DE PLANS DE DÉCARBONATION PAR LES ENTREPRISES INDUSTRIELLES EN LES METTANT EN RELATION AVEC LES PORTEURS DE SOLUTION DANS UN ACCOMPAGNEMENT SUR LA DURÉE**

### Pilotes

- Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises (ARAE)

### Mise en œuvre

Action à renforcer



2024-2030  
(suivi au fil de l'eau)

Impact



Faisabilité



### Description de l'action



Mobiliser et accompagner les entreprises sur le thème de la décarbonation



Visiter les entreprises industrielles, écouter leur(s) projet(s) et leurs besoins, les challenger sur des enjeux peu ou pas traités



Mettre en relation avec l'écosystème à partir des besoins identifiés (entreprise, laboratoire, centre technique, acteurs de l'énergie, collectivités, etc.)



Identifier le cas échéant des dispositifs de financement ou d'accompagnement pour leur permettre d'avancer dans leur stratégie de décarbonation



Poursuivre l'accompagnement dans le temps au fur et à mesure de l'évolution des besoins



Organiser des événements (atelier, rendez-vous BtoB, journée Energies pour l'Industrie, ...) pour sensibiliser les industriels et favoriser le networking



Déployer des outils tels que «Région Industrie – Conseil Industrie du futur, lot performance environnementale et énergétique», FTJ, chèque énergie, diagnostic mission industrie durable

### Indicateurs de suivi



- Nombre de mises en relation sur la décarbonation
- Nombre d'événements organisés
- Réductions estimées des émissions de GES induites (t éq. CO<sub>2</sub>/an)

### Conditions de succès

- Connaître les dispositifs d'accompagnement et de financement des acteurs
- Avoir des échanges rapides et simples avec les financeurs
- Partager des retours d'expérience

### Besoins pour accélérer

- Dispositifs d'aides adaptés aux PME / tissus diffus
- Poursuite des échanges avec les partenaires

## Défi

Mobiliser toutes les TPE (très petites entreprises), PME (petites ou moyennes entreprises) et ETI (entreprises de taille intermédiaire) industrielles en région pour la décarbonation

 100 % de mobilisation

## ACTION

**SIMPLIFIER L'ACTION DES TPE, PME ET ETI EN MATIÈRE DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE PAR LA DIFFUSION LARGE ET PÉDAGOGIQUE DE LA PLATEFORME «MISSION TRANSITION ÉCOLOGIQUE»**

## Pilotes

- Chambre de commerce et d'industrie régionale (CCIR)
- État (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS))

## Contributeurs

- ADEME
- Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises (ARAE)
- Bpifrance
- Chambre de commerce et d'industrie régionale (CCIR)
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat régionale (CMAR)
- France Industrie Mouvement des entreprises de France (MEDEF)
- Pôles de compétitivité

## Mise en œuvre



2024 second semestre : agrégation des aides régionales  
Fin 2024 : diffusion  
Courant 2025 : session de travail avec l'équipe projet pour améliorer la plateforme

Impact 

Faisabilité 

## Description de l'action



Finaliser la construction de la plateforme visant à intégrer à terme tous les dispositifs de l'État et des Régions (agrégation des aides, conceptualisation d'une entrée par besoins des entreprises)



Contribuer à l'agrégation des aides régionales avec l'équipe projet une fois les éléments stabilisés



Mettre en place une stratégie collective de diffusion de chaque structure vers son réseau d'entreprises (promouvoir la plateforme et aussi collecter des retours d'expérience pour contribuer à son amélioration)

## Indicateurs de suivi



- Nombre d'entreprises touchées par stratégie de diffusion
- Nombre de propositions d'évolution des dispositifs existants ou à créer

## Conditions de succès

- Exprimer un engagement et un volontarisme chez les parties prenantes
- Coopérer de manière harmonieuse avec l'équipe projet de la plateforme
- Déployer une stratégie de communication parlante et efficace en disposant des outils de communication requis

## Besoins pour accélérer

- Appropriation du fonctionnement de la plateforme pour conseiller sur les meilleurs usages
- Ressources de communication

## Défi

Mobiliser toutes les TPE (très petites entreprises), PME (petites ou moyennes entreprises) et ETI (entreprises de taille intermédiaire) industrielles en région pour la décarbonation

 100 % de mobilisation

## ACTION

### IDENTIFIER LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT À L'INVESTISSEMENT QUI MANQUENT POUR FINANCER LES PROJETS DE DÉCARBONATION DES TPE, PME ET ETI

#### Pilotes

- Membres du GT décarbonation régional

#### Contributeurs

- BPI France
- État
- Chambre de commerce et d'industrie régionale (CCIR)
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat régionale (CMAR)
- Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME)
- Centre des jeunes dirigeants (CJD)
- Fédérations Professionnelles
- Mouvement des entreprises de France (MEDEF)
- Conseil régional

#### Mise en œuvre

Action à engager










2024  
Moyen terme selon les orientations et décisions politiques retenues (non maîtrisables)

Impact 

Faisabilité 

#### Description de l'action

-  Lister les besoins des entreprises en matière de décarbonation (ingénierie et financement)
-  Recenser les dispositifs existants par cible (TPE, PME, ETI)
-  Identifier les manques par rapport à une cible d'entreprises, à une thématique et périmètre projet et à la typologie d'aide
-  Définir un cahier des charges en s'appuyant sur les opérateurs pour le construire
-  Fixer des critères de performances énergie / carbone
-  Positionner un opérateur et définir le montant
-  Réaliser une note recensant les actions d'investissement qui ne sont pas suffisamment rentables et non couvertes par les dispositifs de soutiens existants avec des exemples concrets et des propositions de mesures à mettre en œuvre au niveau national ou régional

#### Indicateurs de suivi



- Nombre de dispositifs créés
- Nombre de dispositifs ajustés
- Nombre de dispositifs supprimés
- Nombre d'entreprises bénéficiaires
- Montant des aides accordées (€)
- Effet levier des investissements générés (t éq. CO<sub>2</sub> évité / subvention versé)

#### Conditions de succès

- Soutenir et arbitrer politiquement
- Concevoir un dispositif simple, opérationnel adapté à la cible
- Relayer efficacement le dispositif par l'écosystème, via de la communication et de l'aide au montage

#### Besoins pour accélérer

- Soutien politique
- Financements

## Défi

Mobiliser toutes les TPE (très petites entreprises), PME (petites ou moyennes entreprises) et ETI (entreprises de taille intermédiaire) industrielles en région pour la décarbonation

 100 % de mobilisation

## ACTION

## CONCEVOIR ET METTRE EN PLACE UN DISPOSITIF DE VALORISATION DES ENTREPRENEURS QUI S'ENGAGENT POUR LA TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE DE LEUR ENTREPRISE

## Pilotes

- État (DREETS)

## Contributeurs

- ADEME
- Chambre de commerce et d'industrie régionale (CCIR)
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat régionale (CMAR)
- Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME)
- Mouvement des entreprises de France (MEDEF)
- Mouvement Impact France (MIF)

## Mise en œuvre

Action à engager



2025-2028

Impact 

Faisabilité 

## Description de l'action



Définir des critères et les méthodes permettant d'identifier les entrepreneurs qui s'engagent



Organiser la mise en œuvre avec les réseaux volontaires dans la région, en maximisant la viralité de la démarche

## Indicateurs de suivi



- Nombre d'entrepreneurs valorisés

## Conditions de succès

- Adhésion des contributeurs
- Disponibilités de données fiables pour détecter les entrepreneurs engagés

## Besoins pour accélérer

- Données
- Contacts
- Temps

## Défi

Améliorer la structuration et la durabilité de la filière bois et développer les débouchés du bois local (volet aval)

 - 0,9 M tonnes de CO<sub>2</sub> d'ici 2030 (par stockage ou substitution)

## ACTION

**AMÉLIORER L'OUTIL PRODUCTIF ET FACILITER L'ACCUEIL PAR LA FILIÈRE DES NOUVEAUX PROJETS PERMETTANT DE TRANSFORMER LOCALEMENT LES GRUMES ISSUES DES FORÊTS FRANÇAISES**

### Pilotes

- État (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS), Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF))

### Contributeurs

- Collectivités
- Fibois
- Préfectures

### Mise en œuvre

Action à renforcer



2024

Impact 

Faisabilité 

### Description de l'action



S'assurer du bon relais des appels à projets nationaux et régionaux afin de soutenir les entreprises de la filière et de bénéficier d'un outil productif en capacité



Traiter la majorité des bois, en particulier ceux qui sont peu valorisés actuellement (gros bois, feuillus...)



Répondre au manque de produits bois techniques (lamellé collé, panneaux de particules...)



Améliorer le classement mécanique des grumes et la qualité des produits finis en scierie (séchage, rabotage...)



Accompagner les entreprises dans leurs implantations (PC, ICPE, recrutements, liens avec l'écosystème de la filière pour une bonne acceptation du projet...)

### Indicateurs de suivi



- Nombre de webinaires organisés en lien avec l'ADEME, Fibois et Xylofutur (objectif 2024 : 1 à 3)
- Nombre de projets sensibles ou politiques accompagnés sur le territoire

### Conditions de succès

- Faire le lien avec la cellule régionale biomasse et les administrations centrales

## Défi

Améliorer la structuration et la durabilité de la filière bois et développer les débouchés du bois local (volet aval)

 - 0,9 M tonnes de CO<sub>2</sub> d'ici 2030 (par stockage ou substitution)

## ACTION

## VALORISER LES BOIS SANITAIRES POUR DE NOUVEAUX DÉBOUCHÉS

## Pilotes

- Fibois

## Contributeurs

- Institut technologique FCBA (forêt, cellulose, bois-construction, ameublement)
- Centre technique de ressource des industries du bois (Céribois)
- Centres de recherche
- Office national des forêts (ONF)
- Université de Clermont Ferrand

## Mise en œuvre

Action à engager



2024-2025

Impact ★★ ★

Faisabilité ★★ ★

## Description de l'action



Mener un volet recherche et développement (R&D) via des études de caractérisations (épicéa scolyté, sapin dépérissant, chêne...)



Sensibiliser via des outils de promotion, webinaires, visites de chantiers ou réalisations, à destination de la maîtrise d'oeuvre et maîtrise d'ouvrage et des entreprises de seconde transformation



Rechercher de nouveaux débouchés pour les bois sanitaires : études, concours, partenariats (designers par exemple)

## Indicateurs de suivi



- Nombre d'études ou projets de R&D réalisés
- Évolution du nombre de bois sanitaires pour la forêt publique
- Nombre d'action de sensibilisation (webinaires, visites de chantiers) (objectif : 6/ an à l'échelle des 12 départements)
- Indicateurs complémentaires (facultatifs)  
Volumes sur pied  
Enquêtes de branches (scieurs)  
Suivi des dérogations plan d'approvisionnement chaufferies bois

## Conditions de succès

- Mettre en place un «bois sanitaire» de la région ou de certaines collectivités sur le Lot bois local dans la construction

## Besoins pour accélérer

- Accompagnement du financement de plate-formes de stockage de ces bois sanitaires afin d'assurer un contrôle satisfaisant du taux d'humidité

## Défi

Améliorer la structuration et la durabilité de la filière bois et développer les débouchés du bois local (volet aval)

 - 0,9 M tonnes de CO<sub>2</sub> d'ici 2030 (par stockage ou substitution)

## ACTION

### PROMOUVOIR LES FEUILLUS EN CONSTRUCTION ET AUTRES USAGES À CYCLE DE VIE LONG

 30 PROJETS DE CONSTRUCTION OU ACTIONS DE PROMOTION PAR AN

#### Pilotes

- XYLOFUTUR

#### Contributeurs

- Centre technique de ressource des industries du bois (Céribois)
- Fibois
- Institut technologique FCBA (forêt, cellulose, bois-construction, ameublement)

#### Mise en œuvre

Action à engager



2025 1<sup>er</sup> trimestre : État de l'art et webinaire  
2025-2026 : poursuite de la sensibilisation

Impact 

Faisabilité 

#### Description de l'action



Effectuer un état de l'art de la recherche et développement (R&D) via la collecte et la valorisation de témoignages d'entreprises



Sensibiliser via des webinaires, visites de chantier organisés à destination des entreprises et opérateurs publics et privés



Organiser un webinaire commun Xylofutur, Céribois et Fibois

#### Indicateurs de suivi



- Volume sur pied (m<sup>3</sup>/ha)
- Volume récolté (m<sup>3</sup>)
- Volume scié (m<sup>3</sup>) et qualité du bois (unité à définir)
- Nombre de webinaire introductif (objectif : 1)
- Études ou projets de recherche et développement (R&D) réalisés
- Nombre d'actions à destination des entreprises
- Nombre d'actions de sensibilisation des prescripteurs (publics et privés)

#### Conditions de succès

- Impliquer les professionnels
- Associer dans les meilleurs délais les acteurs du secteur de la construction au groupe de travail Produits bois de la COP Régionale
- Faire évoluer la réglementation via des actions de lobbying de France Bois Forêt

#### Besoins pour accélérer

- Dispositifs financiers État : IPPB, ADEYBOIS  
Dispositifs financiers Région : AAP bois local, AAP recherche
- Association d'autres projets d'études régionales et nationales de même nature

## Défi

Améliorer la structuration et la durabilité de la filière bois et développer les débouchés du bois local (volet aval)



- 0,9 M tonnes de CO<sub>2</sub> d'ici 2030 (par stockage ou substitution)

## ACTION

## INITIER UN ACCORD DE FILIÈRE SUR LE TRAITEMENT ET LE RÉEMPLOI DU BOIS ISSU DE LA DÉCONSTRUCTION À L'ÉCHELLE RÉGIONALE D'ICI 2030

## Pilotes

- Pilotes à identifier en lien avec les contributeurs

## Contributeurs

- Centre technique de ressource des industries du bois (Céribois)
- Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB)
- Fédération du bâtiment
- Ordre des architectes Matériauthèques

## Mise en œuvre

Action à engager



2025-2026

Impact



Faisabilité



## Description de l'action



Structurer la filière (embryonnaire). La filière bois n'est pas encore structurée sur la destination du bois récupéré de la déconstruction. De plus la qualification pour réemploi du bois est traitée individuellement, par les entreprises de la filière bois, sans forcément associer les acteurs du traitement des déchets ou plus largement du BTP



Poursuivre le travail de constitution et de dynamisation des filières et des secteurs, avec des « accords de filières » qui conjuguent développement économique et objectifs environnementaux

Ces accords peuvent être passés avec tout type d'acteur de la filière (pôles de compétitivité, branche professionnelle, centre technique...)



Aboutir à des solutions concrètes, pour lesquels la Région pourra mobiliser des dispositifs de financement

## Indicateurs de suivi



- Nombre de signataires de l'accord

## Conditions de succès

- Impliquer tous les contributeurs identifiés

## Besoins pour accélérer

- Financement



# Énergie et déchets



## ÉTAT DES LIEUX RÉGIONAL

### Contexte

#### Production d'énergie

La région Auvergne-Rhône-Alpes est fortement productrice d'énergie (120 TWh en 2022) avec une production constituée à 84 % d'électricité décarbonée.

La production régionale provient aux deux tiers des filières nucléaire et thermique (78,5 TWh en 2022) et à un tiers des filières renouvelables (42,2 TWh en 2022).

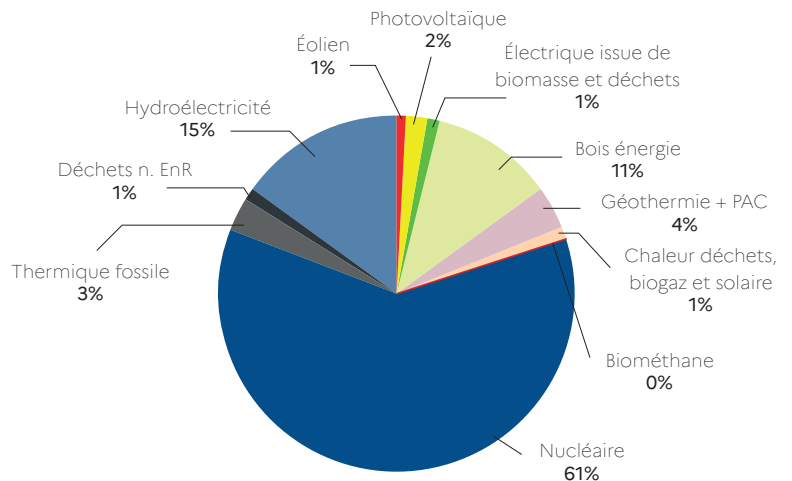
La production d'énergies renouvelables (ENR) provient de deux filières dominantes :

- l'hydroélectricité (44 % des ENR),
- le bois-énergie (31 % des ENR).

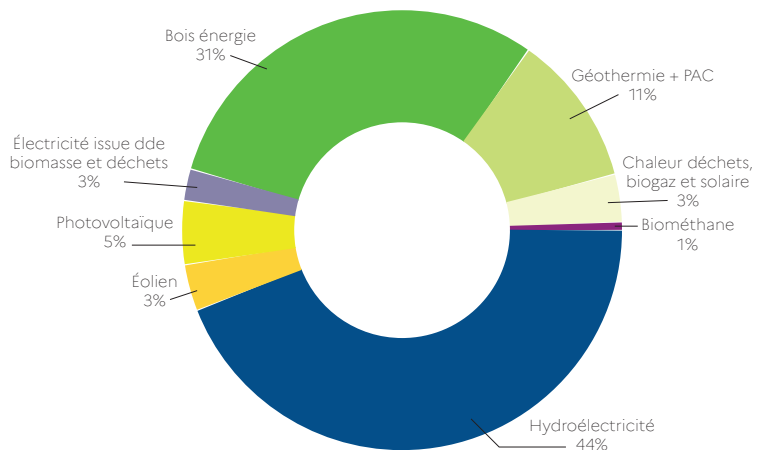
Les autres (solaire, éolien, etc.) représentent seulement 25% de l'énergie renouvelable produite en région (soit 10 TWh environ).

Les énergies renouvelables, portées par l'hydroélectricité et le bois-énergie, représentent un tiers de la production d'énergie en région.

Production d'énergie en AURA (120 MWh en 2022)



Structuration du mix renouvelable en AURA en 2022



Source : ORCAE Auvergne-Rhône-Alpes 2022

La région est « exportatrice d'électricité » puisqu'elle produit deux fois sa consommation électrique. Cependant, cette production est sensible aux aléas. Par exemple, en 2022, la production régionale d'électricité a baissé de 11 % du fait de la maintenance des parcs nucléaires et de

la chute de production hydroélectrique. Par ailleurs, les centrales nucléaires sont vieillissantes (âge moyen de 40 ans). **Il existe donc un enjeu de renouvellement du parc et de renforcement du mix énergétique régional, notamment par le photovoltaïque et l'éolien.**

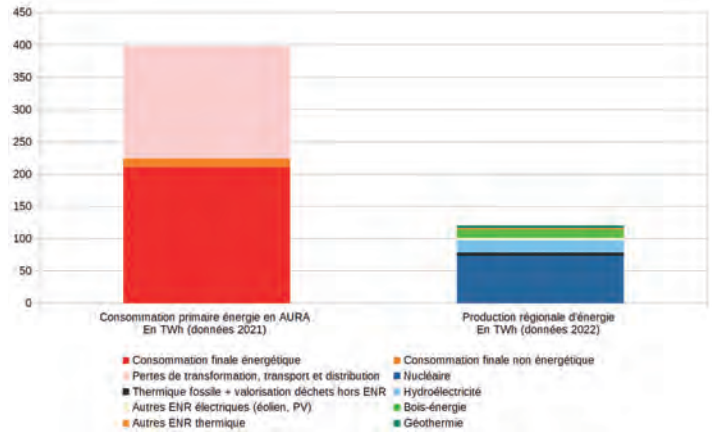
## Consommation d'énergie

Si la région est exportatrice d'électricité, elle est loin de se trouver souveraine sur le plan énergétique.



En 2022, la consommation d'énergie finale en région s'élève à presque 224 TWh et est importée à hauteur de 46 %.

Source : ORCAE Auvergne-Rhône-Alpes 2022



La consommation énergétique de la région est également fortement dépendante des énergies fossiles.



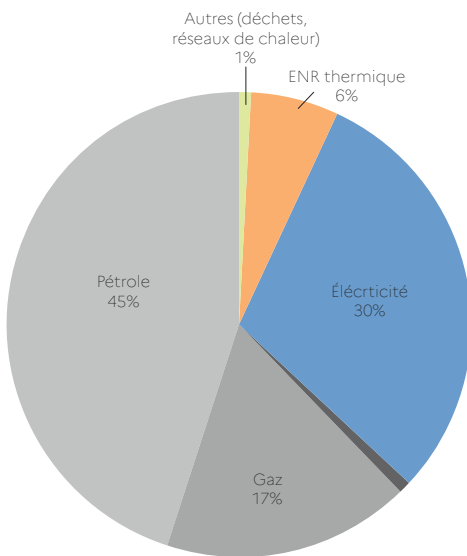
2/3 de l'énergie consommée en région provient encore des énergies fossiles.



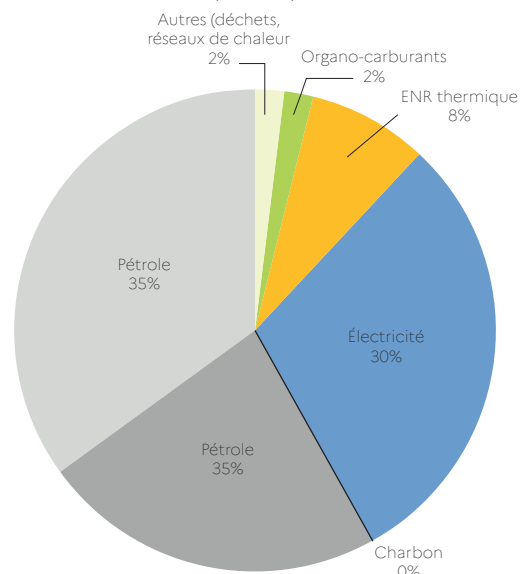
Malgré la disparition quasi complète du charbon et le développement progressif des réseaux de chaleur, des organo-carburants et des énergies renouvelables thermiques, la région Auvergne-Rhône-Alpes demeure toujours très dépendante au gaz et au pétrole (58 % de la consommation finale en énergie en 2022 contre 62% en 1990 ; sur cette même période, l'électrification a été faible.)

La dépendance au gaz naturel relève surtout des secteurs « industrie » et « bâtiment » (chauffage), tandis que la dépendance au pétrole relève essentiellement du secteur des transports.

Part de la consommation finale par énergie en 1990



Part de la consommation finale par énergie en 2022 (AURA)



Source : ORCAE Auvergne-Rhône-Alpes 2022

## Déchets

En 2021, 6,9 millions de tonnes de déchets ménagers non dangereux non inertes ont été collectés en région Auvergne-Rhône-Alpes :

- 3 982 kt étaient des déchets ménagers
- 2 907 kt étaient des déchets d'entreprises.

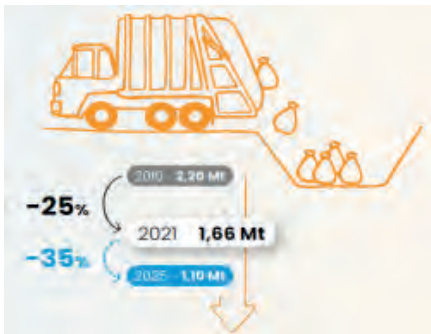
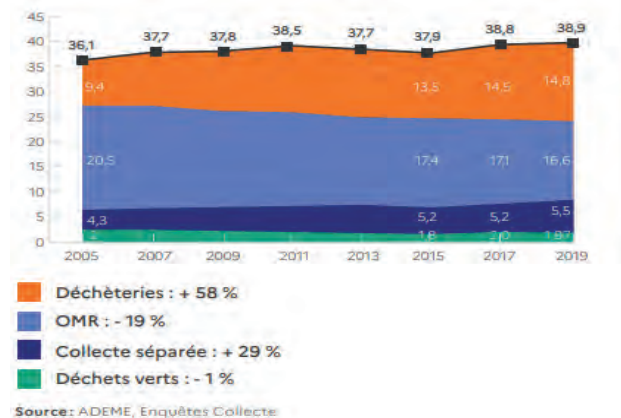
L'enfouissement des déchets en installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) a diminué de -25 % entre 2010 et 2021.

### ● Concernant la production de déchets ménagers et assimilés,

on constate une baisse de la production d'ordures ménagères résiduelles, conjuguée à une légère augmentation de la collecte sélective et une hausse plus importante de l'apport volontaire en déchetterie. Cependant, il convient de souligner que la hausse de cette dernière est très soutenue par la collecte de gravats.

Source : rapport «Déchets chiffres-clés - 2023» de l'ADEME

Évolution des déchets collectés par flux de collecte (Mt)



Évolution de l'enfouissement des déchets en Auvergne-Rhône-Alpes entre 2010 et 2021

### ● Concernant l'enfouissement des déchets,

1,66 Mt ont été enfouis en 2021, contre 2,2 Mt en 2010 (soit -25%). Cependant, l'objectif du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), qui porte une réduction de 50 % des déchets enfouis entre 2010 et 2025, ne sera pas atteint. Et cela malgré la baisse de production d'ordures ménagères, la baisse de l'enfouissement constatée entre 2010 et 2021 et la baisse continue de l'enfouissement depuis 2021. En effet, si les données sur les déchets d'activité économique sont encore insuffisantes, on peut estimer que la baisse de leur production ne sera pas suffisante compte tenu de la corrélation entre la courbe de production de ces déchets et celle de l'activité économique, quand bien même un ralentissement économique est constaté.

### ● Enfin, concernant le réemploi,

si les indicateurs en la matière font encore défaut, il convient de souligner l'importance des efforts à produire pour encourager ce levier de réduction des déchets et de préservation des ressources, tant auprès des citoyens, des entreprises et des administrations.



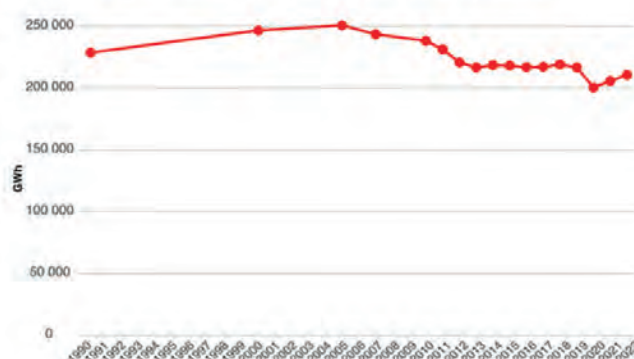
## Chemin parcouru et restant à parcourir

### Tendance et objectifs sur l'énergie

La consommation d'énergie finale est en baisse depuis les années 2010, tout particulièrement dans le secteur industriel (Source ORCAE).

Ces dernières années ont été marquées par des fluctuations (baisse des consommations énergétiques de -8 % entre 2019 et 2020 liée à la pandémie du Covid-19, baisse d'environ -12% des consommations combinées d'électricité et de gaz à l'échelle française liée aux efforts de sobriété de la crise hivernale de 2022). Mais après ces deux crises, on observe un rebond des consommations.

Évolution de la consommation d'énergie finale entre 1990 et 2022 (GWh)

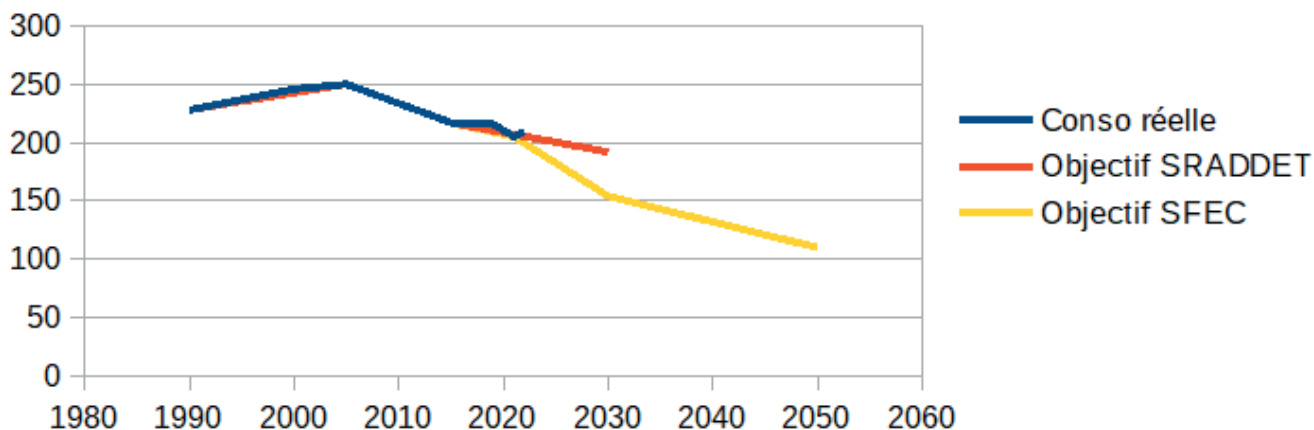


Source : ORCAE Auvergne-Rhône-Alpes 2022

La dynamique baissière reste à renforcer pour atteindre les objectifs régionaux :

- L'objectif du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) est d'atteindre une consommation d'énergie finale de **192,5 TWh** en 2030, soit - 9% des consommations énergétiques par rapport à aujourd'hui ;
- Les orientations de la stratégie française pour l'énergie et le climat (SFEC) déclinés en région sont d'atteindre une consommation d'énergie finale de **154 TWh** en 2030, soit - 25% de consommations énergétiques par rapport à aujourd'hui ;
- Les orientations de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE3) visent, à l'horizon 2050, une diminution de 40 à 50% de la consommation 2021, soit une consommation énergétique ramenée à **100-120 TWh** à l'horizon 2050.

### Consommation énergétique en AURA (en TWh) de 1990 à 2022 (objectifs 2030 et 2050)



Source : ORCAE 2022 et projections SRADDET et SFEC

## Enjeux sur l'énergie

Des efforts importants sont à fournir pour décarboner les consommations énergétiques :

- impulser d'importants changements d'usages, notamment dans les secteurs des transports, du bâtiment et l'industrie ;
- développer massivement les énergies décarbonées (nucléaire, énergies renouvelables thermiques et électriques, hydrogène) et les infrastructures nouvelles qui viendront soutenir l'électrification des usages ou l'utilisation de biogaz ou d'hydrogène décarboné.

Des actions structurantes sont déjà en cours :

*Pour développer les énergies renouvelables :*

- l'application de la **loi d'accélération de la production des énergies renouvelables**, qui intègre 4 grands axes :
  - ♦ Planifier avec les élus locaux le déploiement des énergies renouvelables dans les territoires, avec notamment la définition de zones d'accélération, travail en cours en région AuRA avec plus de 600 communes déjà engagées ;
  - ♦ Simplifier les procédures d'autorisation des projets d'énergies renouvelables ;
  - ♦ Mobiliser les espaces déjà artificialisés pour le développement des énergies renouvelables ;
  - ♦ Partager la valeur des projets d'énergies renouvelables avec les territoires qui les accueillent.

- à l'échelle régionale, la **stratégie Eau-Air-Sol-Energie**, portée par les services de l'État en région, identifie notamment l'accompagnement à mettre en place pour le développement des énergies renouvelables et intègre un plan d'action concret pour l'accompagnement des différentes filières. Ce plan d'action vise à instruire les projets avec exigence et objectivité, à consolider la connaissance sur les filières et les projets, à porter l'animation régionale sur le sujet afin de lever les freins identifiés et à déployer des modes d'accompagnement innovants et uniques en France, tels que le conseil à l'émergence pour les projets éoliens. Il ambitionne enfin d'acculturer l'ensemble des acteurs à l'enjeu énergétique pour mieux les mobiliser, de manière décorrélée de l'instruction des projets.

*Pour adapter les réseaux à l'accueil de ces nouvelles énergies :*

- RTE a annoncé un investissement de 100 milliards d'euros d'ici 2040 pour la **modernisation et l'adaptation du réseau de transport d'électricité**, et son schéma décennal de développement du réseau pour la période est actuellement en consultation ;
- ENEDIS a prévu d'investir en complément plus dizaine de milliards d'euros d'ici 2025 pour **adapter le réseau et les postes de distribution** ;
- **Charte Ambition biogaz 2028** est une charte partenariale régionale qui vise à accompagner et faire mieux connaître la filière méthanisation.

## Freins à lever sur l'énergie

Pour parcourir le chemin restant et atteindre les objectifs fixés, il convient de mieux :

- se donner des ambitions fortes et partagées pour le développement, assurer un **portage** fort des différentes filières qui constituent le mix énergétique de demain
- s'adapter à un contexte mondial énergétique incertain, en reconquérant de la **souveraineté énergétique** à toutes les échelles
- anticiper et prévenir les conflits d'usage et travailler l'**acceptabilité** des projets
- optimiser le **temps de développement des projets** en particulier sur les phases amont

- stabiliser les **cadres** réglementaires et les soutiens financiers
- développer les **volets emplois et compétences** pour disposer d'une main d'œuvre qualifiée à l'échelle régionale, notamment dans les domaines du nucléaire et de l'hydrogène
- développer les solutions de **gestion des intermittences**
- gérer l'approvisionnement en **matériaux**
- prendre en compte la disponibilité et la **durabilité liée à la mobilisation de la ressource en biomasse**.

## Tendances et objectifs sur les déchets

Deux lois structurantes permettent de fixer des objectifs ambitieux, la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC, 2020) et la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV, 2015). Elles visent à :

### Réduire les déchets :

- 15% de déchets ménagers produits par habitant entre 2010 et 2030 ;
- 5% de déchets d'activité économique entre 2010 et 2030 ;
- 50 % d'enfouissement des déchets non dangereux non inertes entre 2010 et 2025 ;
- supprimer le plastique à usage unique pour certains produits ;
- 50 % de bouteilles en plastique à usage unique pour les boissons mises en marché d'ici 2030.

### Recycler :

- étendre les consignes de tri à l'ensemble des emballages plastique avant 2022 ;
- assurer la valorisation énergétique des déchets qui ne peuvent être recyclés ;
- augmenter le taux de collecte pour recyclage des bouteilles en plastique pour boissons (77 % en 2025 et 90 % en 2029) ;
- tendre vers 100 % de plastique recyclé en 2025.

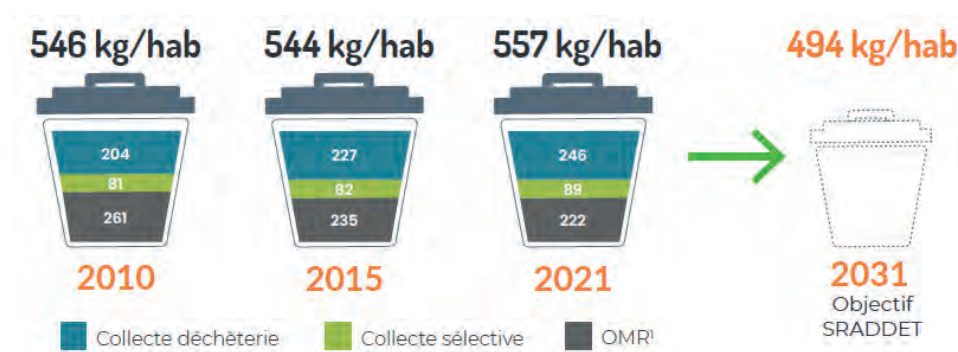
### Valoriser :

- valorisation matière de 65 % (en masse) des déchets non dangereux non inertes en 2025 ;
- généraliser du tri à la source des biodéchets avant 2024 ;
- réemployer/réutiliser 5% du tonnage des déchets ménagers ;
- Augmenter la part des emballages réemployés mis en marché (5 % en 2023, 10 % en 2027) ;
- Fixer des objectifs par filières grâce aux filières à responsabilité élargie des producteurs.

En Auvergne-Rhône-Alpes, les objectifs sont également définis par le SRADDET et le plan régional de prévention et gestion des déchets (PRPGD).



Le SRADDET pose l'objectif de diminuer de -50 kg par habitant la production globale de déchets ménagers et assimilés entre 2015 et 2031, en visant un objectif de 494 kg/hab en 2031, contre 544 kg/hab en 2015.



Source : Observatoire Déchets Économie Circulaire Auvergne-Rhône-Alpes, données 2021

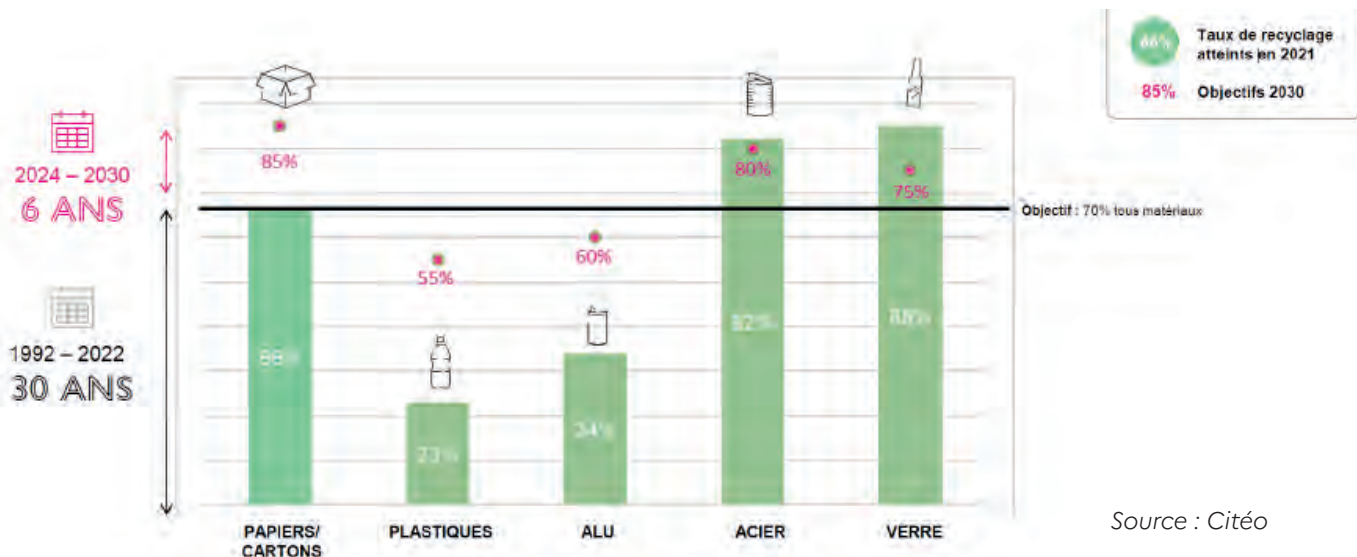
## Enjeux sur les déchets

Malgré ces objectifs ambitieux, les résultats montrent que des efforts importants restent à produire.

Par exemple, si la masse de déchets enfouis a baissé de 25 % entre 2010 et 2021 et se poursuit, l'objectif du SRADDET d'une réduction de 50 % des déchets enfouis entre 2010 et 2025 ne sera pas atteint. En outre, concernant les taux de collecte, si les objectifs 2030 sont atteints concernant la

collecte des emballages en acier et en verre, d'autres sont loin d'être atteints :

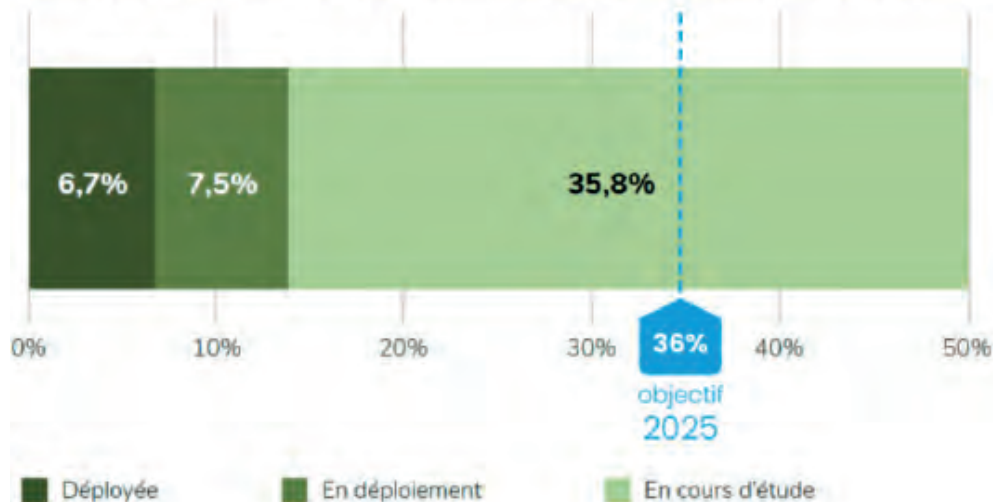
- 23 % d'emballages plastiques collectés en 2022, alors que l'objectif 2030 est de 55 % ;
- 34 % d'emballages en aluminium collectés en 2022, alors que l'objectif 2030 est de 60 %.



L'une des pistes envisageable, et proposée par de nombreuses parties prenantes de la COP, pourrait être le **développement de la tarification incitative**. Cette modalité de financement de la collecte et du traitement des déchets a démontré son efficacité dans les territoires où elle a été mise en œuvre (hausse de 6 points des taux de recyclage, meilleures performance sur des paramètres tels que la collecte sélective et la réduction des ordures ménagères résiduelles). Pourtant, elle est peu développée en Auvergne-Rhône-Alpes.

En 2023, seules 14 collectivités l'ont mise en place dans la région. 7 % de la population est couverte, contre 9 % en France et alors que l'objectif national de couverture de la population est de 35 % à l'horizon 2025 (loi de transition énergétique pour la croissance verte) et celui du SRADDET de 36 %.

## TARIFICATION INCITATIVE : DÉMARCHES ENGAGÉES PAR LES COLLECTIVITÉS





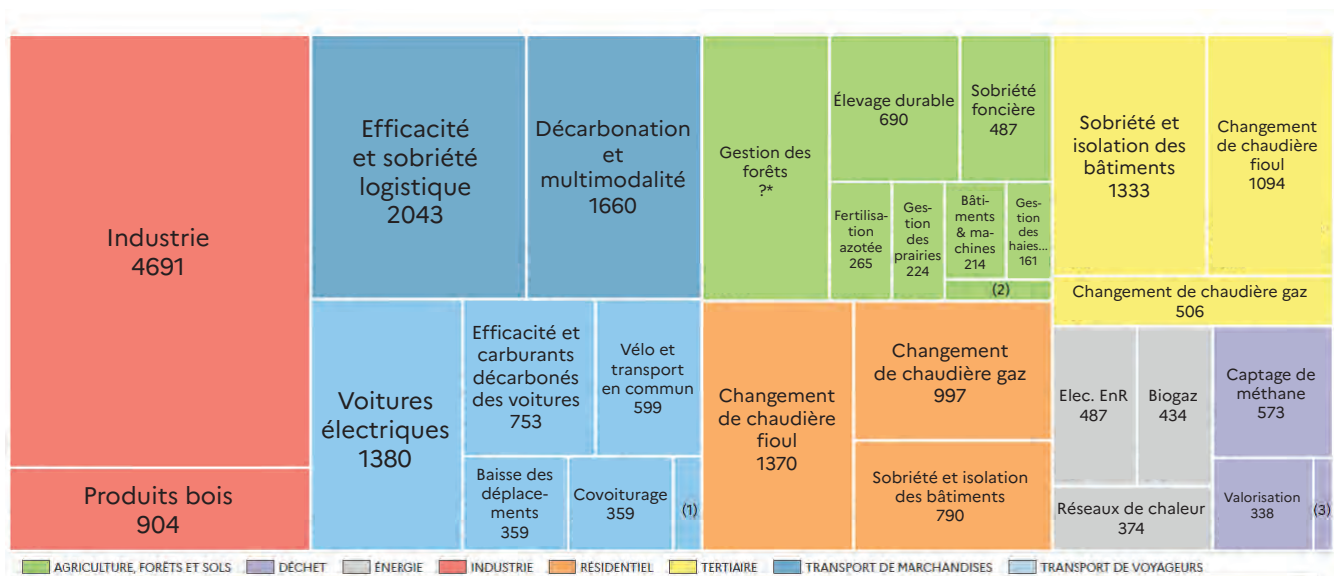
## Leviers à activer pour accélérer la transition du secteur

Plusieurs leviers sont identifiés par le SGPE dans le panorama des leviers de décarbonation concernant le secteur de l'énergie et des déchets au niveau régional, avec des objectifs de réduction de gaz à effets de serre qui y sont associés :

- l'électricité renouvelable (- 487 Mt éq. CO<sub>2</sub>) ;
- le biogaz (- 434 Mt éq. CO<sub>2</sub>) ;

- les réseaux de chaleur décarbonés (- 374 Mt éq. CO<sub>2</sub>) ;
- le captage de méthane dans les installations de stockage de déchets non dangereux (- 573 Mt éq. CO<sub>2</sub>) ;
- la valorisation matière des déchets (- 338 Mt éq. CO<sub>2</sub>) ;
- la prévention des déchets (- 67 kt éq. CO<sub>2</sub>).

## Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre, en Kt éq. CO<sub>2</sub> économisés entre 2019 et 2030



(1) Bus et cars décarbonés : 97 ktCO<sub>2</sub>e. (2) Pratiques stockantes : 82 ktCO<sub>2</sub>e. (3) Prévention des déchets: 67 ktCO<sub>2</sub>e.  
\* Objectif non régionalisé en absence de données comparables sur l'état des forêts

Source : SGPE 2024

Trois autres leviers sont identifiés par le SGPE dans le panorama des leviers de préservation de la biodiversité et de gestion des ressources, avec des objectifs qui y sont associés :

- la réduction des déchets enfouis (570 Kt/an en 2030) ;

- la collecte des biodéchets (100 % des communes en 2030) ;
- la collecte des bouteilles plastiques (90 % des communes en 2030).

6 défis ont été identifiés pour le secteur de l'énergie et des déchets en région Auvergne-Rhône-Alpes lors des travaux conduits dans les différents groupes de travail dédiés au secteur :



## Retour des collectivités sur ces leviers

Les réponses des collectivités territoriales au questionnaire élaboré par le SGPE mettent en exergue des points saillants sur plusieurs sujets, notamment :

### Sur l'électricité renouvelable :

Les actions jugées pertinentes pour contribuer à ce levier sont différentes selon les niveaux de collectivités.

Pour les communes, améliorer l'efficacité de l'éclairage public est ce qui semble le plus important alors que les intercommunalités privilégient la définition des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAER) et les mesures visant à sensibiliser les citoyens aux énergies renouvelables.

Pour les conseils départementaux, c'est le soutien et l'accompagnement aux filières des énergies renouvelables

qui est jugé le plus pertinent.

Ce sont sur ces actions de soutien aux filières ENR que les collectivités estiment avoir contribué à un niveau satisfaisant (dans une moindre mesure pour les communes).

### Sur le biogaz :

Le levier est jugé plutôt pertinent par l'ensemble des collectivités, notamment par les intercommunalités et les conseils départementaux. Le soutien et l'accompagnement des filières biogaz ainsi que le soutien financier sont les deux actions à l'échelle des conseils départementaux considérées comme totalement pertinentes.

À l'échelle des EPCI, les actions jugées les plus pertinentes sont les mesures de communication autour des énergies renouvelables ainsi que la mise en œuvre de la loi Anti-

Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) et le soutien aux filières de biogaz.

En matière de déploiement des actions, hormis à l'échelle des conseils départementaux, la contribution est plutôt jugée moyenne.

## Sur les réseaux de chaleur décarbonés :

Le levier est jugé pertinent surtout par les intercommunalités et les collectivités urbaines. C'est d'ailleurs à l'échelle intercommunale que les actions (financement et réalisation d'études de faisabilité, création, extension et exploitation de réseaux de chaleur à base d'énergies renouvelables ou de récupération, classement des réseaux de chaleur) sont jugées les plus pertinentes, et que la mise en œuvre est perçue comme la plus avancée.

## Sur le captage de méthane dans les installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND) :

Les ISNDD produisent naturellement du biogaz contenant 35 à 50% de méthane. Réglementairement celui-ci doit être traité pour réduire l'impact du méthane comme gaz à effet de serre. Le biogaz peut donc être torché, ou mieux valorisé en électricité ou en bio-méthane. Le captage de méthane dans les ISNDD est un levier jugé par l'ensemble des collectivités comme moyennement ou peu pertinent car n'entrant pas réellement dans leur champ de compétence. L'action de l'ensemble des parties prenantes (État, collectivités, entreprises, citoyens) est par contre jugée globalement bien meilleure que l'action de la collectivité.

## Sur la valorisation matière des déchets :

C'est un levier perçu comme très pertinent par les intercommunalités. Les actions jugées les plus pertinentes sont l'amélioration de la collecte et le tri. Sur cette action, les intercommunalités estiment avoir fait le maximum. Il resterait une petite marge de progrès pour les communes. L'action jugée la moins pertinente est le développement des outils d'assistance technique. La valorisation énergétique des déchets ne pouvant pas être recyclés est perçue comme plus pertinente à l'échelle intercommunale qu'à l'échelle des communes ou des conseils départementaux. Il reste potentiellement une marge de progression pour cette action à tous les niveaux.

## Sur la prévention des déchets :

Les actions concrètes comme la lutte contre les dépôts sauvages sont perçues comme pertinentes à l'échelle des communes et des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), mais peu pertinentes à l'échelle des départements. Les conseils départementaux et les EPCI ont pris en compte cet enjeu dans les actions de communication et de sensibilisation à la réduction des déchets. EPCI et communes estiment cependant avoir encore une marge de progression sur l'intégration dans la commande publique de critères de prévention des déchets. Les conseils départementaux estiment quant à eux avoir quasiment fait le maximum.

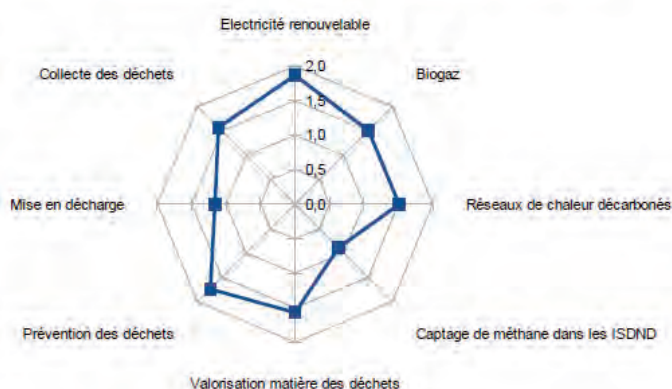
## Sur la mise en décharge :

C'est un enjeu globalement jugé moyennement pertinent, même si l'ensemble des collectivités estiment y avoir plutôt bien contribué, et même totalement pour les collectivités urbaines. Ce sont les collectivités urbaines qui s'estiment le plus en avance en matière de mise en décharge. Mais ce sont aussi ces collectivités qui estiment le niveau de pertinence le plus faible de la mise en décharge pour réduire les Gaz à Effet de Serre. Par contre, les actions de l'ensemble des parties prenantes (État, collectivités, entreprises, citoyens) sont jugées comme très satisfaisantes.

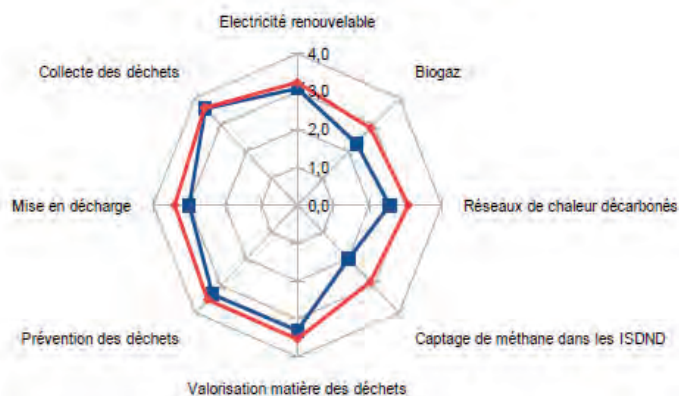
## Sur la collecte des déchets :

C'est un levier jugé globalement pertinent ou très pertinent par l'ensemble des collectivités. Toutes les collectivités estiment y avoir contribué complètement ou presque. Le niveau intercommunal semble être le plus impliqué et le niveau départemental le moins impliqué. Les actions jugées les plus pertinentes sont la mise en œuvre de la loi AGEC (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire) à l'échelle des intercommunalités, ainsi que l'amélioration de la collecte et du tri. Les marges de progrès semblent faibles puisque la mise en œuvre est ressentie comme réalisée ou quasi-réalisée. La cartographie des flux des déchets d'activité économique est jugée moyennement à peu pertinente et la contribution sur ce segment est peu affirmée.

Indicateur de pertinence du levier pour les collectivités



Actions des collectivités et action collective



### Réponses possibles

0 = Le levier n'est pas pertinent pour mon territoire

1 = Le levier n'est pas dans le champ de ma compétence

2 = Le levier est pertinent pour mon action

■ L'action des collectivités contribue-t-elle à la hauteur des enjeux ?

■ L'action collective des parties prenantes est-elle à la hauteur des enjeux ?

Source : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes 2024

**Extrait d'actions en cours menées par des collectivités (sur la base de 630 réponses) :**

- Extinction nocturne (23h-6h) depuis 2014 associée à des actions de modernisation du parc (armoires de commande, ampoules), EPCI – Haute-Savoie ;
- Réalisation d'un cadastre solaire permettant aux habitants d'évaluer leur potentiel solaire sur leur toiture, EPCI – Isère ;
- Création de deux réseaux de chaleur sur le territoire et réalisation d'une étude sur la récupération de chaleur fatale, EPCI – Allier ;
- Construction d'une recyclerie pour augmenter le réemploi, EPCI – Ain ;
- Intégration de clauses dans la commande publique pour réduire les déchets, Commune – Loire ;
- Valorisation des combustibles solides de récupération issus des refus des collectes sélectives chez les cimentiers français, EPCI – Ardèche ;
- Distribution gratuite de composteurs individuels sur le territoire et tri à la source, Commune – Haute-Loire ;
- Mise en place de la collecte et du tri sélectif avec l'agglomération, Commune – Drôme ;
- Test de collecte de biodéchets en cours auprès de quelques restaurants volontaires pour une généralisation progressive sur 2 ans, EPCI – Savoie ;

**Extrait d'actions planifiées par des collectivités :**

- Programmation d'études d'énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques notamment) pour transformer les réflexions des communes en projets concrets, EPCI – Loire ;
- Plan de déploiement led pour approcher les 100% de taux d'équipement, Commune – Ain ;
- Projet en réflexion sur la récupération des calories des eaux usées d'une piscine, EPCI – Ardèche ;
- Étude d'un potentiel déploiement d'un Contrat de Chaleur Renouvelable à l'échelle départementale, Département Drôme ;
- Création d'une centrale agri-photovoltaïque, Commune – Puy-de-Dôme ;
- Étude pour la mise en place de 1ha de panneaux photovoltaïques dans une ancienne carrière, Commune – Loire ;
- Mise en place de compostage collectif dans les 4 déchetteries du territoire, EPCI – Ain ;
- Travail sur le développement de la pratique du broyage pour une utilisation locale, (directement par le producteur ou en partenariat avec des agriculteurs), EPCI – Ardèche ;
- Changement d'échelle sur le réemploi des contenants en verre, EPCI – Isère ;
- Massification des distributions de composteurs individuels (+13 000 en 2024), EPCI – Loire ;
- Suivi des dépôts sauvages illégaux, Commune - Isère.

## Défi

Développer et diversifier la production régionale d'électricité renouvelable pour contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux de décarbonation et de reconquête de notre souveraineté énergétique

 **Augmentation d'au moins 50 % de la production d'électricité renouvelable d'ici 2030**

## ACTION

### APPUYER LES COOPÉRATIVES CITOYENNES

 150 PROJETS D'ICI 2030

#### Pilotes

- ADEME

#### Contributeurs

- Amorce
- Associations centrales villageoises

#### Mise en œuvre

Action à renforcer



Impact 

Faisabilité 

#### Description de l'action



Massifier les coopératives citoyennes et couvrir le territoire régional



Renforcer les coopératives citoyennes par rapport à la concurrence des plus gros opérateurs



Redistribuer la valeur sur le territoire, ce qui permettra de :

- sensibiliser les citoyens et les collectivités
- développer le territoire par la redistribution financière et économique



Maximiser les retombées locales (fiscalité, loyers, dividendes, emplois locaux, réinvestissement dans des projets d'économie d'énergie et d'énergies renouvelables)

#### Indicateurs de suivi



- Nombre d'installations en service
- Puissance installée (GW)

#### Conditions de succès

- Impliquer des collectivités territoriales en tant que facilitatrice et coordinatrice
- Professionnaliser les coopératives
- Sensibiliser des financeurs (banques, Banque des Territoires)
- Fournir des bonus «citoyens» sur les appels d'offre
- Faire évoluer les règles des marchés publics pour favoriser l'achat d'énergie locale

#### Besoins pour accélérer

- Financements
- Aides à l'investissement

## Défi

Développer et diversifier la production régionale d'électricité renouvelable pour contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux de décarbonation et de reconquête de notre souveraineté énergétique

 Augmentation d'au moins 50 % de la production d'électricité renouvelable d'ici 2030

## ACTION

## FAVORISER L'APPROPRIATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES PAR LES CITOYENS ET LES ÉLUS DES TERRITOIRES

 AU MOINS UN PROJET D'ÉNERGIE RENOUVELABLE PAR COMMUNE D'ICI 2030

## Pilotes

- État
- Syndicats des énergies renouvelables

## Contributeurs

- Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement (AURA-EE)
- CEREMA
- Observatoire Régional Climat Air Énergie (ORCAE)
- Opérateurs de réseaux (RTE, Enedis, GRDF, GRT)
- Syndicats des énergies
- TerriSTORY

## Mise en œuvre






Action à renforcer



Impact 

Faisabilité 

## Description de l'action

-  Faire le lien entre le développement des énergies renouvelables (électriques comme thermiques) et la lutte contre le changement climatique
-  Outiller techniquement les élus des territoires (potentiel de production, coût, ratio production/consommation, impact GES, objectifs)
-  Combattre les idées reçues et communiquer sur des bonnes pratiques
-  Parler positivement de la sobriété individuelle et collective
-  Valoriser au maximum les initiatives locales concrètes

## Indicateurs de suivi



- Part des communes ayant soumis aux services de l'État des zones d'accélération des énergies renouvelables
- Surface identifiée en zone d'accélération des énergies renouvelables

## Conditions de succès

- Former des installateurs professionnels
- Rendre plus lisibles les financements publics accessibles
- Sécuriser l'approvisionnement « Made in France » des panneaux
- Mobiliser des élus
- Soutenir la recherche amont sur le comportemental vis-à-vis des questions énergétiques

## Besoins pour accélérer

- Financements pour des fresques du climat en école élémentaire et auprès des élus
- Campagne de publicité grand public et auprès des étudiants et des grandes écoles

## Défi

Développer et diversifier la production régionale d'électricité renouvelable pour contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux de décarbonation et de reconquête de notre souveraineté énergétique

 **Augmentation d'au moins 50 % de la production d'électricité renouvelable d'ici 2030**

## ACTION

**FIXER DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES AVEC UNE TRADUCTION LOCALISÉE DE CES OBJECTIFS DANS LE CADRE DES ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET/OU DES DOCUMENTS D'URBANISME**

 **100 % DES EPCI D'ICI 2030**

### Pilotes

- Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)

### Contributeurs

- Auvergne-Rhône-Alpes Energie Environnement (AURA-EE)
- Développeurs de projets d'énergies renouvelables
- Chambres d'agriculture
- Collectivités
- Syndicats

### Mise en œuvre

Action à renforcer



2024/2025

Impact 

Faisabilité 

### Description de l'action



Communiquer auprès des collectivités sur l'intérêt de faire remonter les zones d'accélération de production d'énergie renouvelable (ZAEnR) et de les traduire dans les documents d'urbanisme



Faire converger les ZAEnR et les analyses d'enjeux pour aboutir à une planification concrète et permettre un aboutissement davantage sécurisé dans les secteurs ainsi identifiés

### Indicateurs de suivi



- Pourcentage des EPCI dotés d'un plan climat-air-énergie territorial (PCAET) ou labellisés territoire engagé transition écologique (TETE)

### Conditions de succès

- Impliquer une grande majorité de communes de la région

### Besoins pour accélérer

- Accompagnement technique des collectivités par les services de l'État et les organismes experts

## Défi

Développer de façon soutenable la production de chaleur renouvelable, toutes filières confondues (bois énergie, méthanisation, solaire thermique, valorisation des déchets)

 **Dépassement du seuil de 30 TWh de chaleur renouvelable produite d'ici 2030**

## ACTION

**VALORISER LE POTENTIEL DE MÉTHANISATION DE CHAQUE EPCI D'ICI 2030 EN FAISANT ÉMERGER ET EN ACCOMPAGNANT DE NOUVEAUX PROJETS**

 **65 % DU POTENTIEL DE MÉTHANISATION DE CHAQUE EPCI VALORISÉ D'ICI 2030**

## Pilotes

- Ambitions Biogaz 2028

## Contributeurs

- Acteurs de la filière méthanisation
- Comité méthanisation
- Partenaires de la charte ambition biogaz 2028

## Mise en œuvre

Action à engager



2024/2025 pour le lancement de l'offre et de la communication

Impact 

Faisabilité 

## Description de l'action



Finaliser le cadrage de la démarche « émergence et accompagnement des projets de méthanisation » expérimentée en 2023 par la charte ambition biogaz 2028



Elaborer une offre aux collectivités, intégrant une brique « appropriation locale des projets »



Financer des conseillers en charge de la conduite de l'offre et de la démarche



Faire connaître l'offre

## Indicateurs de suivi



- Energie injectée des sites en service (GWh)

## Conditions de succès

- Développer des aides et subventions aux études et des solutions d'investissements pour la région
- Faire connaître l'offre et encourager les collectivités à y avoir recours
- Avoir le soutien des membres de la charte Ambitions biogaz.

## Besoins pour accélérer

- Décision favorable du comité stratégique Ambition biogaz pour lancer l'offre
- Financements pour les conseillers
- Mobilisation d'un dispositif type START'ENR pour l'appropriation locale des projets
- Elaboration et financement de la communication

## Défi

Développer de façon soutenable la production de chaleur renouvelable, toutes filières confondues (bois énergie, méthanisation, solaire thermique, valorisation des déchets)

 **Dépassement du seuil de 30 TWh de chaleur renouvelable produite d'ici 2030**

## ACTION

### MAXIMISER LE RECOURS AU FONDS CHALEUR DANS LES TERRITOIRES

 **MULTIPLIER PAR 2 LE NOMBRE DE BÂTIMENTS RACCORDÉS À UN RÉSEAU DE CHALEUR D'ICI 2030**

#### Pilotes

- ADEME

#### Contributeurs

- Architectes
- Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement (AURA-EE)
- Bureaux d'étude
- Conseil d'architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)
- Collectivités
- Chambres consulaires
- Directions Départementales des Territoires (DDT)
- Maîtres d'ouvrage

#### Mise en œuvre

Action à engager



2024 : couverture de plus de 90% de la population régionale

Impact ★★★★★

Faisabilité ★★★★★

#### Description de l'action



Identifier massivement les projets



Travailler la communication d'informations et la valorisation de projets exemplaires



Rechercher des financements

#### Indicateurs de suivi



- Part des ENR dans les réseaux de chaleur

#### Conditions de succès

- Développer la connaissance de la part des prescripteurs (installateurs, bureaux d'étude)
- Proposer un dispositif pérenne et une constance des règles d'attribution
- Faire preuve d'une dynamique collective vivante

#### Besoins pour accélérer

- Développement de la dynamique régionale

## Défi

Développer de façon soutenable la production de chaleur renouvelable, toutes filières confondues (bois énergie, méthanisation, solaire thermique, valorisation des déchets)

 **Dépassement du seuil de 30 TWh de chaleur renouvelable produite d'ici 2030**

## ACTION

**DÉFINIR ET FAIRE CONNAÎTRE DES RECOMMANDATIONS POUR UN « BON PROJET » ADAPTÉ AU TERRITOIRE ET VALORISANT LA MEILLEURE ÉNERGIE**

 **POUR CHAQUE FILIÈRE D'ICI 2030**

### Pilotes

- État (dans le cadre de la stratégie régionale eau, air, sol, énergie)

### Contributeurs

- Acteurs d'Ambition biogaz et de la cellule régionale biomasse étendue

### Mise en œuvre

Action à engager



2024/2026

Impact 

Faisabilité 

### Description de l'action



Définir des recommandations communes et partagées permettant d'assurer la durabilité des projets EnR : critères de performance technico-économique, environnementale, acceptabilité locale, résilience du projet, utilité sociale du projet, ...



Faire connaître ces recommandations et les rendre lisibles aux : services instructeurs, collectivités, parties prenantes (associations, entreprises, société civile), financeurs publics/privés, assureurs, bureaux d'études et porteurs de projet



Porter ces recommandations dans toutes les instances (planification, comités, jury,...)

### Indicateurs de suivi



- Réalisation et validation des grilles de recommandations
- Plan de diffusion co-construit

### Conditions de succès

- Orientations nationales et régionales en matière de développement du biogaz et de la chaleur renouvelable
- Volonté d'avoir et de porter des recommandations communes
- Possibilité d'orienter ou de bonifier les financements privés ou publics selon le respect de ces recommandations
- Lisibilité et opérationnalité des recommandations

### Besoins pour accélérer

- Disponibilité des ressources humaines pour élaborer, concerter les grilles puis les diffuser
- Priorisation de l'action dans les plans de charges des différentes structures

## Défi

Développer de façon soutenable la production de chaleur renouvelable, toutes filières confondues (bois énergie, méthanisation, solaire thermique, valorisation des déchets)

 **Dépassement du seuil de 30 TWh de chaleur renouvelable produite d'ici 2030**

## ACTION

### QUALIFIER ET HIÉRARCHISER LES POTENTIELS DES ÉNERGIES RENOUVELABLES THERMIQUES ET ÉNERGIES DE RÉCUPÉRATION AU NIVEAU LOCAL

#### Pilotes

- ADEME
- État
- Conseil régional

#### Contributeurs

- Acteurs du bois (Office National des Forêts, Fibois, Centre National de la Propriété Forestière)
- Atmo
- Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement (AURA-EE)
- Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM)
- Centre d'Étude et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA)
- Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)
- Collectivités
- Observatoire Régional Climat Air Énergie (ORCAE)
- Tenerdis

#### Mise en œuvre

Action à engager



Impact 

Faisabilité 

#### Description de l'action



Connaître les gisements de chaleur fatale et de géothermie pour nourrir la connaissance, aider les décideurs sur le choix de l'énergie thermique



Identifier le potentiel de biomasse-énergie mobilisable au niveau territorial en s'assurant de la compatibilité avec le maintien de la ressource, de son rôle de stockage CO<sub>2</sub> et de sa fonction de réservoir de biodiversité



Appréhender la cohérence du prélèvement local de chaque projet pour éviter les conflits d'usage et les importations



Concaténer les connaissances sur une seule plateforme pour identifier les solutions compatibles pour chaque projet au niveau local

#### Indicateurs de suivi



- Potentiel énergétique au niveau régional (GWh)

#### Conditions de succès

- Impliquer l'ensemble des acteurs
- S'appuyer sur les outils existants de visualisation
- Obtenir facilement les données
- Faire connaître les résultats aux acteurs

#### Besoins pour accélérer

- Ingénierie pour les études de potentiel
- Financements des études
- Plateforme commune finale

## Défi

Adapter le réseau électrique pour absorber la nouvelle production électrique renouvelable, développer les réseaux de chaleur et de froid renouvelable de façon complémentaire à l'injection de gaz vert, d'ici 2030

### ACTION

## ADAPTER LES RÉSEAUX DE GAZ AFIN QU'AUCUN PROJET NE SOIT ABANDONNÉ PAR MANQUE DE CAPACITÉ D'ACCUEIL

#### Pilotes

- Opérateurs des réseaux de gaz

#### Contributeurs

- Collectivités
- Conseil régional
- Acteurs des filières
- Porteurs de projets
- Tenerrdis

#### Mise en œuvre

Action à renforcer



court terme

Impact ★★ ★

Faisabilité ★★ ★

#### Description de l'action



Inciter et mobiliser les porteurs de projet à transmettre leur portefeuille de projets territorialisés afin de mieux planifier les réseaux



Tenir un fichier de projets à venir

#### Indicateurs de suivi



- Nombre de projets abandonnés par manque de capacité d'accueil

#### Conditions de succès

- Transmettre de façon effective des projets territorialisés futurs par les porteurs de projets et les filières

#### Besoins pour accélérer

- Implication des porteurs de projets, communication pour les sensibiliser

## Défi

Adapter le réseau électrique pour absorber la nouvelle production électrique renouvelable, développer les réseaux de chaleur et de froid renouvelable de façon complémentaire à l'injection de gaz vert, d'ici 2030

### ACTION

## ADAPTER LES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES, Y COMPRIS PAR LA FLEXIBILITÉ, EN CHERCHANT À MAXIMISER LA PUISSANCE RACCORDÉE

 PROPOSER UN RACCORDEMENT À 95 % DES PROJETS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DÉCLARATION DE GISEMENTS D'ICI 2030

#### Pilotes

- Opérateurs des réseaux Transport et distribution

#### Contributeurs

- Collectivités
- Conseil régional
- Filières
- Porteurs de projets
- Producteurs et consommateurs

#### Mise en œuvre

Action à renforcer



court terme

Impact 

Faisabilité 

#### Description de l'action



Raccorder 95 % des projets ayant fait l'objet d'une déclaration de gisement dans le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3rEnR).



Inciter et mobiliser les porteurs de projet à transmettre leur portefeuille de projets territorialisés (3 fois par an via le portail service RTE) puis actualiser la liste des projets dans le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR) pour mieux prioriser les investissements.



Promouvoir la flexibilisation des usages électriques pour optimiser l'adéquation horaire entre production et consommations d'énergie (en particulier dans le tertiaire et la production d'hydrogène par électrolyse) afin de faciliter l'intégration des énergies renouvelables.

#### Indicateurs de suivi



- Pourcentage annuel de projets raccordés ayant fait l'objet d'une déclaration de gisements dans le S3REnR

#### Conditions de succès

- Inciter financièrement les producteurs et les consommateurs
- Inciter les opérateurs des réseaux à recourir à la flexibilité
- Développer la flexibilité sur le parc tertiaire et sur la production d'hydrogène

#### Besoins pour accélérer

- Implication des gestionnaires de réseaux

## Défi

Adapter le réseau électrique pour absorber la nouvelle production électrique renouvelable, développer les réseaux de chaleur et de froid renouvelable de façon complémentaire à l'injection de gaz vert, d'ici 2030

### ACTION

## FACILITER LES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES POUR L'ADAPTATION DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES ET GAZIERS AU DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

#### Pilotes

- État

#### Contributeurs

- Gestionnaires de réseau
- Porteurs de projets

#### Mise en œuvre

Action à renforcer



court terme

Impact ★★ ★

Faisabilité ★★ ★

#### Description de l'action



Assurer une vision globale des processus d'instruction des projets par les services instructeurs pour identifier en amont les points de blocage



Identifier les autres principaux freins réglementaires qui pourraient être levés

#### Indicateurs de suivi



- Nombre d'évolutions réglementaires facilitant l'adaptation des réseaux pour le développement des énergies renouvelables

#### Conditions de succès

- Impliquer tous les acteurs
- Travailler sur les freins réglementaires qui peuvent être levés

#### Besoins pour accélérer

- Evolutions réglementaires

## Défi

Accélérer la mise en œuvre des mesures de de prévention et de gestion des déchets



Atteinte du zéro enfouissement d'ici 2030

## ACTION

### DÉPLOYER MASSIVEMENT LE TRI 5 ET 7 FLUX MATIÈRES ET LA COLLECTE DES EMBALLAGES EN PLASTIQUE

#### Pilotes

- Entreprises

#### Contributeurs

- Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)
- Entreprises de traitement et valorisation
- Syndicats de gestion des déchets

#### Mise en œuvre

Action à renforcer



moyen/long terme

Impact

Faisabilité

#### Description de l'action



Pour les grandes entreprises, définir un référent en charge de la mise en place et du suivi (sourcing, diagnostic, contact réseau, aménagement interne et sensibilisation des salariés)



Pour les petites et moyennes entreprises, réaliser le tri en interne ou se faire accompagner par leur fédération ou les chambres consulaires

#### Indicateurs de suivi



- Flux de déchets (tonnes)

#### Conditions de succès

- Mettre en place une campagne de communication efficace, présentant notamment les résultats des entreprises vertueuses
- Déployer des équipements de tri adaptés

#### Besoins pour accélérer

- Méthodologie
- Moyens humains
- Incitation financière (pénalités)
- Production par les fédérations d'un référentiel de tri pour chaque secteur

## Défi

Accélérer la mise en œuvre des mesures de de prévention et de gestion des déchets

 Atteinte du zéro enfouissement d'ici 2030

## ACTION

## CARTOGRAPHIER LES DÉCHETS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

 100% DES DÉCHETS CARTOGRAPHIÉS D'ICI 2030

## Pilotes

- État
- Conseil régional

## Contributeurs

- Entreprises
- Observatoire Régional des Déchets et de l'Économie circulaire (ORDEC)

## Mise en œuvre

Action à renforcer



Impact 

Faisabilité 

## Description de l'action



Identifier les flux (tonnage, gisement, caractérisation par secteur d'activité et par territoire)



Mettre en place un outil de suivi des flux de déchets



Réaliser le suivi des données

## Indicateurs de suivi



- Pourcentage de déchets d'activité économique cartographiés à l'échelle de la région (tonnages / flux / secteur / territoire / période)

## Conditions de succès

- Avoir accès à une cartographie des flux, filières de traitement et quantités traités
- Désigner un organisme en charge de la collecte et du suivi des données
- Permettre une déclaration simplifiée et accessible à tous
- Orienter les artisans vers des déchèteries équipées d'un pont bascule
- Assurer un maillage homogène des solutions de traitement

## Besoins pour accélérer

- Moyens humains et financiers pour l'organisme en charge du suivi
- Moyens techniques pour proposer des pesées aux PME

## Défi

Accélérer la mise en œuvre des mesures de de prévention et de gestion des déchets



Atteinte du zéro enfouissement d'ici 2030

## ACTION

### METTRE EN PLACE UNE TARIFICATION INCITATIVE TOTALE OU PARTIELLE, DANS LES TERRITOIRES OPPORTUNS



ATTEINDRE 36 % DE LA POPULATION RÉGIONALE COUVERTE EN 2030

#### Pilotes

- Collectivités

#### Contributeurs

- ADEME
- Éco-organismes
- État

#### Mise en œuvre

Action à engager



moyen/long terme

Impact ★★★★★

Faisabilité ★★★★★

#### Description de l'action



Mettre en place une tarification incitative au service rendu (poids, volume, taux de présentation) en s'appuyant sur une étude de faisabilité puis en la mettant en place sur la facture des charges de la collectivité



Prévenir les incivilités (communication, contrôles)

#### Indicateurs de suivi



- Pourcentage de population couverte par une tarification incitative

#### Conditions de succès

- Bénéficier d'un portage politique
- Réaliser des études de faisabilité et un sourcing pertinents
- Mettre en place un plan de communication adapté, ambitieux et anticipé
- Former des équipes compétentes

#### Besoins pour accélérer

- Evolution de la réglementation pour permettre une tarification par secteur géographique, et non par commune
- Aide financière à l'investissement voire au fonctionnement
- Moyens humains
- Lien avec des EPCI ayant déjà déployé la tarification incitative

## Défi

Améliorer la valorisation des déchets, en développant les procédés de recyclage et la valorisation énergétique

### ACTION

## STRUCTURER ET PÉRENNISER LA FILIÈRE CSR (COMBUSTIBLES SOLIDES DE RÉCUPÉRATION)

🎯 DÉVELOPPER 5 PROJETS INTÉGRÉS, DE LA PRÉPARATION À LA VALORISATION, D'ICI 2030

#### Pilotes

- Producteurs de déchets
- Syndicats de traitement des déchets

#### Contributeurs

- ADEME
- Conseil régional
- Collectivités territoriales

#### Mise en œuvre

Action à renforcer



Délais de réalisation d'un projet de 4 à 6 ans

Impact ★★☆☆

Faisabilité ★★☆☆

#### Description de l'action



Faciliter le développement opérationnel de la filière, tout en respectant la hiérarchie des modes de traitement de déchets



Développer la connaissance des citoyens et élus

#### Indicateurs de suivi



- Capacité de production de CSR (%)
- Quantité de combustible substitué (tonnes)

#### Conditions de succès

- Impliquer l'ensemble des acteurs

#### Besoins pour accélérer

- Emergence de projets

## Défi

Améliorer la valorisation des déchets, en développant les procédés de recyclage et la valorisation énergétique

### ACTION

## FAVORISER L'ÉCO-CONCEPTION, PRIORITAIREMENT DANS LES FILIÈRES BTP, TEXTILES ET PLASTIQUES

#### Pilotes

- ADEME
- Éco-organismes

#### Contributeurs

- Consommateurs
- Industries

#### Mise en œuvre

Action à renforcer



Impact ★★ ★

Faisabilité ★★ ☆

#### Description de l'action



Mettre en place, faire connaître et favoriser un système d'indice d'éco-conception



Inciter économiquement le consommateur



Débloquer les financements sur des projets spécifiques



Intégrer des cours d'éco-conception dans les cursus universitaires

#### Indicateurs de suivi



- Nombre de projets menés

#### Conditions de succès

- Créer les groupes de travail
- Mettre en réseau des différents acteurs de la chaîne de produits

#### Besoins pour accélérer

- Incitation économique
- Sensibilisation des industriels

## Défi

Améliorer la valorisation des déchets, en développant les procédés de recyclage et la valorisation énergétique

### ACTION

#### GÉNÉRALISER LE TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS AFIN DE LES VALORISER

- ATTEINDRE 95 % DE LA POPULATION RÉGIONALE COUVERTE PAR UNE SOLUTION DE TRI À LA SOURCE D'ICI 2030
- ET/OU BAISSER DE 50 % LA QUANTITÉ DE BIODÉCHETS DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES D'ICI 2030

#### Pilotes

- Collectivités territoriales
- Syndicats de collecte de déchets

#### Contributeurs

- ADEME
- Citoyens
- Entreprises produisant / collectant des biodéchets
- Établissements publics
- Fédération Professionnels des Entreprises du Recyclage (FEDEREC)
- Gaz Réseau Distribution France (GRDF)

#### Mise en œuvre

Action à renforcer



court terme

Impact ★★★★★

Faisabilité ★★★★★

#### Description de l'action



Généraliser la collecte séparée dans les centres urbains



Identifier les gros producteurs de biodéchets et les inciter à prendre un collecteur de déchets

#### Indicateurs de suivi



- Quantité de biodéchets collectés (tonnes)
- Nombre d'habitant disposants d'une solution de tri à la source des déchets

#### Conditions de succès

- Bénéficier d'un portage politique pour appuyer l'importance de la collecte séparée
- Fixer des objectifs chiffrés aux collectivités territoriales assurant la collecte des biodéchets

#### Besoins pour accélérer

- Communication pour valoriser le geste de tri de biodéchets
- Allocation de budget spécifique à la collecte séparée

## Défi

Développer les filières de réemploi en lien avec les entreprises de la région, pour déployer l'économie circulaire

### ACTION

## STRUCTURER, DANS LE CADRE DE LA CCES, UNE ANIMATION PAR FILIÈRE AVEC LES ACTEURS DU RÉEMPLOI ET LES PRESCRIPTEURS

### Pilotes et Contributeurs

- Acteurs de l'économie sociale et solidaire
- Acteurs institutionnels
- Conseil régional
- Centre international ressources et innovation pour le développement durable (CIRIDD)
- Éco-organismes
- Mouvement réparer réutiliser recycler réduire (RRRR)
- Pôle compétitivité
- Ville et aménagement durable

### Mise en œuvre

Action à engager



fin 2024

Impact ★ ★ ★

Faisabilité ★ ★ ☆

### Description de l'action



Partager les informations entre acteurs : projets, leviers, ...



Réunir filière par filière tous les acteurs concernés afin qu'ils croisent leurs façons de faire et déterminent des objectifs et plans d'action communs



Trouver de nouvelles synergies dans la durée



Organiser 4 temps différents dans l'année : une 1ère instance sur le partage de l'état des lieux, puis sur l'émergence de sujets à traiter, puis sur la priorisation des sujets et enfin sur les retours des groupes de travail en instance plénière

### Indicateurs de suivi



- Instance créée et vivante (oui/non)

### Conditions de succès

- Mobiliser des acteurs pertinents
- Disposer d'un espace de partage et d'échanges dans la durée
- Faire émerger des expérimentations à lancer, avec des porteurs et une temporalité

### Besoins pour accélérer

- Ingénierie d'animation des instances
- Recherche de financeurs d'études

## Défi

Développer les filières de réemploi en lien avec les entreprises de la région, pour déployer l'économie circulaire

### ACTION

## EXPÉRIMENTER ET DÉPLOYER DES FILIÈRES DE RÉEMPLOI DANS LA VENTE À EMPORTER



DUPLICABLE DANS TOUS LES EPCI D'ICI 2030

#### Pilotes

- Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- Collectivités

#### Contributeurs

- Clients et consommateurs
- Éco-organismes (financiers)
- Restaurateurs

#### Mise en œuvre

Action à engager



2025

Impact ★★ ★

Faisabilité ★★ ★

#### Description de l'action



Déployer le réemploi des contenants pour le partage de repas à domicile (CCAS)



Expérimenter le réemploi pour la vente à emporter, par exemple à l'échelle d'un quartier

#### Indicateurs de suivi



- Nombre de CCAS engagés dans la démarche
- Quantité de retours de contenants (%)
- Nombre de contenants réutilisables utilisés

#### Conditions de succès

- Partager et communiquer sur des expériences et projets réalisés pour faire figure d'exemple
- Mobiliser des acteurs qui se lancent dans l'expérimentation

#### Besoins pour accélérer

- Démonstrateur local
- Mise en relation d'acteurs (éco-organismes / collectivités / CCAS)

## Défi

Développer les filières de réemploi en lien avec les entreprises de la région, pour déployer l'économie circulaire

### ACTION

## FAVORISER L'IMPLANTATION ET LE DÉVELOPPEMENT DE RECYCLERIE, RESSOURCERIE OU MATÉRIAUTHÈQUE

1 PROJET PAR TERRITOIRE PERTINENT D'ICI 2030

#### Pilotes

- EPCI

#### Contributeurs

- Associations
- Collectivités

#### Mise en œuvre

Action à engager



2030

Impact ★★ ★

Faisabilité ★★ ☆

#### Description de l'action



Accompagner les collectivités pour intégrer la logique du réemploi dans l'exercice de leur compétence déchets



Accompagner les initiatives citoyennes sur la structure portant le service de collecte, valorisation et réemploi



Déployer de nouveaux leviers de financement : foncier, cohésion territoriale, mécénat, éco-organismes, ADEME, fonds insertion, ...



Financer la spécialisation et les nouvelles filières

#### Indicateurs de suivi



- Nombre de recycleries créées

#### Conditions de succès

- Communiquer sur la complémentarité entre le réemploi par une recyclerie et la collecte des déchets
- Informer sur les modalités de contractualisation et les outils de financement

#### Besoins pour accélérer

- Financements
- Projets qui émergent



## Défi

Réduire les fuites de méthane sur les installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND)

## ACTION

## RENFORCER LES CONTRÔLES DE L'EFFICACITÉ DES INSTALLATIONS DE CAPTAGE ET DES FUITES DES INSTALLATIONS DE STOCKAGE DE DÉCHETS NON DANGEREUX EN EXPLOITATION

## Pilotes

- État (Inspection des installations classées)

## Contributeurs

- Collectivités / exploitants d'installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND)

## Mise en œuvre

Action à engager



dès 2025

Impact

Faisabilité

## Description de l'action



Mettre en place des contrôles d'efficacité du captage sur les ISDND

## Indicateurs de suivi



- Part des ISDND conformes (%)

## Conditions de succès

- Action inscrite dans le plan de contrôle de l'inspection des installations classées en Auvergne Rhône Alpes



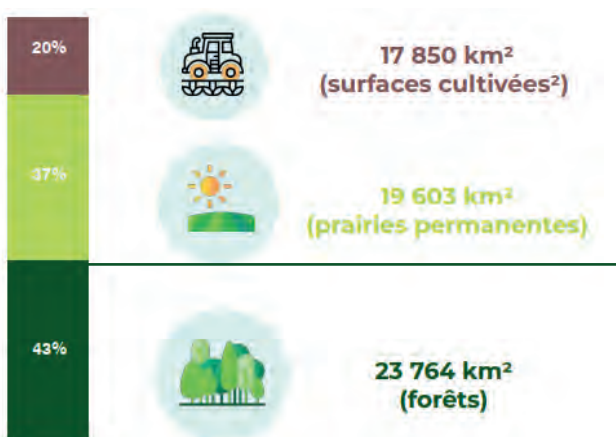
# Forêt

## ÉTAT DES LIEUX RÉGIONAL



### Contexte

#### ● Répartition du stock de carbone par surface



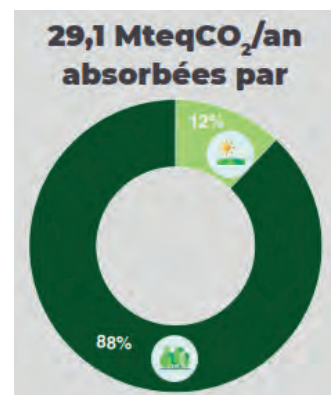
**1 592 Mt éq. CO<sub>2</sub>**  
stockées à l'échelle  
régionale

Source : ORCEA 2021

**29 %**

C'est la part de la ressource  
facile ou très facile d'accès

#### ● Absorption annuelle de carbone par les forêts et les prairies permanentes



**43 366 km<sup>2</sup>**  
dont **55 %** de forêts et  
**45 %** de prairies



**2 604 000 ha** de forêt (3ème région française) et  
**535 M de m<sup>3</sup>** de bois vivant (1ère région française)



**+0,6 %** de croissance annuelle moyenne depuis 1985



**37 %** de taux de boisement (5ème région française)



**79 %** de forêt privée

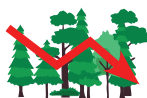
#### ● Superficie par composition des peuplements (en milliers d'hectares)



Une hausse de la mortalité de **+36,5 %** entre 2005-2013 et 2012-2021 avec un risque élevé d'incendies et un impact croissant des perturbateurs biotiques



**+ 33 %** de hausse des prélèvements sur le même temps



**-6,7 %** de baisse de production biologique

• Un flux de bois qui reste positif, mais qui baisse de -56 % entre les deux périodes



## Chemin parcouru et restant à parcourir

Le **programme régional de la forêt et du bois** de 2019 définit la politique forestière régionale pour 10 ans. Composé de 48 fiches actions, il vise à :

- assurer la **pérennité de la forêt** et d'une ressource en bois de qualité,
- prendre en compte la **multifonctionnalité de la forêt**,
- favoriser la **mobilisation de la ressource bois**,
- valoriser au mieux la **ressource locale**.

Depuis son adoption, le renforcement des enjeux liés à l'adaptation au changement climatique a conduit aux **Assises de la forêt et du bois** (2021 et 2022), avec la co-élaboration de nouvelles actions, pour construire la forêt de demain, assurer la sauvegarde et l'exploitation durable de la forêt.

Une dynamique importante a été impulsée pour le renouvellement forestier et l'investissement dans l'aval de la filière et des producteurs de matériaux forestiers de reproduction dans le cadre du **Plan de relance et de France 2030**. Cette dynamique sera poursuivie avec les **dispositifs pérennes** de soutien lancés en 2024, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la politique prioritaire gouvernementale « **Accompagner le programme visant à planter 1 milliard d'arbres d'ici 2032** », au service de l'enjeu de renouvellement des forêts menacées par les

conséquences du changement climatique. L'atteinte de cet objectif, en prenant en compte la régénération naturelle, reposera notamment sur la structuration des entreprises (producteurs de plants et entreprises de travaux forestiers), une articulation fluide entre les différents dispositifs et un accompagnement des opérations indispensables au renouvellement. Des verrous existent dans l'approvisionnement en plants, la capacité à faire des entreprises de travaux forestiers et dans la mobilisation des propriétaires privés.

**Plusieurs actions structurantes sont à par ailleurs à poursuivre**, comme le regroupement de la gestion en forêt privée, l'adaptation de la sylviculture et des documents de gestion forestière, et le maintien ou la restauration de l'équilibre sylvo-cynégétique qui est une condition du renouvellement pérenne des forêts.

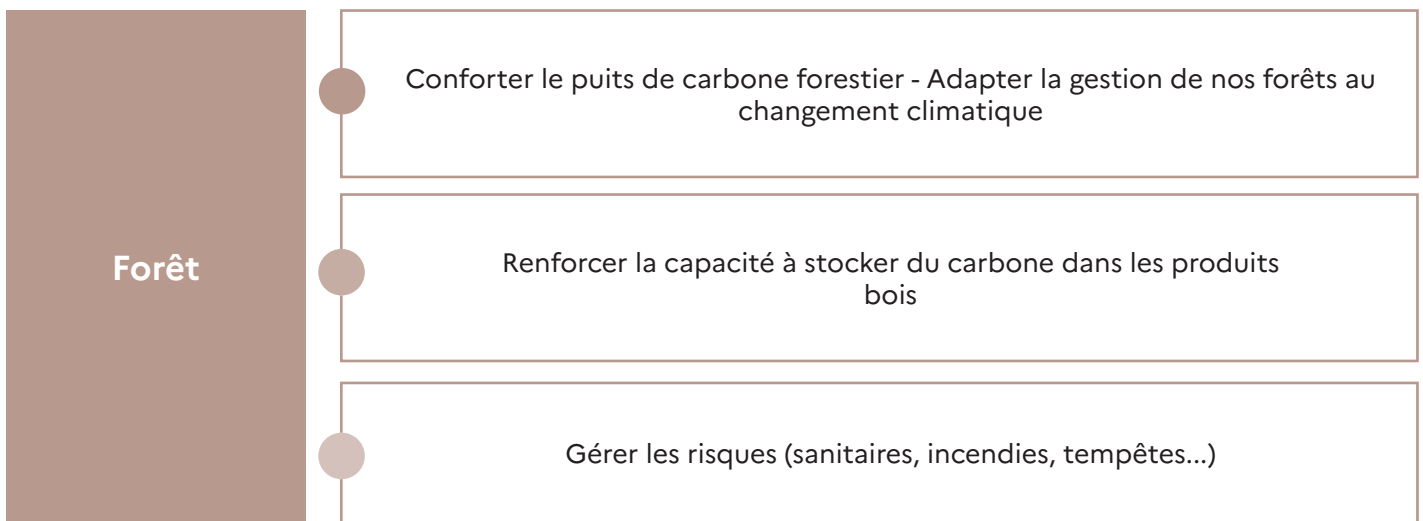
Enfin, l'été 2022 a marqué un tournant dans la prise de conscience collective de possibilité de **survenue d'incendies de forêt** majeurs dans des territoires jusqu'ici épargnés par le phénomène. Sous l'impulsion de la loi n° 2023-580 visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie, l'action des services de l'Etat sera renforcée durant la période du plan. Il s'agit notamment de planifier la protection des forêts via la mise en place de plan de défense des forêts contre l'incendie (PDFFCI) dans les départements concernés par le phénomène feu de forêts et plus globalement de structurer la politique DFCI dans les territoires.



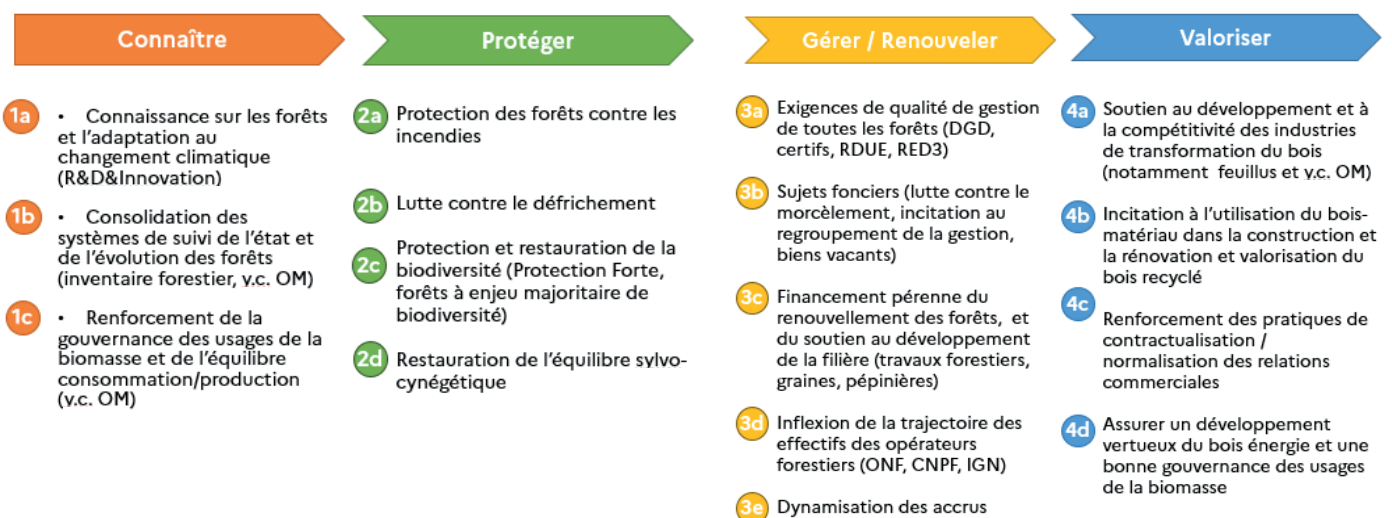
## Leviers à activer pour accélérer la transition du secteur

Le levier de la gestion des forêts a été identifié par le SGPE dans le panorama des leviers de décarbonation. Des objectifs de réduction de gaz à effets de serre y sont associés au niveau régional.

**3 défis** sont identifiés pour la région, sur la base d'un diagnostic complet et d'un échange lors d'une commission régionale forêt bois en mars 2024, afin de contribuer à l'objectif national du maintien du puits de carbone de 2019 en 2030.



Les travaux du GT forêt de la COP ont permis de prioriser les actions à mener.

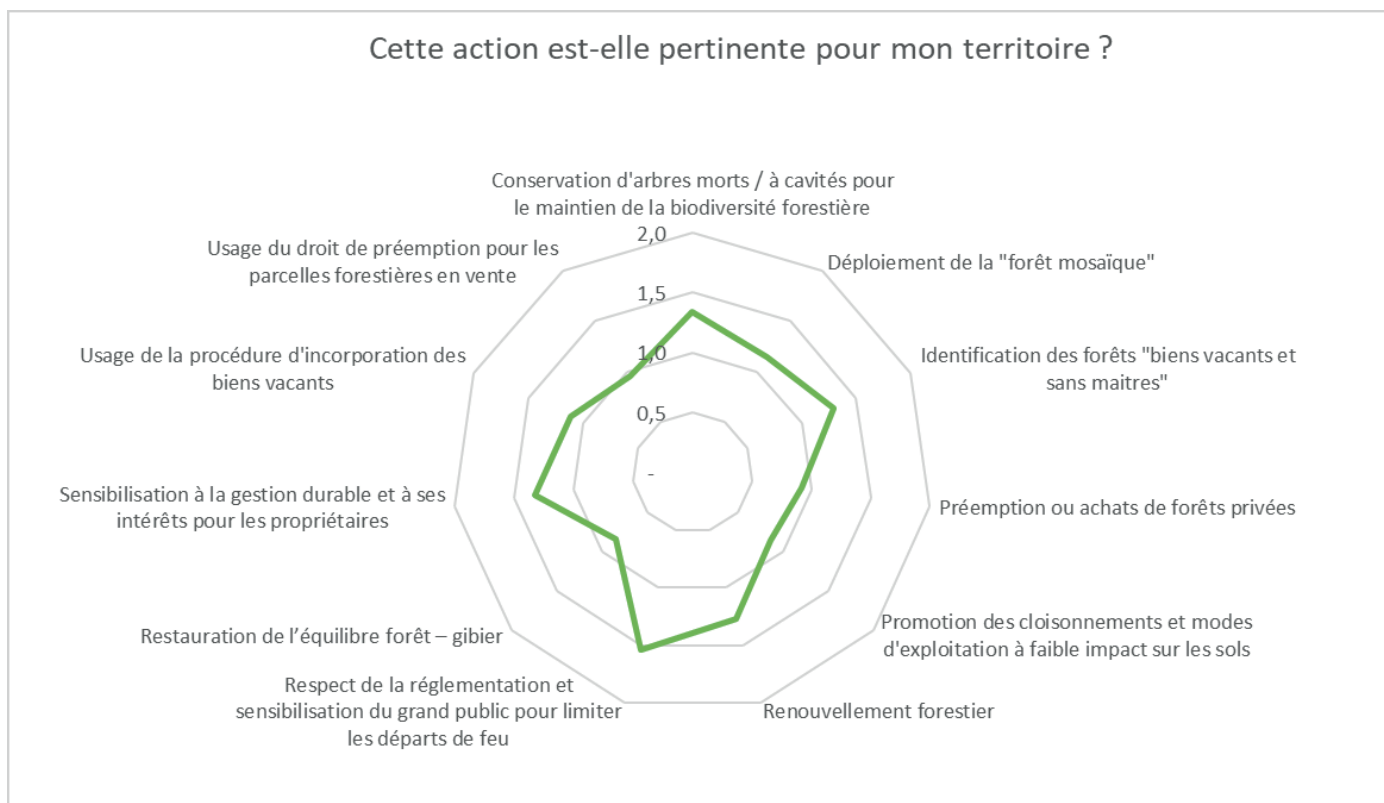




## Retour des collectivités sur ces leviers

La gestion des forêts est un levier considéré comme pertinent par les collectivités territoriales, compte tenu de leur capacité d'action. Elles estiment que leurs actions, tant individuelles que collectives, contribuent partiellement à la

hauteur des enjeux. Les conseils départementaux s'estiment les plus engagés en matière d'actions dans le domaine de la gestion des forêts.



0-Pas de réponse, 1-Pas du tout, 2-Un peu, 3-Beaucoup

Le respect de la réglementation et sensibilisation du grand public pour limiter les départs de feu apparaît comme l'action privilégiée par les collectivités territoriales.

Les actions portant sur la conservation d'arbres morts et d'arbres à cavités pour le maintien de la biodiversité

forestière, la sensibilisation à la gestion durable et à ses intérêts pour les propriétaires, l'identification des forêts «biens vacants et sans maîtres» et le renouvellement forestier constituent également des actions suscitant l'adhésion des collectivités territoriales.



## Articulation avec les autres secteurs

Un lien permanent a été opéré avec le **GT Industrie Bois** par la présence croisée de la DRAAF et de la DREETS lors des réunions.

Les enjeux environnementaux ont pleinement été pris en compte dans les travaux du GT Forêt (présence de FNE, des

CEN lors des réunions), partage des enseignements dans les instances plénières des CRFB associant les pilotes des autres GT (DREAL, DREETS notamment)

## Défi

Conforter le puits de carbone forestier - Adapter la gestion de nos forêts au changement climatique

### ACTION

## FAVORISER LE CONSENSUS ENTRE LES ACTEURS DE LA FILIÈRE

#### Pilotes

- Communes forestières (COFOR)
- Centre national de la propriété forestière (CNPF)
- État (Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF))
- Office national des forêts (ONF)

#### Contributeurs

- Acteurs de la filière

#### Mise en œuvre



2024

Impact ★★

Faisabilité ★★☆☆

#### Description



Favoriser la concertation de proximité (visites en forêt)



Décloisonner les invitations et élargir la base des acteurs périphériques aux concertations sur les divers sujets liés à la forêt



Réfléchir à des livrables communs pour une communication positive vis-à-vis du rôle des forêts sur la transition écologique

#### Indicateurs de suivi



- Nombre de réunions

#### Conditions de succès

- Participation des différents acteurs invités

#### Besoins pour accélérer

- Temps d'animation
- Temps disponible pour les contributeurs

## Défi

Conforter le puits de carbone forestier - Adapter la gestion de nos forêts au changement climatique

### ACTION

## AGIR SUR LE FONCIER FORESTIER ET LE REGROUPEMENT DE GESTION

### Pilotes

- État (Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire)

### Contributeurs

- Chambre d'agriculture
- Communes forestières (COFOR)
- Coopératives forestières
- Centre national de la propriété forestière (CNPF)
- Fransylva
- Office national des forêts (ONF)
- Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER)

### Mise en œuvre

Long terme



2024 - 2035

Impact ★ ★ ★

Faisabilité ★ ☆ ☆

### Description de l'action



Prévenir le morcellement des propriétés forestières



Mettre en place des Déclarations d'intérêt général pour mettre en gestion les forêts de massifs dépérissant ou à risque incendie



Simplifier la procédure «Bien Vacants et Sans Maître» (BVSM)



Mieux gérer les forêts sectionales



Renforcer le regroupement de la gestion de la forêt privée



Promouvoir les bourses foncières «La forêt bouge» (LFB)



Gérer les chantiers en forêts publiques ou privées en cas d'enjeu d'intérêt général

### Indicateurs de suivi



- Taille moyenne de la propriété ou de l'unité de gestion (ha)
- Pourcentage de la forêt sous documents de gestion durable (DGD) (%)
- Pourcentage de la forêt gérée (%)
- Surface des Bien Vacants et Sans Maître (BVSM) potentiels en Auvergne-Rhône-Alpes (hectare)

### Conditions de succès

- Évolution législative
- Cadastre à jour et accessible aux élus

### Besoins pour accélérer

- Soutien financier
- Adaptations réglementaires

## Défi

Conforter le puits de carbone forestier - Adapter la gestion de nos forêts au changement climatique

## ACTION

## RENFORCER LE LIEN FORÊT-SOCIÉTÉ

## Pilotes

- Acteurs de l'environnement
- Acteurs de la filière
- Collectivités territoriales
- Fransylva gestionnaires

## Contributeurs

- Acteurs de la société civile (associations, particuliers)
- Propriétaires de forêts privées ou publiques

## Mise en œuvre



2024

Impact ★★

Faisabilité ★★☆☆

## Description de l'action



Valoriser les travaux forestiers



Renforcer les actions de communication auprès du grand public, des écoles et des élus



Prendre en compte les attentes du public



Promouvoir la futaie irrégulière (formation Fogefor, grand public) et mélangée ainsi que les modalités de gestion adaptées en futaie régulière



Promouvoir des pratiques vertueuses (approche grand public, terrain, conférences, manifestations, Nuit des forêts, Vis ma vie de bûcheron, Il était un bois)



Communiquer sur les rôles de la forêt, qui présente un intérêt collectif qu'elle soit publique ou privée (stockage de carbone / biodiversité / espace récréatif / ...)

## Indicateurs de suivi



- Nombre et diversité des acteurs invités
- Nombre de manifestations et de spectateurs

## Conditions de succès

- Implication de bénévoles et de la filière
- Relai adapté des médias et communication
- Identification en amont des acteurs les plus pertinents à inviter

## Besoins pour accélérer

- Donner les moyens de mobiliser les acteurs et les acteurs doivent se mobiliser pour participer aux concertations auxquelles ils sont invités (permanence, bénévolat)

## Défi

Conforter le puits de carbone forestier - Adapter la gestion de nos forêts au changement climatique

### ACTION

## RENFORCER ET PARTAGER LA CONNAISSANCE : ÉTAT DES FORÊTS, EXPÉRIMENTATION

### Pilotes

- Centre national de la propriété forestière (CNPF)
- État (Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF))
- Office national des forêts (ONF)
- Conseil régional (PRFB)

### Contributeurs

- Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)
- Chambre d'agriculture Communes forestières (COFOR)
- Coopératives
- Experts
- Gestionnaires Forestiers Professionnel (GFP)
- Institut national de l'information géographique et forestière (IGN)
- PEFC
- Recherche

### Mise en œuvre

Long terme



2024-2035

Impact ★ ★ ★

Faisabilité ★ ★ ☆

### Description de l'action



Tirer parti de l'expérience passée (esprit du projet CISyFE)



Compiler les informations issues du terrain et des analyses, en s'appuyant sur l'observatoire des forêts françaises



Porter à connaissance et former



Imaginer et oser de nouveaux schémas, les suivre (de façon scientifique), les analyser, accepter et analyser les échecs (droit à l'erreur)



Renforcer la connaissance des facteurs de vulnérabilité pour améliorer la santé des forêts

### Indicateurs de suivi



- Nombre de formations
- Nombre de journées d'échanges techniques
- Nombre de synthèses et guides
- Mise en place de l'atlas des sites expérimentaux (RETEX) (oui / non)
- Nombre de colloques

### Conditions de succès

- Augmentation des moyens humains dédiés à l'animation technique
- Accompagnement financier sur la durée
- Partenariat public/ privé et recherche

### Besoins pour accélérer

- Moyens humains

## Défi

Conforter le puits de carbone forestier - Adapter la gestion de nos forêts au changement climatique

## ACTION

## MOBILISER LES BOIS (BOIS DÉPÉRISSANT) ET ASSURER UNE SYLVICULTURE DURABLE

## Pilotes

- Centre national de la propriété forestière (CNPF)
- Comité paritaire sylvo-cynégétique (CPSC)
- Etat (Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF)
- Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS))
- Département de la santé des forêts (DSF)
- Fibois
- Forestiers et chasseurs
- Office national des forêts (ONF)

## Contributeurs

- Chambre d'agriculture
- Communes forestières (COFOR)
- Coopératives
- Centre national de la propriété forestière (CNPF)
- Entreprises
- Experts de la filière
- Fibois
- Fédération nationale du bois (FNB)
- Institut national de l'information géographique et forestière (IGN)
- Office national des forêts (ONF)
- Partenaires du programme CISYFE

## Mise en œuvre

Long terme



2024-2035

Impact ★ ★ ★

Faisabilité ★ ★ ☆

## Description de l'action

- ➔ Identifier les peuplements dépérissant et ceux susceptibles de le devenir
- ➔ Soutenir financièrement les propriétaires pour sortir les bois, renouveler les forêts, Replanter si besoin (via le Fonds pour le renouvellement forestier)
- ➔ Concevoir les préconisations de sylviculture adaptées à ce nouveau contexte (suite du programme CISyFE)
- ➔ Accompagner les propriétaires forestiers et la société face à l'ampleur des travaux à conduire : communiquer, mobiliser les connaissances, orienter les propriétaires
- ➔ Mener des actions pour anticiper les dépérissements
- ➔ Maintenir ou rétablir l'équilibre entre la forêt et les grands ongulés

## Indicateurs de suivi



- Réalisation de l'état des lieux des peuplements dépérissant ou sans avenir (oui / non)
- Montant des financements pour le renouvellement forestier (en M€)
- Nombre de nouvelles préconisations de sylviculture

## Conditions de succès

- Valorisation des bois dépérissant par l'aval de la filière (demande)
- Adhésion des propriétaires forestiers et des chasseurs

## Besoins pour accélérer

- Moyens humains et financiers

## Défi

Renforcer la capacité à stocker du carbone dans les produits bois

### ACTION

## VALORISER LE BOIS DÉPÉRISSANT

### Pilotes

- Centre national de la propriété forestière (CNPF)
- Fibois

### Contributeurs

- Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)
- Céribois
- Communes forestières (COFOR)
- Institut technologique Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement (FCBA)
- Xylofutur

### Mise en œuvre

Moyen terme



2024-2030

Impact ★ ★ ★

Faisabilité ★ ★ ☆

### Description de l'action



Réaliser des détections régulières



Réaliser des études et analyses



Sensibiliser et diffuser auprès des professionnels, des élus et du grand public

### Indicateurs de suivi



- Volumes et pourcentage de bois dépérissant mobilisé (m<sup>3</sup>, %)
- Capacités de stockage (m<sup>3</sup>)
- Pourcentage de bois dépérissant vers des usages Bois d'œuvre (%)
- Nombre d'études et d'actions de sensibilisation

### Conditions de succès

- Détection précoce
- Incitation et réactivité des propriétaires
- Acceptabilité sociale et des clients
- Prévention des conflits d'usage autour de la ressource en eau (conservation par aspersion)

### Besoins pour accélérer

- Augmenter la capacité de stockage

## Défi

Renforcer la capacité à stocker du carbone dans les produits bois

### ACTION

## DÉVELOPPER L'USAGE DU BOIS DANS LA CONSTRUCTION

#### Pilotes

- Fibois

#### Contributeurs

- Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB)
- Communes forestières (COFOR)
- Fédération française du bâtiment (FFB)
- Union des Industriels et Constructeurs Bois (UICB)
- Xylofutur

#### Mise en œuvre

Moyen terme



2024-2030

Impact ★ ★ ★

Faisabilité ★ ☆ ☆

#### Description de l'action



Promouvoir le bois régional dans les constructions publiques et privées (y compris en rénovation)

En amont :

- Réaliser le suivi de la ressource existante et optimisation de sa mobilisation (dont la desserte)
- Développer des produits techniques

En aval :

- Cibler les maîtres d'ouvrage et maîtres d'oeuvre, en s'appuyant sur les outils existants (« bois d'ici », bois certifiés, pacte bois-biosourcés, ...)
- Prescrire le matériau bois dans les marchés publics
- Réaliser des actions de démonstration, sensibilisation, formation, communication, R&D

#### Indicateurs de suivi



- Nombre d'entreprises référencées « bois d'ici », nombre d'entreprises certifiées bois local et volumes valorisés
- Nombre de signataires du Pacte bois-biosourcés
- Nombre d'actions de sensibilisation
- Nombre de projets de recherche et développement (R&D)

#### Conditions de succès

- Adhésion des maîtres d'ouvrage et des professionnels de la construction
- Évolution de la réglementation incendie pour les établissements recevant du public

#### Besoins pour accélérer

- Développer les mécanismes incitatifs

## Défi

Renforcer la capacité à stocker du carbone dans les produits bois

### ACTION

## DÉVELOPPER TRANSVERSALEMENT LES ENTREPRISES DE TRAVAUX FORESTIERS (ETF)

#### Pilotes

- Fibois

#### Contributeurs

- Conseil Régional
- Centres de formation
- Centre national de la propriété forestière (CNPF)
- État (Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS))
- FNEDT
- Office national des forêts (ONF)

#### Mise en œuvre

Moyen-terme



2024-2030

Impact



Faisabilité



#### Description de l'action



Augmenter l'attractivité du métier



Valoriser le métier et sa contribution à la transition écologique



Diversifier le métier pour assurer une employabilité annuelle (sortir de la saisonnalité) : expertise en matière de gestion, lutte sanitaire, prévention du risque incendie, développement des outils de gestion collective (coupes et travaux sylvicoles, foncier) et de sécurisation des contrats (coupes, plantations)



Obtenir un soutien public de l'activité élargi pour des motifs d'intérêt général



Faire le lien avec les outils de planification : y compris sur la garantie du coût et la fiabilisation



Suivre l'évolution des coûts pour les Entrepreneurs de Travaux Forestiers (observatoire technico-économique actualisé tous les 2 ans)

#### Indicateurs de suivi



- Nombre de participations aux portes ouvertes
- Organisation de la journée des métiers (oui / non)
- Mise en œuvre du programme Vis ma vie de bûcheron (oui / non)
- Nombre d'entreprises suivies dans le cadre de l'observatoire technico-économique

#### Conditions de succès

- Implication des acteurs et adhésion / appropriation
- Opérationnalité des mesures

#### Besoins pour accélérer

- Moyens humains
- Soutien financier

## Défi

Gérer les risques (sanitaires, incendies, tempêtes...)

## ACTION

## ANTICIPER ET PLANIFIER LA GESTION DES RISQUES

## Pilotes

- Conseil départemental
- Élus
- État (Préfectures, Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), Directions Départementales des Territoires (DDT))
- Services départementaux d'incendie et de secours (SDIS)

## Contributeurs

- Acteurs de la filière bois
- Communes forestières (COFOR)
- Centre national de la propriété forestière (CNPFF)
- Établissements publics
- Office national des forêts (ONF)
- Fibois
- Institut national de l'information géographique et forestière (IGN)
- Météo France

## Mise en œuvre

Moyen terme



2024-2030 :

Impact ★★ ★

Faisabilité ★★ ☆

## Description de l'action

- ➔ Mettre en place des documents de planification (plan régional tempête, PDPFCI...)
- ➔ Mobiliser les outils de connaissance et les retours d'expérience
- ➔ Identifier et mobiliser les acteurs
- ➔ Définir un plan d'action, des indicateurs de suivi
- ➔ Communiquer et sensibiliser

## Indicateurs de suivi



- Mise en place du plan (oui / non)
- % de couverture des départements
- Nombre de commissions installées

## Conditions de succès

- Implication des acteurs et adhésion / appropriation des enjeux
- Opérationnalité des mesures

## Besoins pour accélérer

- Soutien financier
- Soutien technique
- Communication interne à la filière vers une prise de conscience

## Défi

Gérer les risques (sanitaires, incendies, tempêtes...)

### ACTION

## SENSIBILISER LES ACTEURS DE LA FILIÈRE ET LE GRAND PUBLIC

### Pilotes

- Élus
- Établissements publics
- État

### Contributeurs

- Communes forestières (COFOR)
- État (Préfecture, Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF))
- Département de la santé des forêts (DSF)
- Fédérations de chasseurs
- Institut national de l'information géographique et forestière (IGN)
- INRAE
- Office national des forêts (ONF)
- Politique DFCI : Pompiers, Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)

### Mise en œuvre

Moyen terme



2024 - 2030

Impact ★ ★ ★

Faisabilité ★ ★ ☆

### Description de l'action



Sensibiliser les acteurs de la filière et le grand public (réunion, visite, webinaire, observation des forêts)

### Indicateurs de suivi



- Nombre de manifestations organisées
- Nombre de personnes / filières touchées

### Conditions de succès

- Implication des acteurs (politiques et acteurs de la filière)

### Besoins pour accélérer

- Soutien financier
- Soutien politique
- Communication

## Défi

Gérer les risques (sanitaires, incendies, tempêtes, ...)

### ACTION

## PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX DANS LA GESTION DES RISQUES

#### Pilotes

- Élus
- Établissements publics
- État

#### Contributeurs

- Acteurs filière Forêt Bois
- Acteurs sociétaux et de l'environnement

#### Mise en œuvre

Moyen terme



2024 - 2030

Impact ★ ★ ★

Faisabilité ★ ★ ☆

#### Description de l'action



Prendre en compte les enjeux environnementaux et sociaux dans la gestion du risque (incendie, sanitaire)

#### Indicateurs de suivi



- Prise en considération des enjeux (oui / non)
- Satisfaction des parties prenantes (oui / non)

#### Conditions de succès

- Écoute et partage des enjeux
- Association de la Commission Régionale de la Forêt et du Bois (CRFB) à la mise en place et à la déclinaison opérationnelle des plans et démarches de niveau régional

#### Besoins pour accélérer

- Mise en place d'instances de dialogue
- Soutien de l'État



# Chantier transversal

## ● Les défis

En complément des 25 défis thématiques priorités à l'échelle régionale, la feuille de la planification écologique d'Auvergne-Rhône-Alpes intègre un défi transversal pour les volets emplois/formations et compétences. La planification écologique concernerait directement ~8M d'emplois à l'échelle nationale et serait créatrice nette d'emplois d'ici 2030 (+200k à +550k dans les secteurs clés) ; ce gain masquerait des reconfigurations sectorielles à accompagner dans les territoires. Pour répondre au défi de la Planification Écologique et du renouvellement générationnel, il conviendra de former +2,8M de personnes d'ici 2030 dans les secteurs prioritaires, dont 90 % d'employés et d'ouvriers. L'enjeu de la formation apparaît central pour atteindre les objectifs programmés dans le cadre des feuilles de route de sortie de COP. Ainsi, les travaux conduits à l'échelle nationale mettent en avant un besoin

d'identification et de formation d'environ 2,5 millions de techniciens et ouvriers d'ici 2030, avec des besoins plus importants pour la région Auvergne-Rhône-Alpes dans les filières « Industrie-énergie et économie circulaire ». Au niveau national agrégé, il semble y avoir assez de places dans les formations en lien avec les enjeux de la planification écologique : ce constat n'est pas valable au niveau régional et par secteur ; les besoins du bâtiment et du transport (notamment voyageurs) semblent insuffisamment adressés à date. La stratégie proposée dans le cadre de la mise en œuvre de notre feuille de route régionale concerne tous les publics :

- Les personnes en formation initiale et continue ;
- Les actifs en poste/en reconversion ;
- Les demandeurs d'emploi.

Emplois directement concernés par "levier" du plan (en milliers d'emplois)



source SGPE 07/2024 (données 2019)

Le défi est le suivant :

**Chantier transversal**

Accompagner et structurer les filières dans la transition écologique : formations, emplois et compétences

## Défi

Accompagner et structurer les filières dans la transition écologique : éducation, formations, emplois et compétences

### ACTION

## ACCOMPAGNER LES SALARIÉS DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES TERRITOIRES INDUSTRIELS LES PLUS CARBONÉS

### Pilotes

- État (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS))
- Conseil régional

### Contributeurs

- État (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) 38 et 69)
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA)
- Chambre de commerce et d'industrie (CCIR)
- Grenoble Alpes Métropole
- Métropole de Lyon
- France Travail
- Réseaux consulaires

### Mise en œuvre

Action à renforcer



2021-2027  
(adossé au Programme National FSE)

Impact ★★★★★

Faisabilité ★☆☆☆☆

### Description



Accompagner grâce au Fonds de Transition Juste (FTJ) la transition écologique des territoires industriels les plus émetteurs de gaz à effet de serre, en couvrant les secteurs suivants : cokéfaction, raffinage, métallurgie, la chimie et la production de produits minéraux non métalliques ainsi que les énergies renouvelables, les matériaux durables, les bâtiments et travaux public durables et l'industrie du vélo dans une visée de diversification.



Mobiliser (DREETS) 33 M€ pour des actions d'appui aux structures (ingénierie pédagogique, dispositifs GEPC, attractivité des secteurs de diversification) et des actions d'appui aux personnes (accompagnements collectifs et individuels des salariés en reconversion et des demandeurs d'emplois)

### Indicateurs de suivi



- Nombre de salariés salariés accompagnés (objectif 2030 : supérieur à 5000)
- Nombre de demandeurs d'emploi (objectif 2030 : supérieur à 10 000)
- Indicateur d'accès à la qualification pour les demandeurs d'emploi et les salariés (objectif 2030 : 2500)
- Indicateur d'accès à l'emploi (DE) (objectif 2030 : 5000)

### Conditions de succès

- Disposer d'un bon maillage partenarial et d'une mobilisation renforcée des acteurs
- Communiquer autour du dispositif

### Besoins pour accélérer

- Mobilisation des opérateurs potentiels

## Défi

Accompagner et structurer les filières dans la transition écologique : éducation, formations, emplois et compétences

## ACTION

**DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES ET LES RESSOURCES DANS LES SERVICES DE L'ÉTAT ET AGENCES POUR MIEUX ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS LEUR TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE, EN S'APPUYANT SUR LES PARTENAIRES**

## Pilotes

- État (Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Ministère de la transformation et de la fonction publiques)

## Contributeurs

- Acteurs économiques
- ADEME
- Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises (ARAE)
- Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement (AURA-EE)
- Banques
- BPI France
- Centres de recherches
- Chambre de commerce et d'industrie régionale (CCIR)
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat régionale (CMAR)
- Syndicats entreprises

## Description de l'action



Identifier les compétences et aides nécessaires pour l'Etat



Travailler avec les entreprises pour faire venir dans l'Etat des personnes expérimentées, pour renforcer les synergies



Former les pairs



Engager la motivation à agir, en rendant compte des coûts des externalités négatives pour les PME/TPE

## Indicateurs de suivi



- Nombre de bénéficiaires
- Montant des subventions et / ou de pistes garanties (€)
- Investissements induits (€)
- Impacts environnementaux obtenus / éq. CO<sub>2</sub> évités (unité à définir)

## Conditions de succès

- Disposer des compétences nécessaires (bilan carbone, navigation dans les dispositifs disponibles)
- Aider les activités de diagnostic, choix sur études et mise en œuvre

## Défi

Accompagner et structurer les filières dans la transition écologique : éducation, formations, emplois et compétences

### ACTION

**FORMER 150 000 ACTEURS DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU BÂTIMENT (PROJET FARE) ET EN SENSIBILISER 900 000**

#### Pilotes

- Association Savoyarde pour le Développement des Énergies Renouvelables (ASDER)

#### Contributeurs

- Association pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA)
- Agence Qualité Construction (AQC) Cluster Eco-bâtiment
- Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiments (CAPEB)
- France Travail
- GRETA Académie de Grenoble
- Institut national de l'énergie solaire (INES)
- La Solive

#### Mise en œuvre

Action à renforcer



Dès 2024

Impact ★★ ★

Faisabilité ★★ ☆

#### Description de l'action



Développer un ensemble de référentiels de formation à destination des professionnels pour embarquer les entreprises vers des pratiques de réduction de la consommation d'énergie et de ressources



Améliorer la notoriété et l'attractivité des métiers de la rénovation énergétique des bâtiments pour favoriser les entrées en formations initiales et les reconversions professionnelles



Groupe de travail communication piloté par le Cluster Eco-bâtiment



Travailler sur l'évolution des métiers existants et des compétences professionnelles associées

#### Indicateurs de suivi



- Nombre de personnes sensibilisées
- Nombre de personnes formées

#### Conditions de succès

- Impliquer tous les acteurs : entreprises, Organismes de formation, Opérateur de compétences (OPCO), Service public de l'emploi, Rectorat

#### Besoins pour accélérer

- Promotion des formations
- Orientation des conseillers issus des réseaux d'accompagnement à la rénovation énergétique

## Défi

Accompagner et structurer les filières dans la transition écologique : éducation, formations, emplois et compétences

## ACTION

PERMETTRE AUX ENTREPRISES DU BÂTIMENT D'ACCOMPAGNER AU MIEUX LEURS CLIENTS DANS LEUR EXPÉRIENCE DE LA RÉNOVATION GLOBALE ET PERFORMANTE

## Pilotes

- Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiments (CAPEB)
- Fédération Française du Bâtiment (FFB)

## Contributeurs

- Conseil régional
- DREAL
- Fédérations professionnelles du bâtiment

## Mise en œuvre

Action à engager



2025-2030

Impact



Faisabilité



## Description de l'action



Mettre en place un partenariat avec la CAPEB régionale, dans le cadre du projet « Objectif CAPEB Rénovation d'ampleur 2025 », pour mobiliser et sensibiliser les entreprises du bâtiment et les soutenir afin de valoriser l'offre globale de rénovation :

- Produire des outils de communication et réaliser 5 webinaires
- Organiser 10 événements par an sur les territoires
- Produire 4 modules de formation
- Travailler avec le BTP CFA AURA et les écoles d'architecture
- Mettre en place d'une équipe dédiée à la CAPEB AURA pour accompagner les artisans et répondre à leur requête sur les nouveaux défis
- Aider à mettre en place des groupements momentanés d'entreprises
- Redonner confiance aux entreprises vis-à-vis du label Reconnu Garant de l'Environnement
- Valoriser les artisans pionniers



Soutenir les actions de la FFB « OREBAT » (outil pour la rénovation globale du bâtiment) et « BATIMEETING » (rencontre entre entreprises du territoire pour faire émerger de l'offre globale)

## Indicateurs de suivi



- Nombre de groupements créés
- Nombre d'événements organisés
- Nombre d'entreprises touchées

## Conditions de succès

- Partager le même objectif et travailler en confiance entre les différents acteurs
- Bénéficier d'aide financière de l'État dans la durée (200k€/an pendant 3 à 5 ans)

## Besoins pour accélérer

- Moyens humains pour l'organisation et la logistique des événements
- Moyens humains pour la communication et la valorisation des actions
- Moyens financiers pour accompagner (200k€/an jusqu'à 2030)

## Défi

Accompagner et structurer les filières dans la transition écologique : éducation, formations, emplois et compétences

### ACTION

## FORMER 300 PERSONNES CHAQUE ANNÉE AUX MÉTIERS DES RÉSEAUX ÉNERGÉTIQUES EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

### Pilotes

- Établissements
- État
- Entreprises
- Formation professionnelle
- France Travail
- Rectorat
- Conseil régional (au titre de la compétence relative à la formation des demandeurs d'emploi)

### Contributeurs

- Formateurs
- Gestionnaires de réseaux

### Mise en œuvre

Action à renforcer



2024, dès que possible

Impact ★ ★ ★

Faisabilité ★ ★ ☆

### Description de l'action



Travailler sur l'attractivité via la communication pour augmenter les viviers de recrutement et la diversité des profils



Construire une offre adaptée aux bassins d'emploi

### Indicateurs de suivi



- Nombre de personnes formées par secteur

### Conditions de succès

- Augmenter le nombre et la fréquence des formations
- Avoir des approches par bassins d'emploi
- Rendre plus lisibles les parcours de formation

### Besoins pour accélérer

- Financement et adaptation des référentiels de formation



Pilotage et rédaction :  
SGAR Auvergne-Rhône-Alpes, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes et administrations partenaires  
Pilotage, coordination :  
DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, Mission communication  
Novembre 2024  
[www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr)



**AIN**

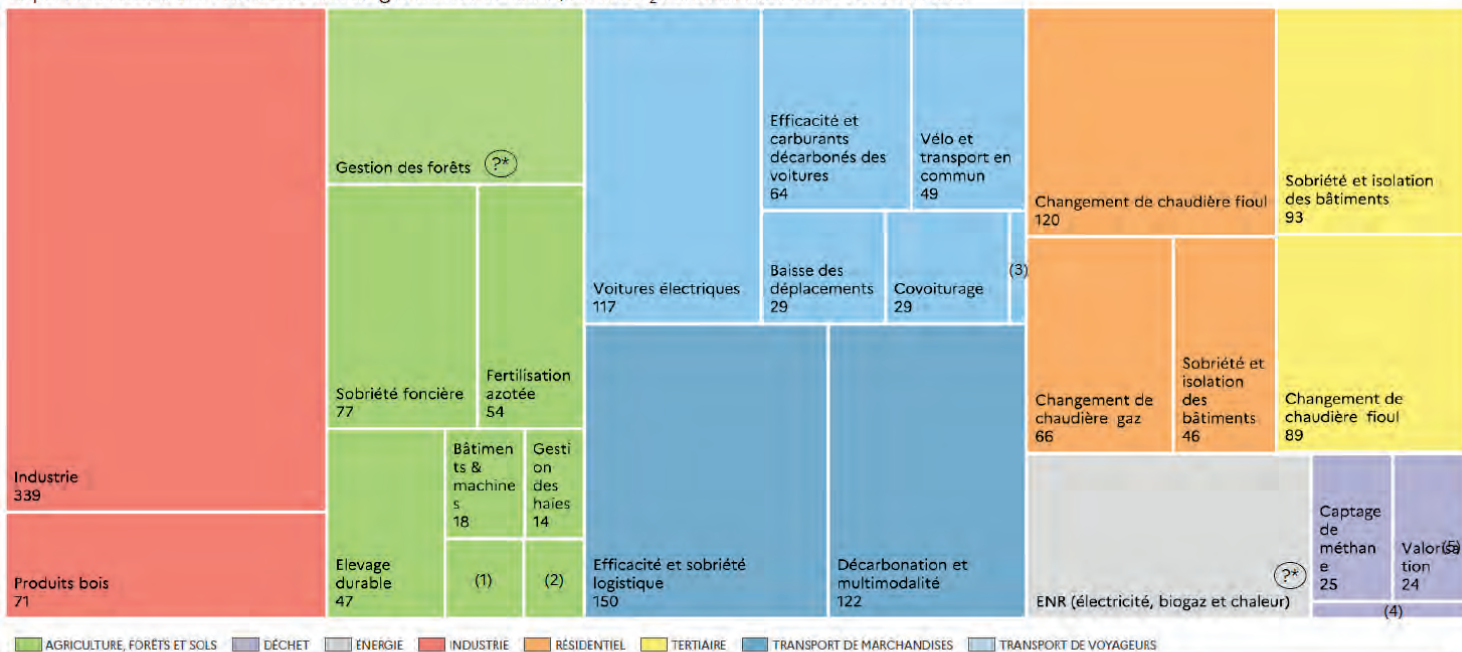


## ● ● ● LA DÉMARCHE DE PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE MENÉE DANS LE DÉPARTEMENT

Poursuivant la dynamique insufflée par la Conférence des Parties (COP) régionale du 21 décembre 2023 en présence du ministre de la Transition Écologique et de la Cohésion des territoires, les collectivités locales et les principaux acteurs de l'Ain se sont mobilisés autour des enjeux de territorialisation de la planification écologique

lors d'une première réunion plénière le 15 janvier 2024 à Pont-d'Ain. Cette réunion fut l'occasion de partager les objectifs et d'ouvrir un premier temps de consultation. **Cet exercice a permis de mieux dessiner les défis que le territoire doit relever en matière climatique, énergétique et environnementale, avec une forte participation.**

Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre, en ktCO<sub>2</sub>e économisés entre 2019 et 2030



(1) Gestion des prairies : 13 ktCO<sub>2</sub>e. (2) Pratiques stockantes: 10 ktCO<sub>2</sub>e. (3) Bus et cars : 4 ktCO<sub>2</sub>e. (4) Prévention des déchets: 6 ktCO<sub>2</sub>e.  
\* Objectifs non départementalisés en l'absence de données comparables

De fait, cela fait plusieurs années que **les collectivités de l'Ain sont déjà passées à l'action**. La grande majorité des communautés de communes et d'agglomération se sont dotées de plans climat-air-énergie territoriaux et de contrats pour la réussite de la transition écologique dynamiques. Le conseil départemental, engagé depuis plusieurs années sur la préservation de la forêt et des milieux naturels sensibles, s'est plus récemment investi sur la préservation de la ressource en eau. Il a rejoint la démarche « l'eau de l'Ain » initiée par les services de l'État et associant les chambres consulaires. De nombreuses communes, urbaines comme rurales, mènent des actions adaptées à leurs besoins et leurs moyens.

**Il convient désormais d'accélérer la dynamique engagée.** Le département de l'Ain, tout à la fois rural et industriel, aux portes de deux métropoles, accueille de plus en plus d'habitants (plus de 6000 par an) et d'activités économiques. Les enjeux de sobriété énergétique, de mobilité, de gestion des déchets et de sobriété foncière sont de plus en plus prégnants. Les ressources en eau sont en tension croissante pour répondre à l'ensemble des usages des habitants et des activités économiques. Les territoires forestiers du Bugey subissent déjà les impacts du changement climatique.

La consultation menée auprès des collectivités a permis d'identifier de nombreuses pistes d'action et les priorités des collectivités au regard des caractéristiques sociales, économiques, géographiques et climatiques de l'Ain.

Les 6 grands thèmes pour le département :

- la rénovation énergétique des logements et des bâtiments publics
- le développement de l'économie circulaire et la gestion des déchets
- le développement de mobilités alternatives à la voiture individuelle
- la production d'électricité renouvelable
- la préservation de la ressource en eau

la préservation de la forêt. Ces thématiques ont été le support des échanges lors de la deuxième réunion plénière départementale le 13 mai 2024. Un travail collaboratif de priorisation, croisant les engagements pris par les collectivités dans leurs projets de territoire et les documents stratégiques de planification écologique, a permis d'établir à la feuille de route du département de l'Ain composée de **6 défis et 12 actions**.

Les services de l'État veilleront à maintenir la dynamique initiée par ce travail collaboratif inédit, essentiel pour atteindre les objectifs de décarbonation, de préservation de la biodiversité et des ressources naturelles.



# ● ● ● RETOUR SUR LA PRIORISATION DES ACTIONS

## ● Synthèse des secondes réunions départementales

### Rappel du contexte

En septembre 2023, le Président de la République a appelé l'ensemble des parties prenantes de chaque territoire (collectivités, entreprises, associations, etc.) à conduire un exercice de planification écologique inédit au sein de leurs territoires en menant des COP territoriales comme outils de discussion stratégique organisées à l'échelle de la région.

Dans l'esprit des Conférences des Parties des Nations-Unies, les COP régionales visent à **renforcer les dynamiques existantes à l'échelle territoriale** : il s'agit de partager l'effort nécessaire pour réduire l'empreinte carbone et préserver la biodiversité des territoires en fonction des réalités locales en intégrant de manière cohérente tous les volets de la planification écologique déjà engagés.

Dans le cadre des travaux de la COP Auvergne-Rhône-Alpes, des réunions de concertations territoriales ont eu lieu dans chacun des 12 départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes en complément de 23 réunions régionales thématiques. Les premières réunions se sont déroulées en janvier et février 2024 et avaient comme objectifs de partager les enjeux et objectifs à atteindre et d'illustrer au travers d'exemples locaux quels sont les leviers qui permettent d'obtenir des résultats significatifs.

Une deuxième série de réunions départementales s'est déroulée en mai et juin 2024. **Ces réunions avaient cette fois-ci pour objectif d'enrichir la feuille de route régionale en priorisant des défis et en identifiant des actions adaptées aux spécificités de chaque territoire.**

A l'issue de ces réunions, chaque département a transmis des fiches actions retenues à l'échelle de son territoire. Elles comprennent notamment la description de l'action, sa déclinaison, le ou les pilotes, les indicateurs de suivi de l'action, la temporalité, les conditions de succès ainsi que les besoins identifiés à court terme pour accélérer l'atteinte des objectifs. En sus des fiches actions, cinq des départements ont transmis une synthèse de leur seconde réunion : l'Allier, la Haute-Loire, le Puy-de-Dôme, le Rhône et la Savoie. Le présent document fait ainsi la synthèse des travaux conduits lors des deuxièmes réunions départementales.

### Une mobilisation importante pour définir les priorités d'actions face aux enjeux de la planification écologique

Chaque réunion départementale a rassemblé entre **80 et 180 personnes** selon les départements avec des participants aux profils variés : services de l'État, collectivités, fédérations,

chambres consulaires, entreprises, associations, acteurs de l'aménagement, syndicats, etc.

Le format adopté pour chacune de ces réunions a été relativement similaire entre les départements avec une durée moyenne de 3 heures et une animation par la Préfecture de Département et la DDT avec des interventions à plusieurs voix, incluant parfois les sous-préfets, le Conseil Régional ainsi que le Conseil Départemental.

L'ordre du jour était centré autour des points suivants :

- **Rappel des enjeux de la territorialisation de la planification écologique et calendrier de la COP Auvergne-Rhône-Alpes ;**
- **Synthèse des retours issus de la consultation des collectivités et des contributions libres transmises par les acteurs du territoire ;**
- **Présentation des travaux issus des GT sectoriels de la COP, et notamment les défis prioritaires et des exemples d'actions les déclinant ;**
- **Débat sur les priorités départementales : identification des actions prioritaires pour le territoire.**

### Plus de 140 actions départementales identifiées dans le cadre des réunions de concertation territoriale

Les 12 départements ont élaboré plus de 140 actions, tous secteurs confondus :

Certains secteurs ont ainsi été plus couverts que d'autres. Les secteurs « Transports et mobilités » et « Biodiversité et ressources naturelles » ont ainsi été sélectionnés par 10 des 12 départements de la région, tandis que « Forêt » et « Déchets » n'ont été retenus que par respectivement 4 et 5 départements.

A noter que deux secteurs - « Formations, Emplois et Compétences » et « Agriculture et Alimentation » - n'ont pas été spécifiquement traités lors des groupes régionaux de travail sectoriels de la COP, ce qui peut expliquer une sélection limitée de ces secteurs dans les réunions départementales. Le premier secteur a été traité de manière transversale au cours des réunions régionales pour chacun des secteurs d'activité (bâtiment, transports et mobilités, ...) tandis que le second secteur n'a pas été abordé lors des réunions régionales. Ils feront l'objet de travaux complémentaires qui débiteront dès l'automne 2024.

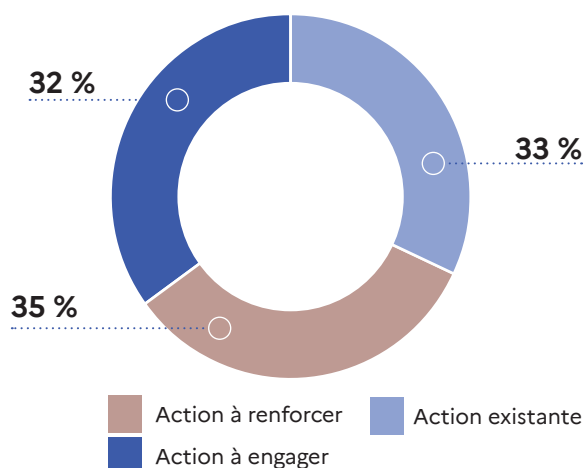
	Total par département	Biodiversité et Ressources naturelles	Transports et mobilités	Bâtiment	Énergie	Industrie et produits bois	Déchets	Agriculture Alimentation	Forêt	Formations Emplois compétences
Ain	12	2	2	2	2		2		2	
Allier	17	1	2	2	5		4	3		
Ardèche	20	5	3	4				7		1
Cantal	15	4	2	2	1	1	2	2	1	
Drôme	5	1	1	2			1			
Haute-Loire	6	1		1	1	1		1	1	
Haute-Savoie	4									4
Isère	10	3	1	1	1	2				2
Loire	11	3	3	3	2					
Puy de Dôme	3	1	1	1						
Rhône	11		3	4		3				1
Savoie	25	5	3	3	4	3	2	3	1	1
<b>Total par secteur</b>	<b>141</b>	<b>25</b>	<b>22</b>	<b>25</b>	<b>18</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>16</b>	<b>5</b>	<b>9</b>

La liste des actions travaillées au sein de chaque département est disponible en annexes.

- **Un tiers des actions départementales sont des actions nouvelles à engager.**

Les actions retenues n'ont pas toutes le même niveau de maturité. En effet, si certaines actions proposées sont déjà existantes et en cours de mise en œuvre, d'autres sont à renforcer ou à engager.

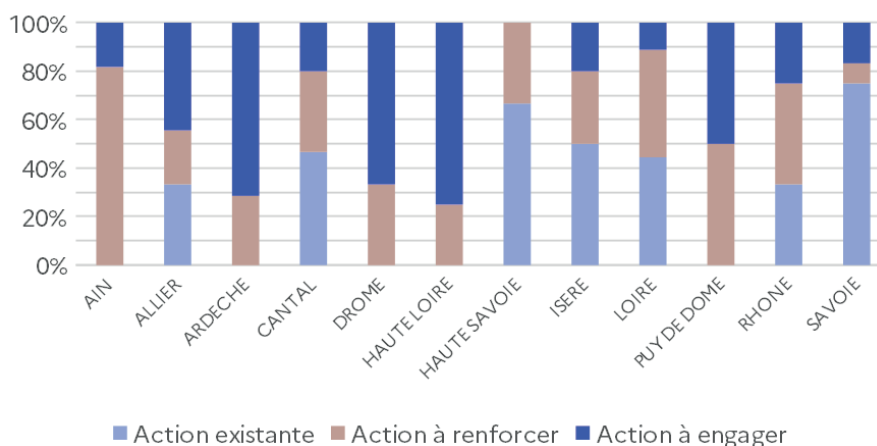
Au niveau régional, la répartition de l'ensemble des actions retenues par les départements est équilibrée en termes de niveau de maturité :



Cependant, la répartition par niveau de maturité des actions retenues est variable selon les départements. Certains départements se sont orientés vers l'approfondissement

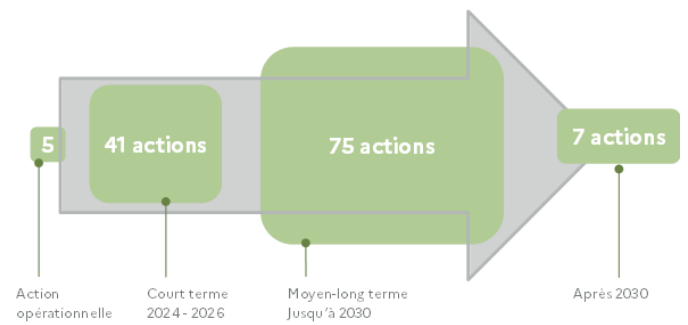
d'actions déjà mises en place et fonctionnelles tandis que d'autres ont privilégié l'émergence de nouvelles actions.

Répartition du niveau de maturité des actions proposées par département

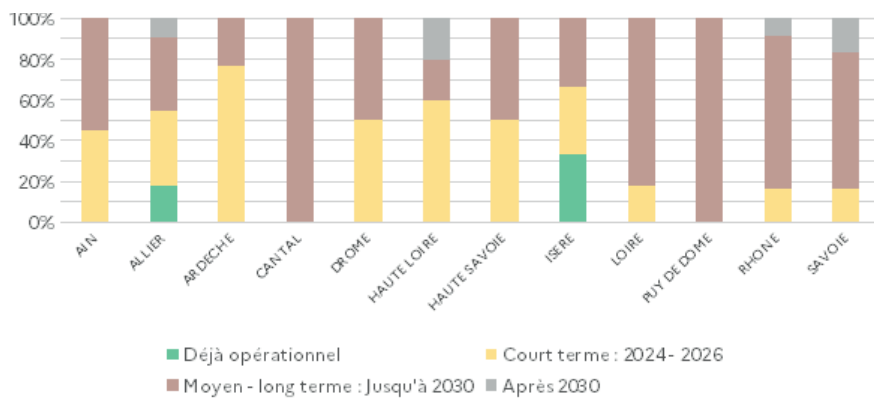


- Une majorité d'actions départementales à réaliser d'ici à 2030

Une temporalité de mise en place a été estimée pour la quasi-totalité des actions retenues par les départements. Certaines échéances sont précisément définies lorsqu'elles concernent des actions déjà développées et à renforcer. **Une majorité des actions sont à conduire sur le moyen et long terme** avec, dans la majorité des actions, un déploiement progressif sur toute la période jusqu'en 2030. **Une trentaine d'actions sont des actions de court terme**, avec une mise en œuvre de l'action débutant dès 2024 et s'achevant d'ici 2026. Les actions restantes ne sont soit pas concernées par ces temporalités (par exemple, les actions déjà existantes et fonctionnelles, ainsi que 13 actions qui ne précisent pas la temporalité), soit pas prioritaires et avec des échéances plus lointaines, après 2030<sup>1</sup> :



### Répartition de la temporalité des actions proposées par département



Bien que la majorité des actions soient planifiées pour le moyen et long terme, c'est-à-dire à horizon 2030, il est important de noter que 10 des 12 départements ont également proposé des actions à mettre en place avant 2026. Cela assure un équilibre dans la progression des initiatives à travers la région, en combinant des efforts immédiats avec des projets de plus longue haleine.

Les autres organisations pilotes diffèrent selon le secteur concerné. Des syndicats sont notamment souvent ressortis, comme le syndicat départemental d'énergie, la CAPEB ou encore le syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (SICTOM). Des entreprises sont également identifiées comme leaders dans des secteurs spécifiques : la SNCF ou la Compagnie du Rhône pour le transport, et GRDF ou RTE pour l'Énergie.

- Un portage des actions encore à affiner

Pour garantir la mise en œuvre effective des actions départementales, un portage a été proposé, reposant sur la désignation d'un ou des pilotes ainsi que des contributeurs. Les actions ne sont cependant pas toutes encore assez matures pour définir, à date, de manière précise les institutions à mobiliser et leur rôle spécifique.

Les organisations proposées comme « pilotes » à ce stade sont assez similaires d'un département à l'autre pour les mêmes secteurs. Une constante intersectorielle est **l'implication des collectivités**, (communes, EPCI, conseil départemental ou conseil régional) mentionnés pour 30% des actions. Les départements attendent également un **appui important de l'État**, qui est souvent cité (notamment pour le secteur du bâtiment).

- Des besoins communs pour l'accélération de la mise en œuvre des actions

Les départements ont identifié deux besoins majeurs, unanimement reconnus, pour accélérer la mise en place de leurs actions :

- Renforcer l'ingénierie disponible sur les territoires ;
- Pérenniser voire accroître les financements des projets.

Ces deux besoins concernent 80% des actions.

D'autres besoins ont été évoqués de façon plus ponctuelle comme du partage d'expériences, des actions de mise en réseau des agents des collectivités ou des compétences en communication.

1 - A noter que le graphique ci-dessous fournit une vision d'ensemble de la répartition des temporalités retenues, bien que les départements ne comptent pas tous le même nombre d'actions, en nombre absolu.

## Annexe – Liste des actions départementales

	Secteurs	Intitulé des Actions
AIN	Transports	Aménager les quartiers de gare et les arrêts de transport en commun en site propre pour favoriser l'intermodalité
		Mettre en place des infrastructures cyclables et de covoiturage, développer l'offre de transports en commun
	Bâtiment	Poursuivre la dynamique d'efficacité énergétique des logements sociaux
		Accélérer la rénovation des bâtiments publics avec un niveau élevé d'ambition en matière de consommation énergétique avec les aides du fonds vert
	Biodiversité	Intégrer la gestion de l'eau dans l'aménagement du territoire
		Encourager une utilisation économe de l'eau par tous les usagers
	Energie – déchets	Investir financièrement dans des projets d'électricité renouvelable
		Contribuer au développement du photovoltaïque sur bâti
		Réduire à la source la production de déchets
		Améliorer la collecte, le tri et la valorisation des déchets
	Foret	Favoriser le renouvellement de la forêt, en diversifiant les essences et en favorisant les modes de sylviculture vertueux
		Inciter les propriétaires à la gestion durable de la forêt
ALLIER	Transports	Mettre en œuvre le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicule Électrique (SDIRVE)
		Développer des plateformes de transport combiné de Saint Loup
	Bâtiment	Poursuivre l'accompagnement des ménages dans l'amélioration de leurs logements
		Structurer la filière économique locale d'intervention sur le parc existant
	Biodiversité	Mettre en place un modèle économique de gestion des haies
	Energie - déchets	Élaborer le document cadre Allier pour l'implantation de parc photovoltaïques
		Développer des parcs agrivoltaïques et organiser des réunions de concertation avec les porteurs de projets
		Élaborer une stratégie partagée et réaliste de développement éolien dans le département
		Amplifier le développement de méthaniseurs en injection ou en cogénération
		Construire 5 postes sources RTE sur le département (application S3-REnR)
		Construire des unités de rebours
		Mettre en œuvre une gestion de biodéchets à l'échelle du département
Moderniser l'usine incinération Bayet		

		Valoriser du biogaz grâce à l'unité WAGABOX® et substituer ce biogaz aux énergies fossiles afin d'éviter chaque année 2800 tonnes de CO2.
		Valoriser le méthane sur le site d'enfouissement de Chézy
	Agriculture	Réaliser une étude par l'institut de l'élevage (IDELE) sur la filière bovine dans l'Allier
		Poursuivre les bilans des gaz à effet de serre (GES) et l'optimisation des exploitations agricoles
		Accompagner la mise en œuvre de la loi EGALIM sur les obligations pour la restauration collective
ARDÈCHE	Transport	Intensifier l'usage de l'unique ligne ferroviaire d'Ardèche, située en rive droite du Rhône
		Mettre en place un covoiturage solidaire pour l'inclusion des publics vulnérables
		Tripler la part modale du vélo dans les déplacements du quotidien
	Bâtiment	Mettre en œuvre une méthode expérimentale de rapprochement entre l'offre et la demande de rénovation énergétique des bâtiments privés sur le territoire à énergie positive (TEPOS) Sud Ardèche
		Réaliser une étude de faisabilité en cours sur le Tiers-Financement en Sud Ardèche afin d'accélérer la rénovation BBC
		Améliorer l'image des métiers du bâtiment
		Etudier la faisabilité d'une école de production
	Biodiversité	Doter l'ensemble des intercommunalités du parc naturel régional des Monts d'Ardèche en Atlas de la biodiversité communaux (ABC)
		Améliorer la connaissance des enjeux sur la biodiversité : établir un « temps zéro » de la biodiversité ardéchoise
		Créer un réseau technique des acteurs de la biodiversité en Ardèche
		« Education dehors pour tous » : Ancrer l'éducation à l'environnement dans le quotidien des structures éducatives ardéchoises
	Agriculture et alimentation	Déployer plus largement le projet « Il n'est pas trop tard puisque nous sommes là »
		Mettre en place des rencontres collectives territorialisées entre des gestionnaires et cuisiniers de restauration collective et producteurs locaux pour partager les besoins et déployer des partenariats
		Accompagner les collectivités sur la rédaction des appels d'offre pour favoriser l'approvisionnement local
		Animer un « Club des cuisinier(e)s « ardéchois »
		Expérimenter une contractualisation des approvisionnements « Ardèche » durable et de qualité
		Relancer les commissions alimentation au sein des établissements scolaires
		Mettre en place un marché privé pour planter des arbres
	Accompagner le territoire de la montagne ardéchoise dans sa transition agroécologique	
	Formation, emploi et compétences	Mobiliser, sensibiliser et former les professionnels de la rénovation énergétique

CANTAL	Industrie et produits bois	Promouvoir les feuillus (chêne, hêtre, châtaignier) en construction et utiliser cette ressource sous-exploitée au plan régional
	Transports	Développer la pratique et les infrastructures de mobilité active et décarbonée (aires de covoiturage, pistes cyclables, voies vertes...)
		Développer les sites de multimodalités en lien avec les transports en commun
	Bâtiment	Dynamiser la rénovation de logements individuels et collectifs
		Élaborer un guide ou des recommandations pour la rénovation en centre ancien et plus largement en rénovation et construction exemplaire
	Biodiversité	Déployer la Stratégie des Aires Protégées (SAP)
		Sécuriser quantitativement et qualitativement l'approvisionnement en eau, notamment via la surveillance des prélèvements, la performance technique des réseaux, et l'approche préventive de sécurisation dans le respect de la capacité des milieux
		Lutter contre les logements vacants
		Intégrer les trajectoires de sobriété foncière dans les projets d'aménagement
	Energie-déchets	Poursuivre l'identification et les réflexions sur les Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAEnR) et notamment pour le photovoltaïque sur toitures, ombrières sur parkings et sites en friche
Engager le tri à la source des biodéchets		
Développer la collecte en point d'apport volontaire (PAV) réunissant tous les flux		
Forêt	Renouveler et adapter la forêt au changement climatique	
Agriculture et alimentation	Massifier les bilans carbone dans les exploitations agricoles et mettre en œuvre les actions sources de progrès	
	Développer les circuits courts de proximité et l'approvisionnement en produits de qualité dans la restauration collective	
DROME	Transports	Promouvoir la pratique du covoiturage
	Bâtiment	Concevoir une dynamique de rénovation habitat/tertiaire dans une démarche « bénéfice/risques »
		Développer des rénovations exemplaires sur le département
	Biodiversité	Identifier les zones à potentiel de restauration et mettre en œuvre un projet de restauration
Energie-déchets	Développer des plateformes d'acteurs et ressources réemploi : pôles économie circulaire avec les entreprises	
HAUTE-LOIRE	Industrie et produits bois	Promouvoir une filière plasturgie durable
	Bâtiment	Conduire la rénovation énergétique de bâtiments anciens de manière exemplaire dans le cadre d'une politique de revitalisation des bourgs-centres et d'une offre d'ingénierie renouvelée

	Energie-déchets	Développer la méthanisation en partant du potentiel existant avec le cheptel local
	Foret	Promouvoir une filière performante du bois pour capter le carbone et régénérer la forêt
	Agriculture et Alimentation	Favoriser l'émergence de retenues collinaires
	Ressources naturelles	Encourager à adopter un plan local d'urbanisme (PLU) intercommunal pour limiter la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers et mieux intégrer les enjeux environnementaux
HAUTE-SAVOIE	Formation, emploi et compétences	Démultiplier les initiatives à partir de démonstrateurs : pour chaque entreprise déjà engagée dans la transition écologique, en inspirer une nouvelle
		Former 200 élus à la transition écologique
		Sensibiliser les citoyens de demain
		« Rendre accessible à tous les leviers de la transition écologique grâce à la facilitation graphique »
ISÈRE	Industrie et produits bois	Assurer un accompagnement des TPE et PME à la décarbonation
		Promouvoir les références construites en bois, fédérer les acteurs de la construction bois et accompagner les nouveaux porteurs de projets
	Transports	Augmenter le nombre de personnes par voiture sur les trajets domicile-travail, en développant les services publics de covoiturage et aménagements associés
	Bâtiment	Augmenter le nombre de réhabilitations dans le parc social isérois
	Biodiversité	Mettre en œuvre les plans d'actions triennaux de la stratégie aires protégées
	Ressources naturelles	Couvrir 100 % du département avec une instance de gouvernance de l'eau à l'échelle des bassins versants
		Accompagner les entreprises en faveur de la sobriété hydrique
	Energie-déchets	Identifier les zones d'accélération des énergies renouvelables dans le cadre de la production d'énergies renouvelables de Mars 2023 (Loi APER)
Formation, emploi et compétences	Former, en formation initiale, à la compréhension globale du comportement thermique du bâti dans tous les métiers du secteur	
	Former, en formation continue, à la compréhension globale du comportement thermique du bâti et à l'intervention coordonnée	
LOIRE	Transports	Inciter au déploiement d'infrastructures et de services par les autorités organisatrices de la mobilité
		Impulser et animer des démarches inter-collectivités visant à améliorer la gouvernance et la coordination des politiques de mobilité
		Favoriser l'attractivité, le confort et la sécurité des déplacements piétons, vélos et véhicules de mobilité intermédiaire
	Bâtiment	Soutenir et accompagner la filière rénovation énergétique

		Mutualiser à l'échelle de quartiers les initiatives en matière de sensibilisation et d'accompagnement à la rénovation et à la sobriété
		Rénover le parc immobilier des administrations publiques
	Biodiversité	Améliorer la connaissance de la biodiversité par différents dispositifs, comme les atlas de la biodiversité communale (ABC)
		Identifier des zones favorables au maintien de la biodiversité ordinaire et à son développement
		Déterminer les sites prioritaires sur lesquels engager des travaux de restauration et établir un financement, avec le fonds vert ou tout autre dispositif
	Energie-déchets	Soutenir la prise en compte de la planification des énergies renouvelables (EnR) dans les documents de planification des collectivités
Créer, étendre et exploiter des réseaux de chaleur à base d'énergies renouvelables ou de récupération (EnR&R)		
PUY-DE-DÔME	Transports	Réduire l'utilisation de la voiture individuelle
	Bâtiment	Réduire les consommations énergétiques du parc de logement d'ici 2030
	Ressources naturelles	Co-construire une trajectoire de sobriété de la ressource en eau sur le département du Puy-de-Dôme afin de diminuer de 10% les prélèvements d'ici 2030
RHÔNE	Industrie et produits bois	Créer une conciergerie environnementale dans les zones industrielles ou d'activités
		Généraliser la réalisation de bilans carbone et les plans de transition
		Sensibiliser les entreprises (salariés et équipes de direction) aux bonnes pratiques en matière de climat et de biodiversité et diffuser ces dernières
	Transports	Renforcer la proximité des services publics et des activités pour réduire les déplacements
		Encourager un report modal par un choc d'offres des transports collectifs pour réduire de 15 % l'utilisation de la voiture Individuelle
		Faire réaliser des études d'opportunité et de faisabilité sur le recours au fret fluvial par 100% des entreprises situées le long des axes navigables d'ici 2030
	Bâtiment	Nommer un ambassadeur « énergie » par intercommunalité pour la sensibilisation du secteur tertiaire privé à la rénovation énergétique, en lien avec MaPrimeRénov
		Sortir du fioul
		Trouver un nouvel équilibre entre préservation du patrimoine et rénovation énergétique
		Promouvoir l'utilisation du bois dans le secteur du bâtiment (énergie et construction)
Formation, emploi et compétences	Accélérer la montée en compétences des acteurs de la rénovation	

SAVOIE	Industrie et produits bois	Accompagner les sites les plus émetteurs du département
		Promouvoir les outils d'évaluation du bilan carbone des entreprises et du passage à l'action « Balance ta tonne », webinaires dédiés
		Faciliter et massifier les recours à l'écoconception ainsi qu'aux matériaux biosourcés pour la construction
	Transports	Mettre en place le Service Express Régional Métropolitain (SERM) de Chambéry dans ses différentes composantes
		Décarboner l'accès aux stations et les mobilités en montagne
		Développer une offre de services de proximité et solidaires en milieu rural, cohérente à l'échelle des bassins de mobilité régionaux et s'appuyant notamment sur la dynamique départementale autour des modes actifs et partagés
	Bâtiment	Maintenir un haut niveau de service pour accompagner la massification de la rénovation du parc de logements, avec la mise en place du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH)
		Accélérer la mise en œuvre du décret éco énergie tertiaire en structurant une offre de service adaptée au département
		Déployer des outils spécifiques aux enjeux touristiques en montagne, nécessaires à la remobilisation des lits froids
	Biodiversité	Accélérer la mise en œuvre du plan d'actions 2022-2024 de la Stratégie Aires Protégées (SAP) et enclencher le deuxième plan d'actions
		Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité ordinaire
	Ressources naturelles	Définir une trajectoire de sobriété par bassin versant en s'appuyant sur les projets de territoire pour la gestion de l'eau (-10% de consommation d'eau d'ici 2030)
		Mettre en œuvre des actions de sobriété, en tenant compte des spécificités touristiques du territoire
		Intégrer plus fortement la disponibilité de la ressource en eau dans l'aménagement du territoire, quel que soit son usage : agricole, neige, industrie, ou eau potable
	Energie-déchets	Renforcer significativement nos efforts collectifs de sobriété énergétique pour l'atteinte de l'objectif national de réduire de 40 à 50 % notre consommation d'énergie en 2050, par rapport à 2021
		Développer les installations de production d'énergie solaire photovoltaïque en favorisant les zones d'ores et déjà anthropisées, et viser la solarisation de l'intégralité des parkings de plus de 10 000 m <sup>2</sup> d'ici 2026, comme prévu par l'article 40 de la loi relative à l'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (APER)
		Mobiliser l'ensemble des acteurs de la filière méthanisation pour faciliter l'émergence de nouveaux projets
		Favoriser l'émergence et le déploiement de l'ensemble des filières de production d'énergie renouvelable ainsi que des solutions de stockage d'énergie
Améliorer le taux de valorisation matière, notamment en développant la méthanisation des biodéchets, boues de step, et l'utilisation locale du broyage des déchets verts		
Expérimenter le réemploi de conteneurs en verre		

		Renforcer le recyclage des déchets du BTP et rationaliser le stockage dans les Installations de stockage de déchets inertes (ISDI)
	Forets	Conforter les différents rôles de la forêt, avec un focus sur la forêt alluviale et mieux anticiper les risques (feux de forêt, problèmes sanitaires ...)
	Formation, emploi et compétences	Structurer une filière locale pour disposer de professionnels formés aux enjeux nouveaux de la rénovation énergétique, en s'appuyant sur les compétences existantes localement
	Agriculture et alimentation	Réduire les émissions de gaz à effet de serre dans un contexte de système agricole déjà très extensif
		Coupler production agricole et production d'énergie décarbonée
		Économiser l'eau, par des pratiques culturales et d'irrigation plus sobres et par le développement le stockage



**AIN**

**LES ACTIONS  
DÉPARTEMENTALES**

## Défi

Co-construire une trajectoire de sobriété de la ressource en eau sur chaque bassin versant en région (développement des outils PTGE), et la mettre en œuvre collectivement



-10 % d'eau prélevée d'ici 2030 à l'échelle régionale

## ACTION

## INTÉGRER LA GESTION DE L'EAU DANS L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

### Pilotes

- Etat
- Conseil départemental
- Chambres consulaires

### Contributeurs

- Collectivités locales

### Mise en œuvre

Action à renforcer



2024/2025

Impact ★★☆☆

Faisabilité ★★★☆☆

### Description de l'action

Conformément au plan d'action issu de la démarche « L'Eau de l'Ain » :



Promouvoir les **aménagements urbains** pour la gestion des eaux pluviales lors d'une journée technique départementale (action 5)



**Conditionner les aides** des projets d'aménagement à des usages vertueux au respect de la ressource en eau – favoriser les dispositifs innovants (action 8)



Sensibiliser et **accompagner** les collectivités pour la mise en conformité des systèmes d'assainissement en les invitant à construire des programmes pluriannuels d'investissement (PPI) et à échelonner l'urbanisation à ces PPI (action 12)



Inciter à une **gestion territoriale de la ressource** pour les projets de stockage et transfert d'eau, par la création d'une méthode type de gestion locale vertueuse (action 29)



Expérimenter la **mutualisation de l'utilisation de l'eau** et la gestion des eaux pluviales à l'échelle de zones industrielles ou d'activités, en ciblant quelques sites expérimentateurs (action 31)

### Indicateurs de suivi



- Nombre de participants à la journée technique (action 5)
- Elaboration d'une grille de critères (action 8)
- Nombre de collectivités engagées dans la démarche (action 12)
- Définition d'une méthode type de gestion vertueuse (action 29)
- Nombre de secteurs impliqués dans l'expérimentation (action 31)

### Conditions de succès

- Mobiliser en continu les acteurs de l'Eau de l'Ain
- Mobiliser les entreprises des sites expérimentateurs sur la mutualisation de l'utilisation de l'eau et la gestion des eaux pluviales (action 31)

## Défi

Co-construire une trajectoire de sobriété de la ressource en eau sur chaque bassin versant en région (développement des outils PTGE), et la mettre en œuvre collectivement

 -10 % d'eau prélevée d'ici 2030 à l'échelle régionale

## ACTION

## ENCOURAGER UNE UTILISATION ÉCONOME DE L'EAU PAR TOUS LES USAGERS

## Pilotes

- État
- Conseil départemental
- Chambres consulaires

## Contributeurs

- Collectivités locales

## Mise en œuvre






Action à renforcer



2024/2025

## Description de l'action

Conformément au plan d'action issu de la démarche « L'Eau de l'Ain » :

-  Expérimenter la mise en place de **dispositifs techniques de limitation des consommations** et de **récupération d'eau** dans plusieurs bâtiments de l'État et du Département d'ici fin 2024 (action 2)
-  Organiser en 2024 une semaine « Tous concernés par l'Eau de l'Ain » de sensibilisation à destination du grand public et des collégiens (action 7)
-  Expérimenter l'augmentation de la **fréquence d'envoi des factures d'eau** des ménages sur un territoire volontaire d'ici fin 2025 (action 10)
-  Mettre en place une expérimentation sur la **différenciation des tarifs de l'eau** sur une structure volontaire d'ici fin 2024 (action 11)
-  Créer et mettre en oeuvre un outil de prédiagnostic / diagnostic pour sensibiliser les entreprises aux usages de l'eau et proposer des pistes de réduction, voire mettre en place des mesures concrètes (action 18)

## Indicateurs de suivi



- Production d'un bilan quantitatif (action 2)
- Nombre de manifestations et nombre de participants (action 7)
- Production d'un bilan quantitatif et qualitatif de l'expérimentation (action 10)
- Production d'un scénario de tarification (action 11)
- Production d'un bilan des actions menées, nombre de diagnostics « eau » réalisés (action 18)

## Conditions de succès

- Mobiliser en continu les acteurs de l'Eau de l'Ain
- Mobiliser un territoire et une structure sur les expérimentations prévues

## Défi

Réduire les déplacements et utiliser d'autres modes que la voiture individuelle

### ACTION

## AMÉNAGER LES QUARTIERS DE GARE ET LES ARRÊTS DE TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE POUR FAVORISER L'INTERMODALITÉ

### Pilotes

- Communes
- Intercommunalités

### Contributeurs

- Partenaires financiers
- Autres acteurs de la mobilité (État, Région, SNCF...)

### Mise en œuvre

Action à engager



2025 à 2029 :  
échéance prévue par  
les Plans Climat Air  
Energie territoriaux  
(PCAET) approuvés  
entre 2019 et 2023  
A poursuivre à plus  
long terme

Impact ★★☆☆

Faisabilité ★★☆☆

### Description de l'action

Dans les points d'arrêts identifiés par les collectivités\* :



- Créer ou améliorer des **parkings relais**
- Créer ou améliorer le **rabattement** via des infrastructures de mobilité durable (aménagements cyclables, lignes de transport en commun, lignes de covoiturage...)
- Développer des stationnements sécurisés et de grande capacité pour les **vélos**



Développer ou améliorer des **services incitatifs** (espace de coworking, services de location de véhicules ou vélos)



Développement d'aires de covoiturage



Développement d'arrêts d'autostop organisés

*\* les points identifiés sont notamment : les arrêts du futur Bus à haut niveau de service Lyon-Trévoux, les arrêts du futur tramway Genève-Ferney notamment au niveau de la ZAC Ferney Innovation, et plusieurs gares ferroviaires sur les territoires des communautés de communes de Miribel et Plateau, la Côtière à Montluel, Plaine de l'Ain et Terre Valsershône*

### Indicateurs de suivi



- Gains annuels départementaux en réduction des émissions de GES pour le secteur des transports (Mteq CO<sub>2</sub> /an)
- Gains annuels départementaux en consommation d'énergie pour le secteur des transports (GWh /an)

### Conditions de succès

- Engager les acteurs
- Pérenniser voire accroître les financements
- Bénéficier de l'acceptation sociale, le sujet touchant aux modes de vie et de consommation

### Besoins pour accélérer

- Financements des projets à pérenniser et/ou accroître
- Ingénierie disponible pour les territoires à développer

## Défi

Réduire les déplacements et utiliser d'autres modes que la voiture individuelle

### ACTION METTRE EN PLACE DES INFRASTRUCTURES CYCLABLES ET DE COVOITURAGE, DÉVELOPPER L'OFFRE DE TRANSPORTS EN COMMUN

#### Pilotes

- Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) locales
- Communes
- Intercommunalités

#### Contributeurs

- Partenaires financiers
- État
- Conseil régional
- SNCF

#### Mise en œuvre

Action à renforcer



A poursuivre à moyen et long terme dans le cadre des prochains Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET)

Impact ★ ★ ☆

Faisabilité ★ ☆ ☆

#### Description de l'action



Optimiser, voire développer, l'offre de transports en commun, éventuellement sous forme de transport à la demande pour les territoires les plus ruraux



Développer des infrastructures cyclables maillées, ainsi que des services associés incitant à la pratique (ex : services de location, aides à l'achat de vélo électriques,..)



Développer le covoiturage par la construction d'aires et parkings dédiés et la promotion d'applications de mise en relation, et favoriser la création de plans de mobilité entreprises ou inter-entreprises pour faciliter l'optimisation des déplacements domicile-travail.



Mettre en place des actions de communication, de sensibilisation et d'information sur ces modes de transport

#### Indicateurs de suivi



- Gains annuels départementaux en réduction des émissions de GES pour le secteur des transports (Mteq CO2 / an)
- Gains annuels départementaux en consommation d'énergie pour le secteur des transports (GWh / an)
- Nombre de km d'aménagements cyclables par habitant (km / hab)

#### Conditions de succès

- Être en cohérence avec le contexte et les besoins locaux (études d'opportunité, schémas directeurs)
- Engager les intercommunalités et les acteurs dans le portage des actions du PCAET, coordonner ces acteurs
- Bénéficier de l'acceptation sociale, le sujet touchant aux modes de vie et de consommation

#### Besoins pour accélérer

- Financements des projets à pérenniser et/ou à accroître
- Ingénierie disponible pour les territoires à développer

## Défi

Encourager la sobriété et accélérer la rénovation thermique des logements



80 000 logements rénovés par an à l'échelle régionale

-15 % de consommations énergétiques du parc résidentiel régional entre 2019 et 2030

## ACTION

### POURUIVRE LA DYNAMIQUE D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS SOCIAUX

#### Pilotes

- Bailleurs sociaux

#### Contributeurs

- Bailleurs sociaux
- Conseil Départemental
- État

#### Mise en œuvre

Action à renforcer



2021-2026 : période de couverture des Conventions d'Utilité Sociale (CUS) contractualisant les Plans Stratégiques de Patrimoine (PSP) des bailleurs sociaux

Impact

Faisabilité

#### Description de l'action



Rénover massivement les **logements les plus énergivores** (objectif à 5 ans : près de 900 logements quittant le statut de passoire thermique, et plus de 8 000 à bénéficier d'une réhabilitation)



Produire de nouveaux logements à **ambition énergétique et environnementale élevée** : label Bâtiment Basse Consommation Énergétique (BBC), utilisation de matériaux biosourcés ou géosourcés

#### Indicateurs de suivi



- Gains annuels énergétiques départementaux pour le secteur tertiaire (en Gwh/an)
- Gains annuels départementaux en émissions de gaz à effet de serre pour le secteur tertiaire (en MteqCO2/an)

#### Conditions de succès

- Actualiser l'ensemble des diagnostic de performance énergétique (DPE) suivant les nouvelles normes de 2021
- Mettre en place une ingénierie et un financement sur des opérations complexes (ex : en site occupé), en parallèle de la nécessaire relance de la production neuve

#### Besoins pour accélérer

- Financements et ingénierie à disposition des bailleurs sociaux à pérenniser et/ou à accroître

## Défi

Défi : Encourager la sobriété et réduire les consommations d'énergie du parc tertiaire



-30 % des consommations énergétiques du parc tertiaire entre 2019 et 2030 à l'échelle régionale

## ACTION

## ACCÉLÉRER LA RÉNOVATION DES BÂTIMENTS PUBLICS AVEC UN NIVEAU ÉLEVÉ D'AMBITION EN MATIÈRE DE CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

## Pilotes

- Collectivités locales
- État (pour son propre parc)

## Contributeurs

- ADEME
- Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC)
- Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA)

## Mise en œuvre

## Action à engager



2025 à 2029 : échéance prévue par les Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) approuvés entre 2019 et 2023

A poursuivre à plus long terme

Impact ★★☆☆

Faisabilité ★★☆☆

## Description de l'action



Réaliser des **audits énergétiques** des bâtiments publics



**Rénover** les bâtiments publics pour les rendre plus performants, adaptés et économes en énergie



Réaliser de **nouvelles constructions exemplaires**



Mettre en place un « **Conseil en Énergie Partagé** » (CEP) pour certaines communes du territoire

## Indicateurs de suivi



- Gains annuels énergétiques départementaux pour le secteur tertiaire (en Gwh/an)
- Gains annuels départementaux en émissions de gaz à effet de serre pour le secteur tertiaire (en MteqCO2/an)

## Conditions de succès

- Bénéficier de l'engagement des intercommunalités à mettre en œuvre les PCAET
- Être appuyé de partenaires en capacité d'accompagner les collectivités qui se lancent dans ces démarches
- Bénéficier du volontarisme des collectivités locales et de l'État
- Disponibilité des financements

## Besoins pour accélérer

- Financements de l'État à pérenniser et/ou accroître, pour de l'investissement et de l'ingénierie visant à accompagner les élus dans les projets de rénovation énergétique des bâtiments publics (Fonds Vert, Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, Dotation de Soutien à l'Investissement Local)

## Défi

Développer et diversifier la production régionale d'électricité renouvelable pour contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux de décarbonation et de reconquête de notre souveraineté énergétique

 **Au moins +50 % de la production d'électricité renouvelable à l'échelle régionale**

## ACTION

### INVESTIR FINANCIÈREMENT DANS DES PROJETS D'ÉLECTRICITÉ RENEUVELABLE

#### Pilotes

- Collectivités locales

#### Contributeurs

- ADEME
- Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC)
- Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA)
- État (à travers les tarifs garantis et réglementés d'achat de l'énergie produite)
- Collectifs citoyens
- Fonds OSER EnR

#### Mise en œuvre

Action à renforcer



Mise en service des projets avec investissements publics à court et moyen terme (1 à 4 ans)

Impact 

Faisabilité 

#### Description de l'action



Poursuivre l'accompagnement et le portage des projets des collectivités, en collaboration avec des développeurs privés, par la **Société d'Économie Mixte Les Energies de l'Ain (SEM LEA)**



Poursuivre l'accompagnement des collectivités dans la réalisation de projets de production photovoltaïque via le **Fonds OSER EnR**



Soutenir les initiatives de **collectifs citoyens d'énergie** permettant une réappropriation des enjeux énergétiques au niveau très local



Poursuivre les **investissement en propre** de certaines communes et intercommunalités dans des projets de production électrique renouvelable (association avec des développeurs privés)

#### Indicateurs de suivi



- Gains départementaux en production photovoltaïque annuelle (Gwh/an)

#### Conditions de succès

- Coordonner les différents acteurs publics et citoyens pour optimiser les investissements publics et maximiser l'effet levier sur les différents territoires et types de projet

#### Besoins pour accélérer

- Contrats d'achat réglementés pérennisés pour avoir de la visibilité sur la durée sur le retour sur investissement
- Financements de l'ingénierie au service des collectivités à pérenniser et/ou à accroître

## Défi

Développer et diversifier la production régionale d'électricité renouvelable pour contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux de décarbonation et de reconquête de notre souveraineté énergétique



Au moins +50 % de la production d'électricité renouvelable à l'échelle régionale

## ACTION

## CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DU PHOTOVOLTAÏQUE SUR BÂTI

## Pilotes

- Communes
- EPCI

## Contributeurs

- Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC)
- Chambres consulaires
- État

## Mise en œuvre

Action à renforcer



2025 et 2029 :  
échéance des Plans  
Climat Air Énergie  
Territoriaux (PCAET)  
approuvés entre 2019  
et 2023

Impact ★★★★★

Faisabilité ★☆☆☆☆

## Description de l'action



Mettre en place des **stratégies territoriales** de développement des énergies renouvelables, dont le photovoltaïque sur bâti



Mettre en place des **cadastres solaires**, qui servent d'aide à la décision – ces cadastres solaires sont presque tous déployés



Promouvoir, avec l'appui des chambres consulaires, l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments et parkings des **entreprises**



Réaliser des études d'opportunité et d'engagement dans des projets de photovoltaïque en toiture sur les **bâtiments communaux et communautaires**



Intégrer dans les **documents d'urbanisme** des dispositions facilitant, voire imposant de la production d'énergies renouvelables, notamment le photovoltaïque sur bâti

## Indicateurs de suivi



- Gains départementaux en production photovoltaïque annuelle (Gwh/an)

## Conditions de succès

- Bénéficier de l'engagement des intercommunalités à mettre en œuvre les Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET)

## Besoins pour accélérer

- Contrats d'achat réglementés pérennisés pour avoir de la visibilité sur la durée sur le retour sur investissement
- Financements de l'ingénierie au service des collectivités à pérenniser et/ou à accroître

## Défi

Améliorer la valorisation des déchets, en développant les procédés de recyclage et la valorisation énergétique

### ACTION

## RÉDUIRE À LA SOURCE LA PRODUCTION DE DÉCHETS

### Pilotes

- Intercommunalités

### Contributeurs

- Acteurs tiers (gestionnaires de restauration collective, entreprises, associations)
- EPCI
- Organismes de collecte, gestion et traitement
- Partenaires financiers (ADEME, Conseil régional)

### Mise en œuvre

Action à renforcer



2025 et 2029 : échéance des Plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET) approuvés entre 2019 et 2023 (actions à poursuivre à moyen et long terme)

Impact ★ ★ ☆

Faisabilité ★ ★ ★

### Description de l'action



Réduire à la source les déchets verts par le financement et/ou la distribution de composteurs individuels ainsi que de broyeurs de végétaux



Accompagner la mise en place de composteurs collectifs en milieu plus urbain



Promouvoir la réutilisation via la création de ressourcerie - recyclerie, la mutualisation via des outillhèques, et les espaces favorisant la réparation (fablab, repair'café)



Sensibiliser le public, en particulier les enfants, notamment sur le gaspillage alimentaire dans la restauration collective

### Indicateurs de suivi



- Quantité de déchets ménagers et assimilés produits par habitant et par an dans l'Ain (tonnes/an)
- Part des déchets valorisés (%)

### Conditions de succès

- Bénéficier de l'engagement des Intercommunalités à mettre en œuvre les PCAET
- Mobiliser les acteurs tiers liés au sujet
- Bénéficier de l'acceptation sociale, le sujet touchant aux modes de vie et de consommation

### Besoins pour accélérer

- Financements des projets et de l'ingénierie au sein des collectivités à pérenniser et/ou accroître

## Défi

Améliorer la valorisation des déchets, en développant les procédés de recyclage et la valorisation énergétique

### ACTION

## AMÉLIORER LA COLLECTE, LE TRI ET LA VALORISATION DES DÉCHETS

### Pilotes

- Intercommunalités

### Contributeurs

- Entreprises
- Intercommunalités
- Organismes de collecte, gestion et traitement
- Partenaires financiers (ADEME, Conseil régional)

### Mise en œuvre

Action à renforcer



2026 et 2029 : échéance des Plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET) approuvés entre 2019 et 2023 (actions à poursuivre à moyen et long terme)

Impact

Faisabilité

### Description de l'action



Optimiser, améliorer et renforcer le réseau de déchetteries pour un maillage efficace du territoire



Mettre en place, sur certains territoires, une tarification incitative sur les ordures ménagères pour favoriser le tri



Renforcer les points de collecte de tri



Travailler avec les entreprises sur certains territoires pour favoriser la mise en place de boucles d'écologie industrielle territoriale



Sensibiliser le public, en particulier les enfants, sur les gestes de tri

### Indicateurs de suivi



- Quantité de déchets ménagers et assimilés produits par habitant et par an dans l'Ain (tonnes/an)
- Part des déchets valorisés (%)

### Conditions de succès

- Bénéficier de l'engagement des Intercommunalités à mettre en œuvre les PCAET
- Mobiliser les acteurs tiers liés au sujet
- Bénéficier de l'acceptation sociale, le sujet touchant aux modes de vie et de consommation

### Besoins pour accélérer

- Financements des projets et de l'ingénierie au sein des collectivités à pérenniser et/ou accroître

## Défi

Conforter le puits de carbone forestier – Adapter la gestion de nos forêts au changement climatique

## ACTION

## INCITER À LA GESTION DURABLE ET À SES INTÉRÊTS POUR LES PROPRIÉTAIRES

## Pilotes

- Conseil départemental

## Contributeurs

- Partenaires du programme d'actions pour la filière bois

## Mise en œuvre

Action à renforcer



Programme d'action courant jusqu'en 2025

Impact



Faisabilité



## Description de l'action

Conformément au programme d'action pour la filière bois mis en place par le Conseil départemental :

- Financer l'adhésion, par tout propriétaire public ou privé, à **Sylv'Acctes**, association qui encourage et accompagne la gestion forestière vertueuse
- Lutter contre le **morcellement forestier**, obstacle majeur à une gestion durable, via des aides financières sur les coûts occasionnés par le remembrement forestier et conditionnées à la mise en œuvre d'une gestion durable



## Indicateur de suivi



- Evolution de la production forestière annuelle départementale (Mm3/an)

## Conditions de succès

- Faire connaître au public cible les dispositifs et convaincre de leur intérêt

## Besoins pour accélérer

- Financements des projets à pérenniser et/ou accroître (fonds pérenne de repeuplement forestier)
- Ingénierie disponible pour les propriétaires, pour améliorer la gestion durable de la forêt

Défi

Conforter le puits de carbone forestier – Adapter la gestion de nos forêts au changement climatique

**ACTION** FAVORISER LE RENOUVELLEMENT DE LA FORÊT, EN DIVERSIFIANT LES ESSENCES ET EN FAVORISANT LES MODES DE SYLVICULTURE VERTUEUX

**Pilotes**

- Conseil départemental

**Contributeurs**

- Partenaires du programme d’actions pour la filière bois :
- Intercommunalités : communautés de communes (CC) Dombes Saône Vallée, Grand Bourg Agglomération, Haut-Bugey Agglomération, CC Bugey-Sud, CC Terre Valserhône),
- Partenaires techniques : Centre Régional de la Propriété Forestière, Associations Syndicales Libres de Gestion Forestière, Office national des forêts, Fibois01, Sylviculteurs du Bugey, GDEFSA

**Mise en œuvre**

Action à renforcer



Programme d’action courant jusqu’en 2025

Impact ★★☆☆

Faisabilité ★☆☆☆



**Description de l’action**

Conformément au programme d’action pour la filière bois mis en place par le Conseil départemental :



- Renforcer les **conventions** « Construire une ressource pour l’avenir » et « Construire une ressource pour la Plaine et le Bocage de l’Ain », qui visent à financer les travaux de plantation, d’entretien et de gestion des parcelles forestières sous document de gestion durable et certification
- **Bonifier les financements** pour des mesures favorables à la biodiversité, dont les modes de sylviculture respectueux et la diversification des essences



**Conditions de succès**

- Faire connaître au public cible les dispositifs et convaincre de leur intérêt
- Bénéficier de l’engagement continu des partenaires

**Indicateurs de suivi**



- Surface annuelle de forêt replantée ayant bénéficié de financements de l’État (ha/an)

**Besoins pour accélérer**

- Financements des projets à pérenniser et/ou accroître (fonds pérenne de repeuplement forestier)
- Ingénierie disponible pour les propriétaires, pour améliorer la gestion durable de la forêt



**ALLIER**

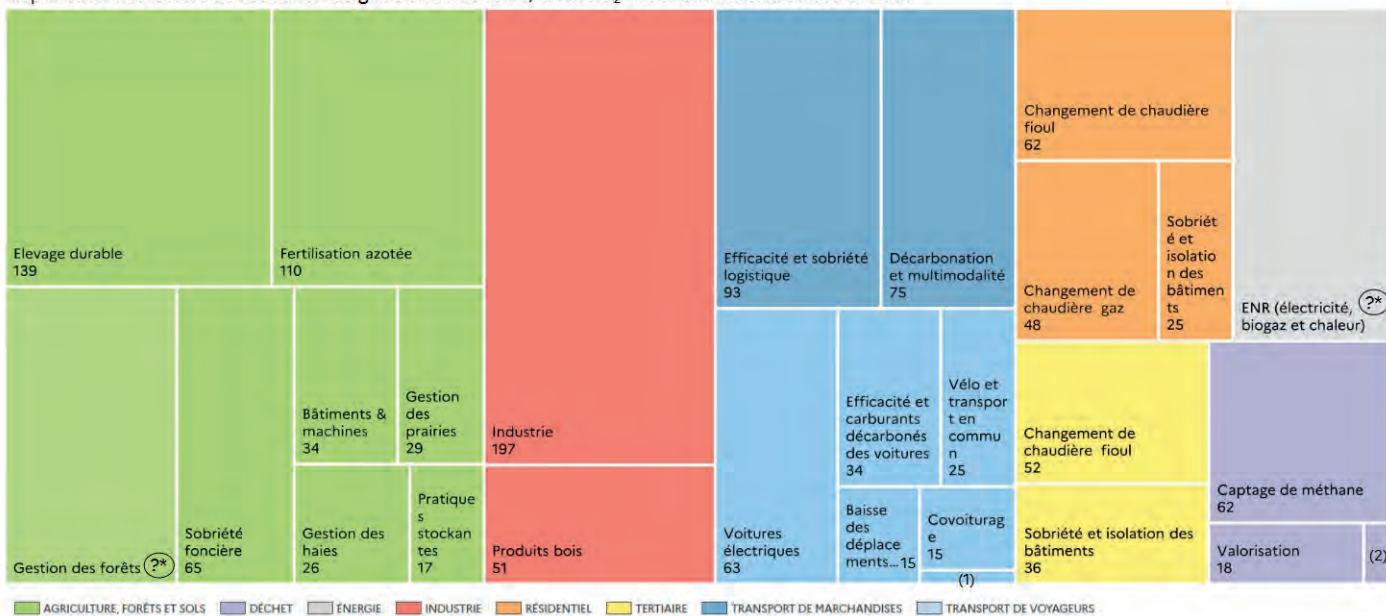


## LA DÉMARCHE DE PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE MENÉE DANS LE DÉPARTEMENT

Dans l'Allier, deux réunions plénières se sont tenues les 19 janvier et 21 mai 2024. Elles ont regroupé **près de 80 participants** (collectivités, acteurs économiques et associatifs), démontrant l'intérêt collectif pour les enjeux de

la transition écologique. En outre, **des réunions techniques thématiques** sur la mobilité, les transports et l'industrie ont aussi été organisées au premier trimestre 2024.

Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre, en ktCO<sub>2</sub>e économisés entre 2019 et 2030



(1) Bus et cars : 2 ktCO<sub>2</sub>e. (2) Prévention des déchets: 3 ktCO<sub>2</sub>e.  
\* Objectifs non départementalisés en l'absence de données comparables

Le souhait a été de privilégier **des témoignages de collectivités ou d'acteurs** ayant engagé des démarches exemplaires pour alimenter les discussions sur la base d'éléments les plus concrets possible.

Sans être exhaustif, il est ainsi à signaler le travail exemplaire

mené dans le département sur le développement de la méthanisation ou encore sur une stratégie d'ensemble pour le traitement des déchets, partagée entre les différentes collectivités ou syndicats mixtes compétents.

### Méthanisation

Le département, avec 12 unités en fonctionnement et 3 en construction (avec une production d'énergie de 140 Gwh/an), présente un développement parmi les plus dynamiques de la région. Cette dynamique tient en particulier à une coopération fructueuse entre les acteurs. Une visite de terrain le 5 août 2024 a permis de présenter différents projets exemplaires par la concertation dont ils ont fait l'objet mais aussi par leur capacité à innover ou à concilier production d'énergie et développement agricole.



Visite du méthaniseur de Vallon-en-Sully par Mme la préfète de région le 5 août 2024 (crédit préfecture Allier)

Sur d'autres champs, **l'engagement d'entreprises** de tailles diverses est à signaler avec des démarches pouvant servir d'exemples ou faire l'objet d'un soutien par les services de l'État.

Enfin, les collectivités sont aussi présentes au travers de diverses démarches en particulier pour la transition énergétique : Plan départemental de l'habitat (PDH) 2024-2028, PCAET engagés par tous les EPCI dès 2018.

## Plate-forme de transport combiné développé par l'entreprise Lassalle



©Prod03

Située sur le territoire de la CC Saint-Pourçain-Sioule-Limagne, cette plate-forme est dotée de 7 km de voies ferrées dédiées et d'un quai de déchargement d'1,5 km de long.

Ce site bénéficie de 2 dessertes hebdomadaires et favorise le report modal local sur un périmètre de 70 à 100 km autour de la plateforme, connectant l'Allier aux ports et hubs européens. Cette solution rail/route participe à la réponse aux enjeux de décarbonation des transports. L'enjeu majeur qui se pose actuellement est celui de la massification des flux aller/retour hebdomadaires.

Enfin, **la question agricole**, malgré le contexte particulier des manifestations agricoles, a aussi été abordée avec une profession favorable à certaines évolutions pour peu qu'elles soient attachées aux réalités du terrain.

C'est dans le cadre de ces échanges que de premières propositions d'actions ont été faites. Ces actions ont des niveaux de maturité variables : certaines sont déjà engagées et ont valeur d'exemples, d'autres sont à amplifier ou encore à construire.

# ● ● ● RETOUR SUR LA PRIORISATION DES ACTIONS

## ● Synthèse des secondes réunions départementales

### Rappel du contexte

En septembre 2023, le Président de la République a appelé l'ensemble des parties prenantes de chaque territoire (collectivités, entreprises, associations, etc.) à conduire un exercice de planification écologique inédit au sein de leurs territoires en menant des COP territoriales comme outils de discussion stratégique organisées à l'échelle de la région.

Dans l'esprit des Conférences des Parties des Nations-Unies, les COP régionales visent à **renforcer les dynamiques existantes à l'échelle territoriale** : il s'agit de partager l'effort nécessaire pour réduire l'empreinte carbone et préserver la biodiversité des territoires en fonction des réalités locales en intégrant de manière cohérente tous les volets de la planification écologique déjà engagés.

Dans le cadre des travaux de la COP Auvergne-Rhône-Alpes, des réunions de concertations territoriales ont eu lieu dans chacun des 12 départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes en complément de 23 réunions régionales thématiques. Les premières réunions se sont déroulées en janvier et février 2024 et avaient comme objectifs de partager les enjeux et objectifs à atteindre et d'illustrer au travers d'exemples locaux quels sont les leviers qui permettent d'obtenir des résultats significatifs.

Une deuxième série de réunions départementales s'est déroulée en mai et juin 2024. **Ces réunions avaient cette fois-ci pour objectif d'enrichir la feuille de route régionale en priorisant des défis et en identifiant des actions adaptées aux spécificités de chaque territoire.**

A l'issue de ces réunions, chaque département a transmis des fiches actions retenues à l'échelle de son territoire. Elles comprennent notamment la description de l'action, sa déclinaison, le ou les pilotes, les indicateurs de suivi de l'action, la temporalité, les conditions de succès ainsi que les besoins identifiés à court terme pour accélérer l'atteinte des objectifs. En sus des fiches actions, cinq des départements ont transmis une synthèse de leur seconde réunion : l'Allier, la Haute-Loire, le Puy-de-Dôme, le Rhône et la Savoie. Le présent document fait ainsi la synthèse des travaux conduits lors des deuxièmes réunions départementales.

### Une mobilisation importante pour définir les priorités d'actions face aux enjeux de la planification écologique

Chaque réunion départementale a rassemblé entre **80 et 180 personnes** selon les départements avec des participants aux profils variés : services de l'État, collectivités, fédérations,

chambres consulaires, entreprises, associations, acteurs de l'aménagement, syndicats, etc.

Le format adopté pour chacune de ces réunions a été relativement similaire entre les départements avec une durée moyenne de 3 heures et une animation par la Préfecture de Département et la DDT avec des interventions à plusieurs voix, incluant parfois les sous-préfets, le Conseil Régional ainsi que le Conseil Départemental.

L'ordre du jour était centré autour des points suivants :

- **Rappel des enjeux de la territorialisation de la planification écologique et calendrier de la COP Auvergne-Rhône-Alpes ;**
- **Synthèse des retours issus de la consultation des collectivités et des contributions libres transmises par les acteurs du territoire ;**
- **Présentation des travaux issus des GT sectoriels de la COP, et notamment les défis prioritaires et des exemples d'actions les déclinant ;**
- **Débat sur les priorités départementales : identification des actions prioritaires pour le territoire.**

### Plus de 140 actions départementales identifiées dans le cadre des réunions de concertation territoriale

Les 12 départements ont élaboré plus de 140 actions, tous secteurs confondus :

Certains secteurs ont ainsi été plus couverts que d'autres. Les secteurs « Transports et mobilités » et « Biodiversité et ressources naturelles » ont ainsi été sélectionnés par 10 des 12 départements de la région, tandis que « Forêt » et « Déchets » n'ont été retenus que par respectivement 4 et 5 départements.

A noter que deux secteurs - « Formations, Emplois et Compétences » et « Agriculture et Alimentation » - n'ont pas été spécifiquement traités lors des groupes régionaux de travail sectoriels de la COP, ce qui peut expliquer une sélection limitée de ces secteurs dans les réunions départementales. Le premier secteur a été traité de manière transversale au cours des réunions régionales pour chacun des secteurs d'activité (bâtiment, transports et mobilités, ...) tandis que le second secteur n'a pas été abordé lors des réunions régionales. Ils feront l'objet de travaux complémentaires qui débiteront dès l'automne 2024.

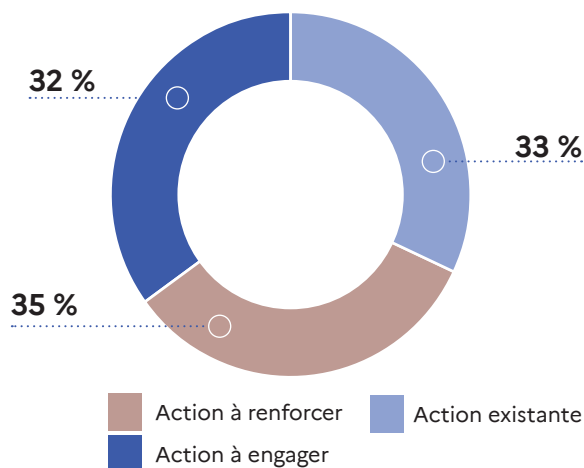
	Total par département	Biodiversité et Ressources naturelles	Transports et mobilités	Bâtiment	Énergie	Industrie et produits bois	Déchets	Agriculture Alimentation	Forêt	Formations Emplois compétences
Ain	12	2	2	2	2		2		2	
Allier	17	1	2	2	5		4	3		
Ardèche	20	5	3	4				7		1
Cantal	15	4	2	2	1	1	2	2	1	
Drôme	5	1	1	2			1			
Haute-Loire	6	1		1	1	1		1	1	
Haute-Savoie	4									4
Isère	10	3	1	1	1	2				2
Loire	11	3	3	3	2					
Puy de Dôme	3	1	1	1						
Rhône	11		3	4		3				1
Savoie	25	5	3	3	4	3	2	3	1	1
<b>Total par secteur</b>	<b>141</b>	<b>25</b>	<b>22</b>	<b>25</b>	<b>18</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>16</b>	<b>5</b>	<b>9</b>

La liste des actions travaillées au sein de chaque département est disponible en annexes.

- **Un tiers des actions départementales sont des actions nouvelles à engager.**

Les actions retenues n'ont pas toutes le même niveau de maturité. En effet, si certaines actions proposées sont déjà existantes et en cours de mise en œuvre, d'autres sont à renforcer ou à engager.

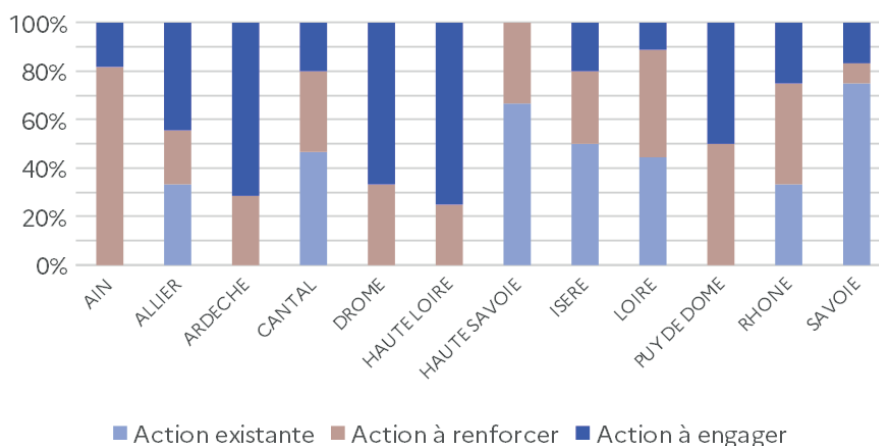
Au niveau régional, la répartition de l'ensemble des actions retenues par les départements est équilibrée en termes de niveau de maturité :



Cependant, la répartition par niveau de maturité des actions retenues est variable selon les départements. Certains départements se sont orientés vers l'approfondissement

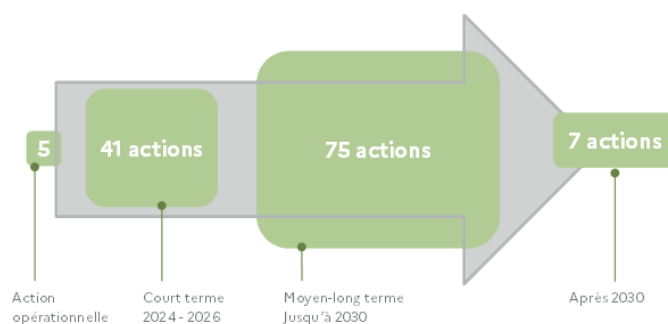
d'actions déjà mises en place et fonctionnelles tandis que d'autres ont privilégié l'émergence de nouvelles actions.

Répartition du niveau de maturité des actions proposées par département

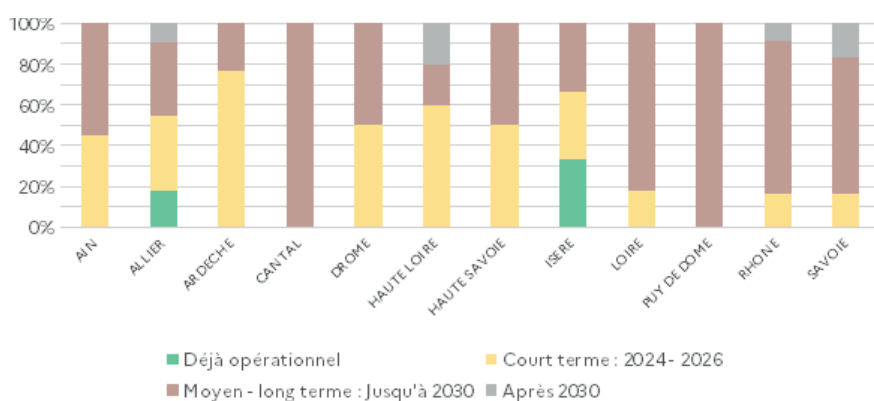


- Une majorité d'actions départementales à réaliser d'ici à 2030

Une temporalité de mise en place a été estimée pour la quasi-totalité des actions retenues par les départements. Certaines échéances sont précisément définies lorsqu'elles concernent des actions déjà développées et à renforcer. **Une majorité des actions sont à conduire sur le moyen et long terme** avec, dans la majorité des actions, un déploiement progressif sur toute la période jusqu'en 2030. **Une trentaine d'actions sont des actions de court terme**, avec une mise en œuvre de l'action débutant dès 2024 et s'achevant d'ici 2026. Les actions restantes ne sont soit pas concernées par ces temporalités (par exemple, les actions déjà existantes et fonctionnelles, ainsi que 13 actions qui ne précisent pas la temporalité), soit pas prioritaires et avec des échéances plus lointaines, après 2030<sup>1</sup> :



### Répartition de la temporalité des actions proposées par département



Bien que la majorité des actions soient planifiées pour le moyen et long terme, c'est-à-dire à horizon 2030, il est important de noter que 10 des 12 départements ont également proposé des actions à mettre en place avant 2026. Cela assure un équilibre dans la progression des initiatives à travers la région, en combinant des efforts immédiats avec des projets de plus longue haleine.

Les autres organisations pilotes diffèrent selon le secteur concerné. Des syndicats sont notamment souvent ressortis, comme le syndicat départemental d'énergie, la CAPEB ou encore le syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (SICTOM). Des entreprises sont également identifiées comme leaders dans des secteurs spécifiques : la SNCF ou la Compagnie du Rhône pour le transport, et GRDF ou RTE pour l'Énergie.

- Un portage des actions encore à affiner

Pour garantir la mise en œuvre effective des actions départementales, un portage a été proposé, reposant sur la désignation d'un ou des pilotes ainsi que des contributeurs. Les actions ne sont cependant pas toutes encore assez matures pour définir, à date, de manière précise les institutions à mobiliser et leur rôle spécifique.

Les organisations proposées comme « pilotes » à ce stade sont assez similaires d'un département à l'autre pour les mêmes secteurs. Une constante intersectorielle est **l'implication des collectivités**, (communes, EPCI, conseil départemental ou conseil régional) mentionnés pour 30% des actions. Les départements attendent également un **appui important de l'État**, qui est souvent cité (notamment pour le secteur du bâtiment).

- Des besoins communs pour l'accélération de la mise en œuvre des actions

Les départements ont identifié deux besoins majeurs, unanimement reconnus, pour accélérer la mise en place de leurs actions :

- Renforcer l'ingénierie disponible sur les territoires ;
- Pérenniser voire accroître les financements des projets.

Ces deux besoins concernent 80% des actions.

D'autres besoins ont été évoqués de façon plus ponctuelle comme du partage d'expériences, des actions de mise en réseau des agents des collectivités ou des compétences en communication.

1 - A noter que le graphique ci-dessous fournit une vision d'ensemble de la répartition des temporalités retenues, bien que les départements ne comptent pas tous le même nombre d'actions, en nombre absolu.

## Annexe – Liste des actions départementales

	Secteurs	Intitulé des Actions
AIN	Transports	Aménager les quartiers de gare et les arrêts de transport en commun en site propre pour favoriser l'intermodalité
		Mettre en place des infrastructures cyclables et de covoiturage, développer l'offre de transports en commun
	Bâtiment	Poursuivre la dynamique d'efficacité énergétique des logements sociaux
		Accélérer la rénovation des bâtiments publics avec un niveau élevé d'ambition en matière de consommation énergétique avec les aides du fonds vert
	Biodiversité	Intégrer la gestion de l'eau dans l'aménagement du territoire
		Encourager une utilisation économe de l'eau par tous les usagers
	Energie – déchets	Investir financièrement dans des projets d'électricité renouvelable
		Contribuer au développement du photovoltaïque sur bâti
		Réduire à la source la production de déchets
		Améliorer la collecte, le tri et la valorisation des déchets
	Foret	Favoriser le renouvellement de la forêt, en diversifiant les essences et en favorisant les modes de sylviculture vertueux
		Inciter les propriétaires à la gestion durable de la forêt
ALLIER	Transports	Mettre en œuvre le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicule Électrique (SDIRVE)
		Développer des plateformes de transport combiné de Saint Loup
	Bâtiment	Poursuivre l'accompagnement des ménages dans l'amélioration de leurs logements
		Structurer la filière économique locale d'intervention sur le parc existant
	Biodiversité	Mettre en place un modèle économique de gestion des haies
	Energie - déchets	Élaborer le document cadre Allier pour l'implantation de parc photovoltaïques
		Développer des parcs agrivoltaïques et organiser des réunions de concertation avec les porteurs de projets
		Élaborer une stratégie partagée et réaliste de développement éolien dans le département
		Amplifier le développement de méthaniseurs en injection ou en cogénération
		Construire 5 postes sources RTE sur le département (application S3-REnR)
		Construire des unités de rebours
		Mettre en œuvre une gestion de biodéchets à l'échelle du département
Moderniser l'usine incinération Bayet		

		Valoriser du biogaz grâce à l'unité WAGABOX® et substituer ce biogaz aux énergies fossiles afin d'éviter chaque année 2800 tonnes de CO2.
		Valoriser le méthane sur le site d'enfouissement de Chézy
	Agriculture	Réaliser une étude par l'institut de l'élevage (IDELE) sur la filière bovine dans l'Allier
		Poursuivre les bilans des gaz à effet de serre (GES) et l'optimisation des exploitations agricoles
		Accompagner la mise en œuvre de la loi EGALIM sur les obligations pour la restauration collective
ARDÈCHE	Transport	Intensifier l'usage de l'unique ligne ferroviaire d'Ardèche, située en rive droite du Rhône
		Mettre en place un covoiturage solidaire pour l'inclusion des publics vulnérables
		Tripler la part modale du vélo dans les déplacements du quotidien
	Bâtiment	Mettre en œuvre une méthode expérimentale de rapprochement entre l'offre et la demande de rénovation énergétique des bâtiments privés sur le territoire à énergie positive (TEPOS) Sud Ardèche
		Réaliser une étude de faisabilité en cours sur le Tiers-Financement en Sud Ardèche afin d'accélérer la rénovation BBC
		Améliorer l'image des métiers du bâtiment
		Etudier la faisabilité d'une école de production
	Biodiversité	Doter l'ensemble des intercommunalités du parc naturel régional des Monts d'Ardèche en Atlas de la biodiversité communaux (ABC)
		Améliorer la connaissance des enjeux sur la biodiversité : établir un « temps zéro » de la biodiversité ardéchoise
		Créer un réseau technique des acteurs de la biodiversité en Ardèche
		« Education dehors pour tous » : Ancrer l'éducation à l'environnement dans le quotidien des structures éducatives ardéchoises
	Agriculture et alimentation	Déployer plus largement le projet « Il n'est pas trop tard puisque nous sommes là »
		Mettre en place des rencontres collectives territorialisées entre des gestionnaires et cuisiniers de restauration collective et producteurs locaux pour partager les besoins et déployer des partenariats
		Accompagner les collectivités sur la rédaction des appels d'offre pour favoriser l'approvisionnement local
		Animer un « Club des cuisinier(e)s « ardéchois »
		Expérimenter une contractualisation des approvisionnements « Ardèche » durable et de qualité
		Relancer les commissions alimentation au sein des établissements scolaires
		Mettre en place un marché privé pour planter des arbres
	Accompagner le territoire de la montagne ardéchoise dans sa transition agroécologique	
	Formation, emploi et compétences	Mobiliser, sensibiliser et former les professionnels de la rénovation énergétique

CANTAL	Industrie et produits bois	Promouvoir les feuillus (chêne, hêtre, châtaignier) en construction et utiliser cette ressource sous-exploitée au plan régional
	Transports	Développer la pratique et les infrastructures de mobilité active et décarbonée (aires de covoiturage, pistes cyclables, voies vertes...)
		Développer les sites de multimodalités en lien avec les transports en commun
	Bâtiment	Dynamiser la rénovation de logements individuels et collectifs
		Élaborer un guide ou des recommandations pour la rénovation en centre ancien et plus largement en rénovation et construction exemplaire
	Biodiversité	Déployer la Stratégie des Aires Protégées (SAP)
		Sécuriser quantitativement et qualitativement l'approvisionnement en eau, notamment via la surveillance des prélèvements, la performance technique des réseaux, et l'approche préventive de sécurisation dans le respect de la capacité des milieux
		Lutter contre les logements vacants
		Intégrer les trajectoires de sobriété foncière dans les projets d'aménagement
	Energie-déchets	Poursuivre l'identification et les réflexions sur les Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAE nR) et notamment pour le photovoltaïque sur toitures, ombrières sur parkings et sites en friche
Engager le tri à la source des biodéchets		
Développer la collecte en point d'apport volontaire (PAV) réunissant tous les flux		
Forêt	Renouveler et adapter la forêt au changement climatique	
Agriculture et alimentation	Massifier les bilans carbone dans les exploitations agricoles et mettre en œuvre les actions sources de progrès	
	Développer les circuits courts de proximité et l'approvisionnement en produits de qualité dans la restauration collective	
DROME	Transports	Promouvoir la pratique du covoiturage
	Bâtiment	Concevoir une dynamique de rénovation habitat/tertiaire dans une démarche « bénéfice/risques »
		Développer des rénovations exemplaires sur le département
	Biodiversité	Identifier les zones à potentiel de restauration et mettre en œuvre un projet de restauration
Energie-déchets	Développer des plateformes d'acteurs et ressources réemploi : pôles économie circulaire avec les entreprises	
HAUTE-LOIRE	Industrie et produits bois	Promouvoir une filière plasturgie durable
	Bâtiment	Conduire la rénovation énergétique de bâtiments anciens de manière exemplaire dans le cadre d'une politique de revitalisation des bourgs-centres et d'une offre d'ingénierie renouvelée

	Energie-déchets	Développer la méthanisation en partant du potentiel existant avec le cheptel local
	Foret	Promouvoir une filière performante du bois pour capter le carbone et régénérer la forêt
	Agriculture et Alimentation	Favoriser l'émergence de retenues collinaires
	Ressources naturelles	Encourager à adopter un plan local d'urbanisme (PLU) intercommunal pour limiter la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers et mieux intégrer les enjeux environnementaux
HAUTE-SAVOIE	Formation, emploi et compétences	Démultiplier les initiatives à partir de démonstrateurs : pour chaque entreprise déjà engagée dans la transition écologique, en inspirer une nouvelle
		Former 200 élus à la transition écologique
		Sensibiliser les citoyens de demain
		« Rendre accessible à tous les leviers de la transition écologique grâce à la facilitation graphique »
ISÈRE	Industrie et produits bois	Assurer un accompagnement des TPE et PME à la décarbonation
		Promouvoir les références construites en bois, fédérer les acteurs de la construction bois et accompagner les nouveaux porteurs de projets
	Transports	Augmenter le nombre de personnes par voiture sur les trajets domicile-travail, en développant les services publics de covoiturage et aménagements associés
	Bâtiment	Augmenter le nombre de réhabilitations dans le parc social isérois
	Biodiversité	Mettre en œuvre les plans d'actions triennaux de la stratégie aires protégées
	Ressources naturelles	Couvrir 100 % du département avec une instance de gouvernance de l'eau à l'échelle des bassins versants
		Accompagner les entreprises en faveur de la sobriété hydrique
	Energie-déchets	Identifier les zones d'accélération des énergies renouvelables dans le cadre de la production d'énergies renouvelables de Mars 2023 (Loi APER)
Formation, emploi et compétences	Former, en formation initiale, à la compréhension globale du comportement thermique du bâti dans tous les métiers du secteur	
	Former, en formation continue, à la compréhension globale du comportement thermique du bâti et à l'intervention coordonnée	
LOIRE	Transports	Inciter au déploiement d'infrastructures et de services par les autorités organisatrices de la mobilité
		Impulser et animer des démarches inter-collectivités visant à améliorer la gouvernance et la coordination des politiques de mobilité
		Favoriser l'attractivité, le confort et la sécurité des déplacements piétons, vélos et véhicules de mobilité intermédiaire
	Bâtiment	Soutenir et accompagner la filière rénovation énergétique

		Mutualiser à l'échelle de quartiers les initiatives en matière de sensibilisation et d'accompagnement à la rénovation et à la sobriété
		Rénover le parc immobilier des administrations publiques
	Biodiversité	Améliorer la connaissance de la biodiversité par différents dispositifs, comme les atlas de la biodiversité communale (ABC)
		Identifier des zones favorables au maintien de la biodiversité ordinaire et à son développement
		Déterminer les sites prioritaires sur lesquels engager des travaux de restauration et établir un financement, avec le fonds vert ou tout autre dispositif
	Energie-déchets	Soutenir la prise en compte de la planification des énergies renouvelables (EnR) dans les documents de planification des collectivités
Créer, étendre et exploiter des réseaux de chaleur à base d'énergies renouvelables ou de récupération (EnR&R)		
PUY-DE-DÔME	Transports	Réduire l'utilisation de la voiture individuelle
	Bâtiment	Réduire les consommations énergétiques du parc de logement d'ici 2030
	Ressources naturelles	Co-construire une trajectoire de sobriété de la ressource en eau sur le département du Puy-de-Dôme afin de diminuer de 10% les prélèvements d'ici 2030
RHÔNE	Industrie et produits bois	Créer une conciergerie environnementale dans les zones industrielles ou d'activités
		Généraliser la réalisation de bilans carbone et les plans de transition
		Sensibiliser les entreprises (salariés et équipes de direction) aux bonnes pratiques en matière de climat et de biodiversité et diffuser ces dernières
	Transports	Renforcer la proximité des services publics et des activités pour réduire les déplacements
		Encourager un report modal par un choc d'offres des transports collectifs pour réduire de 15 % l'utilisation de la voiture Individuelle
		Faire réaliser des études d'opportunité et de faisabilité sur le recours au fret fluvial par 100% des entreprises situées le long des axes navigables d'ici 2030
	Bâtiment	Nommer un ambassadeur « énergie » par intercommunalité pour la sensibilisation du secteur tertiaire privé à la rénovation énergétique, en lien avec MaPrimeRénov
		Sortir du fioul
		Trouver un nouvel équilibre entre préservation du patrimoine et rénovation énergétique
		Promouvoir l'utilisation du bois dans le secteur du bâtiment (énergie et construction)
Formation, emploi et compétences	Accélérer la montée en compétences des acteurs de la rénovation	

SAVOIE	Industrie et produits bois	Accompagner les sites les plus émetteurs du département
		Promouvoir les outils d'évaluation du bilan carbone des entreprises et du passage à l'action « Balance ta tonne », webinaires dédiés
		Faciliter et massifier les recours à l'écoconception ainsi qu'aux matériaux biosourcés pour la construction
	Transports	Mettre en place le Service Express Régional Métropolitain (SERM) de Chambéry dans ses différentes composantes
		Décarboner l'accès aux stations et les mobilités en montagne
		Développer une offre de services de proximité et solidaires en milieu rural, cohérente à l'échelle des bassins de mobilité régionaux et s'appuyant notamment sur la dynamique départementale autour des modes actifs et partagés
	Bâtiment	Maintenir un haut niveau de service pour accompagner la massification de la rénovation du parc de logements, avec la mise en place du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH)
		Accélérer la mise en œuvre du décret éco énergie tertiaire en structurant une offre de service adaptée au département
		Déployer des outils spécifiques aux enjeux touristiques en montagne, nécessaires à la remobilisation des lits froids
	Biodiversité	Accélérer la mise en œuvre du plan d'actions 2022-2024 de la Stratégie Aires Protégées (SAP) et enclencher le deuxième plan d'actions
		Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité ordinaire
	Ressources naturelles	Définir une trajectoire de sobriété par bassin versant en s'appuyant sur les projets de territoire pour la gestion de l'eau (-10% de consommation d'eau d'ici 2030)
		Mettre en œuvre des actions de sobriété, en tenant compte des spécificités touristiques du territoire
		Intégrer plus fortement la disponibilité de la ressource en eau dans l'aménagement du territoire, quel que soit son usage : agricole, neige, industrie, ou eau potable
	Energie-déchets	Renforcer significativement nos efforts collectifs de sobriété énergétique pour l'atteinte de l'objectif national de réduire de 40 à 50 % notre consommation d'énergie en 2050, par rapport à 2021
		Développer les installations de production d'énergie solaire photovoltaïque en favorisant les zones d'ores et déjà anthropisées, et viser la solarisation de l'intégralité des parkings de plus de 10 000 m <sup>2</sup> d'ici 2026, comme prévu par l'article 40 de la loi relative à l'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (APER)
		Mobiliser l'ensemble des acteurs de la filière méthanisation pour faciliter l'émergence de nouveaux projets
		Favoriser l'émergence et le déploiement de l'ensemble des filières de production d'énergie renouvelable ainsi que des solutions de stockage d'énergie
Améliorer le taux de valorisation matière, notamment en développant la méthanisation des biodéchets, boues de step, et l'utilisation locale du broyage des déchets verts		
Expérimenter le réemploi de conteneurs en verre		

		Renforcer le recyclage des déchets du BTP et rationaliser le stockage dans les Installations de stockage de déchets inertes (ISDI)
	Forets	Conforter les différents rôles de la forêt, avec un focus sur la forêt alluviale et mieux anticiper les risques (feux de forêt, problèmes sanitaires ...)
	Formation, emploi et compétences	Structurer une filière locale pour disposer de professionnels formés aux enjeux nouveaux de la rénovation énergétique, en s'appuyant sur les compétences existantes localement
	Agriculture et alimentation	Réduire les émissions de gaz à effet de serre dans un contexte de système agricole déjà très extensif
		Coupler production agricole et production d'énergie décarbonée
		Économiser l'eau, par des pratiques culturales et d'irrigation plus sobres et par le développement le stockage



**ALLIER**

# **LES ACTIONS DÉPARTEMENTALES**

## Défi

Définir une cartographie des habitats dégradés et mettre en œuvre au moins un projet de restauration écologique ayant des impacts favorables sur les milieux à enjeux

 Dans 100 % des intercommunalités de la région

## ACTION

### METTRE EN PLACE UN MODÈLE ÉCONOMIQUE DE GESTION DES HAIES

#### Pilotes

- Intercommunalités
- Symbiose

#### Contributeurs

- Chambre d'Agriculture
- Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA)
- Syndicats agricoles
- Consortium Symbiose
- Fédération des chasseurs
- Mission Haies
- Porteurs de parcs photovoltaïques au sol

#### Mise en œuvre

Action à engager



2024/2026

Faisabilité 

#### Description de l'action



Etat des lieux des linéaires de haies dans le département



Réunion d'information sur les avantages agro-écologiques de la haie



Appui aux exploitations pour aller vers la rentabilité de l'entretien et de la gestion des haies (vers la mise en place d'une filière économique)



Mise en place d'un groupe de travail pour piloter l'état des lieux, construire la réunion d'information, explorer les conditions d'émergence d'une filière économique et trouver les bons relais

#### Conditions de succès

- Obtenir l'adhésion de la profession et des collectivités

#### Besoins pour accélérer

- Sélection du projet dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'intérêt de l'ADEME (structuration de filières de valorisation durable de la haie)

## Défi

Développer les motorisations décarbonées et renforcer l'efficacité de tous les véhicules



15 % de véhicules électriques légers en 2030

### ACTION

## METTRE EN ŒUVRE LE SCHÉMA DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULE ÉLECTRIQUE (SDIRVE)

#### Pilotes

- Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier

#### Contributeurs

- Collectivités locales
- ENEDIS
- Gestionnaires routiers
- Acteurs du secteur privé

#### Mise en œuvre

Action existante



2024/2028

Impact ★★☆☆

Faisabilité ★☆☆☆

#### Description de l'action

Le SDIRVE réalisé par le SDE03 à l'échelle départementale en 2023 est un outil majeur de planification du déploiement des infrastructures de recharge dans l'Allier à horizon 2028. Il prévoit notamment :



Une projection de déploiement de **44 points de charge publics** par le SDE03 d'ici à 2025 en complément des 345 existants fin 2022



Un reste à faire principalement axé sur **les recharges dites « de destination »** et une problématique d'application de la loi n°2021-1104 concernant les parkings de plus de 20 places ouverts au public (identification et nombre de points, estimés entre 3 902 et 3796 dans l'Allier)

#### Indicateur de suivi



- Nombre de points de charge existants dans le département

#### Conditions de succès

- Moyens financiers
- Coordination entre acteurs publics et privés

#### Besoins pour accélérer

- Une base de référence pour identifier les parkings publics à équiper visés par la loi n°2021-1104
- Un accompagnement financier des acteurs

## Défi

Réduire les distances parcourues par les marchandises et massifier le recours au fret ferroviaire et fluvial

 - 10 % de transport routier de marchandises en 2030

## ACTION

### DÉVELOPPER DES PLATEFORMES DE TRANSPORT COMBINÉ DE SAINT LOUP

#### Pilotes

- Transports Lassalle (entreprise)
- Transport Thévenet (entreprise)

#### Contributeurs

- État (Direction Générale des Infrastructures, des Transports et des Mobilités, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement)
- Intercommunalités

#### Mise en œuvre

Action à engager



2024-2030

Impact 

Faisabilité 

#### Description de l'action

La plateforme multimodale de St Loup permet une réduction du nombre de poids lourds circulants via un report modal local sur une offre rail/route avec une zone de chalandise entre 70 et 100 km autour de la plateforme.

Elle opère actuellement sur la base de deux dessertes hebdomadaires et vise à massifier les flux aller/retour.

L'objectif est ici pour l'État d'examiner la possibilité pour accompagner le porteur de projet quant au développement de son infrastructure.

#### Indicateur de suivi



- Nombre de dessertes hebdomadaires

#### Conditions de succès

- Bénéficiaire de financements
- Bénéficiaire de l'adhésion des territoires

#### Besoins pour accélérer

- Appui organisé de l'État

## Défi

Encourager la sobriété et accélérer la rénovation thermique des logements



**-15 % de consommations énergétiques du parc résidentiel régional entre 2019 et 2030**  
**80 000 logements rénovés par an à l'échelle régionale**

## ACTION

**POURSUIVRE L'ACCOMPAGNEMENT DES MÉNAGES DANS L'AMÉLIORATION DE LEURS LOGEMENTS (ORIENTATION 3 - ACTION 6 DU PLAN DÉPARTEMENTAL DE L'HABITAT)**

## Pilotes

- Conseil départemental dans le cadre du Plan Départemental de l'Habitat 2024-2029 (PDH)

## Contributeurs

- Bailleurs sociaux
- Collectivités locales
- État
- ANAH
- Bailleurs sociaux

## Mise en œuvre

Action à renforcer



2024 - 2029

Impact ★★★★★

Faisabilité ★☆☆☆☆

## Description de l'action



Structurer le service public de la rénovation de l'habitat (SPRH)



Poursuivre la mobilisation du fonds partenarial d'avance de trésorerie pour les propriétaires les plus modestes



Assurer une couverture territoriale complète en matière d'accompagnement et d'ingénierie



Proposer un partenariat large avec le secteur bancaire pour sécuriser les financements des travaux

## Conditions de succès

- Mettre en œuvre des solutions de conseil efficaces
- S'assurer de la capacité des propriétaires à investir

## Défi

Construire et rénover avec exemplarité

### ACTION

## STRUCTURER LA FILIÈRE ÉCONOMIQUE LOCALE D'INTERVENTION SUR LE PARC EXISTANT (ORIENTATION N°3 DU PLAN DÉPARTEMENTAL DE L'HABITAT 2024-2029)

### Pilotes

- Conseil départemental dans le cadre du Plan Départemental de l'Habitat 2024-2029 (PDH)

### Contributeurs

- Bailleurs sociaux
- Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB)
- Collectivités locales
- État (ANAH, ABF...)
- Fédération Française du Bois (FFB)

### Mise en œuvre

Action à engager



2024/2029

Impact

Faisabilité

### Description de l'action



Intégrer les nouveaux standards énergétiques



Soutenir l'innovation, notamment en lien avec les bailleurs sociaux



Mener un travail spécifique sur la rénovation en secteur patrimonial



Structurer la filière professionnelle, en particulier par rapport à la qualification de la main d'œuvre (formation, définition des besoins...)

### Conditions de succès

- Bénéficier de l'adhésion des professionnels et des acteurs

## Défi

Développer et diversifier la production régionale d'électricité renouvelable pour contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux de décarbonation et de reconquête de notre souveraineté énergétique



Augmentation d'au moins 50 % de la production d'électricité renouvelable

## ACTION

### ÉLABORER LE DOCUMENT CADRE DE L'ALLIER POUR L'IMPLANTATION DE PARCS PHOTOVOLTAÏQUES



#### Pilotes

- Chambre d'Agriculture

#### Contributeurs

- Etat
- Syndicats agricoles
- Collectivités

#### Mise en œuvre

Action à engager



2025

Impact ★★ ★

Faisabilité ★★ ☆

#### Description de l'action



Echange de données avec la chambre d'agriculture



Réunions de travail avec la chambre d'agriculture afin de proposer un document cadre fin 2024

#### Conditions de succès

- S'assurer, avec la chambre d'agriculture, de la pertinence de l'action dans le contexte d'une dynamique de développement très forte du photovoltaïque (600 Mwc autorisés et 150 projets pour 3 Gwc de puissance) et de zones dégradées déjà largement mobilisées (2018-2021)





## Défi

Développer et diversifier la production régionale d'électricité renouvelable pour contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux de décarbonation et de reconquête de notre souveraineté énergétique



Augmentation d'au moins 50 % de la production d'électricité renouvelable

## ACTION



## DÉVELOPPER DES PARCS AGRIVOLTAÏQUES ET ORGANISER DES RÉUNIONS DE CONCERTATION AVEC LES PORTEURS DE PROJETS

### Pilotes

- État (Direction Départementale des Territoires)

### Contributeurs

- Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (INRAE)
- Office Français de la Biodiversité (OFB)
- Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier (SDE03)
- Porteurs de projets

### Mise en œuvre

Action existante



2024-2025

Impact ★☆☆

Faisabilité ★★☆☆

### Description de l'action



Pôles « solaires » mensuels permettant l'examen en amont des projets photovoltaïques avec les acteurs concernés (depuis 2022)



Réunion d'information en juin 2024 avec intervention INRAE sur le retour d'expériences par rapport au maintien d'une activité agricole sous des panneaux photovoltaïques et de l'OFB sur les enjeux de biodiversité



Nouvelle réunion en 2025 (point sur loi APER notamment)



### Conditions de succès

- Moyens d'ingénierie sur cette thématique

## Défi

Développer et diversifier la production régionale d'électricité renouvelable pour contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux de décarbonation et de reconquête de notre souveraineté énergétique

 *Augmentation d'au moins 50 % de la production d'électricité renouvelable*

## ACTION

### AMPLIFIER LE DÉVELOPPEMENT DE MÉTHANISEURS EN INJECTION OU EN COGÉNÉRATION

#### Pilotes

- Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier

#### Contributeurs

- ADEME
- État
- GRDF

#### Mise en œuvre

Action à renforcer



Impact 

Faisabilité 

#### Description de l'action



Poursuivre au travers du comité méthanisation la dynamique engagée dans le département



Valoriser les bons projets (articulation avec l'activité agricole, innovation...)



Travailler à structurer une filière de carburant biogaz

#### Besoins pour accélérer

- Appui en ingénierie : méthodologie, ressources, moyens humains et financiers
- Compétences spécifiques en communication
- Financements pérennes
- Partage d'expériences

#### Conditions de succès

- Coordination efficace des acteurs

## Défi

Adapter le réseau électrique pour absorber la nouvelle production électrique renouvelable, développer les réseaux de chaleur et de froid renouvelable de façon complémentaire à l'injection de gaz vert, d'ici 2030

### ACTION

## CONSTRUIRE 5 POSTES SOURCES RTE SUR LE DÉPARTEMENT, APPLICATION (S3REN R)

#### Pilotes

- Réseau de transport d'électricité (RTE)

#### Contributeurs

- Collectivités concernées
- État
- Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier

#### Mise en œuvre

Action à engager



6 ans

Impact ★★ ★

Faisabilité ★ ☆ ☆

#### Description de l'action



Action de l'État pour le suivi des projets (accompagnement des procédures environnementales) dans une logique d'optimisation des délais d'instruction

#### Conditions de succès

- Anticiper les projets (urbanisme, environnement et concertation)



## Défi

Adapter le réseau électrique pour absorber la nouvelle production électrique renouvelable, développer les réseaux de chaleur et de froid renouvelable de façon complémentaire à l'injection de gaz vert, d'ici 2030

## ACTION

## CONSTRUIRE DES UNITÉS DE REBOURS

## Pilotes

- GRT Gaz
- Gaz Réseau Distribution France (GRDF)

## Contributeurs

- Collectivités concernées
- État
- Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier

## Mise en œuvre

Action existante



2026-2027

Impact ★★★★★

Faisabilité ★☆☆☆☆

## Description de l'action



Accompagnement du développement des unités de méthanisation en injection sur le territoire pour permettre d'injecter le biogaz dans le réseau



Premier projet en service depuis 2023 sur l'agglomération de Montluçon

## Indicateur de suivi



- Nombre de projets menés

## Conditions de succès

- Anticiper les projets (urbanisme, environnement et concertation)

## Défi

Accélérer la mise en œuvre des mesures de gestion et traitement des déchets

 **Atteinte du zéro enfouissement d'ici 2030**

## ACTION

### METTRE EN ŒUVRE UNE GESTION DES BIODÉCHETS À L'ÉCHELLE DU DÉPARTEMENT



#### Pilotes

- Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) de l'Allier
- Vichy Communauté

#### Contributeurs

- Collectivités

#### Mise en œuvre

Action existante



2023-2028

Impact ★★★★★  
Faisabilité ★★★★★



#### Description de l'action



Mise en place des dispositifs de collecte à partir de 2023 (financements Fonds vert 2023 et 2024)



Suivi de la collecte et de sa montée en régime



Projet de méthaniseur sur le site de Chézy du SICTOM Nord-Allier pour la valorisation des biodéchets (secteur Moulins) avec production de biogaz en injection

#### Indicateur de suivi



- Volume de biodéchets collecté par habitant

#### Conditions de succès

- Recueillir l'adhésion des habitants pour l'apport de biodéchets

## Défi

Accélérer la mise en œuvre des mesures de gestion et traitement des déchets

 **Atteinte du zéro enfouissement d'ici 2030**

### ACTION

## MODERNISER L'USINE D'INCINÉRATION BAYET

#### Pilotes

- Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) Sud-Allier

#### Contributeurs

- Contributeurs
- SICTOM
- Vichy communauté
- Etat
- Conseil régional

#### Mise en œuvre

Action à engager



Long terme (post 2030)

Impact 

Faisabilité 

#### Description de l'action



Mise en place d'une stratégie partagée d'évolution de l'incinérateur tenant compte de l'objectif « zéro enfouissement »



Projet de développement de l'usine d'incinération, a priori à compter de 2028 (renouvellement concession)

#### Conditions de succès

- Validation de l'intégration du SMEVOM (71) hors région, qui déroge au SRADDET (compétence conseil régional)

## Défi

Réduire les fuites de méthane sur les installations de stockage de déchets non dangereux

### ACTION

VALORISER 100% DU BIOGAZ PRODUIT PAR L'UNITÉ WAGABOX® ET SUBSTITUER CE BIOGAZ AUX ÉNERGIE FOSSILES AFIN D'ÉVITER CHAQUE ANNÉE 2 800 TONNES DE CO2

#### Pilotes

- Vichy Communauté

#### Contributeurs

- WAGA Energy

#### Mise en œuvre

Action existante



Opérationnelle depuis le 2 octobre 2023

Impact ★★★★★

Faisabilité ★★★★★

### ACTION

VALORISER LE MÉTHANE SUR LE SITE D'ENFOUISSEMENT DE CHÉZY

#### Pilotes

- Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) Nord-Allier

#### Mise en œuvre

Action existante



★★★★☆

Impact ★★★★★

Faisabilité

Défi

Accompagner la transformation de la filière agricole en Allier

ACTION

RÉALISER UNE ÉTUDE PAR L'INSTITUT DE L'ÉLEVAGE (IDELE) SUR LA FILIÈRE BOVINE DANS L'ALLIER



Pilotes

- Etat (Direction Départementale des Territoires)

Contributeurs

- Centre de Développement Agroécologique (CDA)
- Fédération Nationale du Bois (FNB)
- Idele
- Interbev (Association nationale interprofessionnelle du bétail et des viandes)
- Syndicats agricoles

Mise en œuvre

Action à engager



2025 / 2026

Impact ★★  
Faisabilité ★★

Description de l'action



Partage des objectifs avec les parties prenantes



Définition du cahier des charges pour le lancement de l'étude en 2025

Conditions de succès

- Bénéficier de l'adhésion de la profession
- Dégager les moyens d'ingénierie quant à cette filière
- Financer l'étude IDELE, par exemple via le Fonds Vert

Besoins pour accélérer

- Financement de l'étude Idele
- Lien avec la démarche Adaptation des Pratiques Culturelles au Changement Climatique (AP3C)



ACTION

POURSUIVRE LES BILANS D'ÉMISSIONS DE GAZ À EFFETS DE SERRE (GES) ET L'OPTIMISATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES



Pilotes

- Centre de Développement Agroécologique (CDA)

Mise en œuvre

Action à renforcer



dès 2024

Impact ★★  
Faisabilité ★★



## Défi

Accompagner la transformation de la filière agricole en Allier

### ACTION

## ACCOMPAGNER LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOI EGALIM SUR LES OBLIGATIONS POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE

#### Pilotes

- Etat (Direction Départementale des Territoires, Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt)

#### Contributeurs

- Conseil départemental
- Profession agricole

#### Mise en œuvre

Action à engager



2024 - 2025

Faisabilité ★☆☆

#### Description de l'action



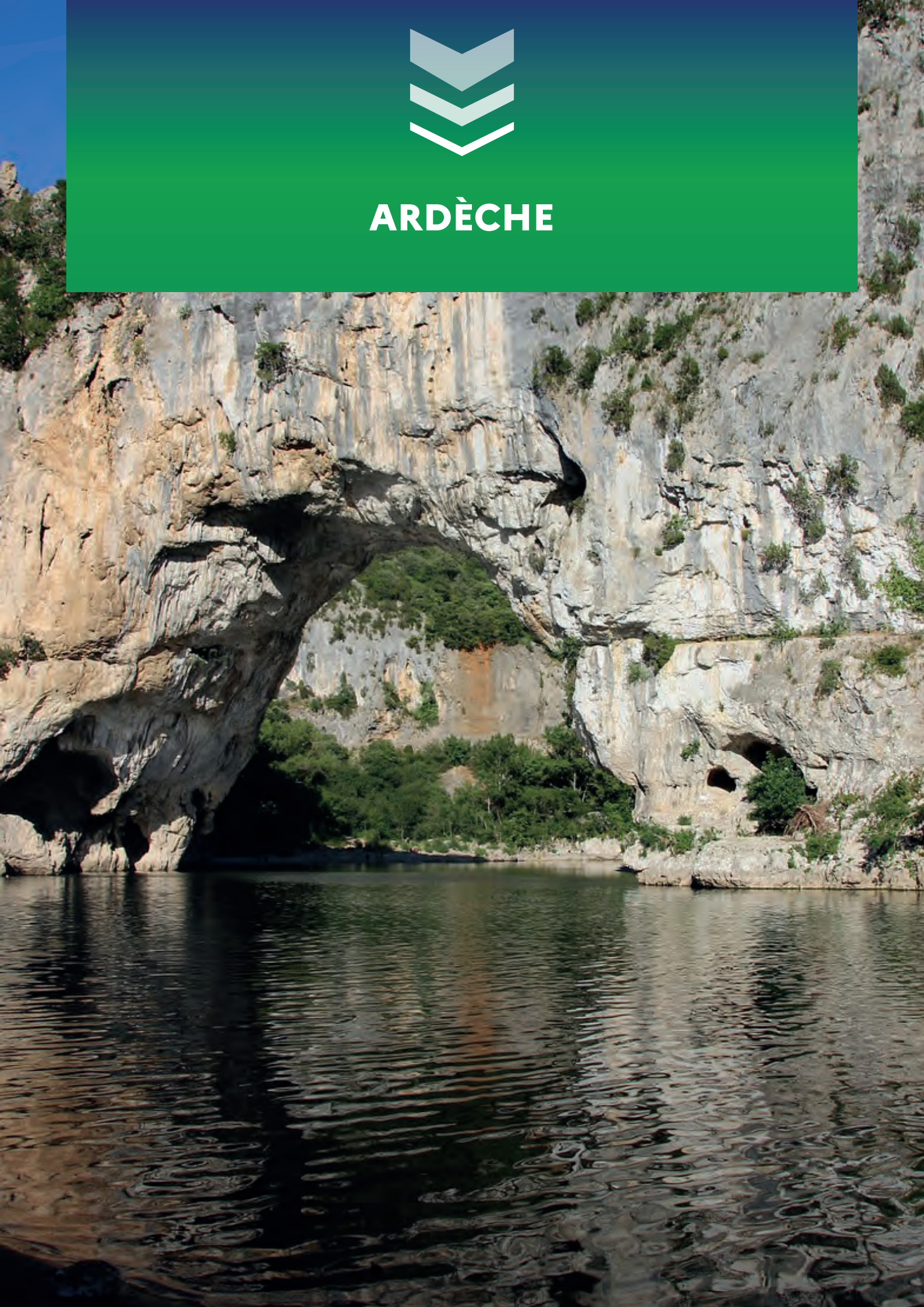
Organiser une réunion avec les acteurs à l'automne 2024



Mettre en place un forum entre producteurs et acheteurs en novembre 2024 (organisation par le conseil départemental)



**ARDÈCHE**



## LA DÉMARCHE DE PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE MENÉE DANS LE DÉPARTEMENT

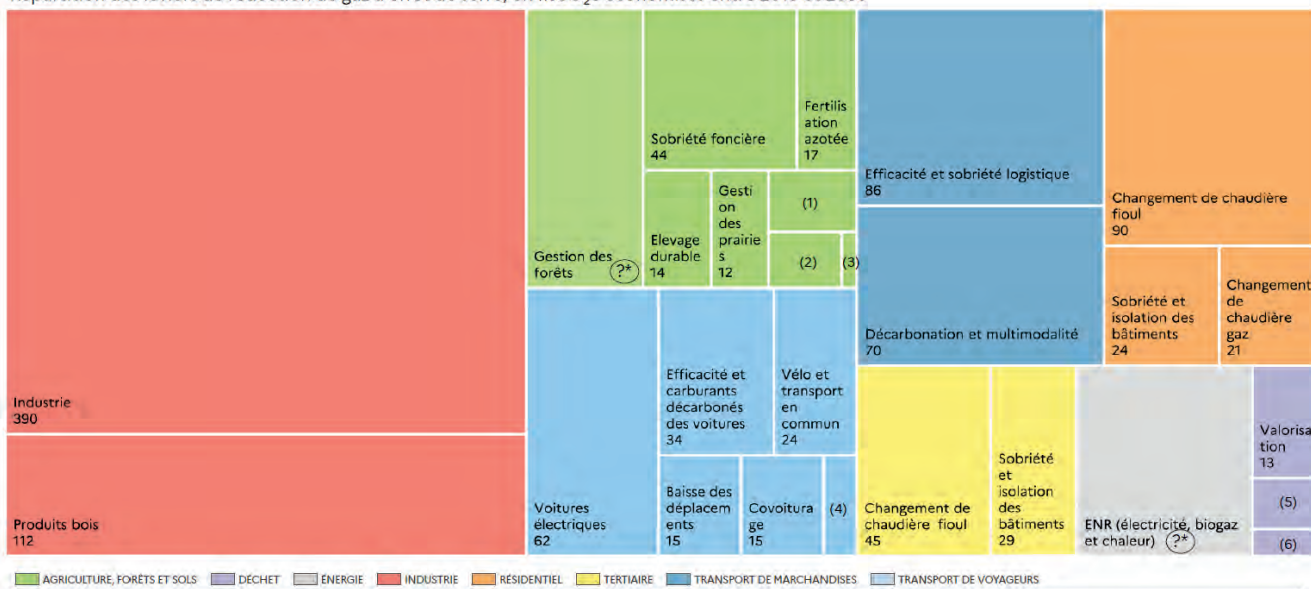
### La démarche menée

En Ardèche, deux COP se sont tenues le 02 février et le 26 avril 2024, avec **une centaine de participants chacune**, témoignant d'une mobilisation importante des acteurs locaux sur le sujet.

Ouvertes à l'ensemble des forces vives du territoire, ces deux COP ont permis d'engager un large débat sur les enjeux de transition écologique en Ardèche et d'identifier des priorités d'actions sur lesquelles accélérer nos efforts.

Les travaux issus de cette première COP 2024 à l'échelle du département de l'Ardèche ne sont pas figées. Les fiches actions présentées ci-après pourront être complétées dans les prochains mois et les prochaines années.

Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre, en ktCO<sub>2</sub>e économisés entre 2019 et 2030



(1) Bâtiments & machines : 10 ktCO<sub>2</sub>e. (2) Gestion des haies : 7 ktCO<sub>2</sub>e. (3) Pratique stockantes : 1 ktCO<sub>2</sub>e. (4) Bus et cars : 6 ktCO<sub>2</sub>e. (5) Captage de méthane : 6 ktCO<sub>2</sub>e. (6) Prévention des déchets : 3 ktCO<sub>2</sub>e.

\* Objectifs non départementalisés en l'absence de données comparables

À la suite de la première COP, quatre groupes de travail ont été constitués.

#### Les 4 groupes de travail :

- alimentation durable
- rénovation énergétique des bâtiments
- biodiversité
- mobilités durables inclusives.

**20 fiches actions ont été rédigées**, dont le portage et les objectifs sont aussi divers que complémentaires. Partagées avec l'ensemble des parties prenantes lors du webinar du 4 septembre 2024, ces fiches ont été présentées aux intercommunalités lors du comité stratégique de cohésion territoriale dédié aux contrats pour la réussite de la transition écologique du 3 septembre.

Mutualisation, animation de réseau, diagnostics, délocalisation de formations, accompagnement du monde économique, rapprochement de l'offre et de la

demande d'emploi : la mise en œuvre de ces actions, qui ne nécessitent pas toutes de financement supplémentaire, va débuter dès septembre 2024.

### Une implication très forte de la jeunesse

Nous avons volontairement créé les conditions de l'implication de la jeunesse dans les travaux de la COP. En plus d'une participation active de lycéens et d'étudiants aux travaux, des volontaires en service civique ont animé le groupe de travail sur l'alimentation durable, encadrés par la Fédération des centres sociaux.

**L'intérêt très fort de la jeunesse ardéchoise pour les questions de transition (écologique, économique, sociale) est à souligner.** Elle continuera d'être prise en compte dans les futurs travaux de la COP.

Intégrer la parole des jeunes, leur laisser une place dans la prise de décision est incontournable dès lors que la COP préfigure le monde de demain.



## Une mobilisation qui doit s'accélérer et s'amplifier

Un espace collaboratif dédié, de près de 300 membres, est animé par l'équipe de la COP ardéchoise. Il permet le partage sur les groupes de travail et propose de nombreuses ressources.

La territorialisation de la planification écologique doit désormais s'incarner au plus près des territoires, de leurs habitantes et habitants, au travers des **contrats pour la réussite de la transition écologique (CRTE)**. La révision et

la priorisation des projets par les EPCI pour les mettre en cohérence avec les objectifs et défis de la feuille de route régionale de la COP (intégrant les actions départementales) ont débuté en septembre 2024. **L'ensemble des services de l'État sera aux côtés des collectivités territoriales pour renforcer l'ambition écologique des CRTE.**



# ● ● ● RETOUR SUR LA PRIORISATION DES ACTIONS

## ● Synthèse des secondes réunions départementales

### Rappel du contexte

En septembre 2023, le Président de la République a appelé l'ensemble des parties prenantes de chaque territoire (collectivités, entreprises, associations, etc.) à conduire un exercice de planification écologique inédit au sein de leurs territoires en menant des COP territoriales comme outils de discussion stratégique organisées à l'échelle de la région.

Dans l'esprit des Conférences des Parties des Nations-Unies, les COP régionales visent à **renforcer les dynamiques existantes à l'échelle territoriale** : il s'agit de partager l'effort nécessaire pour réduire l'empreinte carbone et préserver la biodiversité des territoires en fonction des réalités locales en intégrant de manière cohérente tous les volets de la planification écologique déjà engagés.

Dans le cadre des travaux de la COP Auvergne-Rhône-Alpes, des réunions de concertations territoriales ont eu lieu dans chacun des 12 départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes en complément de 23 réunions régionales thématiques. Les premières réunions se sont déroulées en janvier et février 2024 et avaient comme objectifs de partager les enjeux et objectifs à atteindre et d'illustrer au travers d'exemples locaux quels sont les leviers qui permettent d'obtenir des résultats significatifs.

Une deuxième série de réunions départementales s'est déroulée en mai et juin 2024. **Ces réunions avaient cette fois-ci pour objectif d'enrichir la feuille de route régionale en priorisant des défis et en identifiant des actions adaptées aux spécificités de chaque territoire.**

A l'issue de ces réunions, chaque département a transmis des fiches actions retenues à l'échelle de son territoire. Elles comprennent notamment la description de l'action, sa déclinaison, le ou les pilotes, les indicateurs de suivi de l'action, la temporalité, les conditions de succès ainsi que les besoins identifiés à court terme pour accélérer l'atteinte des objectifs. En sus des fiches actions, cinq des départements ont transmis une synthèse de leur seconde réunion : l'Allier, la Haute-Loire, le Puy-de-Dôme, le Rhône et la Savoie. Le présent document fait ainsi la synthèse des travaux conduits lors des deuxièmes réunions départementales.

### Une mobilisation importante pour définir les priorités d'actions face aux enjeux de la planification écologique

Chaque réunion départementale a rassemblé entre **80 et 180 personnes** selon les départements avec des participants aux profils variés : services de l'État, collectivités, fédérations,

chambres consulaires, entreprises, associations, acteurs de l'aménagement, syndicats, etc.

Le format adopté pour chacune de ces réunions a été relativement similaire entre les départements avec une durée moyenne de 3 heures et une animation par la Préfecture de Département et la DDT avec des interventions à plusieurs voix, incluant parfois les sous-préfets, le Conseil Régional ainsi que le Conseil Départemental.

L'ordre du jour était centré autour des points suivants :

- **Rappel des enjeux de la territorialisation de la planification écologique et calendrier de la COP Auvergne-Rhône-Alpes ;**
- **Synthèse des retours issus de la consultation des collectivités et des contributions libres transmises par les acteurs du territoire ;**
- **Présentation des travaux issus des GT sectoriels de la COP, et notamment les défis prioritaires et des exemples d'actions les déclinant ;**
- **Débat sur les priorités départementales : identification des actions prioritaires pour le territoire.**

### Plus de 140 actions départementales identifiées dans le cadre des réunions de concertation territoriale

Les 12 départements ont élaboré plus de 140 actions, tous secteurs confondus :

Certains secteurs ont ainsi été plus couverts que d'autres. Les secteurs « Transports et mobilités » et « Biodiversité et ressources naturelles » ont ainsi été sélectionnés par 10 des 12 départements de la région, tandis que « Forêt » et « Déchets » n'ont été retenus que par respectivement 4 et 5 départements.

A noter que deux secteurs - « Formations, Emplois et Compétences » et « Agriculture et Alimentation » - n'ont pas été spécifiquement traités lors des groupes régionaux de travail sectoriels de la COP, ce qui peut expliquer une sélection limitée de ces secteurs dans les réunions départementales. Le premier secteur a été traité de manière transversale au cours des réunions régionales pour chacun des secteurs d'activité (bâtiment, transports et mobilités, ...) tandis que le second secteur n'a pas été abordé lors des réunions régionales. Ils feront l'objet de travaux complémentaires qui débiteront dès l'automne 2024.

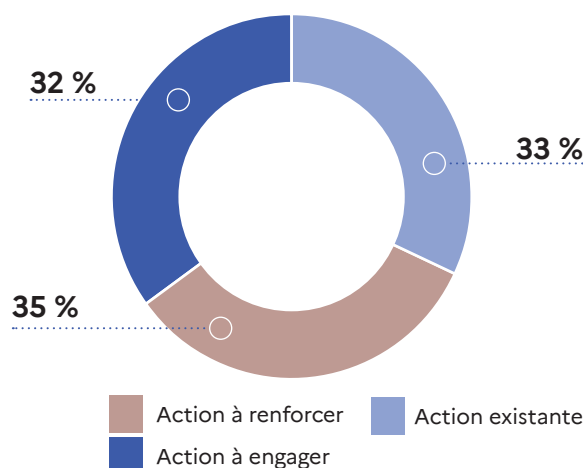
	Total par département	Biodiversité et Ressources naturelles	Transports et mobilités	Bâtiment	Énergie	Industrie et produits bois	Déchets	Agriculture Alimentation	Forêt	Formations Emplois compétences
Ain	11	1	2	2	2		2		2	
Allier	18	1	2	2	6		4	3		
Ardèche	20	5	3	4				7		1
Cantal	15	4	2	2	1	1	2	2	1	
Drôme	6	1	2	2			1			
Haute-Loire	6	1		1	1	1		1	1	
Haute-Savoie	4									4
Isère	10	3	1	1	1	2				2
Loire	11	3	3	3	2					
Puy de Dôme	3	1	1	1						
Rhône	13		3	5	1	3				1
Savoie	24	5	3	2	4	3	2	3	1	1
<b>Total par secteur</b>	<b>141</b>	<b>25</b>	<b>22</b>	<b>25</b>	<b>18</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>16</b>	<b>5</b>	<b>9</b>

La liste des actions travaillées au sein de chaque département est disponible en annexes.

- **Un tiers des actions départementales sont des actions nouvelles à engager.**

Les actions retenues n'ont pas toutes le même niveau de maturité. En effet, si certaines actions proposées sont déjà existantes et en cours de mise en œuvre, d'autres sont à renforcer ou à engager.

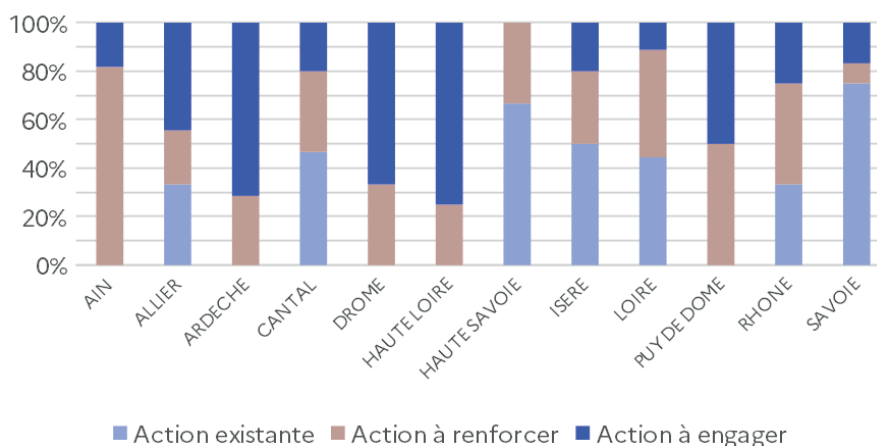
Au niveau régional, la répartition de l'ensemble des actions retenues par les départements est équilibrée en termes de niveau de maturité :



Cependant, la répartition par niveau de maturité des actions retenues est variable selon les départements. Certains départements se sont orientés vers l'approfondissement

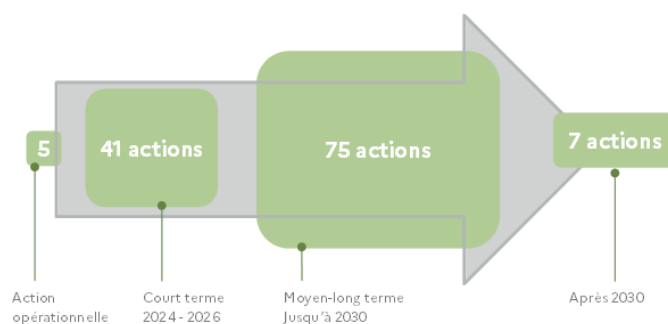
d'actions déjà mises en place et fonctionnelles tandis que d'autres ont privilégié l'émergence de nouvelles actions.

Répartition du niveau de maturité des actions proposées par département

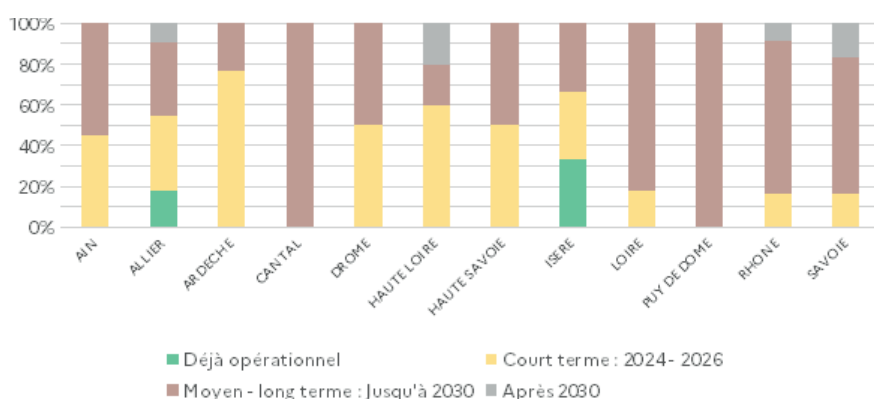


- Une majorité d'actions départementales à réaliser d'ici à 2030

Une temporalité de mise en place a été estimée pour la quasi-totalité des actions retenues par les départements. Certaines échéances sont précisément définies lorsqu'elles concernent des actions déjà développées et à renforcer. **Une majorité des actions sont à conduire sur le moyen et long terme** avec, dans la majorité des actions, un déploiement progressif sur toute la période jusqu'en 2030. **Une trentaine d'actions sont des actions de court terme**, avec une mise en œuvre de l'action débutant dès 2024 et s'achevant d'ici 2026. Les actions restantes ne sont soit pas concernées par ces temporalités (par exemple, les actions déjà existantes et fonctionnelles, ainsi que 13 actions qui ne précisent pas la temporalité), soit pas prioritaires et avec des échéances plus lointaines, après 2030<sup>1</sup> :



### Répartition de la temporalité des actions proposées par département



Bien que la majorité des actions soient planifiées pour le moyen et long terme, c'est-à-dire à horizon 2030, il est important de noter que 10 des 12 départements ont également proposé des actions à mettre en place avant 2026. Cela assure un équilibre dans la progression des initiatives à travers la région, en combinant des efforts immédiats avec des projets de plus longue haleine.

Les autres organisations pilotes diffèrent selon le secteur concerné. Des syndicats sont notamment souvent ressortis, comme le syndicat départemental d'énergie, la CAPEB ou encore le syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (SICTOM). Des entreprises sont également identifiées comme leaders dans des secteurs spécifiques : la SNCF ou la Compagnie du Rhône pour le transport, et GRDF ou RTE pour l'Énergie.

- Un portage des actions encore à affiner

Pour garantir la mise en œuvre effective des actions départementales, un portage a été proposé, reposant sur la désignation d'un ou des pilotes ainsi que des contributeurs. Les actions ne sont cependant pas toutes encore assez matures pour définir, à date, de manière précise les institutions à mobiliser et leur rôle spécifique.

Les organisations proposées comme « pilotes » à ce stade sont assez similaires d'un département à l'autre pour les mêmes secteurs. Une constante intersectorielle est **l'implication des collectivités**, (communes, EPCI, conseil départemental ou conseil régional) mentionnés pour 30% des actions. Les départements attendent également un **appui important de l'État**, qui est souvent cité (notamment pour le secteur du bâtiment).

- Des besoins communs pour l'accélération de la mise en œuvre des actions

Les départements ont identifié deux besoins majeurs, unanimement reconnus, pour accélérer la mise en place de leurs actions :

- Renforcer l'ingénierie disponible sur les territoires ;
- Pérenniser voire accroître les financements des projets.

Ces deux besoins concernent 80% des actions.

D'autres besoins ont été évoqués de façon plus ponctuelle comme du partage d'expériences, des actions de mise en réseau des agents des collectivités ou des compétences en communication.

1 - A noter que le graphique ci-dessous fournit une vision d'ensemble de la répartition des temporalités retenues, bien que les départements ne comptent pas tous le même nombre d'actions, en nombre absolu.

## Annexe – Liste des actions départementales

	Secteurs	Intitulé des Actions
AIN	Transports	Aménager les quartiers de gare et les arrêts de transport en commun en site propre pour favoriser l'intermodalité
		Mettre en place des infrastructures cyclables et de covoiturage, développer l'offre de transports en commun
	Bâtiment	Poursuivre la dynamique d'efficacité énergétique des logements sociaux
		Accélérer la rénovation des bâtiments publics avec un niveau élevé d'ambition en matière de consommation énergétique avec les aides du fonds vert
	Biodiversité	Intégrer la gestion de l'eau dans l'aménagement du territoire
		Encourager une utilisation économe de l'eau par tous les usagers
	Energie – déchets	Investir financièrement dans des projets d'électricité renouvelable
		Contribuer au développement du photovoltaïque sur bâti
		Réduire à la source la production de déchets
		Améliorer la collecte, le tri et la valorisation des déchets
	Foret	Favoriser le renouvellement de la forêt, en diversifiant les essences et en favorisant les modes de sylviculture vertueux
		Inciter les propriétaires à la gestion durable de la forêt
ALLIER	Transports	Mettre en œuvre le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicule Électrique (SDIRVE)
		Développer des plateformes de transport combiné de Saint Loup
	Bâtiment	Poursuivre l'accompagnement des ménages dans l'amélioration de leurs logements
		Structurer la filière économique locale d'intervention sur le parc existant
	Biodiversité	Mettre en place un modèle économique de gestion des haies
	Energie - déchets	Élaborer le document cadre Allier pour l'implantation de parc photovoltaïques
		Développer des parcs agrivoltaïques et organiser des réunions de concertation avec les porteurs de projets
		Élaborer une stratégie partagée et réaliste de développement éolien dans le département
		Amplifier le développement de méthaniseurs en injection ou en cogénération
		Construire 5 postes sources RTE sur le département (application S3-REnR)
		Construire des unités de rebours
		Mettre en œuvre une gestion de biodéchets à l'échelle du département
Moderniser l'usine incinération Bayet		

		Valoriser du biogaz grâce à l'unité WAGABOX® et substituer ce biogaz aux énergies fossiles afin d'éviter chaque année 2800 tonnes de CO2.
		Valoriser le méthane sur le site d'enfouissement de Chézy
	Agriculture	Réaliser une étude par l'institut de l'élevage (IDELE) sur la filière bovine dans l'Allier
		Poursuivre les bilans des gaz à effet de serre (GES) et l'optimisation des exploitations agricoles
		Accompagner la mise en œuvre de la loi EGALIM sur les obligations pour la restauration collective
ARDÈCHE	Transport	Intensifier l'usage de l'unique ligne ferroviaire d'Ardèche, située en rive droite du Rhône
		Mettre en place un covoiturage solidaire pour l'inclusion des publics vulnérables
		Tripler la part modale du vélo dans les déplacements du quotidien
	Bâtiment	Mettre en œuvre une méthode expérimentale de rapprochement entre l'offre et la demande de rénovation énergétique des bâtiments privés sur le territoire à énergie positive (TEPOS) Sud Ardèche
		Réaliser une étude de faisabilité en cours sur le Tiers-Financement en Sud Ardèche afin d'accélérer la rénovation BBC
		Améliorer l'image des métiers du bâtiment
		Etudier la faisabilité d'une école de production
	Biodiversité	Doter l'ensemble des intercommunalités du parc naturel régional des Monts d'Ardèche en Atlas de la biodiversité communaux (ABC)
		Améliorer la connaissance des enjeux sur la biodiversité : établir un « temps zéro » de la biodiversité ardéchoise
		Créer un réseau technique des acteurs de la biodiversité en Ardèche
		« Education dehors pour tous » : Ancrer l'éducation à l'environnement dans le quotidien des structures éducatives ardéchoises
	Agriculture et alimentation	Déployer plus largement le projet « Il n'est pas trop tard puisque nous sommes là »
		Mettre en place des rencontres collectives territorialisées entre des gestionnaires et cuisiniers de restauration collective et producteurs locaux pour partager les besoins et déployer des partenariats
		Accompagner les collectivités sur la rédaction des appels d'offre pour favoriser l'approvisionnement local
		Animer un « Club des cuisinier(e)s « ardéchois »
		Expérimenter une contractualisation des approvisionnements « Ardèche » durable et de qualité
		Relancer les commissions alimentation au sein des établissements scolaires
		Mettre en place un marché privé pour planter des arbres
	Accompagner le territoire de la montagne ardéchoise dans sa transition agroécologique	
	Formation, emploi et compétences	Mobiliser, sensibiliser et former les professionnels de la rénovation énergétique

CANTAL	Industrie et produits bois	Promouvoir les feuillus (chêne, hêtre, châtaignier) en construction et utiliser cette ressource sous-exploitée au plan régional
	Transports	Développer la pratique et les infrastructures de mobilité active et décarbonée (aires de covoiturage, pistes cyclables, voies vertes...)
		Développer les sites de multimodalités en lien avec les transports en commun
	Bâtiment	Dynamiser la rénovation de logements individuels et collectifs
		Élaborer un guide ou des recommandations pour la rénovation en centre ancien et plus largement en rénovation et construction exemplaire
	Biodiversité	Déployer la Stratégie des Aires Protégées (SAP)
		Sécuriser quantitativement et qualitativement l'approvisionnement en eau, notamment via la surveillance des prélèvements, la performance technique des réseaux, et l'approche préventive de sécurisation dans le respect de la capacité des milieux
		Lutter contre les logements vacants
		Intégrer les trajectoires de sobriété foncière dans les projets d'aménagement
	Energie-déchets	Poursuivre l'identification et les réflexions sur les Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAEnR) et notamment pour le photovoltaïque sur toitures, ombrières sur parkings et sites en friche
Engager le tri à la source des biodéchets		
Développer la collecte en point d'apport volontaire (PAV) réunissant tous les flux		
Forêt	Renouveler et adapter la forêt au changement climatique	
Agriculture et alimentation	Massifier les bilans carbone dans les exploitations agricoles et mettre en œuvre les actions sources de progrès	
	Développer les circuits courts de proximité et l'approvisionnement en produits de qualité dans la restauration collective	
DROME	Transports	Promouvoir la pratique du covoiturage
	Bâtiment	Concevoir une dynamique de rénovation habitat/tertiaire dans une démarche « bénéfice/risques »
		Développer des rénovations exemplaires sur le département
	Biodiversité	Identifier les zones à potentiel de restauration et mettre en œuvre un projet de restauration
Energie-déchets	Développer des plateformes d'acteurs et ressources réemploi : pôles économie circulaire avec les entreprises	
HAUTE-LOIRE	Industrie et produits bois	Promouvoir une filière plasturgie durable
	Bâtiment	Conduire la rénovation énergétique de bâtiments anciens de manière exemplaire dans le cadre d'une politique de revitalisation des bourgs-centres et d'une offre d'ingénierie renouvelée

	Energie-déchets	Développer la méthanisation en partant du potentiel existant avec le cheptel local
	Foret	Promouvoir une filière performante du bois pour capter le carbone et régénérer la forêt
	Agriculture et Alimentation	Favoriser l'émergence de retenues collinaires
	Ressources naturelles	Encourager à adopter un plan local d'urbanisme (PLU) intercommunal pour limiter la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers et mieux intégrer les enjeux environnementaux
HAUTE-SAVOIE	Formation, emploi et compétences	Démultiplier les initiatives à partir de démonstrateurs : pour chaque entreprise déjà engagée dans la transition écologique, en inspirer une nouvelle
		Former 200 élus à la transition écologique
		Sensibiliser les citoyens de demain
		« Rendre accessible à tous les leviers de la transition écologique grâce à la facilitation graphique »
ISÈRE	Industrie et produits bois	Assurer un accompagnement des TPE et PME à la décarbonation
		Promouvoir les références construites en bois, fédérer les acteurs de la construction bois et accompagner les nouveaux porteurs de projets
	Transports	Augmenter le nombre de personnes par voiture sur les trajets domicile-travail, en développant les services publics de covoiturage et aménagements associés
	Bâtiment	Augmenter le nombre de réhabilitations dans le parc social isérois
	Biodiversité	Mettre en œuvre les plans d'actions triennaux de la stratégie aires protégées
	Ressources naturelles	Couvrir 100 % du département avec une instance de gouvernance de l'eau à l'échelle des bassins versants
		Accompagner les entreprises en faveur de la sobriété hydrique
	Energie-déchets	Identifier les zones d'accélération des énergies renouvelables dans le cadre de la production d'énergies renouvelables de Mars 2023 (Loi APER)
Formation, emploi et compétences	Former, en formation initiale, à la compréhension globale du comportement thermique du bâti dans tous les métiers du secteur	
	Former, en formation continue, à la compréhension globale du comportement thermique du bâti et à l'intervention coordonnée	
LOIRE	Transports	Inciter au déploiement d'infrastructures et de services par les autorités organisatrices de la mobilité
		Impulser et animer des démarches inter-collectivités visant à améliorer la gouvernance et la coordination des politiques de mobilité
		Favoriser l'attractivité, le confort et la sécurité des déplacements piétons, vélos et véhicules de mobilité intermédiaire
Bâtiment	Soutenir et accompagner la filière rénovation énergétique	

		Mutualiser à l'échelle de quartiers les initiatives en matière de sensibilisation et d'accompagnement à la rénovation et à la sobriété
		Rénover le parc immobilier des administrations publiques
	Biodiversité	Améliorer la connaissance de la biodiversité par différents dispositifs, comme les atlas de la biodiversité communale (ABC)
		Identifier des zones favorables au maintien de la biodiversité ordinaire et à son développement
		Déterminer les sites prioritaires sur lesquels engager des travaux de restauration et établir un financement, avec le fonds vert ou tout autre dispositif
	Energie-déchets	Soutenir la prise en compte de la planification des énergies renouvelables (EnR) dans les documents de planification des collectivités
Créer, étendre et exploiter des réseaux de chaleur à base d'énergies renouvelables ou de récupération (EnR&R)		
PUY-DE-DÔME	Transports	Réduire l'utilisation de la voiture individuelle
	Bâtiment	Réduire les consommations énergétiques du parc de logement d'ici 2030
	Ressources naturelles	Co-construire une trajectoire de sobriété de la ressource en eau sur le département du Puy-de-Dôme afin de diminuer de 10% les prélèvements d'ici 2030
RHÔNE	Industrie et produits bois	Créer une conciergerie environnementale dans les zones industrielles ou d'activités
		Généraliser la réalisation de bilans carbone et les plans de transition
		Sensibiliser les entreprises (salariés et équipes de direction) aux bonnes pratiques en matière de climat et de biodiversité et diffuser ces dernières
	Transports	Renforcer la proximité des services publics et des activités pour réduire les déplacements
		Encourager un report modal par un choc d'offres des transports collectifs pour réduire de 15 % l'utilisation de la voiture Individuelle
		Faire réaliser des études d'opportunité et de faisabilité sur le recours au fret fluvial par 100% des entreprises situées le long des axes navigables d'ici 2030
	Bâtiment	Nommer un ambassadeur « énergie » par intercommunalité pour la sensibilisation du secteur tertiaire privé à la rénovation énergétique, en lien avec MaPrimeRénov
		Sortir du fioul
		Trouver un nouvel équilibre entre préservation du patrimoine et rénovation énergétique
		Promouvoir l'utilisation du bois dans le secteur du bâtiment (énergie et construction)
Formation, emploi et compétences	Accélérer la montée en compétences des acteurs de la rénovation	

SAVOIE	Industrie et produits bois	Accompagner les sites les plus émetteurs du département
		Promouvoir les outils d'évaluation du bilan carbone des entreprises et du passage à l'action « Balance ta tonne », webinaires dédiés
		Faciliter et massifier les recours à l'écoconception ainsi qu'aux matériaux biosourcés pour la construction
	Transports	Mettre en place le Service Express Régional Métropolitain (SERM) de Chambéry dans ses différentes composantes
		Décarboner l'accès aux stations et les mobilités en montagne
		Développer une offre de services de proximité et solidaires en milieu rural, cohérente à l'échelle des bassins de mobilité régionaux et s'appuyant notamment sur la dynamique départementale autour des modes actifs et partagés
	Bâtiment	Maintenir un haut niveau de service pour accompagner la massification de la rénovation du parc de logements, avec la mise en place du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH)
		Accélérer la mise en œuvre du décret éco énergie tertiaire en structurant une offre de service adaptée au département
		Déployer des outils spécifiques aux enjeux touristiques en montagne, nécessaires à la remobilisation des lits froids
	Biodiversité	Accélérer la mise en œuvre du plan d'actions 2022-2024 de la Stratégie Aires Protégées (SAP) et enclencher le deuxième plan d'actions
		Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité ordinaire
	Ressources naturelles	Définir une trajectoire de sobriété par bassin versant en s'appuyant sur les projets de territoire pour la gestion de l'eau (-10% de consommation d'eau d'ici 2030)
		Mettre en œuvre des actions de sobriété, en tenant compte des spécificités touristiques du territoire
		Intégrer plus fortement la disponibilité de la ressource en eau dans l'aménagement du territoire, quel que soit son usage : agricole, neige, industrie, ou eau potable
	Energie-déchets	Renforcer significativement nos efforts collectifs de sobriété énergétique pour l'atteinte de l'objectif national de réduire de 40 à 50 % notre consommation d'énergie en 2050, par rapport à 2021
		Développer les installations de production d'énergie solaire photovoltaïque en favorisant les zones d'ores et déjà anthropisées, et viser la solarisation de l'intégralité des parkings de plus de 10 000 m <sup>2</sup> d'ici 2026, comme prévu par l'article 40 de la loi relative à l'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (APER)
		Mobiliser l'ensemble des acteurs de la filière méthanisation pour faciliter l'émergence de nouveaux projets
		Favoriser l'émergence et le déploiement de l'ensemble des filières de production d'énergie renouvelable ainsi que des solutions de stockage d'énergie
		Améliorer le taux de valorisation matière, notamment en développant la méthanisation des biodéchets, boues de step, et l'utilisation locale du broyage des déchets verts
		Expérimenter le réemploi de conteneurs en verre

		Renforcer le recyclage des déchets du BTP et rationaliser le stockage dans les Installations de stockage de déchets inertes (ISDI)
	Forêts	Conforter les différents rôles de la forêt, avec un focus sur la forêt alluviale et mieux anticiper les risques (feux de forêt, problèmes sanitaires ...)
	Formation, emploi et compétences	Structurer une filière locale pour disposer de professionnels formés aux enjeux nouveaux de la rénovation énergétique, en s'appuyant sur les compétences existantes localement
	Agriculture et alimentation	Réduire les émissions de gaz à effet de serre dans un contexte de système agricole déjà très extensif
		Coupler production agricole et production d'énergie décarbonée
		Économiser l'eau, par des pratiques culturales et d'irrigation plus sobres et par le développement le stockage



**ARDÈCHE**

# **LES ACTIONS DÉPARTEMENTALES**

## Défi

Définir une cartographie des habitats dégradés et mettre en œuvre au moins un projet de restauration écologique ayant des impacts favorables sur les milieux à enjeux



Dans 100 % des intercommunalités à l'échelle régionale

## ACTION

## DOTER L'ENSEMBLE DES INTERCOMMUNALITÉS DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES MONTS D'ARDÈCHE EN ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNAUX (ABC) DE LA BIODIVERSITÉ

## Pilotes

- Parc naturel régional des Monts d'Ardèche

## Contributeurs

- Acteurs intervenant dans le champ de la biodiversité

## Mise en œuvre

Action à engager



2025/2027

Impact ★★☆☆

Faisabilité ★★☆☆

## Description de l'action

Monter des **candidatures** par «vagues» avec l'accord des intercommunalités concernées :



- Vague 1 : Pays des Vans, Gorges et Beaume-Drobie
- Vague 2 : Montagne d'Ardèche, Ardèche des Sources et Volcans, Bassin d'Aubenas, Berg et Coiron
- Vague 3 : Val'Eyrieux, Lamastre, Privas Centre Ardèche



Recruter les **prestataires** compétents



Suivre et encadrer les études, **animer** les comités de pilotage et les comités techniques



Décliner des **outils** de diffusion et de vulgarisation communs

## Indicateur de suivi



- Nombre d'Atlas de la biodiversité communale réalisés

## Conditions de succès

- Proposer une offre « clé en main » aux intercommunalités avec une ingénierie Parc dédiée

## Besoins pour accélérer

- Financement en ingénierie

## Défi

Définir une cartographie des habitats dégradés et mettre en œuvre au moins un projet de restauration écologique ayant des impacts favorables sur les milieux à enjeux

 Dans 100 % des intercommunalités à l'échelle régionale

### ACTION

## AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DES ENJEUX SUR LA BIODIVERSITÉ : ÉTABLIR UN «TEMPS ZÉRO» DE LA BIODIVERSITÉ ARDÉCHOISE

#### Pilotes

- État (office français de la biodiversité)

#### Contributeurs

- Acteurs intervenant dans le champ de la biodiversité



#### Mise en œuvre

Action à engager



Fin 2024 : Rédaction du cahier des charges  
2025 : réalisation de l'étude

Impact



Faisabilité



#### Description de l'action



Compiler les différentes **bases de données** pour réaliser une « photographie » des espèces emblématiques ou vulnérables des milieux



Identifier les **priorités d'actions** où investir davantage

Rendre **accessibles** les travaux avec des enjeux différents en fonction des publics :



- enjeux d'appropriation pour le grand public,
- enjeux de porter à connaissance et d'aide à la décision pour les élus
- enjeu d'optimisation et de meilleure articulation pour les techniciens



Alimenter avec cette « photographie » les **outils de préservation** (ex : stratégie pour les aires protégées, les Espaces Naturels Sensibles, sites Natura 2000,... ) sur certains secteurs identifiés comme particulièrement riches et/ ou vulnérables

#### Indicateur de suivi



- Nombre de cartographies réalisées

#### Conditions de succès

- Se coordonner à l'échelle départementale, en associant l'ensemble des acteurs
- Bénéficier de moyens financiers dédiés pour compiler les données existantes
- S'organiser sur un temps court (moins d'un an)

#### Besoins pour accélérer

- Financement de l'ingénierie
- Coordination technique par le réseau des acteurs de la biodiversité
- Financements pour suivre les espèces bio indicatrices du changement climatique ou les espèces révélatrices de la qualité des milieux emblématiques ardéchois



## Défi

Définir une cartographie des habitats dégradés et mettre en œuvre au moins un projet de restauration écologique ayant des impacts favorables sur les milieux à enjeux

 Dans 100 % des intercommunalités à l'échelle régionale

## ACTION

## CRÉER UN RÉSEAU TECHNIQUE DES ACTEURS DE LA BIODIVERSITÉ

## Pilotes

- État

## Contributeurs

- Acteurs intervenant dans le champ de la biodiversité

## Mise en œuvre

Action à engager



Dès 2024

Impact 

Faisabilité 

## Description de l'action



Identifier d'éventuels **points de difficultés** communs et y apporter des réponses coordonnées



Susciter davantage de **partenariats** et de mutualisation



**Accompagner** collectivement une meilleure intégration des enjeux de biodiversité dans les prises de décisions des élus



Porter un regard sur l'articulation de la mise en œuvre des politiques publiques et le cas échéant pouvoir formuler des propositions aux instances concernées



Organiser des temps d'échanges et de réflexion plus **prospectifs**, type tables rondes ou avec des intervenants extérieurs

## Indicateurs de suivi



- Nombre de réunions par an (1 prévue)
- Nombre de participants des membres du réseau
- Nombre de projets communs suscités

## Conditions de succès

- Proposer des intervenants extérieurs au territoire, en capacité d'apporter des éclairages sur un sujet d'actualité
- Mener les échanges avec convivialité

## Besoins pour accélérer

- Financement et ingénierie publique
- Identification des actions communes à court et moyen terme, et financements liés

## Défi

Accompagner et structurer les filières dans la transition écologique : formations / emplois / compétences

### ACTION

## « ÉDUCATION DEHORS POUR TOUS » : ANCRER L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT DANS LE QUOTIDIEN DES STRUCTURES ÉDUCATIVES ARDÉCHOISES

### Pilote

- Pétales 07

### Contributeur

- Parc naturel régional des Monts d'Ardèche

### Mise en œuvre

Action à renforcer



2025 - 2026

Impact ★★☆☆

Faisabilité ★★☆☆

### Description de l'action



**Réunir des moyens financiers** pour permettre à davantage d'acteurs éducatifs, intervenant auprès de tout type de public, de s'approprier, s'ils le souhaitent, l'éducation dehors, en proximité, régulièrement et à toutes les saisons



Proposer aux acteurs de **bénéficier d'un accompagnement sur une année complète** par l'équipe d'éducateurs à l'environnement formés, avec 2 options proposées : un format « long » de 8 séances ou « court » de 3 séances pour intégrer dans sa pratique « l'éducation dehors » toutes les semaines, toute l'année, en proximité



**Conduire des temps collectifs de co-formation** pour l'ensemble des acteurs éducatifs

### Indicateurs de suivi



- Nombre d'acteurs éducatifs participants à ces cycles d'accompagnement
- Nombre de participants aux temps d'échange de pratiques et de formation
- Nombre d'enfants/publics touchés
- Nombre d'agents du personnel éducatif ou technique (ATSEM, personnel de mairie,...) sensibilisés

### Conditions de succès

- Proposer un accompagnement aux acteurs éducatifs qui veulent expérimenter, se former et développer leur autonomie en éducation dehors et qui ne peuvent bénéficier d'un autre financement.
- Comporter des temps variés, d'accompagnements sur mesure, dans des lieux adaptés et de proximité, pour répondre à des besoins éducatifs spécifiques (co formation, face à face pédagogique, ressources, intervenants, formateurs).
- Permettre une bonne articulation entre les élus, les partenaires, les équipes techniques et éducatives, les familles.
- Aller au-delà des 18 mois, inscrire la biodiversité dans les projets éducatifs des établissements scolaires.

### Besoins pour accélérer

- Financement d'environ 70 000 € sur 18 mois pour mettre en œuvre des accompagnements « longs » des enseignants, des accompagnements courts ainsi que des journées d'échange de pratique et de formation des professionnels

## Défi

Accompagner et structurer les filières dans la transition écologique : formations / emplois / compétences

### ACTION

## DÉPLOYER PLUS LARGEMENT LE PROJET « IL N'EST PAS TROP TARD PUISQUE NOUS SOMMES LÀ »

#### Pilote

- Parc naturel régional des Monts d'Ardèche

#### Contributeur

- Compagnie de théâtre documentaire La Ligne (basée en Ardèche)
- 7 Communautés de communes (Montagne d'Ardèche, Ardèche des Sources et Volcans, Val'Eyrieux, Pays Beaume-Drobie, Pays des Vans en Cévennes, CAPCA, Bassin d'Aubenas)

#### Mise en œuvre

Action à renforcer



Novembre 2025 - Printemps 2026

Impact ★★☆☆

Faisabilité ★★☆☆

#### Description de l'action



**Créer nouveau récit mis en fiction**, présenté sous la forme d'une pièce de théâtre, basée sur la réalité vécue et les perceptions des habitants des Monts d'Ardèche de l'urgence écologique et climatique telle qu'elle se déroule aujourd'hui sur ce territoire

#### Indicateurs de suivi



- Nombre d'EPCI concerné par au moins une représentation (objectif 10)
- Nombre de communes concernées par au moins une représentation (objectif 17)
- Nombre de spectateurs par représentation (objectif 80)

#### Conditions de succès

- Mettre en place un dispositif de médiation facilitant en amont de la représentation
- S'appuyer sur les communes et en particulier les délégués du Parc et le tissu associatif
- Créer un réseau de facilitateurs/ambassadeurs du projet

#### Besoins pour accélérer

- Soutien financier d'ores et déjà effectif de l'ADEME à hauteur de 87 500 €
- Financement supplémentaire permettant d'effectuer davantage de représentations et de bénéficier de l'intervention d'un médiateur

## Défi

Encourager la sobriété et accélérer la rénovation thermique des logements



-15 % de consommations énergétiques du parc résidentiel régional entre 2019 et 2030  
80 000 logements rénovés par an à l'échelle régionale

## ACTION

**METTRE EN ŒUVRE UNE MÉTHODE EXPÉRIMENTALE DE RAPPROCHEMENT ENTRE L'OFFRE ET LA DEMANDE DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PRIVÉS SUR LE TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE (TEPOS SUD ARDÈCHE)**

### Pilote

- GT départemental bâtiment

### Contributeurs

- Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB)
- État (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP))
- Acteurs de la filière rénovation en Ardèche

### Mise en œuvre

Action à engager



Dès 2024 puis sur le long terme

Impact ★★ ★

Faisabilité ★★ ☆

### Description de l'action



**Proposer un cadre** et définir le rôle de chacun en améliorant l'inter-connaissance des acteurs et en proposant des outils pour aider au « qui fait quoi »



**Définir un plan d'actions cohérent** et sa temporalité en inscrivant le GT dans une démarche de suivi d'indicateurs et d'amélioration continue



**Rechercher des financements** afin de consolider le groupe, en étudiant la réponse à une labellisation PTCE, en impliquant les structures ESS, et à des ressources potentielles de financement



**Définir une ou des méthodes pour intensifier la rénovation** en capitalisant sur des scénarii d'organisation de chantiers (GEM, fonction conducteur de travaux, chantier école, .)



Favoriser le maintien des entreprises et développer les savoirs-faire en **augmentant la professionnalisation** et la labellisation RGE

### Indicateurs de suivi



- Nombre de professionnels détenant le qualification Reconnu Garant de l'Environnement (RGE) impliqués
- Nombre de chantiers Bâtiment Basse Consommation Énergétique (BBC) réalisés
- Nombre de formations délocalisées

### Besoins pour accélérer

- Appel à manifestation d'intérêt PTCE (pôle territorial de coopération économique) pour le financement d'ingénierie et d'un poste de coordinateur
- Contrat de plan État-Région (CPER)
- Engagement développement de l'emploi et des compétences (EDEC)

### Conditions de succès

- Bénéficier de l'implication des parties prenantes
- Assurer la pérennité du groupe de travail

## Défi

Encourager la sobriété et accélérer la rénovation thermique des logements



-15 % de consommations énergétiques du parc résidentiel régional entre 2019 et 2030  
80 000 logements rénovés par an à l'échelle régionale

## ACTION

RÉALISER UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ SUR LE TIERS-FINANCEMENT EN SUD-ARDÈCHE AFIN D'ACCÉLÉRER LA RÉNOVATION BBC

RÉNOVER 330 LOGEMENTS AU NIVEAU BBC CHAQUE ANNÉE JUSQU'EN 2030 SUR LE TERRITOIRE DES TROIS COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

## Pilotes

- Territoires à énergie positive (TEPOS) Sud Ardèche :
  - Communautés de communes du Pays des Vans en Cévennes
  - Communautés de communes Baume Drobie
  - Communautés de communes des Gorges de l'Ardèche

## Contributeurs

- ADEME
- État
- Intercommunalités

## Mise en œuvre

## Action à renforcer



Février à Décembre 2024 : étude de faisabilité sur le Tiers-financement en Sud Ardèche

Janvier 2025 : seconde étude de mise en œuvre sur la base des résultats de la première

Impact ★★☆☆

Faisabilité ★★☆☆

## Description de l'action



**Réaliser la phase d'amorçage** de l'étude de faisabilité du principe de Tiers-Financement : faciliter un niveau d'acculturation homogène (rencontre des acteurs en Juin 2024)



**Réaliser une étude de marché** (phase 1) : analyse du parc de logement et de ses occupants pour établir plusieurs « cas types » qui seront les bénéficiaires cibles d'un financement des travaux



**Constituer des offres de financement et partenariats bancaires** (phase 2) : le bureau d'étude Énergie Demain consultera des banques pour établir des offres de financement de préfiguration



**Elaborer des scénarios** et modèles d'affaire respectifs (phase 3) : concevoir deux scénarios organisationnels visant à faciliter le financement de la rénovation énergétique des habitations grâce à du tiers-financement indirect selon deux possibilités (Adaptation de l'écosystème local et Transformation de l'écosystème local)

## Indicateur de suivi



- Nombre d'acteurs participant à la journée sur le Tiers-Financement

## Conditions de succès

- Engager l'ensemble des intercommunalités du département et de la région

## Besoins pour accélérer

- Soutien politique du Conseil départemental et du Conseil régional
- Soutien financier pour organiser des journées de rencontres et financer une communication professionnelle des résultats de l'étude

## Défi

Accompagner et structurer les filières dans la transition écologique : formations / emplois / compétences

### ACTION

## AMÉLIORER L'IMAGE DES MÉTIERS DU BÂTIMENT

#### Pilote

- Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) 07

#### Contributeur

- Collèges
- France Travail
- Lycées
- Missions locales
- Centre de formation CIDFF
- Chambre de métier et de l'artisanat (CMA)
- Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)

#### Mise en œuvre

Action à renforcer



Janvier - Décembre 2025

Impact ★★☆☆

Faisabilité ★★☆☆

#### Description de l'action



Découvrir les métiers du bâtiment **d'une manière originale et ludique**



Favoriser les orientations d'élèves des collèges vers le secteur du bâtiment confronté à un manque d'intérêt



Intégrer des **notions interdisciplinaires** pour mieux reconnaître les actions de chacun des métiers pour la création de chantiers BBC



Travailler les **éléments de langage** mettant en avant les enjeux liés à la transition écologique



Favoriser les orientations du public féminin pour **plus de mixité dans les métiers techniques**



Créer des événements pour les **publics en recherche d'emploi** et les publics en reconversion professionnelle en adaptant les outils proposés

#### Indicateurs de suivi



- Indicateurs de la convention de revitalisation BRICORAMA

#### Besoins pour accélérer

- Financements via la convention de revitalisation BRICORAMA

**Défi**

Accompagner et structurer les filières dans la transition écologique : formations / emplois / compétences

**ACTION**

**Étudier la faisabilité d'une école de production**

**Pilote**

- Maison de l'emploi et de la formation (MDEF) de l'Ardèche méridionale

**Contributeur**

- Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB)
- Centre de formation d'apprentis (CFA) BTP
- Chambres consulaires
- Education nationale
- Fédération française du bâtiment

**Mise en œuvre**

Action à renforcer



Janvier 2025 - fin à définir

Impact

Faisabilité

**Description de l'action**



Réaliser une étude d'opportunité préalable



Pallier au décrochage scolaire



Permettre une orientation vers des métiers d'avenir

**Indicateurs de suivi**



- Indicateurs de la convention de revitalisation BRICORAMA

**Besoins pour accélérer**

- Financements via la convention de revitalisation BRICORAMA



## Défi

Promouvoir et développer les transports en commun, la mobilité active, le covoiturage et la mobilité partagée

 *réduire de 15 % l'utilisation de la voiture individuelle*

## ACTION

# TRIPLER LA PART MODALE DU VÉLO DANS LES DÉPLACEMENTS DU QUOTIDIEN

### Pilotes

- Communautés d'agglomération et de communes de l'Ardèche

### Mise en œuvre

Action à renforcer



2024 - 2027

### Description de l'action



Mettre en place une **gouvernance territoriale** améliorée



**Sécuriser les déplacements à vélo**, en prévoyant les soutiens nécessaires aux collectivités locales



Déployer massivement les outils de **formation des cyclistes** : formations de remises en selle, label Employeur Pro Vélo et programme scolaire Savoir Rouler à Vélo (car les enfants entraînent les parents)

### Indicateurs de suivi



- Part modale du vélo dans les trajets domicile-travail
- Nombre d'employeurs labellisés pro Vélo
- Nombre d'élèves formés chaque année au programme scolaire «Savoir rouler à vélo»

### Conditions de succès

- Communiquer, sensibiliser et inciter financièrement les usagers
- Sécuriser les déplacements en vélo, en agglomération et en dehors
- Impliquer les entreprises par le biais de leurs plans de mobilité

### Besoins pour accélérer

- Soutien à l'ingénierie publique locale (AAP AVELO, volet Mobilités rurales du Fonds Vert en Ardèche)
- Soutien à l'investissement public local (AAP Fonds Mobilités Actives et Territoires cyclables et appui financier local aux collectivités (DSIL))
- Soutien à la formation des cyclistes enfants et adultes (programmes CEE Génération Vélo et Objectif Employeur Pro Vélo)

## Défi

Promouvoir et développer les transports en commun, la mobilité active, le covoiturage et la mobilité partagée

 réduire de 15 % l'utilisation de la voiture individuelle

## ACTION

## INTENSIFIER L'USAGE DE L'UNIQUE LIGNE FERROVIAIRE D'ARDÈCHE, SITUÉE EN RIVE DROITE DU RHÔNE

## Pilotes

- Région Auvergne-Rhône Alpes
- SNCF Gares et connexions
- SNCF Réseau

## Mise en œuvre

Action à engager



2024 - 2026

## Description de l'action



Rétablir une **offre de transport de voyageurs en train** en Ardèche, dans la continuité de la réouverture par la région Occitanie de la ligne voyageurs Nîmes Pont Saint Esprit



**Augmenter le trafic fret ferroviaire** sur cette ligne, en étudiant notamment l'opportunité de report de fret de la rive gauche vers la rive droite, afin d'augmenter le cadencement TER de la ligne Avignon – Valence – Lyon

## Indicateurs de suivi



- Réouverture de la gare du Treil (oui / non)
- Nombre de trains de fret sur la rive droite (train par jour)

## Conditions de succès

- Réaliser les études nécessaires par la Région et les opérateurs ferroviaires concernés

## Besoins pour accélérer

- Évaluation environnementale de la réouverture de la ligne voyageurs Nîmes Le Teil : clôture en 2024
- Étude d'opportunité de poursuivre la ligne voyageur Le Teil – Livron pilotée par la Région : clôture en 2024

## Défi

Promouvoir et développer les transports en commun, la mobilité active, le covoiturage et la mobilité partagée

 *réduire de 15 % l'utilisation de la voiture individuelle*

## ACTION

### METTRE EN PLACE UN COVOITURAGE SOLIDAIRE POUR L'INCLUSION DES PUBLICS VULNÉRABLES

#### Pilotes

- Mission locale de l'Ardèche Méridionale

#### Mise en œuvre

Action à engager



2025 - 2026

#### Description de l'action



**Expérimenter** deux solutions imaginées par la Mission locale de l'Ardèche Méridionale, pour et par ses propres usagers



Mettre en place un **covoiturage solidaire entre jeunes** : encourager les jeunes usagers qui le peuvent à transporter leurs pairs à l'occasion de certains de leurs trajets quotidiens



Mettre en place un **transport d'utilité sociale (TUS) intergénérationnel** : constituer une communauté de pilotes retraités volontaires pour transporter ponctuellement les jeunes de la MLAM dans leurs déplacements du quotidien

#### Indicateurs de suivi



- Périmètre géographique d'expérimentation
- Nombre d'usagers
- Nombre de trajets parcourus en covoiturage

#### Conditions de succès

- Impliquer et bénéficier du soutien des communautés de communes
- Créer et animation des communautés d'usagers (conducteurs et passagers)

#### Besoins pour accélérer

- Soutien financier pour recruter un chef de projet à la MLAM qui pilotera l'expérimentation et animera les communautés d'usagers
- Étude d'opportunité pour la mise en œuvre des « tickets de bus suspendus » sur le même modèle que les cafés suspendus

## Défi

Favoriser l'approvisionnement local, durable et de qualité dans les cantines scolaires

## ACTION

## METTRE EN PLACE DES RENCONTRES COLLECTIVES TERRITORIALISÉES ENTRE DES GESTIONNAIRES ET CUISINIERS DE RESTAURATION COLLECTIVE ET DES PRODUCTEURS LOCAUX, POUR PARTAGER LES BESOINS ET DÉPLOYER DES PARTENARIATS

## Pilote

- Centre de développement agroalimentaire « Ardèche le goût » (en réflexion)

## Contributeurs

- Acteurs de la filière de restauration collective
- Collectivités territoriales

## Description de l'action



Définir les **modalités des rencontres collectives territorialisées** : le porteur de l'action, les cibles (gestionnaire, cuisiniers, producteurs, structures agricoles collectives...) et leurs besoins et le périmètre géographique



Associer des **facilitateurs** (intercommunalités, plateformes, centre du développement Agroalimentaire, Pétale07...) et coconstruire le contenu de ces rencontres

## Conditions de succès

- Capitaliser et déployer des expériences réussies sur d'autres territoires : Base expérimentale dans le Gers, rencontres entre producteurs, acheteurs et consommateurs à travers le territoire découpé en 5 zones
- Positionner cette action dans les projets alimentaires territoriaux (PAT) existants ou en projet
- Informer et sensibiliser les élus locaux pour le déploiement

## Mise en œuvre

Action à engager



Non prioritaire  
Envisagée à la suite de l'action sur les marchés publics

Impact ★★☆☆

Faisabilité ★☆☆☆

## Indicateurs de suivi



- Nombre de rencontres effectuées par an
- Nombre de participants par rencontre
- Nombre de mises en relation acheteur-vendeur
- Nombre de nouveaux contrats passés
- Evolution du taux d'approvisionnement local, durable et de qualité par gamme de produit (% par an)

## Besoins pour accélérer

- Listing des cantines et cuisiniers du territoire
- Listing des producteurs du territoire
- Identification et mobilisation des « facilitateurs »
- Capitalisation des expériences réussies

## Défi

Favoriser l'approvisionnement local, durable et de qualité dans les cantines scolaires

### ACTION

## ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS SUR LA RÉDACTION DES APPELS D'OFFRE POUR FAVORISER L'APPROVISIONNEMENT LOCAL

### Pilote

- Chambre d'agriculture 07

### Description de l'action

- ➔ Identifier les **marges de manœuvre dans le code des marchés publics** qui autorise/facilite des critères de localisme
- ➔ **Expertiser les appels d'offres** qui existent et facilitent l'accès au marché local (service éducation du département, autres territoires...)
- ➔ Elaborer un **guide de rédaction** des marchés publics (approvisionnement des cantines)
- ➔ Diffuser ce guide auprès des collectivités
- ➔ **Former** les agents des collectivités territoriales
- ➔ **Informers les fournisseurs locaux** pour qu'ils se mobilisent pour répondre aux marchés publics

### Conditions de succès

- Pouvoir avoir une expertise juridique pour vérifier la conformité et légalité des recommandations formalisées dans le guide à destination des collectivités
- S'appuyer sur des expériences réussies et les déployer
- Positionner cette action dans les PAT existants ou en projet
- Informer et sensibiliser des élus locaux pour le déploiement via l'association des maires et présidents d'EPCI

### Mise en œuvre

Action à engager



2024 - fin 2025

### Indicateurs de suivi



- Nombre de réunions du GT
- Nombre de formations
- Evolution du taux d'approvisionnement local, durable et de qualité par gamme de produit (%/an)

### Besoins pour accélérer

- Création d'un groupe de travail
- Vérification de l'existence d'un guide de rédaction de marché public
- Caractérisation des critères de localisme
- Capitalisation sur les expériences réussies
- Expertises juridiques
- Financement pérenne sur 3 à 4 années

## Défi

Favoriser l'approvisionnement local, durable et de qualité dans les cantines scolaires

## ACTION

## ANIMER UN «CLUB DES CUISINIER(E)S ARDÈCHOIS»

## Pilote

- Centre du développement agroalimentaire «Ardèche le Goût» (en réflexion)







## Mise en œuvre

Action à engager



Démarrage 2024 - puis à pérenniser

## Description de l'action

-  Créer une représentation collective des métiers de la restauration collective
-  Echanger des expériences
-  Echanger des besoins (dont la formation)
-  Être une représentation professionnelle collective et force de proposition
-  Valoriser le métier de chef en restauration collective (fierté)
-  Permettre une meilleure interconnaissance avec les producteurs, les lieux de transformation, les fournisseurs (visites)

## Indicateurs de suivi



- Nombre de cuisiniers participants
- Nombre de réunions
- Nombre de formations
- Nombre de visites
- Evolution du taux d'approvisionnement local, durable et de qualité par gamme de produit (%/an)

## Conditions de succès

- S'appuyer sur des expériences réussies et les déployer (Centre du Dev. Agroalimentaire, Pétale07...)
- Positionner cette action dans les PAT existants ou en projet
- Informer et sensibiliser les élus locaux pour qu'ils mobilisent leurs cuisiniers

## Besoins pour accélérer

- Identification des cuisiniers intéressés
- Mobilisation des moyens d'animation
- Financement pour libérer du temps de travail des cuisiniers par l'employeur et pour l'animation de la démarche

## Défi

Favoriser l'approvisionnement local, durable et de qualité dans les cantines scolaires

### ACTION

## EXPÉRIMENTER UNE CONTRACTUALISATION DES APPROVISIONNEMENTS «ARDÈCHE» DURABLE ET DE QUALITÉ

### Pilote

- Centre du développement agroalimentaire «Ardèche le Goût» (en réflexion)

### Mise en œuvre

Action à engager



Non prioritaire  
Envisagée à la suite de l'action « marchés publics »

### Description de l'action



Préciser les **cadres juridiques** de ces contractualisations dont la fixation du prix



Qualifier et quantifier les **besoins des cantines** qui rentrent dans la contractualisation



Vérifier la **disponibilité** et/ou faisabilité auprès des fournisseurs



**Structurer et accompagner les producteurs** en lien avec les plates-formes, OPA... pour organiser l'offre (schéma techniques, cahiers des charges de production, mobilisation des producteurs, formations/accompagnements techniques...)

### Indicateurs de suivi



- Nombre de contrats
- Tonnages par valeurs contractualisés
- Nombre de collectivités engagées
- Nombre de fournisseurs engagés
- Evolution du taux d'approvisionnement local, durable et de qualité par gamme de produit (%/an)

### Conditions de succès

- S'appuyer sur des expériences réussies et les déployer
- Positionner cette action dans les PAT existants ou en projet
- Informer et sensibiliser les élus locaux

### Besoins pour accélérer

- Capitalisation des expériences réussies
- Expertises juridiques
- Financement pérenne sur 3 à 4 années

## Défi

Favoriser l'approvisionnement local, durable et de qualité dans les cantines scolaires

## ACTION

## RELANCER LES COMMISSIONS ALIMENTATION AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

## Pilote

- Centre du développement agroalimentaire «Ardèche le Goût» (en réflexion)

## Mise en œuvre

Action à engager



Non prioritaire  
Envisagée à la suite de l'action « marchés publics »

## Description de l'action



Apporter les éléments à la définition des appels d'offres et au cadre des contractualisations



Valoriser l'investissement dans le club des cuisiniers et animer des rencontres territoriales

## Indicateurs de suivi



- Nombre de commissions alimentation actives
- Fréquence de réunions
- Evolution du taux d'approvisionnement local, durable et de qualité par gamme de produit (%/an)

## Conditions de succès

- Informer et sensibiliser les élus locaux
- Informer et sensibiliser les parents d'élèves

## Besoins pour accélérer

- Animation et financements pour faire émerger l'idée et la partager

## Défi

Favoriser une agriculture durable

### ACTION

## METTRE EN PLACE UN MÉCÉNAT PRIVÉ POUR PLANTER DES ARBRES

### Pilote

- Chambre d'agriculture 07

### Mise en œuvre

Action à engager



Opération test en 2024 qui pourra être reconduite en 2025 si atteinte des objectifs

### Description de l'action

- ➔ Recenser des projets de plantations (haie, verger...) non éligibles aux aides publiques
- ➔ Evaluer la surface et le nombre d'arbres
- ➔ Evaluer le stockage carbone réalisé
- ➔ Accompagner les projets de plantations (choix variétale, plantation, greffage...)
- ➔ Réaliser un suivi post plantations 3-5 ans selon essences pour valider la viabilité

### Besoins pour accélérer

- Mobilisation de 50 000 € de plantations et ingénierie en 2024

## Défi

Favoriser une agriculture durable

## ACTION

## ACCOMPAGNER LE TERRITOIRE DE LA MONTAGNE ARDÉCHOISE DANS SA TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE

## Pilotes

- Conservatoire d'espaces naturels Rhône Alpes
- Chambre d'Agriculture de l'Ardèche
- Parc naturel régional des Monts d'Ardèche

## Contributeurs

- Agences de l'eau
- Communauté de communes
- Syndicat de bassin versant

## Mise en œuvre

Action à renforcer



Programme en cours 2024-2027 (3 ans)

Perspectives à horizon 5 - 10 ans de poursuite

Impact ★★☆☆

Faisabilité ★★☆☆

## Description de l'action



Accompagner les exploitations de la montagne ardéchoise



Préserver voire restaurer la biodiversité et les fonctionnalités des milieux et ressources naturelles, y compris l'eau et les sols



Atteindre une efficacité en termes de stockage de carbone, de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation au changement climatique

Contribuer à une **qualité de vie sociale** à la fois pour les professionnels mais également à l'échelle du territoirePermettre une **résilience économique** et participer à l'économie localeMaintenir une **économie agricole**, et renforcer les liens entre les professionnels et les acteurs du territoireMaintenir des zones humides, des prairies naturelles permanentes et des autres **milieux naturels à vocation agricole** ainsi que le maintien et le renforcement de leur biodiversité intrinsèque

Réduire les intrants sur les surfaces agricoles

## Indicateurs de suivi



- Nombre d'agriculteurs rencontrés
- Nombre de formations réalisées
- Nombre de journées techniques
- Nombre de publications de retours d'expérience
- Nombre d'agriculteurs engagés individuellement et collectivement et donc surface concernée par le maintien en prairie naturelle, réduction d'intrants, amélioration de la biodiversité
- Nombre d'agriculteurs participant aux journées techniques, évolution des filières

## Conditions de succès

- Agir ensemble : financer les 3 structures conjointement
- Susciter l'adhésion des acteurs du territoire

## Besoins pour accélérer

- Ingénierie pour une animation de proximité auprès des acteurs
- Aides à l'investissement pour l'amélioration du pâturage et la réduction d'achats extérieur, l'amélioration des conditions d'abreuvement et la réduction de l'utilisation de l'eau potable du réseau

## Défi

Accompagner et structurer les filières dans la transition écologique : formations / emplois / compétences

### ACTION

## MOBILISER, SENSIBILISER ET FORMER LES PROFESSIONNELS DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

### Pilotes

- Maison de l'emploi et de la formation Ardèche méridionale (en réflexion)

### Contributeurs

- Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB)
- Centre de formation d'apprentis (CFA) BTP Déléguée à l'accompagnement des reconversions professionnelles
- Direction départementale des Territoires
- Fédération française du bâtiment
- Opérateur de compétences de la Construction (OPCO)
- Organismes de formation
- MDEF Ardèche méridionale
- TEPOS

### Mise en œuvre

Action à renforcer



à partir de janvier 2025

Impact ★★☆☆

Faisabilité ★★☆☆

### Description de l'action



**Informer et sensibiliser les entreprises** sur les enjeux de transition écologique au regard des besoins du TEPOS



Accompagner les entreprises dans leur **gestion RH**



Mettre en place **des modules de formation délocalisés**



Coordonner l'action



Animer le **réseau des « Mon Accompagnateur Renov' (MAR) »** afin d'harmoniser les pratiques



Favoriser l'interconnaissance et l'articulation MAR/entreprises

### Indicateurs de suivi



- Nombre d'entreprises mobilisées
- Nombre de professionnels formés et/ou labellisés RGE
- Nombre de sessions délocalisées

### Conditions de succès

- Mettre en place une coordination pour assurer la pérennité sur le long terme

### Besoins pour accélérer

- Financements pour l'ingénierie de formation



**CANTAL**

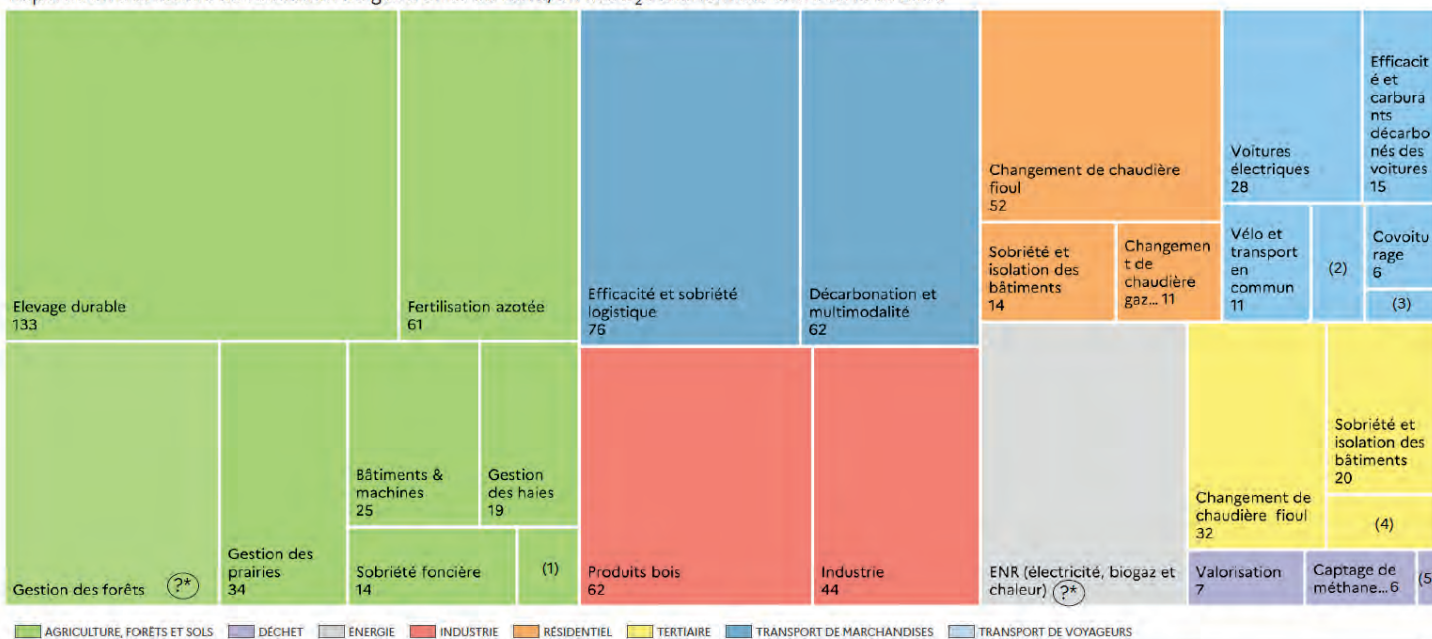


## LA DÉMARCHE DE PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE MENÉE DANS LE DÉPARTEMENT

Les urgences climatique, énergétique et environnementale nous imposent une accélération sans précédent des efforts collectifs pour baisser de plus de moitié nos émissions de gaz à effet de serre, réduire nos pressions sur la biodiversité et mieux gérer nos ressources essentielles.

Si, au cours des dernières décennies, les engagements n'ont pas toujours été à la hauteur des ambitions établies, il s'agit désormais d'engager une démarche nouvelle dans tous les domaines et avec tous les acteurs de la société afin de **documenter finement le chemin qui doit nous permettre d'atteindre les objectifs fixés.**

Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre, en ktCO<sub>2</sub>e économisés entre 2019 et 2030



(1) Pratiques stockantes : 5 ktCO<sub>2</sub>e. (2) Baisse des déplacements : 6 ktCO<sub>2</sub>e. (3) Bus et cars : 2 ktCO<sub>2</sub>e. (4) Changement de chaudière gaz : 6 ktCO<sub>2</sub>e. (5) Prévention des déchets : 1 ktCO<sub>2</sub>e.  
 \* Objectifs non départementalisés en l'absence de données comparables

Planifier aujourd'hui, c'est construire ensemble – citoyens, collectivités locales, entreprises, associations – cette trajectoire pour réussir collectivement et individuellement à réduire notre empreinte écologique et nous projeter dans un monde habitable, juste et désirable. Et **cette planification se joue principalement au plus près des territoires.**

Il faut donc territorialiser nos engagements au travers de leviers pertinents qui sont à adapter en fonction du contexte territorial cantalien : département très rural, peu dense, terre d'élevage à l'herbe des bovins qui façonne ses paysages, doté d'un habitat souvent ancien et fortement consommateur d'énergie, de transports principalement tournés vers la voiture individuelle, de forêts avec un potentiel de valorisation important, de petites villes riches en patrimoine bâti, qui maillent le territoire, de milieux naturels globalement préservés mais soumis à des pressions croissantes... Ce contexte ne saurait être totalement résumé ici, mais **ces caractéristiques spécifiques pour le Cantal ont nourri et orienté la réflexion des acteurs du territoire** et in fine le travail de rédaction de cette feuille de route.

Ce chemin cantalien, où chacun doit trouver sa place et mobiliser les leviers d'actions à la hauteur de ses moyens et de ses compétences, a été construit au terme de **deux réunions de concertation**, tenues en février et mai 2024.

En s'appuyant sur les travaux des groupes régionaux et sur les propositions et retours d'expérience de différents participants, les échanges ont permis d'élaborer collectivement la présente feuille de route départementale. **Sa mise en œuvre contribuera au respect des objectifs nationaux en matière d'adaptation et de lutte contre le changement climatique, mais aussi à l'attractivité du territoire.**

Les 15 actions prioritaires du présent cahier ont vocation à être **déclinées de manière opérationnelle** au sein des 4 contrats territoriaux de réussite de la transition écologique (CRTE).

Cette démarche sera à suivre et à ajuster au fur et à mesure, en fonction des résultats engrangés dans les différents territoires.

Je remercie chacune et chacun pour sa contribution active à la mise en œuvre de cette feuille de route !

Laurent Buchaillat, Préfet du Cantal

# ● ● ● RETOUR SUR LA PRIORISATION DES ACTIONS

## ● Synthèse des secondes réunions départementales

### Rappel du contexte

En septembre 2023, le Président de la République a appelé l'ensemble des parties prenantes de chaque territoire (collectivités, entreprises, associations, etc.) à conduire un exercice de planification écologique inédit au sein de leurs territoires en menant des COP territoriales comme outils de discussion stratégique organisées à l'échelle de la région.

Dans l'esprit des Conférences des Parties des Nations-Unies, les COP régionales visent à **renforcer les dynamiques existantes à l'échelle territoriale** : il s'agit de partager l'effort nécessaire pour réduire l'empreinte carbone et préserver la biodiversité des territoires en fonction des réalités locales en intégrant de manière cohérente tous les volets de la planification écologique déjà engagés.

Dans le cadre des travaux de la COP Auvergne-Rhône-Alpes, des réunions de concertations territoriales ont eu lieu dans chacun des 12 départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes en complément de 23 réunions régionales thématiques. Les premières réunions se sont déroulées en janvier et février 2024 et avaient comme objectifs de partager les enjeux et objectifs à atteindre et d'illustrer au travers d'exemples locaux quels sont les leviers qui permettent d'obtenir des résultats significatifs.

Une deuxième série de réunions départementales s'est déroulée en mai et juin 2024. **Ces réunions avaient cette fois-ci pour objectif d'enrichir la feuille de route régionale en priorisant des défis et en identifiant des actions adaptées aux spécificités de chaque territoire.**

A l'issue de ces réunions, chaque département a transmis des fiches actions retenues à l'échelle de son territoire. Elles comprennent notamment la description de l'action, sa déclinaison, le ou les pilotes, les indicateurs de suivi de l'action, la temporalité, les conditions de succès ainsi que les besoins identifiés à court terme pour accélérer l'atteinte des objectifs. En sus des fiches actions, cinq des départements ont transmis une synthèse de leur seconde réunion : l'Allier, la Haute-Loire, le Puy-de-Dôme, le Rhône et la Savoie. Le présent document fait ainsi la synthèse des travaux conduits lors des deuxièmes réunions départementales.

### Une mobilisation importante pour définir les priorités d'actions face aux enjeux de la planification écologique

Chaque réunion départementale a rassemblé entre **80 et 180 personnes** selon les départements avec des participants aux profils variés : services de l'État, collectivités, fédérations,

chambres consulaires, entreprises, associations, acteurs de l'aménagement, syndicats, etc.

Le format adopté pour chacune de ces réunions a été relativement similaire entre les départements avec une durée moyenne de 3 heures et une animation par la Préfecture de Département et la DDT avec des interventions à plusieurs voix, incluant parfois les sous-préfets, le Conseil Régional ainsi que le Conseil Départemental.

L'ordre du jour était centré autour des points suivants :

- **Rappel des enjeux de la territorialisation de la planification écologique et calendrier de la COP Auvergne-Rhône-Alpes ;**
- **Synthèse des retours issus de la consultation des collectivités et des contributions libres transmises par les acteurs du territoire ;**
- **Présentation des travaux issus des GT sectoriels de la COP, et notamment les défis prioritaires et des exemples d'actions les déclinant ;**
- **Débat sur les priorités départementales : identification des actions prioritaires pour le territoire.**

### Plus de 140 actions départementales identifiées dans le cadre des réunions de concertation territoriale

Les 12 départements ont élaboré plus de 140 actions, tous secteurs confondus :

Certains secteurs ont ainsi été plus couverts que d'autres. Les secteurs « Transports et mobilités » et « Biodiversité et ressources naturelles » ont ainsi été sélectionnés par 10 des 12 départements de la région, tandis que « Forêt » et « Déchets » n'ont été retenus que par respectivement 4 et 5 départements.

A noter que deux secteurs - « Formations, Emplois et Compétences » et « Agriculture et Alimentation » - n'ont pas été spécifiquement traités lors des groupes régionaux de travail sectoriels de la COP, ce qui peut expliquer une sélection limitée de ces secteurs dans les réunions départementales. Le premier secteur a été traité de manière transversale au cours des réunions régionales pour chacun des secteurs d'activité (bâtiment, transports et mobilités, ...) tandis que le second secteur n'a pas été abordé lors des réunions régionales. Ils feront l'objet de travaux complémentaires qui débiteront dès l'automne 2024.

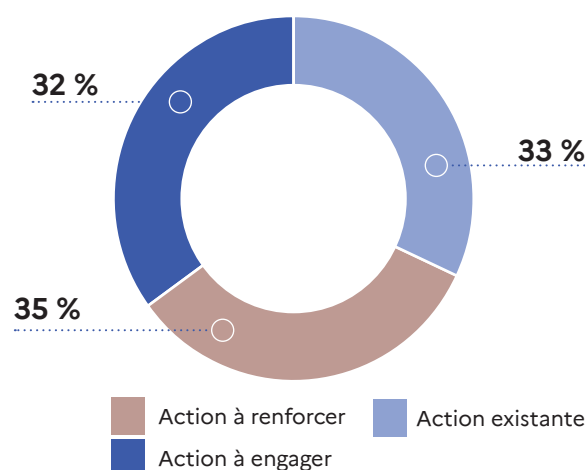
	Total par département	Biodiversité et Ressources naturelles	Transports et mobilités	Bâtiment	Énergie	Industrie et produits bois	Déchets	Agriculture Alimentation	Forêt	Formations Emplois compétences
Ain	12	2	2	2	2		2		2	
Allier	17	1	2	2	5		4	3		
Ardèche	20	5	3	4				7		1
Cantal	15	4	2	2	1	1	2	2	1	
Drôme	5	1	1	2			1			
Haute-Loire	6	1		1	1	1		1	1	
Haute-Savoie	4									4
Isère	10	3	1	1	1	2				2
Loire	11	3	3	3	2					
Puy de Dôme	3	1	1	1						
Rhône	11		3	4		3				1
Savoie	25	5	3	3	4	3	2	3	1	1
<b>Total par secteur</b>	<b>141</b>	<b>25</b>	<b>22</b>	<b>25</b>	<b>18</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>16</b>	<b>5</b>	<b>9</b>

La liste des actions travaillées au sein de chaque département est disponible en annexes.

- **Un tiers des actions départementales sont des actions nouvelles à engager.**

Les actions retenues n'ont pas toutes le même niveau de maturité. En effet, si certaines actions proposées sont déjà existantes et en cours de mise en œuvre, d'autres sont à renforcer ou à engager.

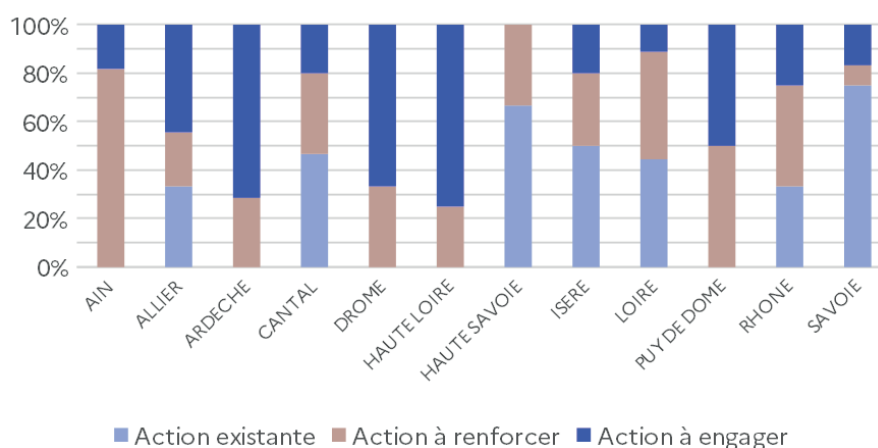
Au niveau régional, la répartition de l'ensemble des actions retenues par les départements est équilibrée en termes de niveau de maturité :



Cependant, la répartition par niveau de maturité des actions retenues est variable selon les départements. Certains départements se sont orientés vers l'approfondissement

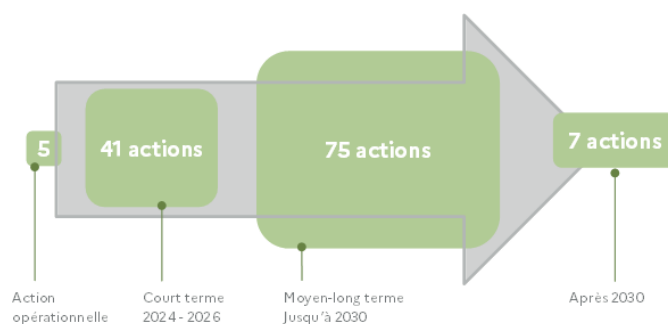
d'actions déjà mises en place et fonctionnelles tandis que d'autres ont privilégié l'émergence de nouvelles actions.

**Répartition du niveau de maturité des actions proposées par département**

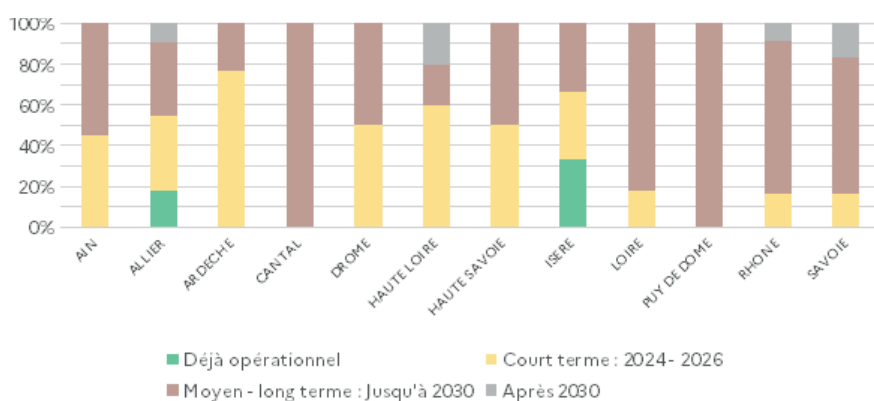


- Une majorité d'actions départementales à réaliser d'ici à 2030

Une temporalité de mise en place a été estimée pour la quasi-totalité des actions retenues par les départements. Certaines échéances sont précisément définies lorsqu'elles concernent des actions déjà développées et à renforcer. **Une majorité des actions sont à conduire sur le moyen et long terme** avec, dans la majorité des actions, un déploiement progressif sur toute la période jusqu'en 2030. **Une trentaine d'actions sont des actions de court terme**, avec une mise en œuvre de l'action débutant dès 2024 et s'achevant d'ici 2026. Les actions restantes ne sont soit pas concernées par ces temporalités (par exemple, les actions déjà existantes et fonctionnelles, ainsi que 13 actions qui ne précisent pas la temporalité), soit pas prioritaires et avec des échéances plus lointaines, après 2030<sup>1</sup> :



### Répartition de la temporalité des actions proposées par département



Bien que la majorité des actions soient planifiées pour le moyen et long terme, c'est-à-dire à horizon 2030, il est important de noter que 10 des 12 départements ont également proposé des actions à mettre en place avant 2026. Cela assure un équilibre dans la progression des initiatives à travers la région, en combinant des efforts immédiats avec des projets de plus longue haleine.

Les autres organisations pilotes diffèrent selon le secteur concerné. Des syndicats sont notamment souvent ressortis, comme le syndicat départemental d'énergie, la CAPEB ou encore le syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (SICTOM). Des entreprises sont également identifiées comme leaders dans des secteurs spécifiques : la SNCF ou la Compagnie du Rhône pour le transport, et GRDF ou RTE pour l'Énergie.

- Un portage des actions encore à affiner

Pour garantir la mise en œuvre effective des actions départementales, un portage a été proposé, reposant sur la désignation d'un ou des pilotes ainsi que des contributeurs. Les actions ne sont cependant pas toutes encore assez matures pour définir, à date, de manière précise les institutions à mobiliser et leur rôle spécifique.

Les organisations proposées comme « pilotes » à ce stade sont assez similaires d'un département à l'autre pour les mêmes secteurs. Une constante intersectorielle est **l'implication des collectivités**, (communes, EPCI, conseil départemental ou conseil régional) mentionnés pour 30% des actions. Les départements attendent également un **appui important de l'État**, qui est souvent cité (notamment pour le secteur du bâtiment).

- Des besoins communs pour l'accélération de la mise en œuvre des actions

Les départements ont identifié deux besoins majeurs, unanimement reconnus, pour accélérer la mise en place de leurs actions :

- Renforcer l'ingénierie disponible sur les territoires ;
- Pérenniser voire accroître les financements des projets.

Ces deux besoins concernent 80% des actions.

D'autres besoins ont été évoqués de façon plus ponctuelle comme du partage d'expériences, des actions de mise en réseau des agents des collectivités ou des compétences en communication.

1 - A noter que le graphique ci-dessous fournit une vision d'ensemble de la répartition des temporalités retenues, bien que les départements ne comptent pas tous le même nombre d'actions, en nombre absolu.

## Annexe – Liste des actions départementales

	Secteurs	Intitulé des Actions
AIN	Transports	Aménager les quartiers de gare et les arrêts de transport en commun en site propre pour favoriser l'intermodalité
		Mettre en place des infrastructures cyclables et de covoiturage, développer l'offre de transports en commun
	Bâtiment	Poursuivre la dynamique d'efficacité énergétique des logements sociaux
		Accélérer la rénovation des bâtiments publics avec un niveau élevé d'ambition en matière de consommation énergétique avec les aides du fonds vert
	Biodiversité	Intégrer la gestion de l'eau dans l'aménagement du territoire
		Encourager une utilisation économe de l'eau par tous les usagers
	Energie – déchets	Investir financièrement dans des projets d'électricité renouvelable
		Contribuer au développement du photovoltaïque sur bâti
		Réduire à la source la production de déchets
		Améliorer la collecte, le tri et la valorisation des déchets
	Foret	Favoriser le renouvellement de la forêt, en diversifiant les essences et en favorisant les modes de sylviculture vertueux
		Inciter les propriétaires à la gestion durable de la forêt
ALLIER	Transports	Mettre en œuvre le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicule Électrique (SDIRVE)
		Développer des plateformes de transport combiné de Saint Loup
	Bâtiment	Poursuivre l'accompagnement des ménages dans l'amélioration de leurs logements
		Structurer la filière économique locale d'intervention sur le parc existant
	Biodiversité	Mettre en place un modèle économique de gestion des haies
	Energie - déchets	Élaborer le document cadre Allier pour l'implantation de parc photovoltaïques
		Développer des parcs agrivoltaïques et organiser des réunions de concertation avec les porteurs de projets
		Élaborer une stratégie partagée et réaliste de développement éolien dans le département
		Amplifier le développement de méthaniseurs en injection ou en cogénération
		Construire 5 postes sources RTE sur le département (application S3-REnR)
		Construire des unités de rebours
		Mettre en œuvre une gestion de biodéchets à l'échelle du département
	Moderniser l'usine incinération Bayet	

		Valoriser du biogaz grâce à l'unité WAGABOX® et substituer ce biogaz aux énergies fossiles afin d'éviter chaque année 2800 tonnes de CO2.
		Valoriser le méthane sur le site d'enfouissement de Chézy
	Agriculture	Réaliser une étude par l'institut de l'élevage (IDELE) sur la filière bovine dans l'Allier
		Poursuivre les bilans des gaz à effet de serre (GES) et l'optimisation des exploitations agricoles
		Accompagner la mise en œuvre de la loi EGALIM sur les obligations pour la restauration collective
ARDÈCHE	Transport	Intensifier l'usage de l'unique ligne ferroviaire d'Ardèche, située en rive droite du Rhône
		Mettre en place un covoiturage solidaire pour l'inclusion des publics vulnérables
		Tripler la part modale du vélo dans les déplacements du quotidien
	Bâtiment	Mettre en œuvre une méthode expérimentale de rapprochement entre l'offre et la demande de rénovation énergétique des bâtiments privés sur le territoire à énergie positive (TEPOS) Sud Ardèche
		Réaliser une étude de faisabilité en cours sur le Tiers-Financement en Sud Ardèche afin d'accélérer la rénovation BBC
		Améliorer l'image des métiers du bâtiment
		Etudier la faisabilité d'une école de production
	Biodiversité	Doter l'ensemble des intercommunalités du parc naturel régional des Monts d'Ardèche en Atlas de la biodiversité communaux (ABC)
		Améliorer la connaissance des enjeux sur la biodiversité : établir un « temps zéro » de la biodiversité ardéchoise
		Créer un réseau technique des acteurs de la biodiversité en Ardèche
		« Education dehors pour tous » : Ancrer l'éducation à l'environnement dans le quotidien des structures éducatives ardéchoises
		Déployer plus largement le projet « Il n'est pas trop tard puisque nous sommes là »
	Agriculture et alimentation	Mettre en place des rencontres collectives territorialisées entre des gestionnaires et cuisiniers de restauration collective et producteurs locaux pour partager les besoins et déployer des partenariats
		Accompagner les collectivités sur la rédaction des appels d'offre pour favoriser l'approvisionnement local
		Animer un « Club des cuisinier(e)s « ardéchois »
		Expérimenter une contractualisation des approvisionnements « Ardèche » durable et de qualité
		Relancer les commissions alimentation au sein des établissements scolaires
		Mettre en place un marché privé pour planter des arbres
		Accompagner le territoire de la montagne ardéchoise dans sa transition agroécologique
	Formation, emploi et compétences	Mobiliser, sensibiliser et former les professionnels de la rénovation énergétique

CANTAL	Industrie et produits bois	Promouvoir les feuillus (chêne, hêtre, châtaignier) en construction et utiliser cette ressource sous-exploitée au plan régional
	Transports	Développer la pratique et les infrastructures de mobilité active et décarbonée (aires de covoiturage, pistes cyclables, voies vertes...)
		Développer les sites de multimodalités en lien avec les transports en commun
	Bâtiment	Dynamiser la rénovation de logements individuels et collectifs
		Élaborer un guide ou des recommandations pour la rénovation en centre ancien et plus largement en rénovation et construction exemplaire
	Biodiversité	Déployer la Stratégie des Aires Protégées (SAP)
		Sécuriser quantitativement et qualitativement l'approvisionnement en eau, notamment via la surveillance des prélèvements, la performance technique des réseaux, et l'approche préventive de sécurisation dans le respect de la capacité des milieux
		Lutter contre les logements vacants
	Energie-déchets	Intégrer les trajectoires de sobriété foncière dans les projets d'aménagement
		Poursuivre l'identification et les réflexions sur les Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAEnR) et notamment pour le photovoltaïque sur toitures, ombrières sur parkings et sites en friche
Engager le tri à la source des biodéchets		
Foret	Développer la collecte en point d'apport volontaire (PAV) réunissant tous les flux	
	Renouveler et adapter la forêt au changement climatique	
Agriculture et alimentation	Massifier les bilans carbone dans les exploitations agricoles et mettre en œuvre les actions sources de progrès	
	Développer les circuits courts de proximité et l'approvisionnement en produits de qualité dans la restauration collective	
DROME	Transports	Promouvoir la pratique du covoiturage
	Bâtiment	Concevoir une dynamique de rénovation habitat/tertiaire dans une démarche « bénéfice/risques »
		Développer des rénovations exemplaires sur le département
	Biodiversité	Identifier les zones à potentiel de restauration et mettre en œuvre un projet de restauration
Energie-déchets	Développer des plateformes d'acteurs et ressources réemploi : pôles économie circulaire avec les entreprises	
HAUTE-LOIRE	Industrie et produits bois	Promouvoir une filière plasturgie durable
	Bâtiment	Conduire la rénovation énergétique de bâtiments anciens de manière exemplaire dans le cadre d'une politique de revitalisation des bourgs-centres et d'une offre d'ingénierie renouvelée

	Energie-déchets	Développer la méthanisation en partant du potentiel existant avec le cheptel local
	Foret	Promouvoir une filière performante du bois pour capter le carbone et régénérer la forêt
	Agriculture et Alimentation	Favoriser l'émergence de retenues collinaires
	Ressources naturelles	Encourager à adopter un plan local d'urbanisme (PLU) intercommunal pour limiter la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers et mieux intégrer les enjeux environnementaux
HAUTE-SAVOIE	Formation, emploi et compétences	Démultiplier les initiatives à partir de démonstrateurs : pour chaque entreprise déjà engagée dans la transition écologique, en inspirer une nouvelle
		Former 200 élus à la transition écologique
		Sensibiliser les citoyens de demain
		« Rendre accessible à tous les leviers de la transition écologique grâce à la facilitation graphique »
ISÈRE	Industrie et produits bois	Assurer un accompagnement des TPE et PME à la décarbonation
		Promouvoir les références construites en bois, fédérer les acteurs de la construction bois et accompagner les nouveaux porteurs de projets
	Transports	Augmenter le nombre de personnes par voiture sur les trajets domicile-travail, en développant les services publics de covoiturage et aménagements associés
	Bâtiment	Augmenter le nombre de réhabilitations dans le parc social isérois
	Biodiversité	Mettre en œuvre les plans d'actions triennaux de la stratégie aires protégées
	Ressources naturelles	Couvrir 100 % du département avec une instance de gouvernance de l'eau à l'échelle des bassins versants
		Accompagner les entreprises en faveur de la sobriété hydrique
	Energie-déchets	Identifier les zones d'accélération des énergies renouvelables dans le cadre de la production d'énergies renouvelables de Mars 2023 (Loi APER)
Formation, emploi et compétences	Former, en formation initiale, à la compréhension globale du comportement thermique du bâti dans tous les métiers du secteur	
	Former, en formation continue, à la compréhension globale du comportement thermique du bâti et à l'intervention coordonnée	
LOIRE	Transports	Inciter au déploiement d'infrastructures et de services par les autorités organisatrices de la mobilité
		Impulser et animer des démarches inter-collectivités visant à améliorer la gouvernance et la coordination des politiques de mobilité
		Favoriser l'attractivité, le confort et la sécurité des déplacements piétons, vélos et véhicules de mobilité intermédiaire
Bâtiment	Soutenir et accompagner la filière rénovation énergétique	

		Mutualiser à l'échelle de quartiers les initiatives en matière de sensibilisation et d'accompagnement à la rénovation et à la sobriété
		Rénover le parc immobilier des administrations publiques
	Biodiversité	Améliorer la connaissance de la biodiversité par différents dispositifs, comme les atlas de la biodiversité communale (ABC)
		Identifier des zones favorables au maintien de la biodiversité ordinaire et à son développement
		Déterminer les sites prioritaires sur lesquels engager des travaux de restauration et établir un financement, avec le fonds vert ou tout autre dispositif
	Energie-déchets	Soutenir la prise en compte de la planification des énergies renouvelables (EnR) dans les documents de planification des collectivités
Créer, étendre et exploiter des réseaux de chaleur à base d'énergies renouvelables ou de récupération (EnR&R)		
PUY-DE-DÔME	Transports	Réduire l'utilisation de la voiture individuelle
	Bâtiment	Réduire les consommations énergétiques du parc de logement d'ici 2030
	Ressources naturelles	Co-construire une trajectoire de sobriété de la ressource en eau sur le département du Puy-de-Dôme afin de diminuer de 10% les prélèvements d'ici 2030
RHÔNE	Industrie et produits bois	Créer une conciergerie environnementale dans les zones industrielles ou d'activités
		Généraliser la réalisation de bilans carbone et les plans de transition
		Sensibiliser les entreprises (salariés et équipes de direction) aux bonnes pratiques en matière de climat et de biodiversité et diffuser ces dernières
	Transports	Renforcer la proximité des services publics et des activités pour réduire les déplacements
		Encourager un report modal par un choc d'offres des transports collectifs pour réduire de 15 % l'utilisation de la voiture Individuelle
		Faire réaliser des études d'opportunité et de faisabilité sur le recours au fret fluvial par 100% des entreprises situées le long des axes navigables d'ici 2030
	Bâtiment	Nommer un ambassadeur « énergie » par intercommunalité pour la sensibilisation du secteur tertiaire privé à la rénovation énergétique, en lien avec MaPrimeRénov
		Sortir du fioul
		Trouver un nouvel équilibre entre préservation du patrimoine et rénovation énergétique
		Promouvoir l'utilisation du bois dans le secteur du bâtiment (énergie et construction)
Formation, emploi et compétences	Accélérer la montée en compétences des acteurs de la rénovation	

SAVOIE	Industrie et produits bois	Accompagner les sites les plus émetteurs du département
		Promouvoir les outils d'évaluation du bilan carbone des entreprises et du passage à l'action « Balance ta tonne », webinaires dédiés
		Faciliter et massifier les recours à l'écoconception ainsi qu'aux matériaux biosourcés pour la construction
	Transports	Mettre en place le Service Express Régional Métropolitain (SERM) de Chambéry dans ses différentes composantes
		Décarboner l'accès aux stations et les mobilités en montagne
		Développer une offre de services de proximité et solidaires en milieu rural, cohérente à l'échelle des bassins de mobilité régionaux et s'appuyant notamment sur la dynamique départementale autour des modes actifs et partagés
	Bâtiment	Maintenir un haut niveau de service pour accompagner la massification de la rénovation du parc de logements, avec la mise en place du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH)
		Accélérer la mise en œuvre du décret éco énergie tertiaire en structurant une offre de service adaptée au département
		Déployer des outils spécifiques aux enjeux touristiques en montagne, nécessaires à la remobilisation des lits froids
	Biodiversité	Accélérer la mise en œuvre du plan d'actions 2022-2024 de la Stratégie Aires Protégées (SAP) et enclencher le deuxième plan d'actions
		Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité ordinaire
	Ressources naturelles	Définir une trajectoire de sobriété par bassin versant en s'appuyant sur les projets de territoire pour la gestion de l'eau (-10% de consommation d'eau d'ici 2030)
		Mettre en œuvre des actions de sobriété, en tenant compte des spécificités touristiques du territoire
		Intégrer plus fortement la disponibilité de la ressource en eau dans l'aménagement du territoire, quel que soit son usage : agricole, neige, industrie, ou eau potable
	Energie-déchets	Renforcer significativement nos efforts collectifs de sobriété énergétique pour l'atteinte de l'objectif national de réduire de 40 à 50 % notre consommation d'énergie en 2050, par rapport à 2021
		Développer les installations de production d'énergie solaire photovoltaïque en favorisant les zones d'ores et déjà anthropisées, et viser la solarisation de l'intégralité des parkings de plus de 10 000 m <sup>2</sup> d'ici 2026, comme prévu par l'article 40 de la loi relative à l'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (APER)
		Mobiliser l'ensemble des acteurs de la filière méthanisation pour faciliter l'émergence de nouveaux projets
		Favoriser l'émergence et le déploiement de l'ensemble des filières de production d'énergie renouvelable ainsi que des solutions de stockage d'énergie
Améliorer le taux de valorisation matière, notamment en développant la méthanisation des biodéchets, boues de step, et l'utilisation locale du broyage des déchets verts		
Expérimenter le réemploi de conteneurs en verre		

		Renforcer le recyclage des déchets du BTP et rationaliser le stockage dans les Installations de stockage de déchets inertes (ISDI)
	Forets	Conforter les différents rôles de la forêt, avec un focus sur la forêt alluviale et mieux anticiper les risques (feux de forêt, problèmes sanitaires ...)
	Formation, emploi et compétences	Structurer une filière locale pour disposer de professionnels formés aux enjeux nouveaux de la rénovation énergétique, en s'appuyant sur les compétences existantes localement
	Agriculture et alimentation	Réduire les émissions de gaz à effet de serre dans un contexte de système agricole déjà très extensif
		Coupler production agricole et production d'énergie décarbonée
		Économiser l'eau, par des pratiques culturales et d'irrigation plus sobres et par le développement le stockage



**CANTAL**

# **LES ACTIONS DÉPARTEMENTALES**

## Défi

Renforcer la couverture du territoire régional avec des aires protégées sous protection forte



4 % du territoire régional couverts d'ici 2030 (+ 65 000 ha)

## ACTION

## DÉPLOYER LA STRATÉGIE DES AIRES PROTÉGÉES (SAP)

### Pilotes

- État (Direction Départementales des Territoires (DDT), Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL))

### Contributeurs

- Communes
- Conseil départemental
- Intercommunalités

### Mise en œuvre

Action existante



2024 / 2030

Impact

Faisabilité

### Description de l'action



Remettre un **rapport d'étude scientifique** sur les milieux et les espèces à protéger



Réaliser des **concertations locales** pour la conciliation des enjeux



Mettre en place des **protections** validées suite à la concertation

### Indicateurs de suivi



- Avancement des procédures de création ou d'extension d'aires protégées par rapport à une cible à 4 ans (%)
- Evolution du taux de surface du département sous protection forte (%)

### Besoins pour accélérer

- Financement des actions, notamment sur le Fonds vert
- Compétences en animation et concertation

## Défi

Accompagner l'évolution des activités sur les aires d'alimentation des captages pour reconquérir et pérenniser la qualité de l'eau

### ACTION

**SÉCURISER QUANTITATIVEMENT ET QUALITATIVEMENT L'APPROVISIONNEMENT EN EAU, NOTAMMENT VIA LA SURVEILLANCE DES PRÉLÈVEMENTS, LA PERFORMANCE TECHNIQUE DES RÉSEAUX, ET L'APPROCHE PRÉVENTIVE DE SÉCURISATION DANS LE RESPECT DE LA CAPACITÉ DES MILIEUX**

#### Pilotes

- Collectivités
- État

#### Contributeurs

- Communes
- Conseil départemental

#### Mise en œuvre

Action existante



2024 / 2030

Impact ★★ ★  
Faisabilité ★★ ☆

#### Description de l'action



Déployer les **systemes de mesures** autant sur la partie prélèvement que sur celle distribution



Initier une démarche de **programme pluriannuel de travaux** dans le cadre d'un renforcement de la gouvernance



Engager la réalisation des **Plans de Gestion de Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE)** sur l'ensemble des collectivités

#### Indicateurs de suivi



- Nombre de Plans de Gestion de Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) réalisés
- Part des collectivités ayant un programme pluriannuel d'investissements (%)
- Rendement moyen des réseaux du département (%)

#### Conditions de succès

- Mettre en place une gouvernance adaptée
- Réviser la tarification

#### Besoins pour accélérer

- Besoins d'ingénierie
- Besoin de financements importants

## Défi

Accompagner les acteurs des territoires pour créer de nouveaux modèles d'aménagement plus sobres en foncier

 Réduction d'au moins 50 % de la consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers d'ici 2030

 1000 ha désimperméabilisés ou renaturés d'ici 2030

## ACTION

## LUTTER CONTRE LES LOGEMENTS VACANTS

### Pilotes

- Communes
- Intercommunalités

### Contributeurs

- Bailleurs sociaux

### Mise en œuvre

Action existante



2024 / 2030

Impact 

Faisabilité 

### Description de l'action



**Réinterroger les objectifs** de résorption de la vacance, notamment lors de l'élaboration ou de la révision des documents de planification



Accompagner la démarche du **zéro artificialisation nette (ZAN)** au travers de la lutte contre la vacance de logements



Mobiliser les **outils** pour lutter contre la vacance : volet habitat des Opération de revitalisation de territoire (ORT), Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH), etc.



### Indicateurs de suivi

- Évolution du taux de vacance (%)
- Nombre de primes Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) de sortie de la vacance de logements
- Nombre de communes ou intercommunalités ayant mobilisé des outils dédiés à la lutte contre la vacance : taxe, zéro logement vacant,...

### Conditions de succès

- Mettre en place des outils spécifiques pour la lutte contre les logements vacants

### Besoins pour accélérer

- Financements de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)
- Autres outils financiers dédiés aux logements vacants

Accompagner les acteurs des territoires pour créer de nouveaux modèles d'aménagement plus sobres en foncier

## Défi



Réduction d'au moins 50 % de la consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers d'ici 2030



1000 ha désimperméabilisés ou renaturés d'ici 2030

## ACTION

### INTÉGRER LES TRAJECTOIRES DE SOBRIÉTÉ FONCIÈRE DANS LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT

#### Pilotes

- Communes
- Intercommunalités

#### Contributeurs

- Aménageurs
- Bailleurs sociaux
- Maîtres d'oeuvre

#### Mise en œuvre

Action existante



2024 / 2030

Impact ★★

Faisabilité ★★

#### Description de l'action



**Accompagner** les acteurs de l'aménagement et de la société civile pour promouvoir le développement d'un nouveau modèle d'aménagement encourageant la maîtrise de l'étalement urbain et limitant le mitage

#### Indicateurs de suivi



- Évolution de la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers (hectares, %)
- Nombre de documents d'urbanisme intercommunaux intégrant les enjeux de sobriété foncière et la trajectoire zéro artificialisation nette

#### Conditions de succès

- Intégrer des objectifs de la loi climat et résilience dans le SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) pour une ventilation optimale dans les documents infrarégionaux
- Assurer le portage politique au niveau communal et intercommunal de la sobriété foncière

#### Besoins pour accélérer

- Financements dédiés à la rénovation urbaine ou la résorption des logements vacants
- Appui aux collectivités et intercommunalités pour la formalisation d'une stratégie foncière l'État

## Défi

Promouvoir et développer les transports en commun, la mobilité active, le covoiturage et la mobilité partagée



-15% d'utilisation de la voiture individuelle à l'échelle régionale, en prenant en compte les spécificités des territoires

## ACTION

### DÉVELOPPER LA PRATIQUE ET LES INFRASTRUCTURES DE MOBILITÉ ACTIVE ET DÉCARBONÉE (AIRES DE COVOITURAGE, PISTES CYCLABLES, VOIES VERTES...)

#### Pilotes

- Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM)
- Intercommunalités

#### Contributeurs

- Communes
- Conseil départemental
- Conseil régional

#### Mise en œuvre

Action existante



2024 / 2030

Impact



Faisabilité



#### Description de l'action

Développer par chaque établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre une **stratégie mobilité** à l'échelle de son territoire, qui devra être coordonnée à une échelle supra des Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), des Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et du département



Mettre en place des projets **novateurs**



Communiquer sur les **outils de mobilité** du territoire



#### Indicateurs de suivi



- Longueur d'aménagements cyclables sécurisés (km)
- Nombre d'infrastructures de covoiturage
- Part des voitures électriques dans le parc (%)

#### Besoins pour accélérer

- Besoin en financements
- Besoin en ingénierie

#### Conditions de succès

- Clarifier la gouvernance de la mobilité
- Assurer l'appropriation et le portage de projets par les élus
- Aider au changement culturel sur les nouvelles mobilités

Promouvoir et développer les transports en commun, la mobilité active, le covoiturage et la mobilité partagée

## Défi

15% d'utilisation de la voiture individuelle à l'échelle régionale, en prenant en compte les spécificités des territoires

## ACTION

### DÉVELOPPER LES SITES DE MULTIMODALITÉS EN LIEN AVEC LES TRANSPORTS EN COMMUN

#### Pilotes

- Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM)

#### Contributeurs

- Communes
- Conseil départemental
- Intercommunalités
- Conseil régional

#### Mise en œuvre

Action existante



2024 / 2030

Impact

Faisabilité

#### Description de l'action



Développer par chaque établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre une **stratégie mobilité** à l'échelle de son territoire, qui devra être coordonnée à une échelle supra des Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), des Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et du département



Mettre en place des projets **novateurs**



Communiquer sur les **outils de mobilité** du territoire

#### Indicateurs de suivi



- Nombre de Plans de Mobilité Simplifiés (PDM) réalisés
- Nombre de pôles multimodaux en projet et réalisés sur le territoire

#### Conditions de succès

- Clarifier la gouvernance de la mobilité
- Assurer l'appropriation et le portage de projets par les élus
- Aider au changement culturel sur les nouvelles mobilités

#### Besoins pour accélérer

- Besoin en financements
- Besoin en ingénierie

## Défi

Encourager la sobriété et accélérer la rénovation thermique des logements



80 000 logements rénovés par an à l'échelle régionale



-15 % de consommations énergétiques du parc résidentiel régional entre 2019 et 2030

## ACTION

### DYNAMISER LA RÉNOVATION DE LOGEMENTS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS

#### Pilotes

- Collectivités
- État

#### Contributeur

- Bailleurs sociaux
- Artisans
- Entreprises du bâtiment

#### Mise en œuvre

Action existante



2024 / 2030

Impact



Faisabilité



#### Description de l'action



Massifier les rénovations en veillant à l'appropriation des **nouveaux dispositifs d'aides** à la rénovation



Accompagner la structuration du **Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH)** dans le maintien de la bonne articulation des partenaires de France Renov' afin de faciliter le parcours usager et de contribuer à lutter contre la fraude



Accompagner la mise en œuvre d'un **Plan Stratégique de Patrimoine de Décarbonation Simplifié (PSPDS)** pour accélérer la rénovation énergétique des bâtiments du parc social

#### Indicateurs de suivi



- Nombre de rénovations globales aidées
- Nombre de sorties de passoires thermiques sur le département par an

#### Conditions de succès

- Ne pas être freinés par le contexte économique limitant
- Être accompagnés d'entreprises compétentes et disponibles dans les approches nouvelles de rénovation

## Défi

Construire et rénover avec exemplarité

## ACTION

## ÉLABORER UN GUIDE OU DES RECOMMANDATIONS POUR LA RÉNOVATION EN CENTRE ANCIEN ET PLUS LARGEMENT EN RÉNOVATION ET CONSTRUCTION EXEMPLAIRE

## Pilotes

- État (dont Direction Régionale des Affaires Culturelles)

## Contributeur

- Bailleurs sociaux
- Artisans Entreprises du bâtiment

## Mise en œuvre

Action à engager



2024 / 2030

Impact



Faisabilité



## Description de l'action



Mettre en place un **groupe de travail** pour quantifier la problématique et établir des typologies de logements concernés



Élaborer un **guide** pour le partage des bonnes pratiques entre acteurs locaux



Remonter des conclusions aux **administrations centrales**

## Indicateur de suivi



- Nombre de bonnes pratiques partagées

## Conditions de succès

- Mobiliser activement l'ensemble des acteurs concernés

## Défi

Améliorer la structuration et la durabilité de la filière bois et développer les débouchés du bois local (volet aval)

 -0,9 M tonnes de CO2 d'ici 2030 (par stockage ou substitution) à l'échelle régionale

## ACTION

### PROMOUVOIR LES FEUILLUS (CHÊNE, HÊTRE, CHÂTAIGNIER) EN CONSTRUCTION ET UTILISER CETTE RESSOURCE SOUS-EXPLOITÉE AU PLAN RÉGIONAL

#### Pilotes

- Etat (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF))
- Fibois

#### Contributeurs


- Fédération Française du Bâtiment
- Entreprises du bâtiment
- Maîtres d'œuvre

#### Mise en œuvre

Action à engager









2024 / 2030

Impact 

Faisabilité 

#### Description de l'action

-  Avancer dans la **caractérisation de la qualité des bois feuillus régionaux** afin d'optimiser leur valorisation
-  Sensibiliser et **former les sylviculteurs** à la valorisation des feuillus
-  Accompagner les professionnels de la transformation dans les **études prospectives d'investissement industriel** pour valoriser le bois d'œuvre feuillu
-  Accompagner les initiatives des **certifications**
-  Favoriser l'échange entre l'amont et l'aval de la filière chêne à travers un **groupe de travail** spécifique au sein de la commission approvisionnement de l'interprofession
-  Développer les **contrats d'approvisionnement** grâce à un travail commun sur l'indexation des prix, le cadencement, les modalités d'estimation des orientations commerciales des lots

#### Indicateurs de suivi



- Evolution du volume de bois scié par des entreprises implantées en France (%)
- Nombre de personnes travaillant dans les entreprises de travaux forestiers

#### Conditions de succès

- Développer la formation et l'expertise, et l'émergence de marchés et de filières de commercialisation
- Mettre en place une collaboration et des partenariats
- Garantir une coordination renforcée de l'ensemble des acteurs

#### Besoins pour accélérer

- Besoin d'une animation aux différentes échelles

## Défi

Développer et diversifier la production régionale d'électricité renouvelable pour contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux de décarbonation et de reconquête de notre souveraineté énergétique

 *Au moins +50 % de la production d'électricité renouvelable à l'échelle régionale*

## ACTION

**POURSUIVRE L'IDENTIFICATION ET LES RÉFLEXIONS SUR LES ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (ZAENR) ET NOTAMMENT POUR LE PHOTOVOLTAÏQUE SUR TOITURES, OMBRIÈRES SUR PARKINGS ET SITES EN FRICHE**

### Pilotes

- Communes
- Intercommunalités

### Contributeur

- État

### Mise en œuvre

Action existante

2024 / 2030



Impact   
Faisabilité 

### Description de l'action



Poursuivre les démarches et réflexions afin de **planifier**, à la bonne échelle, le développement des énergies renouvelables



Identifier les sites anthropisés propices au déploiement des énergies renouvelables et **lancer les projets d'équipements**

### Indicateur de suivi



- Nombre de communes ayant arrêté des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables
- Potentiel énergétique des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (GW)
- Puissance des projets en cours de raccordement (MW)

### Conditions de succès

- Intégrer pour les collectivités la nécessité de planifier les Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAEnR), et retraduire celles-ci dans les documents d'urbanisme
- Articuler les objectifs quantitatifs du territoire avec l'identification des sites propices
- Assurer le partage équitable de la valeur des projets d'énergies renouvelables

### Besoins pour accélérer

- Besoin d'ingénierie pour les collectivités

## Défi

Améliorer la valorisation des déchets, en développant les procédés de recyclage et la valorisation énergétique

### ACTION

## ENGAGER LE TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS

### Pilotes

- Intercommunalités compétentes

### Contributeurs

- Communes

### Mise en œuvre

Action à engager



2024 / 2030

Impact



Faisabilité



### Description de l'action



Définir l'**objectif de couverture en composteurs** individuels et en composteurs partagés par collectivité



Définir les modalités de **communication** et de mise en œuvre du compostage de proximité auprès des habitants : moyens humains, calendrier de montée en charge, modalités de communication et de distribution, formation des usagers, etc.



Développer des **moyens** humains, matériels et de communication pour le développement du compostage de proximité



Mener une réflexion sur le niveau et le type de soutien, les incitations et les moyens proposés pour permettre le développement du **tri à la source des biodéchets des producteurs non ménagers**

### Indicateur de suivi



- Quantité de biodéchets triés à la source (tonnes)
- Evolution du tonnage des Déchets Ménagers et Assimilés (%)

### Conditions de succès

- Mettre en place une tarification incitative
- Bénéficier de l'adhésion des usagers

### Besoins pour accélérer

- Moyens humains pour l'animation, la sensibilisation et le suivi
- Moyens financiers

## Défi

Améliorer la valorisation des déchets, en développant les procédés de recyclage et la valorisation énergétique

### ACTION

## DÉVELOPPER LA COLLECTE EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE (PAV) RÉUNISSANT TOUS LES FLUX

#### Pilotes

- Intercommunalités compétentes

#### Contributeurs

- Communes

#### Mise en œuvre

Action existante



2024 - 2030

Impact

Faisabilité

#### Description de l'action



Regrouper tous les flux (collecte sélective, verre et ordure ménagère) sur un même point d'apport volontaire et **densifier le réseau des points d'apport volontaire** pour le verre et la collecte sélective



**Adapter la fréquence de vidage** des différents points à leur fréquentation, à la saisonnalité, à la couverture des territoires notamment dans les zones très rurales, grâce à un suivi de leur niveau de remplissage lors du vidage



**Géolocaliser** les points d'apport volontaire



Assurer la **propreté** des sites et lutter contre les envois



Mettre en place dans un second temps **une tarification incitative**, avec un contrôle d'accès, des mesures de communication et de sensibilisation des usagers



Faire une **étude de solutions de collecte complémentaires**, notamment pour la collecte du carton

#### Indicateur de suivi



- Quantité de déchets non dangereux non inertes mis en décharge (tonnes)
- Evolution du tonnage des Déchets Ménagers et Assimilés (%)
- Nombre de Points d'Apport Volontaire tous flux

#### Conditions de succès

- Mettre en place une tarification incitative
- Bénéficier de l'adhésion des usagers

#### Besoins pour accélérer

- Moyens humains pour la sensibilisation et la formation
- Actions de mise en réseau des agents des collectivités

## Défi

Conforter le puits de carbone forestier – Adapter la gestion de nos forêts au changement climatique

## ACTION

## RENOUVELER ET ADAPTER LA FORÊT AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



## Pilotes

- Centre National de la Propriété Forestière (CNPF)
- Coopérations forestières

## Contributeur

- Fibois



## Mise en œuvre

Action existante



2024 / 2030

Impact 

Faisabilité 

## Description de l'action



Tendre vers une **diversification des essences** et accompagner les opérations indispensables au renouvellement, dans un contexte de dérèglement climatique



**Accompagner les propriétaires** vers une gestion durable des forêts privées



**Structurer les entreprises**, notamment les producteurs de plants et entreprises de travaux forestiers



Restaurer l'**équilibre sylvo-cynégétique** dans les secteurs en déséquilibre, notamment par des plans de chasse

## Indicateurs de suivi



- Surface de forêts renouvelées avec des financements publics par an (ha)
- Nombre de dossiers de renouvellement forestier via les fonds d'État par an
- Nombre de plans simples de gestion agréés par an

## Conditions de succès

- Renforcer la capacité d'instruction sur le terrain des services de l'État
- Lever les principaux verrous identifiés : l'approvisionnement en plants, la capacité à faire des entreprises de travaux forestiers, la mobilisation des propriétaires privés
- Gérer la forte densité de grands cervidés empêchant actuellement le renouvellement forestier dans certains secteurs



Défi

Améliorer le bilan carbone de la ferme Cantal

ACTION

MASSIFIER LES BILANS CARBONE DANS LES EXPLOITATIONS AGRICOLES ET METTRE EN ŒUVRE LES ACTIONS SOURCES DE PROGRÈS



Pilote

- Chambre d'agriculture

Contributeur

- ADEME



Description de l'action



Massifier les **diagnostics des exploitations** pour rechercher des gains à travers des plans d'actions subventionnés



Mettre en place les **moyens d'expertise** suffisants pour démultiplier le nombre d'exploitations accompagnées chaque année



Mise en œuvre

Action existante



2024 / 2030

Impact ★★☆☆

Faisabilité ★★★☆☆

Indicateurs de suivi



- Nombre de bilans carbone engagés par an
- Quantité estimée de gaz à effet de serre économisés au travers les plans d'action (teqCO2)
- Linéaire cumulé de haies plantées avec un financement Etat (km)

## Défi

Développer les circuits de proximité et les filières associées

### ACTION

## DÉVELOPPER LES CIRCUITS COURTS DE PROXIMITÉ ET L'APPROVISIONNEMENT EN PRODUITS DE QUALITÉ DANS LA RESTAURATION COLLECTIVE

#### Pilotes

- Chambre d'agriculture
- État

#### Contributeurs

- ADEME
- Communes
- Intercommunalités

#### Mise en œuvre

Action existante



2024 / 2030

Impact ★★☆☆

Faisabilité ★★☆☆

#### Description de l'action



Travailler au sein d'un **Conseil National de la Refondation territorial** dédié aux circuits alimentaires de proximité



**Organiser** une plénière, à l'issue de laquelle plusieurs groupes de travail thématiques se réuniront



Développer l'**approvisionnement** en circuit de proximité



Améliorer l'atteinte des **objectifs EGALIM** dans la restauration collective



Favoriser les **filières de diversification** des exploitations agricoles avec plus de valeur ajoutée



Conforter la **filière bio**



Éditer un **plan d'actions** et mettre en place des outils de suivi

#### Indicateur de suivi



- Nombre d'établissements engagés dans une démarche Conso Cantal

#### Besoins pour accélérer

- Moyens humains pour l'animation des groupes de travail
- Financements complémentaires

#### Conditions de succès

- Installer le CNR (Conseil national de la refondation territorial) sur l'alimentation
- Bénéficier de l'implication des partenaires
- Assurer l'animation du réseau d'acteurs



**DRÔME**



## LA DÉMARCHE DE PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE MENÉE DANS LE DÉPARTEMENT

Avec sa première COP départementale en février 2024 et la seconde en juin, réunissant à chaque fois **plus de 80 participants** tous secteurs d'activités confondus, le département de la Drôme s'est engagé avec force dans la démarche de territorialisation de la planification écologique.

Les contributions des collectivités territoriales du département (le Conseil Départemental, 100 % des intercommunalités et 14 % des communes), ainsi que la mobilisation importante des établissements publics, des acteurs économiques et de la société civile, ont permis de **définir une trajectoire partagée et concrète** vers la décarbonation et l'adaptation au changement climatique de notre territoire.

De par la présence de l'axe rhodanien, qui traverse et structure le département du nord au sud, et des infrastructures adjacentes, **le transport (de marchandises et de personnes) reste un secteur prioritaire** pour engager une démarche de décarbonation.

L'objectif est d'atteindre à l'horizon 2030 une réduction de 30 % des émissions de gaz à effet de serre des transports par rapport à 2022.



Le secteur du bâtiment, source de 44 % des consommations énergétiques françaises, représente un autre pilier essentiel de la transition écologique.

L'objectif attendu par le département de la Drôme est de réduire de 45 % à l'horizon 2030 les émissions de gaz à effet de serre du secteur bâtiment (résidentiel comme tertiaire) par rapport à 2022.

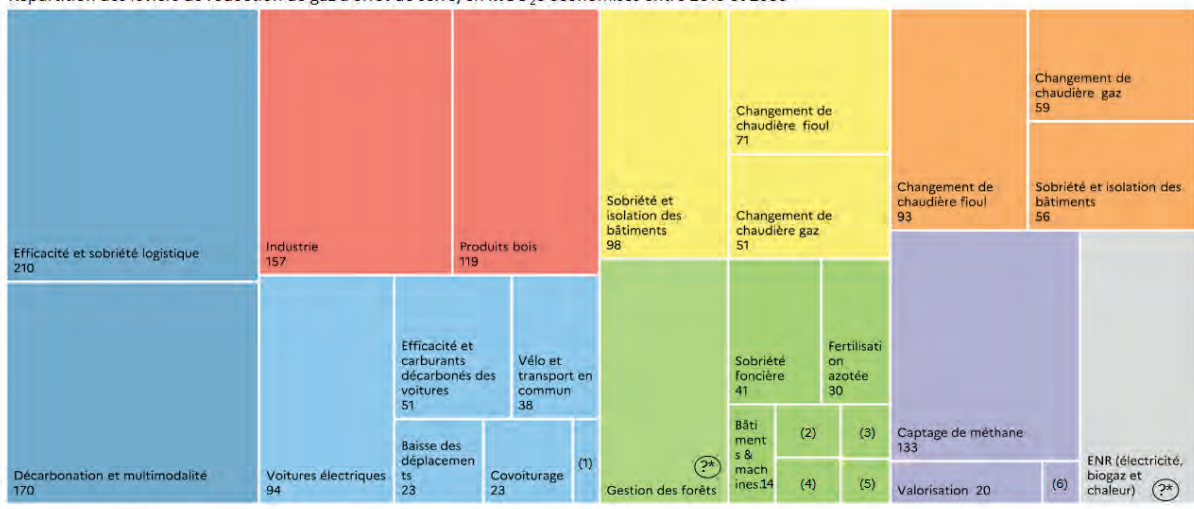
La Drôme se caractérise également par des espaces naturels remarquables, de la Drôme des collines au nord, au Vercors à l'est, aux Baronnies au sud. Ils constituent **une diversité d'écosystèmes et de continuités écologiques qui font l'objet de fortes pressions anthropiques** et sont menacés par les effets du changement climatique. L'opportunité qui nous est donnée par cette territorialisation de la planification écologique doit nous amener à préserver au maximum cette biodiversité.

Ce diagnostic, partagé lors de la seconde COP départementale, est venu alimenter les travaux des **7 ateliers de co-construction** qui ont abouti à la production des fiches-actions constituant ce cahier départemental.

Leur mise en œuvre est l'affaire de tous les acteurs du territoire qui seront mobilisés, chacun dans son domaine, pour que notre département contribue activement à la lutte contre les effets du changement climatique, à la réduction de nos émissions de gaz-à-effet de serre et à la réduction des pressions sur la biodiversité et les ressources.

Ces actions viendront bien évidemment compléter les démarches déjà engagées par ailleurs, notamment **sur la préservation de la ressource en eau**, sujet majeur pour notre département, qui ont fait l'objet d'une vaste concertation dans le cadre des Assises de l'eau de la Drôme.

Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre, en ktCO<sub>2</sub>e économisés entre 2019 et 2030



(1) Bus et cars : 7 ktCO<sub>2</sub>e. (2) Gestion des haies : 11 ktCO<sub>2</sub>e. (3) Gestion des prairies : 8 ktCO<sub>2</sub>e. (4) Elevage durable : 9 ktCO<sub>2</sub>e. (5) Pratiques stockantes : 7 ktCO<sub>2</sub>e. (6) Prévention des déchets : 5 ktCO<sub>2</sub>e. \* Objectifs non départementalisés en l'absence de données comparables

# ● ● ● RETOUR SUR LA PRIORISATION DES ACTIONS

## ● Synthèse des secondes réunions départementales

### Rappel du contexte

En septembre 2023, le Président de la République a appelé l'ensemble des parties prenantes de chaque territoire (collectivités, entreprises, associations, etc.) à conduire un exercice de planification écologique inédit au sein de leurs territoires en menant des COP territoriales comme outils de discussion stratégique organisées à l'échelle de la région.

Dans l'esprit des Conférences des Parties des Nations-Unies, les COP régionales visent à **renforcer les dynamiques existantes à l'échelle territoriale** : il s'agit de partager l'effort nécessaire pour réduire l'empreinte carbone et préserver la biodiversité des territoires en fonction des réalités locales en intégrant de manière cohérente tous les volets de la planification écologique déjà engagés.

Dans le cadre des travaux de la COP Auvergne-Rhône-Alpes, des réunions de concertations territoriales ont eu lieu dans chacun des 12 départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes en complément de 23 réunions régionales thématiques. Les premières réunions se sont déroulées en janvier et février 2024 et avaient comme objectifs de partager les enjeux et objectifs à atteindre et d'illustrer au travers d'exemples locaux quels sont les leviers qui permettent d'obtenir des résultats significatifs.

Une deuxième série de réunions départementales s'est déroulée en mai et juin 2024. **Ces réunions avaient cette fois-ci pour objectif d'enrichir la feuille de route régionale en priorisant des défis et en identifiant des actions adaptées aux spécificités de chaque territoire.**

A l'issue de ces réunions, chaque département a transmis des fiches actions retenues à l'échelle de son territoire. Elles comprennent notamment la description de l'action, sa déclinaison, le ou les pilotes, les indicateurs de suivi de l'action, la temporalité, les conditions de succès ainsi que les besoins identifiés à court terme pour accélérer l'atteinte des objectifs. En sus des fiches actions, cinq des départements ont transmis une synthèse de leur seconde réunion : l'Allier, la Haute-Loire, le Puy-de-Dôme, le Rhône et la Savoie. Le présent document fait ainsi la synthèse des travaux conduits lors des deuxièmes réunions départementales.

### Une mobilisation importante pour définir les priorités d'actions face aux enjeux de la planification écologique

Chaque réunion départementale a rassemblé entre **80 et 180 personnes** selon les départements avec des participants aux profils variés : services de l'État, collectivités, fédérations,

chambres consulaires, entreprises, associations, acteurs de l'aménagement, syndicats, etc.

Le format adopté pour chacune de ces réunions a été relativement similaire entre les départements avec une durée moyenne de 3 heures et une animation par la Préfecture de Département et la DDT avec des interventions à plusieurs voix, incluant parfois les sous-préfets, le Conseil Régional ainsi que le Conseil Départemental.

L'ordre du jour était centré autour des points suivants :

- **Rappel des enjeux de la territorialisation de la planification écologique et calendrier de la COP Auvergne-Rhône-Alpes ;**
- **Synthèse des retours issus de la consultation des collectivités et des contributions libres transmises par les acteurs du territoire ;**
- **Présentation des travaux issus des GT sectoriels de la COP, et notamment les défis prioritaires et des exemples d'actions les déclinant ;**
- **Débat sur les priorités départementales : identification des actions prioritaires pour le territoire.**

### Plus de 140 actions départementales identifiées dans le cadre des réunions de concertation territoriale

Les 12 départements ont élaboré plus de 140 actions, tous secteurs confondus :

Certains secteurs ont ainsi été plus couverts que d'autres. Les secteurs « Transports et mobilités » et « Biodiversité et ressources naturelles » ont ainsi été sélectionnés par 10 des 12 départements de la région, tandis que « Forêt » et « Déchets » n'ont été retenus que par respectivement 4 et 5 départements.

A noter que deux secteurs - « Formations, Emplois et Compétences » et « Agriculture et Alimentation » - n'ont pas été spécifiquement traités lors des groupes régionaux de travail sectoriels de la COP, ce qui peut expliquer une sélection limitée de ces secteurs dans les réunions départementales. Le premier secteur a été traité de manière transversale au cours des réunions régionales pour chacun des secteurs d'activité (bâtiment, transports et mobilités, ...) tandis que le second secteur n'a pas été abordé lors des réunions régionales. Ils feront l'objet de travaux complémentaires qui débiteront dès l'automne 2024.

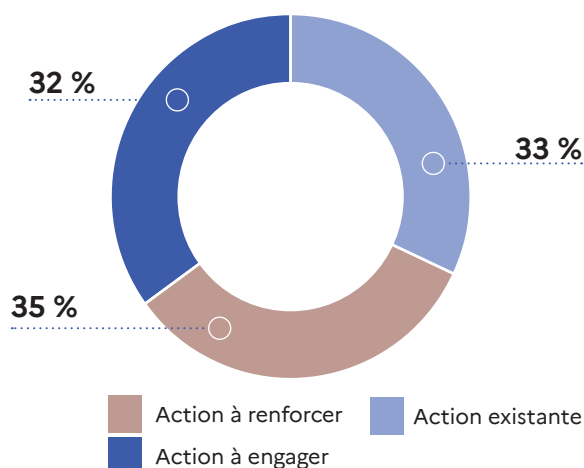
	Total par département	Biodiversité et Ressources naturelles	Transports et mobilités	Bâtiment	Énergie	Industrie et produits bois	Déchets	Agriculture Alimentation	Forêt	Formations Emplois compétences
Ain	12	2	2	2	2		2		2	
Allier	17	1	2	2	5		4	3		
Ardèche	20	5	3	4				7		1
Cantal	15	4	2	2	1	1	2	2	1	
Drôme	5	1	1	2			1			
Haute-Loire	6	1		1	1	1		1	1	
Haute-Savoie	4									4
Isère	10	3	1	1	1	2				2
Loire	11	3	3	3	2					
Puy de Dôme	3	1	1	1						
Rhône	11		3	4		3				1
Savoie	25	5	3	3	4	3	2	3	1	1
<b>Total par secteur</b>	<b>141</b>	<b>25</b>	<b>22</b>	<b>25</b>	<b>18</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>16</b>	<b>5</b>	<b>9</b>

La liste des actions travaillées au sein de chaque département est disponible en annexes.

- **Un tiers des actions départementales sont des actions nouvelles à engager.**

Les actions retenues n'ont pas toutes le même niveau de maturité. En effet, si certaines actions proposées sont déjà existantes et en cours de mise en œuvre, d'autres sont à renforcer ou à engager.

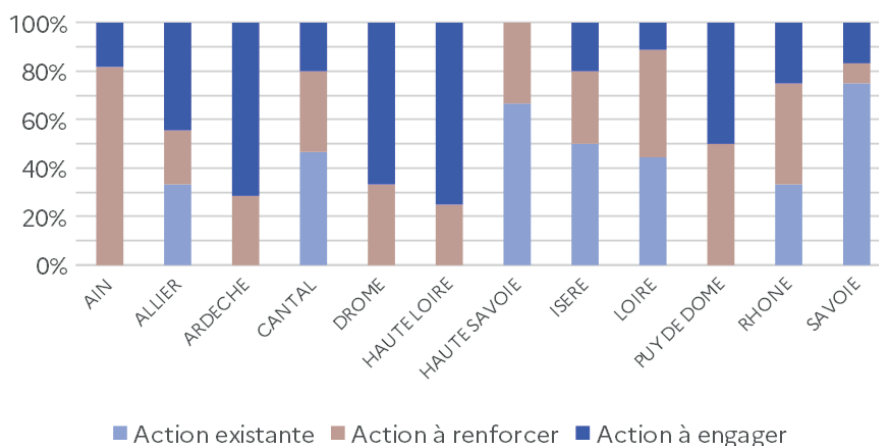
Au niveau régional, la répartition de l'ensemble des actions retenues par les départements est équilibrée en termes de niveau de maturité :



Cependant, la répartition par niveau de maturité des actions retenues est variable selon les départements. Certains départements se sont orientés vers l'approfondissement

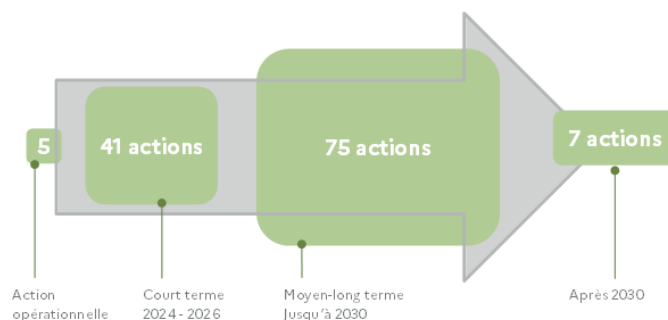
d'actions déjà mises en place et fonctionnelles tandis que d'autres ont privilégié l'émergence de nouvelles actions.

Répartition du niveau de maturité des actions proposées par département

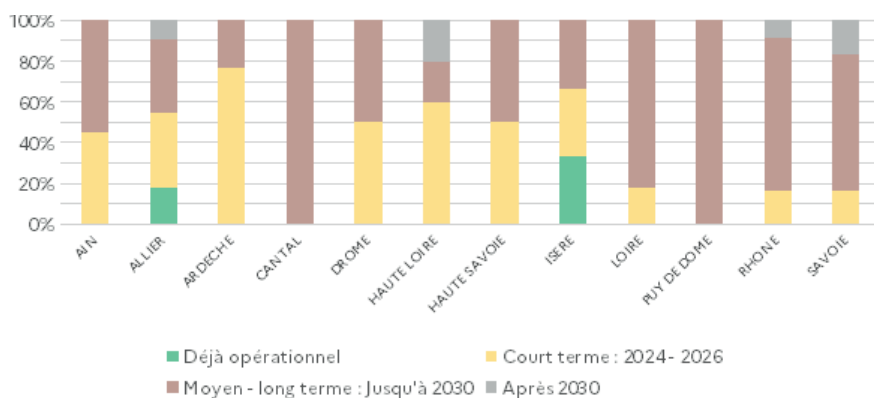


- Une majorité d'actions départementales à réaliser d'ici à 2030

Une temporalité de mise en place a été estimée pour la quasi-totalité des actions retenues par les départements. Certaines échéances sont précisément définies lorsqu'elles concernent des actions déjà développées et à renforcer. **Une majorité des actions sont à conduire sur le moyen et long terme** avec, dans la majorité des actions, un déploiement progressif sur toute la période jusqu'en 2030. **Une trentaine d'actions sont des actions de court terme**, avec une mise en œuvre de l'action débutant dès 2024 et s'achevant d'ici 2026. Les actions restantes ne sont soit pas concernées par ces temporalités (par exemple, les actions déjà existantes et fonctionnelles, ainsi que 13 actions qui ne précisent pas la temporalité), soit pas prioritaires et avec des échéances plus lointaines, après 2030<sup>1</sup> :



### Répartition de la temporalité des actions proposées par département



Bien que la majorité des actions soient planifiées pour le moyen et long terme, c'est-à-dire à horizon 2030, il est important de noter que 10 des 12 départements ont également proposé des actions à mettre en place avant 2026. Cela assure un équilibre dans la progression des initiatives à travers la région, en combinant des efforts immédiats avec des projets de plus longue haleine.

Les autres organisations pilotes diffèrent selon le secteur concerné. Des syndicats sont notamment souvent ressortis, comme le syndicat départemental d'énergie, la CAPEB ou encore le syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (SICTOM). Des entreprises sont également identifiées comme leaders dans des secteurs spécifiques : la SNCF ou la Compagnie du Rhône pour le transport, et GRDF ou RTE pour l'Énergie.

- Un portage des actions encore à affiner

Pour garantir la mise en œuvre effective des actions départementales, un portage a été proposé, reposant sur la désignation d'un ou des pilotes ainsi que des contributeurs. Les actions ne sont cependant pas toutes encore assez matures pour définir, à date, de manière précise les institutions à mobiliser et leur rôle spécifique.

Les organisations proposées comme « pilotes » à ce stade sont assez similaires d'un département à l'autre pour les mêmes secteurs. Une constante intersectorielle est **l'implication des collectivités**, (communes, EPCI, conseil départemental ou conseil régional) mentionnés pour 30% des actions. Les départements attendent également un **appui important de l'État**, qui est souvent cité (notamment pour le secteur du bâtiment).

- Des besoins communs pour l'accélération de la mise en œuvre des actions

Les départements ont identifié deux besoins majeurs, unanimement reconnus, pour accélérer la mise en place de leurs actions :

- Renforcer l'ingénierie disponible sur les territoires ;
- Pérenniser voire accroître les financements des projets.

Ces deux besoins concernent 80% des actions.

D'autres besoins ont été évoqués de façon plus ponctuelle comme du partage d'expériences, des actions de mise en réseau des agents des collectivités ou des compétences en communication.

1 - A noter que le graphique ci-dessous fournit une vision d'ensemble de la répartition des temporalités retenues, bien que les départements ne comptent pas tous le même nombre d'actions, en nombre absolu.

## Annexe – Liste des actions départementales

	Secteurs	Intitulé des Actions
AIN	Transports	Aménager les quartiers de gare et les arrêts de transport en commun en site propre pour favoriser l'intermodalité
		Mettre en place des infrastructures cyclables et de covoiturage, développer l'offre de transports en commun
	Bâtiment	Poursuivre la dynamique d'efficacité énergétique des logements sociaux
		Accélérer la rénovation des bâtiments publics avec un niveau élevé d'ambition en matière de consommation énergétique avec les aides du fonds vert
	Biodiversité	Intégrer la gestion de l'eau dans l'aménagement du territoire
		Encourager une utilisation économe de l'eau par tous les usagers
	Energie – déchets	Investir financièrement dans des projets d'électricité renouvelable
		Contribuer au développement du photovoltaïque sur bâti
		Réduire à la source la production de déchets
	Foret	Améliorer la collecte, le tri et la valorisation des déchets
		Favoriser le renouvellement de la forêt, en diversifiant les essences et en favorisant les modes de sylviculture vertueux
		Inciter les propriétaires à la gestion durable de la forêt
ALLIER	Transports	Mettre en œuvre le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicule Électrique (SDIRVE)
		Développer des plateformes de transport combiné de Saint Loup
	Bâtiment	Poursuivre l'accompagnement des ménages dans l'amélioration de leurs logements
		Structurer la filière économique locale d'intervention sur le parc existant
	Biodiversité	Mettre en place un modèle économique de gestion des haies
	Energie - déchets	Élaborer le document cadre Allier pour l'implantation de parc photovoltaïques
		Développer des parcs agrivoltaïques et organiser des réunions de concertation avec les porteurs de projets
		Élaborer une stratégie partagée et réaliste de développement éolien dans le département
		Amplifier le développement de méthaniseurs en injection ou en cogénération
		Construire 5 postes sources RTE sur le département (application S3-REnR)
		Construire des unités de rebours
		Mettre en œuvre une gestion de biodéchets à l'échelle du département
Moderniser l'usine incinération Bayet		

		Valoriser du biogaz grâce à l'unité WAGABOX® et substituer ce biogaz aux énergies fossiles afin d'éviter chaque année 2800 tonnes de CO2.
		Valoriser le méthane sur le site d'enfouissement de Chézy
	Agriculture	Réaliser une étude par l'institut de l'élevage (IDELE) sur la filière bovine dans l'Allier
		Poursuivre les bilans des gaz à effet de serre (GES) et l'optimisation des exploitations agricoles
		Accompagner la mise en œuvre de la loi EGALIM sur les obligations pour la restauration collective
ARDÈCHE	Transport	Intensifier l'usage de l'unique ligne ferroviaire d'Ardèche, située en rive droite du Rhône
		Mettre en place un covoiturage solidaire pour l'inclusion des publics vulnérables
		Tripler la part modale du vélo dans les déplacements du quotidien
	Bâtiment	Mettre en œuvre une méthode expérimentale de rapprochement entre l'offre et la demande de rénovation énergétique des bâtiments privés sur le territoire à énergie positive (TEPOS) Sud Ardèche
		Réaliser une étude de faisabilité en cours sur le Tiers-Financement en Sud Ardèche afin d'accélérer la rénovation BBC
		Améliorer l'image des métiers du bâtiment
		Etudier la faisabilité d'une école de production
	Biodiversité	Doter l'ensemble des intercommunalités du parc naturel régional des Monts d'Ardèche en Atlas de la biodiversité communaux (ABC)
		Améliorer la connaissance des enjeux sur la biodiversité : établir un « temps zéro » de la biodiversité ardéchoise
		Créer un réseau technique des acteurs de la biodiversité en Ardèche
		« Education dehors pour tous » : Ancrer l'éducation à l'environnement dans le quotidien des structures éducatives ardéchoises
		Déployer plus largement le projet « Il n'est pas trop tard puisque nous sommes là »
	Agriculture et alimentation	Mettre en place des rencontres collectives territorialisées entre des gestionnaires et cuisiniers de restauration collective et producteurs locaux pour partager les besoins et déployer des partenariats
		Accompagner les collectivités sur la rédaction des appels d'offre pour favoriser l'approvisionnement local
		Animer un « Club des cuisinier(e)s « ardéchois »
		Expérimenter une contractualisation des approvisionnements « Ardèche » durable et de qualité
		Relancer les commissions alimentation au sein des établissements scolaires
		Mettre en place un marché privé pour planter des arbres
		Accompagner le territoire de la montagne ardéchoise dans sa transition agroécologique
	Formation, emploi et compétences	Mobiliser, sensibiliser et former les professionnels de la rénovation énergétique

CANTAL	Industrie et produits bois	Promouvoir les feuillus (chêne, hêtre, châtaignier) en construction et utiliser cette ressource sous-exploitée au plan régional
	Transports	Développer la pratique et les infrastructures de mobilité active et décarbonée (aires de covoiturage, pistes cyclables, voies vertes...)
		Développer les sites de multimodalités en lien avec les transports en commun
	Bâtiment	Dynamiser la rénovation de logements individuels et collectifs
		Élaborer un guide ou des recommandations pour la rénovation en centre ancien et plus largement en rénovation et construction exemplaire
	Biodiversité	Déployer la Stratégie des Aires Protégées (SAP)
		Sécuriser quantitativement et qualitativement l'approvisionnement en eau, notamment via la surveillance des prélèvements, la performance technique des réseaux, et l'approche préventive de sécurisation dans le respect de la capacité des milieux
		Lutter contre les logements vacants
		Intégrer les trajectoires de sobriété foncière dans les projets d'aménagement
	Energie-déchets	Poursuivre l'identification et les réflexions sur les Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAEnR) et notamment pour le photovoltaïque sur toitures, ombrières sur parkings et sites en friche
Engager le tri à la source des biodéchets		
Développer la collecte en point d'apport volontaire (PAV) réunissant tous les flux		
Forêt	Renouveler et adapter la forêt au changement climatique	
Agriculture et alimentation	Massifier les bilans carbone dans les exploitations agricoles et mettre en œuvre les actions sources de progrès	
	Développer les circuits courts de proximité et l'approvisionnement en produits de qualité dans la restauration collective	
DROME	Transports	Promouvoir la pratique du covoiturage
	Bâtiment	Concevoir une dynamique de rénovation habitat/tertiaire dans une démarche « bénéfice/risques »
		Développer des rénovations exemplaires sur le département
	Biodiversité	Identifier les zones à potentiel de restauration et mettre en œuvre un projet de restauration
Energie-déchets	Développer des plateformes d'acteurs et ressources réemploi : pôles économie circulaire avec les entreprises	
HAUTE-LOIRE	Industrie et produits bois	Promouvoir une filière plasturgie durable
	Bâtiment	Conduire la rénovation énergétique de bâtiments anciens de manière exemplaire dans le cadre d'une politique de revitalisation des bourgs-centres et d'une offre d'ingénierie renouvelée

	Energie-déchets	Développer la méthanisation en partant du potentiel existant avec le cheptel local
	Foret	Promouvoir une filière performante du bois pour capter le carbone et régénérer la forêt
	Agriculture et Alimentation	Favoriser l'émergence de retenues collinaires
	Ressources naturelles	Encourager à adopter un plan local d'urbanisme (PLU) intercommunal pour limiter la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers et mieux intégrer les enjeux environnementaux
HAUTE-SAVOIE	Formation, emploi et compétences	Démultiplier les initiatives à partir de démonstrateurs : pour chaque entreprise déjà engagée dans la transition écologique, en inspirer une nouvelle
		Former 200 élus à la transition écologique
		Sensibiliser les citoyens de demain
		« Rendre accessible à tous les leviers de la transition écologique grâce à la facilitation graphique »
ISÈRE	Industrie et produits bois	Assurer un accompagnement des TPE et PME à la décarbonation
		Promouvoir les références construites en bois, fédérer les acteurs de la construction bois et accompagner les nouveaux porteurs de projets
	Transports	Augmenter le nombre de personnes par voiture sur les trajets domicile-travail, en développant les services publics de covoiturage et aménagements associés
	Bâtiment	Augmenter le nombre de réhabilitations dans le parc social isérois
	Biodiversité	Mettre en œuvre les plans d'actions triennaux de la stratégie aires protégées
	Ressources naturelles	Couvrir 100 % du département avec une instance de gouvernance de l'eau à l'échelle des bassins versants
		Accompagner les entreprises en faveur de la sobriété hydrique
	Energie-déchets	Identifier les zones d'accélération des énergies renouvelables dans le cadre de la production d'énergies renouvelables de Mars 2023 (Loi APER)
Formation, emploi et compétences	Former, en formation initiale, à la compréhension globale du comportement thermique du bâti dans tous les métiers du secteur	
	Former, en formation continue, à la compréhension globale du comportement thermique du bâti et à l'intervention coordonnée	
LOIRE	Transports	Inciter au déploiement d'infrastructures et de services par les autorités organisatrices de la mobilité
		Impulser et animer des démarches inter-collectivités visant à améliorer la gouvernance et la coordination des politiques de mobilité
		Favoriser l'attractivité, le confort et la sécurité des déplacements piétons, vélos et véhicules de mobilité intermédiaire
Bâtiment	Soutenir et accompagner la filière rénovation énergétique	

		Mutualiser à l'échelle de quartiers les initiatives en matière de sensibilisation et d'accompagnement à la rénovation et à la sobriété
		Rénover le parc immobilier des administrations publiques
	Biodiversité	Améliorer la connaissance de la biodiversité par différents dispositifs, comme les atlas de la biodiversité communale (ABC)
		Identifier des zones favorables au maintien de la biodiversité ordinaire et à son développement
		Déterminer les sites prioritaires sur lesquels engager des travaux de restauration et établir un financement, avec le fonds vert ou tout autre dispositif
	Energie-déchets	Soutenir la prise en compte de la planification des énergies renouvelables (EnR) dans les documents de planification des collectivités
Créer, étendre et exploiter des réseaux de chaleur à base d'énergies renouvelables ou de récupération (EnR&R)		
PUY-DE-DÔME	Transports	Réduire l'utilisation de la voiture individuelle
	Bâtiment	Réduire les consommations énergétiques du parc de logement d'ici 2030
	Ressources naturelles	Co-construire une trajectoire de sobriété de la ressource en eau sur le département du Puy-de-Dôme afin de diminuer de 10% les prélèvements d'ici 2030
RHÔNE	Industrie et produits bois	Créer une conciergerie environnementale dans les zones industrielles ou d'activités
		Généraliser la réalisation de bilans carbone et les plans de transition
		Sensibiliser les entreprises (salariés et équipes de direction) aux bonnes pratiques en matière de climat et de biodiversité et diffuser ces dernières
	Transports	Renforcer la proximité des services publics et des activités pour réduire les déplacements
		Encourager un report modal par un choc d'offres des transports collectifs pour réduire de 15 % l'utilisation de la voiture Individuelle
		Faire réaliser des études d'opportunité et de faisabilité sur le recours au fret fluvial par 100% des entreprises situées le long des axes navigables d'ici 2030
	Bâtiment	Nommer un ambassadeur « énergie » par intercommunalité pour la sensibilisation du secteur tertiaire privé à la rénovation énergétique, en lien avec MaPrimeRénov
		Sortir du fioul
		Trouver un nouvel équilibre entre préservation du patrimoine et rénovation énergétique
		Promouvoir l'utilisation du bois dans le secteur du bâtiment (énergie et construction)
Formation, emploi et compétences	Accélérer la montée en compétences des acteurs de la rénovation	

SAVOIE	Industrie et produits bois	Accompagner les sites les plus émetteurs du département
		Promouvoir les outils d'évaluation du bilan carbone des entreprises et du passage à l'action « Balance ta tonne », webinaires dédiés
		Faciliter et massifier les recours à l'écoconception ainsi qu'aux matériaux biosourcés pour la construction
	Transports	Mettre en place le Service Express Régional Métropolitain (SERM) de Chambéry dans ses différentes composantes
		Décarboner l'accès aux stations et les mobilités en montagne
		Développer une offre de services de proximité et solidaires en milieu rural, cohérente à l'échelle des bassins de mobilité régionaux et s'appuyant notamment sur la dynamique départementale autour des modes actifs et partagés
	Bâtiment	Maintenir un haut niveau de service pour accompagner la massification de la rénovation du parc de logements, avec la mise en place du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH)
		Accélérer la mise en œuvre du décret éco énergie tertiaire en structurant une offre de service adaptée au département
		Déployer des outils spécifiques aux enjeux touristiques en montagne, nécessaires à la remobilisation des lits froids
	Biodiversité	Accélérer la mise en œuvre du plan d'actions 2022-2024 de la Stratégie Aires Protégées (SAP) et enclencher le deuxième plan d'actions
		Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité ordinaire
	Ressources naturelles	Définir une trajectoire de sobriété par bassin versant en s'appuyant sur les projets de territoire pour la gestion de l'eau (-10% de consommation d'eau d'ici 2030)
		Mettre en œuvre des actions de sobriété, en tenant compte des spécificités touristiques du territoire
		Intégrer plus fortement la disponibilité de la ressource en eau dans l'aménagement du territoire, quel que soit son usage : agricole, neige, industrie, ou eau potable
	Energie-déchets	Renforcer significativement nos efforts collectifs de sobriété énergétique pour l'atteinte de l'objectif national de réduire de 40 à 50 % notre consommation d'énergie en 2050, par rapport à 2021
		Développer les installations de production d'énergie solaire photovoltaïque en favorisant les zones d'ores et déjà anthropisées, et viser la solarisation de l'intégralité des parkings de plus de 10 000 m <sup>2</sup> d'ici 2026, comme prévu par l'article 40 de la loi relative à l'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (APER)
		Mobiliser l'ensemble des acteurs de la filière méthanisation pour faciliter l'émergence de nouveaux projets
		Favoriser l'émergence et le déploiement de l'ensemble des filières de production d'énergie renouvelable ainsi que des solutions de stockage d'énergie
Améliorer le taux de valorisation matière, notamment en développant la méthanisation des biodéchets, boues de step, et l'utilisation locale du broyage des déchets verts		
Expérimenter le réemploi de conteneurs en verre		

		Renforcer le recyclage des déchets du BTP et rationaliser le stockage dans les Installations de stockage de déchets inertes (ISDI)
	Forêts	Conforter les différents rôles de la forêt, avec un focus sur la forêt alluviale et mieux anticiper les risques (feux de forêt, problèmes sanitaires ...)
	Formation, emploi et compétences	Structurer une filière locale pour disposer de professionnels formés aux enjeux nouveaux de la rénovation énergétique, en s'appuyant sur les compétences existantes localement
	Agriculture et alimentation	Réduire les émissions de gaz à effet de serre dans un contexte de système agricole déjà très extensif
		Coupler production agricole et production d'énergie décarbonée
		Économiser l'eau, par des pratiques culturales et d'irrigation plus sobres et par le développement le stockage



**DRÔME**



**LES ACTIONS  
DÉPARTEMENTALES**

## Défi

Définir une cartographie des habitats dégradés et mettre en œuvre au moins un projet de restauration écologique ayant des impacts favorables sur les milieux à enjeu

 dans 100 % des intercommunalités de la région

## ACTION

### IDENTIFIER DES ZONES À POTENTIEL DE RESTAURATION ET METTRE EN ŒUVRE UN PROJET DE RESTAURATION

#### Pilotes

• Intercommunalités

#### Contributeurs

- État
- Agence de l'eau
- Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN)
- Office Français de la Biodiversité (OFB)
- Office National des Forêts (ONF)
- Parcs Naturels Régionaux (PNR)
- Réserves naturelles
- Conseil départemental
- Communes
- Gemapiens
- Chambre d'agriculture

#### Mise en œuvre

Action à renforcer



Avant fin 2024 : établir un référentiel commun et solliciter les détenteurs de cartographies et d'inventaires

1<sup>er</sup> semestre 2025 : établir une cartographie unique et identifier des secteurs nécessitant des études complémentaires

2025-2026 : réaliser les études complémentaires relatives à des habitats dégradés, sélectionner des sites à restaurer en priorité, et réaliser les projets de restauration

Impact 

Faisabilité 

#### Description de l'action



S'accorder sur les **critères** et niveaux de dégradation des habitats à prendre en considération



**Recenser** les cartographies et inventaires existants d'habitats dégradés



Compléter, le cas échéant, les cartographies par de **nouvelles études** sur des secteurs identifiés à enjeux



Identifier, pour chaque intercommunalité, **un site d'habitat dégradé à restaurer**



**Mettre en œuvre** les projets de restauration

#### Indicateurs de suivi



- Nombre de sites identifiés
- Nombre de sites restaurés
- Nombre de sites dont la fonctionnalité des habitats a été retrouvée

#### Conditions de succès

- Mobiliser et coordonner tous les acteurs
- Mobiliser les associations environnementales

#### Besoins pour accélérer

- Temps et moyens humains dédiés à l'animation pour lancer la dynamique
- Identification de la structure qui réalisera la cartographie unique
- Identification de référents pour cette action dans chaque intercommunalité
- Ingénierie technique et financière pour mener les études et projets sur le terrain

## Défi

Promouvoir et développer les transports en commun, la mobilité active, le covoiturage et la mobilité partagée



*-15% d'utilisation de la voiture individuelle à l'échelle régionale, en prenant en compte les spécificités des territoires*

### ACTION

## PROMOUVOIR LA PRATIQUE DU COVOITURAGE

#### Pilotes

- Conseil Régional
- Communes
- Intercommunalités

#### Contributeurs

- Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM)
- Entreprises
- État

#### Mise en œuvre

Action à renforcer



2024  
Avancement hétérogène selon les territoires

Impact ★ ★ ☆

Faisabilité ★ ★ ★

#### Description de l'action



Développer un **maillage d'aires de covoiturage** bien localisées et dimensionnées et offrir des services facilitant l'intermodalité (stationnement vélo, ...)



Faciliter la mise en relation des covoitureurs par des **outils** performants et interopérables



Encourager la pratique par des opérations de sensibilisation et de **communication**

#### Indicateurs de suivi



- Nombre de trajets effectués
- Nombre de covoitureurs
- Distance parcourue et équivalent en gain de CO2 (km, teqCO2)
- Coûts évités (€)

#### Conditions de succès

- Mettre en œuvre le plan d'action dans ses différentes composantes (aires de covoiturages adaptées et accueillantes, outils performants de mise en relation, accompagnement au changement de pratique)
- Coconstruire avec les habitants et les différents acteurs (entreprises, site universitaires, communes ...)

#### Besoins pour accélérer

- Appui en ingénierie : méthodologie/ressources, moyens humains et financiers
- Compétences spécifiques en communication
- Financements pérennes
- Partage d'expériences

## Défi

Construire et rénover avec exemplarité

### ACTION

## DÉVELOPPER DES RÉNOVATIONS EXEMPLAIRES SUR LE DÉPARTEMENT

### Pilotes

- Bailleurs sociaux
- Communes
- Intercommunalités
- Services de l'État

### Contributeurs

- Tous les maîtres d'ouvrages publics et privés
- ADEME
- Agence National de l'Habitat (ANAH)

### Mise en œuvre

Action à renforcer



2024-2025 : Identification des sites expérimentaux pour rénovation exemplaire, référentiels à produire

2025-2030 : mise en œuvre des chantiers de rénovation exemplaire, communication

Impact ★★★★★

Faisabilité ★★★★★

### Description de l'action



Prendre en compte la **fonctionnalité** et l'usage du bâtiment en concertation avec les utilisateurs



Avoir recours à des **référentiels** exigeants et ambitieux pour ces rénovations ( RE 2020.....)



Utiliser des **matériaux biosourcés et géo-sourcé**



S'engager dans une démarche de rénovation **exemplaire** reproductible



**Communiquer** sur ces rénovations tout au long du chantier

### Indicateurs de suivi



- Nombre de rénovations exemplaires par an
- Nombre de jours de formations des professionnels du bâtiment
- Nombre de jours de visite chantiers ouverts

### Conditions de succès

- Prendre en charge les surcoûts des rénovations exemplaires
- Communiquer sur ces rénovations : vitrines et portes ouvertes durant tout le chantier, retours d'expériences
- Mettre en place des clauses sociales dans les marchés publics
- Organiser des chantiers participatifs

### Besoins pour accélérer

- Formation professionnelle de toute la chaîne d'acteurs (Maître d'ouvrage, maître d'œuvre, entreprises, élus...)
- Accompagnement du maître d'ouvrage (AMO dédiée)
- Aides financières pour le surcoût de ces rénovations exemplaires
- Mobilisation de l'ingénierie locale

## Défi

Construire et rénover avec exemplarité

## ACTION

## CONCEVOIR UNE DYNAMIQUE DE RÉNOVATION HABITAT-TERTIAIRE DANS UNE DÉMARCHE « BÉNÉFICE/RISQUES »

## Pilotes

- Fédération du Bâtiment

## Contributeurs

- Agence National de l'Habitat (ANAH)
- Architectes
- Artisans
- Auditeurs énergétiques
- Services de l'État
- France Renov'
- Maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre

## Mise en œuvre

Action nouvelle



2024 à 2026 : étude du parc immobilier et élaboration du scoring des bâtiments

2025 à 2027 : valorisation des caractéristiques patrimoniales

2025 à 2030 : formation des acteurs

Impact



Faisabilité



## Description de l'action



**Connaître** les parcs immobiliers (dans le contexte d'un parc tertiaire des collectivités encore mal identifié)



Établir un **scoring des bâtiments** sur lesquels les investissements seront durables, et présenteront un coût/bénéfice rationnel (par audits bâtimentaires, et interventions en projet global)



Tenir compte de la **valorisation** des caractéristiques patrimoniales



Approcher les éventuels **surcoûts induits sur le fonctionnement** après rénovation (la technologie des dispositifs de régulation a un coût d'entretien et de gestion souvent rehaussé)



Avancer sur la **formation des artisans/PME** et mieux encadrer les accompagnateurs de projets (architectes, auditeurs énergétiques, maîtres d'œuvre) dans la conception des rénovations

## Indicateurs de suivi



- Nombre de jours de formations dispensés
- Nombre de contrôles État à priori et à posteriori
- Nombre de postes et de recrutements au sein des Espaces Conseils France Renov'

## Conditions de succès

- Assurer les financements actuels jusqu'en 2030 (tous financeurs confondus)
- Organiser des contrôles de l'État sur la qualité et la durabilité des réalisations
- Réguler les nouvelles évolutions réglementaires et faire appliquer les réglementations existantes
- Rénover des bâtiments évolutifs (tertiaire)

## Besoins pour accélérer

- Subventions publiques (État + collectivités)
- Dispositif de contrôle sur les financements mobilisés et les résultats après travaux (permettant ainsi de renforcer la crédibilité des dispositifs)
- Bonne connaissance de l'état initial du parc bâtimenaire pour concevoir des rénovations durables

## Défi

Développer les filières de réemploi en lien avec les entreprises de la région, pour déployer l'économie circulaire

### ACTION

## DÉVELOPPER DES PLATEFORMES D'ACTEURS ET DE RESSOURCES RÉEMPLOI : PÔLES ÉCONOMIE CIRCULAIRE AVEC LES ENTREPRISES

### Pilotes

- Syndicats de gestion des déchets

### Contributeurs

- Entreprises de production
- Filières de réemploi

### Mise en œuvre

Action nouvelle



2024 - 2030

Impact ★ ★ ☆

Faisabilité ★ ★ ☆

### Description de l'action



Mettre en place des **REP** (responsabilité élargie des producteurs)



Identifier **les flux et besoins** des acteurs du réemploi



Faire connaître les biens réemployables



Rendre la **commande publique** exemplaire

### Indicateurs de suivi



- Quantité détournée (tonnes)
- Nombre d'acteurs mobilisés en amont et en aval
- Nombre de plateformes de réemploi mises en place

### Conditions de succès

- Bénéficier de soutien financier
- Mettre en relation les partenaires et communiquer efficacement
- Valoriser les filières existantes
- Tenir compte des spécificités des territoires

### Besoins pour accélérer

- Financement de l'animation
- Identification du foncier
- Étude sur le flux de réemploi



**ISERE**



## LA DÉMARCHE DE PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE MENÉE DANS LE DÉPARTEMENT

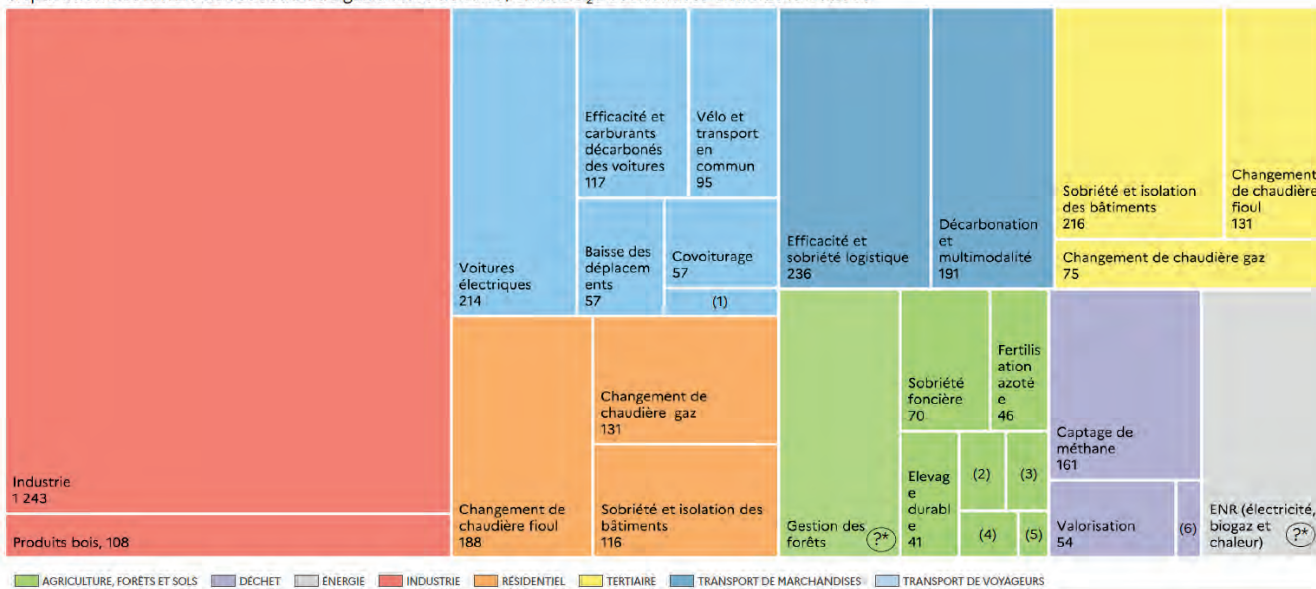
En Isère, la concertation territoriale pour la planification écologique a été animée autour de **deux COP départementales**, qui se sont tenues les 29 janvier et 12 avril 2024. Elles ont été présidées par Louis Laugier, préfet de l'Isère, en présence de Jean-Pierre Barbier, président du Département de l'Isère, et de Thierry Kovacs, vice-président du Conseil régional.

Elles ont rencontré une large adhésion : **près de 300 participants en cumulé** se sont mobilisés sur les deux rencontres. Ces réunions se sont également traduites par une représentation diversifiée des acteurs de la transition : collectivités, services de l'État, mais aussi représentants du secteur privé et de la société civile, issus des domaines

des transports, de l'énergie, du bâtiment, de la gestion de l'eau, de la protection de la nature, de l'agriculture, de l'aménagement du territoire... Elles ont donné lieu à des échanges nourris, en particulier sur la COP d'avril.

Le parti pris en Isère a été d'illustrer ces temps d'échanges par **des exemples concrets qui montrent l'appropriation locale du sujet** et la volonté des acteurs à contribuer à la transition de notre société, chacun à sa mesure et dans son domaine. Des témoignages d'entrepreneurs, d'associations, de collectivités et de services de l'État ont ainsi permis de débattre autour de défis sectoriels identifiés comme particulièrement structurants pour l'Isère.

Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre, en ktCO<sub>2</sub>e économisés entre 2019 et 2030



(1) Bus et cars : 18 ktCO<sub>2</sub>e. (2) Bâtiments & machines : 20 ktCO<sub>2</sub>e. (3) Gestion des prairies : 19 ktCO<sub>2</sub>e. (4) Gestion des haies : 15 ktCO<sub>2</sub>e.  
 (5) Pratiques stockantes : 8 ktCO<sub>2</sub>e. (6) Prévention des déchets: 11 ktCO<sub>2</sub>e.  
 \* Objectifs non départementalisés en l'absence de données comparables

Ce cahier départemental est issu de ces témoignages et des propositions ayant émané des partenaires. **Il se veut pratique et réaliste**, avec des actions et des projets tangibles, adaptés aux spécificités du territoire.

Il présente **10 actions** sur des domaines variés et particulièrement à enjeu pour le département, que sont l'industrie, la filière bois, la préservation de la biodiversité, la gestion de la ressource en eau, la mobilité, le bâtiment, l'énergie.

Ces propositions ne sont que quelques points forts d'une action territoriale plus globale. **De nombreuses autres initiatives existent ou ont vocation à émerger, à essayer, à s'amplifier.**

Pour faire face aux défis majeurs que sont le changement climatique, la raréfaction des ressources et l'érosion de la biodiversité, la transition écologique s'inscrit plus largement dans une transition de société.



# ● ● ● RETOUR SUR LA PRIORISATION DES ACTIONS

## ● Synthèse des secondes réunions départementales

### Rappel du contexte

En septembre 2023, le Président de la République a appelé l'ensemble des parties prenantes de chaque territoire (collectivités, entreprises, associations, etc.) à conduire un exercice de planification écologique inédit au sein de leurs territoires en menant des COP territoriales comme outils de discussion stratégique organisées à l'échelle de la région.

Dans l'esprit des Conférences des Parties des Nations-Unies, les COP régionales visent à **renforcer les dynamiques existantes à l'échelle territoriale** : il s'agit de partager l'effort nécessaire pour réduire l'empreinte carbone et préserver la biodiversité des territoires en fonction des réalités locales en intégrant de manière cohérente tous les volets de la planification écologique déjà engagés.

Dans le cadre des travaux de la COP Auvergne-Rhône-Alpes, des réunions de concertations territoriales ont eu lieu dans chacun des 12 départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes en complément de 23 réunions régionales thématiques. Les premières réunions se sont déroulées en janvier et février 2024 et avaient comme objectifs de partager les enjeux et objectifs à atteindre et d'illustrer au travers d'exemples locaux quels sont les leviers qui permettent d'obtenir des résultats significatifs.

Une deuxième série de réunions départementales s'est déroulée en mai et juin 2024. **Ces réunions avaient cette fois-ci pour objectif d'enrichir la feuille de route régionale en priorisant des défis et en identifiant des actions adaptées aux spécificités de chaque territoire.**

A l'issue de ces réunions, chaque département a transmis des fiches actions retenues à l'échelle de son territoire. Elles comprennent notamment la description de l'action, sa déclinaison, le ou les pilotes, les indicateurs de suivi de l'action, la temporalité, les conditions de succès ainsi que les besoins identifiés à court terme pour accélérer l'atteinte des objectifs. En sus des fiches actions, cinq des départements ont transmis une synthèse de leur seconde réunion : l'Allier, la Haute-Loire, le Puy-de-Dôme, le Rhône et la Savoie. Le présent document fait ainsi la synthèse des travaux conduits lors des deuxièmes réunions départementales.

### Une mobilisation importante pour définir les priorités d'actions face aux enjeux de la planification écologique

Chaque réunion départementale a rassemblé entre **80 et 180 personnes** selon les départements avec des participants aux profils variés : services de l'État, collectivités, fédérations,

chambres consulaires, entreprises, associations, acteurs de l'aménagement, syndicats, etc.

Le format adopté pour chacune de ces réunions a été relativement similaire entre les départements avec une durée moyenne de 3 heures et une animation par la Préfecture de Département et la DDT avec des interventions à plusieurs voix, incluant parfois les sous-préfets, le Conseil Régional ainsi que le Conseil Départemental.

L'ordre du jour était centré autour des points suivants :

- **Rappel des enjeux de la territorialisation de la planification écologique et calendrier de la COP Auvergne-Rhône-Alpes ;**
- **Synthèse des retours issus de la consultation des collectivités et des contributions libres transmises par les acteurs du territoire ;**
- **Présentation des travaux issus des GT sectoriels de la COP, et notamment les défis prioritaires et des exemples d'actions les déclinant ;**
- **Débat sur les priorités départementales : identification des actions prioritaires pour le territoire.**

### Plus de 140 actions départementales identifiées dans le cadre des réunions de concertation territoriale

Les 12 départements ont élaboré plus de 140 actions, tous secteurs confondus :

Certains secteurs ont ainsi été plus couverts que d'autres. Les secteurs « Transports et mobilités » et « Biodiversité et ressources naturelles » ont ainsi été sélectionnés par 10 des 12 départements de la région, tandis que « Forêt » et « Déchets » n'ont été retenus que par respectivement 4 et 5 départements.

A noter que deux secteurs - « Formations, Emplois et Compétences » et « Agriculture et Alimentation » - n'ont pas été spécifiquement traités lors des groupes régionaux de travail sectoriels de la COP, ce qui peut expliquer une sélection limitée de ces secteurs dans les réunions départementales. Le premier secteur a été traité de manière transversale au cours des réunions régionales pour chacun des secteurs d'activité (bâtiment, transports et mobilités, ...) tandis que le second secteur n'a pas été abordé lors des réunions régionales. Ils feront l'objet de travaux complémentaires qui débiteront dès l'automne 2024.

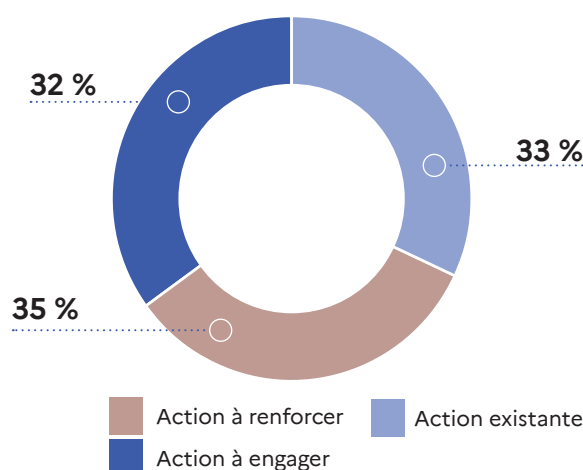
	Total par département	Biodiversité et Ressources naturelles	Transports et mobilités	Bâtiment	Énergie	Industrie et produits bois	Déchets	Agriculture Alimentation	Forêt	Formations Emplois compétences
Ain	12	2	2	2	2		2		2	
Allier	17	1	2	2	5		4	3		
Ardèche	20	5	3	4				7		1
Cantal	15	4	2	2	1	1	2	2	1	
Drôme	5	1	1	2			1			
Haute-Loire	6	1		1	1	1		1	1	
Haute-Savoie	4									4
Isère	10	3	1	1	1	2				2
Loire	11	3	3	3	2					
Puy de Dôme	3	1	1	1						
Rhône	11		3	4		3				1
Savoie	25	5	3	3	4	3	2	3	1	1
<b>Total par secteur</b>	<b>141</b>	<b>25</b>	<b>22</b>	<b>25</b>	<b>18</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>16</b>	<b>5</b>	<b>9</b>

La liste des actions travaillées au sein de chaque département est disponible en annexes.

- **Un tiers des actions départementales sont des actions nouvelles à engager.**

Les actions retenues n'ont pas toutes le même niveau de maturité. En effet, si certaines actions proposées sont déjà existantes et en cours de mise en œuvre, d'autres sont à renforcer ou à engager.

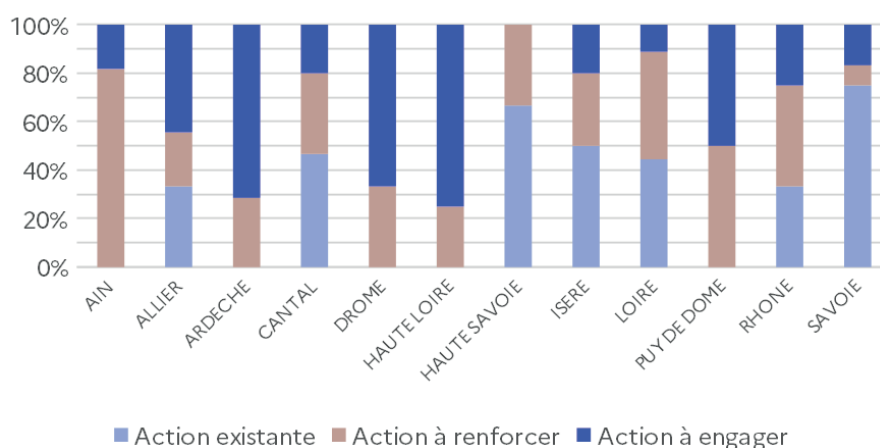
Au niveau régional, la répartition de l'ensemble des actions retenues par les départements est équilibrée en termes de niveau de maturité :



Cependant, la répartition par niveau de maturité des actions retenues est variable selon les départements. Certains départements se sont orientés vers l'approfondissement

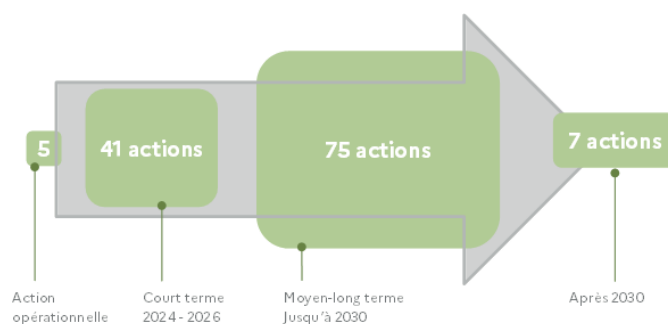
d'actions déjà mises en place et fonctionnelles tandis que d'autres ont privilégié l'émergence de nouvelles actions.

**Répartition du niveau de maturité des actions proposées par département**

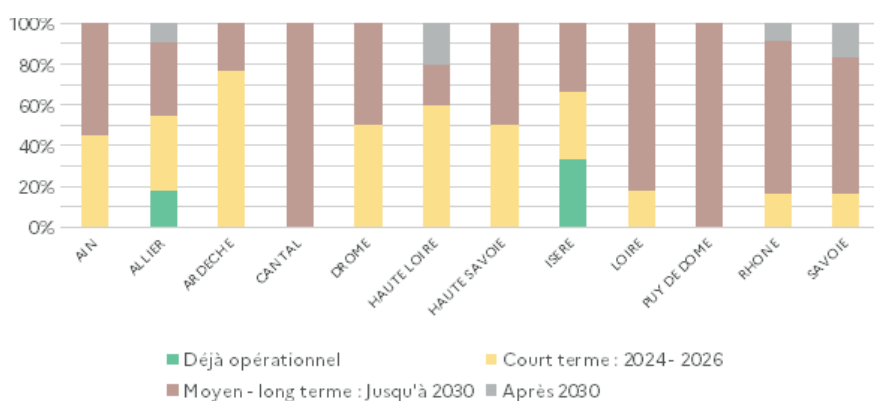


- Une majorité d'actions départementales à réaliser d'ici à 2030

Une temporalité de mise en place a été estimée pour la quasi-totalité des actions retenues par les départements. Certaines échéances sont précisément définies lorsqu'elles concernent des actions déjà développées et à renforcer. **Une majorité des actions sont à conduire sur le moyen et long terme** avec, dans la majorité des actions, un déploiement progressif sur toute la période jusqu'en 2030. **Une trentaine d'actions sont des actions de court terme**, avec une mise en œuvre de l'action débutant dès 2024 et s'achevant d'ici 2026. Les actions restantes ne sont soit pas concernées par ces temporalités (par exemple, les actions déjà existantes et fonctionnelles, ainsi que 13 actions qui ne précisent pas la temporalité), soit pas prioritaires et avec des échéances plus lointaines, après 2030<sup>1</sup> :



### Répartition de la temporalité des actions proposées par département



Bien que la majorité des actions soient planifiées pour le moyen et long terme, c'est-à-dire à horizon 2030, il est important de noter que 10 des 12 départements ont également proposé des actions à mettre en place avant 2026. Cela assure un équilibre dans la progression des initiatives à travers la région, en combinant des efforts immédiats avec des projets de plus longue haleine.

Les autres organisations pilotes diffèrent selon le secteur concerné. Des syndicats sont notamment souvent ressortis, comme le syndicat départemental d'énergie, la CAPEB ou encore le syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (SICTOM). Des entreprises sont également identifiées comme leaders dans des secteurs spécifiques : la SNCF ou la Compagnie du Rhône pour le transport, et GRDF ou RTE pour l'Énergie.

- Un portage des actions encore à affiner

Pour garantir la mise en œuvre effective des actions départementales, un portage a été proposé, reposant sur la désignation d'un ou des pilotes ainsi que des contributeurs. Les actions ne sont cependant pas toutes encore assez matures pour définir, à date, de manière précise les institutions à mobiliser et leur rôle spécifique.

Les organisations proposées comme « pilotes » à ce stade sont assez similaires d'un département à l'autre pour les mêmes secteurs. Une constante intersectorielle est **l'implication des collectivités**, (communes, EPCI, conseil départemental ou conseil régional) mentionnés pour 30% des actions. Les départements attendent également un **appui important de l'État**, qui est souvent cité (notamment pour le secteur du bâtiment).

- Des besoins communs pour l'accélération de la mise en œuvre des actions

Les départements ont identifié deux besoins majeurs, unanimement reconnus, pour accélérer la mise en place de leurs actions :

- Renforcer l'ingénierie disponible sur les territoires ;
- Pérenniser voire accroître les financements des projets.

Ces deux besoins concernent 80% des actions.

D'autres besoins ont été évoqués de façon plus ponctuelle comme du partage d'expériences, des actions de mise en réseau des agents des collectivités ou des compétences en communication.

1 - A noter que le graphique ci-dessous fournit une vision d'ensemble de la répartition des temporalités retenues, bien que les départements ne comptent pas tous le même nombre d'actions, en nombre absolu.

## Annexe – Liste des actions départementales

	Secteurs	Intitulé des Actions
AIN	Transports	Aménager les quartiers de gare et les arrêts de transport en commun en site propre pour favoriser l'intermodalité
		Mettre en place des infrastructures cyclables et de covoiturage, développer l'offre de transports en commun
	Bâtiment	Poursuivre la dynamique d'efficacité énergétique des logements sociaux
		Accélérer la rénovation des bâtiments publics avec un niveau élevé d'ambition en matière de consommation énergétique avec les aides du fonds vert
	Biodiversité	Intégrer la gestion de l'eau dans l'aménagement du territoire
		Encourager une utilisation économe de l'eau par tous les usagers
	Energie – déchets	Investir financièrement dans des projets d'électricité renouvelable
		Contribuer au développement du photovoltaïque sur bâti
		Réduire à la source la production de déchets
	Foret	Améliorer la collecte, le tri et la valorisation des déchets
		Favoriser le renouvellement de la forêt, en diversifiant les essences et en favorisant les modes de sylviculture vertueux
		Inciter les propriétaires à la gestion durable de la forêt
ALLIER	Transports	Mettre en œuvre le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicule Électrique (SDIRVE)
		Développer des plateformes de transport combiné de Saint Loup
	Bâtiment	Poursuivre l'accompagnement des ménages dans l'amélioration de leurs logements
		Structurer la filière économique locale d'intervention sur le parc existant
	Biodiversité	Mettre en place un modèle économique de gestion des haies
	Energie - déchets	Élaborer le document cadre Allier pour l'implantation de parc photovoltaïques
		Développer des parcs agrivoltaïques et organiser des réunions de concertation avec les porteurs de projets
		Élaborer une stratégie partagée et réaliste de développement éolien dans le département
		Amplifier le développement de méthaniseurs en injection ou en cogénération
		Construire 5 postes sources RTE sur le département (application S3-REnR)
		Construire des unités de rebours
		Mettre en œuvre une gestion de biodéchets à l'échelle du département
Moderniser l'usine incinération Bayet		

		Valoriser du biogaz grâce à l'unité WAGABOX® et substituer ce biogaz aux énergies fossiles afin d'éviter chaque année 2800 tonnes de CO2.
		Valoriser le méthane sur le site d'enfouissement de Chézy
	Agriculture	Réaliser une étude par l'institut de l'élevage (IDELE) sur la filière bovine dans l'Allier
		Poursuivre les bilans des gaz à effet de serre (GES) et l'optimisation des exploitations agricoles
		Accompagner la mise en œuvre de la loi EGALIM sur les obligations pour la restauration collective
ARDÈCHE	Transport	Intensifier l'usage de l'unique ligne ferroviaire d'Ardèche, située en rive droite du Rhône
		Mettre en place un covoiturage solidaire pour l'inclusion des publics vulnérables
		Tripler la part modale du vélo dans les déplacements du quotidien
	Bâtiment	Mettre en œuvre une méthode expérimentale de rapprochement entre l'offre et la demande de rénovation énergétique des bâtiments privés sur le territoire à énergie positive (TEPOS) Sud Ardèche
		Réaliser une étude de faisabilité en cours sur le Tiers-Financement en Sud Ardèche afin d'accélérer la rénovation BBC
		Améliorer l'image des métiers du bâtiment
		Etudier la faisabilité d'une école de production
	Biodiversité	Doter l'ensemble des intercommunalités du parc naturel régional des Monts d'Ardèche en Atlas de la biodiversité communaux (ABC)
		Améliorer la connaissance des enjeux sur la biodiversité : établir un « temps zéro » de la biodiversité ardéchoise
		Créer un réseau technique des acteurs de la biodiversité en Ardèche
		« Education dehors pour tous » : Ancrer l'éducation à l'environnement dans le quotidien des structures éducatives ardéchoises
	Agriculture et alimentation	Déployer plus largement le projet « Il n'est pas trop tard puisque nous sommes là »
		Mettre en place des rencontres collectives territorialisées entre des gestionnaires et cuisiniers de restauration collective et producteurs locaux pour partager les besoins et déployer des partenariats
		Accompagner les collectivités sur la rédaction des appels d'offre pour favoriser l'approvisionnement local
		Animer un « Club des cuisinier(e)s « ardéchois »
		Expérimenter une contractualisation des approvisionnements « Ardèche » durable et de qualité
		Relancer les commissions alimentation au sein des établissements scolaires
		Mettre en place un marché privé pour planter des arbres
	Accompagner le territoire de la montagne ardéchoise dans sa transition agroécologique	
	Formation, emploi et compétences	Mobiliser, sensibiliser et former les professionnels de la rénovation énergétique

CANTAL	Industrie et produits bois	Promouvoir les feuillus (chêne, hêtre, châtaignier) en construction et utiliser cette ressource sous-exploitée au plan régional
	Transports	Développer la pratique et les infrastructures de mobilité active et décarbonée (aires de covoiturage, pistes cyclables, voies vertes...)
		Développer les sites de multimodalités en lien avec les transports en commun
	Bâtiment	Dynamiser la rénovation de logements individuels et collectifs
		Élaborer un guide ou des recommandations pour la rénovation en centre ancien et plus largement en rénovation et construction exemplaire
	Biodiversité	Déployer la Stratégie des Aires Protégées (SAP)
		Sécuriser quantitativement et qualitativement l'approvisionnement en eau, notamment via la surveillance des prélèvements, la performance technique des réseaux, et l'approche préventive de sécurisation dans le respect de la capacité des milieux
		Lutter contre les logements vacants
	Energie-déchets	Intégrer les trajectoires de sobriété foncière dans les projets d'aménagement
		Poursuivre l'identification et les réflexions sur les Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAE nR) et notamment pour le photovoltaïque sur toitures, ombrières sur parkings et sites en friche
Engager le tri à la source des biodéchets		
Foret	Développer la collecte en point d'apport volontaire (PAV) réunissant tous les flux	
	Renouveler et adapter la forêt au changement climatique	
Agriculture et alimentation	Massifier les bilans carbone dans les exploitations agricoles et mettre en œuvre les actions sources de progrès	
	Développer les circuits courts de proximité et l'approvisionnement en produits de qualité dans la restauration collective	
DROME	Transports	Promouvoir la pratique du covoiturage
	Bâtiment	Concevoir une dynamique de rénovation habitat/tertiaire dans une démarche « bénéfice/risques »
		Développer des rénovations exemplaires sur le département
	Biodiversité	Identifier les zones à potentiel de restauration et mettre en œuvre un projet de restauration
Energie-déchets	Développer des plateformes d'acteurs et ressources réemploi : pôles économie circulaire avec les entreprises	
HAUTE-LOIRE	Industrie et produits bois	Promouvoir une filière plasturgie durable
	Bâtiment	Conduire la rénovation énergétique de bâtiments anciens de manière exemplaire dans le cadre d'une politique de revitalisation des bourgs-centres et d'une offre d'ingénierie renouvelée

	Energie-déchets	Développer la méthanisation en partant du potentiel existant avec le cheptel local
	Foret	Promouvoir une filière performante du bois pour capter le carbone et régénérer la forêt
	Agriculture et Alimentation	Favoriser l'émergence de retenues collinaires
	Ressources naturelles	Encourager à adopter un plan local d'urbanisme (PLU) intercommunal pour limiter la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers et mieux intégrer les enjeux environnementaux
HAUTE-SAVOIE	Formation, emploi et compétences	Démultiplier les initiatives à partir de démonstrateurs : pour chaque entreprise déjà engagée dans la transition écologique, en inspirer une nouvelle
		Former 200 élus à la transition écologique
		Sensibiliser les citoyens de demain
		« Rendre accessible à tous les leviers de la transition écologique grâce à la facilitation graphique »
ISÈRE	Industrie et produits bois	Assurer un accompagnement des TPE et PME à la décarbonation
		Promouvoir les références construites en bois, fédérer les acteurs de la construction bois et accompagner les nouveaux porteurs de projets
	Transports	Augmenter le nombre de personnes par voiture sur les trajets domicile-travail, en développant les services publics de covoiturage et aménagements associés
	Bâtiment	Augmenter le nombre de réhabilitations dans le parc social isérois
	Biodiversité	Mettre en œuvre les plans d'actions triennaux de la stratégie aires protégées
	Ressources naturelles	Couvrir 100 % du département avec une instance de gouvernance de l'eau à l'échelle des bassins versants
		Accompagner les entreprises en faveur de la sobriété hydrique
	Energie-déchets	Identifier les zones d'accélération des énergies renouvelables dans le cadre de la production d'énergies renouvelables de Mars 2023 (Loi APER)
Formation, emploi et compétences	Former, en formation initiale, à la compréhension globale du comportement thermique du bâti dans tous les métiers du secteur	
	Former, en formation continue, à la compréhension globale du comportement thermique du bâti et à l'intervention coordonnée	
LOIRE	Transports	Inciter au déploiement d'infrastructures et de services par les autorités organisatrices de la mobilité
		Impulser et animer des démarches inter-collectivités visant à améliorer la gouvernance et la coordination des politiques de mobilité
		Favoriser l'attractivité, le confort et la sécurité des déplacements piétons, vélos et véhicules de mobilité intermédiaire
Bâtiment	Soutenir et accompagner la filière rénovation énergétique	

		Mutualiser à l'échelle de quartiers les initiatives en matière de sensibilisation et d'accompagnement à la rénovation et à la sobriété
		Rénover le parc immobilier des administrations publiques
	Biodiversité	Améliorer la connaissance de la biodiversité par différents dispositifs, comme les atlas de la biodiversité communale (ABC)
		Identifier des zones favorables au maintien de la biodiversité ordinaire et à son développement
		Déterminer les sites prioritaires sur lesquels engager des travaux de restauration et établir un financement, avec le fonds vert ou tout autre dispositif
	Energie-déchets	Soutenir la prise en compte de la planification des énergies renouvelables (EnR) dans les documents de planification des collectivités
Créer, étendre et exploiter des réseaux de chaleur à base d'énergies renouvelables ou de récupération (EnR&R)		
PUY-DE-DÔME	Transports	Réduire l'utilisation de la voiture individuelle
	Bâtiment	Réduire les consommations énergétiques du parc de logement d'ici 2030
	Ressources naturelles	Co-construire une trajectoire de sobriété de la ressource en eau sur le département du Puy-de-Dôme afin de diminuer de 10% les prélèvements d'ici 2030
RHÔNE	Industrie et produits bois	Créer une conciergerie environnementale dans les zones industrielles ou d'activités
		Généraliser la réalisation de bilans carbone et les plans de transition
		Sensibiliser les entreprises (salariés et équipes de direction) aux bonnes pratiques en matière de climat et de biodiversité et diffuser ces dernières
	Transports	Renforcer la proximité des services publics et des activités pour réduire les déplacements
		Encourager un report modal par un choc d'offres des transports collectifs pour réduire de 15 % l'utilisation de la voiture Individuelle
		Faire réaliser des études d'opportunité et de faisabilité sur le recours au fret fluvial par 100% des entreprises situées le long des axes navigables d'ici 2030
	Bâtiment	Nommer un ambassadeur « énergie » par intercommunalité pour la sensibilisation du secteur tertiaire privé à la rénovation énergétique, en lien avec MaPrimeRénov
		Sortir du fioul
		Trouver un nouvel équilibre entre préservation du patrimoine et rénovation énergétique
		Promouvoir l'utilisation du bois dans le secteur du bâtiment (énergie et construction)
Formation, emploi et compétences	Accélérer la montée en compétences des acteurs de la rénovation	

SAVOIE	Industrie et produits bois	Accompagner les sites les plus émetteurs du département
		Promouvoir les outils d'évaluation du bilan carbone des entreprises et du passage à l'action « Balance ta tonne », webinaires dédiés
		Faciliter et massifier les recours à l'écoconception ainsi qu'aux matériaux biosourcés pour la construction
	Transports	Mettre en place le Service Express Régional Métropolitain (SERM) de Chambéry dans ses différentes composantes
		Décarboner l'accès aux stations et les mobilités en montagne
		Développer une offre de services de proximité et solidaires en milieu rural, cohérente à l'échelle des bassins de mobilité régionaux et s'appuyant notamment sur la dynamique départementale autour des modes actifs et partagés
	Bâtiment	Maintenir un haut niveau de service pour accompagner la massification de la rénovation du parc de logements, avec la mise en place du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH)
		Accélérer la mise en œuvre du décret éco énergie tertiaire en structurant une offre de service adaptée au département
		Déployer des outils spécifiques aux enjeux touristiques en montagne, nécessaires à la remobilisation des lits froids
	Biodiversité	Accélérer la mise en œuvre du plan d'actions 2022-2024 de la Stratégie Aires Protégées (SAP) et enclencher le deuxième plan d'actions
		Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité ordinaire
	Ressources naturelles	Définir une trajectoire de sobriété par bassin versant en s'appuyant sur les projets de territoire pour la gestion de l'eau (-10% de consommation d'eau d'ici 2030)
		Mettre en œuvre des actions de sobriété, en tenant compte des spécificités touristiques du territoire
		Intégrer plus fortement la disponibilité de la ressource en eau dans l'aménagement du territoire, quel que soit son usage : agricole, neige, industrie, ou eau potable
	Energie-déchets	Renforcer significativement nos efforts collectifs de sobriété énergétique pour l'atteinte de l'objectif national de réduire de 40 à 50 % notre consommation d'énergie en 2050, par rapport à 2021
		Développer les installations de production d'énergie solaire photovoltaïque en favorisant les zones d'ores et déjà anthropisées, et viser la solarisation de l'intégralité des parkings de plus de 10 000 m <sup>2</sup> d'ici 2026, comme prévu par l'article 40 de la loi relative à l'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (APER)
		Mobiliser l'ensemble des acteurs de la filière méthanisation pour faciliter l'émergence de nouveaux projets
		Favoriser l'émergence et le déploiement de l'ensemble des filières de production d'énergie renouvelable ainsi que des solutions de stockage d'énergie
		Améliorer le taux de valorisation matière, notamment en développant la méthanisation des biodéchets, boues de step, et l'utilisation locale du broyage des déchets verts
		Expérimenter le réemploi de conteneurs en verre

		Renforcer le recyclage des déchets du BTP et rationaliser le stockage dans les Installations de stockage de déchets inertes (ISDI)
	Forets	Conforter les différents rôles de la forêt, avec un focus sur la forêt alluviale et mieux anticiper les risques (feux de forêt, problèmes sanitaires ...)
	Formation, emploi et compétences	Structurer une filière locale pour disposer de professionnels formés aux enjeux nouveaux de la rénovation énergétique, en s'appuyant sur les compétences existantes localement
	Agriculture et alimentation	Réduire les émissions de gaz à effet de serre dans un contexte de système agricole déjà très extensif
		Coupler production agricole et production d'énergie décarbonée
		Économiser l'eau, par des pratiques culturales et d'irrigation plus sobres et par le développement le stockage



**ISERE**

The background of the page is a high-angle aerial photograph of a mountain valley. The scene shows rugged, rocky mountain peaks in the upper half, with patches of snow and small streams. In the lower half, a large, dark blue lake is nestled in a valley, surrounded by green meadows and some pink flowers in the foreground. The overall atmosphere is serene and natural.

# **LES ACTIONS DÉPARTEMENTALES**

## Défi

Renforcer la couverture du territoire régional avec des aires protégées sous protection forte

 4 % du territoire régional couverts d'ici 2030 (+ 65 000 ha)

## ACTION

### METTRE EN ŒUVRE LES PLANS D' ACTIONS TRIENNAUX DE LA STRATÉGIE AIRES PROTÉGÉES (SAP)

#### Pilotes

- Collectivités partenaires
- Conseil départemental
- État (DDT)
- Associations partenaires

#### Mise en œuvre

Action existante



3 plans d'action triennaux :  
2020-2023  
2024-2027  
2028-2030





Impact



Faisabilité



#### Description de l'action

-  Mobiliser l'échelon intercommunal (planification, portage de projets)
-  Suivre le **Fonds vert** et son articulation avec les projets
-  Créer une **comitologie** politique sur le sujet de la biodiversité
-  Articuler la Stratégie Aires Protégées avec la politique **Espaces Naturels Sensibles (ENS)** du Département

#### Indicateurs de suivi



- Part du territoire départemental en aire protégée (% , données 2024 : 33%)
- Part du territoire départemental en protection forte (% , donnée 2024 : 7 %)

#### Conditions de succès

- Assurer la bonne articulation des financements (Fonds vert notamment) et des projets
- Assurer la bonne articulation avec la politique ENS du Département, ainsi qu'avec les projets des intercommunalités

#### Besoins pour accélérer

- Mise en place d'une comitologie politique sur le sujet, avec une animation dédiée

## Défi

Co-construire une trajectoire de sobriété de la ressource en eau sur chaque bassin versant en région (développement des outils PTGE), et la mettre en œuvre collectivement

 -10% d'eau prélevée d'ici 2030 à l'échelle régionale

## ACTION

### COUVRIR 100 % DU DÉPARTEMENT AVEC UNE INSTANCE DE GOUVERNANCE DE L'EAU À L'ÉCHELLE DES BASSINS VERSANTS

#### Pilotes

- Collectivités
- Acteurs agricoles
- Acteurs industriels
- Usagers de l'eau
- Agence de l'eau
- État (dont Direction Départementale des Territoires)

#### Mise en œuvre

Action à renforcer



Couverture de l'ensemble des bassins versants d'ici 2027

Impact 

Faisabilité 

#### Description de l'action

**Objectif :** atteindre dans la durée un équilibre entre besoins et ressources disponibles, en respectant la fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, en anticipant le changement climatique, et en s'y adaptant.



Mettre en place une **gouvernance de l'eau** associant l'ensemble des acteurs concernés sur tous les bassins versants en Isère



Utiliser l'outil de référence concernant la gestion quantitative de l'eau : le **Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)**



Permettre aux acteurs de l'eau de définir des modalités de partage de la ressource, de promouvoir la sobriété des usages, de prévenir les conflits d'usages et d'anticiper les crises

#### Indicateurs de suivi



- Pourcentage de bassins versants couverts par une instance de gouvernance de gestion quantitative
- Nombre de PTGE approuvés

#### Conditions de succès

- S'assurer de la participation de l'ensemble des acteurs et usagers de l'eau aux instances : État, Département, intercommunalités, syndicats de compétence GEMAPI, associations, acteurs économiques, ...

#### Besoins pour accélérer

- Financement des études de gestion quantitative par l'Agence de l'eau sur l'ensemble des bassins versants en Isère, et financement de l'animation des projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) associés
- Accompagnement des collectivités par l'État (DDT, Agence de l'eau) pour mettre en place une gouvernance là où il n'y en a pas et veiller à l'association de l'ensemble des acteurs

## Défi

Co-construire une trajectoire de sobriété de la ressource en eau sur chaque bassin versant en région (développement des outils PTGE), et la mettre en œuvre collectivement



-10% d'eau prélevée d'ici 2030 à l'échelle régionale

## ACTION

### ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES EN FAVEUR DE LA SOBRIÉTÉ HYDRIQUE

#### Pilotes

- Chambres consulaires
- Etat (Direction Départementale de la Protection des Populations, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement)
- Fédérations professionnelles

#### Description de l'action



Améliorer la **connaissance des prélèvements** non soumis à l'obligation de rapportage (sites sous les seuils nationaux ou relevant du régime de déclaration)



Améliorer l'**encadrement** réglementaire



Mieux gérer les périodes de **sécheresse**



**Réviser** les autorisations de prélèvements

#### Conditions de succès

- Mobiliser les chambres consulaires et les fédérations professionnelles

#### Mise en œuvre

Action à renforcer



D'ici 2027 : plans de sobriété hydrique industrielle pour toutes les entreprises volontaires

Impact



Faisabilité



#### Indicateurs de suivi

- Budget de l'AERMC consacré aux plans de sobriété hydrique

## Défi

Promouvoir et développer les transports en commun, la mobilité active, le covoiturage et la mobilité partagée

 -15% d'utilisation de la voiture individuelle à l'échelle régionale, en prenant en compte les spécificités des territoires

## ACTION

**AUGMENTER LE NOMBRE DE PERSONNES PAR VOITURE SUR LES TRAJETS DOMICILE-TRAVAIL, EN DÉVELOPPANT LES SERVICES PUBLICS DE COVOITURAGE ET AMÉNAGEMENTS ASSOCIÉS**

 **PASSER DE 1,06 À 1,4 PERSONNE PAR VOITURE**

### Pilotes

- Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise
- État (Direction Départementale des Territoires)

### Description de l'action



Mettre en place un **service public de covoiturage** sur l'aire grenobloise, décliné en plusieurs niveaux de services complémentaires entre eux et avec les autres modes de déplacement (transports en commun, vélo)



Réaliser des **aménagements** (parkings relais, voies réservées au covoiturage) pour favoriser l'action

### Conditions de succès

- Assurer la visibilité dans le bouquet de service via des actions de communication
- Assurer l'attractivité via une incitation financière et la garantie d'un certain niveau de qualité de service
- Assurer la facilité d'utilisation via des animations, du conseil, du développement technologique pour accompagner l'usage

### Mise en œuvre

Action existante



En cours de déploiement

Impact   

Faisabilité   

### Indicateur de suivi



- Niveau de fréquentation des services de covoiturage ( nombre de conducteurs et de passagers, kilomètres parcourus

### Besoins pour accélérer

- Incitations financières



## Défi

Encourager la sobriété et accélérer la rénovation thermique des logements



80 000 logements rénovés par an à l'échelle régionale

-15 % de consommations énergétiques du parc résidentiel régional entre 2019 et 2030

## ACTION

### AUGMENTER LE NOMBRE DE RÉHABILITATIONS DANS LE PARC SOCIAL ISÉROIS

#### Pilotes

- Association des Bailleurs Sociaux Isère (ABSIsè)

#### Description de l'action



Poursuivre l'effort donnant déjà des résultats probants (en moyenne chaque réhabilitation induit une baisse de 30 à 40 % des consommations d'un immeuble)

#### Conditions de succès

- Construire avec les partenaires des plans de financement d'un logement réhabilité (subventions, emprunts, fonds propres)

#### Besoins pour accélérer

- Scénarios réalistes techniquement et financièrement avec des interventions à géométrie variable (démolitions, réhabilitations lourdes, réhabilitations par étapes), des démarches nouvelles (centrale d'achat régionale pour massifier et réduire les coûts, reconventionnement, ...), des moyens à redonner aux bailleurs sociaux

#### Mise en œuvre

Action à renforcer



Politique engagée depuis les années 80 et qui doit s'accélérer

Impact ★ ★ ☆

Faisabilité ★ ★ ☆

#### Indicateurs de suivi



- Nombre de logements réhabilités par an (donnée 2023 : 2 000)
- Part des logements sociaux en étiquette F/G (%)
- Évolution de la consommations des locataires après travaux (%)

## Défi

Mobiliser toutes les TPE, PME et ETI industrielles en région pour la décarbonation



100 % de mobilisation

## ACTION

## ASSURER UN ACCOMPAGNEMENT DES TPE ET PME À LA DÉCARBONATION

## Pilotes

- Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Grenoble

## Description de l'action



**Accompagner les entreprises** dans leurs enjeux multi-thématiques de transition écologique : réduction des consommations énergétiques, économie circulaire, mobilité durable, déchets, écoconception, etc.



Orienter les entreprises vers les **dispositifs d'aide** et d'accompagnement les plus pertinents pour leurs projets



Proposer un accompagnement collectif sur la décarbonation à travers les ateliers réguliers du **Club Ecobiz performance industrielle**

## Besoins pour accélérer

- Prescription de la part des acteurs du territoire
- Aides financières à destination des TPE et PME

## Mise en œuvre

Action existante



Déjà démarrée, à poursuivre

Impact   

Faisabilité   

## Indicateur de suivi



- Nombre d'entreprises accompagnées

## Conditions de succès

- Implication des entreprises

## Défi

Améliorer la structuration et la durabilité de la filière bois et développer les débouchés du bois local (volet aval)

### ACTION

## PROMOUVOIR LES RÉFÉRENCES CONSTRUITES EN BOIS, FÉDÉRER LES ACTEURS DE LA CONSTRUCTION BOIS ET ACCOMPAGNER LES NOUVEAUX PORTEURS DE PROJETS

#### Pilotes

- Département de l'Isère
- Fibois Isère
- Etat (DRAAF)

#### Contributeurs

- ADEME
- CAUE
- ONF
- CRPF
- communes forestières

#### Mise en œuvre

Action à renforcer



2024 / 2030

Impact



Faisabilité



#### Description de l'action



##### Organiser le Prix départemental de la Construction Bois et la promotion du bois construction

Le Département a confié l'organisation du Prix à Fibois. Le but est de faire connaître les constructions bois de qualité, de contribuer à leur développement, à la professionnalisation des acteurs de la filière bois locale, et à la structuration de la filière bois iséroise. Par ailleurs, la certification Bois des Alpes ou l'AOC Bois de Chartreuse, en apportant des garanties techniques sur la qualité des bois d'œuvre, permettent aux maîtres d'ouvrages de disposer de produits bois performants issus d'entreprises et de forêts du Massif Alpin.



##### Développer le nombre de projets bois du Département

Le Département peut assumer le rôle de maître d'ouvrage sur des collèges, des bâtiments départementaux (maisons de territoire...). Il accompagne également financièrement les projets portés par les communes et EPCI. Soucieux d'être exemplaire dans sa propre commande publique, le Département compte plus de 30 bâtiments en bois, notamment grâce à un travail transversal entre les services forêt et conduite de projets. Cette action est accompagnée de cycles pédagogiques, cofinancées par le Département à Fibois et l'ONF.



#### Indicateur de suivi



- Recensement de projets bois de qualité lors du Prix départemental de la construction (objectif 30 projets inscrits au Prix)
- Nombre de projets de bâtiments départementaux (dont collèges) en bois (Nombre de classes de collèges sensibilisées)

#### Conditions de succès

- Maîtres d'ouvrage informés dès le départ du projet et souhaitant agir face au changement climatique
- Aides à la construction/ rénovation en bois local (État/ Région)

## Défi

Développer et diversifier la production régionale d'électricité renouvelable pour contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux de décarbonation et de reconquête de notre souveraineté énergétique

 **Au moins +50 % de la production d'électricité renouvelable à l'échelle régionale**

## ACTION

### IDENTIFIER LES ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUELABLES DANS LE CADRE DE LA LOI D'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUELABLES DE MARS 2023 (LOI APER)

#### Pilotes

- Communes
- Parc Naturel Régional (PNR)

#### Contributeurs

- Centre de gestion (CDG74)
- Etat (Sous Préfet référent pour les énergies renouvelables, Direction Départementale des Territoires)
- Intercommunalités
- Schéma de cohérence territoriale (SCoT)

#### Mise en œuvre

Action existante



2023 / 2025

Impact 

Faisabilité 

#### Description de l'action



Accélérer le déploiement des énergies renouvelables et renforcer l'acceptabilité des projets dans les territoires, en faisant de la **planification territoriale** une disposition majeure, et en mettant les communes au cœur du dispositif



**Accompagner les communes** pour ce faire : acculturation, mise à disposition d'outils, enquêtes, échanges, contrôle et synthèse, etc.

#### Indicateurs de suivi



- Nombre de communes ayant délibéré
- Prise de l'arrêté préfectoral conformément au calendrier régional

#### Conditions de succès

- Engager de nombreuses communes dans la démarche
- Assurer l'accompagnement des communes par les intercommunalités
- Mobiliser les services de l'État pour informer, mobiliser et accompagner les communes et les intercommunalités

#### Besoins pour accélérer

- Amélioration des fonctionnalités du Portail national cartographique par la Direction générale de l'Énergie et du Climat (DGEC) et le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)
- Renforcement de l'accompagnement technique par les intercommunalités engagées

## Défi

Accompagner et structurer les filières dans la transition écologique : formations / emplois / compétences

### ACTION

**FORMER, EN FORMATION CONTINUE, À LA COMPRÉHENSION GLOBALE DU COMPORTEMENT THERMIQUE DU BÂTI ET À L'INTERVENTION COORDONNÉE**

#### Pilotes

- Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB)

#### Mise en œuvre

Action à engager



A engager dès que possible pour de premiers effets fin 2025

Impact ★☆☆

Faisabilité ★★☆☆

#### Description de l'action



Associer à chaque formation destinée à un métier en particulier, une **vision globale du comportement thermique** et du protocole à adopter pour mener une rénovation collectivement

#### Indicateurs de suivi



- Nombre de formations
- Nombre de formés

#### Conditions de succès

- Intégrer dans l'ensemble des formations courtes, qu'elles soient directement destinées à la rénovation thermique ou non, la compréhension globale du comportement thermique du bâti et les fondamentaux de l'intervention entre plusieurs corps de métiers
- S'assurer de la compatibilité des ces formations avec les enjeux de préservation des ressources, de l'eau, et du cadre de vie en général

#### Besoins pour accélérer

- Crédits supplémentaires de formation aux indépendants ou aux salariés des structures

## Défi

Accompagner et structurer les filières dans la transition écologique : formations / emplois / compétences

## ACTION

**FORMER, EN FORMATION INITIALE, À LA COMPRÉHENSION GLOBALE DU COMPORTEMENT THERMIQUE DU BÂTI DANS TOUS LES MÉTIERS DU SECTEUR**

## Pilotes

- Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB)

## Mise en œuvre

Action à engager



A engager dès que possible pour de premiers effets en 2030

Impact



Faisabilité



## Description de l'action



Former chaque professionnel à la compréhension du comportement thermique du bâti et la connaissance des effets de tous types d'intervention

## Indicateurs de suivi



- Nombre de formations
- Nombre de formés

## Conditions de succès

- Promouvoir auprès des collégiens la richesse des métiers du bâtiment
- Sensibiliser les enseignants du secondaire sur la différence entre les métiers du bâtiment d'aujourd'hui, et ceux de la «reconstruction» d'après-guerre
- S'assurer que les inspecteurs de l'éducation nationale chargés de la révision des référentiels de formation préparent bien l'intégration de cette connaissance pour la prochaine révision des référentiels

## Besoins pour accélérer

- Crédits et temps de formation supplémentaires aux formateurs des établissements
- Accompagnement des inspecteurs chargés de la révision des diplômes dans la préparation de la prochaine révision



**LOIRE**



## LA DÉMARCHE DE PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE MENÉE DANS LE DÉPARTEMENT

Face à l'urgence climatique et à l'accélération des changements environnementaux, la réduction de notre empreinte carbone et notre engagement dans la transition écologique sont devenus nécessaires. C'est dans cette optique que la planification écologique, annoncée par le Président de la République le 25 septembre 2023, a été mise en place, offrant un cadre national structuré et une trajectoire précise pour atteindre nos objectifs environnementaux.

Cette planification vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à protéger et restaurer la biodiversité, à gérer durablement nos ressources, et à nous adapter aux défis posés par le changement climatique.

Depuis le début de l'année 2024, une démarche participative à l'échelle du département de la Loire a été engagée, impliquant l'ensemble des acteurs du territoire (collectivités, entreprises, associations, et fédérations professionnelles, etc.) pour élaborer une transition écologique adaptée aux enjeux du département.

Le 26 janvier 2024, la réunion de concertation a permis de **présenter la démarche et de lancer la consultation des collectivités** dans le département.

Le 7 mai 2024, les résultats de cette consultation ont été partagés **et les défis et actions prioritaires pour la Loire ont été identifiés**. Ces échanges ont été enrichis par des **groupes de travail régionaux** abordant les différentes thématiques de la planification écologique.

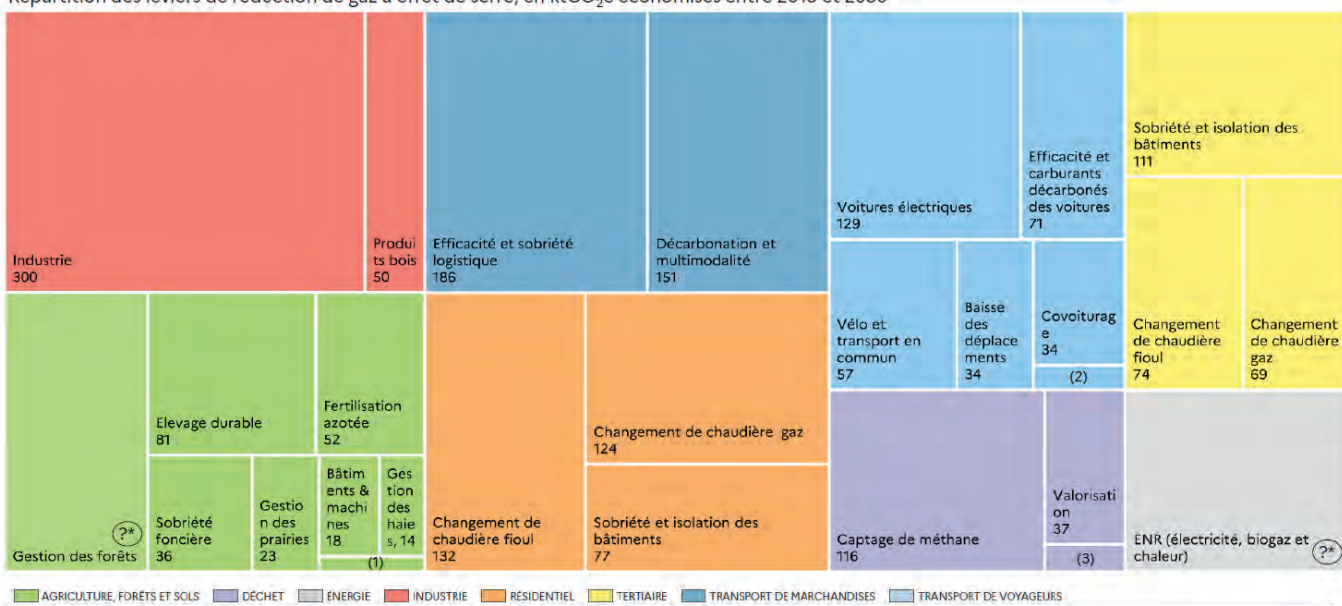
Le présent cahier départemental synthétise ces travaux et présente les défis prioritaires retenus collectivement, qui concernent le bâtiment, la biodiversité, les transports et l'énergie.

**Les actions prioritaires seront mises en œuvre au travers des Contrats pour la Réussite de la Transition Écologique (CRTE)**, permettant ainsi de mobiliser des financements spécifiques.

Je tiens à remercier chaleureusement tous les acteurs de la Loire pour leur mobilisation. La réussite de cette transition repose sur notre engagement collectif. Ensemble, nous avons la capacité de bâtir un avenir plus durable pour notre territoire.

Alexandre ROCHATTE, Préfet de la Loire

Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre, en ktCO<sub>2</sub>e économisés entre 2019 et 2030



(1) Pratiques stockantes : 5 ktCO<sub>2</sub>e. (2) Bus et cars : 7 ktCO<sub>2</sub>e. (5) Prévention des déchets : 6 ktCO<sub>2</sub>e.  
\* Objectifs non départementalisés en l'absence de données comparables



*Première réunion du département de la Loire, le 26 janvier 2024, dans les locaux de l'École des Mines de Saint-Étienne.*



*Seconde réunion du département de la Loire, le 07 mai 2024, dans les locaux de la Direction Départementale des Territoires de la Loire.*

# ● ● ● RETOUR SUR LA PRIORISATION DES ACTIONS

## ● Synthèse des secondes réunions départementales

### Rappel du contexte

En septembre 2023, le Président de la République a appelé l'ensemble des parties prenantes de chaque territoire (collectivités, entreprises, associations, etc.) à conduire un exercice de planification écologique inédit au sein de leurs territoires en menant des COP territoriales comme outils de discussion stratégique organisées à l'échelle de la région.

Dans l'esprit des Conférences des Parties des Nations-Unies, les COP régionales visent à **renforcer les dynamiques existantes à l'échelle territoriale** : il s'agit de partager l'effort nécessaire pour réduire l'empreinte carbone et préserver la biodiversité des territoires en fonction des réalités locales en intégrant de manière cohérente tous les volets de la planification écologique déjà engagés.

Dans le cadre des travaux de la COP Auvergne-Rhône-Alpes, des réunions de concertations territoriales ont eu lieu dans chacun des 12 départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes en complément de 23 réunions régionales thématiques. Les premières réunions se sont déroulées en janvier et février 2024 et avaient comme objectifs de partager les enjeux et objectifs à atteindre et d'illustrer au travers d'exemples locaux quels sont les leviers qui permettent d'obtenir des résultats significatifs.

Une deuxième série de réunions départementales s'est déroulée en mai et juin 2024. **Ces réunions avaient cette fois-ci pour objectif d'enrichir la feuille de route régionale en priorisant des défis et en identifiant des actions adaptées aux spécificités de chaque territoire.**

A l'issue de ces réunions, chaque département a transmis des fiches actions retenues à l'échelle de son territoire. Elles comprennent notamment la description de l'action, sa déclinaison, le ou les pilotes, les indicateurs de suivi de l'action, la temporalité, les conditions de succès ainsi que les besoins identifiés à court terme pour accélérer l'atteinte des objectifs. En sus des fiches actions, cinq des départements ont transmis une synthèse de leur seconde réunion : l'Allier, la Haute-Loire, le Puy-de-Dôme, le Rhône et la Savoie. Le présent document fait ainsi la synthèse des travaux conduits lors des deuxièmes réunions départementales.

### Une mobilisation importante pour définir les priorités d'actions face aux enjeux de la planification écologique

Chaque réunion départementale a rassemblé entre **80 et 180 personnes** selon les départements avec des participants aux profils variés : services de l'État, collectivités, fédérations,

chambres consulaires, entreprises, associations, acteurs de l'aménagement, syndicats, etc.

Le format adopté pour chacune de ces réunions a été relativement similaire entre les départements avec une durée moyenne de 3 heures et une animation par la Préfecture de Département et la DDT avec des interventions à plusieurs voix, incluant parfois les sous-préfets, le Conseil Régional ainsi que le Conseil Départemental.

L'ordre du jour était centré autour des points suivants :

- **Rappel des enjeux de la territorialisation de la planification écologique et calendrier de la COP Auvergne-Rhône-Alpes ;**
- **Synthèse des retours issus de la consultation des collectivités et des contributions libres transmises par les acteurs du territoire ;**
- **Présentation des travaux issus des GT sectoriels de la COP, et notamment les défis prioritaires et des exemples d'actions les déclinant ;**
- **Débat sur les priorités départementales : identification des actions prioritaires pour le territoire.**

### Plus de 140 actions départementales identifiées dans le cadre des réunions de concertation territoriale

Les 12 départements ont élaboré plus de 140 actions, tous secteurs confondus :

Certains secteurs ont ainsi été plus couverts que d'autres. Les secteurs « Transports et mobilités » et « Biodiversité et ressources naturelles » ont ainsi été sélectionnés par 10 des 12 départements de la région, tandis que « Forêt » et « Déchets » n'ont été retenus que par respectivement 4 et 5 départements.

A noter que deux secteurs - « Formations, Emplois et Compétences » et « Agriculture et Alimentation » - n'ont pas été spécifiquement traités lors des groupes régionaux de travail sectoriels de la COP, ce qui peut expliquer une sélection limitée de ces secteurs dans les réunions départementales. Le premier secteur a été traité de manière transversale au cours des réunions régionales pour chacun des secteurs d'activité (bâtiment, transports et mobilités, ...) tandis que le second secteur n'a pas été abordé lors des réunions régionales. Ils feront l'objet de travaux complémentaires qui débiteront dès l'automne 2024.

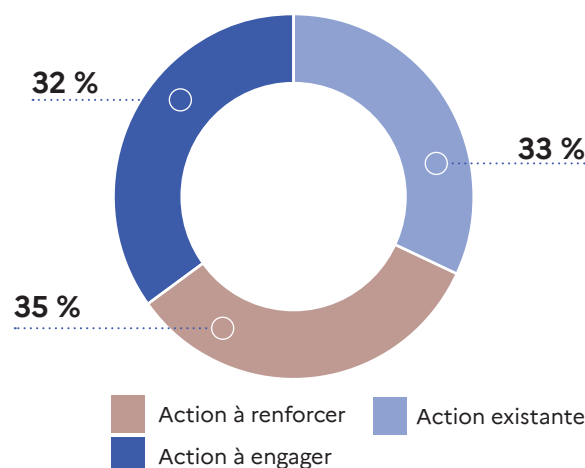
	Total par département	Biodiversité et Ressources naturelles	Transports et mobilités	Bâtiment	Énergie	Industrie et produits bois	Déchets	Agriculture Alimentation	Forêt	Formations Emplois compétences
Ain	12	2	2	2	2		2		2	
Allier	17	1	2	2	5		4	3		
Ardèche	20	5	3	4				7		1
Cantal	15	4	2	2	1	1	2	2	1	
Drôme	5	1	1	2			1			
Haute-Loire	6	1		1	1	1		1	1	
Haute-Savoie	4									4
Isère	10	3	1	1	1	2				2
Loire	11	3	3	3	2					
Puy de Dôme	3	1	1	1						
Rhône	11		3	4		3				1
Savoie	25	5	3	3	4	3	2	3	1	1
<b>Total par secteur</b>	<b>141</b>	<b>25</b>	<b>22</b>	<b>25</b>	<b>18</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>16</b>	<b>5</b>	<b>9</b>

La liste des actions travaillées au sein de chaque département est disponible en annexes.

- **Un tiers des actions départementales sont des actions nouvelles à engager.**

Les actions retenues n'ont pas toutes le même niveau de maturité. En effet, si certaines actions proposées sont déjà existantes et en cours de mise en œuvre, d'autres sont à renforcer ou à engager.

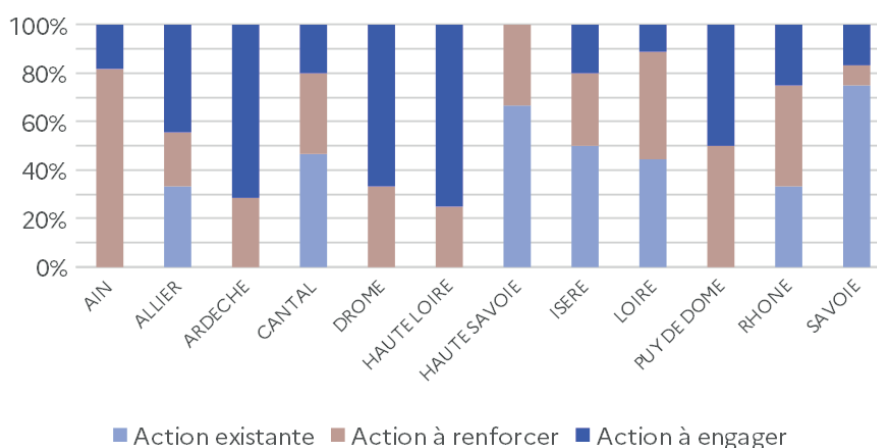
Au niveau régional, la répartition de l'ensemble des actions retenues par les départements est équilibrée en termes de niveau de maturité :



Cependant, la répartition par niveau de maturité des actions retenues est variable selon les départements. Certains départements se sont orientés vers l'approfondissement

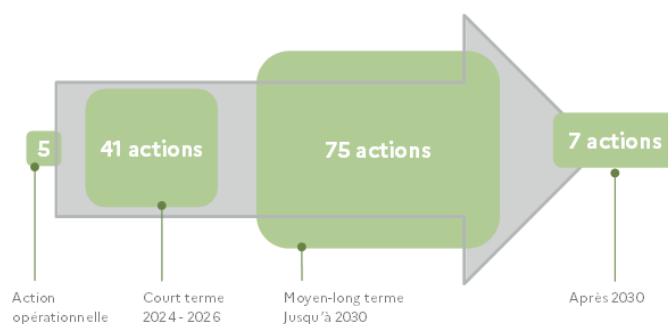
d'actions déjà mises en place et fonctionnelles tandis que d'autres ont privilégié l'émergence de nouvelles actions.

**Répartition du niveau de maturité des actions proposées par département**

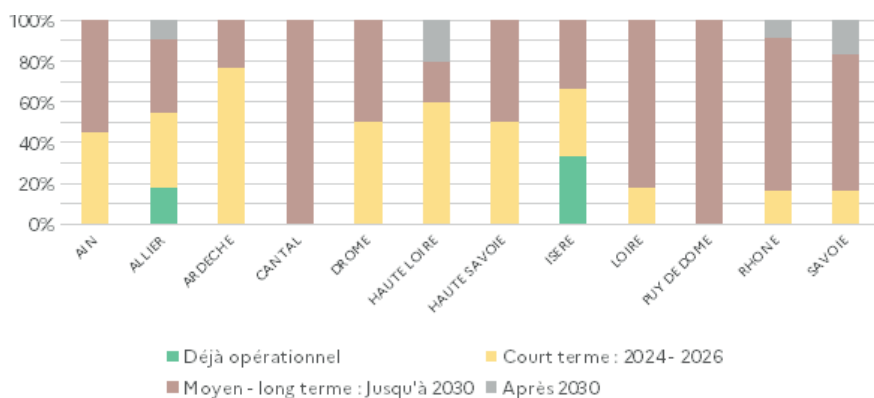


- Une majorité d'actions départementales à réaliser d'ici à 2030

Une temporalité de mise en place a été estimée pour la quasi-totalité des actions retenues par les départements. Certaines échéances sont précisément définies lorsqu'elles concernent des actions déjà développées et à renforcer. **Une majorité des actions sont à conduire sur le moyen et long terme** avec, dans la majorité des actions, un déploiement progressif sur toute la période jusqu'en 2030. **Une trentaine d'actions sont des actions de court terme**, avec une mise en œuvre de l'action débutant dès 2024 et s'achevant d'ici 2026. Les actions restantes ne sont soit pas concernées par ces temporalités (par exemple, les actions déjà existantes et fonctionnelles, ainsi que 13 actions qui ne précisent pas la temporalité), soit pas prioritaires et avec des échéances plus lointaines, après 2030<sup>1</sup> :



### Répartition de la temporalité des actions proposées par département



Bien que la majorité des actions soient planifiées pour le moyen et long terme, c'est-à-dire à horizon 2030, il est important de noter que 10 des 12 départements ont également proposé des actions à mettre en place avant 2026. Cela assure un équilibre dans la progression des initiatives à travers la région, en combinant des efforts immédiats avec des projets de plus longue haleine.

Les autres organisations pilotes diffèrent selon le secteur concerné. Des syndicats sont notamment souvent ressortis, comme le syndicat départemental d'énergie, la CAPEB ou encore le syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (SICTOM). Des entreprises sont également identifiées comme leaders dans des secteurs spécifiques : la SNCF ou la Compagnie du Rhône pour le transport, et GRDF ou RTE pour l'Énergie.

- Un portage des actions encore à affiner

Pour garantir la mise en œuvre effective des actions départementales, un portage a été proposé, reposant sur la désignation d'un ou des pilotes ainsi que des contributeurs. Les actions ne sont cependant pas toutes encore assez matures pour définir, à date, de manière précise les institutions à mobiliser et leur rôle spécifique.

Les organisations proposées comme « pilotes » à ce stade sont assez similaires d'un département à l'autre pour les mêmes secteurs. Une constante intersectorielle est **l'implication des collectivités**, (communes, EPCI, conseil départemental ou conseil régional) mentionnés pour 30% des actions. Les départements attendent également un **appui important de l'État**, qui est souvent cité (notamment pour le secteur du bâtiment).

- Des besoins communs pour l'accélération de la mise en œuvre des actions

Les départements ont identifié deux besoins majeurs, unanimement reconnus, pour accélérer la mise en place de leurs actions :

- Renforcer l'ingénierie disponible sur les territoires ;
- Pérenniser voire accroître les financements des projets.

Ces deux besoins concernent 80% des actions.

D'autres besoins ont été évoqués de façon plus ponctuelle comme du partage d'expériences, des actions de mise en réseau des agents des collectivités ou des compétences en communication.

1 - A noter que le graphique ci-dessous fournit une vision d'ensemble de la répartition des temporalités retenues, bien que les départements ne comptent pas tous le même nombre d'actions, en nombre absolu.

## Annexe – Liste des actions départementales

	Secteurs	Intitulé des Actions
AIN	Transports	Aménager les quartiers de gare et les arrêts de transport en commun en site propre pour favoriser l'intermodalité
		Mettre en place des infrastructures cyclables et de covoiturage, développer l'offre de transports en commun
	Bâtiment	Poursuivre la dynamique d'efficacité énergétique des logements sociaux
		Accélérer la rénovation des bâtiments publics avec un niveau élevé d'ambition en matière de consommation énergétique avec les aides du fonds vert
	Biodiversité	Intégrer la gestion de l'eau dans l'aménagement du territoire
		Encourager une utilisation économe de l'eau par tous les usagers
	Energie – déchets	Investir financièrement dans des projets d'électricité renouvelable
		Contribuer au développement du photovoltaïque sur bâti
		Réduire à la source la production de déchets
	Foret	Améliorer la collecte, le tri et la valorisation des déchets
		Favoriser le renouvellement de la forêt, en diversifiant les essences et en favorisant les modes de sylviculture vertueux
		Inciter les propriétaires à la gestion durable de la forêt
ALLIER	Transports	Mettre en œuvre le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicule Électrique (SDIRVE)
		Développer des plateformes de transport combiné de Saint Loup
	Bâtiment	Poursuivre l'accompagnement des ménages dans l'amélioration de leurs logements
		Structurer la filière économique locale d'intervention sur le parc existant
	Biodiversité	Mettre en place un modèle économique de gestion des haies
	Energie - déchets	Élaborer le document cadre Allier pour l'implantation de parc photovoltaïques
		Développer des parcs agrivoltaïques et organiser des réunions de concertation avec les porteurs de projets
		Élaborer une stratégie partagée et réaliste de développement éolien dans le département
		Amplifier le développement de méthaniseurs en injection ou en cogénération
		Construire 5 postes sources RTE sur le département (application S3-REnR)
		Construire des unités de rebours
		Mettre en œuvre une gestion de biodéchets à l'échelle du département
Moderniser l'usine incinération Bayet		

		Valoriser du biogaz grâce à l'unité WAGABOX® et substituer ce biogaz aux énergies fossiles afin d'éviter chaque année 2800 tonnes de CO2.
		Valoriser le méthane sur le site d'enfouissement de Chézy
	Agriculture	Réaliser une étude par l'institut de l'élevage (IDELE) sur la filière bovine dans l'Allier
		Poursuivre les bilans des gaz à effet de serre (GES) et l'optimisation des exploitations agricoles
		Accompagner la mise en œuvre de la loi EGALIM sur les obligations pour la restauration collective
ARDÈCHE	Transport	Intensifier l'usage de l'unique ligne ferroviaire d'Ardèche, située en rive droite du Rhône
		Mettre en place un covoiturage solidaire pour l'inclusion des publics vulnérables
		Tripler la part modale du vélo dans les déplacements du quotidien
	Bâtiment	Mettre en œuvre une méthode expérimentale de rapprochement entre l'offre et la demande de rénovation énergétique des bâtiments privés sur le territoire à énergie positive (TEPOS) Sud Ardèche
		Réaliser une étude de faisabilité en cours sur le Tiers-Financement en Sud Ardèche afin d'accélérer la rénovation BBC
		Améliorer l'image des métiers du bâtiment
		Etudier la faisabilité d'une école de production
	Biodiversité	Doter l'ensemble des intercommunalités du parc naturel régional des Monts d'Ardèche en Atlas de la biodiversité communaux (ABC)
		Améliorer la connaissance des enjeux sur la biodiversité : établir un « temps zéro » de la biodiversité ardéchoise
		Créer un réseau technique des acteurs de la biodiversité en Ardèche
		« Education dehors pour tous » : Ancrer l'éducation à l'environnement dans le quotidien des structures éducatives ardéchoises
		Déployer plus largement le projet « Il n'est pas trop tard puisque nous sommes là »
	Agriculture et alimentation	Mettre en place des rencontres collectives territorialisées entre des gestionnaires et cuisiniers de restauration collective et producteurs locaux pour partager les besoins et déployer des partenariats
		Accompagner les collectivités sur la rédaction des appels d'offre pour favoriser l'approvisionnement local
		Animer un « Club des cuisinier(e)s « ardéchois »
		Expérimenter une contractualisation des approvisionnements « Ardèche » durable et de qualité
		Relancer les commissions alimentation au sein des établissements scolaires
		Mettre en place un marché privé pour planter des arbres
		Accompagner le territoire de la montagne ardéchoise dans sa transition agroécologique
	Formation, emploi et compétences	Mobiliser, sensibiliser et former les professionnels de la rénovation énergétique

CANTAL	Industrie et produits bois	Promouvoir les feuillus (chêne, hêtre, châtaignier) en construction et utiliser cette ressource sous-exploitée au plan régional
	Transports	Développer la pratique et les infrastructures de mobilité active et décarbonée (aires de covoiturage, pistes cyclables, voies vertes...)
		Développer les sites de multimodalités en lien avec les transports en commun
	Bâtiment	Dynamiser la rénovation de logements individuels et collectifs
		Élaborer un guide ou des recommandations pour la rénovation en centre ancien et plus largement en rénovation et construction exemplaire
	Biodiversité	Déployer la Stratégie des Aires Protégées (SAP)
		Sécuriser quantitativement et qualitativement l'approvisionnement en eau, notamment via la surveillance des prélèvements, la performance technique des réseaux, et l'approche préventive de sécurisation dans le respect de la capacité des milieux
		Lutter contre les logements vacants
		Intégrer les trajectoires de sobriété foncière dans les projets d'aménagement
	Energie-déchets	Poursuivre l'identification et les réflexions sur les Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAEnR) et notamment pour le photovoltaïque sur toitures, ombrières sur parkings et sites en friche
Engager le tri à la source des biodéchets		
Développer la collecte en point d'apport volontaire (PAV) réunissant tous les flux		
Forêt	Renouveler et adapter la forêt au changement climatique	
Agriculture et alimentation	Massifier les bilans carbone dans les exploitations agricoles et mettre en œuvre les actions sources de progrès	
	Développer les circuits courts de proximité et l'approvisionnement en produits de qualité dans la restauration collective	
DROME	Transports	Promouvoir la pratique du covoiturage
	Bâtiment	Concevoir une dynamique de rénovation habitat/tertiaire dans une démarche « bénéfice/risques »
		Développer des rénovations exemplaires sur le département
	Biodiversité	Identifier les zones à potentiel de restauration et mettre en œuvre un projet de restauration
Energie-déchets	Développer des plateformes d'acteurs et ressources réemploi : pôles économie circulaire avec les entreprises	
HAUTE-LOIRE	Industrie et produits bois	Promouvoir une filière plasturgie durable
	Bâtiment	Conduire la rénovation énergétique de bâtiments anciens de manière exemplaire dans le cadre d'une politique de revitalisation des bourgs-centres et d'une offre d'ingénierie renouvelée

	Energie-déchets	Développer la méthanisation en partant du potentiel existant avec le cheptel local
	Foret	Promouvoir une filière performante du bois pour capter le carbone et régénérer la forêt
	Agriculture et Alimentation	Favoriser l'émergence de retenues collinaires
	Ressources naturelles	Encourager à adopter un plan local d'urbanisme (PLU) intercommunal pour limiter la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers et mieux intégrer les enjeux environnementaux
HAUTE-SAVOIE	Formation, emploi et compétences	Démultiplier les initiatives à partir de démonstrateurs : pour chaque entreprise déjà engagée dans la transition écologique, en inspirer une nouvelle
		Former 200 élus à la transition écologique
		Sensibiliser les citoyens de demain
		« Rendre accessible à tous les leviers de la transition écologique grâce à la facilitation graphique »
ISÈRE	Industrie et produits bois	Assurer un accompagnement des TPE et PME à la décarbonation
		Promouvoir les références construites en bois, fédérer les acteurs de la construction bois et accompagner les nouveaux porteurs de projets
	Transports	Augmenter le nombre de personnes par voiture sur les trajets domicile-travail, en développant les services publics de covoiturage et aménagements associés
	Bâtiment	Augmenter le nombre de réhabilitations dans le parc social isérois
	Biodiversité	Mettre en œuvre les plans d'actions triennaux de la stratégie aires protégées
	Ressources naturelles	Couvrir 100 % du département avec une instance de gouvernance de l'eau à l'échelle des bassins versants
		Accompagner les entreprises en faveur de la sobriété hydrique
	Energie-déchets	Identifier les zones d'accélération des énergies renouvelables dans le cadre de la production d'énergies renouvelables de Mars 2023 (Loi APER)
Formation, emploi et compétences	Former, en formation initiale, à la compréhension globale du comportement thermique du bâti dans tous les métiers du secteur	
	Former, en formation continue, à la compréhension globale du comportement thermique du bâti et à l'intervention coordonnée	
LOIRE	Transports	Inciter au déploiement d'infrastructures et de services par les autorités organisatrices de la mobilité
		Impulser et animer des démarches inter-collectivités visant à améliorer la gouvernance et la coordination des politiques de mobilité
		Favoriser l'attractivité, le confort et la sécurité des déplacements piétons, vélos et véhicules de mobilité intermédiaire
Bâtiment	Soutenir et accompagner la filière rénovation énergétique	

		Mutualiser à l'échelle de quartiers les initiatives en matière de sensibilisation et d'accompagnement à la rénovation et à la sobriété
		Rénover le parc immobilier des administrations publiques
	Biodiversité	Améliorer la connaissance de la biodiversité par différents dispositifs, comme les atlas de la biodiversité communale (ABC)
		Identifier des zones favorables au maintien de la biodiversité ordinaire et à son développement
		Déterminer les sites prioritaires sur lesquels engager des travaux de restauration et établir un financement, avec le fonds vert ou tout autre dispositif
	Energie-déchets	Soutenir la prise en compte de la planification des énergies renouvelables (EnR) dans les documents de planification des collectivités
Créer, étendre et exploiter des réseaux de chaleur à base d'énergies renouvelables ou de récupération (EnR&R)		
PUY-DE-DÔME	Transports	Réduire l'utilisation de la voiture individuelle
	Bâtiment	Réduire les consommations énergétiques du parc de logement d'ici 2030
	Ressources naturelles	Co-construire une trajectoire de sobriété de la ressource en eau sur le département du Puy-de-Dôme afin de diminuer de 10% les prélèvements d'ici 2030
RHÔNE	Industrie et produits bois	Créer une conciergerie environnementale dans les zones industrielles ou d'activités
		Généraliser la réalisation de bilans carbone et les plans de transition
		Sensibiliser les entreprises (salariés et équipes de direction) aux bonnes pratiques en matière de climat et de biodiversité et diffuser ces dernières
	Transports	Renforcer la proximité des services publics et des activités pour réduire les déplacements
		Encourager un report modal par un choc d'offres des transports collectifs pour réduire de 15 % l'utilisation de la voiture Individuelle
		Faire réaliser des études d'opportunité et de faisabilité sur le recours au fret fluvial par 100% des entreprises situées le long des axes navigables d'ici 2030
	Bâtiment	Nommer un ambassadeur « énergie » par intercommunalité pour la sensibilisation du secteur tertiaire privé à la rénovation énergétique, en lien avec MaPrimeRénov
		Sortir du fioul
		Trouver un nouvel équilibre entre préservation du patrimoine et rénovation énergétique
		Promouvoir l'utilisation du bois dans le secteur du bâtiment (énergie et construction)
Formation, emploi et compétences	Accélérer la montée en compétences des acteurs de la rénovation	

SAVOIE	Industrie et produits bois	Accompagner les sites les plus émetteurs du département
		Promouvoir les outils d'évaluation du bilan carbone des entreprises et du passage à l'action « Balance ta tonne », webinaires dédiés
		Faciliter et massifier les recours à l'écoconception ainsi qu'aux matériaux biosourcés pour la construction
	Transports	Mettre en place le Service Express Régional Métropolitain (SERM) de Chambéry dans ses différentes composantes
		Décarboner l'accès aux stations et les mobilités en montagne
		Développer une offre de services de proximité et solidaires en milieu rural, cohérente à l'échelle des bassins de mobilité régionaux et s'appuyant notamment sur la dynamique départementale autour des modes actifs et partagés
	Bâtiment	Maintenir un haut niveau de service pour accompagner la massification de la rénovation du parc de logements, avec la mise en place du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH)
		Accélérer la mise en œuvre du décret éco énergie tertiaire en structurant une offre de service adaptée au département
		Déployer des outils spécifiques aux enjeux touristiques en montagne, nécessaires à la remobilisation des lits froids
	Biodiversité	Accélérer la mise en œuvre du plan d'actions 2022-2024 de la Stratégie Aires Protégées (SAP) et enclencher le deuxième plan d'actions
		Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité ordinaire
	Ressources naturelles	Définir une trajectoire de sobriété par bassin versant en s'appuyant sur les projets de territoire pour la gestion de l'eau (-10% de consommation d'eau d'ici 2030)
		Mettre en œuvre des actions de sobriété, en tenant compte des spécificités touristiques du territoire
		Intégrer plus fortement la disponibilité de la ressource en eau dans l'aménagement du territoire, quel que soit son usage : agricole, neige, industrie, ou eau potable
	Energie-déchets	Renforcer significativement nos efforts collectifs de sobriété énergétique pour l'atteinte de l'objectif national de réduire de 40 à 50 % notre consommation d'énergie en 2050, par rapport à 2021
		Développer les installations de production d'énergie solaire photovoltaïque en favorisant les zones d'ores et déjà anthropisées, et viser la solarisation de l'intégralité des parkings de plus de 10 000 m <sup>2</sup> d'ici 2026, comme prévu par l'article 40 de la loi relative à l'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (APER)
		Mobiliser l'ensemble des acteurs de la filière méthanisation pour faciliter l'émergence de nouveaux projets
		Favoriser l'émergence et le déploiement de l'ensemble des filières de production d'énergie renouvelable ainsi que des solutions de stockage d'énergie
		Améliorer le taux de valorisation matière, notamment en développant la méthanisation des biodéchets, boues de step, et l'utilisation locale du broyage des déchets verts
		Expérimenter le réemploi de conteneurs en verre

		Renforcer le recyclage des déchets du BTP et rationaliser le stockage dans les Installations de stockage de déchets inertes (ISDI)
	Forets	Conforter les différents rôles de la forêt, avec un focus sur la forêt alluviale et mieux anticiper les risques (feux de forêt, problèmes sanitaires ...)
	Formation, emploi et compétences	Structurer une filière locale pour disposer de professionnels formés aux enjeux nouveaux de la rénovation énergétique, en s'appuyant sur les compétences existantes localement
	Agriculture et alimentation	Réduire les émissions de gaz à effet de serre dans un contexte de système agricole déjà très extensif
		Coupler production agricole et production d'énergie décarbonée
		Économiser l'eau, par des pratiques culturales et d'irrigation plus sobres et par le développement le stockage



**LOIRE**

# **LES ACTIONS DÉPARTEMENTALES**

## Défi

Définir une cartographie des habitats dégradés et mettre en œuvre au moins un projet de restauration écologique ayant des impacts favorables sur les milieux à enjeux



Dans 100 % des intercommunalités de la région

## ACTION

### AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DE LA BIODIVERSITÉ PAR DIFFÉRENTS DISPOSITIFS, COMME LES ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE (ABC)

#### Pilotes

- Communes
- Intercommunalités

#### Contributeurs

- Associations environnementales
- Citoyens
- Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN)
- Office Français de la Biodiversité (OFB)

#### Mise en œuvre

Action à renforcer



3 plans d'actions triennaux  
2020-2023  
2024-2027  
2028-2030

Impact



Faisabilité



#### Description de l'action



Réaliser des **inventaires ou atlas** pour cartographier les enjeux environnementaux et de biodiversité au niveau local



Établir et suivre un **plan d'action pluriannuel** pour préserver la biodiversité inventoriée

#### Indicateurs de suivi



- Nombre d'ABC initiés
- Nombre d'ABC finalisés
- Surface couverte par des ABC (ha)

#### Conditions de succès

- Promouvoir efficacement la biodiversité
- Impliquer activement les intercommunalités

#### Besoins pour accélérer

- Interlocuteur en service de l'État travaillant en binôme avec l'OFB afin de communiquer à ce sujet
- Moyens humains supplémentaires en ingénierie

## Défi

Définir une cartographie des habitats dégradés et mettre en œuvre au moins un projet de restauration écologique ayant des impacts favorables sur les milieux à enjeux

 Dans 100 % des intercommunalités de la région

## ACTION

### IDENTIFIER DES ZONES FAVORABLES AU MAINTIEN DE LA BIODIVERSITÉ ORDINAIRE ET À SON DÉVELOPPEMENT

#### Pilotes

- Communes
- État
- Intercommunalités

#### Contributeurs


- Associations environnementales
- Citoyens
- Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN)
- Office Français de la Biodiversité (OFB)

#### Mise en œuvre

Action à renforcer



2024  
A poursuivre à moyen et long terme

Impact 

Faisabilité 

#### Description de l'action



S'inscrire dans la suite de l'action d'amélioration de la connaissance



**Collaborer** étroitement avec les partenaires environnementaux



**Prioriser** sur les sites menacés (urbanisation à venir, évolution de pratiques agricoles, ...)

#### Indicateurs de suivi



- Nombre de zones favorables au maintien de la biodiversité identifiées
- Nombre de sites ayant fait l'objet d'une gestion adaptée à cet objectif de préservation/développement
- Nombre de plans de gestion élaborés et mis en application

#### Conditions de succès

- Identifier le réseau de sites à préserver
- Bénéficier de l'adhésion locale pour la mise en place d'une gestion environnementale adaptée
- Mobiliser des outils de protection

#### Besoins pour accélérer

- Moyens humains en ingénierie
- Partenaires environnementaux afin de proposer des mesures de gestion
- Fonds suffisants pour réaliser des actions foncières

## Défi

Définir une cartographie des habitats dégradés et mettre en œuvre au moins un projet de restauration écologique ayant des impacts favorables sur les milieux à enjeux



Dans 100 % des intercommunalités de la région

## ACTION

**DÉTERMINER LES SITES PRIORITAIRES SUR LESQUELS ENGAGER DES TRAVAUX DE RESTAURATION ET ÉTABLIR UN FINANCEMENT, AVEC LE FONDS VERT OU TOUT AUTRE DISPOSITIF**

### Pilotes

- Communes
- État
- Intercommunalités

### Contributeurs

- Associations environnementales
- Citoyens
- Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN)
- Office Français de la Biodiversité (OFB)

### Mise en œuvre

Action à renforcer



2024 / 2030

Impact



Faisabilité



### Description de l'action



S'inscrire dans la suite des actions de connaissance et d'identification des zones favorables au maintien de la biodiversité



Étudier l'**acceptation sociale** (auprès des propriétaires, usagers, élus...) des propositions de restauration



Traiter le **volet financement** du projet par les différents dispositifs existants, parfois complémentaires : Fonds Vert, aides des agences de l'eau, aides des collectivités...

### Indicateurs de suivi



- Nombre de sites prioritaires identifiés
- Nombre de dossiers techniques réalisés allant du stade « projet » au stade « exécuté »
- Nombre de dossiers de financement des travaux sur ces sites
- Surface renaturée grâce au fonds vert (ha)

### Conditions de succès

- Disposer d'études scientifiques motivant les travaux proposés
- Bénéficier d'un portage et de l'adhésion locale
- Obtenir des financements suffisants

### Besoins pour accélérer

- Recensement départemental auprès des diverses structures porteuses de ce type de travaux
- Méthodologie pour la priorisation des sites
- Identification des besoins en termes d'études avec les partenaires locaux concernés
- Réunions de concertation locales avec les partenaires financiers

## Défi

Promouvoir et développer les transports en commun, la mobilité active, le covoiturage et la mobilité partagée



*-15 % d'utilisation de la voiture individuelle en prenant en compte les spécificités des territoires*

## ACTION

### INCITER AU DÉPLOIEMENT D'INFRASTRUCTURES ET DE SERVICES PAR LES AUTORITÉS ORGANISATRICES DE LA MOBILITÉ



#### Pilotes

- Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM)

#### Contributeurs

- Communes
- Intercommunalités
- Conseil Départemental
- État

#### Mise en œuvre

Action existante



2024 / 2030

Impact

Faisabilité

#### Description de l'action



Informar les porteurs de projets des **sources de financement** permettant d'accélérer le déploiement de solutions de mobilité, au fur et à mesure de l'annonce des programmes d'aide correspondants (notamment les co-financements par l'État)



Inciter les porteurs de projets à communiquer leurs dossiers de **candidature en amont** du dépôt officiel, afin de les optimiser



**Instruire** les dossiers de candidatures, et s'inscrire dans le processus d'attribution des aides financières, le cas échéant

#### Indicateurs de suivi



- Nombre de candidatures accompagnées
- Nombre de dossiers de candidatures instruits
- Nombre de dossiers de candidatures financés

#### Conditions de succès

- Informer en amont les porteurs de projet

#### Besoins pour accélérer

- Moyens humains en ingénierie



## Défi

Promouvoir et développer les transports en commun, la mobilité active, le covoiturage et la mobilité partagée



-15 % d'utilisation de la voiture individuelle en prenant en compte les spécificités des territoires

## ACTION

### IMPULSER ET ANIMER DES DÉMARCHES INTER-COLLECTIVITÉS VISANT À AMÉLIORER LA GOUVERNANCE ET LA COORDINATION DES POLITIQUES DE MOBILITÉ



#### Pilotes

- Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM)

#### Contributeurs

- Communes
- Intercommunalités
- Conseil Départemental
- État

#### Mise en œuvre

Action existante



Dès 2024 et sur le moyen terme (d'ici 2026)

Impact



Faisabilité



#### Description de l'action



Impulser des échanges et des **coopérations** entre autorités organisatrices de la mobilité et collectivités à l'échelle des grands bassins de vie



Participer aux démarches de **programmation** régionales et nationales (Mobilyse, Etoile ferroviaire stéphanoise, services express régionaux métropolitains), en s'assurant de leur cohérence avec les initiatives locales

#### Indicateurs de suivi



- Nombre d'instances techniques mises en place et politiques mises en place
- Nombre d'actions de coopération mises en place

#### Conditions de succès

- Implication et volontarisme des collectivités concernées



#### Besoins pour accélérer

- Moyens humains en ingénierie



Promouvoir et développer les transports en commun, la mobilité active, le covoiturage et la mobilité partagée

## Défi



-15 % d'utilisation de la voiture individuelle en prenant en compte les spécificités des territoires

## ACTION

### FAVORISER L'ATTRACTIVITÉ, LE CONFORT ET LA SÉCURITÉ DES DÉPLACEMENTS PIÉTONS, VÉLOS ET VÉHICULES DE MOBILITÉ INTERMÉDIAIRE



#### Pilotes

- Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM)

#### Contributeurs

- Communes
- Intercommunalités
- Conseil Départemental
- État

#### Mise en œuvre

Action à renforcer



2024 / 2030

Impact ★ ★ ★

Faisabilité ★ ☆ ☆

#### Description de l'action



**Développer l'offre** (infrastructures et services) au profit de l'usage des modes actifs



Encourager la **planification** (ex : schémas cyclables, ...), la réalisation des aménagements et des équipements nécessaires, et la mise en place des services associés

#### Indicateurs de suivi



- Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés (km)
- Nombre de stationnements vélos sécurisés en gare et dans les pôles d'échanges multimodaux (PEM)
- Montant des subventions allouées par le Fonds mobilités actives

#### Conditions de succès

- Pérenniser les dispositifs et programmes d'aide

#### Besoins pour accélérer

- Extension des programmes d'aide au bénéfice de l'usage des véhicules de mobilité intermédiaire



## Défi

Encourager la sobriété et accélérer la rénovation thermique des logements



80 000 logements rénovés par an à l'échelle régionale



-15 % de consommations énergétiques du parc résidentiel régional entre 2019 et 2030

## ACTION

### SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LA FILIÈRE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

#### Pilotes

- Communes
- Collectivités
- État

#### Contributeurs

- Tous les maîtres d'ouvrage

#### Mise en œuvre

Action à renforcer



D'ici à 2030

Impact



Faisabilité



#### Description de l'action



Coordonner les actions et **partager les connaissances** sur le bâtiment



Relayer les **informations** à différentes échelles : État, intercommunalités, communes



Réaliser un **annuaire des entreprises RGE**, promouvoir les acteurs locaux et faciliter les mises en relation



**Former** et sensibiliser les acteurs intervenant sur le parc ancien



Promouvoir les **aides** associées (MaPrimeRénov', prêt à taux 0...)

#### Indicateurs de suivi



- Nombre d'acteurs du réseau
- Nombre de réunions transversales avec des acteurs identifiés

#### Conditions de succès

- Faire adhérer les collectivités
- Faire adhérer les maîtres d'ouvrage

#### Besoins pour accélérer

- Moyens humains en ingénierie

## Défi

Encourager la sobriété et réduire les consommations d'énergie du parc tertiaire



-30 % des consommations énergétiques du parc tertiaire entre 2019 et 2030 à l'échelle régionale

## ACTION

## RÉNOVER LE PARC IMMOBILIER DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

## Pilote

- État

## Description de l'action



Rénover le parc immobilier des administrations publiques

## Besoins pour accélérer

- Mains d'oeuvre qualifiées et formées

## Mise en œuvre

Action à renforcer



D'ici à 2030

Impact

Faisabilité

## Indicateurs de suivi



- Économies d'énergie par m<sup>2</sup> de bureaux
- Émissions de GES évitées par m<sup>2</sup> de bureaux
- Nombre de chaudières fiouls éliminées
- Nombre de rénovations globales réalisées

## Défi

Encourager la sobriété et réduire les consommations d'énergie du parc tertiaire



-30 % des consommations énergétiques du parc tertiaire entre 2019 et 2030 à l'échelle régionale

### ACTION

## MUTUALISER À L'ÉCHELLE DE QUARTIERS LES INITIATIVES EN MATIÈRE DE SENSIBILISATION ET D'ACCOMPAGNEMENT À LA RÉNOVATION ET À LA SOBRIÉTÉ

#### Pilotes

- Communes
- Intercommunalités

#### Contributeurs

- Associations
- Citoyens
- Entreprises

#### Description de l'action



**Recenser** les initiatives à l'échelle des quartiers



Organiser de nouvelles **méthodes de travail**, permettant de diminuer les frais et de dégager du temps aux agents ou bénévoles associés



Créer du lien, **animer**, diffuser des informations intéressantes



Faciliter les **misés en relation** et les groupements de commandes/achats

#### Conditions de succès

- S'assurer de l'engagement des communes à partager cette action et à la promouvoir

#### Mise en œuvre

Action à engager



D'ici à 2026 :  
définition de la méthodologie pour identifier les quartiers  
D'ici à 2030 :  
identification des quartiers par appels à projets

Impact



Faisabilité



#### Indicateurs de suivi



- Nombre de quartiers s'étant attelés à cette démarche
- Nombre de dossiers partagés par quartiers
- Nombre de conseillers France Rénov et Mon accompagnateur Rénov (MAR) contactés par des initiatives collectives

#### Besoins pour accélérer

- Besoin en ingénierie pour concevoir la méthodologie et suivre les appels à projets

## Défi

Développer et diversifier la production régionale d'électricité renouvelable pour contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux de décarbonation et de reconquête de notre souveraineté énergétique

 **Au moins +50 % de la production d'électricité renouvelable à l'échelle régionale**





### ACTION

## SOUTENIR LA PRISE EN COMPTE DE LA PLANIFICATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (ENR) DANS LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION DES COLLECTIVITÉS

### Pilotes

- Communes
- Intercommunalités
- État

### Description de l'action

-  Prendre en compte les ZAER dans les documents de planification des collectivités
-  Promouvoir la réalisation de schéma de développement des ENR
-  Favoriser l'essor du volet Energie (E) des PCAET
-  Lancer une véritable réflexion à l'échelle des EPCI sur les ENR

### Conditions de succès

- Associer les acteurs de la transition énergétique lors de l'élaboration des documents d'urbanisme
- Renforcer l'acceptabilité publique par la diffusion d'informations et la communication

### Besoins pour accélérer

- Moyens humains et en ingénierie

### Action existante



### Mise en œuvre

2024 : Identification des ZAER par les collectivités et communication sur le développement des ENR et leur intégration dans les documents de planification

Fin 2024 - Début 2025 : Arrêté d'approbation des ZAER

D'ici à 2030 : Intégration des ZAER dans les documents d'urbanisme et organisation du développement des ENR dans les documents de planification

Impact



Faisabilité



### Indicateurs de suivi



- Nombre de communes ayant défini des ZAER
- Nombre de projets ENR au stade projet
- Nombre de projets ENR réalisés
- Nombre de projets ENR réalisés dans des ZAER
- Nombre de plans climat énergie territoriaux (PCAET) intégrant le développement des énergies renouvelables au regard des ZAER
- Nombre de schémas de développement des ENR ou assimilés réalisés

## Défi

Adapter le réseau électrique pour absorber la nouvelle production électrique renouvelable, développer les réseaux de chaleur et de froid renouvelable de façon complémentaire à l'injection de gaz vert d'ici 2030

### ACTION

## CRÉER, ÉTENDRE ET EXPLOITER DES RÉSEAUX DE CHALEUR À BASE D'ÉNERGIES RENOUVELABLES OU DE RÉCUPÉRATION (ENR&R)

#### Pilotes

- Communes
- Intercommunalités
- État

#### Contributeurs

- Energéticiens
- GRDF

#### Mise en œuvre

Action existante



D'ici 2030

Impact



Faisabilité



#### Description de l'action



Identifier et dimensionner au plus juste les **moyens de production**



Caractériser les **gisements de chaleur** en énergies renouvelables et de récupération (gisements géothermiques, usines de valorisation des déchets, etc.) qui permettront d'alimenter le réseau



Identifier le **foncier disponible** et les travaux d'infrastructures qui pourraient avoir un impact sur le déploiement du réseau



**Anticiper les projets** de rénovation et de construction qui faciliteraient le raccordement à un réseau

#### Indicateur de suivi



- Nombre de collectivités engagées dans la réalisation, l'extension ou l'exploitation d'un réseau de chaleur

#### Besoins pour accélérer

- Moyens en ingénierie



# HAUTE-LOIRE

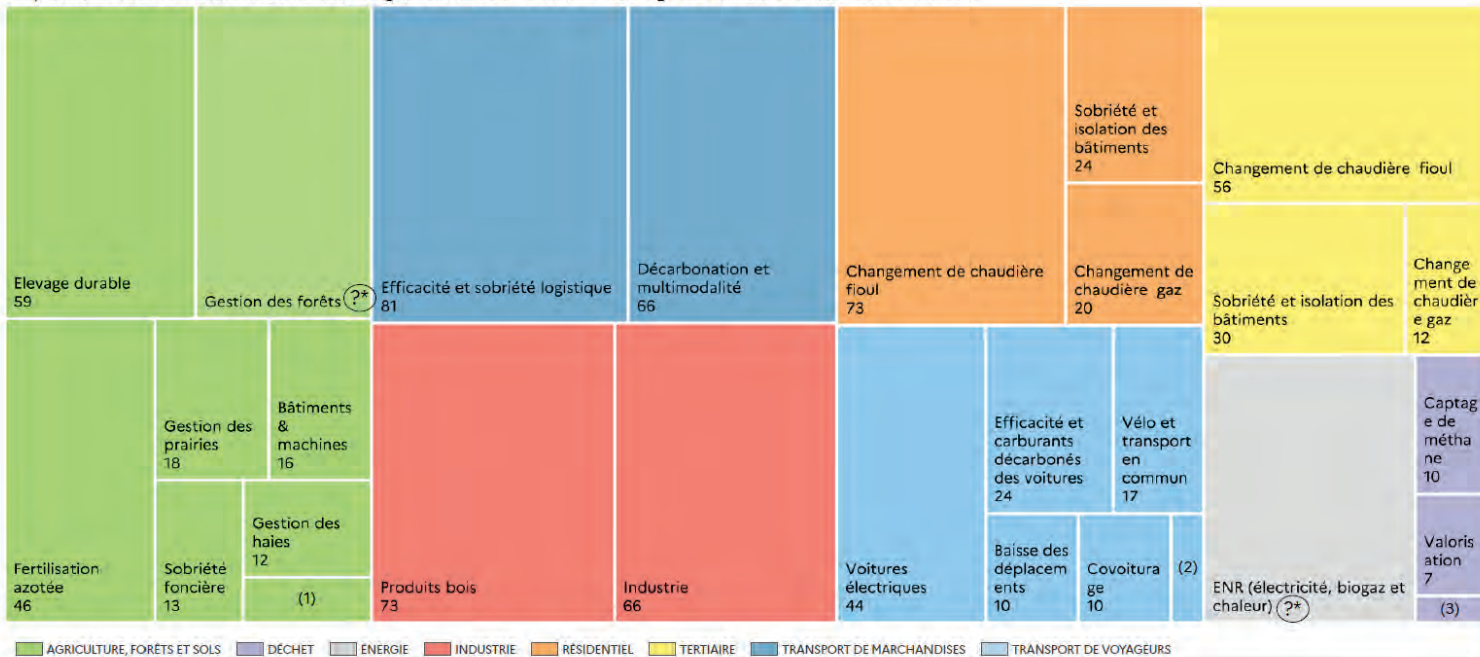


## LA DÉMARCHE DE PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE MENÉE DANS LE DÉPARTEMENT

La déclinaison de la planification écologique en Haute-Loire a d'abord consisté en des échanges riches avec les parties prenantes. Cela témoigne d'une dynamique d'ores et déjà

engagée, qui demande à être accompagnée et approfondie en cohérence avec les spécificités du département.

Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre, en ktCO<sub>2</sub>e économisés entre 2019 et 2030



(1) Pratiques stockantes : 6 ktCO<sub>2</sub>e. (2) Bus et cars : 3 ktCO<sub>2</sub>e. (3) Prévention des déchets : 3 ktCO<sub>2</sub>e.  
 \* Objectifs non départementalisés en l'absence de données comparables

Les deux COP départementales se sont tenues en Haute-Loire les 18 janvier et 17 mai 2024.

La première visait à **présenter la méthode de travail et à échanger sur les enjeux de fond** de la transition écologique en Haute-Loire, tout en associant les acteurs économiques concernés. La discussion s'est poursuivie dans le cadre de groupes de travail thématiques (bâtiment et industrie) ainsi que par **la consultation des collectivités locales** par le biais du questionnaire du SGPE (55 réponses ont été reçues).

La seconde COP a permis de partager les enjeux spécifiques au département, d'établir des objectifs à atteindre et de **définir les actions prioritaires** à mettre en œuvre.

### Les 5 priorités pour la Haute-Loire

- l'enjeu de l'eau pour le secteur agricole
- la gestion durable de la forêt
- l'industrie plasturgique et l'économie circulaire
- la rénovation énergétique du parc immobilier
- la préservation du foncier économique

**Enjeu de l'eau pour le secteur agricole :** La Haute-Loire, territoire de montagne avec 30 % de ses terres en prairies permanentes, fait face à des défis majeurs dans la transition écologique du secteur agricole de gestion de l'eau. Un travail est en cours sur ces sujets avec le secteur agricole, en lien avec l' AELB. Le développement de la méthanisation est une priorité également.

**Gestion durable de la forêt :** Avec un taux de boisement élevé (41 %, contre 31 % en moyenne nationale), la Haute-Loire se positionne en leader national pour la ressource en résineux. La promotion d'une filière bois performante pour capter le carbone et régénérer les forêts est essentielle. Le plan d'actions devra intégrer les enjeux de santé des forêts face au changement climatique tout comme le financement de la filière en matière de décarbonation via France 2030 notamment.

**Industrie plasturgique et économie circulaire :** La Haute-Loire dispose d'un écosystème et d'un savoir faire autour de l'industrie plasturgique de niveau européen. Ce secteur structurant pour le département a su s'adapter afin de tenir compte des exigences environnementales. L'un des enjeux est d'améliorer la recyclabilité du secteur dans le contexte du règlement PPWR de mars 2024.

**Rénovation énergétique du parc immobilier :** Avec un parc de logements privés altiligériens comparativement plus ancien que le parc régional, les performances énergétiques sont également plus faibles que la moyenne régionale. La rénovation du parc ancien doit être amplifiée dans le cadre d'une politique de revitalisation des bourgs centres et d'une offre d'ingénierie renouvelée, en restant vigilant sur la préservation d'un patrimoine souvent remarquable dans les centres anciens.

**Préservation du foncier économique :** La Haute-Loire adopte des formes d'aménagement plus économes en foncier pour préserver ses terres agricoles et son patrimoine naturel exceptionnel. L'échelle intercommunale est pertinente pour gérer ces problématiques. La poursuite des démarches de planification intercommunale, déjà engagées par trois collectivités avec les PLU intercommunaux, est essentielle pour mutualiser la consommation d'espace et préserver le foncier économique.

Il s'agit désormais de veiller à la prise en compte de ces priorités dans le département à travers l'actualisation en cours des contrats pour la réussite de la transition écologique (CRTE).

# ● ● ● RETOUR SUR LA PRIORISATION DES ACTIONS

## ● Synthèse des secondes réunions départementales

### Rappel du contexte

En septembre 2023, le Président de la République a appelé l'ensemble des parties prenantes de chaque territoire (collectivités, entreprises, associations, etc.) à conduire un exercice de planification écologique inédit au sein de leurs territoires en menant des COP territoriales comme outils de discussion stratégique organisées à l'échelle de la région.

Dans l'esprit des Conférences des Parties des Nations-Unies, les COP régionales visent à **renforcer les dynamiques existantes à l'échelle territoriale** : il s'agit de partager l'effort nécessaire pour réduire l'empreinte carbone et préserver la biodiversité des territoires en fonction des réalités locales en intégrant de manière cohérente tous les volets de la planification écologique déjà engagés.

Dans le cadre des travaux de la COP Auvergne-Rhône-Alpes, des réunions de concertations territoriales ont eu lieu dans chacun des 12 départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes en complément de 23 réunions régionales thématiques. Les premières réunions se sont déroulées en janvier et février 2024 et avaient comme objectifs de partager les enjeux et objectifs à atteindre et d'illustrer au travers d'exemples locaux quels sont les leviers qui permettent d'obtenir des résultats significatifs.

Une deuxième série de réunions départementales s'est déroulée en mai et juin 2024. **Ces réunions avaient cette fois-ci pour objectif d'enrichir la feuille de route régionale en priorisant des défis et en identifiant des actions adaptées aux spécificités de chaque territoire.**

A l'issue de ces réunions, chaque département a transmis des fiches actions retenues à l'échelle de son territoire. Elles comprennent notamment la description de l'action, sa déclinaison, le ou les pilotes, les indicateurs de suivi de l'action, la temporalité, les conditions de succès ainsi que les besoins identifiés à court terme pour accélérer l'atteinte des objectifs. En sus des fiches actions, cinq des départements ont transmis une synthèse de leur seconde réunion : l'Allier, la Haute-Loire, le Puy-de-Dôme, le Rhône et la Savoie. Le présent document fait ainsi la synthèse des travaux conduits lors des deuxièmes réunions départementales.

### Une mobilisation importante pour définir les priorités d'actions face aux enjeux de la planification écologique

Chaque réunion départementale a rassemblé entre **80 et 180 personnes** selon les départements avec des participants aux profils variés : services de l'État, collectivités, fédérations,

chambres consulaires, entreprises, associations, acteurs de l'aménagement, syndicats, etc.

Le format adopté pour chacune de ces réunions a été relativement similaire entre les départements avec une durée moyenne de 3 heures et une animation par la Préfecture de Département et la DDT avec des interventions à plusieurs voix, incluant parfois les sous-préfets, le Conseil Régional ainsi que le Conseil Départemental.

L'ordre du jour était centré autour des points suivants :

- **Rappel des enjeux de la territorialisation de la planification écologique et calendrier de la COP Auvergne-Rhône-Alpes ;**
- **Synthèse des retours issus de la consultation des collectivités et des contributions libres transmises par les acteurs du territoire ;**
- **Présentation des travaux issus des GT sectoriels de la COP, et notamment les défis prioritaires et des exemples d'actions les déclinant ;**
- **Débat sur les priorités départementales : identification des actions prioritaires pour le territoire.**

### Plus de 140 actions départementales identifiées dans le cadre des réunions de concertation territoriale

Les 12 départements ont élaboré plus de 140 actions, tous secteurs confondus :

Certains secteurs ont ainsi été plus couverts que d'autres. Les secteurs « Transports et mobilités » et « Biodiversité et ressources naturelles » ont ainsi été sélectionnés par 10 des 12 départements de la région, tandis que « Forêt » et « Déchets » n'ont été retenus que par respectivement 4 et 5 départements.

A noter que deux secteurs - « Formations, Emplois et Compétences » et « Agriculture et Alimentation » - n'ont pas été spécifiquement traités lors des groupes régionaux de travail sectoriels de la COP, ce qui peut expliquer une sélection limitée de ces secteurs dans les réunions départementales. Le premier secteur a été traité de manière transversale au cours des réunions régionales pour chacun des secteurs d'activité (bâtiment, transports et mobilités, ...) tandis que le second secteur n'a pas été abordé lors des réunions régionales. Ils feront l'objet de travaux complémentaires qui débiteront dès l'automne 2024.

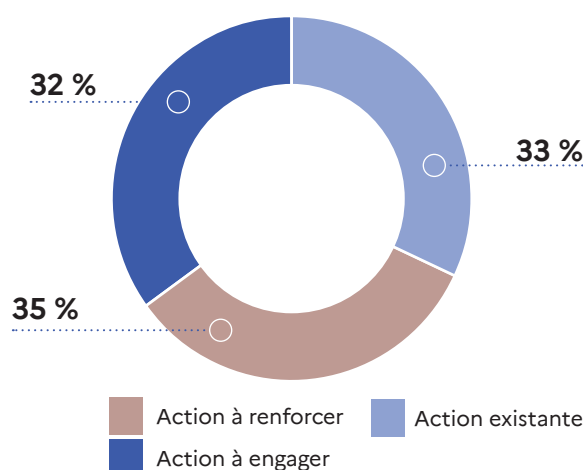
	Total par département	Biodiversité et Ressources naturelles	Transports et mobilités	Bâtiment	Énergie	Industrie et produits bois	Déchets	Agriculture Alimentation	Forêt	Formations Emplois compétences
Ain	12	2	2	2	2		2		2	
Allier	17	1	2	2	5		4	3		
Ardèche	20	5	3	4				7		1
Cantal	15	4	2	2	1	1	2	2	1	
Drôme	5	1	1	2			1			
Haute-Loire	6	1		1	1	1		1	1	
Haute-Savoie	4									4
Isère	10	3	1	1	1	2				2
Loire	11	3	3	3	2					
Puy de Dôme	3	1	1	1						
Rhône	11		3	4		3				1
Savoie	25	5	3	3	4	3	2	3	1	1
<b>Total par secteur</b>	<b>141</b>	<b>25</b>	<b>22</b>	<b>25</b>	<b>18</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>16</b>	<b>5</b>	<b>9</b>

La liste des actions travaillées au sein de chaque département est disponible en annexes.

- **Un tiers des actions départementales sont des actions nouvelles à engager.**

Les actions retenues n'ont pas toutes le même niveau de maturité. En effet, si certaines actions proposées sont déjà existantes et en cours de mise en œuvre, d'autres sont à renforcer ou à engager.

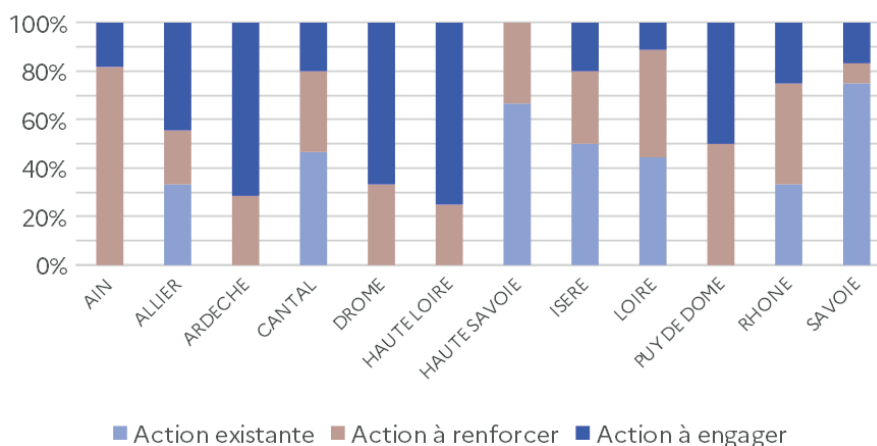
Au niveau régional, la répartition de l'ensemble des actions retenues par les départements est équilibrée en termes de niveau de maturité :



Cependant, la répartition par niveau de maturité des actions retenues est variable selon les départements. Certains départements se sont orientés vers l'approfondissement

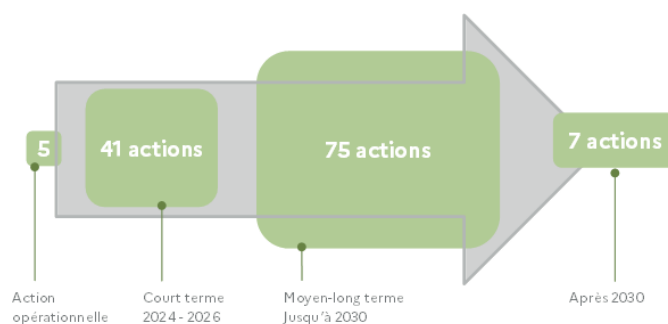
d'actions déjà mises en place et fonctionnelles tandis que d'autres ont privilégié l'émergence de nouvelles actions.

Répartition du niveau de maturité des actions proposées par département

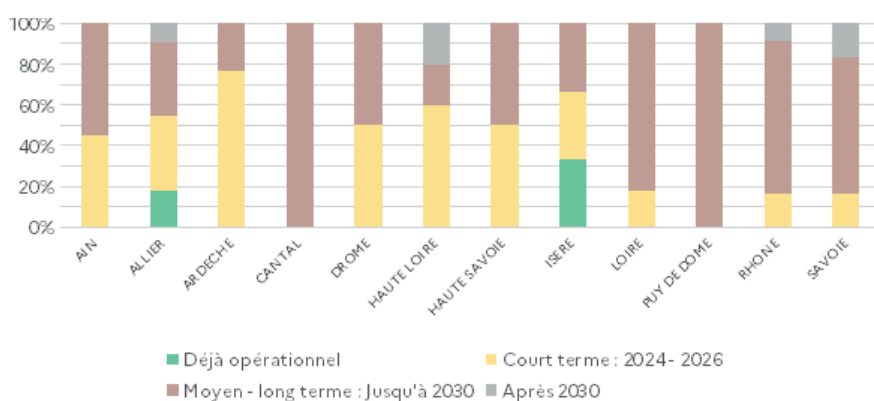


- Une majorité d'actions départementales à réaliser d'ici à 2030

Une temporalité de mise en place a été estimée pour la quasi-totalité des actions retenues par les départements. Certaines échéances sont précisément définies lorsqu'elles concernent des actions déjà développées et à renforcer. **Une majorité des actions sont à conduire sur le moyen et long terme** avec, dans la majorité des actions, un déploiement progressif sur toute la période jusqu'en 2030. **Une trentaine d'actions sont des actions de court terme**, avec une mise en œuvre de l'action débutant dès 2024 et s'achevant d'ici 2026. Les actions restantes ne sont soit pas concernées par ces temporalités (par exemple, les actions déjà existantes et fonctionnelles, ainsi que 13 actions qui ne précisent pas la temporalité), soit pas prioritaires et avec des échéances plus lointaines, après 2030<sup>1</sup> :



### Répartition de la temporalité des actions proposées par département



Bien que la majorité des actions soient planifiées pour le moyen et long terme, c'est-à-dire à horizon 2030, il est important de noter que 10 des 12 départements ont également proposé des actions à mettre en place avant 2026. Cela assure un équilibre dans la progression des initiatives à travers la région, en combinant des efforts immédiats avec des projets de plus longue haleine.

Les autres organisations pilotes diffèrent selon le secteur concerné. Des syndicats sont notamment souvent ressortis, comme le syndicat départemental d'énergie, la CAPEB ou encore le syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (SICTOM). Des entreprises sont également identifiées comme leaders dans des secteurs spécifiques : la SNCF ou la Compagnie du Rhône pour le transport, et GRDF ou RTE pour l'Énergie.

- Un portage des actions encore à affiner

Pour garantir la mise en œuvre effective des actions départementales, un portage a été proposé, reposant sur la désignation d'un ou des pilotes ainsi que des contributeurs. Les actions ne sont cependant pas toutes encore assez matures pour définir, à date, de manière précise les institutions à mobiliser et leur rôle spécifique.

Les organisations proposées comme « pilotes » à ce stade sont assez similaires d'un département à l'autre pour les mêmes secteurs. Une constante intersectorielle est **l'implication des collectivités**, (communes, EPCI, conseil départemental ou conseil régional) mentionnés pour 30% des actions. Les départements attendent également un **appui important de l'État**, qui est souvent cité (notamment pour le secteur du bâtiment).

- Des besoins communs pour l'accélération de la mise en œuvre des actions

Les départements ont identifié deux besoins majeurs, unanimement reconnus, pour accélérer la mise en place de leurs actions :

- Renforcer l'ingénierie disponible sur les territoires ;
- Pérenniser voire accroître les financements des projets.

Ces deux besoins concernent 80% des actions.

D'autres besoins ont été évoqués de façon plus ponctuelle comme du partage d'expériences, des actions de mise en réseau des agents des collectivités ou des compétences en communication.

1 - A noter que le graphique ci-dessous fournit une vision d'ensemble de la répartition des temporalités retenues, bien que les départements ne comptent pas tous le même nombre d'actions, en nombre absolu.

## Annexe – Liste des actions départementales

	Secteurs	Intitulé des Actions
AIN	Transports	Aménager les quartiers de gare et les arrêts de transport en commun en site propre pour favoriser l'intermodalité
		Mettre en place des infrastructures cyclables et de covoiturage, développer l'offre de transports en commun
	Bâtiment	Poursuivre la dynamique d'efficacité énergétique des logements sociaux
		Accélérer la rénovation des bâtiments publics avec un niveau élevé d'ambition en matière de consommation énergétique avec les aides du fonds vert
	Biodiversité	Intégrer la gestion de l'eau dans l'aménagement du territoire
		Encourager une utilisation économe de l'eau par tous les usagers
	Energie – déchets	Investir financièrement dans des projets d'électricité renouvelable
		Contribuer au développement du photovoltaïque sur bâti
		Réduire à la source la production de déchets
		Améliorer la collecte, le tri et la valorisation des déchets
	Foret	Favoriser le renouvellement de la forêt, en diversifiant les essences et en favorisant les modes de sylviculture vertueux
		Inciter les propriétaires à la gestion durable de la forêt
ALLIER	Transports	Mettre en œuvre le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicule Électrique (SDIRVE)
		Développer des plateformes de transport combiné de Saint Loup
	Bâtiment	Poursuivre l'accompagnement des ménages dans l'amélioration de leurs logements
		Structurer la filière économique locale d'intervention sur le parc existant
	Biodiversité	Mettre en place un modèle économique de gestion des haies
	Energie - déchets	Élaborer le document cadre Allier pour l'implantation de parc photovoltaïques
		Développer des parcs agrivoltaïques et organiser des réunions de concertation avec les porteurs de projets
		Élaborer une stratégie partagée et réaliste de développement éolien dans le département
		Amplifier le développement de méthaniseurs en injection ou en cogénération
		Construire 5 postes sources RTE sur le département (application S3-REnR)
		Construire des unités de rebours
		Mettre en œuvre une gestion de biodéchets à l'échelle du département
Moderniser l'usine incinération Bayet		

		Valoriser du biogaz grâce à l'unité WAGABOX® et substituer ce biogaz aux énergies fossiles afin d'éviter chaque année 2800 tonnes de CO2.	
		Valoriser le méthane sur le site d'enfouissement de Chézy	
	Agriculture	Réaliser une étude par l'institut de l'élevage (IDELE) sur la filière bovine dans l'Allier	
		Poursuivre les bilans des gaz à effet de serre (GES) et l'optimisation des exploitations agricoles	
		Accompagner la mise en œuvre de la loi EGALIM sur les obligations pour la restauration collective	
ARDÈCHE	Transport	Intensifier l'usage de l'unique ligne ferroviaire d'Ardèche, située en rive droite du Rhône	
		Mettre en place un covoiturage solidaire pour l'inclusion des publics vulnérables	
		Tripler la part modale du vélo dans les déplacements du quotidien	
	Bâtiment	Mettre en œuvre une méthode expérimentale de rapprochement entre l'offre et la demande de rénovation énergétique des bâtiments privés sur le territoire à énergie positive (TEPOS) Sud Ardèche	
		Réaliser une étude de faisabilité en cours sur le Tiers-Financement en Sud Ardèche afin d'accélérer la rénovation BBC	
		Améliorer l'image des métiers du bâtiment	
		Etudier la faisabilité d'une école de production	
	Biodiversité	Doter l'ensemble des intercommunalités du parc naturel régional des Monts d'Ardèche en Atlas de la biodiversité communaux (ABC)	
		Améliorer la connaissance des enjeux sur la biodiversité : établir un « temps zéro » de la biodiversité ardéchoise	
		Créer un réseau technique des acteurs de la biodiversité en Ardèche	
		« Education dehors pour tous » : Ancrer l'éducation à l'environnement dans le quotidien des structures éducatives ardéchoises	
			Déployer plus largement le projet « Il n'est pas trop tard puisque nous sommes là »
	Agriculture et alimentation	Mettre en place des rencontres collectives territorialisées entre des gestionnaires et cuisiniers de restauration collective et producteurs locaux pour partager les besoins et déployer des partenariats	
		Accompagner les collectivités sur la rédaction des appels d'offre pour favoriser l'approvisionnement local	
		Animer un « Club des cuisinier(e)s « ardéchois »	
		Expérimenter une contractualisation des approvisionnements « Ardèche » durable et de qualité	
		Relancer les commissions alimentation au sein des établissements scolaires	
		Mettre en place un marché privé pour planter des arbres	
			Accompagner le territoire de la montagne ardéchoise dans sa transition agroécologique
	Formation, emploi et compétences		Mobiliser, sensibiliser et former les professionnels de la rénovation énergétique

CANTAL	Industrie et produits bois	Promouvoir les feuillus (chêne, hêtre, châtaignier) en construction et utiliser cette ressource sous-exploitée au plan régional
	Transports	Développer la pratique et les infrastructures de mobilité active et décarbonée (aires de covoiturage, pistes cyclables, voies vertes...)
		Développer les sites de multimodalités en lien avec les transports en commun
	Bâtiment	Dynamiser la rénovation de logements individuels et collectifs
		Élaborer un guide ou des recommandations pour la rénovation en centre ancien et plus largement en rénovation et construction exemplaire
	Biodiversité	Déployer la Stratégie des Aires Protégées (SAP)
		Sécuriser quantitativement et qualitativement l'approvisionnement en eau, notamment via la surveillance des prélèvements, la performance technique des réseaux, et l'approche préventive de sécurisation dans le respect de la capacité des milieux
		Lutter contre les logements vacants
		Intégrer les trajectoires de sobriété foncière dans les projets d'aménagement
	Energie-déchets	Poursuivre l'identification et les réflexions sur les Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAEnR) et notamment pour le photovoltaïque sur toitures, ombrières sur parkings et sites en friche
Engager le tri à la source des biodéchets		
Développer la collecte en point d'apport volontaire (PAV) réunissant tous les flux		
Forêt	Renouveler et adapter la forêt au changement climatique	
Agriculture et alimentation	Massifier les bilans carbone dans les exploitations agricoles et mettre en œuvre les actions sources de progrès	
	Développer les circuits courts de proximité et l'approvisionnement en produits de qualité dans la restauration collective	
DROME	Transports	Promouvoir la pratique du covoiturage
	Bâtiment	Concevoir une dynamique de rénovation habitat/tertiaire dans une démarche « bénéfice/risques »
		Développer des rénovations exemplaires sur le département
	Biodiversité	Identifier les zones à potentiel de restauration et mettre en œuvre un projet de restauration
Energie-déchets	Développer des plateformes d'acteurs et ressources réemploi : pôles économie circulaire avec les entreprises	
HAUTE-LOIRE	Industrie et produits bois	Promouvoir une filière plasturgie durable
	Bâtiment	Conduire la rénovation énergétique de bâtiments anciens de manière exemplaire dans le cadre d'une politique de revitalisation des bourgs-centres et d'une offre d'ingénierie renouvelée

	Energie-déchets	Développer la méthanisation en partant du potentiel existant avec le cheptel local
	Foret	Promouvoir une filière performante du bois pour capter le carbone et régénérer la forêt
	Agriculture et Alimentation	Favoriser l'émergence de retenues collinaires
	Ressources naturelles	Encourager à adopter un plan local d'urbanisme (PLU) intercommunal pour limiter la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers et mieux intégrer les enjeux environnementaux
HAUTE-SAVOIE	Formation, emploi et compétences	Démultiplier les initiatives à partir de démonstrateurs : pour chaque entreprise déjà engagée dans la transition écologique, en inspirer une nouvelle
		Former 200 élus à la transition écologique
		Sensibiliser les citoyens de demain
		« Rendre accessible à tous les leviers de la transition écologique grâce à la facilitation graphique »
ISÈRE	Industrie et produits bois	Assurer un accompagnement des TPE et PME à la décarbonation
		Promouvoir les références construites en bois, fédérer les acteurs de la construction bois et accompagner les nouveaux porteurs de projets
	Transports	Augmenter le nombre de personnes par voiture sur les trajets domicile-travail, en développant les services publics de covoiturage et aménagements associés
	Bâtiment	Augmenter le nombre de réhabilitations dans le parc social isérois
	Biodiversité	Mettre en œuvre les plans d'actions triennaux de la stratégie aires protégées
	Ressources naturelles	Couvrir 100 % du département avec une instance de gouvernance de l'eau à l'échelle des bassins versants
		Accompagner les entreprises en faveur de la sobriété hydrique
	Energie-déchets	Identifier les zones d'accélération des énergies renouvelables dans le cadre de la production d'énergies renouvelables de Mars 2023 (Loi APER)
Formation, emploi et compétences	Former, en formation initiale, à la compréhension globale du comportement thermique du bâti dans tous les métiers du secteur	
	Former, en formation continue, à la compréhension globale du comportement thermique du bâti et à l'intervention coordonnée	
LOIRE	Transports	Inciter au déploiement d'infrastructures et de services par les autorités organisatrices de la mobilité
		Impulser et animer des démarches inter-collectivités visant à améliorer la gouvernance et la coordination des politiques de mobilité
		Favoriser l'attractivité, le confort et la sécurité des déplacements piétons, vélos et véhicules de mobilité intermédiaire
Bâtiment	Soutenir et accompagner la filière rénovation énergétique	

		Mutualiser à l'échelle de quartiers les initiatives en matière de sensibilisation et d'accompagnement à la rénovation et à la sobriété
		Rénover le parc immobilier des administrations publiques
	Biodiversité	Améliorer la connaissance de la biodiversité par différents dispositifs, comme les atlas de la biodiversité communale (ABC)
		Identifier des zones favorables au maintien de la biodiversité ordinaire et à son développement
		Déterminer les sites prioritaires sur lesquels engager des travaux de restauration et établir un financement, avec le fonds vert ou tout autre dispositif
	Energie-déchets	Soutenir la prise en compte de la planification des énergies renouvelables (EnR) dans les documents de planification des collectivités
Créer, étendre et exploiter des réseaux de chaleur à base d'énergies renouvelables ou de récupération (EnR&R)		
PUY-DE-DÔME	Transports	Réduire l'utilisation de la voiture individuelle
	Bâtiment	Réduire les consommations énergétiques du parc de logement d'ici 2030
	Ressources naturelles	Co-construire une trajectoire de sobriété de la ressource en eau sur le département du Puy-de-Dôme afin de diminuer de 10% les prélèvements d'ici 2030
RHÔNE	Industrie et produits bois	Créer une conciergerie environnementale dans les zones industrielles ou d'activités
		Généraliser la réalisation de bilans carbone et les plans de transition
		Sensibiliser les entreprises (salariés et équipes de direction) aux bonnes pratiques en matière de climat et de biodiversité et diffuser ces dernières
	Transports	Renforcer la proximité des services publics et des activités pour réduire les déplacements
		Encourager un report modal par un choc d'offres des transports collectifs pour réduire de 15 % l'utilisation de la voiture Individuelle
		Faire réaliser des études d'opportunité et de faisabilité sur le recours au fret fluvial par 100% des entreprises situées le long des axes navigables d'ici 2030
	Bâtiment	Nommer un ambassadeur « énergie » par intercommunalité pour la sensibilisation du secteur tertiaire privé à la rénovation énergétique, en lien avec MaPrimeRénov
		Sortir du fioul
		Trouver un nouvel équilibre entre préservation du patrimoine et rénovation énergétique
		Promouvoir l'utilisation du bois dans le secteur du bâtiment (énergie et construction)
Formation, emploi et compétences	Accélérer la montée en compétences des acteurs de la rénovation	

SAVOIE	Industrie et produits bois	Accompagner les sites les plus émetteurs du département
		Promouvoir les outils d'évaluation du bilan carbone des entreprises et du passage à l'action « Balance ta tonne », webinaires dédiés
		Faciliter et massifier les recours à l'écoconception ainsi qu'aux matériaux biosourcés pour la construction
	Transports	Mettre en place le Service Express Régional Métropolitain (SERM) de Chambéry dans ses différentes composantes
		Décarboner l'accès aux stations et les mobilités en montagne
		Développer une offre de services de proximité et solidaires en milieu rural, cohérente à l'échelle des bassins de mobilité régionaux et s'appuyant notamment sur la dynamique départementale autour des modes actifs et partagés
	Bâtiment	Maintenir un haut niveau de service pour accompagner la massification de la rénovation du parc de logements, avec la mise en place du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH)
		Accélérer la mise en œuvre du décret éco énergie tertiaire en structurant une offre de service adaptée au département
		Déployer des outils spécifiques aux enjeux touristiques en montagne, nécessaires à la remobilisation des lits froids
	Biodiversité	Accélérer la mise en œuvre du plan d'actions 2022-2024 de la Stratégie Aires Protégées (SAP) et enclencher le deuxième plan d'actions
		Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité ordinaire
	Ressources naturelles	Définir une trajectoire de sobriété par bassin versant en s'appuyant sur les projets de territoire pour la gestion de l'eau (-10% de consommation d'eau d'ici 2030)
		Mettre en œuvre des actions de sobriété, en tenant compte des spécificités touristiques du territoire
		Intégrer plus fortement la disponibilité de la ressource en eau dans l'aménagement du territoire, quel que soit son usage : agricole, neige, industrie, ou eau potable
	Energie-déchets	Renforcer significativement nos efforts collectifs de sobriété énergétique pour l'atteinte de l'objectif national de réduire de 40 à 50 % notre consommation d'énergie en 2050, par rapport à 2021
		Développer les installations de production d'énergie solaire photovoltaïque en favorisant les zones d'ores et déjà anthropisées, et viser la solarisation de l'intégralité des parkings de plus de 10 000 m <sup>2</sup> d'ici 2026, comme prévu par l'article 40 de la loi relative à l'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (APER)
		Mobiliser l'ensemble des acteurs de la filière méthanisation pour faciliter l'émergence de nouveaux projets
		Favoriser l'émergence et le déploiement de l'ensemble des filières de production d'énergie renouvelable ainsi que des solutions de stockage d'énergie
		Améliorer le taux de valorisation matière, notamment en développant la méthanisation des biodéchets, boues de step, et l'utilisation locale du broyage des déchets verts
		Expérimenter le réemploi de conteneurs en verre

		Renforcer le recyclage des déchets du BTP et rationaliser le stockage dans les Installations de stockage de déchets inertes (ISDI)
	Forets	Conforter les différents rôles de la forêt, avec un focus sur la forêt alluviale et mieux anticiper les risques (feux de forêt, problèmes sanitaires ...)
	Formation, emploi et compétences	Structurer une filière locale pour disposer de professionnels formés aux enjeux nouveaux de la rénovation énergétique, en s'appuyant sur les compétences existantes localement
	Agriculture et alimentation	Réduire les émissions de gaz à effet de serre dans un contexte de système agricole déjà très extensif
		Coupler production agricole et production d'énergie décarbonée
		Économiser l'eau, par des pratiques culturales et d'irrigation plus sobres et par le développement le stockage



**HAUTE-LOIRE**



**LES ACTIONS  
DÉPARTEMENTALES**

## Défi

Construire et rénover avec exemplarité

## ACTION

## CONDUIRE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE BÂTIMENTS ANCIENS DE MANIÈRE EXEMPLAIRE DANS LE CADRE D'UNE POLITIQUE DE REVITALISATION DES BOURGS-CENTRES ET D'UNE OFFRE D'INGÉNIERIE RENOUVELÉE

## Pilotes

- Département
- État

## Contributeurs

- Bailleurs sociaux
- Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE)
- Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB)
- Etat (Direction départementale des territoires, Unités Départementales de l'Architecture et du Patrimoine)
- Établissement public foncier (EPF) Auvergne
- Fédération Française du Bâtiment (FFB)
- Maison départementale de l'habitat (MDH)
- Société d'économie mixte (SEM) du Velay

## Mise en œuvre



2025 - 2026

## Description de l'action

Favoriser la rénovation thermique des **bâtiments privés****Animer** l'écosystème départemental pour massifier les rénovations privées globales permises par les financements de l'ANAH (Ma prime Rénov, Mon accompagnateur Rénov)Lancer des **études ou audits** énergétiques sur des bâtiments publics à l'échelle communale ou intercommunaleMobiliser des **certificats d'économie d'énergie** (CEE) pour le financement des projetsPublier un **guide** pour accompagner les ménages porteurs d'un projet de rénovation dans l'ancienMettre en place une **ingénierie départementale mutualisée** pour faciliter l'émergence d'opérations de renouvellement urbain à l'échelle d'îlots dégradés dans les communes du programme « Petites Villes de Demain »Déterminer des procédés de rénovation énergétique vertueux du **bâti ancien de centres-bourgs**

## Indicateurs de suivi



- Nombre de logements anciens indignes ou dégradés, rénovés dans le cadre d'une procédure de traitement à l'îlot
- Nombre de logements publics anciens rénovés de manière exemplaire

## Conditions de succès

- Mobiliser des financements de l'État (ANAH et Fonds vert ingénierie)

## Défi

Mobiliser toutes les TPE, PME et ETI industrielles en région pour le développement de la filière

### ACTION

## PROMOUVOIR UNE FILIÈRE PLASTURGIE DURABLE

### Pilotes

- Polymeris
- Polyvia

### Contributeurs

- Acteurs de la filière plasturgie & Acteurs de la recherche et développement
- État (France 2030)
- ADEME

### Mise en œuvre

Action à renforcer



2024 / 2026

Impact

Faisabilité

### Description de l'action



Accompagner les réponses aux **appels à projet** visant à développer des solutions de réutilisation du plastique



Encourager la filière à **se structurer** autour de la chaîne de réemploi



Inciter les entreprises à intégrer des matériaux recyclés dans leurs **processus** de production

### Conditions de succès

- Mobiliser fortement l'ensemble de la filière et des pouvoirs publics pour l'accompagnement des transformations nécessaires

### Indicateurs de suivi



- Nombre d'entreprises de la filière plasturgie accompagnées chaque année
- Évolution du nombre d'emplois dans la filière plasturgie
- Taux de recyclabilité

### Besoins pour accélérer

- Appui en ingénierie : méthodologie, ressources, moyens humains et moyens financiers
- Compétences spécifiques en communication
- Financements pérennes
- Partage d'expériences

## Défi

Mobiliser toutes les TPE, PME et ETI industrielles en région pour le développement de la filière

## ACTION

## PROMOUVOIR UNE FILIÈRE PERFORMANTE DU BOIS POUR CAPTER LE CARBONE ET RÉGÉNÉRER LA FORÊT

### Pilotes et contributeurs

- Fibois
- Fédération des Syndicats de Forestiers Privés de France (Fransylva)
- Centre National de la Propriété Forestière (CNPF)
- Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)
- Etat (Direction Départementale des Territoires)
- Office Français de la Biodiversité (OFB)
- Office National des Forêts (ONF)
- Autres entreprises de la filière
- Polymeris et Polyvia

### Mise en œuvre

Action à engager









2024 / 2030

Impact ★★☆☆

Faisabilité ★☆☆☆

### Description de l'action

-  Mieux connaître l'évolution de la forêt
-  Utiliser des bois déperissant
-  Mobiliser les dispositifs de France 2030, notamment via les appels à projet comme celui «Industrialisation performante des Produits Bois, dont un des axes correspond à la valorisation des bois en fin de vie
-  Lutter contre le morcellement du parcellaire forestier
-  Mettre en place une cellule de veille sur l'évolution de la santé des forêts
-  Mener une réflexion sur le seuil de coupe rase et sur le seuil d'obligation de reboisement à 5 ans

### Indicateurs de suivi



- Evolution annuelle du stockage de carbone à l'échelle de la Haute-Loire (observatoire régional climat air énergie)

### Conditions de succès

- Bénéficier d'accompagnement pour les appels à projet France 2030
- Engager des propriétaires forestiers et des gestionnaires
- Générer une collaboration efficace entre les acteurs locaux (Office National des Forêts, coopératives, associations)

### Besoins pour accélérer

- Appui en ingénierie : méthodologie, ressources, moyens humains et moyens financiers
- Compétences spécifiques en communication
- Financements pérennes
- Partage d'expériences

## Défi

Développer de façon soutenable la production de chaleur renouvelable en dépassant le seuil de 30 TWh de chaleur renouvelable produite en Auvergne-Rhône-Alpes toutes filières confondues (bois énergie, méthanisation, solaire thermique, valorisation des déchets)

## ACTION

### DÉVELOPPER LA MÉTHANISATION EN S'APPUYANT SUR LE POTENTIEL EXISTANT AVEC LE CHEPTEL LOCAL

#### Pilotes

&

#### Contributeurs

- Chambre d'agriculture
- Gaz Réseau Distribution de France (GRDF)
- ADEME
- Collectivités locales
- Conseil régional
- État (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations, Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement)
- Gestionnaire de Réseau de Transport Gazier (GRT gaz)
- Industrie agroalimentaire

#### Mise en œuvre

Action à engager



Dès 2024

Impact ★ ★ ☆

Faisabilité ★ ★ ☆

#### Description de l'action



**Communiquer** auprès des collectivités sur les potentiels de méthanisation



Identifier et **évaluer** des sites potentiels



**Accompagner** et conseiller à l'émergence de projets

#### Indicateurs de suivi



- Nombre d'unités de méthanisation créées et en fonctionnement
- Nombre de projets accompagnés
- Volume de biomasse valorisée et d'énergie produite (% , MWh)

#### Conditions de succès

- Mobiliser et engager les acteurs locaux dans le développement des projets de méthanisation (agriculteurs, collectivités, entreprises)

#### Besoins pour accélérer

- Investissements financiers
- Compétences techniques pour la maintenance et le fonctionnement des installations
- Développement de points de consommation proches des lieux de production

## Défi

Accompagner la profession agricole pour gérer l'eau de manière durable (défi départemental)

## ACTION

## FAVORISER L'ÉMERGENCE DE RETENUES COLLINAIRES

## Pilotes et contributeurs

- Chambre d'agriculture
- État (Direction Départementale des Territoires (DDT))
- Agence de l'Eau Loire Bretagne

## Mise en œuvre

Action à engager



Impact ★★ ★

Faisabilité ★★ ☆



## Description de l'action



Mettre en place un guide réglementaire pour l'implantation de retenues d'eau



Former et sensibiliser les acteurs



Renforcer le conseil technique, réglementaire et financier



Aider à l'identification des niveaux de difficulté des dossiers



Favoriser l'émergence de maîtres d'ouvrage



Communiquer sur le kit d'accompagnement à la planification écologique du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire



Recenser les plans d'eau par cartographie

## Indicateurs de suivi



- Nombre de dossiers accompagnés par an
- Nombre de retenues créées d'ici 2030

## Besoins pour accélérer

- Appui en ingénierie : méthodologie, ressources, moyens humains et moyens financiers
- Compétences spécifiques en communication
- Financements pérennes
- Partage d'expériences

## Conditions de succès

- Clarifier et simplifier les modalités de financement
- Développer les moyens humains, en ingénierie pour faire émerger des maîtres d'ouvrage



## Défi

Accompagner les acteurs des territoires pour créer de nouveaux modèles d'aménagement plus sobres en foncier.

### ACTION

**ENCOURAGER LES COLLECTIVITÉS À ADOPTER UN PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) INTERCOMMUNAL POUR LIMITER LA CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS AGRICOLES ET FORESTIER ET MIEUX INTÉGRER LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX**

#### Pilotes

- État (Préfecture, Direction Départementale des Territoires)

#### Contributeurs

- Intercommunalités
- Association des Maires de France (AMF)
- Association des Maires Ruraux (AMR)

#### Mise en œuvre

Action à engager



Dès 2024 : accompagnement d'un schéma de cohérence territoriale (SCoT) sur le pays de Lafayette

#### Description de l'action



Présenter aux élus des collectivités locales des **analyses stratégiques** portant notamment sur les enjeux liés au foncier économique afin de promouvoir la planification intercommunale

#### Indicateurs de suivi



- Nombre de PLUi en projet
- Nombre de SCOT approuvés ou révisés
- Consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF)
- Mobilisation du foncier économique

#### Conditions de succès

- Bénéficier de l'engagement des collectivités et des maires



**PUY DE DÔME**



## LA DÉMARCHE DE PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE MENÉE DANS LE DÉPARTEMENT

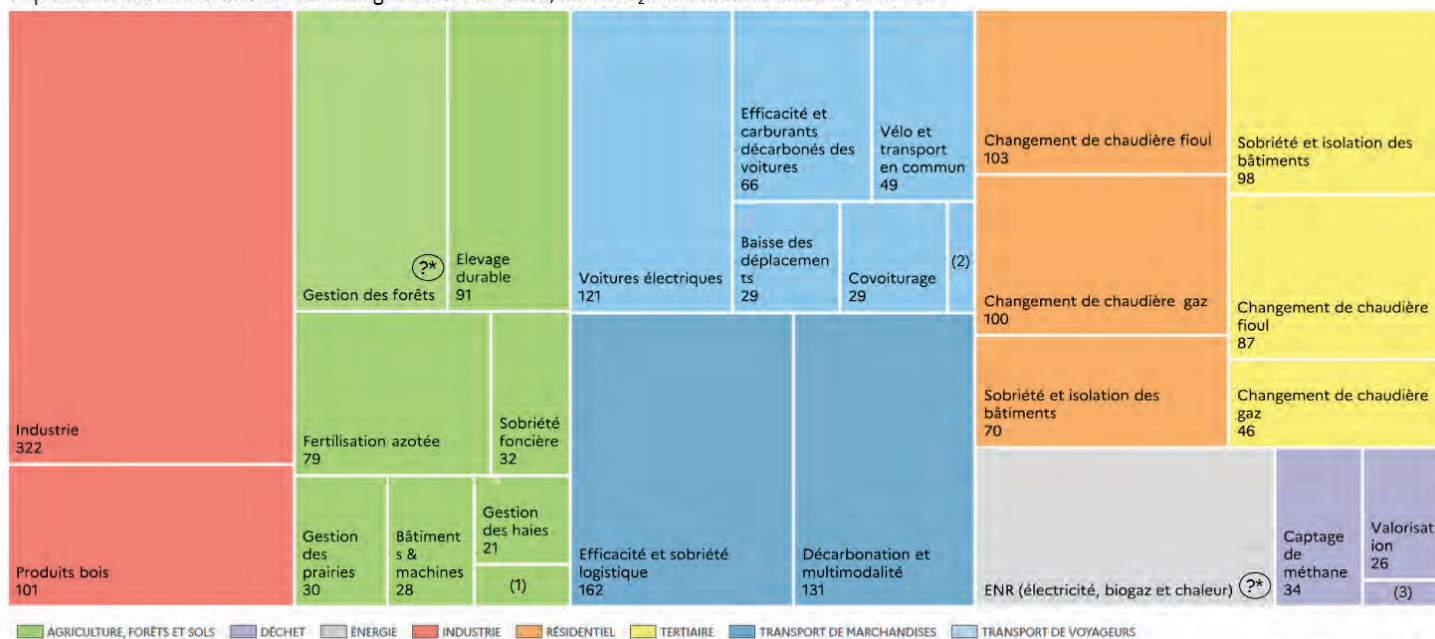
Dans le Puy-de-Dôme, tous les acteurs du territoire (élus et techniciens des collectivités, entreprises, associations, services de l'État) se sont impliqués largement dans la démarche de territorialisation de la planification écologique et ont pris part aux différents temps d'échanges et de réflexion qui ont été organisés.

Les collectivités se sont particulièrement mobilisées pour répondre aux questionnaires qui leur ont été adressés, afin de connaître leur niveau d'implication actuel et les priorités

d'action qu'elles identifient, sur les domaines du bâtiment, des transports, de l'énergie et des déchets, de l'industrie, de l'agriculture et de l'alimentation, de la biodiversité et des ressources naturelles. Le bon taux de participation a permis de **disposer d'un état des lieux départemental représentatif**.

Ces éléments ont alimenté les travaux des groupes régionaux et les réflexions départementales.

Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre, en ktCO<sub>2</sub>e économisés entre 2019 et 2030



(1) Pratiques stockantes : 10 ktCO<sub>2</sub>e. (2) Bus et cars : 7 ktCO<sub>2</sub>e. (3) Prévention des déchets : 5 ktCO<sub>2</sub>e.  
\* Objectifs non départementalisés en l'absence de données comparables

Les deux réunions de concertation départementale ont réuni chacune **une centaine de participants d'horizons divers**.

Lors de la première réunion, tenue le 5 février 2024 et qui visait à mobiliser les acteurs, en partageant un état des lieux et une proposition de méthode de travail, trois tables

rondes sur les thématiques transport, industrie, biodiversité et gestion de la ressource ont mis en avant des projets locaux afin **d'illustrer au mieux les possibilités d'action des territoires**.

Lors de la deuxième réunion, qui s'est déroulée le 16 mai 2024, un retour a été fait sur les réponses des collectivités aux questionnaires relatifs aux actions qu'elles ont d'ores et déjà engagées et à leurs priorités. Les défis identifiés par les groupes de travail régionaux ont été présentés, ainsi que les actions proposées pour les relever.

Des échanges fructueux ont eu lieu et ont fait ressortir **les 3 défis jugés collectivement prioritaires pour le département.**



### Les 3 défis prioritaires :

- encourager la sobriété et accélérer la rénovation thermique performante des logements,
- construire une trajectoire de sobriété dans les usages partagés de la ressource en eau,
- développer les mobilités alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle (transports en commun, mobilité active, covoiturage et mobilité partagée).

**Le travail de territorialisation de la planification écologique est désormais engagé avec les intercommunalités et leurs communes pour mettre en œuvre les priorités régionales et départementales, au travers d'actions inscrites dans les contrats pour la réussite**

# ● ● ● RETOUR SUR LA PRIORISATION DES ACTIONS

## ● Synthèse des secondes réunions départementales tenues dans la région

### Rappel du contexte

En septembre 2023, le Président de la République a appelé l'ensemble des parties prenantes de chaque territoire (collectivités, entreprises, associations, etc.) à conduire un exercice de planification écologique inédit au sein de leurs territoires en menant des COP territoriales comme outils de discussion stratégique organisées à l'échelle de la région.

Dans l'esprit des Conférences des Parties des Nations-Unies, les COP régionales visent à **renforcer les dynamiques existantes à l'échelle territoriale** : il s'agit de partager l'effort nécessaire pour réduire l'empreinte carbone et préserver la biodiversité des territoires en fonction des réalités locales en intégrant de manière cohérente tous les volets de la planification écologique déjà engagés.

Dans le cadre des travaux de la COP Auvergne-Rhône-Alpes, des réunions de concertations territoriales ont eu lieu dans chacun des 12 départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes en complément de 23 réunions régionales thématiques. Les premières réunions se sont déroulées en janvier et février 2024 et avaient comme objectifs de partager les enjeux et objectifs à atteindre et d'illustrer au travers d'exemples locaux quels sont les leviers qui permettent d'obtenir des résultats significatifs.

Une deuxième série de réunions départementales s'est déroulée en mai et juin 2024. **Ces réunions avaient cette fois-ci pour objectif d'enrichir la feuille de route régionale en priorisant des défis et identifiant des actions adaptées aux spécificités de chaque territoire.**

A l'issue de ces réunions, chaque département a transmis des fiches actions retenues à l'échelle de son territoire. Elles comprennent notamment la description de l'action, sa déclinaison, le ou les pilotes, les indicateurs de suivi de l'action, la temporalité, les conditions de succès ainsi que les besoins identifiés à court terme pour accélérer l'atteinte des objectifs. En sus des fiches actions, cinq des départements ont transmis une synthèse de leur seconde réunion : l'Allier, la Haute-Loire, le Puy-de-Dôme, le Rhône et la Savoie. Le présent document fait ainsi la synthèse des travaux conduits lors des deuxièmes réunions départementales.

### Une mobilisation importante pour définir les priorités d'actions face aux enjeux de la planification écologique

Chaque réunion départementale a rassemblé **entre 80 et 180 personnes** selon les départements avec des participants aux

profils variés : services de l'État, collectivités, fédérations, chambres consulaires, entreprises, associations, acteurs de l'aménagement, syndicats, etc.

Le format adopté pour chacune de ces réunions a été relativement similaire entre les départements avec une durée moyenne de 3 heures et une animation par la Préfecture de Département et la DDT avec des interventions à plusieurs voix, incluant parfois les sous-préfets, le Conseil Régional ainsi que le Conseil Départemental.

L'ordre du jour était centré autour des points suivants :

- **Rappel des enjeux de la territorialisation de la planification écologique et calendrier de la COP Auvergne-Rhône-Alpes ;**
- **Synthèse des retours issus de la consultation des collectivités et des contributions libres transmises par les acteurs du territoire ;**
- **Présentation des travaux issus des groupes de travail sectoriels de la COP, et notamment les défis prioritaires et des exemples d'actions les déclinant ;**
- **Débat sur les priorités départementales : identification des actions prioritaires pour le territoire.**

### Plus de 120 actions départementales identifiées dans le cadre des réunions de concertation territoriale

Les 12 départements ont élaboré plus de 120 actions, tous secteurs confondus :

Certains secteurs ont ainsi été plus couverts que d'autres. Les secteurs « Transports et mobilités » et « Biodiversité et ressources naturelles » ont ainsi été sélectionnés par 10 des 12 départements de la région, tandis que « Forêt » et « Déchets » n'ont été retenus que par respectivement 3 et 5 départements.

A noter que deux secteurs - « Formations, Emplois et Compétences » et « Agriculture et Alimentation » - n'ont pas été spécifiquement traités lors des groupes régionaux de travail sectoriels de la COP, ce qui peut expliquer une sélection limitée de ces secteurs dans les réunions départementales. Le premier secteur a été traité de manière transversale au cours des réunions régionales pour chacun des secteurs d'activité (bâtiment, transports et mobilités, ...) tandis que le second secteur n'a pas été abordé lors des réunions régionales. Ils feront l'objet de travaux complémentaires qui débiteront dès l'automne 2024.

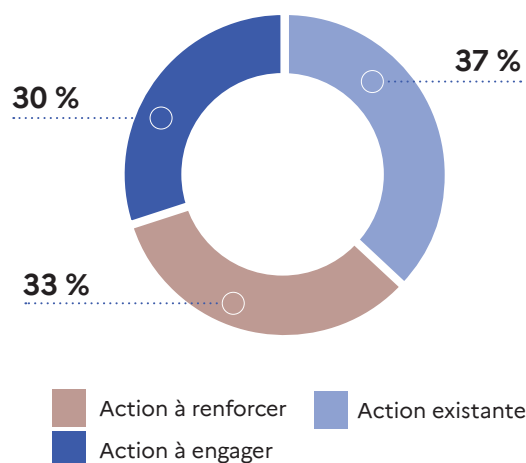
	Total par département	Biodiversité et Ressources naturelles	Transports et mobilités	Bâtiment	Énergie	Industrie et produits bois	Déchets	Agriculture Alimentation	Forêt	Formations Emplois compétences
Ain	12	2	2	2	2		2		2	
Allier	17	1	2	2	5		4	3		
Ardèche	20	5	3	4				7		1
Cantal	15	4	2	2	1	1	2	2	1	
Drôme	5	1	1	2			1			
Haute-Loire	6	1		1	1	1		1	1	
Haute-Savoie	4									4
Isère	10	3	1	1	1	2				2
Loire	11	3	3	3	2					
Puy de Dôme	3	1	1	1						
Rhône	11		3	4		3				1
Savoie	25	5	3	3	4	3	2	3	1	1
<b>Total par secteur</b>	<b>141</b>	<b>25</b>	<b>22</b>	<b>25</b>	<b>18</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>16</b>	<b>5</b>	<b>9</b>

La liste des actions travaillées au sein de chaque département est disponible en annexes.

- **Un tiers des actions départementales sont des actions nouvelles à engager.**

Les actions retenues n'ont pas toutes le même niveau de maturité. En effet, si certaines actions proposées sont déjà existantes et en cours de mise en oeuvre, d'autres sont à renforcer ou à engager.

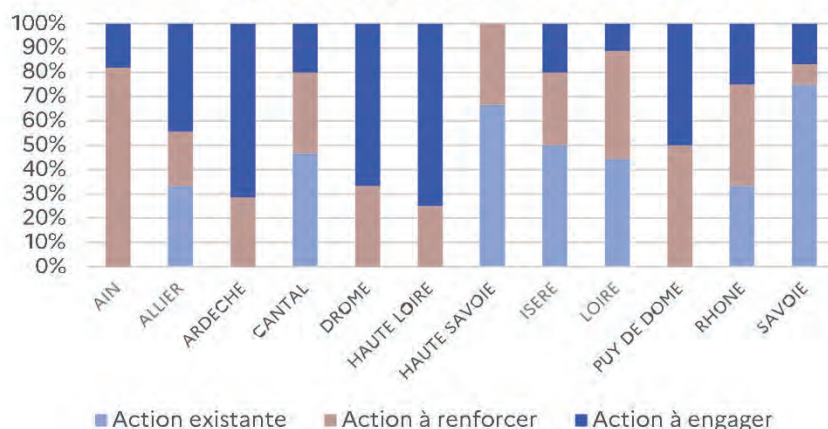
Au niveau régional, la répartition de l'ensemble des actions retenues par les départements est équilibrée en termes de niveau de maturité :



Cependant, la répartition par niveau de maturité des actions retenues est variable selon les départements. Certains départements se sont orientés vers l'approfondissement

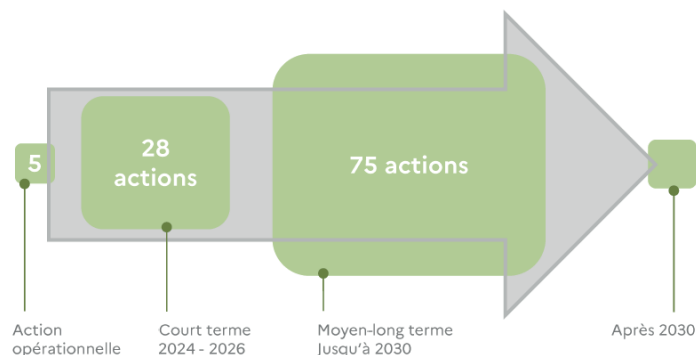
d'actions déjà mises en place et fonctionnelles tandis que d'autres ont privilégié l'émergence de nouvelles actions.

Répartition du niveau de maturité des actions proposées par département

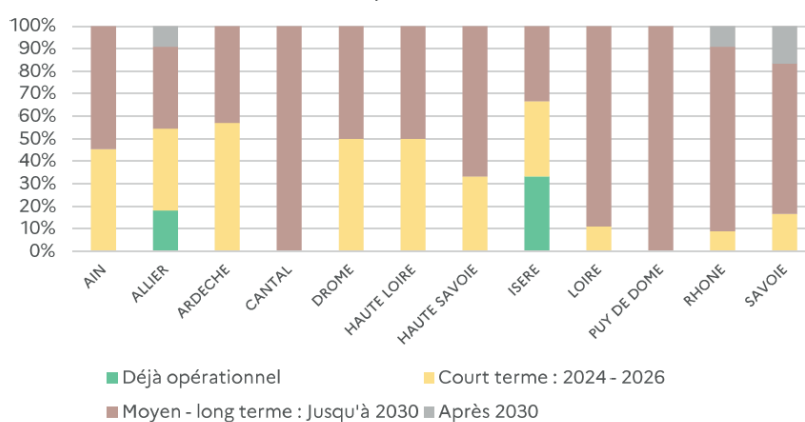


- **Une majorité d'actions départementales à réaliser d'ici à 2030**

Une temporalité de mise en place a été estimée pour la quasi-totalité des actions retenues par les départements. Certaines échéances sont précisément définies lorsqu'elles concernent des actions déjà développées et à renforcer. **Une majorité des actions sont à conduire sur le moyen et long terme** avec, dans la majorité des actions, un déploiement progressif sur toute la période jusqu'en 2030. **Une trentaine d'actions sont des actions de court terme**, avec une mise en œuvre de l'action débutant dès 2024 et s'achevant d'ici 2026. Les actions restantes ne sont soit pas concernées par ces temporalités (par exemple, les actions déjà existantes et fonctionnelles) soit pas prioritaires et avec des échéances plus lointaines, après 2030<sup>1</sup> :



Répartition de la temporalité des actions proposées par département



Bien que la majorité des actions soient planifiées pour le moyen et long terme, c'est à-dire à horizon 2030, il est important de noter que 10 des 12 départements ont également proposé des actions à mettre en place avant 2026. Cela assure un équilibre dans la progression des initiatives à travers la région, en combinant des efforts immédiats avec des projets de plus longue haleine.

- **Un portage des actions encore à affiner**

Pour garantir la mise en œuvre effective des actions départementales, un portage a été proposé, reposant sur la désignation d'un ou des pilotes ainsi que des contributeurs. Les actions ne sont cependant pas toutes encore assez matures pour définir, à date, de manière précise les institutions à mobiliser et leur rôle spécifique.

Les organisations proposées comme « pilotes » à ce stade sont assez similaires d'un département à l'autre pour les mêmes secteurs. Une constante intersectorielle est **l'implication des collectivités**, (communes, EPCI, conseil départemental ou conseil régional) mentionnés pour 30% des actions. Les territoires attendent également **un appui important de l'Etat**, qui est souvent cité (notamment pour le secteur du bâtiment).

Les autres organisations pilotes diffèrent selon le secteur concerné. Des syndicats sont notamment souvent ressortis, comme le syndicat départemental d'énergie, la CAPEB ou encore le syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (SICTOM). Des entreprises sont également identifiées comme leaders dans des secteurs spécifiques : la SNCF ou la Compagnie du Rhône pour le transport, et GRDF ou RTE pour l'Énergie.

- **Des besoins communs pour l'accélération de la mise en œuvre des actions**

Les départements ont identifié deux besoins majeurs, unanimement reconnus, pour accélérer la mise en place de leurs actions :

- Renforcer l'ingénierie disponible sur les territoires ;
- Pérenniser voire accroître les financements des projets.

Ces deux besoins concernent 80% des actions.

D'autres besoins ont été évoqués de façon plus ponctuelle comme du partage d'expériences, des actions de mise en réseau des agents des collectivités ou des compétences en communication.

1 - A noter que le graphique ci-dessous fournit une vision d'ensemble de la répartition des temporalités retenues, bien que les départements ne comptent pas tous le même nombre d'actions, en nombre absolu.

## Annexe – Liste des actions départementales

	Secteurs	Intitulé des Actions
AIN	Transports	Aménager les quartiers de gare et les arrêts de transport en commun en site propre pour favoriser l'intermodalité
		Mettre en place des infrastructures cyclables et de covoiturage, développer l'offre de transports en commun
	Bâtiment	Poursuivre la dynamique d'efficacité énergétique des logements sociaux
		Accélérer la rénovation des bâtiments publics avec un niveau élevé d'ambition en matière de consommation énergétique avec les aides du fonds vert
	Biodiversité	Intégrer la gestion de l'eau dans l'aménagement du territoire
		Encourager une utilisation économe de l'eau par tous les usagers
	Energie – déchets	Investir financièrement dans des projets d'électricité renouvelable
		Contribuer au développement du photovoltaïque sur bâti
		Réduire à la source la production de déchets
	Foret	Améliorer la collecte, le tri et la valorisation des déchets
		Favoriser le renouvellement de la forêt, en diversifiant les essences et en favorisant les modes de sylviculture vertueux
ALLIER	Transports	Mettre en œuvre le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicule Électrique (SDIRVE)
		Développer des plateformes de transport combiné de Saint Loup
	Bâtiment	Poursuivre l'accompagnement des ménages dans l'amélioration de leurs logements
		Structurer la filière économique locale d'intervention sur le parc existant
	Biodiversité	Mettre en place un modèle économique de gestion des haies
	Energie - déchets	Élaborer le document cadre Allier pour l'implantation de parc photovoltaïques
		Développer des parcs agrivoltaïques et organiser des réunions de concertation avec les porteurs de projets
		Élaborer une stratégie partagée et réaliste de développement éolien dans le département
		Amplifier le développement de méthaniseurs en injection ou en cogénération
		Construire 5 postes sources RTE sur le département (application S3-REnR)
		Construire des unités de rebours
		Mettre en œuvre une gestion de biodéchets à l'échelle du département
Moderniser l'usine incinération Bayet		

		Valoriser du biogaz grâce à l'unité WAGABOX® et substituer ce biogaz aux énergies fossiles afin d'éviter chaque année 2800 tonnes de CO2.
		Valoriser le méthane sur le site d'enfouissement de Chézy
	Agriculture	Réaliser une étude par l'institut de l'élevage (IDELE) sur la filière bovine dans l'Allier
		Poursuivre les bilans des gaz à effet de serre (GES) et l'optimisation des exploitations agricoles
		Accompagner la mise en œuvre de la loi EGALIM sur les obligations pour la restauration collective
ARDÈCHE	Transport	Intensifier l'usage de l'unique ligne ferroviaire d'Ardèche, située en rive droite du Rhône
		Mettre en place un covoiturage solidaire pour l'inclusion des publics vulnérables
		Tripler la part modale du vélo dans les déplacements du quotidien
	Bâtiment	Mettre en œuvre une méthode expérimentale de rapprochement entre l'offre et la demande de rénovation énergétique des bâtiments privés sur le territoire à énergie positive (TEPOS) Sud Ardèche
		Réaliser une étude de faisabilité en cours sur le Tiers-Financement en Sud Ardèche afin d'accélérer la rénovation BBC
		Améliorer l'image des métiers du bâtiment
		Etudier la faisabilité d'une école de production
	Biodiversité	Doter l'ensemble des intercommunalités du parc naturel régional des Monts d'Ardèche en Atlas de la biodiversité communaux (ABC)
		Améliorer la connaissance des enjeux sur la biodiversité : établir un « temps zéro » de la biodiversité ardéchoise
		Créer un réseau technique des acteurs de la biodiversité en Ardèche
		« Education dehors pour tous » : Ancrer l'éducation à l'environnement dans le quotidien des structures éducatives ardéchoises
		Déployer plus largement le projet « Il n'est pas trop tard puisque nous sommes là »
	Agriculture et alimentation	Mettre en place des rencontres collectives territorialisées entre des gestionnaires et cuisiniers de restauration collective et producteurs locaux pour partager les besoins et déployer des partenariats
		Accompagner les collectivités sur la rédaction des appels d'offre pour favoriser l'approvisionnement local
		Animer un « Club des cuisinier(e)s « ardéchois »
		Expérimenter une contractualisation des approvisionnements « Ardèche » durable et de qualité
		Relancer les commissions alimentation au sein des établissements scolaires
		Mettre en place un marché privé pour planter des arbres
		Accompagner le territoire de la montagne ardéchoise dans sa transition agroécologique
	Formation, emploi et compétences	Mobiliser, sensibiliser et former les professionnels de la rénovation énergétique

CANTAL	Industrie et produits bois	Promouvoir les feuillus (chêne, hêtre, châtaignier) en construction et utiliser cette ressource sous-exploitée au plan régional
	Transports	Développer la pratique et les infrastructures de mobilité active et décarbonée (aires de covoiturage, pistes cyclables, voies vertes...)
		Développer les sites de multimodalités en lien avec les transports en commun
	Bâtiment	Dynamiser la rénovation de logements individuels et collectifs
		Élaborer un guide ou des recommandations pour la rénovation en centre ancien et plus largement en rénovation et construction exemplaire
	Biodiversité	Déployer la Stratégie des Aires Protégées (SAP)
		Sécuriser quantitativement et qualitativement l'approvisionnement en eau, notamment via la surveillance des prélèvements, la performance technique des réseaux, et l'approche préventive de sécurisation dans le respect de la capacité des milieux
		Lutter contre les logements vacants
		Intégrer les trajectoires de sobriété foncière dans les projets d'aménagement
	Energie-déchets	Poursuivre l'identification et les réflexions sur les Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAEnR) et notamment pour le photovoltaïque sur toitures, ombrières sur parkings et sites en friche
Engager le tri à la source des biodéchets		
Développer la collecte en point d'apport volontaire (PAV) réunissant tous les flux		
Forêt	Renouveler et adapter la forêt au changement climatique	
Agriculture et alimentation	Massifier les bilans carbone dans les exploitations agricoles et mettre en œuvre les actions sources de progrès	
	Développer les circuits courts de proximité et l'approvisionnement en produits de qualité dans la restauration collective	
DROME	Transports	Promouvoir la pratique du covoiturage
	Bâtiment	Concevoir une dynamique de rénovation habitat/tertiaire dans une démarche « bénéfique/risques »
		Développer des rénovations exemplaires sur le département
	Biodiversité	Identifier les zones à potentiel de restauration et mettre en œuvre un projet de restauration
Energie-déchets	Développer des plateformes d'acteurs et ressources réemploi : pôles économie circulaire avec les entreprises	
HAUTE-LOIRE	Industrie et produits bois	Promouvoir une filière plasturgie durable
	Bâtiment	Conduire la rénovation énergétique de bâtiments anciens de manière exemplaire dans le cadre d'une politique de revitalisation des bourgs-centres et d'une offre d'ingénierie renouvelée

		Mutualiser à l'échelle de quartiers les initiatives en matière de sensibilisation et d'accompagnement à la rénovation et à la sobriété
		Rénover le parc immobilier des administrations publiques
	Biodiversité	Améliorer la connaissance de la biodiversité par différents dispositifs, comme les atlas de la biodiversité communale (ABC)
		Identifier des zones favorables au maintien de la biodiversité ordinaire et à son développement
	Energie-déchets	Déterminer les sites prioritaires sur lesquels engager des travaux de restauration et établir un financement, avec le fonds vert ou tout autre dispositif
		Soutenir la prise en compte de la planification des énergies renouvelables (EnR) dans les documents de planification des collectivités
		Créer, étendre et exploiter des réseaux de chaleur à base d'énergies renouvelables ou de récupération (EnR&R)
PUY-DE-DÔME	Transports	Réduire l'utilisation de la voiture individuelle
	Bâtiment	Réduire les consommations énergétiques du parc de logement d'ici 2030
	Ressources naturelles	Co-construire une trajectoire de sobriété de la ressource en eau sur le département du Puy-de-Dôme afin de diminuer de 10% les prélèvements d'ici 2030
RHÔNE	Industrie et produits bois	Créer une conciergerie environnementale dans les zones industrielles ou d'activités
		Généraliser la réalisation de bilans carbone et les plans de transition
		Sensibiliser les entreprises (salariés et équipes de direction) aux bonnes pratiques en matière de climat et de biodiversité et diffuser ces dernières
	Transports	Renforcer la proximité des services publics et des activités pour réduire les déplacements
		Encourager un report modal par un choc d'offres des transports collectifs pour réduire de 15 % l'utilisation de la voiture Individuelle
		Faire réaliser des études d'opportunité et de faisabilité sur le recours au fret fluvial par 100% des entreprises situées le long des axes navigables d'ici 2030
	Bâtiment	Nommer un ambassadeur « énergie » par intercommunalité pour la sensibilisation du secteur tertiaire privé à la rénovation énergétique, en lien avec MaPrimeRénov
		Sortir du fioul
		Trouver un nouvel équilibre entre préservation du patrimoine et rénovation énergétique
		Promouvoir l'utilisation du bois dans le secteur du bâtiment (énergie et construction)
Formation, emploi et compétences	Accélérer la montée en compétences des acteurs de la rénovation	

	Transports	Renforcer la proximité pour réduire les déplacements (services publics, activités)
		Encourager un report modal par un choc d'offres des transports collectifs pour réduire de 15 % l'utilisation de la voiture Individuelle
		Faire réaliser des études de faisabilité sur l'opportunité de recourir au fret fluvial par 100% des entreprises situées le long des axes navigables d'ici 2030
	Bâtiment	Sortir du fioul
		Promouvoir l'utilisation du bois dans le secteur du bâtiment (énergie et construction)
Energie-déchets	Développer massivement les panneaux photovoltaïques pour les TPE et PME	
Formation, emploi et compétences	Accélérer la montée en compétences des acteurs de la rénovation	
SAVOIE	Industrie et produits bois	Accompagner les sites les plus émetteurs du département
		Promouvoir les outils d'évaluation du bilan carbone des entreprises et du passage à l'action (« Balance ta tonne », webinaires dédiés)
		Faciliter et massifier les recours à l'écoconception et aux matériaux biosourcés pour la construction
	Transports	Mettre en place le Service Express Régional Métropolitain (SERM) de Chambéry dans ses différentes composantes pour organiser le report modal dans le sillon alpin savoyard et sur le périmètre Zones à Faibles Émissions Mobilité (ZFE-M) : rabattements vers les Pôles d'Échanges Multimodaux (PEM) en modes actifs et partagés, articulation avec les réseaux collectifs urbains coordonnés à l'échelle du SERM, offre transport express régional cadencée, ...
		Décarboner l'accès aux stations et les mobilités en montagne
		Développer une offre de services de proximité et solidaires en milieu rural, cohérente à l'échelle des bassins de mobilité régionaux et s'appuyant notamment sur la dynamique départementale autour des modes actifs et partagés
	Bâtiment	Maintenir un haut niveau de service pour accompagner la massification de la rénovation du parc de logements, avec la mise en place du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH) en 2025
		Accélérer la mise en œuvre du décret tertiaire en structurant une offre de service adaptée au département
	Biodiversité	Accélérer la mise en œuvre du plan d'actions 2022-2024 de la Stratégie Aires Protégées (SAP) et enclencher le deuxième plan d'actions
		Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité ordinaire, par exemple au travers de programme comme "Man And Biosphère", engagé par Grand Lac communauté d'agglomération
	Ressources naturelles	Définir une trajectoire de sobriété par bassin versant en s'appuyant sur les démarches des Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) pour les territoires les plus fragiles afin d'atteindre une réduction de 10 % de consommation d'eau d'ici 2030
		Mettre en œuvre des actions de sobriété en augmentant les rendements des réseaux d'Adduction d'Eau Potable (AEP), en développant des Plans de Sobriété Hydrique (PSH) sur l'ensemble des activités économiques, et en renforçant la communication grand public sur les usages économes de l'eau, en tenant compte des spécificités touristiques du territoire
		Intégrer plus fortement la disponibilité de la ressource en eau dans l'aménagement du territoire, quel que soit son usage : agricole, neige, industrie, ou eau potable

SAVOIE	Industrie et produits bois	Accompagner les sites les plus émetteurs du département
		Promouvoir les outils d'évaluation du bilan carbone des entreprises et du passage à l'action « Balance ta tonne », webinaires dédiés
		Faciliter et massifier les recours à l'écoconception ainsi qu'aux matériaux biosourcés pour la construction
	Transports	Mettre en place le Service Express Régional Métropolitain (SERM) de Chambéry dans ses différentes composantes
		Décarboner l'accès aux stations et les mobilités en montagne
		Développer une offre de services de proximité et solidaires en milieu rural, cohérente à l'échelle des bassins de mobilité régionaux et s'appuyant notamment sur la dynamique départementale autour des modes actifs et partagés
	Bâtiment	Maintenir un haut niveau de service pour accompagner la massification de la rénovation du parc de logements, avec la mise en place du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH)
		Accélérer la mise en œuvre du décret éco énergie tertiaire en structurant une offre de service adaptée au département
		Déployer des outils spécifiques aux enjeux touristiques en montagne, nécessaires à la remobilisation des lits froids
	Biodiversité	Accélérer la mise en œuvre du plan d'actions 2022-2024 de la Stratégie Aires Protégées (SAP) et enclencher le deuxième plan d'actions
		Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité ordinaire
	Ressources naturelles	Définir une trajectoire de sobriété par bassin versant en s'appuyant sur les projets de territoire pour la gestion de l'eau (-10% de consommation d'eau d'ici 2030)
		Mettre en œuvre des actions de sobriété, en tenant compte des spécificités touristiques du territoire
		Intégrer plus fortement la disponibilité de la ressource en eau dans l'aménagement du territoire, quel que soit son usage : agricole, neige, industrie, ou eau potable
	Energie-déchets	Renforcer significativement nos efforts collectifs de sobriété énergétique pour l'atteinte de l'objectif national de réduire de 40 à 50 % notre consommation d'énergie en 2050, par rapport à 2021
		Développer les installations de production d'énergie solaire photovoltaïque en favorisant les zones d'ores et déjà anthropisées, et viser la solarisation de l'intégralité des parkings de plus de 10 000 m <sup>2</sup> d'ici 2026, comme prévu par l'article 40 de la loi relative à l'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (APER)
		Mobiliser l'ensemble des acteurs de la filière méthanisation pour faciliter l'émergence de nouveaux projets
		Favoriser l'émergence et le déploiement de l'ensemble des filières de production d'énergie renouvelable ainsi que des solutions de stockage d'énergie
		Améliorer le taux de valorisation matière, notamment en développant la méthanisation des biodéchets, boues de step, et l'utilisation locale du broyage des déchets verts
		Expérimenter le réemploi de conteneurs en verre

		Renforcer le recyclage des déchets du BTP et rationaliser le stockage dans les Installations de stockage de déchets inertes (ISDI)
	Forets	Conforter les différents rôles de la forêt, avec un focus sur la forêt alluviale et mieux anticiper les risques (feux de forêt, problèmes sanitaires ...)
	Formation, emploi et compétences	Structurer une filière locale pour disposer de professionnels formés aux enjeux nouveaux de la rénovation énergétique, en s'appuyant sur les compétences existantes localement
	Agriculture et alimentation	Réduire les émissions de gaz à effet de serre dans un contexte de système agricole déjà très extensif
		Coupler production agricole et production d'énergie décarbonée
		Économiser l'eau, par des pratiques culturales et d'irrigation plus sobres et par le développement le stockage



**PUY DE DÔME**

# **LES ACTIONS DÉPARTEMENTALES**

## Défi

Co-construire une trajectoire de sobriété de la ressource en eau sur chaque bassin versant en région (développement des outils PTGE), et la mettre en œuvre collectivement

 -10% d'eau prélevée d'ici 2030 à l'échelle régionale

## ACTION

## CO-CONSTRUIRE UNE TRAJECTOIRE DE SOBRIÉTÉ DE LA RESSOURCE EN EAU À L'ÉCHELLE DU DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME AFIN DE DIMINUER DE 10% LES PRÉLÈVEMENTS D'ICI 2030

## Pilotes

- Agences de l'Eau
- Conseil départemental
- Intercommunalités
- État
- Commission Locale de l'Eau des Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (CLE des SAGE)
- Syndicats d'eau potable

## Contributeurs

- Chambres consulaires
- Intercommunalités

## Mise en œuvre










Action à renforcer



2021 / 2030

Impact   
Faisabilité 

## Description de l'action

-  Finaliser les études hydrologie, milieux, usages, climat du département pour analyser l'adéquation besoins-ressources et aboutir à la **définition des volumes prélevables** pour tous les usages
-  Mettre en œuvre le **Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau**
-  Rénover les **réseaux d'alimentation en eau potable** en augmentant le taux d'investissement dans ces réseaux
-  Intégrer la gestion de l'eau dans l'**aménagement du territoire**
-  Recourir davantage à la réutilisation des eaux usées traitées et à l'utilisation des eaux pluviales pour l'**arrosage** des espaces verts et terrains de sport
-  Conduire une réflexion concertée sur le **prix de l'eau**
-  Poursuivre l'**action des industriels** dans la mise en place des Plans d'Utilisation Rationnelle de l'Eau et des plans de sobriété hydrique
-  Mettre en place un **observatoire départemental de l'eau** piloté par le Conseil départemental pour planifier et structurer collectivement les futurs équipements, en vue d'une gestion solidaire de l'eau potable
-  Rationaliser la **gouvernance de l'eau**, en réduisant le nombre de structures gestionnaires

## Indicateurs de suivi



- Nombre de projets de Réutilisation des Eaux usées Traitées (RÉUTE) autorisés
- Nombre de Plans d'Utilisation Rationnelle de l'Eau (PURE) signés
- Taux de fuite moyen des réseaux

## Conditions de succès

- Assurer l'engagement des collectivités
- Informer et sensibiliser les citoyens, agriculteurs, industriels et entreprises.

## Besoins pour accélérer

- Temps et moyens humains d'animation pour lancer la dynamique
- Identification de référents pour cette action dans les intercommunalités
- Identification de la structure qui pilote
- Aides financières des agences de l'eau

## Défi

Encourager la sobriété et accélérer la rénovation thermique des logements

- 80 000 logements rénovés par an à l'échelle régionale
- 15 % de consommations énergétiques du parc résidentiel régional entre 2019 et 2030

## ACTION

### RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES DU PARC DE LOGEMENT

#### Pilote

- État

#### Contributeurs

- ADEME
- Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)
- Bailleurs sociaux
- Communes
- Conseil départemental
- Intercommunalités
- Tous les maîtres d'ouvrages publics et privés

#### Mise en œuvre

Action à renforcer



2024-2030

Impact ★★★★★  
Faisabilité ★★★★★

#### Description de l'action

- Maintenir un **guichet unique** d'information et d'accompagnement à la rénovation énergétique pour tous les ménages du département dans le cadre des futurs pactes territoriaux en 2025
- Accompagner les intercommunalités dans l'élaboration et ou la mise en œuvre des **dispositifs programmés de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)** en direction des publics les plus modestes et en intégrant les différentes thématiques (rénovation énergétique, adaptation au vieillissement, lutte contre l'habitat indigne)
- Massifier les engagements financiers** de l'ANAH permettant notamment des rénovations d'ampleur avec 2 sauts d'étiquette
- Accompagner la **requalification des copropriétés** les plus fragiles et les plus dégradées, notamment sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole
- Permettre aux bailleurs sociaux de bénéficier des financements de l'État en faveur de la **rénovation énergétique de leur parc social** en visant les logements les plus énergivores et la décarbonation des modes de chauffage
- Poursuivre les réhabilitations du parc social dans le cadre de la mise en œuvre de **projets de rénovation urbaine**

#### Indicateurs de suivi



- Nombre de logements du parc privé rénovés ayant bénéficié des aides de l'ANAH
- Nombre de logements sociaux ayant bénéficié des financements « rénovation énergétique » et « changement de vecteur »

#### Conditions de succès

- Assurer des guichets d'accompagnement de qualité pour les ménages
- Développer un réseau efficace d'accompagnateurs techniques des rénovations (Mon accompagnateur Rénov)
- Disposer de financements mobilisables par les bailleurs sociaux

#### Besoins pour accélérer

- Formation professionnelle de toute la chaîne d'acteurs (maître d'ouvrage, maître d'œuvre, entreprises, élus...)
- Financements mobilisables par les bailleurs sociaux

## Défi

Promouvoir et développer les transports en commun, la mobilité active, le covoiturage et la mobilité partagée

 **-15% d'utilisation de la voiture individuelle à l'échelle régionale, en prenant en compte les spécificités des territoires**

## ACTION

### RÉDUIRE L'UTILISATION DE LA VOITURE INDIVIDUELLE

#### Pilotes

- Communes
- Conseil départemental
- Conseil régional
- Intercommunalités

#### Contributeur

- État
- SNCF
- Entreprises
- Syndicats de transports

#### Mise en œuvre

Action à engager



2024 / 2030

Impact 

Faisabilité 

#### Description de l'action



Optimiser l'exploitation des services de transport existants et développer de nouveaux projets pour **compléter et renforcer l'offre** (ex : le projet Inspire)



Rééquilibrer le **partage de l'espace public et des voiries** au profit des modes actifs, notamment du vélo, y compris en milieu rural



Développer l'**offre ferroviaire locale** (projet de services express régionaux métropolitains (SERM) de l'étoile ferroviaire de Clermont-Ferrand), régionale (lignes TER hors services express régionaux métropolitain) et améliorer les performances des lignes Clermont-Ferrand - Paris et Clermont-Ferrand - Lyon



Développer de **nouveaux services de mobilité** au niveau des Autorités organisatrices de la mobilité locales, avec l'appui du Fonds vert



Favoriser le développement de l'**autopartage**, en explorant notamment la mise à disposition des flottes de véhicules des collectivités et des entreprises auprès des citoyens



Développer et favoriser le **covoiturage**

#### Indicateurs de suivi



- Evolution des parts modales des déplacements domicile-travail (% voiture, vélo, TC, covoiturage ...)
- Distance parcourue par des voitures particulières (km)
- Nombre de plans de mobilité simplifiés élaborés ou en cours d'élaboration
- Linéaire des infrastructures cyclables (km)

#### Conditions de succès

- S'assurer de l'engagement des AOM régionale et locales ainsi que des gestionnaires de voiries
- Informer les citoyens et les entreprises

#### Besoins pour accélérer

- Maintien et développement des guichets de financements



**RHÔNE**



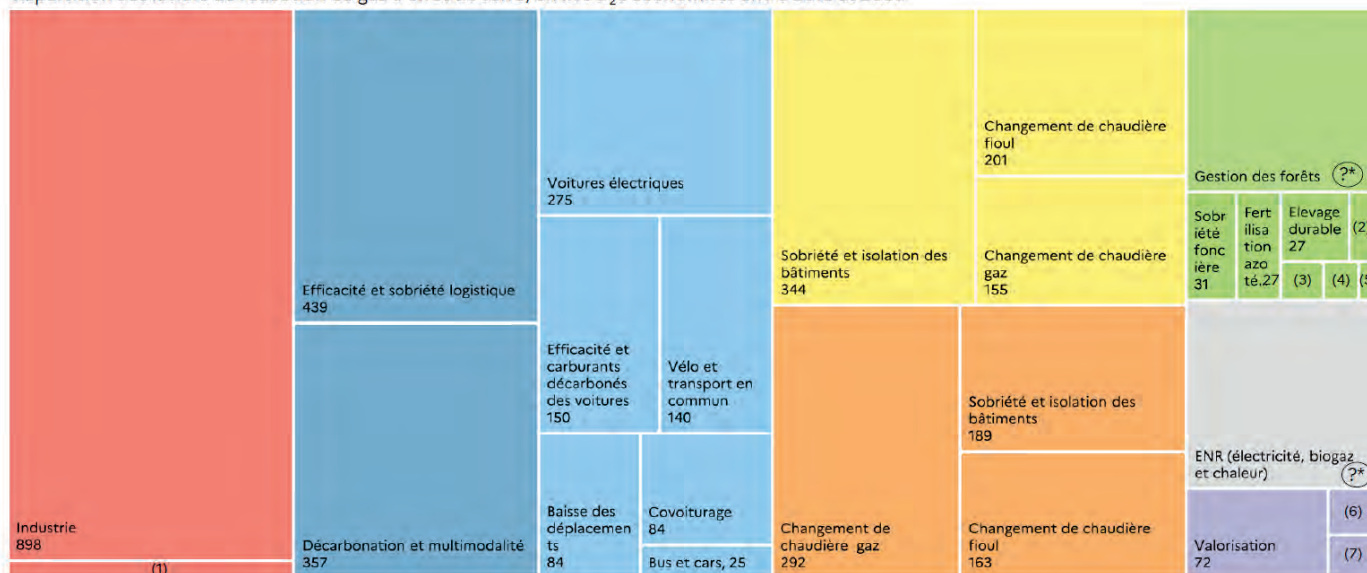
## LA DÉMARCHE DE PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE MENÉE DANS LE DÉPARTEMENT

Le Rhône est un territoire diversifié, qui comprend une agglomération concentrant 18 % de la population à l'échelle régionale et qui se caractérise par une densité urbaine forte, des enjeux importants de mobilité et une présence industrielle historique et qui se maintient.

Mais le Rhône est également constitué d'espaces péri-urbains et ruraux, véritables poumons verts, connectés à l'agglomération. C'est enfin un territoire disposant d'une agriculture dynamique et de ressources naturelles à préserver.

Sur ce territoire, les secteurs au plus fort potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030, sont aussi les secteurs les plus émetteurs à ce jour : **le bâtiment, qui comprend les édifices résidentiels et tertiaires, et les transports, de voyageurs comme de marchandises.** Ces deux secteurs émettent respectivement 33 % et 31 % des gaz à effet de serre du territoire (en 2022). Vient ensuite le secteur «industrie/gestion des déchets» avec 29 % des émissions.

Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre, en ktCO<sub>2</sub>e économisés entre 2019 et 2030



(1) Produits bois : 29 ktCO<sub>2</sub>e. (2) Bâtiments & machines : 10 ktCO<sub>2</sub>e. (3) Gestion des prairies : 9 ktCO<sub>2</sub>e. (4) Gestion des haies : 8 ktCO<sub>2</sub>e. (5) Pratiques stockantes : 3 ktCO<sub>2</sub>e. (6) Prévention des déchets: 12 ktCO<sub>2</sub>e. (7) Captage de méthane : 11 ktCO<sub>2</sub>e. \* Objectifs non départementalisés en l'absence de données comparables

Face à ce constat, la planification écologique qui a été lancée en 2023 a été l'occasion d'inviter les nombreux acteurs (collectivités locales, représentants du monde économique, monde associatif) à travailler collectivement à la définition des objectifs prioritaires pour le territoire et aux actions concrètes à proposer pour les atteindre, **en se concentrant prioritairement sur les secteurs les plus émetteurs.** Les propositions d'actions figurant dans ce cahier départemental proviennent des participants aux ateliers de la COP du Rhône.

**Pour le domaine de l'industrie,** les entreprises les plus émettrices en gaz à effet de serre ont mis en place et font l'objet d'un suivi spécifique visant à réduire leurs émissions et les actions doivent se poursuivre. Ainsi, le choix a été fait pour cette COP d'axer les réflexions sur les principaux enjeux identifiés pour les PME / TPE : l'efficacité énergétique, la récupération d'énergie fatale, la sobriété hydrique, le développement de production d'énergie photovoltaïque, mais aussi la sensibilisation des acteurs économiques à leurs impacts sur la biodiversité.

**Pour le domaine des transports,** les leviers d'actions relatifs au transport de voyageurs sont mis en place et prendront de l'ampleur au fur et à mesure des plans de déploiement. Les leviers d'action relatifs au transport de marchandises restent à renforcer.

Pour atteindre l'objectif de neutralité carbone, **l'ensemble des secteurs d'activité, y compris ceux des déchets, de l'agriculture, de l'énergie, seront mis à contribution** afin de réduire autant les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 qu'au cours des 30 dernières années. L'Etat sera à leurs côtés pour accompagner cette transition.

**Dans le domaine du bâtiment,** les actions proposées concernent l'encouragement à la sobriété et à la rénovation thermique performante. Elles devront être accélérées.

# ● ● ● RETOUR SUR LA PRIORISATION DES ACTIONS

## ● Synthèse des secondes réunions départementales

### Rappel du contexte

En septembre 2023, le Président de la République a appelé l'ensemble des parties prenantes de chaque territoire (collectivités, entreprises, associations, etc.) à conduire un exercice de planification écologique inédit au sein de leurs territoires en menant des COP territoriales comme outils de discussion stratégique organisés à l'échelle de la région.

Dans l'esprit des Conférences des Parties des Nations-Unies, les COP régionales visent à **renforcer les dynamiques existantes à l'échelle territoriale** : il s'agit de partager l'effort nécessaire pour réduire l'empreinte carbone et préserver la biodiversité des territoires en fonction des réalités locales en intégrant de manière cohérente tous les volets de la planification écologique déjà engagés.

Dans le cadre des travaux de la COP Auvergne-Rhône-Alpes, des réunions de concertations territoriales ont eu lieu dans chacun des 12 départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes en complément de 23 réunions régionales thématiques. Les premières réunions se sont déroulées en janvier et février 2024 et avaient comme objectifs de partager les enjeux et objectifs à atteindre et d'illustrer au travers d'exemples locaux quels sont les leviers qui permettent d'obtenir des résultats significatifs.

Une deuxième série de réunions départementales s'est déroulée en mai et juin 2024. **Ces réunions avaient cette fois-ci pour objectif d'enrichir la feuille de route régionale en priorisant des défis et en identifiant des actions adaptées aux spécificités de chaque territoire.**

A l'issue de ces réunions, chaque département a transmis des fiches actions retenues à l'échelle de son territoire. Elles comprennent notamment la description de l'action, sa déclinaison, le ou les pilotes, les indicateurs de suivi de l'action, la temporalité, les conditions de succès ainsi que les besoins identifiés à court terme pour accélérer l'atteinte des objectifs. En sus des fiches actions, cinq des départements ont transmis une synthèse de leur seconde réunion : l'Allier, la Haute-Loire, le Puy-de-Dôme, le Rhône et la Savoie. Le présent document fait ainsi la synthèse des travaux conduits lors des deuxièmes réunions départementales.

### Une mobilisation importante pour définir les priorités d'actions face aux enjeux de la planification écologique

Chaque réunion départementale a rassemblé entre **80 et 180 personnes** selon les départements avec des participants aux profils variés : services de l'État, collectivités, fédérations, chambres consulaires, entreprises, associations, acteurs de l'aménagement, syndicats, etc.

Le format adopté dans le Rhône lors de la réunion du 2 mai s'est distingué du format plus classiquement adopté dans les autres départements. Ainsi, après un point sur l'état d'avancement de la démarche par la Préfecture de Département et la DDT, les participants ont été invités à travailler en atelier au format « world café » sur quatre thématiques : industrie, bâtiments, transport, énergies renouvelables. L'ensemble des participants a pu prendre part, successivement à chacun de ces ateliers dont l'animation de ces ateliers était assurée par la DDT du Rhône et l'unité départementale Rhône de la DREAL (pour le groupe industrie). Cette réunion a été organisée de façon à pouvoir tenir lieu, également, de conférence territoriale pour les « zones d'accélération EnR ».

L'ordre du jour était centré autour des points suivants :

- **Rappel des enjeux de la territorialisation de la planification écologique et calendrier de la COP Auvergne-Rhône-Alpes ;**
- **Synthèse des retours issus de la consultation des collectivités et des contributions libres transmises par les acteurs du territoire ;**
- **Présentation des travaux issus des GT sectoriels de la COP, et notamment les défis prioritaires et des exemples d'actions les déclinant ;**
- **Débat sur les priorités départementales : identification des actions prioritaires pour le territoire.**

### Plus de 140 actions départementales identifiées dans le cadre des réunions de concertation territoriale

Les 12 départements ont élaboré plus de 140 actions, tous secteurs confondus :

Certains secteurs ont ainsi été plus couverts que d'autres. Les secteurs « Transports et mobilités » et « Biodiversité et ressources naturelles » ont ainsi été sélectionnés par 10 des 12 départements de la région, tandis que « Forêt » et « Déchets » n'ont été retenus que par respectivement 4 et 5 départements.

A noter que deux secteurs - « Formations, Emplois et Compétences » et « Agriculture et Alimentation » - n'ont pas été spécifiquement traités lors des groupes régionaux de travail sectoriels de la COP, ce qui peut expliquer une sélection limitée de ces secteurs dans les réunions départementales. Le premier secteur a été traité de manière transversale au cours des réunions régionales pour chacun des secteurs d'activité (bâtiment, transports et mobilités, ...) tandis que le second secteur n'a pas été abordé lors des réunions régionales. Ils feront l'objet de travaux complémentaires qui débiteront dès l'automne 2024.

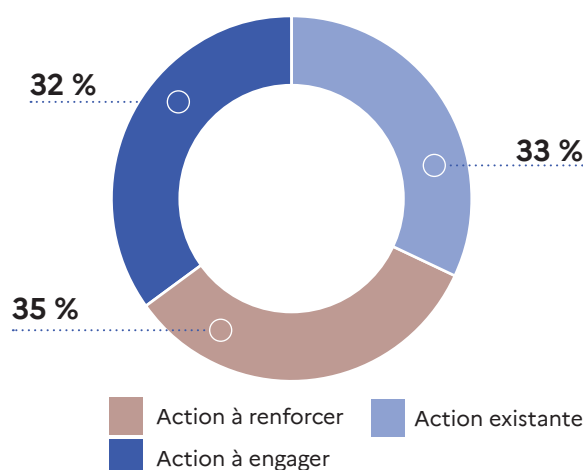
	Total par département	Biodiversité et Ressources naturelles	Transports et mobilités	Bâtiment	Énergie	Industrie et produits bois	Déchets	Agriculture Alimentation	Forêt	Formations Emplois compétences
Ain	12	2	2	2	2		2		2	
Allier	17	1	2	2	5		4	3		
Ardèche	20	5	3	4				7		1
Cantal	15	4	2	2	1	1	2	2	1	
Drôme	5	1	1	2			1			
Haute-Loire	6	1		1	1	1		1	1	
Haute-Savoie	4									4
Isère	10	3	1	1	1	2				2
Loire	11	3	3	3	2					
Puy de Dôme	3	1	1	1						
Rhône	11		3	4		3				1
Savoie	25	5	3	3	4	3	2	3	1	1
<b>Total par secteur</b>	<b>141</b>	<b>25</b>	<b>22</b>	<b>25</b>	<b>18</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>16</b>	<b>5</b>	<b>9</b>

La liste des actions travaillées au sein de chaque département est disponible en annexes.

- **Un tiers des actions départementales sont des actions nouvelles à engager.**

Les actions retenues n'ont pas toutes le même niveau de maturité. En effet, si certaines actions proposées sont déjà existantes et en cours de mise en œuvre, d'autres sont à renforcer ou à engager.

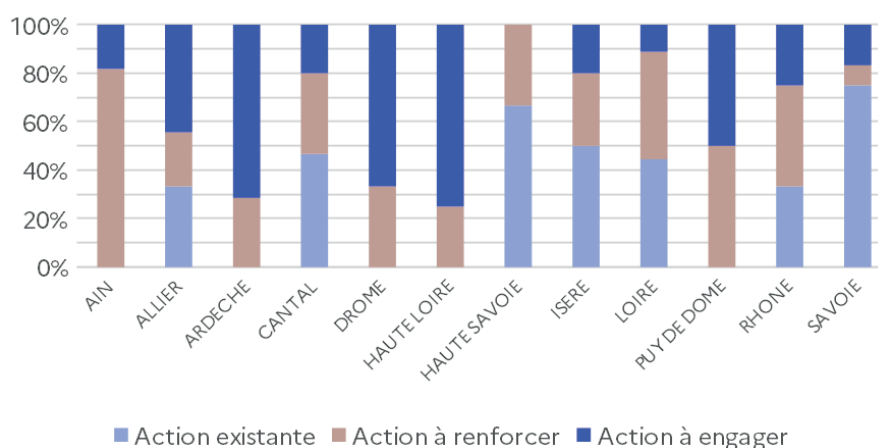
Au niveau régional, la répartition de l'ensemble des actions retenues par les départements est équilibrée en termes de niveau de maturité :



Cependant, la répartition par niveau de maturité des actions retenues est variable selon les départements. Certains départements se sont orientés vers l'approfondissement

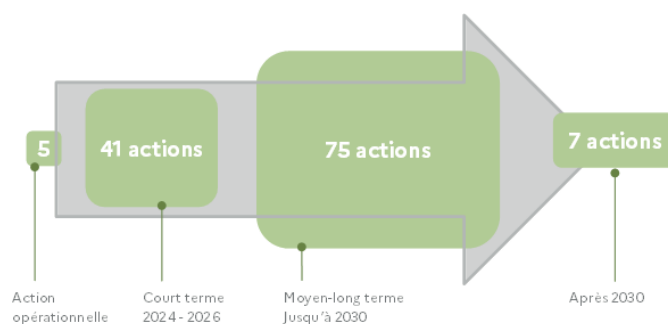
d'actions déjà mises en place et fonctionnelles tandis que d'autres ont privilégié l'émergence de nouvelles actions.

**Répartition du niveau de maturité des actions proposées par département**

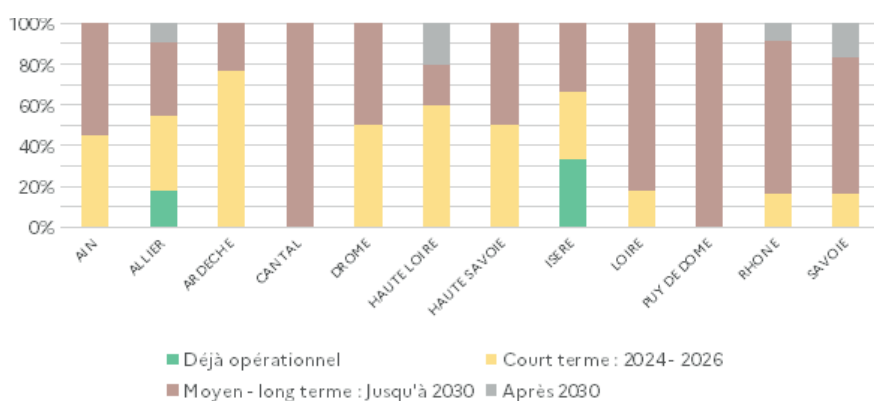


- **Une majorité d'actions départementales à réaliser d'ici à 2030**

Une temporalité de mise en place a été estimée pour la quasi-totalité des actions retenues par les départements. Certaines échéances sont précisément définies lorsqu'elles concernent des actions déjà développées et à renforcer. **Une majorité des actions sont à conduire sur le moyen et long terme** avec, dans la majorité des actions, un déploiement progressif sur toute la période jusqu'en 2030. **Une trentaine d'actions sont des actions de court terme**, avec une mise en œuvre de l'action débutant dès 2024 et s'achevant d'ici 2026. Les actions restantes ne sont soit pas concernées par ces temporalités (par exemple, les actions déjà existantes et fonctionnelles, ainsi que 13 actions qui ne précisent pas la temporalité), soit pas prioritaires et avec des échéances plus lointaines, après 2030<sup>1</sup> :



### Répartition de la temporalité des actions proposées par département



Bien que la majorité des actions soient planifiées pour le moyen et long terme, c'est-à-dire à horizon 2030, il est important de noter que 10 des 12 départements ont également proposé des actions à mettre en place avant 2026. Cela assure un équilibre dans la progression des initiatives à travers la région, en combinant des efforts immédiats avec des projets de plus longue haleine.

Les autres organisations pilotes diffèrent selon le secteur concerné. Des syndicats sont notamment souvent ressortis, comme le syndicat départemental d'énergie, la CAPEB ou encore le syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (SICTOM). Des entreprises sont également identifiées comme leaders dans des secteurs spécifiques : la SNCF ou la Compagnie du Rhône pour le transport, et GRDF ou RTE pour l'Énergie.

- **Un portage des actions encore à affiner**

Pour garantir la mise en œuvre effective des actions départementales, un portage a été proposé, reposant sur la désignation d'un ou des pilotes ainsi que des contributeurs. Les actions ne sont cependant pas toutes encore assez matures pour définir, à date, de manière précise les institutions à mobiliser et leur rôle spécifique.

Les organisations proposées comme « pilotes » à ce stade sont assez similaires d'un département à l'autre pour les mêmes secteurs. Une constante intersectorielle est **l'implication des collectivités**, (communes, EPCI, conseil départemental ou conseil régional) mentionnés pour 30% des actions. Les départements attendent également un **appui important de l'État**, qui est souvent cité (notamment pour le secteur du bâtiment).

- **Des besoins communs pour l'accélération de la mise en œuvre des actions**

Les départements ont identifié deux besoins majeurs, unanimement reconnus, pour accélérer la mise en place de leurs actions :

- Renforcer l'ingénierie disponible sur les territoires ;
- Pérenniser voire accroître les financements des projets.

Ces deux besoins concernent 80% des actions.

D'autres besoins ont été évoqués de façon plus ponctuelle comme du partage d'expériences, des actions de mise en réseau des agents des collectivités ou des compétences en communication.

1 - A noter que le graphique ci-dessous fournit une vision d'ensemble de la répartition des temporalités retenues, bien que les départements ne comptent pas tous le même nombre d'actions, en nombre absolu.

## Annexe – Liste des actions départementales

	Secteurs	Intitulé des Actions
AIN	Transports	Aménager les quartiers de gare et les arrêts de transport en commun en site propre pour favoriser l'intermodalité
		Mettre en place des infrastructures cyclables et de covoiturage, développer l'offre de transports en commun
	Bâtiment	Poursuivre la dynamique d'efficacité énergétique des logements sociaux
		Accélérer la rénovation des bâtiments publics avec un niveau élevé d'ambition en matière de consommation énergétique avec les aides du fonds vert
	Biodiversité	Intégrer la gestion de l'eau dans l'aménagement du territoire
		Encourager une utilisation économe de l'eau par tous les usagers
	Energie – déchets	Investir financièrement dans des projets d'électricité renouvelable
		Contribuer au développement du photovoltaïque sur bâti
		Réduire à la source la production de déchets
		Améliorer la collecte, le tri et la valorisation des déchets
	Foret	Favoriser le renouvellement de la forêt, en diversifiant les essences et en favorisant les modes de sylviculture vertueux
		Inciter les propriétaires à la gestion durable de la forêt
ALLIER	Transports	Mettre en œuvre le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicule Électrique (SDIRVE)
		Développer des plateformes de transport combiné de Saint Loup
	Bâtiment	Poursuivre l'accompagnement des ménages dans l'amélioration de leurs logements
		Structurer la filière économique locale d'intervention sur le parc existant
	Biodiversité	Mettre en place un modèle économique de gestion des haies
	Energie - déchets	Élaborer le document cadre Allier pour l'implantation de parc photovoltaïques
		Développer des parcs agrivoltaïques et organiser des réunions de concertation avec les porteurs de projets
		Élaborer une stratégie partagée et réaliste de développement éolien dans le département
		Amplifier le développement de méthaniseurs en injection ou en cogénération
		Construire 5 postes sources RTE sur le département (application S3-REnR)
		Construire des unités de rebours
		Mettre en œuvre une gestion de biodéchets à l'échelle du département
Moderniser l'usine incinération Bayet		

		Valoriser du biogaz grâce à l'unité WAGABOX® et substituer ce biogaz aux énergies fossiles afin d'éviter chaque année 2800 tonnes de CO2.
		Valoriser le méthane sur le site d'enfouissement de Chézy
	Agriculture	Réaliser une étude par l'institut de l'élevage (IDELE) sur la filière bovine dans l'Allier
		Poursuivre les bilans des gaz à effet de serre (GES) et l'optimisation des exploitations agricoles
		Accompagner la mise en œuvre de la loi EGALIM sur les obligations pour la restauration collective
ARDÈCHE	Transport	Intensifier l'usage de l'unique ligne ferroviaire d'Ardèche, située en rive droite du Rhône
		Mettre en place un covoiturage solidaire pour l'inclusion des publics vulnérables
		Tripler la part modale du vélo dans les déplacements du quotidien
	Bâtiment	Mettre en œuvre une méthode expérimentale de rapprochement entre l'offre et la demande de rénovation énergétique des bâtiments privés sur le territoire à énergie positive (TEPOS) Sud Ardèche
		Réaliser une étude de faisabilité en cours sur le Tiers-Financement en Sud Ardèche afin d'accélérer la rénovation BBC
		Améliorer l'image des métiers du bâtiment
		Etudier la faisabilité d'une école de production
	Biodiversité	Doter l'ensemble des intercommunalités du parc naturel régional des Monts d'Ardèche en Atlas de la biodiversité communaux (ABC)
		Améliorer la connaissance des enjeux sur la biodiversité : établir un « temps zéro » de la biodiversité ardéchoise
		Créer un réseau technique des acteurs de la biodiversité en Ardèche
		« Education dehors pour tous » : Ancrer l'éducation à l'environnement dans le quotidien des structures éducatives ardéchoises
	Agriculture et alimentation	Déployer plus largement le projet « Il n'est pas trop tard puisque nous sommes là »
		Mettre en place des rencontres collectives territorialisées entre des gestionnaires et cuisiniers de restauration collective et producteurs locaux pour partager les besoins et déployer des partenariats
		Accompagner les collectivités sur la rédaction des appels d'offre pour favoriser l'approvisionnement local
		Animer un « Club des cuisinier(e)s « ardéchois »
		Expérimenter une contractualisation des approvisionnements « Ardèche » durable et de qualité
		Relancer les commissions alimentation au sein des établissements scolaires
		Mettre en place un marché privé pour planter des arbres
	Accompagner le territoire de la montagne ardéchoise dans sa transition agroécologique	
	Formation, emploi et compétences	Mobiliser, sensibiliser et former les professionnels de la rénovation énergétique

CANTAL	Industrie et produits bois	Promouvoir les feuillus (chêne, hêtre, châtaignier) en construction et utiliser cette ressource sous-exploitée au plan régional
	Transports	Développer la pratique et les infrastructures de mobilité active et décarbonée (aires de covoiturage, pistes cyclables, voies vertes...)
		Développer les sites de multimodalités en lien avec les transports en commun
	Bâtiment	Dynamiser la rénovation de logements individuels et collectifs
		Élaborer un guide ou des recommandations pour la rénovation en centre ancien et plus largement en rénovation et construction exemplaire
	Biodiversité	Déployer la Stratégie des Aires Protégées (SAP)
		Sécuriser quantitativement et qualitativement l'approvisionnement en eau, notamment via la surveillance des prélèvements, la performance technique des réseaux, et l'approche préventive de sécurisation dans le respect de la capacité des milieux
		Lutter contre les logements vacants
		Intégrer les trajectoires de sobriété foncière dans les projets d'aménagement
	Energie-déchets	Poursuivre l'identification et les réflexions sur les Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAEnR) et notamment pour le photovoltaïque sur toitures, ombrières sur parkings et sites en friche
Engager le tri à la source des biodéchets		
Développer la collecte en point d'apport volontaire (PAV) réunissant tous les flux		
Forêt	Renouveler et adapter la forêt au changement climatique	
Agriculture et alimentation	Massifier les bilans carbone dans les exploitations agricoles et mettre en œuvre les actions sources de progrès	
	Développer les circuits courts de proximité et l'approvisionnement en produits de qualité dans la restauration collective	
DROME	Transports	Promouvoir la pratique du covoiturage
	Bâtiment	Concevoir une dynamique de rénovation habitat/tertiaire dans une démarche « bénéfice/risques »
		Développer des rénovations exemplaires sur le département
	Biodiversité	Identifier les zones à potentiel de restauration et mettre en œuvre un projet de restauration
Energie-déchets	Développer des plateformes d'acteurs et ressources réemploi : pôles économie circulaire avec les entreprises	
HAUTE-LOIRE	Industrie et produits bois	Promouvoir une filière plasturgie durable
	Bâtiment	Conduire la rénovation énergétique de bâtiments anciens de manière exemplaire dans le cadre d'une politique de revitalisation des bourgs-centres et d'une offre d'ingénierie renouvelée

	Energie-déchets	Développer la méthanisation en partant du potentiel existant avec le cheptel local
	Foret	Promouvoir une filière performante du bois pour capter le carbone et régénérer la forêt
	Agriculture et Alimentation	Favoriser l'émergence de retenues collinaires
	Ressources naturelles	Encourager à adopter un plan local d'urbanisme (PLU) intercommunal pour limiter la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers et mieux intégrer les enjeux environnementaux
HAUTE-SAVOIE	Formation, emploi et compétences	Démultiplier les initiatives à partir de démonstrateurs : pour chaque entreprise déjà engagée dans la transition écologique, en inspirer une nouvelle
		Former 200 élus à la transition écologique
		Sensibiliser les citoyens de demain
		« Rendre accessible à tous les leviers de la transition écologique grâce à la facilitation graphique »
ISÈRE	Industrie et produits bois	Assurer un accompagnement des TPE et PME à la décarbonation
		Promouvoir les références construites en bois, fédérer les acteurs de la construction bois et accompagner les nouveaux porteurs de projets
	Transports	Augmenter le nombre de personnes par voiture sur les trajets domicile-travail, en développant les services publics de covoiturage et aménagements associés
	Bâtiment	Augmenter le nombre de réhabilitations dans le parc social isérois
	Biodiversité	Mettre en œuvre les plans d'actions triennaux de la stratégie aires protégées
	Ressources naturelles	Couvrir 100 % du département avec une instance de gouvernance de l'eau à l'échelle des bassins versants
		Accompagner les entreprises en faveur de la sobriété hydrique
	Energie-déchets	Identifier les zones d'accélération des énergies renouvelables dans le cadre de la production d'énergies renouvelables de Mars 2023 (Loi APER)
Formation, emploi et compétences	Former, en formation initiale, à la compréhension globale du comportement thermique du bâti dans tous les métiers du secteur	
	Former, en formation continue, à la compréhension globale du comportement thermique du bâti et à l'intervention coordonnée	
LOIRE	Transports	Inciter au déploiement d'infrastructures et de services par les autorités organisatrices de la mobilité
		Impulser et animer des démarches inter-collectivités visant à améliorer la gouvernance et la coordination des politiques de mobilité
		Favoriser l'attractivité, le confort et la sécurité des déplacements piétons, vélos et véhicules de mobilité intermédiaire
Bâtiment	Soutenir et accompagner la filière rénovation énergétique	

		Mutualiser à l'échelle de quartiers les initiatives en matière de sensibilisation et d'accompagnement à la rénovation et à la sobriété
		Rénover le parc immobilier des administrations publiques
	Biodiversité	Améliorer la connaissance de la biodiversité par différents dispositifs, comme les atlas de la biodiversité communale (ABC)
		Identifier des zones favorables au maintien de la biodiversité ordinaire et à son développement
		Déterminer les sites prioritaires sur lesquels engager des travaux de restauration et établir un financement, avec le fonds vert ou tout autre dispositif
	Energie-déchets	Soutenir la prise en compte de la planification des énergies renouvelables (EnR) dans les documents de planification des collectivités
Créer, étendre et exploiter des réseaux de chaleur à base d'énergies renouvelables ou de récupération (EnR&R)		
PUY-DE-DÔME	Transports	Réduire l'utilisation de la voiture individuelle
	Bâtiment	Réduire les consommations énergétiques du parc de logement d'ici 2030
	Ressources naturelles	Co-construire une trajectoire de sobriété de la ressource en eau sur le département du Puy-de-Dôme afin de diminuer de 10% les prélèvements d'ici 2030
RHÔNE	Industrie et produits bois	Créer une conciergerie environnementale dans les zones industrielles ou d'activités
		Généraliser la réalisation de bilans carbone et les plans de transition
		Sensibiliser les entreprises (salariés et équipes de direction) aux bonnes pratiques en matière de climat et de biodiversité et diffuser ces dernières
	Transports	Renforcer la proximité des services publics et des activités pour réduire les déplacements
		Encourager un report modal par un choc d'offres des transports collectifs pour réduire de 15 % l'utilisation de la voiture Individuelle
		Faire réaliser des études d'opportunité et de faisabilité sur le recours au fret fluvial par 100% des entreprises situées le long des axes navigables d'ici 2030
	Bâtiment	Nommer un ambassadeur « énergie » par intercommunalité pour la sensibilisation du secteur tertiaire privé à la rénovation énergétique, en lien avec MaPrimeRénov
		Sortir du fioul
		Trouver un nouvel équilibre entre préservation du patrimoine et rénovation énergétique
		Promouvoir l'utilisation du bois dans le secteur du bâtiment (énergie et construction)
Formation, emploi et compétences	Accélérer la montée en compétences des acteurs de la rénovation	

SAVOIE	Industrie et produits bois	Accompagner les sites les plus émetteurs du département
		Promouvoir les outils d'évaluation du bilan carbone des entreprises et du passage à l'action « Balance ta tonne », webinaires dédiés
		Faciliter et massifier les recours à l'écoconception ainsi qu'aux matériaux biosourcés pour la construction
	Transports	Mettre en place le Service Express Régional Métropolitain (SERM) de Chambéry dans ses différentes composantes
		Décarboner l'accès aux stations et les mobilités en montagne
		Développer une offre de services de proximité et solidaires en milieu rural, cohérente à l'échelle des bassins de mobilité régionaux et s'appuyant notamment sur la dynamique départementale autour des modes actifs et partagés
	Bâtiment	Maintenir un haut niveau de service pour accompagner la massification de la rénovation du parc de logements, avec la mise en place du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH)
		Accélérer la mise en œuvre du décret éco énergie tertiaire en structurant une offre de service adaptée au département
		Déployer des outils spécifiques aux enjeux touristiques en montagne, nécessaires à la remobilisation des lits froids
	Biodiversité	Accélérer la mise en œuvre du plan d'actions 2022-2024 de la Stratégie Aires Protégées (SAP) et enclencher le deuxième plan d'actions
		Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité ordinaire
	Ressources naturelles	Définir une trajectoire de sobriété par bassin versant en s'appuyant sur les projets de territoire pour la gestion de l'eau (-10% de consommation d'eau d'ici 2030)
		Mettre en œuvre des actions de sobriété, en tenant compte des spécificités touristiques du territoire
		Intégrer plus fortement la disponibilité de la ressource en eau dans l'aménagement du territoire, quel que soit son usage : agricole, neige, industrie, ou eau potable
	Energie-déchets	Renforcer significativement nos efforts collectifs de sobriété énergétique pour l'atteinte de l'objectif national de réduire de 40 à 50 % notre consommation d'énergie en 2050, par rapport à 2021
		Développer les installations de production d'énergie solaire photovoltaïque en favorisant les zones d'ores et déjà anthropisées, et viser la solarisation de l'intégralité des parkings de plus de 10 000 m <sup>2</sup> d'ici 2026, comme prévu par l'article 40 de la loi relative à l'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (APER)
		Mobiliser l'ensemble des acteurs de la filière méthanisation pour faciliter l'émergence de nouveaux projets
		Favoriser l'émergence et le déploiement de l'ensemble des filières de production d'énergie renouvelable ainsi que des solutions de stockage d'énergie
		Améliorer le taux de valorisation matière, notamment en développant la méthanisation des biodéchets, boues de step, et l'utilisation locale du broyage des déchets verts
		Expérimenter le réemploi de conteneurs en verre

		Renforcer le recyclage des déchets du BTP et rationaliser le stockage dans les Installations de stockage de déchets inertes (ISDI)
	Forêts	Conforter les différents rôles de la forêt, avec un focus sur la forêt alluviale et mieux anticiper les risques (feux de forêt, problèmes sanitaires ...)
	Formation, emploi et compétences	Structurer une filière locale pour disposer de professionnels formés aux enjeux nouveaux de la rénovation énergétique, en s'appuyant sur les compétences existantes localement
	Agriculture et alimentation	Réduire les émissions de gaz à effet de serre dans un contexte de système agricole déjà très extensif
		Coupler production agricole et production d'énergie décarbonée
		Économiser l'eau, par des pratiques culturales et d'irrigation plus sobres et par le développement le stockage



**RHÔNE**

# **LES ACTIONS DÉPARTEMENTALES**

Encourager la sobriété et accélérer la rénovation thermique des logements

## Défi



80 000 logements rénovés par an à l'échelle régionale



-15 % de consommations énergétiques du parc résidentiel régional entre 2019 et 2030

## ACTION

## SORTIR DU FIOUL

### Pilotes

- ADEME
- Intercommunalités
- État

### Contributeurs

- Entreprises du secteur de l'énergie

### Mise en œuvre

Action à renforcer



Urgent : 2024 / 2030

Impact



Faisabilité



### Description de l'action



Mettre en place des **dispositifs d'aides financières incitatives**, tels que des subventions, des primes à la conversion, des crédits d'impôt, des prêts à taux bonifiés et des financements participatifs pour encourager les propriétaires et les entreprises à investir dans des solutions de chauffage alternatives au fioul



Dans le cadre de l'accompagnement financier précité, imposer un **diagnostic énergétique** pour évaluer la performance énergétique des bâtiments et recommander des solutions de remplacement du fioul adaptées à leurs besoins et contraintes spécifiques



Mettre en place des **réglementations et des incitations** favorables au remplacement du fioul, telles que des interdictions progressives de l'usage du fioul dans les bâtiments existants en fonction du diagnostic de performance énergétique

### Indicateurs de suivi



- Nombre de subventions versées pour le changement de chaudière fioul par an
- Réduction des émissions de GES liées au remplacement (MteqCO<sub>2</sub>)
- Nombre de chaudières fioul installées

### Conditions de succès

- Décorrélérer la sortie du fioul et celle du gaz des politiques publiques (les chaudières gaz récentes peuvent avoir des rendements efficaces ce qui n'est pas le cas du fioul)

### Besoins pour accélérer

- Conseils aux propriétaires
- Financement spécifique durable
- Réglementation plus stricte

## Défi

Encourager la sobriété et réduire les consommations d'énergie du parc tertiaire



-30 % des consommations énergétiques du parc tertiaire entre 2019 et 2030 à l'échelle régionale

## ACTION

**NOMMER UN AMBASSADEUR «ÉNERGIE» PAR INTERCOMMUNALITÉ POUR LA SENSIBILISATION DU SECTEUR TERTIAIRE PRIVÉ À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE, EN LIEN AVEC MA PRIME RÉNOV**

### Pilotes

- Intercommunalités
- État

### Contributeur

- ADEME
- Chambres consulaires

### Mise en œuvre

Action à renforcer



2026 / 2030

Impact

Faisabilité

### Description de l'action



**Identifier et recruter** des agents motivés et compétents au sein des collectivités locales, issus de différents secteurs tels que l'énergie, l'immobilier ou l'environnement, pour devenir des Ambassadeurs « énergie »



Organiser des **formations** pour sensibiliser les référents aux enjeux de la rénovation énergétique, aux dispositifs d'aides financières disponibles et aux bonnes pratiques en matière d'efficacité énergétique



Développer des **supports de communication** et des outils pédagogiques attractifs et adaptés au public du tertiaire privé (brochures, guides pratiques, vidéos, témoignages, etc.) pour expliquer les bénéfices de la rénovation énergétique, les démarches à suivre et les solutions techniques disponibles



Proposer un **accompagnement personnalisé** aux assujettis du tertiaire privé intéressés par la rénovation énergétique, en mettant à leur disposition les Ambassadeurs « énergie » pour répondre à leurs questions, les conseiller dans leurs projets et les orienter vers les dispositifs d'aides financières et vers les professionnels qualifiés

### Indicateurs de suivi



- Nombre d'ambassadeurs recrutés et formés par an
- Nombre d'interventions réalisées par les ambassadeurs par an
- Taux de satisfaction des assujettis accompagnés (%)

### Conditions de succès

- Mettre en place au moins un ambassadeur par intercommunalité

### Besoins pour accélérer

- Communication efficace

## Défi

Construire et rénover avec exemplarité

## ACTION

## TROUVER UN NOUVEL ÉQUILIBRE ENTRE PRÉSERVATION DU PATRIMOINE ET RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

## Pilotes

- Collectivités locales
- Ministère de la Culture
- Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires

## Contributeurs

- Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)
- École d'architecture

## Mise en œuvre

## Action à engager








Mission d'expertise à court terme (2024-2025)

Effets attendus à moyen terme (2030-2035)

Impact 

Faisabilité 

## Description de l'action

-  **Adapter les aides** en fonction du patrimoine, car la rénovation d'un bâtiment ancien est plus coûteuse
-  Travailler en collaboration directe avec des **architectes** pour rénover énergétiquement le bâtiment en respectant le patrimoine tout en adoptant les procédés d'aujourd'hui
-  **Financer** le recours aux architectes pour faciliter l'accès à la rénovation
-  Missionner des **experts** pour étudier comment faire de la rénovation énergétique d'aujourd'hui un marqueur de l'architecture du XXI<sup>e</sup> siècle
-  Créer une spécialisation rénovation dans les **cursus d'architectes**

## Indicateurs de suivi



- Nombre de bâtiments patrimoniaux rénovés énergétiquement par an
- Nombre de bâtiments rénovés dans les secteurs sauvegardés au titre du patrimoine par an
- Evolution de la classe énergétique moyenne sur ces secteurs (%)

## Conditions de succès

- Ne pas opposer respect du patrimoine et rénovation énergétique

## Besoins pour accélérer

- Financements ciblés
- Étude sur la qualité architecturale de la rénovation

## Défi

Construire et rénover avec exemplarité

### ACTION

## PROMOUVOIR L'UTILISATION DU BOIS DANS LE SECTEUR DU BÂTIMENT (ÉNERGIE ET CONSTRUCTION)

### Pilotes

- Communes
- Intercommunalités
- État

### Contributeurs

- Centre National de la Propriété Forestière (CNPF)
- Office National des Forêts (ONF)
- Fibois

### Mise en œuvre

Action à renforcer



2024 / 2030

Impact ★★☆☆  
Faisabilité ★☆☆☆

### Description de l'action



Favoriser l'utilisation du **bois de proximité** pour la construction et le chauffage afin de limiter l'impact carbone de la matière première



Organiser des **campagnes de sensibilisation** et des formations pour informer les professionnels du secteur du bâtiment (architectes, ingénieurs, artisans, entrepreneurs) ainsi que les décideurs politiques et le grand public sur les avantages environnementaux, économiques et techniques de l'utilisation du bois dans la construction et pour le chauffage



Mettre en place des **démonstrateurs** et des projets pilotes de construction en bois à différentes échelles (logements individuels et collectifs, bâtiments publics, équipements sportifs et culturels) pour montrer les avantages et les possibilités offertes par le bois en termes de performance énergétique, de confort et d'esthétique



### Indicateurs de suivi



- Suivi de la ressource de nos forêts (nombre d'arbres)
- Nombre de chaudières bois installées par an
- Suivi de l'adéquation territoriale entre l'origine de la ressource et son utilisation

### Conditions de succès

- Privilégier autant que possible un approvisionnement de proximité

### Besoins pour accélérer

- Meilleure connaissance de l'utilisation de la ressource bois



## Défi

Optimiser et réduire à la source les déplacements



-10% d'ici à 2030

## ACTION

## RENFORCER LA PROXIMITÉ DES SERVICES PUBLICS ET DES ACTIVITÉS POUR RÉDUIRE LES DÉPLACEMENTS

## Pilotes

- Intercommunalités
- Communes
- Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT)
- Administrations

## Contributeurs

- Collectivités
- Conseil Régional
- Syndicat Mixte des Transports pour le Rhône et l'Agglomération Lyonnaise (SYTRAL Mobilités)

## Mise en œuvre

Action existante



2024 - 2030 : révision des Schémas de Cohérence Territoriale en cours

Court terme : téléprocédures, services ambulants, stratégie touristique et accès nature

Moyen terme : Application des stratégies de planification

Impact



Faisabilité



## Description de l'action

## Penser l'aménagement du territoire pour réduire la demande :

- Intégrer le concept de la « ville du quart d'heure » dans les plans locaux d'urbanisme (PLU), qui vise à offrir à tous les habitants l'accès à leurs besoins essentiels (logements, travail, commerces, services, loisirs, colis, etc.) en 15 minutes maximum
- Repenser l'aménagement local pour favoriser la mobilité douce en privilégiant la mixité urbaine et en évitant la concentration de toutes les zones d'activités
- Développer les hubs de télétravail et les espaces de coworking

## Favoriser la proximité pour les démarches et services publics :

- Faciliter la réalisation des démarches administratives (passeport, carte d'identité, carte grises) dans toutes les mairies en les auditant, afin d'évaluer leurs capacités en personnel et infrastructures pour accueillir et traiter les demandes des citoyens
- Investir le cas échéant dans le renforcement des capacités, en recrutant du personnel supplémentaire et du matériel informatique si nécessaire
- Poursuivre le développement des téléprocédures, pour permettre aux citoyens d'effectuer des démarches administratives en ligne

## Développer les services ambulants pour le commerce, la santé, etc.

## Favoriser le tourisme local :

- Favoriser le tourisme local pour faire baisser le bilan des émissions gaz à effet de serre des déplacements longue distance
- Communiquer sur les sites touristiques naturels et le patrimoine à proximité et en renforcer l'accessibilité en modes alternatifs à la voiture : navettes dédiées, itinéraires modes actifs sécurisés et jalonnés, desserte transport en commun renforcée le week-end...

## Indicateurs de suivi



- Distance à parcourir pour l'accès aux besoins essentiels (km)
- Nombre de déplacements et distance moyenne obtenus via l'enquête ménage (km)
- Fréquentation des sites (passage par an)

## Conditions de succès

- Mobiliser les différents acteurs locaux, publics comme privés
- Initier de l'accompagnement au changement de comportement
- Rendre attractifs les centres-bourgs : cadre de vie, accès à pied et offre commerciale diversifiée

## Besoins pour accélérer

- Diagnostic des démarches administratives qui restent à dématérialiser
- Financements et moyens humains pour développer les démarches de digitalisation
- Appel à projets national (ou équivalent) pour favoriser l'émergence d'une stratégie de tourisme local
- Accompagnement des SCOT : partage au sein de la communauté de travail des connaissances et bonnes pratiques, cohérence entre SCOT et autres documents stratégiques (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, Contrat de plan État-région,...)

## Défi

Promouvoir et développer les transports en commun, la mobilité active, le covoiturage et la mobilité partagée



-15% d'utilisation de la voiture individuelle à l'échelle régionale, en prenant en compte les spécificités des territoires

## ACTION

### ENCOURAGER UN REPORT MODAL PAR UN CHOC D'OFFRE DES TRANSPORTS COLLECTIFS POUR RÉDUIRE DE 15 % L'UTILISATION DE LA VOITURE INDIVIDUELLE



#### Pilotes

- Conseil Régional
- Département du Rhône
- Intercommunalités
- Syndicat Mixte des Transports pour le Rhône et l'Agglomération Lyonnaise (SYTRAL Mobilités)

#### Contributeurs

- Usagers des transports
- État

#### Description de l'action



Déclencher un « choc d'offres » (transports collectifs, offre ferroviaire, navettes fluviales...) et apporter un appui aux autorités organisatrices de la mobilité sur les leviers mobilisables



Améliorer l'offre existante en **transports collectifs**, en apportant une vigilance particulière sur la fiabilité, l'efficacité et la complémentarité entre ces différents modes de transport.



Déterminer **les principes régissant l'organisation de la mobilité** des personnes et du transport des marchandises, la circulation et le stationnement sur le périmètre de la Métropole de Lyon et des 11 intercommunalités du Rhône qui composent le périmètre d'intervention du SYTRAL, dans le plan de mobilité du SYTRAL



**Moderniser le réseau ferroviaire**, maintenir les « petites lignes » et déployer des services express régionaux afin d'améliorer la desserte des pôles structurants du territoire



**Mobiliser** les différents acteurs locaux, publics comme privés pour permettre la massification de certains modes de transport comme le covoiturage

#### Conditions de succès

- Mobiliser différents acteurs locaux, publics comme privés
- Initier de l'accompagnement au changement de comportement

#### Besoins pour accélérer

- Financement, ingénierie : aides de l'État pour les transports collectifs en site propre et Contrat de plan État-région (CPER)
- Moyens humains et techniques

#### Mise en œuvre

Action existante



2025 : Approbation du Plan de mobilité du SYTRAL (déclinaison en plans locaux de mobilité obligatoire pour la Métropole de Lyon et la communauté d'agglomération Villefranche

Beaujolais Saône).

2026 : « Choc d'offres » en transports

collectifs issu du plan de mandat 2021-2026 de SYTRAL Mobilités

2030 - 2040 : Réalisation des plans de mobilités

A définir - court terme : premières réalisations de Services express régionaux métropolitains (SERM)

A définir - long terme : réalisations ferroviaires

Impact



Faisabilité



#### Indicateurs de suivi



- Distance en transports collectifs réalisée (km)
- Distance en cars express réalisée (km)
- Longueur des lignes de covoiturage réalisées (km)
- Nombre d'aires de covoiturage réalisées

## Défi

Réduire les distances parcourues par les marchandises et massifier le recours au fret ferroviaire et fluvial

 -10% de transport routier de marchandises en 2030

## ACTION

**FAIRE RÉALISER DES ÉTUDES D'OPPORTUNITÉ ET DE FAISABILITÉ SUR LE RECOURS AU FRET FLUVIAL PAR 100% DES ENTREPRISES SITUÉES LE LONG DES AXES NAVIGABLES D'ICI 2030**

### Pilotes

- Compagnie Nationale du Rhône (CNR)
- Préfecture coordonnatrice de l'axe Méditerranée-Rhône-Saône

### Contributeurs

- Chambres consulaires
- Communes
- Intercommunalités
- Propriétaires fonciers de sites bord à voie d'eau
- Voies Navigables de France (VNF)

### Mise en œuvre

Action existante



2025 / sensibilisation de l'ensemble de l'écosystème

Impact 

Faisabilité 

### Description de l'action



Décarboner 70 % des **unités fluviales** d'ici 2030



Identifier concrètement le **potentiel de la voie d'eau** pour en permettre l'exploitation : pour tous les sites bord à voie d'eau n'ayant pas d'obligation d'utiliser le transport fluvial, rendre obligatoires les diagnostics de flux en lien avec les acteurs concernés. Identifier ainsi le volume de marchandises passant ou non par la voie d'eau et le potentiel d'évolution pour en augmenter la proportion



Etablir une **stratégie foncière** de réservation des emprises en lien avec les élus et les intercommunalités

### Indicateurs de suivi



- Nombre et part de diagnostics réalisés (%)
- Evolution du nombre de sites adaptés (%)
- Evolution des tonnes transportées par voie fluviale (%)

### Conditions de succès

- Consulter Voies Navigables de France (VNF) pour réaliser le diagnostic et envisager l'exploitation
- Consulter des acteurs économiques du transport fluvial du Port Edouard Herriot
- Communiquer clairement sur l'obligation et l'appui technique et/ou financier pour la bonne réalisation

### Besoins pour accélérer

- Cahier des charges type pour les diagnostics à réaliser
- Appui au financement du diagnostic
- Mesure réglementaire rendant ces diagnostics obligatoires pour tous les occupants actuels du domaine public fluvial
- Intégration systématique de critères de sélection relatifs à l'utilisation de la voie d'eau lors du renouvellement des titres d'occupation économique du domaine public fluvial par tous les gestionnaires de voie d'eau et de ports

## Défi

Mobiliser toutes les TPE, PME et ETI industrielles en région pour la décarbonation

 100 % de mobilisation

## ACTION

### CRÉER UNE CONCIERGERIE ENVIRONNEMENTALE DANS LES ZONES INDUSTRIELLES OU D'ACTIVITÉS EN S'APPUYANT SUR LES RÉSEAUX EXISTANTS

#### Pilotes

- Gestionnaires des plateformes industrielles
- Intercommunalités

#### Contributeurs

- Aménageurs
- ARP
- Collectivités territoriales
- Conseil Régional
- État (dont Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités)
- Compagnie Nationale de Rhône (CNR)
- Voies Navigables de France (VNF)
- Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)
- Chambre des Métiers de l'Artisanat (CMA)
- Intercommunalités
- ADEME
- RÉSEAU SYNAPSE

#### Mise en œuvre

Action à engager



2024 / 2030

Impact   

Faisabilité   

#### Indicateurs de suivi



- Nombre de conciergeries environnementales créées d'ici 2030

#### Description de l'action



Favoriser les **circuits courts** pour les matières entrantes et sortantes



**Mutualiser la chaleur fatale**



**Réduire le transport** en conséquence, notamment par la mutualisation de livraisons et de modes de transport



Généraliser les **chartes** au niveau des zones d'activités industrielles (plan de déplacement, sensibilisation et participation des salariés)



Mutualiser les flux énergétiques en développant les énergies renouvelables

#### Besoins pour accélérer

- Appui en ingénierie
- Communication sur le concept d'écologie industrielle territoriale

#### Conditions de succès

- Mettre en place un abaissement d'une taxe carbone pour les « bons élèves »
- Réduire la consommation d'eau (réutilisation des eaux usées, etc)

## Défi

Mobiliser toutes les TPE, PME et ETI industrielles en région pour la décarbonation



100 % de mobilisation

## ACTION

## GÉNÉRALISER LA RÉALISATION DE BILANS CARBONE ET LES PLANS DE TRANSITION

## Pilotes

- Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)
- Chambre des Métiers de l'Artisanat (CMA)

## Contributeurs

- Branches professionnelles
- Filière gaz vert
- Convention des entreprises pour le climat
- Tenerdis
- ADEME
- Entreprises du Rhône

## Mise en œuvre

Action à renforcer



2024 / 2030

Impact ★★★★★

Faisabilité ★★★★★

## Description de l'action



Proposer aux entreprises un **appui au bilan carbone**, même pour celles pour qui ce n'est pas réglementaire



Favoriser l'accessibilité aux **aides** bilan carbone (temps, financement, formation) aux TPME



**Diagnostiquer** l'utilisation de l'énergie carbonée dans le processus industriel



Proposer aux entreprises à travers leur participation à la CEC un **accompagnement des chefs d'entreprises** dans la transférabilité, le changement du modèle extractiviste vers un modèle régénératif



Mettre à disposition un **centre de ressources au profit** des TPME pour les solutions techniques et organisationnelles à mettre en œuvre

## Indicateurs de suivi



- Nombre de bilans et plans d'actions réalisés par an
- Évaluation du gain carbone réalisé (MteqCO<sub>2</sub>)
- Part d'entreprises du département engagées dans la CEC (%)

## Conditions de succès

- S'assurer de la volonté des entreprises de s'engager dans la démarche

## Besoins pour accélérer

- Appui en ingénierie
- Financement des ressources humaines nécessaires
- Communication sur les actions de la CEC

## Défi

Mobiliser toutes les TPE, PME et ETI industrielles en région pour la décarbonation



100 % de mobilisation

## ACTION

**SENSIBILISER LES ENTREPRISES (SALARIÉS ET ÉQUIPES DE DIRECTION) AUX BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE DE CLIMAT ET DE BIODIVERSITÉ ET DIFFUSER CES DERNIÈRES**

### Pilotes

- Chambres consulaires
- Conseil Régional
- Intercommunalités
- État

### Contributeurs

- Acteurs des formations (écoles, centres de formation des Entreprises)
- Entreprises du Rhône
- Réseau des « fresqueurs » (fresque du climat, fresque mobilité, fresque de la biodiversité, etc)
- Office français de la Biodiversité

### Mise en œuvre

Action existante



2024 / 2030

Impact ★ ★ ☆

Faisabilité ★ ☆ ☆

### Description de l'action



Créer des **ambassadeurs internes** en capacité de sensibilisation sur le climat et sur la biodiversité, et développer la marque employeur dans ce sens



**Sensibiliser sur la biodiversité** en partenariat avec France Nature Environnement (FNE), la Ligue Protectrice des Oiseaux (LPO) et le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN)



Mesurer l'efficacité sur la biodiversité par un **écologue**



Améliorer la **communication interne** et intégrer les salariés à la démarche avec notamment des fresques du climat

### Indicateur de suivi



- Personnel formé et/ou sensibilisé par an
- Part des entreprises labellisées « Engagés pour la nature »

### Besoins pour accélérer

- Éligibilité au Compte Personnel de Formation (CPF)

### Conditions de succès

- S'assurer de la volonté des entreprises de s'engager dans la démarche
- Mettre en place des référents animation par binômes
- Demander à chaque entreprise d'identifier et de participer à une initiative environnementale (ex : projet de serres participatives, fresques)

## Défi

Accompagner et structurer les filières dans la transition écologique : éducation, formations, emplois, compétences

## ACTION

## ACCÉLÉRER LA MONTÉE EN COMPÉTENCES DES ACTEURS DE LA RÉNOVATION

## Pilotes

- Communes
- Intercommunalité
- État
- Syndicats professionnels

## Contributeurs

- Organismes d'accréditation

## Mise en œuvre

Action à engager



2026 / 2030

Impact ★★☆☆

Faisabilité ★★☆☆

## Description de l'action



Réaliser un état des lieux des formations existantes et des **besoins** des entreprises et des ménages



Proposer des **formations spécifiques** aux artisans intéressés par la rénovation énergétique, en mettant l'accent sur les techniques et les normes en vigueur, les matériaux et équipements économes en énergie, ainsi que les bonnes pratiques en matière d'efficacité énergétique



Créer un **label "Artisan de la rénovation"** gratuit avec un cahier des charges strict pour limiter les fraudes et plus global que le label Reconnu Garant de l'Environnement (RGE) existant qui fonctionne poste par poste



Recenser les "Artisans de la rénovation" dans une **base de données nationale** à accès libre et gratuit afin d'identifier les artisans locaux spécialisés dans les différentes techniques de rénovation énergétique, tels que l'isolation, le chauffage, la ventilation et les énergies renouvelables

## Indicateurs de suivi



- Nombre d'artisans labellisés par an
- Nombre de ménages qui ont fait appel à des artisans labellisés par an
- Nombre de connexions sur la base de données "Artisan de la rénovation" par an

## Besoins pour accélérer

- Portage national
- Compétences pour développer et harmoniser les formations et créer un cahier des charges pour les labels

## Conditions de succès

- Définir un objectif cible du nombre de nouveaux artisans labellisés chaque année, par département



**SAVOIE**

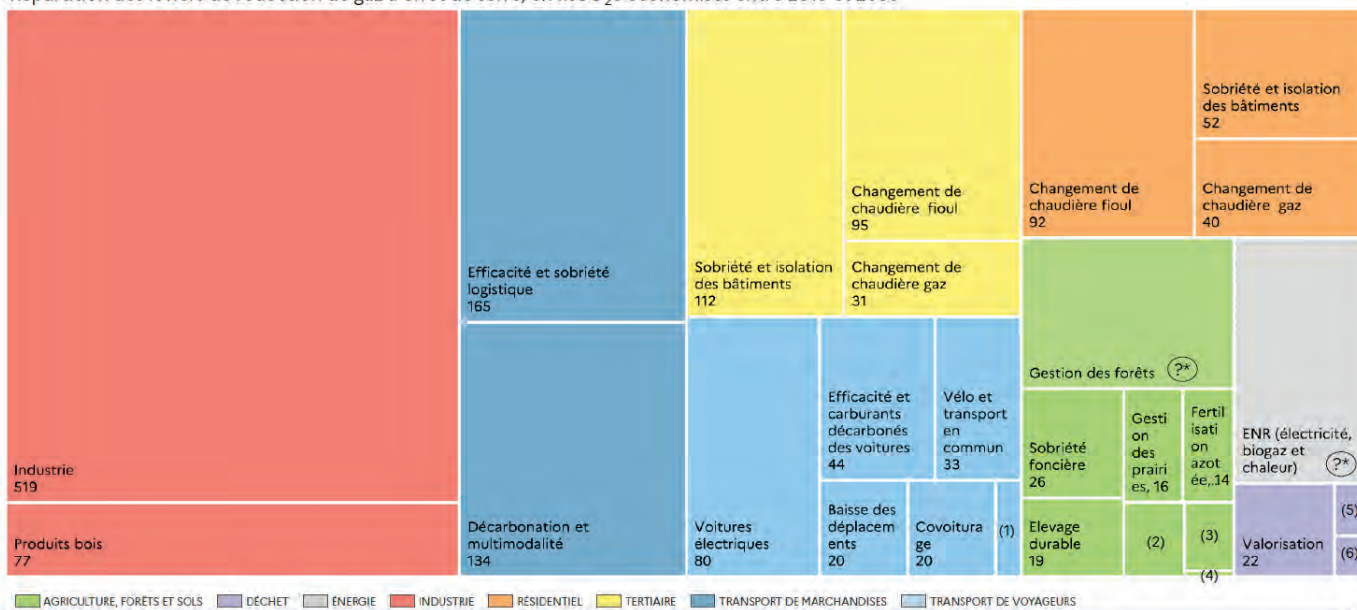


## LA DÉMARCHE DE PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE MENÉE DANS LE DÉPARTEMENT

Le préfet de la Savoie a réuni à deux reprises – les 2 février et 24 mai 2024 – les acteurs du territoire pour débattre de la territorialisation, à l'échelle de la Savoie, des enjeux prioritaires identifiés par la COP Auvergne-Rhône-Alpes.

Après une présentation du diagnostic départemental, synthétisé sous forme du rappel graphique des grands leviers d'action disponibles et des enjeux quantitatifs associés, les participants ont été invités à faire part des actions en cours et de leurs propositions pour l'avenir.

Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre, en ktCO<sub>2</sub>e économisés entre 2019 et 2030



(1) Bus et cars : 6 ktCO<sub>2</sub>e. (2) Bâtiments & machines : 10 ktCO<sub>2</sub>e. (3) Gestion des haies : 8 ktCO<sub>2</sub>e. (4) Pratiques stockantes : 1 ktCO<sub>2</sub>e.  
 (5) Prévention des déchets : 4 ktCO<sub>2</sub>e. (6) Captage de méthane : 3 ktCO<sub>2</sub>e.  
 \* Objectifs non départementalisés en l'absence de données comparables

Ainsi, le croisement des travaux conduits au niveau régional avec les retours des acteurs locaux, puis les débats menés lors de ces deux conférences ont-ils permis de **définir collectivement les défis majeurs à relever en Savoie d'ici 2030 pour atteindre les objectifs de la planification écologique.**

Le présent cahier départemental, issu de ces travaux, traduit l'ambition affirmée collectivement de relever ces défis à travers **l'engagement d'actions ambitieuses et structurantes** dans différents domaines afin de faire progresser les territoires savoyards sur la voie de la transition écologique.

Il constitue la feuille de route à laquelle les acteurs du département sont invités à se référer pour atteindre les objectifs de décarbonation et de préservation de la biodiversité à l'horizon 2030. Cette feuille de route a été établie sur la base d'une réflexion structurée autour des grands axes de la planification écologique, qui concernent tous, à différents niveaux, l'ensemble du territoire national : agriculture, bâtiment, biodiversité, bois, déchets, eau, énergie, industrie transports. Pour autant, l'intérêt de l'exercice de déclinaison territoriale réside dans la possibilité qu'il offre **d'adapter au plus près du terrain les défis et actions à la situation spécifique de chaque territoire.**

De ce point de vue, **l'exercice conduit en Savoie a été fortement orienté par le caractère à la fois montagnard et touristique du département**, deux dimensions qui imprègnent largement la déclinaison de chacun des défis. Ainsi, la lecture transversale de l'ensemble du plan d'actions proposé ci-après permet de mettre en évidence le traitement du sujet « montagne » à travers la prise en compte des nombreuses spécificités qu'il induit dans la plupart des domaines. Il s'agit d'un point auquel les participants se sont naturellement montrés très attentifs.

Enfin, comme indiqué, **de nombreux acteurs savoyards ont été mobilisés dans les discussions et seront sollicités pour mettre en œuvre ces défis et ces actions** : les citoyens, les collectivités locales, les entreprises, les agriculteurs, les fédérations et chambres consulaires, ainsi que les services de l'État.

Les actions et défis feront l'objet d'un **suivi annuel et d'un partage des résultats** pour s'assurer de la déclinaison effective de la planification écologique dans tous les territoires savoyards, notamment au travers d'avenants aux Contrats pour la réussite de la transition écologique (CRTE) qui devront être signés avant la fin de l'année 2024, par les collectivités.

# ● ● ● RETOUR SUR LA PRIORISATION DES ACTIONS

## ● Synthèse des secondes réunions départementales

### Rappel du contexte

En septembre 2023, le Président de la République a appelé l'ensemble des parties prenantes de chaque territoire (collectivités, entreprises, associations, etc.) à conduire un exercice de planification écologique inédit au sein de leurs territoires en menant des COP territoriales comme outils de discussion stratégique organisées à l'échelle de la région.

Dans l'esprit des Conférences des Parties des Nations-Unies, les COP régionales visent à **renforcer les dynamiques existantes à l'échelle territoriale** : il s'agit de partager l'effort nécessaire pour réduire l'empreinte carbone et préserver la biodiversité des territoires en fonction des réalités locales en intégrant de manière cohérente tous les volets de la planification écologique déjà engagés.

Dans le cadre des travaux de la COP Auvergne-Rhône-Alpes, des réunions de concertations territoriales ont eu lieu dans chacun des 12 départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes en complément de 23 réunions régionales thématiques. Les premières réunions se sont déroulées en janvier et février 2024 et avaient comme objectifs de partager les enjeux et objectifs à atteindre et d'illustrer au travers d'exemples locaux quels sont les leviers qui permettent d'obtenir des résultats significatifs.

Une deuxième série de réunions départementales s'est déroulée en mai et juin 2024. **Ces réunions avaient cette fois-ci pour objectif d'enrichir la feuille de route régionale en priorisant des défis et en identifiant des actions adaptées aux spécificités de chaque territoire.**

A l'issue de ces réunions, chaque département a transmis des fiches actions retenues à l'échelle de son territoire. Elles comprennent notamment la description de l'action, sa déclinaison, le ou les pilotes, les indicateurs de suivi de l'action, la temporalité, les conditions de succès ainsi que les besoins identifiés à court terme pour accélérer l'atteinte des objectifs. En sus des fiches actions, cinq des départements ont transmis une synthèse de leur seconde réunion : l'Allier, la Haute-Loire, le Puy-de-Dôme, le Rhône et la Savoie. Le présent document fait ainsi la synthèse des travaux conduits lors des deuxièmes réunions départementales.

### Une mobilisation importante pour définir les priorités d'actions face aux enjeux de la planification écologique

Chaque réunion départementale a rassemblé entre **80 et 180 personnes** selon les départements avec des participants aux profils variés : services de l'État, collectivités, fédérations,

chambres consulaires, entreprises, associations, acteurs de l'aménagement, syndicats, etc.

Le format adopté pour chacune de ces réunions a été relativement similaire entre les départements avec une durée moyenne de 3 heures et une animation par la Préfecture de Département et la DDT avec des interventions à plusieurs voix, incluant parfois les sous-préfets, le Conseil Régional ainsi que le Conseil Départemental.

L'ordre du jour était centré autour des points suivants :

- **Rappel des enjeux de la territorialisation de la planification écologique et calendrier de la COP Auvergne-Rhône-Alpes ;**
- **Synthèse des retours issus de la consultation des collectivités et des contributions libres transmises par les acteurs du territoire ;**
- **Présentation des travaux issus des GT sectoriels de la COP, et notamment les défis prioritaires et des exemples d'actions les déclinant ;**
- **Débat sur les priorités départementales : identification des actions prioritaires pour le territoire.**

### Plus de 140 actions départementales identifiées dans le cadre des réunions de concertation territoriale

Les 12 départements ont élaboré plus de 140 actions, tous secteurs confondus :

Certains secteurs ont ainsi été plus couverts que d'autres. Les secteurs « Transports et mobilités » et « Biodiversité et ressources naturelles » ont ainsi été sélectionnés par 10 des 12 départements de la région, tandis que « Forêt » et « Déchets » n'ont été retenus que par respectivement 4 et 5 départements.

A noter que deux secteurs - « Formations, Emplois et Compétences » et « Agriculture et Alimentation » - n'ont pas été spécifiquement traités lors des groupes régionaux de travail sectoriels de la COP, ce qui peut expliquer une sélection limitée de ces secteurs dans les réunions départementales. Le premier secteur a été traité de manière transversale au cours des réunions régionales pour chacun des secteurs d'activité (bâtiment, transports et mobilités, ...) tandis que le second secteur n'a pas été abordé lors des réunions régionales. Ils feront l'objet de travaux complémentaires qui débiteront dès l'automne 2024.

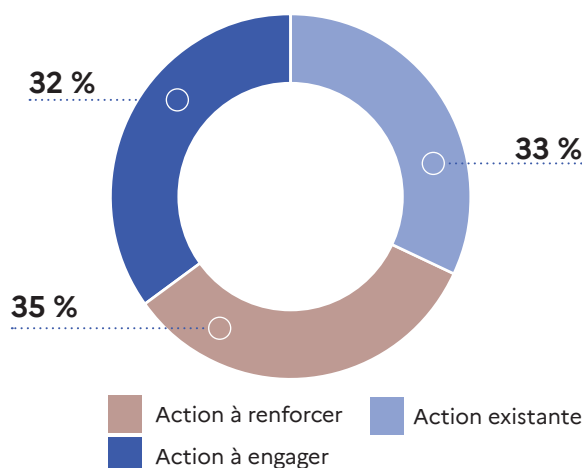
	Total par département	Biodiversité et Ressources naturelles	Transports et mobilités	Bâtiment	Énergie	Industrie et produits bois	Déchets	Agriculture Alimentation	Forêt	Formations Emplois compétences
Ain	11	1	2	2	2		2		2	
Allier	18	1	2	2	6		4	3		
Ardèche	20	5	3	4				7		1
Cantal	15	4	2	2	1	1	2	2	1	
Drôme	6	1	2	2			1			
Haute-Loire	6	1		1	1	1		1	1	
Haute-Savoie	4									4
Isère	10	3	1	1	1	2				2
Loire	11	3	3	3	2					
Puy de Dôme	3	1	1	1						
Rhône	13		3	5	1	3				1
Savoie	24	5	3	2	4	3	2	3	1	1
<b>Total par secteur</b>	<b>141</b>	<b>25</b>	<b>22</b>	<b>25</b>	<b>18</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>16</b>	<b>5</b>	<b>9</b>

La liste des actions travaillées au sein de chaque département est disponible en annexes.

- **Un tiers des actions départementales sont des actions nouvelles à engager.**

Les actions retenues n'ont pas toutes le même niveau de maturité. En effet, si certaines actions proposées sont déjà existantes et en cours de mise en œuvre, d'autres sont à renforcer ou à engager.

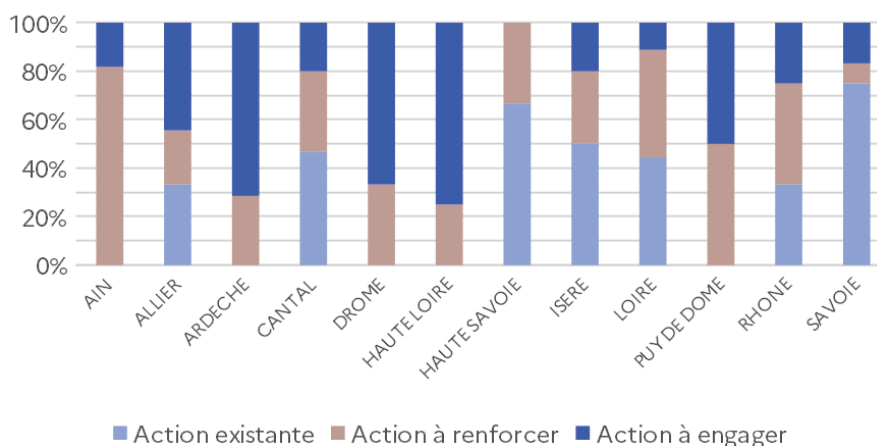
Au niveau régional, la répartition de l'ensemble des actions retenues par les départements est équilibrée en termes de niveau de maturité :



Cependant, la répartition par niveau de maturité des actions retenues est variable selon les départements. Certains départements se sont orientés vers l'approfondissement

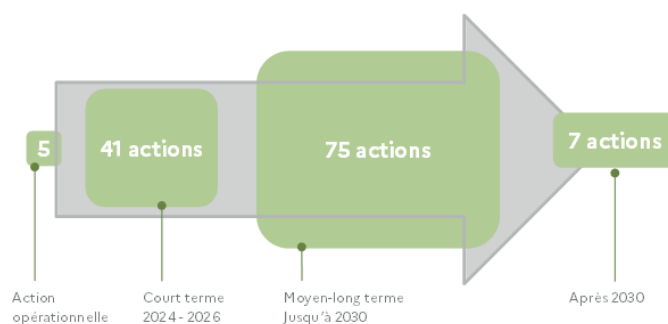
d'actions déjà mises en place et fonctionnelles tandis que d'autres ont privilégié l'émergence de nouvelles actions.

Répartition du niveau de maturité des actions proposées par département

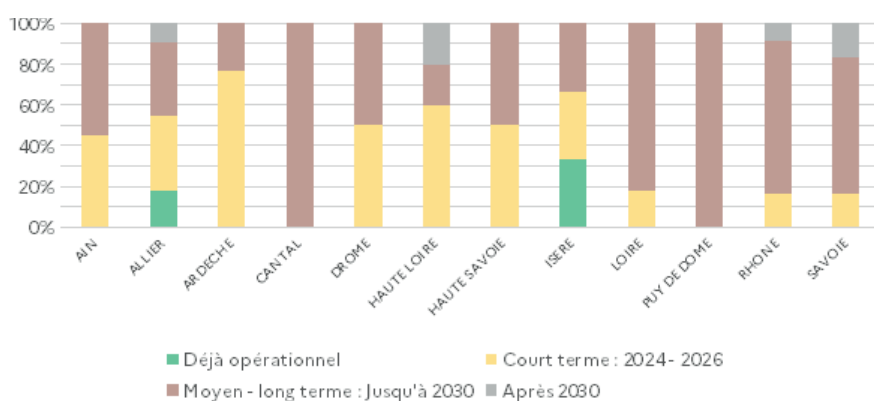


- Une majorité d'actions départementales à réaliser d'ici à 2030

Une temporalité de mise en place a été estimée pour la quasi-totalité des actions retenues par les départements. Certaines échéances sont précisément définies lorsqu'elles concernent des actions déjà développées et à renforcer. **Une majorité des actions sont à conduire sur le moyen et long terme** avec, dans la majorité des actions, un déploiement progressif sur toute la période jusqu'en 2030. **Une trentaine d'actions sont des actions de court terme**, avec une mise en œuvre de l'action débutant dès 2024 et s'achevant d'ici 2026. Les actions restantes ne sont soit pas concernées par ces temporalités (par exemple, les actions déjà existantes et fonctionnelles, ainsi que 13 actions qui ne précisent pas la temporalité), soit pas prioritaires et avec des échéances plus lointaines, après 2030<sup>1</sup> :



### Répartition de la temporalité des actions proposées par département



Bien que la majorité des actions soient planifiées pour le moyen et long terme, c'est-à-dire à horizon 2030, il est important de noter que 10 des 12 départements ont également proposé des actions à mettre en place avant 2026. Cela assure un équilibre dans la progression des initiatives à travers la région, en combinant des efforts immédiats avec des projets de plus longue haleine.

Les autres organisations pilotes diffèrent selon le secteur concerné. Des syndicats sont notamment souvent ressortis, comme le syndicat départemental d'énergie, la CAPEB ou encore le syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (SICTOM). Des entreprises sont également identifiées comme leaders dans des secteurs spécifiques : la SNCF ou la Compagnie du Rhône pour le transport, et GRDF ou RTE pour l'Énergie.

- Un portage des actions encore à affiner

Pour garantir la mise en œuvre effective des actions départementales, un portage a été proposé, reposant sur la désignation d'un ou des pilotes ainsi que des contributeurs. Les actions ne sont cependant pas toutes encore assez matures pour définir, à date, de manière précise les institutions à mobiliser et leur rôle spécifique.

Les organisations proposées comme « pilotes » à ce stade sont assez similaires d'un département à l'autre pour les mêmes secteurs. Une constante intersectorielle est **l'implication des collectivités**, (communes, EPCI, conseil départemental ou conseil régional) mentionnés pour 30% des actions. Les départements attendent également un **appui important de l'État**, qui est souvent cité (notamment pour le secteur du bâtiment).

- Des besoins communs pour l'accélération de la mise en œuvre des actions

Les départements ont identifié deux besoins majeurs, unanimement reconnus, pour accélérer la mise en place de leurs actions :

- Renforcer l'ingénierie disponible sur les territoires ;
- Pérenniser voire accroître les financements des projets.

Ces deux besoins concernent 80% des actions.

D'autres besoins ont été évoqués de façon plus ponctuelle comme du partage d'expériences, des actions de mise en réseau des agents des collectivités ou des compétences en communication.

1 - A noter que le graphique ci-dessous fournit une vision d'ensemble de la répartition des temporalités retenues, bien que les départements ne comptent pas tous le même nombre d'actions, en nombre absolu.

## Annexe – Liste des actions départementales

	Secteurs	Intitulé des Actions
AIN	Transports	Aménager les quartiers de gare et les arrêts de transport en commun en site propre pour favoriser l'intermodalité
		Mettre en place des infrastructures cyclables et de covoiturage, développer l'offre de transports en commun
	Bâtiment	Poursuivre la dynamique d'efficacité énergétique des logements sociaux
		Accélérer la rénovation des bâtiments publics avec un niveau élevé d'ambition en matière de consommation énergétique avec les aides du fonds vert
	Biodiversité	Intégrer la gestion de l'eau dans l'aménagement du territoire
		Encourager une utilisation économe de l'eau par tous les usagers
	Energie – déchets	Investir financièrement dans des projets d'électricité renouvelable
		Contribuer au développement du photovoltaïque sur bâti
		Réduire à la source la production de déchets
		Améliorer la collecte, le tri et la valorisation des déchets
	Foret	Favoriser le renouvellement de la forêt, en diversifiant les essences et en favorisant les modes de sylviculture vertueux
		Inciter les propriétaires à la gestion durable de la forêt
ALLIER	Transports	Mettre en œuvre le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicule Électrique (SDIRVE)
		Développer des plateformes de transport combiné de Saint Loup
	Bâtiment	Poursuivre l'accompagnement des ménages dans l'amélioration de leurs logements
		Structurer la filière économique locale d'intervention sur le parc existant
	Biodiversité	Mettre en place un modèle économique de gestion des haies
	Energie - déchets	Élaborer le document cadre Allier pour l'implantation de parc photovoltaïques
		Développer des parcs agrivoltaïques et organiser des réunions de concertation avec les porteurs de projets
		Élaborer une stratégie partagée et réaliste de développement éolien dans le département
		Amplifier le développement de méthaniseurs en injection ou en cogénération
		Construire 5 postes sources RTE sur le département (application S3-REnR)
		Construire des unités de rebours
		Mettre en œuvre une gestion de biodéchets à l'échelle du département
Moderniser l'usine incinération Bayet		

		Valoriser du biogaz grâce à l'unité WAGABOX® et substituer ce biogaz aux énergies fossiles afin d'éviter chaque année 2800 tonnes de CO2.	
		Valoriser le méthane sur le site d'enfouissement de Chézy	
	Agriculture	Réaliser une étude par l'institut de l'élevage (IDELE) sur la filière bovine dans l'Allier	
		Poursuivre les bilans des gaz à effet de serre (GES) et l'optimisation des exploitations agricoles	
		Accompagner la mise en œuvre de la loi EGALIM sur les obligations pour la restauration collective	
ARDÈCHE	Transport	Intensifier l'usage de l'unique ligne ferroviaire d'Ardèche, située en rive droite du Rhône	
		Mettre en place un covoiturage solidaire pour l'inclusion des publics vulnérables	
		Tripler la part modale du vélo dans les déplacements du quotidien	
	Bâtiment	Mettre en œuvre une méthode expérimentale de rapprochement entre l'offre et la demande de rénovation énergétique des bâtiments privés sur le territoire à énergie positive (TEPOS) Sud Ardèche	
		Réaliser une étude de faisabilité en cours sur le Tiers-Financement en Sud Ardèche afin d'accélérer la rénovation BBC	
		Améliorer l'image des métiers du bâtiment	
		Etudier la faisabilité d'une école de production	
	Biodiversité	Doter l'ensemble des intercommunalités du parc naturel régional des Monts d'Ardèche en Atlas de la biodiversité communaux (ABC)	
		Améliorer la connaissance des enjeux sur la biodiversité : établir un « temps zéro » de la biodiversité ardéchoise	
		Créer un réseau technique des acteurs de la biodiversité en Ardèche	
		« Education dehors pour tous » : Ancrer l'éducation à l'environnement dans le quotidien des structures éducatives ardéchoises	
			Déployer plus largement le projet « Il n'est pas trop tard puisque nous sommes là »
	Agriculture et alimentation	Mettre en place des rencontres collectives territorialisées entre des gestionnaires et cuisiniers de restauration collective et producteurs locaux pour partager les besoins et déployer des partenariats	
		Accompagner les collectivités sur la rédaction des appels d'offre pour favoriser l'approvisionnement local	
		Animer un « Club des cuisinier(e)s « ardéchois »	
		Expérimenter une contractualisation des approvisionnements « Ardèche » durable et de qualité	
		Relancer les commissions alimentation au sein des établissements scolaires	
		Mettre en place un marché privé pour planter des arbres	
			Accompagner le territoire de la montagne ardéchoise dans sa transition agroécologique
	Formation, emploi et compétences		Mobiliser, sensibiliser et former les professionnels de la rénovation énergétique

CANTAL	Industrie et produits bois	Promouvoir les feuillus (chêne, hêtre, châtaignier) en construction et utiliser cette ressource sous-exploitée au plan régional
	Transports	Développer la pratique et les infrastructures de mobilité active et décarbonée (aires de covoiturage, pistes cyclables, voies vertes...)
		Développer les sites de multimodalités en lien avec les transports en commun
	Bâtiment	Dynamiser la rénovation de logements individuels et collectifs
		Élaborer un guide ou des recommandations pour la rénovation en centre ancien et plus largement en rénovation et construction exemplaire
	Biodiversité	Déployer la Stratégie des Aires Protégées (SAP)
		Sécuriser quantitativement et qualitativement l'approvisionnement en eau, notamment via la surveillance des prélèvements, la performance technique des réseaux, et l'approche préventive de sécurisation dans le respect de la capacité des milieux
		Lutter contre les logements vacants
		Intégrer les trajectoires de sobriété foncière dans les projets d'aménagement
	Energie-déchets	Poursuivre l'identification et les réflexions sur les Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAEnR) et notamment pour le photovoltaïque sur toitures, ombrières sur parkings et sites en friche
Engager le tri à la source des biodéchets		
Développer la collecte en point d'apport volontaire (PAV) réunissant tous les flux		
Forêt	Renouveler et adapter la forêt au changement climatique	
Agriculture et alimentation	Massifier les bilans carbone dans les exploitations agricoles et mettre en œuvre les actions sources de progrès	
	Développer les circuits courts de proximité et l'approvisionnement en produits de qualité dans la restauration collective	
DROME	Transports	Promouvoir la pratique du covoiturage
	Bâtiment	Concevoir une dynamique de rénovation habitat/tertiaire dans une démarche « bénéfice/risques »
		Développer des rénovations exemplaires sur le département
	Biodiversité	Identifier les zones à potentiel de restauration et mettre en œuvre un projet de restauration
Energie-déchets	Développer des plateformes d'acteurs et ressources réemploi : pôles économie circulaire avec les entreprises	
HAUTE-LOIRE	Industrie et produits bois	Promouvoir une filière plasturgie durable
	Bâtiment	Conduire la rénovation énergétique de bâtiments anciens de manière exemplaire dans le cadre d'une politique de revitalisation des bourgs-centres et d'une offre d'ingénierie renouvelée

	Energie-déchets	Développer la méthanisation en partant du potentiel existant avec le cheptel local
	Foret	Promouvoir une filière performante du bois pour capter le carbone et régénérer la forêt
	Agriculture et Alimentation	Favoriser l'émergence de retenues collinaires
	Ressources naturelles	Encourager à adopter un plan local d'urbanisme (PLU) intercommunal pour limiter la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers et mieux intégrer les enjeux environnementaux
HAUTE-SAVOIE	Formation, emploi et compétences	Démultiplier les initiatives à partir de démonstrateurs : pour chaque entreprise déjà engagée dans la transition écologique, en inspirer une nouvelle
		Former 200 élus à la transition écologique
		Sensibiliser les citoyens de demain
		« Rendre accessible à tous les leviers de la transition écologique grâce à la facilitation graphique »
ISÈRE	Industrie et produits bois	Assurer un accompagnement des TPE et PME à la décarbonation
		Promouvoir les références construites en bois, fédérer les acteurs de la construction bois et accompagner les nouveaux porteurs de projets
	Transports	Augmenter le nombre de personnes par voiture sur les trajets domicile-travail, en développant les services publics de covoiturage et aménagements associés
	Bâtiment	Augmenter le nombre de réhabilitations dans le parc social isérois
	Biodiversité	Mettre en œuvre les plans d'actions triennaux de la stratégie aires protégées
	Ressources naturelles	Couvrir 100 % du département avec une instance de gouvernance de l'eau à l'échelle des bassins versants
		Accompagner les entreprises en faveur de la sobriété hydrique
	Energie-déchets	Identifier les zones d'accélération des énergies renouvelables dans le cadre de la production d'énergies renouvelables de Mars 2023 (Loi APER)
Formation, emploi et compétences	Former, en formation initiale, à la compréhension globale du comportement thermique du bâti dans tous les métiers du secteur	
	Former, en formation continue, à la compréhension globale du comportement thermique du bâti et à l'intervention coordonnée	
LOIRE	Transports	Inciter au déploiement d'infrastructures et de services par les autorités organisatrices de la mobilité
		Impulser et animer des démarches inter-collectivités visant à améliorer la gouvernance et la coordination des politiques de mobilité
		Favoriser l'attractivité, le confort et la sécurité des déplacements piétons, vélos et véhicules de mobilité intermédiaire
Bâtiment	Soutenir et accompagner la filière rénovation énergétique	

		Mutualiser à l'échelle de quartiers les initiatives en matière de sensibilisation et d'accompagnement à la rénovation et à la sobriété
		Rénover le parc immobilier des administrations publiques
	Biodiversité	Améliorer la connaissance de la biodiversité par différents dispositifs, comme les atlas de la biodiversité communale (ABC)
		Identifier des zones favorables au maintien de la biodiversité ordinaire et à son développement
		Déterminer les sites prioritaires sur lesquels engager des travaux de restauration et établir un financement, avec le fonds vert ou tout autre dispositif
	Energie-déchets	Soutenir la prise en compte de la planification des énergies renouvelables (EnR) dans les documents de planification des collectivités
Créer, étendre et exploiter des réseaux de chaleur à base d'énergies renouvelables ou de récupération (EnR&R)		
PUY-DE-DÔME	Transports	Réduire l'utilisation de la voiture individuelle
	Bâtiment	Réduire les consommations énergétiques du parc de logement d'ici 2030
	Ressources naturelles	Co-construire une trajectoire de sobriété de la ressource en eau sur le département du Puy-de-Dôme afin de diminuer de 10% les prélèvements d'ici 2030
RHÔNE	Industrie et produits bois	Créer une conciergerie environnementale dans les zones industrielles ou d'activités
		Généraliser la réalisation de bilans carbone et les plans de transition
		Sensibiliser les entreprises (salariés et équipes de direction) aux bonnes pratiques en matière de climat et de biodiversité et diffuser ces dernières
	Transports	Renforcer la proximité des services publics et des activités pour réduire les déplacements
		Encourager un report modal par un choc d'offres des transports collectifs pour réduire de 15 % l'utilisation de la voiture Individuelle
		Faire réaliser des études d'opportunité et de faisabilité sur le recours au fret fluvial par 100% des entreprises situées le long des axes navigables d'ici 2030
	Bâtiment	Nommer un ambassadeur « énergie » par intercommunalité pour la sensibilisation du secteur tertiaire privé à la rénovation énergétique, en lien avec MaPrimeRénov
		Sortir du fioul
		Trouver un nouvel équilibre entre préservation du patrimoine et rénovation énergétique
		Promouvoir l'utilisation du bois dans le secteur du bâtiment (énergie et construction)
Formation, emploi et compétences	Accélérer la montée en compétences des acteurs de la rénovation	

SAVOIE	Industrie et produits bois	Accompagner les sites les plus émetteurs du département
		Promouvoir les outils d'évaluation du bilan carbone des entreprises et du passage à l'action « Balance ta tonne », webinaires dédiés
		Faciliter et massifier les recours à l'écoconception ainsi qu'aux matériaux biosourcés pour la construction
	Transports	Mettre en place le Service Express Régional Métropolitain (SERM) de Chambéry dans ses différentes composantes
		Décarboner l'accès aux stations et les mobilités en montagne
		Développer une offre de services de proximité et solidaires en milieu rural, cohérente à l'échelle des bassins de mobilité régionaux et s'appuyant notamment sur la dynamique départementale autour des modes actifs et partagés
	Bâtiment	Maintenir un haut niveau de service pour accompagner la massification de la rénovation du parc de logements, avec la mise en place du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH)
		Accélérer la mise en œuvre du décret éco énergie tertiaire en structurant une offre de service adaptée au département
		Déployer des outils spécifiques aux enjeux touristiques en montagne, nécessaires à la remobilisation des lits froids
	Biodiversité	Accélérer la mise en œuvre du plan d'actions 2022-2024 de la Stratégie Aires Protégées (SAP) et enclencher le deuxième plan d'actions
		Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité ordinaire
	Ressources naturelles	Définir une trajectoire de sobriété par bassin versant en s'appuyant sur les projets de territoire pour la gestion de l'eau (-10% de consommation d'eau d'ici 2030)
		Mettre en œuvre des actions de sobriété, en tenant compte des spécificités touristiques du territoire
		Intégrer plus fortement la disponibilité de la ressource en eau dans l'aménagement du territoire, quel que soit son usage : agricole, neige, industrie, ou eau potable
	Energie-déchets	Renforcer significativement nos efforts collectifs de sobriété énergétique pour l'atteinte de l'objectif national de réduire de 40 à 50 % notre consommation d'énergie en 2050, par rapport à 2021
		Développer les installations de production d'énergie solaire photovoltaïque en favorisant les zones d'ores et déjà anthropisées, et viser la solarisation de l'intégralité des parkings de plus de 10 000 m <sup>2</sup> d'ici 2026, comme prévu par l'article 40 de la loi relative à l'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (APER)
		Mobiliser l'ensemble des acteurs de la filière méthanisation pour faciliter l'émergence de nouveaux projets
		Favoriser l'émergence et le déploiement de l'ensemble des filières de production d'énergie renouvelable ainsi que des solutions de stockage d'énergie
		Améliorer le taux de valorisation matière, notamment en développant la méthanisation des biodéchets, boues de step, et l'utilisation locale du broyage des déchets verts
		Expérimenter le réemploi de conteneurs en verre

		Renforcer le recyclage des déchets du BTP et rationaliser le stockage dans les Installations de stockage de déchets inertes (ISDI)
	Forêts	Conforter les différents rôles de la forêt, avec un focus sur la forêt alluviale et mieux anticiper les risques (feux de forêt, problèmes sanitaires ...)
	Formation, emploi et compétences	Structurer une filière locale pour disposer de professionnels formés aux enjeux nouveaux de la rénovation énergétique, en s'appuyant sur les compétences existantes localement
	Agriculture et alimentation	Réduire les émissions de gaz à effet de serre dans un contexte de système agricole déjà très extensif
		Coupler production agricole et production d'énergie décarbonée
		Économiser l'eau, par des pratiques culturales et d'irrigation plus sobres et par le développement le stockage



**SAVOIE**

# **LES ACTIONS DÉPARTEMENTALES**

## Défi

Renforcer la couverture du territoire régional avec des aires protégées sous protection forte

 4 % du territoire régional couverts d'ici 2030 (+ 65 000 ha)

### ACTION

## ACCÉLÉRER LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTIONS 2022-2024 DE LA STRATÉGIE AIRES PROTÉGÉES (SAP) ET ENCLANCHER LE 2<sup>EME</sup> PLAN D' ACTIONS

#### Pilotes

- Intercommunalités
- État

#### Contributeurs

- Agence de l'Eau
- Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc
- Département
- Conseil régional

#### Mise en œuvre

Action existante



2024 / 2030

Impact   
Faisabilité 

#### Description de l'action



Poursuivre les efforts engagés lors du premier plan d'actions de la **stratégie des aires protégées**



Cibler les zones humides, les tourbières, les **territoires à enjeux** : Vallée des Encombres, Cembraie sur gypse, ...

#### Indicateur de suivi



- Nombre d'aires nouvelles de protection

#### Conditions de succès

- Mobiliser l'ensemble des acteurs et des citoyens
- Mettre en place un accompagnement administratif et financier

#### Besoins pour accélérer

- Financements de l'État

## Défi

Renforcer la couverture du territoire régional avec des aires protégées sous protection forte

 4 % du territoire régional couverts d'ici 2030 (+ 65 000 ha)

## ACTION

### RÉDUIRE LES PRESSIONS QUI S'EXERCENT SUR LA BIODIVERSITÉ ORDINAIRE

#### Pilotes

- Intercommunalités
- État

#### Contributeurs

- Agence de l'Eau
- Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc
- Département
- Conseil régional

#### Mise en œuvre

Action existante



2024 / 2030

Impact   
Faisabilité 

#### Description de l'action



Placer la biodiversité « ordinaire » au cœur des **projets** (espaces de respiration, îlots de fraîcheur, désimperméabilisation, solutions fondées sur la nature, ...)



Financer des opérations concourant à la restauration de la nature via le **Fonds vert**



Développer et **soutenir des programmes** tels que Man And Biosphere, engagé par Grand Lac communauté d'agglomération

#### Indicateur de suivi



- Montant du Fonds vert alloué à cet objectif (€)

#### Conditions de succès

- Mobiliser l'ensemble des acteurs
- Améliorer la connaissance, par exemple avec les Atlas de la biodiversité
- Mettre en place un accompagnement administratif et financier
- Assurer le portage local des solutions innovantes

#### Besoins pour accélérer

- Financements de l'État

## Défi

Co-construire une trajectoire de sobriété de la ressource en eau sur chaque bassin versant en région (développement des outils PTGE), et la mettre en œuvre collectivement

 -10% d'eau prélevée d'ici 2030 à l'échelle régionale

## ACTION

**DÉFINIR UNE TRAJECTOIRE DE SOBRIÉTÉ PAR BASSIN VERSANT EN S'APPUYANT SUR LES PROJETS DE TERRITOIRE POUR LA GESTION DE L'EAU**

 -10 % DE CONSOMMATION D'EAU D'ICI 2030

### Pilotes

- Intercommunalités
- État

### Contributeurs

- Agence de l'Eau
- Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc
- Citoyens
- Département
- Conseil régional

### Mise en œuvre

Action existante



2024 / 2030

Impact 

Faisabilité 

### Description de l'action



Avoir une politique de sobriété plus forte dans les **territoires en tension** en poursuivant les nombreuses démarches de Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) au niveau du département



Identifier par ces démarches les **sous-bassins versants** pour lesquels une réduction significative des prélèvements est nécessaire

### Indicateur de suivi



- Nombre de Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) ou d'études volumes prélevables engagés

### Conditions de succès

- Mobiliser l'ensemble des acteurs
- Structurer les collectivités compétentes en matière d'eau
- Mettre en place un accompagnement administratif et financier
- Assurer le portage local des solutions innovantes

### Besoins pour accélérer

- Financements de l'État

## Défi

Co-construire une trajectoire de sobriété de la ressource en eau sur chaque bassin versant en région (développement des outils PTGE), et la mettre en œuvre collectivement

 -10% d'eau prélevée d'ici 2030 à l'échelle régionale

## ACTION

### METTRE EN ŒUVRE DES ACTIONS DE SOBRIÉTÉ, EN TENANT COMPTE DES SPÉCIFICITÉS TOURISTIQUES DU TERRITOIRE

#### Pilotes

- Intercommunalités
- État

#### Contributeurs

- Agence de l'Eau
- Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc
- Département
- Conseil régional

#### Mise en œuvre






Action existante



2024 / 2030

Impact ★★ ★  
Faisabilité ★★ ★

#### Description de l'action

-  Connaître les **limites** entre les besoins et les ressources en eau du département
-  Renforcer des **infrastructures fragiles**, augmenter les rendements des réseaux d'adduction d'eau potable
-  Sensibiliser aux économies d'eau, renforcer la **communication grand public** sur les usages économes
-  Développer les **plans de sobriété hydrique** sur l'ensemble des activités économiques
-  Sécuriser les principaux usagers

#### Indicateurs de suivi



- Nombre de collectivités ayant un schéma d'Adduction d'Eau Potable (AEP) récent
- Taux d'augmentation des rendements des réseaux d'Adduction d'Eau Potable (AEP)(%)

#### Conditions de succès

- Mobiliser l'ensemble des acteurs
- Structurer les collectivités compétentes en matière d'eau
- Mettre en place un accompagnement administratif et financier
- Assurer le portage local des solutions innovantes

#### Besoins pour accélérer

- Financements de l'État

## Défi

Co-construire une trajectoire de sobriété de la ressource en eau sur chaque bassin versant en région (développement des outils PTGE), et la mettre en œuvre collectivement

 -10% d'eau prélevée d'ici 2030 à l'échelle régionale

### ACTION

**INTÉGRER PLUS FORTEMENT LA DISPONIBILITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU DANS L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, QUEL QUE SOIT SON USAGE : AGRICOLE, NEIGE, INDUSTRIE, OU EAU POTABLE**

#### Pilotes

- Intercommunalités
- État

#### Contributeurs

- Agence de l'Eau
- Bureaux d'études
- Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc
- Département
- Conseil régional
- Urbanistes

#### Mise en œuvre

Action existante



2024 / 2030

Impact   
Faisabilité 

#### Description de l'action



Poursuivre la **doctrine Eau-Urbanisme** pour anticiper au mieux les situations de tension dues à l'évolution de la disponibilité de la ressource en eau, confrontée à l'augmentation de la fréquentation des milieux montagnards en période estivale

#### Indicateur de suivi



- Nombre de réserves émises sur la gestion quantitative de l'eau dans le cadre de la révision des documents d'urbanisme

#### Conditions de succès

- Mobiliser l'ensemble des acteurs
- Coordonner efficacement les collectivités compétentes en matière d'eau d'une part, d'urbanisme d'autre part
- Sensibiliser les urbanistes et les bureaux d'études spécialisés dans l'aménagement
- Mettre en place un accompagnement administratif et financier

#### Besoins pour accélérer

- Ingénierie d'études

## Défi

Promouvoir et développer les transports en commun, la mobilité active, le covoiturage et la mobilité partagée

 -15% d'utilisation de la voiture individuelle à l'échelle régionale, en prenant en compte les spécificités des territoires

## ACTION

### METTRE EN PLACE LE SERVICE EXPRESS RÉGIONAL MÉTROPOLITAIN (SERM) DE CHAMBÉRY DANS SES DIFFÉRENTES COMPOSANTES


#### Pilotes

- État
- Cœur de Savoie
- Département
- Grand Chambéry
- Grand Lac
- Conseil régional
- SNCF

#### Contributeurs

- Communes

#### Description de l'action


 Constituer et transmettre au Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires le **dossier de labellisation**, en mettant l'accent sur l'organisation du report modal dans le sillon alpin savoyard et sur le périmètre Zones à Faibles Émissions Mobilité (rabattements vers les Pôles d'Échanges Multimodaux en modes actifs et partagés, offre transport express régional cadencée...)

 Réaliser les **études de préfiguration**

 Assurer l'obtention du **statut de Service Express Régional Métropolitain (SERM)**

 Terminer les **études d'exploitation SNCF** et l'étude des nouvelles haltes

 Mettre en place le **Syndicat des mobilités de l'Ouest savoyard (SMOS)**

 Engager les réflexions autour de la **réorganisation des réseaux collectifs urbains** articulés avec le Service Express Régional Métropolitain (SERM)

#### Besoins pour accélérer

- Financements via le Fonds vert et le BOP 203 (Budget Opérationnel de Programme) pour les études et l'ingénierie hors ferroviaire
- Financements via le Contrat de Plan État-Région (CPER) et la Société de Gestion de Portefeuille (SGP)

#### Mise en œuvre

Action existante



Été 2024 : Dossier de candidature Service Express Régional Métropolitain (SERM)

Fin 2024 : Fin des études SNCF exploitation et haltes SERM, et mise en place du Syndicat des mobilités de l'Ouest savoyard

2025 : Études sur la mission de préfiguration

Mi-2026 : Obtention du statut SERM

2029 : Réseau de Transports en commun unifié

Impact



Faisabilité



#### Indicateur de suivi



- Investissements réalisés dans les différents modes collectifs (€)

#### Conditions de succès

- Mobiliser les Autorités Organisatrice de la Mobilité (AOM) au sein du Syndicat des mobilités de l'Ouest savoyard
- Valider le Plan de Mobilité du Grand Lac
- Assurer la qualité et la cohérence du dossier
- Associer les usagers des transports

## Défi

Promouvoir et développer les transports en commun, la mobilité active, le covoiturage et la mobilité partagée

 15% d'utilisation de la voiture individuelle à l'échelle régionale, en prenant en compte les spécificités des territoires

## ACTION

## DÉCARBONER L'ACCÈS AUX STATIONS ET LES MOBILITÉS EN MONTAGNE







## Pilotes

- Intercommunalités
- État
- Conseil régional
- Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT)
- SNCF
- Stations

## Contributeurs

- Communes

## Description de l'action

-  Améliorer le **cadencement** des transports express régionaux
-  Remettre les **trains de nuit** au cœur de l'offre de mobilités
-  Ouvrir les **réservations** des trains de nuit suffisamment tôt pour permettre le packaging de l'offre commerciale des stations
-  Mettre en place des **ascenseurs valléens**
-  **Connecter les ascenseurs** au train et aux modes routiers par des transports décarbonés
-  Moderniser les gares en véritables **Pôles d'Échanges Multimodaux (PEM)**

## Conditions de succès

- Se coordonner avec la SNCF
- Assurer une animation territoriale pour mobiliser au sein des territoires concernés

## Mise en œuvre

Action existante



2030

Impact 

Faisabilité 

## Indicateurs de suivi



- Nombre d'ascenseurs valléens en projet
- Nombre de Pôles d'Échanges Multimodaux (PEM) aménagés

## Besoins pour accélérer

- Relais auprès des instances nationales de la SNCF
- Crédits du Contrat de Plan État-Région (CPER) et d'ingénierie de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)

## Défi

Promouvoir et développer les transports en commun, la mobilité active, le covoiturage et la mobilité partagée



15% d'utilisation de la voiture individuelle à l'échelle régionale, en prenant en compte les spécificités des territoires

## ACTION

**DÉVELOPPER UNE OFFRE DE SERVICES DE PROXIMITÉ ET SOLIDAIRES EN MILIEU RURAL COHÉRENTE À L'ÉCHELLE DES BASSINS DE MOBILITÉ RÉGIONAUX ET S'APPUYANT NOTAMMENT SUR LA DYNAMIQUE DÉPARTEMENTALE AUTOUR DES MODES ACTIFS ET PARTAGÉS**

### Pilotes

- Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM)
- Conseil régional

### Contributeurs

- Collectivités
- État
- Organismes de mobilité solidaire
- Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT)

### Mise en œuvre

Action existante



2027

Impact ★ ★ ★

Faisabilité ★ ★ ☆

### Description de l'action



**Mobiliser les intercommunalités d'un même bassin de vie** sur la mobilité et les réflexions stratégiques avec les Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) à partir des besoins des usagers



Poursuivre le déploiement des **Schémas directeurs cyclables** en liaisons locales et rabattements



Poursuivre les **campagnes d'incitation au covoiturage** et la coordination départementale



Développer la **mobilité électrique solidaire** et les points de recharge



Augmenter le cadencement des **lignes de vallée**



Moderniser les gares en véritables **Pôles d'Echanges Multimodaux (PEM)**

### Indicateurs de suivi



- Nombre de Pôles d'Echanges Multimodaux (PEM) réalisés
- Longueur des voies cyclables structurantes réalisées (km)
- Nombre de lignes et d'aires de covoiturage
- Nombre de services financés par le Fonds Vert

### Conditions de succès

- Animer et sensibiliser au niveau des bassins

### Besoins pour accélérer

- Financements via le Fonds Vert « Autorités Organisatrices de la Mobilité rurales »

Encourager la sobriété et accélérer la rénovation thermique des logements

## Défi

- 80 000 logements rénovés par an à l'échelle régionale
- 15 % de consommations énergétiques du parc résidentiel régional entre 2019 et 2030

## ACTION

**MAINTENIR UN HAUT NIVEAU DE SERVICE POUR ACCOMPAGNER LA MASSIFICATION DE LA RÉNOVATION DU PARC DE LOGEMENTS, AVEC LA MISE EN PLACE DU SERVICE PUBLIC DE LA RÉNOVATION DE L'HABITAT (SPRH) EN 2025**

### Pilotes

- Département
- Intercommunalités
- État

### Contributeur

- Agence Nationale de l'Habitat (Anah)
- Assemblée de Pays Tarentaise Vanoise (APTV)
- Association Savoyarde pour le Développement des Énergies Renouvelables (ASDER)
- Syndicat Mixte de l'Avant-Pays Savoyard (SMAPS)
- Syndicat du Pays de Maurienne (SPM) Nationale de l'Habitat (Anah)
- Assemblée de Pays Tarentaise Vanoise (APTV)
- Association Savoyarde pour le Développement des Énergies Renouvelables (ASDER)
- Syndicat Mixte de l'Avant-Pays Savoyard (SMAPS)
- Syndicat du Pays de Maurienne (SPM)

### Mise en œuvre

Action existante



2024 / 2025

Impact ★★☆☆  
Faisabilité ★★★★★

### Indicateurs de suivi



- Nombre de collectivités ayant signé un pacte territorial
- Nombre d'informations ou conseils effectués par l'Association Savoyarde pour le Développement des Énergies Renouvelables par semestre
- Nombre d'accompagnements de premier niveau effectué par l'Association Savoyarde pour le Développement des Énergies Renouvelables par semestre

### Description de l'action



Rendre fonctionnel le **Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH)**, avec une prise en charge de son financement par l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) et les collectivités territoriales



Appuyer ce service sur l'écosystème déjà mis en place localement dans le cadre du programme de financement **Certificats d'Économies d'Énergie - Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique (CEE SARE)**

### Conditions de succès

- Mobiliser l'ensemble des collectivités concernées
- Etablir les pactes territoriaux pour le 1er janvier 2025 afin d'assurer une continuité du service public existant sur l'ensemble du territoire savoyard, connu sous la bannière France Renov' (portée opérationnellement par l'ASDER)

### Besoins pour accélérer

- Clarification du schéma d'organisation du financement du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH)
- Financement de l'ANAH

## Défi

Encourager la sobriété et réduire les consommations d'énergie du parc tertiaire



-30 % des consommations énergétiques du parc tertiaire entre 2019 et 2030 à l'échelle régionale

## ACTION

### ACCÉLÉRER LA MISE EN ŒUVRE DU DÉCRET ECO ENERGIE TERTIAIRE EN STRUCTURANT UNE OFFRE DE SERVICE ADAPTÉE AU DÉPARTEMENT

#### Pilotes

- Département
- Intercommunalités
- État

#### Contributeur

- Association Savoyarde pour le Développement des Énergies Renouvelables (ASDER)
- Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)
- Chambre des Métiers de l'Artisanat (CMA)
- Service des Données et Études Statistiques (MTECT/SDES)

#### Mise en œuvre

Action existante



2024 / 2050

Impact



Faisabilité



#### Description de l'action



Engager tous les acteurs du tertiaire vers la réduction progressive de la consommation d'énergie dans les bâtiments ; **mutualiser les bases de données** pour arriver à toucher exhaustivement les acteurs concernés



Respecter **les paliers de réduction** des consommations d'énergie finale de l'ensemble du parc tertiaire imposés par le dispositif Eco Energie Tertiaire : au moins -40 % en 2030, -50 % en 2040, -60 % en 2050 (par rapport à 2010)



Respecter l'obligation de **reporting annuel** des consommations énergétiques imposée par le dispositif Éco Énergie Tertiaire

#### Indicateurs de suivi



- Part d'assujettis ayant effectué leur reporting (%)
- Nombre d'informations ou conseils effectués par les partenaires, par semestre

#### Conditions de succès

- Coordonner les acteurs en capacité d'accompagner la mise en œuvre du dispositif
- Disposer d'une offre de service susceptible d'accompagner les assujettis dans la mise en œuvre du dispositif
- Identifier les assujettis concernés par le décret

#### Besoins pour accélérer

- Mise en place d'un groupe de travail partenarial pour définir l'offre de service
- Appui financier à la réalisation de travaux (Fonds vert, Certificats d'Économies d'Énergie, financements de l'ADEME...)

## Défi

Travailler activement à la remobilisation des lits froids en station pour lutter contre la vacance des logements touristiques et réduire l'artificialisation des sols

## ACTION

## DÉPLOYER DES OUTILS SPÉCIFIQUES AUX ENJEUX TOURISTIQUES EN MONTAGNE, NÉCESSAIRES À LA REMOBILISATION DES LITS FROIDS

## Pilotes

- État
- Département
- EPCI,
- Communes touristiques
- professionnels du tourisme

## Mise en œuvre

Action existante



2024 / 2050

Impact



Faisabilité



## Description de l'action



Réduire l'artificialisation des sols induite par la construction de logements nouveaux, qu'ils soient dédiés à l'accueil des touristes ou des saisonniers.



Mobiliser les copropriétaires pour une rénovation énergétique, esthétique et fonctionnelle, pour répondre aux nouvelles attentes de la clientèle



Mettre en place des outils spécifiques techniques, réglementaires et financiers (fiscalité, revenus locatifs...).

## Indicateurs de suivi



- Part d'assujettis ayant effectué leur reporting (%)
- Nombre d'informations ou conseils effectués par les partenaires, par semestre

## Conditions de succès

- Coordonner les acteurs en capacité d'accompagner la mise en œuvre du dispositif
- Disposer d'une offre de service susceptible d'accompagner les assujettis dans la mise en œuvre du dispositif
- Identifier les assujettis concernés par le décret

## Besoins pour accélérer

- Mise en place d'un groupe de travail partenarial pour définir l'offre de service
- Appui financier à la réalisation de travaux (Fonds vert, Certificats d'Économies d'Énergie, financements de l'ADEME...)

## Défi

Réduire les émissions des 90 sites industriels régionaux les plus émetteurs de gaz à effet de serre



-40 % d'émissions entre 2019 et 2030

## ACTION

## ACCOMPAGNER LES SITES LES PLUS ÉMETTEURS DU DÉPARTEMENT

### Pilotes

- Intercommunalités
- État
- Conseil régional
- Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

### Contributeur

- Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)

### Mise en œuvre

Action existante



2024 / 2030

Impact ★★★★★

Faisabilité ★★★★★

### Description de l'action



Informar sur les accompagnements de l'État



Inciter à la **transition d'énergie** vers du moins carboné, voire de l'**électrification**



Inciter à l'**économie circulaire**, notamment par le recyclage des déchets



Inciter à l'utilisation de l'**énergie fatale**



Soutenir activement les **projets « vertueux »** : la fabrication d'hydrogène (électrolyseurs), la méthanisation, la méthanation, l'économie circulaire, le captage et recyclage de CO2, ...

### Indicateur de suivi



- Nombre de lits remis sur le marché

### Conditions de succès

- Mobiliser l'ensemble des collectivités concernées
- S'inspirer des expériences réussies et déployer les outils testés en lien avec Atout France

### Besoins pour accélérer

- Disposer d'un cadre réglementaire adapté
- Faciliter la mobilisation des outils de fiscalité incitative

**Défi**

Mobiliser toutes les TPE, PME et ETI industrielles en région pour la décarbonation



100 % de mobilisation

**ACTION**

## PROMOUVOIR LES OUTILS D'ÉVALUATION DU BILAN CARBONE DES ENTREPRISES ET DU PASSAGE À L'ACTION « BALANCE TA TONNE », WEBINAIRES DÉDIÉS

**Pilotes**

- Intercommunalités
- État
- Conseil régional
- Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

**Contributeurs**

- Convention des Entreprises pour le Climat

**Mise en œuvre**

Action existante



2024 / 2030

Impact

Faisabilité

**Description de l'action**

Suivre la réalisation des **audits énergétiques** et des bilans des émissions de gaz à effet de serre (BEGES)



Informar sur les aides et financements sur la plateforme unique **Mission Transition Ecologique**



Réaliser des **pré-diagnostic**s et audits



Réaliser des **études de faisabilité**, notamment sur la décarbonation et la récupération de chaleur fatale

**Indicateurs de suivi**

- Nombre de bilans des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) réalisés
- Nombre d'audits énergétiques réalisés

**Besoins pour accélérer**

- Financements (Fonds chaleur, Prêts régions...)

## Défi

Améliorer la structuration et la durabilité de la filière bois et développer les débouchés du bois local (volet aval)

### ACTION

## FACILITER ET MASSIFIER LES RECOURS À L'ÉCOCONCEPTION AINSI QU'ÀUX MATÉRIAUX BIOSOURCÉS POUR LA CONSTRUCTION

### Pilote

- Intercommunalités
- État
- Conseil régional
- Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)
- Fédération française du bâtiment
- Fibois
- Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB)

### Contributeurs

- Association Savoyarde pour le Développement des Énergies Renouvelables (ASDER)
- Conseil en Énergie Partagée (CEP)

### Mise en œuvre

Action à engager



2024 / 2034

Impact ★★☆☆

Faisabilité ★★☆☆

### Description de l'action

- ➔ Valoriser les **bois sanitaires** pour de nouveaux débouchés
- ➔ Promouvoir les **feuillus en construction** (et autres usages à cycle de vie long)
- ➔ Initier un **accord de filière** sur le traitement et le réemploi du bois issu de la déconstruction
- ➔ Favoriser l'**approvisionnement local** en engageant l'ensemble des parties prenantes de la construction
- ➔ Isoler et réhabiliter des **équipements publics** en cours et à venir avec des matériaux biosourcés

### Conditions de succès

- Sensibiliser les acteurs clés

## Défi

Développer et diversifier la production régionale d'électricité renouvelable pour contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux de décarbonation et de reconquête de notre souveraineté énergétique

 *Au moins +50 % de la production d'électricité renouvelable à l'échelle régionale*

## ACTION

**RENFORCER SIGNIFICATIVEMENT NOS EFFORTS COLLECTIFS DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF NATIONAL DE RÉDUIRE DE 40 À 50 % NOTRE CONSOMMATION D'ÉNERGIE EN 2050, PAR RAPPORT À 2021**

## Pilotes

- Intercommunalités
- État

## Contributeurs

- Association Savoyarde pour le Développement des Energies Renouvelables (ASDER)
- Communes
- Opérateurs

## Mise en œuvre

Action existante



2024 / 2030

Impact 

Faisabilité 

## Description de l'action



Agir sur la **sobriété et l'efficacité énergétiques** de tous les secteurs, en particulier le bâtiment, l'industrie et les transports (voir détails dans les fiches des secteurs concernés)

## Indicateur de suivi



- Nombre de dossiers déposés
- Consommation énergétique évitée en moyenne annuelle (MWh)

## Conditions de succès

- Mobiliser des acteurs de terrain
- Assurer l'exemplarité de l'État

## Besoins pour accélérer

- Pérennisation des crédits Fonds Verts, Dotation d'Équipement des territoires ruraux (DETR) et Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) sur la rénovation des bâtiments publics (10 M€/an sur 3 ans)
- Mise à disposition de crédits immobiliers dédiés à la rénovation des bâtiments de l'État
- Maintien d'une ingénierie technique et financière

## Défi

Développer et diversifier la production régionale d'électricité renouvelable pour contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux de décarbonation et de reconquête de notre souveraineté énergétique

 *Au moins +50 % de la production d'électricité renouvelable à l'échelle régionale*

## ACTION

**DÉVELOPPER LES INSTALLATIONS DE PRODUCTION D'ÉNERGIE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE EN FAVORISANT LES ZONES D'ORES ET DÉJÀ ANTHROPISÉES, ET VISER LA SOLARISATION DE L'INTÉGRALITÉ DES PARKING DE PLUS DE 10 000 M<sup>2</sup> D'ICI 2026, COMME PRÉVU PAR L'ARTICLE 40 DE LA LOI RELATIVE À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (APER)**

### Pilotes

- Intercommunalités
- État

### Contributeurs

- Société d'Économie Mixte (SEM)
  - Énergie Savoie
- ENEDIS
- Communes
- Acteurs privés

### Mise en œuvre

Action existante



2024 : Mise en place d'un groupe de travail, livrable attendu en fin d'année

2025 : Étude ADRETS

2026 : Étude sur tous les parkings de plus de 10.000 m<sup>2</sup>

Impact 

Faisabilité 

### Description de l'action



Intégrer les **Zones d'Accélération d'Énergies Renouvelables (ZAER)** dans les documents d'urbanisme



Élaborer une note d'accompagnement des porteurs de projets de **solarisation des parkings**, en lien avec les services aménagement du territoire (qui favorise l'émergence de projets au barycentre des enjeux Énergie, Zéro artificialisation nette, désimperméabilisation, intégration paysagère)



Engager les études sur le **patrimoine de l'État** (étude ADRETS)

### Indicateur de suivi



- Puissance installée à l'échelle du département (MW)

### Conditions de succès

- Mobiliser l'AGILE (Agence de l'Immobilier de l'État) sur l'immobilier de l'État et sur les domaines publics concédés

### Besoins pour accélérer

- Parution rapide des décrets et arrêtés d'application de l'article 40 de la loi relative à l'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (APER)
- Financement de l'appui à l'ingénierie pour les collectivités
- Renforcement de l'ingénierie dans les services déconcentrés

## Défi

Production et Stockage d'énergie solutions innovantes

### ACTION

**FAVORISER L'ÉMERGENCE ET LE DÉPLOIEMENT DE L'ENSEMBLE DES FILIÈRES DE PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE AINSI QUE DES SOLUTIONS DE STOCKAGE D'ÉNERGIE**

#### Pilotes

- État
- Conseil régional
- Département
- Fournisseurs et producteurs d'énergie
- SDES

#### Mise en œuvre

Action à engager



2024 / 2030

Impact ★★★★★  
Faisabilité ★★★★★

#### Description de l'action

- Accompagner le développement d'énergies renouvelables, notamment, la géothermie sur sondes ou sur nappes
- Accompagner et déployer le stockage hydraulique d'électricité par station de transfert d'énergie par pompage.
- Concilier le déploiement avec les enjeux eau, biodiversité et nouveaux risques en montagne.
- Déployer l'hydrogène comme moyen de stockage de l'électricité en lien avec le projet régional Zero Emission Valley qui vise à faire de la mobilité hydrogène un levier pour la filière.

#### Indicateurs de suivi



- Evolution de la production d'énergie par Géothermie
- Nombre de miniSTEP autorisées
- Nombre de stations d'avitaillement en hydrogène installées

#### Conditions de succès

- Accompagnement financier et en ingénierie des filières

#### Besoins pour accélérer

- financement des études de faisabilité
- Accompagnement technique
- Cadre réglementaire précis

## Défi

Développer de façon soutenable la production de chaleur renouvelable, toutes filières confondues (bois énergie, méthanisation, solaire thermique, valorisation des déchets)

 *Dépassement du seuil de 30 TWh de chaleur renouvelable produite à l'échelle régionale*

## ACTION

### MOBILISER L'ENSEMBLE DES ACTEURS DE LA FILIÈRE MÉTHANISATION POUR FACILITER L'ÉMERGENCE DE NOUVEAUX PROJETS

#### Pilotes

- Collectivités compétentes en matière de biodéchets
- Collectivités compétentes en matière d'eaux usées
- État
- Conseil régional

#### Contributeurs

- Communes
- Collectivités
- Agriculteurs
- Gaz Réseau Distribution France (GRDF)
- ADEME

#### Mise en œuvre

Action existante



2024 : Organisation d'un comité méthanisation  
2025 : Dépôt d'un dossier de méthaniseur en instruction

Impact 

Faisabilité 

#### Description de l'action



Renforcer l'accompagnement des projets par la mobilisation active du comité méthanisation de la Savoie

#### Indicateur de suivi



- Nombre de réunions du comité méthanisation

#### Besoins pour accélérer

- Financement des études de faisabilité
- Accompagnement technique

## Défi

Améliorer la valorisation des déchets, en développant les procédés de recyclage et la valorisation énergétique

 100 % de mobilisation

### ACTION

● AMÉLIORER LE TAUX DE VALORISATION MATIÈRE NOTAMMENT EN DÉVELOPPANT LA MÉTHANISATION DES BIODÉCHETS, BOUES DE STEP ET L'UTILISATION LOCALE DU BROYAGE DES DÉCHETS VERTS

#### Pilotes

- Intercommunalités
- État
- Conseil régional

#### Contributeurs

- Communes
- Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

#### Mise en œuvre

Action existante



2024 / 2030

Impact 

Faisabilité 

#### Description de l'action



Encourager les projets visant à développer la **méthanisation**



Envisager la **méthanation** en complément de la méthanisation, en identifiant les gisements d'hydrogène verts combinables avec les installations de méthanisation

#### Indicateur de suivi



- Nombre de projets autorisés

## Défi

Développer les filières de réemploi en lien avec les entreprises de la région, pour déployer l'économie circulaire

### ACTION

## EXPÉRIMENTER LE RÉEMPLOI DE CONTENEURS EN VERRE

#### Pilotes

- Intercommunalités
- État
- Conseil régional

#### Contributeurs

- Entreprises
- Particuliers

#### Description de l'action



Inciter les fabricants de **contenants en verre** à étudier les possibilités de réemploi

#### Mise en œuvre

Action à engager



2024 / 2030

Impact ★ ★ ★

Faisabilité ★ ★ ☆

#### Indicateur de suivi



- Nombre d'études réalisées

## Défi

Développer les filières de réemploi en lien avec les entreprises de la région, pour déployer l'économie circulaire

### ACTION

## RENFORCER LE RECYCLAGE DES DÉCHETS DU BTP ET RATIONALISER LE STOCKAGE DANS LES INSTALLATIONS DE STOCKAGE DE DÉCHETS INERTES (ISDI)



#### Pilotes

- Intercommunalités
- État
- Conseil régional

#### Contributeurs

- Entreprises du BTP



#### Mise en œuvre

Action à engager



2024 / 2030

Impact ★ ★ ★

Faisabilité ★ ★ ☆

#### Description de l'action



Favoriser les projets utilisant des déchets comme **matière première**



Inciter à la **valorisation** des déchets sous la forme d'énergie



**Travailler en amont** avec les porteurs de projets pour qu'ils intègrent la réduction de la production de déchets non-valorisables

#### Indicateur de suivi



- Nombre de projets autorisés



#### Conditions de succès

- Mobilisation pour faire avancer les projets vertueux
- Information des industriels sur les filières de valorisation

## Défi

Conforter le puits de carbone forestier – Adapter la gestion de nos forêts au changement climatique

### ACTION

**CONFORTER LES DIFFÉRENTS RÔLES DE LA FORÊT, AVEC UN FOCUS SUR LA FORÊT ALLUVIALE, ET MIEUX ANTICIPER LES RISQUES (FEUX DE FORÊT, PROBLÈMES SANITAIRES ...)**

#### Pilotes

- Agence de l'Eau
- Intercommunalités
- Département
- État
- Conseil régional

#### Contributeurs

- Office National des Forêts (ONF)
- Parcs

#### Mise en œuvre

Action existante



2024 / 2030

Impact

Faisabilité

#### Description de l'action



Assurer une **gestion plus encadrée** des forêts



Trouver des solutions de meilleure valorisation des **bois scolytés**

#### Indicateur de suivi



- Surfaces de forêts perdues (ha)

#### Conditions de succès

- Mobiliser l'ensemble des acteurs de la forêt
- Mettre en place un accompagnement administratif et financier
- Assurer le portage local des solutions innovantes

#### Besoins pour accélérer

- Financements de l'État et du Conseil Départemental

## Défi

Agriculture et alimentation (thématiques non traitées à l'échelle régionale à ce stade)

## ACTION

## RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DANS UN CONTEXTE DE SYSTÈME AGRICOLE DÉJÀ TRÈS EXTENSIF

## Pilotes

- Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc (CASMB)
- État
- Département
- Conseil régional

## Contributeurs

- Exploitants agricoles

## Mise en œuvre

Action à renforcer



2025 / 2030

Impact

Faisabilité

## Description de l'action



Poursuivre les recherches et le déploiement des **solutions innovantes** pour l'ensemble des filières

## Indicateurs de suivi



- Nombre de dossiers d'aides instruits
- Montant des dossiers d'aides (€)
- Quantité de CO2 économisée (ktCO2e)

## Conditions de succès

- Bénéficiaire de l'impulsion locale de la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc (CASMB)
- Stimuler l'innovation (recherches INRAE)
- Déployer des aides à la transition écologique

## Besoins pour accélérer

- Financements de l'État (appels à projets transition écologique, plan haies...)
- Ingénierie de projet pour développer et promouvoir des solutions innovantes

## Défi

Agriculture et alimentation (thématiques non traitées à l'échelle régionale à ce stade)

### ACTION

## COUPLER PRODUCTION AGRICOLE ET PRODUCTION D'ÉNERGIE DÉCARBONÉE

#### Pilotes

- Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc (CASMB)
- État
- Intercommunalités

#### Contributeurs

- Exploitants agricoles

#### Mise en œuvre

Action à engager



2024 : Document cadre  
2024-2030 :  
Déclinaison des projets

Impact



Faisabilité



#### Description de l'action



Mettre en place un **document cadre départemental** pour permettre la mise en œuvre opérationnelle du décret relatif au développement de la production photovoltaïque en zone agricole



Accompagner sa **mise en œuvre** dans les territoires

#### Indicateurs de suivi



- Nombre de projets agrivoltaïques ou photovoltaïques sur sol agricole
- Surfaces et puissance installée (ha, MW)

#### Conditions de succès

- Assurer la mobilisation active de la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc (CASMB), des exploitants et des collectivités
- Être accompagné par la Commission de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) et la Direction Départementale des Territoires (DDT)
- Faire preuve de capacité d'adaptation et d'innovation

#### Besoins pour accélérer

- Ingénierie de recherche concernant l'agrivoltaïsme

## Défi

Agriculture et alimentation (thématiques non traitées à l'échelle régionale à ce stade)

## ACTION

## ÉCONOMISER L'EAU, AU TRAVERS DE PRATIQUES CULTURALES ET D'IRRIGATION PLUS SOBRES ET EN DÉVELOPPANT LE STOCKAGE

## Pilotes

- Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc (CASMB)
- État
- Intercommunalités
- Département
- Conseil régional

## Contributeurs

- Exploitants agricoles
- Food and Agriculture Organization (FAM)
- Agence de l'Eau

## Mise en œuvre

Action à renforcer



2024 / 2030

Impact ★★★★★  
Faisabilité ★★★★★

## Description de l'action



Réaliser des gains sur les **dispositifs d'irrigation**, via notamment un meilleur suivi des besoins et des dispositifs plus localisés et économes



Réaliser des gains sur **l'adaptation des variétés agricoles** en fonction des périodes



Dans le cadre de l'adaptation au changement climatique, le **stockage de la ressource** à une période où elle est disponible, constitue une partie de la solution

## Indicateurs de suivi



- Nombre de retenues créées
- Quantité d'eau stockée
- Nombre de nouveaux dispositifs d'irrigation vertueux financés

## Conditions de succès

- Assurer la mobilisation de l'ensemble des acteurs
- Créer un cadre réglementaire adapté sur le stockage et les restrictions sécheresse
- Mettre en place un accompagnement administratif
- Assurer le portage local des solutions innovantes

## Besoins pour accélérer

- Financements de l'État, de la Région et du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) pour les dispositifs d'irrigation et les retenues
- Appui à l'ingénierie de projet par l'État et les collectivités locales

## Défi

Accompagner et structurer les filières dans la transition écologique : éducation, formations, emplois, compétences

### ACTION

## STRUCTURER UNE FILIÈRE LOCALE POUR DISPOSER DE PROFESSIONNELS FORMÉS AUX ENJEUX NOUVEAUX DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE, EN S'APPUYANT SUR LES COMPÉTENCES EXISTANTES LOCALEMENT

### Pilotes

- État
- Département
- Conseil régional

### Contributeurs

- Association Savoyarde pour le Développement des Energies Renouvelables (ASDER)
- Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB)
- Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)
- Chambre des Métiers de l'Artisanat (CMA)
- Fédération Française de Bâtiment (FFB)
- Structures de formation
- Institut National de l'Energie Solaire (INES)

### Mise en œuvre

Action existante



Long terme (2050)

Impact   
Faisabilité 

### Indicateurs de suivi



- Nombre de formations existantes dans le département
- Nombre de personnes formées par an
- Nombre d'entreprises qualifiées RGE (reconnu garant de l'environnement) pour la rénovation énergétique

### Description de l'action



Développer l'offre proposée par les entreprises du bâtiment, trop peu qualifiées, avec la **qualification Reconnu Garant de l'Environnement (RGE)**



Coordonner les efforts, notamment au travers du **projet Former les Acteurs de la Rénovation Énergétique (FARE)** porté par l'Association Savoyarde pour le Développement des Energies Renouvelables (ASDER)

### Besoins pour accélérer

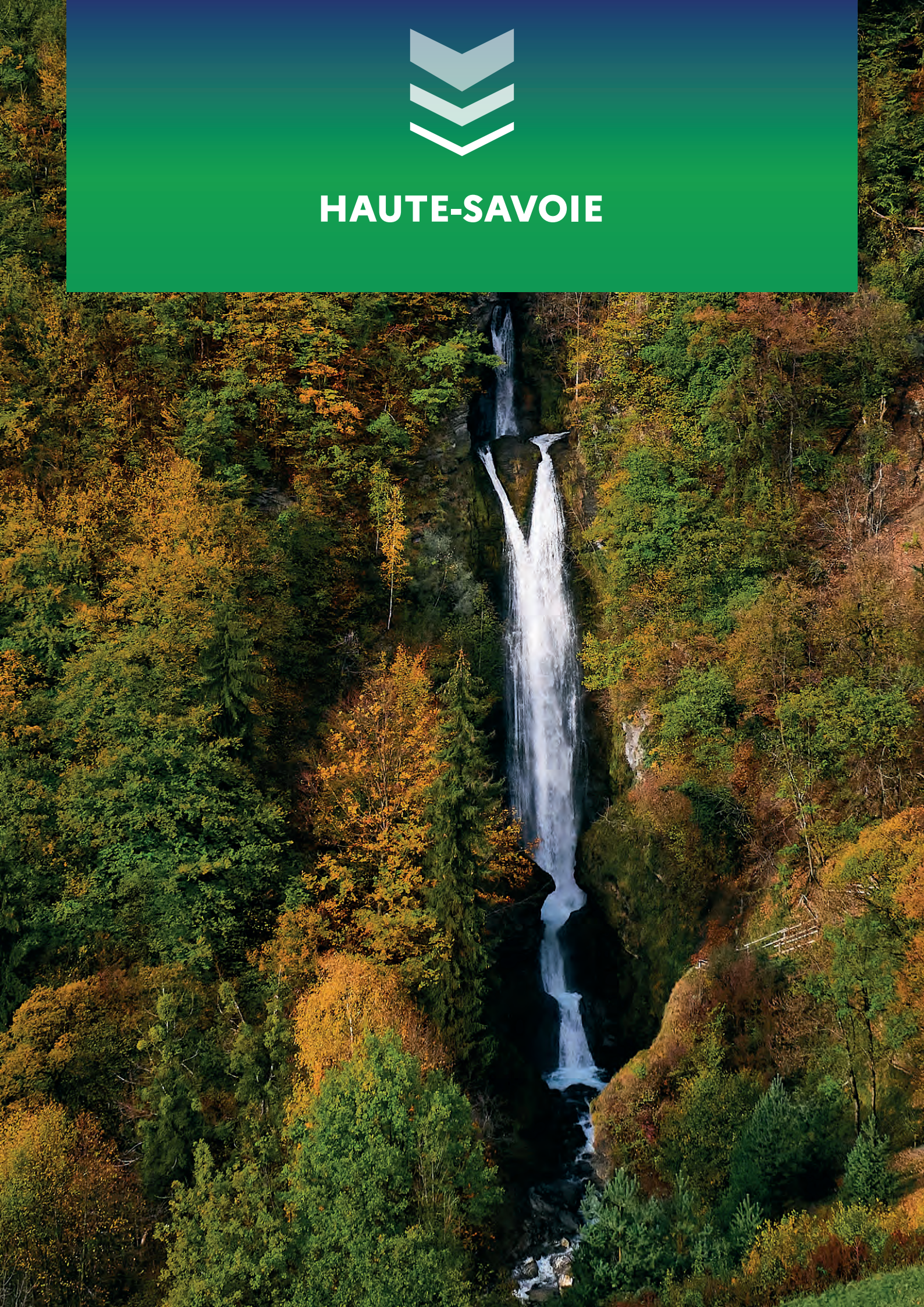
- Mise en place d'un groupe de suivi partenarial pour définir l'offre de formation, l'adapter et la faire connaître
- Financement des parcours de formation

### Conditions de succès

- Cordonner les acteurs en capacité d'accompagner la consolidation de l'offre de formation



**HAUTE-SAVOIE**



## ● ● ● LA DÉMARCHE DE PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE MENÉE DANS LE DÉPARTEMENT

La transition écologique, politique publique essentielle, représente **une formidable opportunité de croissance économique** pour la Haute-Savoie. Territoire caractérisé par ses paysages alpins, son dynamisme industriel, et son attrait touristique, le département présente tous les atouts pour devenir un modèle en matière de développement durable, tout en stimulant son économie.

Tout d'abord, la Haute-Savoie dispose d'un tissu industriel diversifié, notamment dans les secteurs de la mécanique de précision, de la Défense, et de l'agroalimentaire. La transition écologique incite d'ores-et-déjà les chefs d'entreprise à évoluer vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement, à travers l'adoption de technologies plus propres et plus efficaces. Cela inclut l'amélioration des processus de production, avec la réduction des émissions de carbone et l'optimisation de la gestion des ressources.

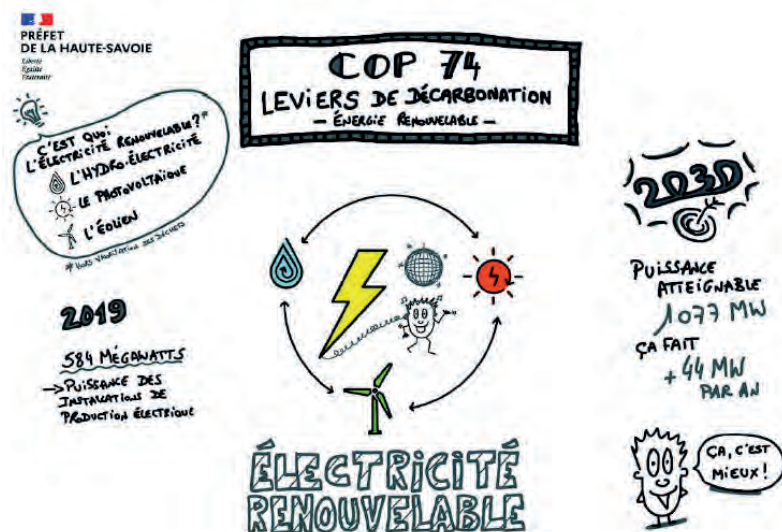
Exemple :

Le développement de l'éco-conception et de l'économie circulaire permet aux entreprises de l'Outdoor, secteur emblématique du département, de se positionner sur des marchés en pleine expansion, tout en réduisant leur empreinte écologique, comme l'exige la clientèle visée.

Ainsi, la Haute-Savoie, avec sa tradition d'innovation, pourrait devenir **un pôle d'excellence pour les technologies vertes**, attirant ainsi de nouveaux investissements et créant des emplois qualifiés.

**Le secteur de l'énergie est également un domaine clé** pour la croissance verte en Haute-Savoie. Grâce à son relief montagneux et à son réseau hydrographique dense, le département possède un potentiel significatif pour la production d'énergie renouvelable, notamment hydroélectrique. De plus, le choix résolu du solaire permettront de diversifier le mix énergétique local.

**Le tourisme**, pilier de l'économie haut-savoyarde, se trouve également au cœur des enjeux de la transition écologique. La région attire chaque année des millions de visiteurs grâce à ses stations de ski, ses lacs, et ses sentiers de randonnée. Cependant, le changement climatique menace ces activités traditionnelles. Pour s'adapter, la Haute-Savoie devra s'attacher à développer un tourisme durable, en mettant l'accent sur les offres écotouristiques et le « slow tourism ». Les initiatives telles que la rénovation des infrastructures touristiques pour qu'elles soient plus respectueuses de l'environnement et économes en énergie, la promotion des transports collectifs à haut niveau de service, la valorisation du patrimoine naturel et de la gastronomie sont autant de leviers pour attirer une nouvelle clientèle, plus soucieuse de son impact environnemental. Par ailleurs, le développement de l'agritourisme et la valorisation des produits locaux peuvent renforcer les circuits courts, dynamisant ainsi l'économie rurale.





# ● ● ● RETOUR SUR LA PRIORISATION DES ACTIONS

## ● Synthèse des secondes réunions départementales

### Rappel du contexte

En septembre 2023, le Président de la République a appelé l'ensemble des parties prenantes de chaque territoire (collectivités, entreprises, associations, etc.) à conduire un exercice de planification écologique inédit au sein de leurs territoires en menant des COP territoriales comme outils de discussion stratégique organisées à l'échelle de la région.

Dans l'esprit des Conférences des Parties des Nations-Unies, les COP régionales visent à **renforcer les dynamiques existantes à l'échelle territoriale** : il s'agit de partager l'effort nécessaire pour réduire l'empreinte carbone et préserver la biodiversité des territoires en fonction des réalités locales en intégrant de manière cohérente tous les volets de la planification écologique déjà engagés.

Dans le cadre des travaux de la COP Auvergne-Rhône-Alpes, des réunions de concertations territoriales ont eu lieu dans chacun des 12 départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes en complément de 23 réunions régionales thématiques. Les premières réunions se sont déroulées en janvier et février 2024 et avaient comme objectifs de partager les enjeux et objectifs à atteindre et d'illustrer au travers d'exemples locaux quels sont les leviers qui permettent d'obtenir des résultats significatifs.

Une deuxième série de réunions départementales s'est déroulée en mai et juin 2024. **Ces réunions avaient cette fois-ci pour objectif d'enrichir la feuille de route régionale en priorisant des défis et en identifiant des actions adaptées aux spécificités de chaque territoire.**

A l'issue de ces réunions, chaque département a transmis des fiches actions retenues à l'échelle de son territoire. Elles comprennent notamment la description de l'action, sa déclinaison, le ou les pilotes, les indicateurs de suivi de l'action, la temporalité, les conditions de succès ainsi que les besoins identifiés à court terme pour accélérer l'atteinte des objectifs. En sus des fiches actions, cinq des départements ont transmis une synthèse de leur seconde réunion : l'Allier, la Haute-Loire, le Puy-de-Dôme, le Rhône et la Savoie. Le présent document fait ainsi la synthèse des travaux conduits lors des deuxièmes réunions départementales.

### Une mobilisation importante pour définir les priorités d'actions face aux enjeux de la planification écologique

Chaque réunion départementale a rassemblé entre **80 et 180 personnes** selon les départements avec des participants aux profils variés : services de l'État, collectivités, fédérations,

chambres consulaires, entreprises, associations, acteurs de l'aménagement, syndicats, etc.

Le format adopté pour chacune de ces réunions a été relativement similaire entre les départements avec une durée moyenne de 3 heures et une animation par la Préfecture de Département et la DDT avec des interventions à plusieurs voix, incluant parfois les sous-préfets, le Conseil Régional ainsi que le Conseil Départemental.

L'ordre du jour était centré autour des points suivants :

- **Rappel des enjeux de la territorialisation de la planification écologique et calendrier de la COP Auvergne-Rhône-Alpes ;**
- **Synthèse des retours issus de la consultation des collectivités et des contributions libres transmises par les acteurs du territoire ;**
- **Présentation des travaux issus des GT sectoriels de la COP, et notamment les défis prioritaires et des exemples d'actions les déclinant ;**
- **Débat sur les priorités départementales : identification des actions prioritaires pour le territoire.**

### Plus de 140 actions départementales identifiées dans le cadre des réunions de concertation territoriale

Les 12 départements ont élaboré plus de 140 actions, tous secteurs confondus :

Certains secteurs ont ainsi été plus couverts que d'autres. Les secteurs « Transports et mobilités » et « Biodiversité et ressources naturelles » ont ainsi été sélectionnés par 10 des 12 départements de la région, tandis que « Forêt » et « Déchets » n'ont été retenus que par respectivement 4 et 5 départements.

A noter que deux secteurs - « Formations, Emplois et Compétences » et « Agriculture et Alimentation » - n'ont pas été spécifiquement traités lors des groupes régionaux de travail sectoriels de la COP, ce qui peut expliquer une sélection limitée de ces secteurs dans les réunions départementales. Le premier secteur a été traité de manière transversale au cours des réunions régionales pour chacun des secteurs d'activité (bâtiment, transports et mobilités, ...) tandis que le second secteur n'a pas été abordé lors des réunions régionales. Ils feront l'objet de travaux complémentaires qui débiteront dès l'automne 2024.

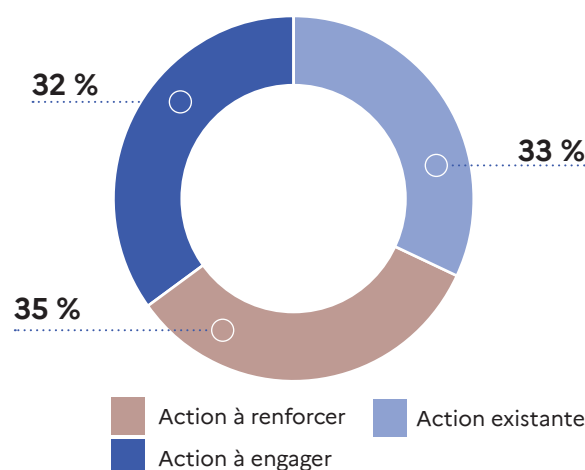
	Total par département	Biodiversité et Ressources naturelles	Transports et mobilités	Bâtiment	Énergie	Industrie et produits bois	Déchets	Agriculture Alimentation	Forêt	Formations Emplois compétences
Ain	12	2	2	2	2		2		2	
Allier	17	1	2	2	5		4	3		
Ardèche	20	5	3	4				7		1
Cantal	15	4	2	2	1	1	2	2	1	
Drôme	5	1	1	2			1			
Haute-Loire	6	1		1	1	1		1	1	
Haute-Savoie	4									4
Isère	10	3	1	1	1	2				2
Loire	11	3	3	3	2					
Puy de Dôme	3	1	1	1						
Rhône	11		3	4		3				1
Savoie	25	5	3	3	4	3	2	3	1	1
<b>Total par secteur</b>	<b>141</b>	<b>25</b>	<b>22</b>	<b>25</b>	<b>18</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>16</b>	<b>5</b>	<b>9</b>

La liste des actions travaillées au sein de chaque département est disponible en annexes.

- **Un tiers des actions départementales sont des actions nouvelles à engager.**

Les actions retenues n'ont pas toutes le même niveau de maturité. En effet, si certaines actions proposées sont déjà existantes et en cours de mise en œuvre, d'autres sont à renforcer ou à engager.

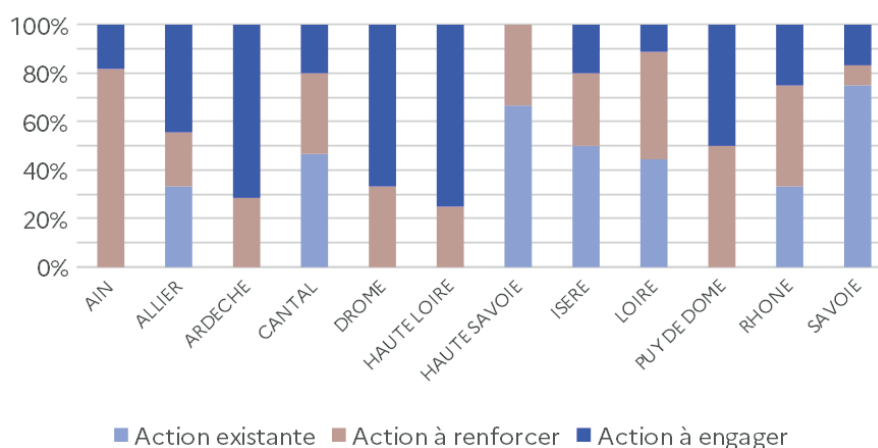
Au niveau régional, la répartition de l'ensemble des actions retenues par les départements est équilibrée en termes de niveau de maturité :



Cependant, la répartition par niveau de maturité des actions retenues est variable selon les départements. Certains départements se sont orientés vers l'approfondissement

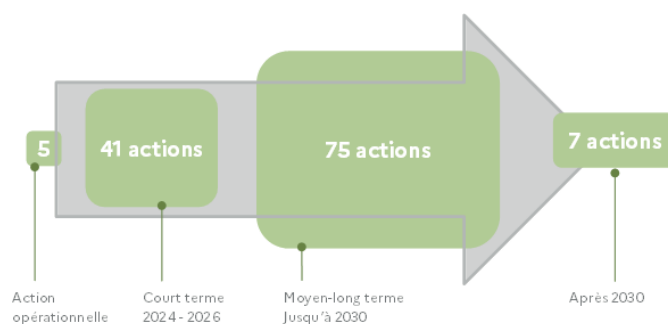
d'actions déjà mises en place et fonctionnelles tandis que d'autres ont privilégié l'émergence de nouvelles actions.

**Répartition du niveau de maturité des actions proposées par département**

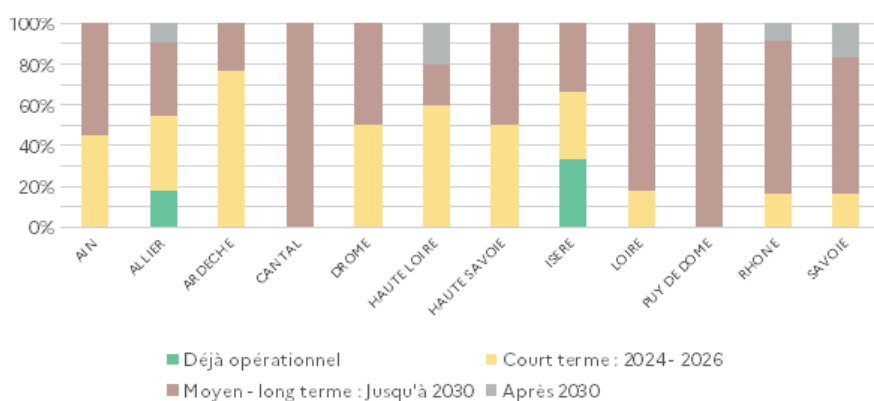


- Une majorité d'actions départementales à réaliser d'ici à 2030

Une temporalité de mise en place a été estimée pour la quasi-totalité des actions retenues par les départements. Certaines échéances sont précisément définies lorsqu'elles concernent des actions déjà développées et à renforcer. **Une majorité des actions sont à conduire sur le moyen et long terme** avec, dans la majorité des actions, un déploiement progressif sur toute la période jusqu'en 2030. **Une trentaine d'actions sont des actions de court terme**, avec une mise en œuvre de l'action débutant dès 2024 et s'achevant d'ici 2026. Les actions restantes ne sont soit pas concernées par ces temporalités (par exemple, les actions déjà existantes et fonctionnelles, ainsi que 13 actions qui ne précisent pas la temporalité), soit pas prioritaires et avec des échéances plus lointaines, après 2030<sup>1</sup> :



### Répartition de la temporalité des actions proposées par département



Bien que la majorité des actions soient planifiées pour le moyen et long terme, c'est-à-dire à horizon 2030, il est important de noter que 10 des 12 départements ont également proposé des actions à mettre en place avant 2026. Cela assure un équilibre dans la progression des initiatives à travers la région, en combinant des efforts immédiats avec des projets de plus longue haleine.

Les autres organisations pilotes diffèrent selon le secteur concerné. Des syndicats sont notamment souvent ressortis, comme le syndicat départemental d'énergie, la CAPEB ou encore le syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (SICTOM). Des entreprises sont également identifiées comme leaders dans des secteurs spécifiques : la SNCF ou la Compagnie du Rhône pour le transport, et GRDF ou RTE pour l'Énergie.

- Un portage des actions encore à affiner

Pour garantir la mise en œuvre effective des actions départementales, un portage a été proposé, reposant sur la désignation d'un ou des pilotes ainsi que des contributeurs. Les actions ne sont cependant pas toutes encore assez matures pour définir, à date, de manière précise les institutions à mobiliser et leur rôle spécifique.

Les organisations proposées comme « pilotes » à ce stade sont assez similaires d'un département à l'autre pour les mêmes secteurs. Une constante intersectorielle est **l'implication des collectivités**, (communes, EPCI, conseil départemental ou conseil régional) mentionnés pour 30% des actions. Les départements attendent également un **appui important de l'État**, qui est souvent cité (notamment pour le secteur du bâtiment).

- Des besoins communs pour l'accélération de la mise en œuvre des actions

Les départements ont identifié deux besoins majeurs, unanimement reconnus, pour accélérer la mise en place de leurs actions :

- Renforcer l'ingénierie disponible sur les territoires ;
- Pérenniser voire accroître les financements des projets.

Ces deux besoins concernent 80% des actions.

D'autres besoins ont été évoqués de façon plus ponctuelle comme du partage d'expériences, des actions de mise en réseau des agents des collectivités ou des compétences en communication.

1 - A noter que le graphique ci-dessous fournit une vision d'ensemble de la répartition des temporalités retenues, bien que les départements ne comptent pas tous le même nombre d'actions, en nombre absolu.

## Annexe – Liste des actions départementales

	Secteurs	Intitulé des Actions
AIN	Transports	Aménager les quartiers de gare et les arrêts de transport en commun en site propre pour favoriser l'intermodalité
		Mettre en place des infrastructures cyclables et de covoiturage, développer l'offre de transports en commun
	Bâtiment	Poursuivre la dynamique d'efficacité énergétique des logements sociaux
		Accélérer la rénovation des bâtiments publics avec un niveau élevé d'ambition en matière de consommation énergétique avec les aides du fonds vert
	Biodiversité	Intégrer la gestion de l'eau dans l'aménagement du territoire
		Encourager une utilisation économe de l'eau par tous les usagers
	Energie – déchets	Investir financièrement dans des projets d'électricité renouvelable
		Contribuer au développement du photovoltaïque sur bâti
		Réduire à la source la production de déchets
		Améliorer la collecte, le tri et la valorisation des déchets
	Foret	Favoriser le renouvellement de la forêt, en diversifiant les essences et en favorisant les modes de sylviculture vertueux
		Inciter les propriétaires à la gestion durable de la forêt
ALLIER	Transports	Mettre en œuvre le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicule Électrique (SDIRVE)
		Développer des plateformes de transport combiné de Saint Loup
	Bâtiment	Poursuivre l'accompagnement des ménages dans l'amélioration de leurs logements
		Structurer la filière économique locale d'intervention sur le parc existant
	Biodiversité	Mettre en place un modèle économique de gestion des haies
	Energie - déchets	Élaborer le document cadre Allier pour l'implantation de parc photovoltaïques
		Développer des parcs agrivoltaïques et organiser des réunions de concertation avec les porteurs de projets
		Élaborer une stratégie partagée et réaliste de développement éolien dans le département
		Amplifier le développement de méthaniseurs en injection ou en cogénération
		Construire 5 postes sources RTE sur le département (application S3-REnR)
		Construire des unités de rebours
		Mettre en œuvre une gestion de biodéchets à l'échelle du département
Moderniser l'usine incinération Bayet		

		Valoriser du biogaz grâce à l'unité WAGABOX® et substituer ce biogaz aux énergies fossiles afin d'éviter chaque année 2800 tonnes de CO2.
		Valoriser le méthane sur le site d'enfouissement de Chézy
	Agriculture	Réaliser une étude par l'institut de l'élevage (IDELE) sur la filière bovine dans l'Allier
		Poursuivre les bilans des gaz à effet de serre (GES) et l'optimisation des exploitations agricoles
		Accompagner la mise en œuvre de la loi EGALIM sur les obligations pour la restauration collective
ARDÈCHE	Transport	Intensifier l'usage de l'unique ligne ferroviaire d'Ardèche, située en rive droite du Rhône
		Mettre en place un covoiturage solidaire pour l'inclusion des publics vulnérables
		Tripler la part modale du vélo dans les déplacements du quotidien
	Bâtiment	Mettre en œuvre une méthode expérimentale de rapprochement entre l'offre et la demande de rénovation énergétique des bâtiments privés sur le territoire à énergie positive (TEPOS) Sud Ardèche
		Réaliser une étude de faisabilité en cours sur le Tiers-Financement en Sud Ardèche afin d'accélérer la rénovation BBC
		Améliorer l'image des métiers du bâtiment
		Etudier la faisabilité d'une école de production
	Biodiversité	Doter l'ensemble des intercommunalités du parc naturel régional des Monts d'Ardèche en Atlas de la biodiversité communaux (ABC)
		Améliorer la connaissance des enjeux sur la biodiversité : établir un « temps zéro » de la biodiversité ardéchoise
		Créer un réseau technique des acteurs de la biodiversité en Ardèche
		« Education dehors pour tous » : Ancrer l'éducation à l'environnement dans le quotidien des structures éducatives ardéchoises
	Agriculture et alimentation	Déployer plus largement le projet « Il n'est pas trop tard puisque nous sommes là »
		Mettre en place des rencontres collectives territorialisées entre des gestionnaires et cuisiniers de restauration collective et producteurs locaux pour partager les besoins et déployer des partenariats
		Accompagner les collectivités sur la rédaction des appels d'offre pour favoriser l'approvisionnement local
		Animer un « Club des cuisinier(e)s « ardéchois »
		Expérimenter une contractualisation des approvisionnements « Ardèche » durable et de qualité
		Relancer les commissions alimentation au sein des établissements scolaires
		Mettre en place un marché privé pour planter des arbres
	Accompagner le territoire de la montagne ardéchoise dans sa transition agroécologique	
	Formation, emploi et compétences	Mobiliser, sensibiliser et former les professionnels de la rénovation énergétique

CANTAL	Industrie et produits bois	Promouvoir les feuillus (chêne, hêtre, châtaignier) en construction et utiliser cette ressource sous-exploitée au plan régional
	Transports	Développer la pratique et les infrastructures de mobilité active et décarbonée (aires de covoiturage, pistes cyclables, voies vertes...)
		Développer les sites de multimodalités en lien avec les transports en commun
	Bâtiment	Dynamiser la rénovation de logements individuels et collectifs
		Élaborer un guide ou des recommandations pour la rénovation en centre ancien et plus largement en rénovation et construction exemplaire
	Biodiversité	Déployer la Stratégie des Aires Protégées (SAP)
		Sécuriser quantitativement et qualitativement l'approvisionnement en eau, notamment via la surveillance des prélèvements, la performance technique des réseaux, et l'approche préventive de sécurisation dans le respect de la capacité des milieux
		Lutter contre les logements vacants
		Intégrer les trajectoires de sobriété foncière dans les projets d'aménagement
	Energie-déchets	Poursuivre l'identification et les réflexions sur les Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAEnR) et notamment pour le photovoltaïque sur toitures, ombrières sur parkings et sites en friche
Engager le tri à la source des biodéchets		
Développer la collecte en point d'apport volontaire (PAV) réunissant tous les flux		
Forêt	Renouveler et adapter la forêt au changement climatique	
Agriculture et alimentation	Massifier les bilans carbone dans les exploitations agricoles et mettre en œuvre les actions sources de progrès	
	Développer les circuits courts de proximité et l'approvisionnement en produits de qualité dans la restauration collective	
DROME	Transports	Promouvoir la pratique du covoiturage
	Bâtiment	Concevoir une dynamique de rénovation habitat/tertiaire dans une démarche « bénéfice/risques »
		Développer des rénovations exemplaires sur le département
	Biodiversité	Identifier les zones à potentiel de restauration et mettre en œuvre un projet de restauration
Energie-déchets	Développer des plateformes d'acteurs et ressources réemploi : pôles économie circulaire avec les entreprises	
HAUTE-LOIRE	Industrie et produits bois	Promouvoir une filière plasturgie durable
	Bâtiment	Conduire la rénovation énergétique de bâtiments anciens de manière exemplaire dans le cadre d'une politique de revitalisation des bourgs-centres et d'une offre d'ingénierie renouvelée

	Energie-déchets	Développer la méthanisation en partant du potentiel existant avec le cheptel local
	Foret	Promouvoir une filière performante du bois pour capter le carbone et régénérer la forêt
	Agriculture et Alimentation	Favoriser l'émergence de retenues collinaires
	Ressources naturelles	Encourager à adopter un plan local d'urbanisme (PLU) intercommunal pour limiter la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers et mieux intégrer les enjeux environnementaux
HAUTE-SAVOIE	Formation, emploi et compétences	Démultiplier les initiatives à partir de démonstrateurs : pour chaque entreprise déjà engagée dans la transition écologique, en inspirer une nouvelle
		Former 200 élus à la transition écologique
		Sensibiliser les citoyens de demain
		« Rendre accessible à tous les leviers de la transition écologique grâce à la facilitation graphique »
ISÈRE	Industrie et produits bois	Assurer un accompagnement des TPE et PME à la décarbonation
		Promouvoir les références construites en bois, fédérer les acteurs de la construction bois et accompagner les nouveaux porteurs de projets
	Transports	Augmenter le nombre de personnes par voiture sur les trajets domicile-travail, en développant les services publics de covoiturage et aménagements associés
	Bâtiment	Augmenter le nombre de réhabilitations dans le parc social isérois
	Biodiversité	Mettre en œuvre les plans d'actions triennaux de la stratégie aires protégées
	Ressources naturelles	Couvrir 100 % du département avec une instance de gouvernance de l'eau à l'échelle des bassins versants
		Accompagner les entreprises en faveur de la sobriété hydrique
	Energie-déchets	Identifier les zones d'accélération des énergies renouvelables dans le cadre de la production d'énergies renouvelables de Mars 2023 (Loi APER)
Formation, emploi et compétences	Former, en formation initiale, à la compréhension globale du comportement thermique du bâti dans tous les métiers du secteur	
	Former, en formation continue, à la compréhension globale du comportement thermique du bâti et à l'intervention coordonnée	
LOIRE	Transports	Inciter au déploiement d'infrastructures et de services par les autorités organisatrices de la mobilité
		Impulser et animer des démarches inter-collectivités visant à améliorer la gouvernance et la coordination des politiques de mobilité
		Favoriser l'attractivité, le confort et la sécurité des déplacements piétons, vélos et véhicules de mobilité intermédiaire
Bâtiment	Soutenir et accompagner la filière rénovation énergétique	

		Mutualiser à l'échelle de quartiers les initiatives en matière de sensibilisation et d'accompagnement à la rénovation et à la sobriété
		Rénover le parc immobilier des administrations publiques
	Biodiversité	Améliorer la connaissance de la biodiversité par différents dispositifs, comme les atlas de la biodiversité communale (ABC)
		Identifier des zones favorables au maintien de la biodiversité ordinaire et à son développement
		Déterminer les sites prioritaires sur lesquels engager des travaux de restauration et établir un financement, avec le fonds vert ou tout autre dispositif
	Energie-déchets	Soutenir la prise en compte de la planification des énergies renouvelables (EnR) dans les documents de planification des collectivités
Créer, étendre et exploiter des réseaux de chaleur à base d'énergies renouvelables ou de récupération (EnR&R)		
PUY-DE-DÔME	Transports	Réduire l'utilisation de la voiture individuelle
	Bâtiment	Réduire les consommations énergétiques du parc de logement d'ici 2030
	Ressources naturelles	Co-construire une trajectoire de sobriété de la ressource en eau sur le département du Puy-de-Dôme afin de diminuer de 10% les prélèvements d'ici 2030
RHÔNE	Industrie et produits bois	Créer une conciergerie environnementale dans les zones industrielles ou d'activités
		Généraliser la réalisation de bilans carbone et les plans de transition
		Sensibiliser les entreprises (salariés et équipes de direction) aux bonnes pratiques en matière de climat et de biodiversité et diffuser ces dernières
	Transports	Renforcer la proximité des services publics et des activités pour réduire les déplacements
		Encourager un report modal par un choc d'offres des transports collectifs pour réduire de 15 % l'utilisation de la voiture Individuelle
		Faire réaliser des études d'opportunité et de faisabilité sur le recours au fret fluvial par 100% des entreprises situées le long des axes navigables d'ici 2030
	Bâtiment	Nommer un ambassadeur « énergie » par intercommunalité pour la sensibilisation du secteur tertiaire privé à la rénovation énergétique, en lien avec MaPrimeRénov
		Sortir du fioul
		Trouver un nouvel équilibre entre préservation du patrimoine et rénovation énergétique
		Promouvoir l'utilisation du bois dans le secteur du bâtiment (énergie et construction)
Formation, emploi et compétences	Accélérer la montée en compétences des acteurs de la rénovation	

SAVOIE	Industrie et produits bois	Accompagner les sites les plus émetteurs du département
		Promouvoir les outils d'évaluation du bilan carbone des entreprises et du passage à l'action « Balance ta tonne », webinaires dédiés
		Faciliter et massifier les recours à l'écoconception ainsi qu'aux matériaux biosourcés pour la construction
	Transports	Mettre en place le Service Express Régional Métropolitain (SERM) de Chambéry dans ses différentes composantes
		Décarboner l'accès aux stations et les mobilités en montagne
		Développer une offre de services de proximité et solidaires en milieu rural, cohérente à l'échelle des bassins de mobilité régionaux et s'appuyant notamment sur la dynamique départementale autour des modes actifs et partagés
	Bâtiment	Maintenir un haut niveau de service pour accompagner la massification de la rénovation du parc de logements, avec la mise en place du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH)
		Accélérer la mise en œuvre du décret éco énergie tertiaire en structurant une offre de service adaptée au département
		Déployer des outils spécifiques aux enjeux touristiques en montagne, nécessaires à la remobilisation des lits froids
	Biodiversité	Accélérer la mise en œuvre du plan d'actions 2022-2024 de la Stratégie Aires Protégées (SAP) et enclencher le deuxième plan d'actions
		Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité ordinaire
	Ressources naturelles	Définir une trajectoire de sobriété par bassin versant en s'appuyant sur les projets de territoire pour la gestion de l'eau (-10% de consommation d'eau d'ici 2030)
		Mettre en œuvre des actions de sobriété, en tenant compte des spécificités touristiques du territoire
		Intégrer plus fortement la disponibilité de la ressource en eau dans l'aménagement du territoire, quel que soit son usage : agricole, neige, industrie, ou eau potable
	Energie-déchets	Renforcer significativement nos efforts collectifs de sobriété énergétique pour l'atteinte de l'objectif national de réduire de 40 à 50 % notre consommation d'énergie en 2050, par rapport à 2021
		Développer les installations de production d'énergie solaire photovoltaïque en favorisant les zones d'ores et déjà anthropisées, et viser la solarisation de l'intégralité des parkings de plus de 10 000 m <sup>2</sup> d'ici 2026, comme prévu par l'article 40 de la loi relative à l'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (APER)
		Mobiliser l'ensemble des acteurs de la filière méthanisation pour faciliter l'émergence de nouveaux projets
		Favoriser l'émergence et le déploiement de l'ensemble des filières de production d'énergie renouvelable ainsi que des solutions de stockage d'énergie
		Améliorer le taux de valorisation matière, notamment en développant la méthanisation des biodéchets, boues de step, et l'utilisation locale du broyage des déchets verts
		Expérimenter le réemploi de conteneurs en verre

		Renforcer le recyclage des déchets du BTP et rationaliser le stockage dans les Installations de stockage de déchets inertes (ISDI)
	Forets	Conforter les différents rôles de la forêt, avec un focus sur la forêt alluviale et mieux anticiper les risques (feux de forêt, problèmes sanitaires ...)
	Formation, emploi et compétences	Structurer une filière locale pour disposer de professionnels formés aux enjeux nouveaux de la rénovation énergétique, en s'appuyant sur les compétences existantes localement
	Agriculture et alimentation	Réduire les émissions de gaz à effet de serre dans un contexte de système agricole déjà très extensif
		Coupler production agricole et production d'énergie décarbonée
		Économiser l'eau, par des pratiques culturales et d'irrigation plus sobres et par le développement le stockage



**HAUTE-SAVOIE**

# **LES ACTIONS DÉPARTEMENTALES**

## Défi

Accompagner et structurer les filières dans la transition écologique : éducation, formations, emplois, compétences



100 % de mobilisation

## ACTION

**DÉMULTIPLIER LES INITIATIVES À PARTIR DE DÉMONSTRATEURS : POUR CHAQUE ENTREPRISE DÉJÀ ENGAGÉE DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, EN INSPIRER UNE NOUVELLE**

## Pilotes

- GREEN (association)
- iDEE - Pour une économie environnementale (association)

## Contributeurs

- Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)
- État
- Les Shifters (association)
- SoluCir (association)
- Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA)
- ADEME

## Mise en œuvre

Action à renforcer



2025 / 2030

Impact 

Faisabilité 

## Description de l'action



**Quantifier les gains de CO2** des actions qui ont été mises en place par ces démonstrateurs, grâce à l'expertise des services de l'État, afin de convaincre de leur efficacité



Constituer une base de donnée des actions réalisées et des gains de CO2 obtenus par grands secteurs de la transition écologique, afin de créer une **boîte à outils** des initiatives démultipliables à l'intention des autres entreprises du territoire



Initier, avec l'appui des associations existantes, **une communauté de travail** à l'échelle du département ou plus modestement de zones d'activités économiques, afin de faciliter l'émergence de projets collectifs (ex : autoconsommation collective, plans de mobilité inter-entreprises...)

## Indicateurs de suivi



- Nombre d'actions recensées dans la base de données
- Nombre de nouvelles entreprises engageant une action de transition écologique

## Conditions de succès

- Avoir un réseau associatif dynamique

## Besoins pour accélérer

- Appui en ingénierie des services et établissements de l'État pour quantifier les gains en CO2 des actions déjà engagées par les entreprises du territoire
- Recensement national des financements mobilisables par les entreprises volontaires pour engager leurs actions de transition écologique

## Défi

Accompagner et structurer les filières dans la transition écologique : éducation, formations, emplois, compétences

### ACTION

## FORMER 200 ÉLUS À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

#### Pilotes

- Association départementale des maires de Haute Savoie

#### Contributeurs

- ADEME
- Centre de gestion (CDG 74)
- État

#### Description de l'action



**Accompagner les élus** déjà convaincus et/ou engagés qui peuvent parfois faire face à de vives oppositions suscitées par la nécessité de changer certaines pratiques et postures dogmatiques



**Élargir** le nombre d'élus convaincus par l'obligation d'adapter des politiques publiques répondant à ces enjeux



**Outiller** les élus afin qu'ils disposent de pistes concrètes pour agir face à l'ampleur du défi de la transition écologique : partenaires, ressources, méthodes, guichets financiers, etc.



Constituer une **communauté de travail** en Haute-Savoie

#### Besoins pour accélérer

- Appui des services et établissements ressources de l'État amenés à intervenir dans ces formations :
  - Commissariat général au développement durable (CGDD),
  - Office Français de la Biodiversité (OFB),
  - ADEME,
  - Météo France ...
- Financements de conférences faisant intervenir des « têtes d'affiche » (ex : Jean Jouzel, Valérie Masson Delmotte, François Gemenne, ...)

#### Conditions de succès

- S'assurer de la disponibilité des élus

#### Mise en œuvre

Action à renforcer



Mai 2024 : rencontre avec des élus pour mieux cerner leurs attentes, les freins et leviers pour accélérer la transition écologique

Été 2024 : conception du parcours de formation sur la base de cette rencontre

Octobre 2024 : événement de lancement à l'occasion du forum des collectivités territoriales

Mise en œuvre du cursus de formation jusqu'aux prochaines élections municipales (2026)

Impact



Faisabilité



#### Indicateurs de suivi



- Nombre de sessions de formation organisées
- Nombre d'élus formés

## Défi

Accompagner et structurer les filières dans la transition écologique : éducation, formations, emplois, compétences

## ACTION

## SENSIBILISER LES CITOYENS DE DEMAIN

## Pilotes

- État (dont Direction Départementale des Territoires (DDT), Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN), Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES))

## Contributeurs

- ASTERS (CEN 74)

## Mise en œuvre

Action existante



2024 / 2030

Impact

Faisabilité

## Description de l'action



Créer un **quiz « jeunes »** sur les enjeux de la COP Haute-Savoie



Mettre à disposition des **jeux et outils pédagogiques nationaux**, par exemple : Le Bon Plan atelier de la planification écologique, jeu mission résilience de l'ADEME, jeu stratégique et coopératif Climatic-Tac de l'Institut Pierre Simon Laplace, application LudiCC de l'Université d'Aix Marseille, ...



Organiser une **séance de formation** à ces outils pour les établissements volontaires

## Indicateurs de suivi



- Nombre d'établissements destinataires des outils
- Nombre de participants à la session de formation
- Nombre d'établissements ayant mis en place une animation sur la base de ces outils

## Conditions de succès

- Garantir la bonne prise en main des outils diffusés par les animateurs et les enseignants de ces établissements

## Besoins pour accélérer

- Déclinaison du jeu « le Bon Plan » avec le panorama des leviers de décarbonation et de préservation des ressources et de la biodiversité de la Haute-Savoie

## Défi

Formation, emploi et compétence – La vulgarisation de la transition écologique

### ACTION

## RENDRE ACCESSIBLE À TOUS LES LEVIERS DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE GRÂCE À LA FACILITATION GRAPHIQUE

### Pilotes

- État (DDT)
- ASTERS

### Mise en œuvre

Action existante



Terminé pour les principaux leviers (12)  
Court terme pour 4 à 5 leviers supplémentaires illustrés

Impact



Faisabilité



### Description de l'action



Travailler avec le laboratoire d'innovation publique de la Haute-Savoie, le D-Lab pour mettre en œuvre l'action



Déterminer 12 leviers prioritaires et les traduire sous forme de dessin sous la bannière : « un bon croquis vaut mieux qu'un long discours ». Les documents graphiques ne se veulent pas exhaustifs mais donnent des clés de compréhension en visualisant le chemin parcouru sur les 20 à 30 dernières années mis en relation avec l'objectif proposé pour 2030



Compiler les dessins sous forme de recueil



Continuer à alimenter ce recueil, avec ASTERS (Conservatoire d'espaces naturels pour la Haute-Savoie) sur la préservation des ressources et la biodiversité

### Indicateurs de suivi



- Nombre d'événements au cours desquels sont présentés les documents graphiques
- Nombre de téléchargements du recueil des leviers hébergé sur le site de la Préfecture 74 : <https://www.haute-savoie.gouv.fr/index.php/Actions-de-l-Etat/Votre-departement/Planification-ecologique>

### Conditions de succès

- Faire prendre connaissance des outils par un maximum d'acteurs publics et privés du territoire haut-savoyard

### Besoins pour accélérer

- Diffusion grand public à l'échelle du département des éléments graphiques